




A

BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

TOME XX.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,
DERRIÈRE L'ODÉON.

BIOGRAPHIE NOUVELLE

DES

CONTEMPORAINS,

OU

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS, LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,

SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS;

PRÉCÉDÉE

D'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des Assemblées législatives, à partir de l'Assemblée constituante jusqu'aux dernières Chambres des Pairs et des Députés.

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT; A. JAY; E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE; J. NORVINS, ET AUTRES HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

Ornée de 300 portraits.

TOME VINGTIÈME.

THU—Z

PARIS.

DUFOUR ET Cie, LIBRAIRES, RUE DU PAON, N° 1.

LEDENTU, LIBRAIRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 31.

1827.



BIOGRAPHIE

NOUVELLE

DES CONTEMPORAINS.

THU

THUGUT (LE BARON DE), ministre-d'état de l'empereur d'Allemagne, naquit à Vienne en 1735, d'une famille obscure, et ne dut qu'à ses talens l'étonnante fortune à laquelle il s'éleva. L'impératrice Marie-Thérèse, visitant un jour le collége des langues orientales, où il avait été admis, frappée du témoignage qu'on lui rendit de ses succès, changea son nom de *Thunigut*, qui signifie vaurien en patois autrichien, en celui de *Thugut* (fais bien), et le recommanda aux chefs de l'établissement. Dès-lors son sort fut assuré. Il occupa d'abord des emplois subalternes, et devint ensuite internonce impérial à Constantinople, d'où il passa comme ministre à Varsovie, et fut nommé, en mars 1789, commissaire en Valachie. Directeur-général des affaires étrangères en 1793, puis chancelier de cour et d'état, il obtint, l'année suivante, le poste de ministre des affaires étrangères, et fut enfin nommé, en 1796, premier ministre d'état. Entièrement livré aux affaires, n'entretenant presque aucun commerce avec les autres hommes, il jouit de toute la confiance de son souverain, dirigea en quelque sorte la conduite de la cour de Vienne pendant la guerre de la révolution française, et on le regarda généralement comme l'organisateur des guerres qui si long-temps divisèrent les deux nations; aussi fut-il constamment en butte au ressentiment du gouvernement de la France. Retiré à Presbourg après la paix de Lunéville, il sentit se ranimer, dans les loisirs de la vie privée, son ancien goût pour la littérature orientale, dont il s'occupa avec la même ardeur que dans sa jeunesse, et entretint, pour cet objet, une correspondance suivie avec M. Muller, bibliothécaire de la cour de Vienne, qu'il allait même visiter de temps en temps. Vers la fin de 1803, le baron de Thugut épousa la fille d'un seigneur belge. Un voyage qu'il fit à Vienne, en 1806, fit supposer qu'il avait repris du crédit et qu'il était question de sa rentrée au ministère; les journaux français démentirent ce bruit, et

la cour de Vienne garda le silence; elle ne crut pas devoir offenser un voisin puissant, en mettant à la tête des affaires un homme qui s'en était toujours montré le constant ennemi. Néanmoins on lui confia une branche du département des affaires étrangères, qu'il administra jusqu'à la fin de 1808. Il retourna alors à Presbourg, avec le rang de conseiller-d'état et la grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne; il y reprit les occupations qu'il avait interrompues pendant une absence de deux années, et y vécut solitaire comme auparavant. Revenu dans la capitale de l'Autriche quelque temps après, il y mourut le 28 mai 1818, dans la 85ᵉ année de son âge, laissant une fortune considérable, dont il établit l'empereur légataire universel.

THUREL (Jean), le plus ancien soldat de l'Europe, membre de la légion-d'honneur, naquit en 1699, à Orin, département des Basses-Pyrénées, et mourut à Tours, département d'Indre-et-Loire, le 10 mai 1807, dans la 108ᵉ année de son âge. Il s'engagea le 17 septembre 1716, dans le régiment d'infanterie de Touraine, et servit avec distinction pendant près d'un siècle. Blessé, en 1733, au siége de Kehl, d'un coup de feu dans la poitrine, il le fut de sept coups de sabre, dont six sur la tête, en 1759, à la bataille de Minden. Le régiment de Touraine ayant reçu, en 1787, l'ordre de se rendre dans l'un des ports de France, afin de s'y embarquer, Thurel, âgé alors de 88 ans, voulut, malgré ses chefs, faire la route à pied; il refusa de monter sur les voitures, déclarant « que cela ne lui était jamais arrivé, et qu'il ne commencerait pas. » Le 8 novembre de la même année, il fut présenté à Louis XVI, qui lui accorda une pension de 300 fr., dont 200 reversibles sur la tête de sa femme, et après elle sur celle de chacun de ses enfans. Présenté à l'empereur Napoléon, ce prince le décora de la croix de la légion-d'honneur, et lui donna une pension de 1200 francs. Il habitait Tours, et lorsqu'il mourut, il servait encore comme vétéran. « Il était, dit M. Joseph Lavallée, plein de loyauté, d'honneur et de bravoure; il a traversé tout un siècle accompagné de l'estime de tous ceux qui le connurent et lui commandèrent. » Trois de ses frères furent tués à la bataille de Fontenoy; un de ses fils, décoré de la médaille des vétérans, caporal dans la compagnie où Thurel servait, fut également tué sur le champ de bataille en 1782; un autre de ses fils était encore au service un peu avant la restauration, en 1814.

THURIOT DE LA ROSIÈRE (Jacques-Alexis), avocat à l'époque de la révolution, fit partie de la première assemblée électorale. Le 14 juillet, M. Thuriot fut député par elle à M. de Launay, gouverneur de la Bastille, pour parlementer. La réponse qu'il en reçut n'ayant point calmé les esprits, l'attaque commença: on en connaît les résultats. Il fut ensuite nommé juge au tribunal du district de Sezanne, département de la Marne, et, en septembre 1791, élu, par ce département, député à l'assemblée légis-

lative. Dès les premières séances, il se prononça contre la cour et le ministère. Le 8 février, il parla avec force contre les émigrés, et demanda que leurs biens fussent mis sous le séquestre, ce qui fut décrété le lendemain. Quelques jours après, il dénonça le ministre de la guerre Narbonne, pour avoir envoyé à l'armée, de sa propre autorité, un règlement militaire, et le déclara pour ce seul fait digne de mort. Vers le même temps, il annonça que le peuple de Paris était prêt à s'insurger si on ne lui augmentait les secours pécuniaires auxquels on l'avait accoutumé, et vota une commission en faveur des détenus d'Avignon. Il ne paraît pas qu'à cette époque M. Thuriot se piquât d'être très-conséquent dans ses votes, sans doute pour établir son impartialité. Ainsi, tandis qu'il déclarait, à l'occasion des troubles élevés dans différens départemens, que la trahison était générale, il repoussait une députation qui attribuait à la trahison les échecs éprouvés alors par l'armée française; ainsi, tandis qu'il votait l'ajournement d'une fête, proposée en faveur de Simonneau, maire d'Étampes, tué dans l'exercice de ses fonctions, il s'opposait à la suppression du traitement d'un million accordé aux frères de Louis XVI, alors émigrés. Le 25 mai, il s'éleva contre les prêtres insermentés, et demanda leur déportation; le 2 juillet, il prononça un long discours, dans le but d'obtenir le licenciement de l'état-major de la garde parisienne, et de faire déclarer la patrie en danger; le 26, il fit décréter la permanence des sections de Paris et de tout le royaume, et fit envoyer son collègue Tarbé à l'Abbaye, pour avoir, disait-il, insulté l'assemblée; le 27, il obtint la vente des biens des émigrés. Dans la journée du 10 août, il justifia, à la tribune, la municipalité usurpatrice, provoqua un décret d'accusation contre d'Abancourt, ministre de la guerre, et de Laporte, ministre de la liste civile, et fit décréter, sur la demande de Danton, des visites domiciliaires, et la réélection des juges-de-paix de Paris. Le 11, il empêcha la formation d'un nouveau directoire du département de Paris, et obtint que les statues des rois seraient brisées. Il fit ensuite substituer le tribunal extraordinaire à la cour martiale, dont une loi avait ordonné la formation, et fit attribuer à ce tribunal le droit de juger sans appel les prévenus de contre-révolution. Le 2 septembre suivant, il fut nommé l'un des commissaires à l'effet d'arrêter la fureur du peuple qui se portait aux prisons pour immoler les prisonniers; mais il revint bientôt, avec ses collègues, déclarer à l'assemblée qu'ils n'avaient obtenu aucun succès. Le 4 septembre, il fit rejeter la proposition faite à l'assemblée de prêter serment de haine aux rois et à la royauté, prétendant que ce serait anticiper sur les droits de la convention, qui allait se réunir. Élu membre de cette assemblée par le département de la Marne, il fut dénoncé, peu de jours après, par l'ex-ministre Narbonne, comme ayant reçu de lui des sommes considérables; mais la dénonciation n'étant ap-

payée d'aucun fait, on passa à l'ordre du jour. Il fit décréter que tous les membres absens eussent à revenir à leur poste, et demanda, le 12, que Louis XVI fût jugé sous trois jours. Nommé l'un des commissaires pour faire connaître au roi le décret qui lui accordait un conseil, il fit autoriser M. de Malesherbes à communiquer librement avec ce prince, et lors des appels nominaux sur le jugement, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort, et contre le sursis. Le 21 janvier, il informa la convention que Michel Lepelletier avait été tué la veille au Palais-Royal, et fit décréter une récompense pour celui qui arrêterait son assassin. Le même jour, Pétion ayant voulu proposer un rapprochement des partis, M. Thuriot lui reprocha les assassinats de septembre, que, comme maire, il eût dû empêcher, disait-il, quoiqu'il sût très-bien qu'à cette époque Pétion et ses amis étaient en butte à la plus cruelle proscription. Lors de la formation du tribunal révolutionnaire, en mars 1793, il demanda que les jurés votassent à haute voix. Le mois suivant, il contribua puissamment à l'établissement d'un comité de salut-public; mais ce que l'histoire reprochera peut-être le plus à M. Thuriot, c'est d'avoir été un des plus ardens provocateurs des journées désastreuses des 31 mai et 2 juin, où furent anéantis les hommes les plus propres à faire honorer la liberté et à maintenir le respect des lois. Nommé président le 27 juin, il devint, le 10 juillet, membre du comité de salut-public renouvelé, et ne parut user de ce nouveau pouvoir que pour exercer de nouvelles rigueurs, surtout à l'égard de ses malheureux collègues échappés aux proscriptions du 2 juin. Il parut revenir cependant à des sentimens plus modérés, et fit, quelque temps après, réhabiliter la mémoire des infortunés Labarre et d'Etalonde, condamnés à un supplice horrible pour avoir commis la nuit, et dans un état d'ivresse, non un sacrilége, mais une irrévérence envers une image du culte catholique; enfin il délivra le département de la Loire de l'atroce proconsul Javoques, le *Carrier* de ces contrées. Dénoncé, le 4 août 1793, aux Jacobins, par suite des divisions qui s'étaient élevées entre lui et Robespierre, il donna sa démission du comité de salut-public; mais les dénonciations s'accrurent par cette marque même de faiblesse, et il fut obligé, pour se justifier, de dérouler le tableau des mesures acerbes dont il avait été ou le provocateur ou le complice. Ce moyen ne lui ayant pas complètement réussi, il attaqua la faction d'Hébert, qu'il regardait comme le seul obstacle à sa popularité; mais il n'en fut pas plus heureux: Hébert parvint à le faire exclure des Jacobins, où il ne fut réintégré qu'après le 9 thermidor. Quelque soit le sentiment qui ait dirigé M. Thuriot à cette époque fameuse, ou ses craintes personnelles, ou sa haine contre Robespierre, il serait injuste de le priver de sa part de courage dans cette journée; il présidait la convention, et chaque fois que Robespierre voulait élever la voix, il agitait sa sonnette

en criant de toutes ses forces : *Tu n'as pas la parole!* Ces mots sans cesse répétés, et le bruit éclatant de la sonnette, déconcertèrent Robespierre au point de pouvoir à peine faire entendre ces paroles: « Me donneras-tu la parole, président des brigands (*voy.* ROBESPIERRE.) M. Thuriot qui, le lendemain du 9 thermidor, avait fait comprendre de nouveaux conventionnels au nombre de ceux mis hors la loi la veille, s'appliqua, dès qu'il fut rentré aux Jacobins, à défendre les complices du tyran qu'il venait d'abattre, et fit rejeter, comme calomnieuse, la première dénonciation de Lecointre de Versailles. Bientôt après, il parla contre les mesures sévères, se plaignit de la faiblesse que l'on mettait à poursuivre les restes du parti de Robespierre; mais s'étant montré l'un des principaux moteurs de l'insurrection anarchique du 12 germinal an 3, il fut décrété d'arrestation le 16, et d'accusation le 2 prairial, pour avoir pris part au nouveau mouvement qui avait éclaté le 1er, et qui avait pour but de délivrer et faire absoudre les membres arrêtés ou proscrits en germinal. Il échappa par la fuite à l'exécution de ces deux décrets, et fut amnistié le 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Après la session, il fut nommé par le directoire, commissaire civil près le tribunal de Reims; après le 18 brumaire, il devint membre de la commission des émigrés et juge au tribunal criminel de la Seine; il en exerçait encore les fonctions en 1804. Chargé d'interroger Moreau, Pichegru et Georges, il fit le rapport de tout ce procès. En février 1805, il passa à la cour de cassation en qualité de substitut du procureur-général impérial, et fut nommé membre de la légion-d'honneur. Il perdit sa place à la première restauration, et la reprit pendant les *cent jours*, en 1815. Après le second retour du roi, contraint de quitter la France, par la loi du 12 janvier 1816, il s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas, et s'est fixé à Liége, où il exerce la profession d'avocat.

THUROT (FRANÇOIS), professeur de langue et de philosophie grecques au collége royal de France, place qu'il occupe encore aujourd'hui (1825), a publié les ouvrages suivans, qui lui ont généralement valu les suffrages des savans et du public : 1° *Hermès ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduit de l'anglais, de Harris, *avec des remarques et additions*, 1796, in-8°; 2° *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique*, traduit de l'anglais, 1799, 2 vol. in-8°; 3° *Apologie de Socrate, d'après Platon et Xénophon*, en grec et en français, 1806, in-8°; 4° *les Phéniciennes d'Euripide, avec un choix des scholies grecques et des notes françaises* (et le texte grec), 1813, in-8°; 5° *Plusieurs dialogues de Platon*, 1815, in-8°.

TIERNEY (GEORGES), membre de la chambre des communes de l'Angleterre, l'un des chefs les plus distingués de l'opposition, fit des études de droit, et suivit néanmoins la carrière de la politique et des finances. Tous ses vœux tendirent ensuite à obtenir une place au parlement; ce ne fut

qu'à la troisième tentative, où la nomination de son compétiteur ayant été annulée pour la seconde fois, qu'il fut déclaré par le parlement député légal du bourg de Southwark à la chambre des communes. Il se rangea sur-le-champ du côté de l'opposition, et parla sur tous les sujets importans dont la chambre eut à s'occuper. En 1796, il demanda avec force une réforme parlementaire, et signala la corruption qui régnait dans les élections. L'année suivante, lorsqu'à l'occasion de la suspension des paiemens en argent, Pitt proposa d'autoriser la banque à émettre des billets de 20 schellings, M. Tierney, en secondant Fox dans son opposition à cette mesure, demanda que la banque fît connaître sa situation. Il combattit dans la même session les dispositions proposées pour réprimer la sédition qui avait éclaté parmi les marins. A la rentrée du parlement, il voulut faire exclure de la chambre M. Dundas, comme occupant la place de troisième secrétaire-d'état, abolie par le bill de Burke. Cette conduite, qu'il tint pendant assez de temps, fut d'autant plus remarquée, que, seul des membres de l'opposition, il assistait aux séances, les autres croyant devoir s'en abstenir, parce qu'ils blâmaient comme injuste la guerre que la Grande-Bretagne soutenait contre la France. Néanmoins il appuya, en 1798, le bill proposé par M. Dundas, pour mettre le gouvernement en état de pourvoir à la sûreté du royaume. Les débats du 25 mai suivant, relatifs au bill proposé pour suspendre les prérogatives des gens de mer, entraînèrent entre Pitt et lui une contestation qui se termina par un duel, dans lequel aucun des deux antagonistes ne fut blessé. En 1799, M. Tierney s'opposa à l'envoi de troupes en Irlande, pour en soumettre les habitans, et à l'union parlementaire de ce pays, comme dangereuse pour la liberté anglaise. En 1800, au sujet de l'expédition malheureuse de Hollande, il reprocha aux ministres de ne faire la guerre que pour le rétablissement de la maison de Bourbon, réclama l'ouverture de négociations pacifiques, et proposa d'ordonner qu'aucune somme ne pût être envoyée à l'empereur d'Allemagne, après qu'il aurait signé un traité séparé avec la république française. En novembre, il nia tous les avantages qui, selon les ministres, résultaient de la guerre; il parla dans le même sens sur l'expédition d'Égypte, et contre la rupture du traité d'El-Arish. Il s'éleva ensuite contre les mesures arbitraires, multipliées sous le prétexte de poursuivre le jacobinisme, et combattit le bill d'oubli (*bill of indemnity*), proposé en faveur des fonctionnaires publics qui, depuis 1793, avaient fait arrêter ou détenir des personnes réputées suspectes. Cette marche, soutenue dans la voie constitutionnelle, avait rendu M. Tierney cher à tous les amis de la liberté. Un changement de ministère, qui lui procura des emplois lucratifs, eut une influence remarquable sur ses principes; il se rapprocha de l'administration: néanmoins la transition fut graduée, et il ne fut pas difficile d'a-

percevoir les ménagemens dont il usait pour ne pas heurter l'opinion. Pitt étant rentré à la chancellerie en 1805, M. Tierney se rattacha à l'opposition, et fut nommé secrétaire en chef du gouvernement d'Irlande, lors du renouvellement du ministère en 1806. Les changemens survenus dans la direction des affaires de l'état après la mort de Fox, n'influèrent en rien sur la position de M. Tierney, qui s'était ménagé des amis parmi les successeurs de cet habile ministre; il fut même placé sous lord Grenville à la tête du corps de contrôle pour les affaires de l'Inde, emploi qu'il perdit dans un nouveau changement du ministère. A cette époque, les électeurs de Southwark, qui ne voyaient plus en lui qu'un candidat ministériel, lui préférèrent son concurrent; mais il fut élu dans un autre bourg à la nomination du gouvernement. Il se rapprocha dès-lors, pendant quelque temps, du parti de l'opposition. Depuis 1807 jusqu'en 1813, il n'y eut presque point d'affaires importantes où il ne parlât contre le ministère; ainsi il blâma, en 1807, la traite des nègres; en 1808, l'attaque de Copenhague; en 1809, le plan et la conduite des ministres, relativement à l'expédition anglaise en Espagne, et à celle de Walcheren l'année suivante; le 19 juillet, il s'éleva contre le bill de lord Stanhope, sur les billets de caisse; et le 15 mai 1813, après avoir déploré la publicité qu'on avait donnée à l'affaire de la princesse de Galles (*voy.* CAROLINE), il se rangea du côté du ministère. Cependant, le 24 juin 1814, il répondit à lord Castlereagh, qui prêtait à l'opposition des vues intéressées dans cette affaire, « qu'on avait profité de la maladie du roi pour dégrader la princesse et lui faire subir des affronts humilians, dont le parlement seul pourait demander justice. » Le 5 novembre, il attaqua les ministres au sujet de la guerre d'Amérique, et démontra le ridicule des plans de finances de M. Vansittart, chancelier de l'échiquier. Sa conduite dans les débats auxquels la rentrée en France de Napoléon, en 1815, fournit matière, donna la mesure de sa prudence; il s'exprima de manière à rester maître de se prononcer d'après les évènemens. En février 1816, il parla sur l'état des forces que le gouvernement se proposait de garder sur pied, et déclara qu'il craignait le pouvoir d'un monarque soutenu par 150,000 hommes; dans le même mois, il insista sur la lecture totale des pétitions adressées à la chambre, ajoutant « que c'était bien le moins qu'on pût faire que de prêter l'oreille aux prières du peuple. » Au mois d'avril, il blâma avec force la conduite d'un garde à cheval, qui s'était permis des voies de fait à l'égard de deux membres de la chambre, et se récria contre l'emploi de la force armée dans les cérémonies publiques, où l'intervention des constables pouvait suffire au maintien de l'ordre. Dans le courant de mai, il attaqua l'énormité de la liste civile, « abus dont la plupart des états européens présentent aujourd'hui l'existence, et l'un des plus funestes à la liberté,

par la manière dont il facilite l'emploi des moyens de corruption. » Au mois de juillet suivant, M. Tierney fut attaqué d'une maladie qui fit désespérer de sa vie; il se rétablit néanmoins, et reparut au parlement le 6 mai 1817. Il n'avait rien perdu de son talent ni de sa causticité, et donna une nouvelle preuve de l'un et de l'autre, en discutant un bill d'amnistie proposé par les ministres; lord Castlereagh y répondit, mais ne put détruire l'impression qu'il avait faite dans la chambre. Depuis ce moment, M. Tierney prit la parole beaucoup moins souvent, et parut se borner aux questions concernant les finances, les affaires et les ressources de l'Inde. Cet orateur est un exemple frappant du discrédit où peuvent entraîner un homme même d'un grand talent, la versatilité de sa conduite et l'indécision de son caractère public; il fut un temps où les électeurs du parti populaire, dans leur enthousiasme, faisaient baptiser leurs enfans sous le nom de M. Tierney; à une autre époque, les mêmes électeurs, pour signaler leur mépris pour un homme qu'ils regardaient comme un apostat politique, donnaient à leurs chiens un nom qu'ils avaient tant vénéré. Il a publié : 1° *Lettre au très-honorable Henri Dundas, sur la situation de la Compagnie des Indes-Orientales*, in-8°, 1791. C'est une critique qui parut sous le voile de l'anonyme, et qui fut réfutée par M. Georges Anderson. 2° M. Tierney publia sous son nom une autre *Lettre de M. Anderson à M. Dundas, sur l'état des affaires de la Compagnie des Indes*, in-8°, 1791; 3° *deux Lettres sur la pétition de Colchester*, in-4°, 1791; 4° *Situation réelle de la Compagnie des Indes-Orientales, eu égard à ses droits et à ses priviléges*, in-8°, 1797.

TILLY (LE COMTE DE), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, grand'croix de l'ordre de l'aigle-rouge de Prusse, membre de la chambre des représentans, entra de bonne heure dans la carrière des armes, et, quoique noble, ce ne fut qu'à la révolution, dont il adopta les principes, qu'il dut le grade de colonel. Le général Dumouriez le choisit pour aide-de-camp en 1792, et lui confia le commandement de Gertruydenberg, place où il avait réuni tous les moyens qui pouvaient lui faciliter l'entrée de la Hollande. La levée du siége de Maëstricht força Dumouriez à s'éloigner; avant de partir, il fit donner au colonel de Tilly sa parole d'honneur qu'il ne rendrait pas la place sans un ordre écrit de sa main. L'événement arriva bientôt. Par suite de la perte de la bataille de Nerwinde, et des capitulations d'Anvers et de Bréda, il fut sommé, au nom du comte de Wartensleben, chef d'état-major du prince Frédéric d'Orange, de « remettre la place, ou d'être, dans le cas contraire, du premier jusqu'au dernier, passés au fil de l'épée, sans miséricorde quelconque. » M. de Tilly répondit simplement au parlementaire : « M. le comte de Wartensleben s'est trompé d'adresse. » Néanmoins une seconde sommation lui ayant

été faite, il déclara qu'il capitulerait s'il en recevait l'ordre du général Dumouriez. On lui fit observer que ce général n'était plus au service de la république. M. de Tilly resta inébranlable, et en effet, il ne capitula que le 1er avril 1793, sur la présentation de l'ordre écrit de Dumouriez lui-même. Il obtint, par suite de ses vives instances, que la garnison ne défilerait pas devant les troupes étrangères. Envoyé à l'armée des côtes de Cherbourg, il en prit le commandement le 12 novembre de la même année. Au mois de décembre, il remporta de grands avantages sur les Vendéens, et fut toutefois forcé de donner sa démission, comme noble; remis presque aussitôt en activité à l'armée de Sambre-et-Meuse, il en commanda la réserve, lorsque, sous les ordres du général Jourdan, elle passa le Rhin en 1795. A l'affaire du 20 vendémiaire, à Hoecht, près de Nidda, il repoussa pendant toute la journée les tentatives que fit l'ennemi pour franchir cette rivière. Nommé, au mois de janvier 1796, commandant des neuf départemens réunis, il se concilia l'estime générale par son administration sage, sa justice et son désintéressement. Chef d'état-major de l'armée du Nord, au mois d'août 1796, il conserva cette qualité à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il passa en 1798, et fut nommé inspecteur-général des troupes françaises stationnées en Hollande. Le gouvernement consulaire lui confia, en 1799, le commandement des 24e et 25e divisions. En 1800, employé à l'armée de l'Ouest en qualité de général de division, il commanda en chef, par *interim*, pendant seize mois. Il eut, en 1804, le commandement de la cavalerie au camp de Boulogne. Passé au premier corps d'armée, le général de Tilly fit, avec autant de distinction que de parfait désintéressement, les campagnes d'Allemagne, de Prusse et de Pologne. Il se conduisit d'une manière aussi noble en Espagne, où il reçut de l'emploi en 1808. Gouverneur de la province de Ségovie, après l'occupation de Madrid, il s'y fit estimer de tous les habitans. Il eut, en 1811, en Andalousie, un commandement de cavalerie; à la bataille d'Occana, il fit des prodiges de valeur, montra « une habileté consommée dans l'art de faire manœuvrer la cavalerie », et fit aux Anglais un grand nombre de prisonniers. De retour en France, en août 1813, il devint inspecteur-général de cavalerie. Après la première restauration, en 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, puis grand-officier de la légion-d'honneur. Pendant les *cent jours*, en 1815, le général de Tilly fut nommé par Napoléon, président du collège électoral du département du Calvados, qui l'élut à la chambre des représentans. A la seconde restauration, il fut mis à la retraite. Le général de Tilly mourut à Paris, le 10 janvier 1822, regretté de tous ses frères d'armes et estimé de tous ses concitoyens, qui rendaient justice à ses qualités personnelles et à ses vertus civiques.

TINDAL (Ralph Dundas, baron de), lieutenant-général des armées françaises, et depuis de

celles du nouveau royaume des Pays-Bas, officier de la légion-d'honneur, etc, né en 1773 à Deventer, en Hollande, entra dans la carrière des armes dès sa première jeunesse, et s'y distingua par ses talens et sa brillante valeur. Il en donna de fréquentes preuves pendant la campagne de 1799 contre les Anglais, dans la Nord-Hollande. Il y fut blessé différentes fois, et grièvement à la bataille de Bergen le 19 septembre. Nommé capitaine de la garde du grand-pensionnaire Schimmelpenninck, il passa ensuite dans celle du roi Louis, qui le nomma major, et bientôt colonel du beau régiment de grenadiers de la garde hollandaise. A l'époque de la réunion de la Hollande à l'empire français, ce régiment fut incorporé dans la garde impériale, et le colonel Tindal en conserva le commandement. En 1812, il fut promu au grade de général de brigade, et à la fin de la campagne, il fut nommé adjudant-général des chasseurs à pied de la garde. Il commanda cette brigade jusqu'au 26 août 1813, veille de la bataille de Dresde, où il fut de nouveau grièvement blessé, en débouchant des portes de cette ville, à la tête de son corps. Napoléon le nomma général de division, ordonnant qu'il continuerait d'être considéré comme faisant partie de la garde impériale, et lui conféra, en outre, le titre de baron. Le général Tindal, par suite de ses blessures, se retira à Versailles, et après les événemens de 1814, il retourna dans sa patrie. Le nouveau souverain du royaume des Pays-Bas s'empressa de réclamer les services d'un militaire aussi distingué, qui rentrait dans ses foyers, précédé de la plus brillante réputation ; il fut nommé lieutenant-général, inspecteur de l'infanterie, et, vers la fin de l'année 1814, chargé du porte-feuille du ministère de la guerre en Belgique. Il rendit d'éminens services dans ce poste, et l'armée batavo-belge lui dut, en grande partie, sa prompte et belle organisation. En 1815, le général Tindal eut le commandement en chef de l'armée de réserve; le roi de France, Louis XVIII, lui envoya la croix du mérite militaire, et le roi des Pays-Bas le nomma commandeur de l'ordre de Guillaume. Depuis cette époque, le commandement de la sixième division territoriale, dont la place de Namur est le chef-lieu, a été confié à ce général.

TINGRY (Pierre-François), chimiste et pharmacien à Genève, est né dans cette ville, et y est devenu successivement membre de la société pour l'encouragement des arts, et professeur de chimie à l'académie. M. Tingry fixa sur lui l'attention, en publiant, en 1785, une analyse fort savante de la source ferrugineuse qui avait été découverte, en 1783, aux bords de la Drise, près de Carouge. Outre cet ouvrage, il a donné dans le recueil de l'académie de Turin, et dans les Annales de Chimie, plusieurs *Mémoires* remarquables, entre autres, 1° *sur la composition de l'éther*, 1788; 2° *sur l'acide phosphorique*, 1789; 3° *sur la consistance que les huiles acquièrent à la lumière*, 1798; 4° *sur la phosphorescence des corps, et particulièrement des eaux de la mer;*

5° *sur la nature du fluide électrique;* 6° enfin, un ouvrage qui jouit d'une très-grande estime, un *Traité sur l'art de faire et d'employer les vernis*, 2 vol. in-8°, Genève, 1803.

TIPOO-SAEB, sultan de Mysore, fils d'Hayder-Ali-Khan, succéda à son père le 9 novembre 1782. Hayder-Ali avait fondé, par ses conquêtes et son génie, l'un des plus formidables empires de l'Indoustan. Fils d'un officier de cavalerie du Mogol, auquel le rajah de Mysore avait donné, pour récompense de ses services, la forteresse de Bengalore et le pays environnant, il profita de la jeunesse du rajah, dont il se constitua le tuteur, pour s'emparer du trône sous le nom de régent, et s'y consolider par sa prudence et son courage. Après avoir conquis Canara et Calicut, on vit rentrer triomphant à Seringapatnam, et en maître de plusieurs royaumes, celui qui, peu d'années auparavant, en était sorti simple officier. Cette gloire ne servit qu'à lui inspirer de plus grands desseins; réunir les débris de l'empire d'Aureng Zebe, et chasser les Anglais de l'Inde, telle était la pensée politique d'Hayder. Plusieurs fois l'orage, que ce grand homme avait soulevé contre les usurpateurs, fondit sur eux et troubla leur repos; mais la prudence et la tactique européennes devaient triompher de toute la bravoure et de toute l'impétuosité de leur ennemi. Hayder, battu à Trinomaly, connut, dans cette campagne, le fils auquel il devait léguer l'empire. Tipoo-Saëb, l'aîné de ses enfans, dévastait le Carnatic et menaçait Madras, pendant que le général Smith avait reporté la guerre au sein du Mysore. La mort d'Hayder, contre le génie duquel la fortune, la ruse et la politique avaient conspiré, légua la puissance à Tipoo-Saëb, qui prit le titre de sultan. Ce jeune guerrier, d'une bravoure téméraire, d'une âme plus ardente que profonde, d'un esprit plus violent que réfléchi, outré dans ses qualités comme dans ses défauts, ferme jusqu'à l'opiniâtreté, vindicatif jusqu'à la cruauté, accessible à tous les sentimens généreux, doué d'une de ces organisations impétueuses que nul obstacle ne peut arrêter, que nulle résistance ne peut vaincre; magnifique dans l'emploi du pouvoir; imprudent et implacable dans sa générosité comme dans sa vengeance : cet homme voulut continuer l'ouvrage de son père; ses desseins furent conçus avec plus d'audace que de prudence. A peine les Anglais eurent-ils appris la mort d'Hayder, qu'ils attaquèrent son fils dans son royaume même. Battus sur tous les points par Tipoo-Saëb, soutenu par plusieurs détachemens français, ils furent obligés de lui rendre les provinces qu'ils avaient conquises. Cependant l'adresse de leur politique répara bientôt les désastres de cette campagne, et les possessions anglaises, menacées d'une destruction prochaine, se trouvèrent, par le traité même qui suivit cette campagne, mieux affermies que jamais au-delà du cap de Bonne-Espérance. Huit années de paix succédèrent à cette guerre glorieuse. La magnificence, l'activité et les vertus de Tipoo-Saëb se déployèrent librement; il accueillit à sa



cour plusieurs officiers français : son affabilité gagnait les cœurs, il n'était pas dénué d'instruction, et mêlait aux pompes asiatiques quelque sentiment du goût et de la grâce européenne. Toutes les passions, l'amour, la gloire, les arts, remplissaient son cœur; lassé d'un long repos, éveillé par l'image des victoires de son père, il résolut d'attaquer de nouveau les possessions anglaises. Trois de ses ambassadeurs allèrent solliciter l'appui du cabinet de Versailles; ses envoyés, reçus en grande pompe, n'obtinrent aucun fruit de leur ambassade, et Tipoo-Saëb, fatigué d'entendre l'un d'eux vanter, à leur retour, les magnificences et le bonheur de la France, lui trancha la tête de sa propre main. Cependant on allait envoyer des renforts au sultan, lorsque la révolution française éclata et laissa le malheureux prince sans allié, sans secours, forcé de lutter contre les ennemis puissans qu'il avait irrités, et que sa présence et sa puissance inquiétaient sans cesse. Tipoo-Saëb, bravant tant de difficultés réunies, commença les hostilités; aussitôt le général Cornwallis entra dans le Mysore, et trompant, par des marches habiles, la vigilance du sultan, alla investir Bengalore, place importante, prise après deux mois de siége. Le courage que Tipoo-Saëb montra pendant cette campagne, fut absolument inutile; il paya les frais de la guerre, et céda à l'Angleterre le tiers de ses domaines. Son âme fière se révolta contre ce traité; le besoin de la vengeance l'occupa tout entier, les plaisirs s'exilèrent de sa cour, il se couvrit d'habits de deuil, son administration devint plus sévère, il ne songea plus qu'aux moyens de rendre aux Anglais les affronts qu'il en avait reçus. Il combina long-temps les ressources éloignées ou prochaines auxquelles sa politique pouvait avoir recours, écrivit à Bonaparte, conquérant de l'Égypte: négocia avec les principaux états de l'Inde, et le directoire français; s'entendit avec les Abdalis, accueillit tous les Européens qui pouvaient le servir dans ses relations diplomatiques ou dans ses affaires militaires, fortifia ses places, chercha à semer la discorde entre les Hollandais, les Anglais et les Français; enfin entra en correspondance avec un officier français nommé Raymond, puissant à la cour du Nizam, et maître d'un corps de 14,000 hommes et d'un territoire dont le revenu était évalué à quatorze millions : mesures bien entendues, qui annonçaient chez Tipou sultan, un coup d'œil vaste et juste, mais dont l'exécution fut suivie avec trop d'imprudence et trop de précipitation. Cependant la destruction des établissemens français préparait de loin l'envahissement des états de Tipoo-Saëb, et les Anglais, avides de conquérir un si beau royaume, fortifièrent leurs alliances avec les princes ses ennemis, et tenaient sur pied une armée de 75,000 hommes. Quelques négociations insidieuses précédèrent la déclaration des hostilités; on opposa la ruse à la ruse avant de combattre la force par la force. Tipoo-Saëb cherchait à temporiser encore, lorsque deux armées

anglaises, sorties de Madras et de Bombay, s'avancèrent vers le Mysore pour y pénétrer de deux côtés différens. Cette déclaration de gûerre, ou plutôt cette guerre sans déclaration, avait pour prétexte les relations de Tipoo-Saëb avec le gouvernement français; mais dans la réalité, les Anglais n'attendaient, depuis long-temps, qu'une occasion favorable pour renverser le trône de Mysore et s'emparer de cet état, qui leur offrait une communication non interrompue entre la côte de Coromandel et celle de Malabar. Tout se réunissait contre le malheureux Tipoo-Saëb; la richesse de ses ennemis, leurs troupes supérieures en discipline; le peuple ruiné par des exactions et décimé par des levées de troupes, la trahison de son ministre Meer-Saeïb, tout conspirait sa ruine. Cependant le sultan faisait tête à l'orage; après avoir été battu aux combats décisifs de Sedcaser et de Malavelly, il alla s'enfermer dans Seringapatnam, sa capitale. Les Anglais lui firent alors des propositions très-dures, qu'il refusa obstinément; vaincre ou s'ensevelir sous les débris de sa capitale, fut la dernière résolution de ce Mithridate de l'Indoustan. Canonnée pendant la nuit du 20 avril 1799, battue en brèche le lendemain, elle fut disputée à l'ennemi avec la plus opiniâtre bravoure par le sultan lui-même, qui se montrait à tous les postes dangereux, et par les Mysoréens qui, ralliés par 500 Français que commandait le colonel Chapuys, firent des prodiges de courage. Ce prince périt criblé de coups, au milieu des siens, et frappé, dit-on, par le poignard du traître Meer-Saeïb. Pour découvrir ce cadavre héroïque, il fallut soulever des monceaux de corps sous lesquels il était enseveli. Meer-Saeïb fut égorgé par les cipayes, et enterré sous les babouches de la garde mysoréenne; aujourd'hui même le lieu de sa sépulture est infâme et consacré aux plus vils usages. Telle fut la vie de Tipoo-Saëb, fils du grand Hayder-Ali-Khan, toujours brave, toujours en lutte avec le sort. Peu de héros des temps modernes ont mérité mieux que lui l'honneur de paraître sur la scène dramatique, entre les Bajazet et les Gengis. On sait que la tragédie de M. Jouy, intitulée: *Tipoo Saëb*, représentée en 1811, c'est-à-dire douze ans seulement après la mort de ce prince, dut en partie son succès à la vérité historique à laquelle l'auteur put se montrer d'autant plus fidèle, qu'il avait été plusieurs fois admis à la cour et dans les camps du sultan de Mysore.

TIRABOSCHI (Jérome), célèbre littérateur italien, né à Bergame le 18 décembre 1731, fut admis, à l'âge de quinze ans, dans l'institut des Jésuites, et, en sortant du noviciat, il entra dans la carrière de l'enseignement. Il se livra d'abord, avec ardeur, aux études théologiques, mais se donnant ensuite un but plus utile, il cultiva la littérature, et composa plusieurs discours, qui annoncèrent l'élévation de son esprit et l'étendue de ses connaissances. En 1766 il fit paraître l'histoire de l'ordre des *Humiliés* (*Vetera humiliatorum monumenta*. Milan,

3 vol. in-fol.), qui le plaça au rang des premiers littérateurs de son temps. Le comte de Firmian, qui ne perdait aucune occasion pour encourager les talens, allait se charger de l'élévation de l'auteur, lorsque François III le choisit pour successeur de Granelli, dans la place de conservateur en chef de la bibliothèque de Modène. Profitant des trésors que la munificence des princes d'Este avait accumulés dans ce vaste dépôt des connaissances humaines, le nouveau bibliothécaire conçut le plan d'un ouvrage, qu'avant lui on aurait cru au-dessus des moyens d'un seul homme. L'Italie, cet ancien berceau des lettres et des arts, n'avait pas encore trouvé un écrivain qui eût pris soin de rassembler, dans un seul cadre, les titres épars de ses richesses littéraires. La tâche en était d'autant plus difficile, qu'il fallait s'élever au-dessus des prétentions municipales, et juger chaque auteur d'après la valeur réelle de ses ouvrages. Il fallait, en outre, avoir fait une étude profonde des classiques anciens et modernes, être initié dans les sciences, avoir du goût pour les arts, et posséder ce coup d'œil si nécessaire pour classer avec ordre et intelligence, tant de matériaux employés à la construction d'un édifice aussi riche dans les détails, qu'il devait être simple et proportionné dans l'ensemble. Ce grand ouvrage parut après dix années de travail, et, s'il n'a pu échapper aux critiques de quelques censeurs austères, il a trouvé un plus grand nombre d'admirateurs, qui en ont pris la défense. L'*Histoire de la littérature italienne*, plusieurs fois réimprimée en Italie, et dont il existe des abrégés en français et en allemand, remonte jusqu'aux temps des Étrusques, et, en suivant toutes les vicissitudes de la civilisation de la grande Grèce, des Romains et des Italiens, s'arrête à la fin du 17e siècle, qui aurait été l'avant-dernier si l'auteur n'avait pas été forcé de suspendre ce travail. Le duc de Modène le récompensa, en le nommant chevalier, et en l'appelant dans son conseil. Tiraboschi crut ne pouvoir mieux lui témoigner sa reconnaissance qu'en composant une biographie des auteurs nés dans ses états. (*Biblioteca modenese*. Modène, 1781, 6 vol. in-4°), et en publiant différens ouvrages sur l'histoire et la topographie du même pays. (*Memorie storiche Modenesi*, ibid., 1793, 3 vol. in-4°; *Storia della Badia di Nonantola*, ibid., 1784, 2 vol. in-fol., et *Dizionario topografico storico degli stati estensi*, ibid., 1824, in-4°.) Il ne cessait pas cependant d'enrichir la littérature de plusieurs morceaux sur des sujets nouveaux, ou qui exigeaient de nouvelles recherches. Un homme, dont la vie entière avait été consacrée à des travaux utiles ou glorieux pour sa patrie, ne pouvait qu'y être aimé et honoré; aussi sa mort, arrivée le 3 juin 1794, répandit le deuil dans toute l'Italie, où la mémoire de Tiraboschi sera aussi durable qu'elle y est révérée.

TIRLET (LE VICOMTE LOUIS), lieutenant-général, commandeur des ordres royaux de la légion-d'honneur et de Saint-Louis, est né

en 1773, et fut élevé à l'école d'artillerie de Châlons. Capitaine d'artillerie en 1793, à l'âge de 20 ans, il était, 3 ans après, chef de bataillon des pontonniers à l'armée de Sambre-et-Meuse. Ses services lui valurent, en 1799, le grade de colonel, et, peu de temps après, la place de chef d'état-major d'artillerie à l'armée d'Orient. En 1803, il fut nommé général de brigade, et employé en Hollande, en Allemagne et en Espagne. La retraite de Portugal, au mois de juillet 1812, lui fournit l'occasion d'être cité avec distinction; il le fut aussi pour la part qu'il prit, en octobre (1812), à la poursuite des Anglais, qui furent forcés de lever le siége de Burgos. Il obtint, en 1813, le grade de général de division. Inspecteur-général d'artillerie pour les directions de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Bayonne, il reçut du roi, le 19 juillet 1814, la croix de Saint-Louis, et le titre de grand-officier de la légion-d'honneur, le 14 février 1815. Le général Tirlet commandait, en 1815, l'artillerie du 2ᵉ corps d'observation. Il est encore aujourd'hui (1825) employé dans le corps royal d'artillerie.

TISSOT (LE CHEVALIER CLÉMENT-JOSEPH), docteur en médecine, officier de la légion-d'honneur, médecin consultant de M. le duc d'Orléans, vice-président de la société de médecine-pratique, est né vers 1750, à Ornans, département du Jura; il est originaire de Suisse et parent du célèbre Tissot, à qui il doit des conseils dans ses études médicales. Reçu docteur en 1776, il vint à Paris, où il fut le disciple, le secrétaire et l'ami de son compatriote Tronchin (*voyez* ce nom), à la recommandation duquel il reçut, en 1787, le brevet de médecin-adjoint de la maison du duc d'Orléans. Appelé, en 1788, en qualité de chirurgien en chef adjoint du camp de Saint-Omer, commandé par le prince de Condé, il fut, peu de temps après, nommé par le roi inspecteur divisionnaire des hôpitaux de l'Alsace et de la Franche-Comté, fonctions qu'il quitta en 1792 pour occuper celles de chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Lyon, jusque après le siége de cette ville. « M. Tissot, dit un de ses biographes, a éprouvé beaucoup de persécutions pendant la révolution. Après la levée du siége de Lyon, en 1793, il fut suspendu de ses fonctions, puis arrêté et traduit à la commission temporaire, pour avoir publié un écrit, d'après le vœu de la municipalité provisoire, sur les causes de la mort des blessés par des armes à feu, dans la journée du 29 mai, et pour avoir obéi aux ordres du comte de Précy. Il fut encore arrêté à Paris en 1795, dénoncé au général en chef à Mayence, en 1797, arrêté à Wesel, en 1798, et à Dusseldorff en 1799. On l'accusa, dans cette dernière ville, d'entretenir des correspondances avec Pichegru, Couchery et d'autres députés proscrits à la journée du 18 fructidor. » Après la paix de Lunéville, en 1801, il reçut le brevet d'officier de santé supérieur de l'hôpital d'Aix-la-Chapelle, pour l'inspection des eaux minérales. Remis en activité de service, il fit toutes les campagnes

d'Autriche, de Prusse, de Pologne, d'Italie, etc., et fut nommé, en récompense, chevalier de la légion-d'honneur. M. Tissot a rendu des services très-importans à l'humanité, en arrêtant, en 1794 et 1795, les épidémies qui s'étaient manifestées dans les hôpitaux militaires et dans les dépôts de prisonniers de guerre établis dans les ci-devant provinces de Bourgogne et de la Franche-Comté, et en 1806, en portant les secours de son art aux prisonniers autrichiens cantonnés dans la Souabe. L'archiduc Charles le félicita par une lettre flatteuse, lui envoya le diplôme de membre honoraire de l'académie impériale Joséphine de médecine à Vienne, et une tabatière de grand prix, ornée d'un médaillon faisant allusion à cette dernière épidémie. En 1809, étant à Vienne avec l'armée française, il reçut de la municipalité de cette ville l'expression publique de sa reconnaissance; et en 1814, présenté à l'empereur d'Autriche, alors à Paris avec les autres souverains alliés, il fut très-bien accueilli par ce monarque. M. Tissot exerce encore aujourd'hui (1825) les fonctions de vice-président de la société de médecine-pratique. Il a publié: 1° *Gymnastique médicinale*, Paris, in-12, 1781; 2° *Topographie médicinale de Neufchâteau, suivie d'observations sur les dangereux effets des coups de plat de sabre* » (ce qui a déterminé, dit le biographe que nous avons déjà cité, la suppression de cette punition militaire par une ordonnance du 14 juillet 1789)»; *sur les maladies résultantes du séjour des soldats dans les prisons, et sur les moyens de les prévenir par une autre peine*, publiée par ordre du roi dans le 7e vol. du Journal de médecine militaire, en 1788; 3° *Observations sur les causes de la mort des blessés par des armes à feu, que l'on accusait avoir été chargées avec des balles empoisonnées dans la journée mémorable du 29 mai*, Lyon 1793; 4° *Observations générales sur le service de santé et l'administration des hôpitaux ambulans et sédentaires*, Lyon, 1793; 5° *Recueil d'observations sur les causes de l'épidémie régnant dans les hôpitaux et les dépôts de prisonniers de guerre, des départemens de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or, et sur les moyens d'en arrêter les progrès*, Dijon 1794; 6° *Recueil d'observations* sur les abus dans l'ordre des évacuations des malades et des blessés de l'armée dans les départemens du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, Besançon, 1794; 7° *Du régime diététique dans la cure des maladies;* 8° *Des effets du sommeil et de la veille dans le traitement des maladies;* 9° *De l'influence des passions de l'âme dans les maladies, et des moyens d'en corriger les mauvais effets.* Ces trois derniers ouvrages, approuvés par l'académie royale de chirurgie de Paris en 1779, 1781 et 1783, ont été traduits en allemand et imprimés à Brunswick en 1799. 10° *Nécrologie de Lorentz*, médecin en chef de l'armée du Rhin, publiée in-8°, et insérée dans le Journal de Paris en avril 1801; 11° *Compte rendu au grandbailli du landgraviat de Meklembourg, conseiller-aulique du roi de Wurtemberg*, sur l'épidémie des prisonniers autri-

chiens dans la Souabe, imprimé, en français et en allemand, par ordre supérieur à Stockak, juin 1806.

TISSOT (P. F.), *voy.* le SUPPLÉMENT de ce 20e vol.

TOALDO (JOSEPH), célèbre astronome italien, naquit en 1719 à Pianezze, petit hameau non loin de Vicence. A l'âge de 14 ans, il fut placé au séminaire de Padoue, où il prit le dégré de docteur en théologie, et fut chargé de l'enseignement des belles-lettres. Entraîné vers l'étude des sciences exactes, il composa une préface et des notes pour une réimpression des œuvres de Galilée, et il eut à lutter contre la timidité de trois censeurs, qui auraient voulu exclure de cette édition les fameux dialogues sur le système du monde. Nommé archiprêtre de Montegalda, petit village situé entre Padoue et Vicence, il ne cessa de donner à l'étude le temps qu'il pouvait dérober à ses devoirs. Pénétré d'un sentiment de reconnaissance envers l'abbé Conti, dont il avait été l'élève, il publia une notice sur la vie de ce littérateur, qui fut imprimée à la tête de ses ouvrages. Appelé, en 1762, par le sénat de Venise à occuper les chaires d'astronomie, de géographie et de météorologie à l'université de Padoue, Toaldo employa son crédit pour faire décréter la fondation d'un observatoire, dont il se chargea de donner le plan et de surveiller les travaux. Il profita pour cela d'une ancienne tour qui avait appartenu au fameux tyran Eccelin, et dès que les instrumens purent y être placés, il continua les observations des deux Poleni, et établit, dans un ouvrage intitulé *Saggio Meteorologico*, les conjectures qu'on pouvait en tirer pour calculer avec probabilité les accidens futurs de l'atmosphère. Il fit mieux apprécier l'importance de cette théorie, en répondant à une question de l'académie de Montpellier, sur l'application de la météorologie à l'agriculture. Son mémoire fut couronné, et il attira, sur cette partie de la physique, l'attention des savans, entre autres de l'électeur Palatin, qui fonda une société météorologique à Manheim. Toaldo travaillait de son côté à confirmer son système par tous les moyens que pouvaient lui fournir son instruction et son expérience. Ayant remarqué qu'au bout de dix-huit ans, les phénomènes météorologiques recommencent et se succèdent à peu près dans le même ordre, il dressa les tables de trois de ces périodes, auxquelles il donna le nom de *Saros*, et que les astronomes appelèrent aussi *Cycles Toaldini*. Il fit paraître en même temps un journal astro-météorologique, destiné principalement à répandre sa découverte. Il composa aussi une dissertation sur la chaleur de la lune, pour prouver la force d'attraction que cette planète exerce sur les corps terrestres. Sa théorie fut attaquée par Frisi, auquel il répondit par un mémoire qui fait partie des actes de l'académie de Berlin. Partisan zélé des découvertes utiles, Toaldo s'empressa d'accréditer, par son suffrage, celle de Franklin, sur les conducteurs électriques, et il arma l'ob-

servatoire de Padoue du premier paratonnerre qu'on ait vu dans les états vénitiens. Il serait trop long de s'arrêter au détail de toutes les productions qui sortirent de la plume de ce professeur ; il ne se passait pas d'année qu'il ne publiât quelque ouvrage remarquable, tels sont: sa méthode pour déterminer les longitudes, ses tables de vitalité, ses traités de gnomonique, et de trigonométrie, ses *Schediasmes astronomiques*, dont les deux premiers roulent sur les éclipses du soleil, et le troisième sur le passage de Mercure devant cet astre; un discours sur les hivers extraordinaires, plusieurs discussions sur la sécheresse de 1779, sur les brouillards et sur l'influence des météores ignés; un pronostic des temps et des saisons, tiré du passage des oiseaux, un dictionnaire météorologique, des considérations sur un nouveau cycle et sur les aspects des planètes; les présages généraux et particuliers des pluies et des vents pour le golfe Adriatique, déduits de l'inspection du ciel ; un mémoire sur le passage d'Annibal par les Apennins, etc. Les recueils savans s'enrichirent de plusieurs de ses écrits. Il publia, dans le journal de Modène, une défense de Leibnitz contre le sentiment de Deluc, touchant la descente du mercure dans le baromètre sous un ciel pluvieux ; dans celui de Pise, un mémoire sur l'influence lunaire, en réponse aux objections de Frisi. Il donna aux journaux de Paris, de Venise, de Vicence, aux opuscules scientifiques de Milan, et aux actes de la société Palatine, une foule de discours et d'observations relatifs à la météorologie et à la physique Les Anglais publièrent, dans les Transactions de Londres, son écrit de *æstu reciproco maris adriatici*; l'institut de Bologne plaça dans ses actes le mémoire *de calore lunari*, et l'académie de Berlin imprima la dissertation de *vi lunæ in atmospheram, ex observationibus barometricis*. Lalande publia aussi plusieurs observations astronomiques de Toaldo dans les mémoires de l'académie des sciences de Paris, et un plus grand nombre a été inséré dans ceux de la société de Padoue. Au commencement du mois de novembre 1798, ce savant éprouva des chagrins qui altérèrent sa gaîté naturelle, et quelques jours après, il fut frappé d'apoplexie, dont il mourut le 11 décembre suivant.

TOCQUEVILLE (N. COMTE DE), maître des requêtes, préfet du département de la Somme, officier de la légion-d'honneur, exerçait, sous le gouvernement impérial, les modestes fonctions de maire d'un village des environs de Versailles. Il dut aux événemens politiques de 1814 sa haute fortune administrative. Le roi le nomma, à la première restauration, préfet du département de Maine-et-Loire; Napoléon, à son retour, au 20 mars 1815, destitua M. de Tocqueville à qui Louis XVIII, après la seconde restauration, confia la préfecture de l'Oise. A cette époque les armées étrangères pesaient sur la France, et les Prussiens occupaient Senlis et le reste du département. L'un des généraux de ces dernières troupes exigea de M. de Tocqueville la remise des registres où étaient apposées les si-

gnatures des habitans qui s'étaient prononcés pour l'acte additionnel. M. de Tocqueville donna une preuve de fermeté et de loyauté ; il refusa. Le général étranger n'insista pas. La noble conduite que ce fonctionnaire public avait tenue en cette circonstance ne paraît pas l'avoir mis à l'abri, dans la suite de ses fonctions, des reproches graves des hommes sages et modérés ; on l'a blâmé d'avoir provoqué des destitutions, dont, plus tard, on a reconnu l'injustice. En 1816, il administrait le département de la Côte-d'Or. Le même esprit d'impartialité nous fait un devoir de rapporter l'arrêté qu'il publia le 9 août de la même année, lors du passage, par Dijon, de MADAME, duchesse d'Angoulême (aujourd'hui Madame la Dauphine). « Considérant, dit-il, que l'enthousiasme et les transports de joie que les habitans de Dijon ont montrés à l'occasion du séjour dans cette ville de S. A. R. MADAME, ne permettent pas de douter qu'il n'y ait parmi tous les habitans une parfaite unanimité de sentimens et d'attachement pour le roi et la famille royale ; considérant que ces sentimens, manifestés si hautement, ôtent toute crainte à l'égard de l'influence que les ennemis du trône pourraient exercer sur le peuple de la bonne ville de Dijon ; considérant, etc. ; les mesures de haute police auxquelles sont soumis quelques individus de la ville de Dijon, cessent d'avoir leur effet, et ces individus sont déchargés des obligations qu'elles leur imposaient. » En 1817, M. de Tocqueville passa à la préfecture de la Moselle, qu'il administra jusqu'en 1823, époque où il fut nommé à celle de la Somme. M. de Tocqueville, qui occupe encore aujourd'hui (1825) cette préfecture, a épousé une fille du président Rosambo, gendre de l'illustre de Malesherbes ; deux fils qu'il a eus de cette union suivent la carrière militaire.

TODERINI (JEAN-BAPTISTE), né à Venise en 1728, professa quelque temps la philosophie à Forli, et vécut ensuite à Vérone, où les travaux du marquis Maffei lui firent naître le goût des antiquités. Il s'était amusé à rassembler une suite de médailles frappées en l'honneur des jésuites, auxquels il appartenait, et des rois goths, avec lesquels il les avait associés. Cette affection pour les illustres barbares se développa avec plus de force dans un séjour de cinq ans qu'il fit à Constantinople, où il alla en 1781, à la suite de Garzoni, baile de la république de Venise à la Porte. Il porta son attention vers la littérature turque, acheta un grand nombre de manuscrits et de livres orientaux, rechercha toutes sortes d'instrumens astronomiques, nautiques, géométriques, etc., sortis des ateliers ottomans, et se chargea d'apprendre à l'Europe que les Turcs avaient des imprimeries, des bibliothèques, des académies, et qu'ils ne sont rien moins qu'étrangers à la littérature agréable. « Je cultivais, dit-il, l'amitié de » quelques *savans* ottomans, et sur- » tout du *muderis de la Validé*, » pour assurer mes recherches et » éclaircir mes doutes. S'il arrivait

«que ces savans ne fussent pas «d'accord entre eux, je m'adressais au mufti pour avoir un *fetfa* «ou sentence définitive. Il y a, à «la porte de son palais, des écrivains auxquels on présente la «question qui passe aux mains du «mufti, et quelques jours après, «pour peu d'argent, on a la décision, on le fetfa signé de sa propre main. Si la question répugne «ouvertement à la loi, après l'avoir lue à peine, ils vous la rendent, en vous disant qu'elle est «contraire à la loi.» Avec ces puissans auxiliaires, dont on aurait tort de soupçonner l'ignorance, il fut en état de publier son ouvrage, qui étonna par la singularité du sujet; il fut bientôt annoncé dans les journaux, et traduit en français et en allemand. Le cardinal Borgia, chez lequel Toderini s'était fait présenter comme l'auteur de la *Littérature des Turcs*, lui demanda un jour s'il en avait trouvé la langue difficile? — «Je n'ai pas eu le temps de l'apprendre, lui répondit Toderini. — *Bravo! bravissimo!* reprit en riant son éminence; vous avez eu le talent de parler de ce que vous ne comprenez pas.» Toderini mourut à Venise, le 4 juillet 1799. Ses autres ouvrages sont des dissertations peu importantes sur des objets de physique et d'histoire naturelle.

TOLL, lieutenant-général suédois, né dans un rang obscur, en une des provinces méridionales de la Suède, s'éleva à une haute fortune par un mérite particulier, et joua un rôle important sous les règnes des rois Gustave III et Gustave IV. Il commença sa carrière par l'exercice d'un petit emploi de judicature provinciale, dont il fut privé par jugement d'un tribunal supérieur. De puissans ennemis, à ce qu'il assurait, l'avaient injustement accusé de malversations. Il entra ensuite dans l'administration forestière, et perdit encore la place subalterne qu'il y avait obtenue, par suite d'une accusation pareille à la première. Quand le roi Gustave III prépara, en 1772, la révolution par laquelle il changea la constitution et les lois fondamentales de la Suède au profit de la prérogative royale, il mit M. Toll au nombre de ses agens secrets. M. Toll montra le plus grand zèle et déploya une habileté remarquable en secondant, dans sa province, les vues du roi. Le revirement politique heureusement terminé, M. Toll fut récompensé de ses services par des lettres de noblesse et un grade dans l'armée. Son crédit augmenta depuis de jour en jour, et il se vit admis dans les conseils intimes du roi, où, en courtisan consommé, il allait toujours au-devant des volontés du prince, facilitant ensuite, par son génie, l'exécution des projets monarchiques, quels qu'ils fussent. Nommé colonel d'un régiment de cavalerie, et bientôt général, il fut en outre revêtu de décorations et comblé de faveurs. En 1788, quand le roi eut pris la résolution d'attaquer la Russie, alors engagée dans une guerre avec la Porte-Ottomane, le général Toll fut chargé de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour l'ouverture de la campagne. Il ne s'agissait, disait-on, que de marcher droit sur Péters-

bourg, et il serait facile de s'emparer de cette capitale qui, ainsi que les frontières septentrionales de la Russie, se trouvait presque entièrement dégarnie de troupes; on devait ensuite forcer l'impératrice Catherine II à rendre à la Suède quelques-unes des provinces perdues par Charles XII. Le général Toll n'avait jamais fait la guerre, mais on avait la plus haute opinion de ses talens, tant militaires qu'administratifs, et il crut lui-même, ainsi que les autres jeunes conseillers du roi, que l'activité et l'audace suppléeraient de reste à l'expérience qu'ils n'avaient encore pu acquérir. L'armée suédoise fut embarquée à la hâte pour la Finlande; il importait en effet d'opérer avec la plus grande célérité; mais cette armée, dès qu'elle eut mis pied à terre à Helsingfors, première ville de la Finlande suédoise, se trouva dépourvue du matériel le plus indispensable pour agir; il fallut attendre pendant trois semaines l'arrivée de la plus grande partie de l'artillerie et des munitions de guerre. On échoua ensuite dans l'attaque de la petite place de Frédrichshamn et dans celle de la bicoque de Nyslott. Des canons de gros calibre y avaient été amenés à grands frais; mais par une méprise de l'administration militaire, les boulets avaient eu une autre destination, et les invalides russes, qui gardaient ces deux places, ne se laissèrent pas effrayer par des coups de canon tirés à poudre. Pétersbourg fut dès-lors sauvé. Les vivres manquèrent bientôt à l'armée suédoise; il fallut se retirer, et les soldats marchaient nu-pieds, leurs pourvoyeurs inexpérimentés n'ayant point prévu que les chaussures s'usaient vite en campagne. Les troupes finnoises et suédoises murmuraient hautement, et le roi, avant de quitter lui-même l'armée, prit le parti de renvoyer le général Toll dans le midi de la Suède, disgrâce qui ne fut cependant qu'apparente. Il eut bientôt un commandement important dans la province de Scanie, limitrophe du Danemarck, et on lui attribua, faussement peut-être, le plan d'incendier, en pleine paix, le port de Copenhague, où hivernait une flotte russe. La Suède venait de terminer ses différens avec le Danemarck; un officier subalterne, nommé Benzelstierna, fut néanmoins envoyé de Scanie à Copenhague, où il acheta, d'un capitaine de navire anglais, un gros bâtiment, qui fut, de concert avec ce capitaine, chargé de matières combustibles, et qui devait, par le premier vent favorable, être allumé au milieu des vaisseaux russes et danois, étroitement serrés les uns contre les autres dans l'intérieur du port. L'explosion eût été terrible, la plupart de ces vaisseaux ayant leur chargement complet en poudre. Heureusement pour la ville de Copenhague, le second du capitaine anglais, après avoir fait de vains efforts pour détourner son chef de ce projet incendiaire, découvrit le complot, la veille même de son exécution, au gouvernement danois. Le brûlot fut saisi, et le peuple de Copenhague, indigné, se portait en foule à l'hôtel de l'ambassadeur de Suède, qui, entièrement étranger à ce com-

plot, se présenta hardiment devant la multitude, fit ouvrir toutes les portes de son hôtel, et demanda lui-même qu'on le visitât, bien sûr qu'on n'y trouverait aucun des coupables, ni aucun indice de sa participation à leur trame. Benzelstierna et ses complices furent bientôt découverts et arrêtés, jugés et condamnés à mort; mais le prince royal de Danemarck (le roi actuel) fit grâce de la vie à ces agens subalternes. Le gouvernement suédois les désavoua, et le général Toll, hautement accusé à Copenhague de les avoir dirigés, soutint toujours qu'il n'avait eu aucune relation avec eux. Après la mort de Gustave III, le crédit des deux principaux favoris de ce prince, MM. Armfeldt et Toll, baissa sensiblement sous la régence du duc de Sudermannie. Pour les éloigner, on donna au premier une mission diplomatique à Naples, et au second une autre mission pour Varsovie; mais une cassette, contenant les correspondances secrètes du baron Armfeldt, ayant été saisie en Italie par un autre agent diplomatique suédois, fut envoyée au prince-régent, et on y découvrit un vaste projet tendant à priver ce prince de la régence par une révolution militaire, et à l'aide d'une flotte et de troupes étrangères qui devaient être introduites en Suède. Le jeune roi Gustave IV devait être déclaré majeur avant le temps fixé par la loi. Quelques lettres du général Toll parurent prouver que cette trame, habilement ourdie, lui était au moins connue, sans qu'il l'eût, selon son devoir, fait connaître au gouvernement. Les deux diplomates furent rappelés et sommés de comparaître devant une cour de justice à Stockholm. Le baron Armfeldt n'obéit point et se rendit en Russie, où il obtint du service en même temps qu'il fut condamné à mort en Suède. Le général Toll résolut de braver l'orage, et retourna à Stockholm, où il fut mis en jugement et condamné à la perte de tous ses emplois. Il regrettait surtout son beau régiment, qui lui assurait de nombreux avantages, un grand établissement et une haute influence dans la province de Scanie; mais il supporta avec courage sa disgrâce, qu'il savait bien d'ailleurs ne devoir point être de longue durée. En effet, dès que le jeune roi Gustave IV, déclaré majeur, eut pris en mains les rênes de l'état, il rappela les favoris de son père. Le général Toll reprit ses anciens emplois; le colonel auquel le prince régent avait donné son régiment fut obligé de le lui rendre, et M. Toll fut en outre nommé gouverneur-général des provinces méridionales du royaume; mais on ne l'employa plus à la guerre, pour laquelle ce lieutenant-général n'avait jamais montré de talent. Après la révolution de 1809 et la chute de Gustave IV, le duc de Sudermannie, devenu roi sous le nom de Charles XIII, parut aussi avoir oublié ses anciens griefs comme régent, contre le général Toll, lui conserva tous ses emplois, et y ajouta de nouvelles faveurs. Cet homme véritablement habile mourut en Scanie, il y a quelques années, dans un âge très-avancé.

TOLLERON (Edme-Henri-Charles), ciseleur à Paris, ancien militaire, naquit à Autreim, département de la Nièvre, vers 1786, d'une honnête famille d'artisans. Il exerçait l'état de ciseleur, pour lequel il avait beaucoup de goût, lorsqu'il fut appelé sous les drapeaux, en vertu de la loi de la conscription. Les événemens politiques de 1814 le rendirent à son ancienne profession, qu'il reprit à Paris, où il vivait honorablement du fruit de son travail. Lié avec Pleignier et Carbonneau (*voyez* ces noms), il fut associé à ce qu'on a appelé *la conspiration des patriotes de* 1816, et chargé de graver la planche des cartes de ralliement des conjurés. Arrêté au mois de juin (1816), il fut, avec Carbonneau et Pleignier, traduit à la cour d'assises de la Seine. Sa défense fut remarquable par la franchise, la bonne foi et l'éloquence naturelle qu'il développa dans le cours de son procès. Il déclara les motifs qui l'avaient porté à prendre une part dans cette déplorable affaire. « Le timbre, dit-il, que j'ai gravé portait ces mots : *union, honneur, patrie,* formant une devise chère à tous les Français, et je n'y ai rien vu de répréhensible. J'ai 30 ans, ajouta-t-il ensuite, j'ai été élevé dans des principes contraires à ceux qu'il est aujourd'hui de mon devoir de respecter et de chérir; il n'est donc pas étonnant que j'aie erré dans une circonstance semblable. » Dans la séance du 6 juillet, après que son avocat eut parlé pour sa défense, il prit la parole, et s'abandonnant à l'expansion de son âme, il dit aux jurés : « Vous avez pu voir, messieurs, que je n'ai jamais cherché à déguiser la vérité sur tout ce qui me regarde dans cette affaire. J'ai cru que je me ferais un mérite aux yeux de mes juges en parlant avec la plus grande franchise. Si je me suis trompé, elle a servi à me perdre; mais tel est mon caractère, que je préfère être puni ayant dit la vérité, que d'avoir sauvé ma vie par le mensonge. On me reprochera sans doute d'avoir usé de réserve sur ce qui concernait mes coaccusés. Quoi! moi, j'aurais livré aux tribunaux, un ami, un père de famille, Carbonneau enfin! Ah! le législateur qui a infligé des peines si terribles pour la non révélation connaissait bien l'âme des vrais Français; il savait quel mépris nous attachons au nom de délateur. Pour moi, la nature qui m'a doué d'un courage à toute épreuve, m'a doué aussi d'une âme sensible et généreuse; je saurai supporter mon sort, quelque rigoureux qu'il soit; je n'aurais pu survivre au premier regard du mépris. » Condamné à mort dans la même séance, il entendit avec calme et fermeté la déclaration du jury. Il reprit la parole et dit : « Je prie la cour de considérer qu'il me semble que j'ai droit au bénéfice de l'article 108 du Code pénal. » Tolleron se pourvut en cassation et en grâce : il fut exécuté le 28 juillet, à 8 heures du soir, en chemise, la tête couverte d'un voile noir, après avoir eu préalablement le poing coupé, comme parricide. Sa fermeté ne se démentit pas un seul instant.

TOLSTOI (le comte Ostermann), général russe, d'une fa-

mille ancienne, commença à se faire connaître dans les guerres de Turquie et de Pologne, où il montra de la bravoure et des talens militaires, et se trouva, au mois de septembre 1805, à la tête d'un corps d'armée que l'Autriche destinait à agir contre la France; mais ses exploits se bornèrent à pénétrer dans l'électorat d'Hanovre, et à cerner la forteresse de Hameln, où commandait le général Barbou. Le résultat de la bataille d'Austerlitz força M. Tolstoi à évacuer l'électorat, et néanmoins il reçut le gouvernement de Saint-Pétersbourg, et les décorations de plusieurs ordres. Au commencement de 1812, il remplaça le comte de Schuwaloff dans le commandement d'un corps russe; le 1er juillet, à Ostrowno, il eut un engagement avec un corps français qu'il prétendit avoir battu, et poursuivi à 4 werstes en avant de sa position; les Français rétablirent la vérité, en continuant leur mouvement en avant. L'année suivante, le général Tolstoi perdit le bras gauche dans un combat opiniâtre qu'il engagea à Pirna contre une colonne française, et parvint à garantir la Bohême, menacée d'une invasion. Le 17 octobre 1813, le maréchal Gouvion Saint-Cyr le défit complètement à Planen, et lui prit 3,000 hommes et 20 pièces de canon. Il se retira alors sur l'Elbe, où il opéra sa jonction avec le comte de Klenau; leurs efforts réunis eurent pour résultat définitif la capitulation de Dresde, et de Sonnenstein. L'empereur de Russie apprécia les services du comte de Tolstoi pendant cette campagne et la suivante, et l'en récompensa par plusieurs grâces, et notamment par une somme de 500,000 roubles, qu'il lui accorda pour rétablir ses affaires, à titre de prêt remboursable en dix ans. Le gouvernement de Bohême lui offrit une coupe de grand prix, sur laquelle le général fit graver les noms des officiers qui avaient péri à l'affaire de Pirna, et dont il fit ensuite hommage à la chapelle du régiment de Préobraschenski. Le comte de Tolstoi, un instant ambassadeur de Russie à Paris, en 1814, fut remplacé par M. Pozzo-di-Borgo. Il mourut à Dresde, vers la fin de décembre 1816. M. de Tolstoi était grand-maréchal de la cour, et chevalier de différens ordres russes et étrangers.

TOMMASINI (Jacques), célèbre médecin italien, né à Parme, en 1769, trouva dans son père le premier instituteur de sa jeunesse. En 1794, il fut nommé professeur de physiologie et de patologie dans l'université de cette ville; il embrassa la doctrine du *contre-stimulus* (*voy.* Rasori), que par sa réputation et par ses ouvrages il a beaucoup contribué à accréditer. Appelé à occuper la chaire de clinique-médicale à Bologne, au moment où on l'élevait à la place d'inspecteur de santé et des études à Parme, il flotta longtemps indécis entre les instances de ses compatriotes, qui auraient voulu le retenir dans sa patrie, et celles d'une jeunesse nombreuse, qui l'attendait au sein d'une des plus anciennes universités de l'Europe. M. Tommasini n'écouta que les intérêts de la science, et en

1816, il prit le chemin de Bologne, où les professeurs et les élèves se portèrent à sa rencontre pour le ramener en triomphe jusqu'à la porte de son hôtel. Cet enthousiasme augmenta encore le jour où il prononça son discours d'ouverture, dans lequel il développa les principes fondamentaux de la nouvelle doctrine médicale. En 1819, les habitans de Parme auraient désiré qu'il vînt occuper la place de proto-médecin, restée vacante par la mort de Rubini (*voy.* ce nom). La jalousie et les intrigues de quelques obscurs adversaires empêchèrent le gouvernement de rendre hommage au mérite d'un si illustre citoyen, et ce n'a été qu'en 1823, que la duchesse de Parme lui a conféré le titre de son médecin honoraire. Ce professeur, devenu l'oracle de la médecine en Italie, est consulté par les personnages les plus éminens. Il avait donné ses soins à la princesse Caroline, que l'éclat d'une couronne n'a pu tenir à l'abri d'une persécution. Accablée par une foule d'individus, qui mettaient l'indiscrétion de leurs aveux au prix de l'or qu'on leur offrait pour les obtenir, cette malheureuse princesse implora le secours de quelques hommes estimés, dont elle connaissait trop les principes pour craindre de les voir fléchir sous le pouvoir. M. Tommasini répondit à cet appel, décidé à paraître devant la cour des lords comme le défenseur d'une reine outragée; mais les nombreuses anomalies de ce procès ne lui permirent pas de s'acquitter de ce généreux devoir. Dégagé de ces soins, il parcourut l'Angleterre et l'Ecosse, recevant partout les témoignages les plus éclatans d'admiration et d'estime. Plusieurs corps savans s'empressèrent de l'admettre dans leur sein, et la société de médecine d'Edimbourg lui adressa son diplôme le jour même qu'il entrait dans cette ville. Tommasini vient de recevoir un hommage non moins flatteur, et bien plus touchant de la part de ses élèves, qui lui ont fait frapper une médaille d'or, portant d'un côté son portrait, et de l'autre ces mots: *A Giacomo Tommasini, i discepoli riconoscenti*. Ses ouvrages sont: 1° *Quanto influisca il cuore sulla circolazione del sangue*, Parme, 1794, in-8°; 2° *Storia ragionata d'una diabete*, ibid., 1794, in-8°; 3° *Della nuova dottrina medica italiana prolusione*, Florence, 1817, in-8°; 4° *Ricerche patologiche sulla febbre di Livorno, e sulla febbre gialla americana*, Naples, 1817, 2 vol. in-8°; 5° *Considerazioni patologiche sull' infiammazione e sulla febbre continua*, Pise, 1820, in-8°; 6° *Prospetto de' risultamenti ottenuti nella clinica medica d'un triennio*, ibid., 1820, in-8°; 7° *Discorsi sull' insegnamento medico-clinico dell' Inghilterra e del' Italia*, Bologne, 1822, in-8°; 8° *Storia della malattia, della quale mori il conte Perticari*, Imola, 1823, in-16; 9° *Opere minori*, Bologne, 1821-1824, 3 vol. in-8°; 10° *della necessità di sottoporre ad una statistica i fatti più importanti della medicina pratica*, ibid., 1825, in-8°.

TONDI (Mathieu), directeur du musée minéralogique de Naples, naquit en 1762, à Sanse-

vero, dans la province de Capitanata. Destiné à la profession de médecin, il mêla aux études de son état celles des sciences naturelles, pour lesquelles il avait de l'attrait. A l'aide de quelques traités de botanique, il reconnut les plantes des lieux environnans et surtout du Mont-Gargan, dont il escalada les sommets. A l'âge de 17 ans, il fut envoyé à l'université de Naples, où la voix de Petagna et l'exemple de Cirillo le fortifièrent dans son goût pour les observations de la nature, et le mirent en état d'ouvrir un cours de chimie, d'entomologie et de botanique. Adoptant la réforme que Lavoisier venait de proclamer en France, il fut des premiers à parler son nouveau langage en Italie. Les connaissances dont il avait fait preuve dans ses leçons fixèrent sur lui l'attention du général Parisi, que le gouvernement napolitain venait de placer à la tête d'une expédition de physiciens qui devaient aller se perfectionner en Allemagne, dans les travaux des mines et dans la fusion des métaux. M. Tondi profita de son séjour à Vienne pour fréquenter la société de Jacquin, de Plenck, de Born, et le jardin de Schœnbrunn; les cabinets publics et particuliers d'histoire naturelle remplirent les momens qu'il ne consacrait pas à s'entretenir avec ces savans. Il se rendit ensuite à Schemnitz, où il ébaucha un cours de docimastique, d'après le plan adopté dans cette célèbre école; il poussa en même temps ses recherches sur le molibdène, sur le *Tungtein*, sur la manganèse, et ses efforts furent couronnés du plus heureux succès. Les résultats de ces expériences et de celles qu'il entreprit sur la barite, la chaux et la magnésie, furent soumis au baron de Born, qui en parla favorablement dans le second volume du *Catalogue des Fossiles*, de Mlle Raab. Le même naturaliste se chargea de communiquer à Lavoisier quelques mémoires du minéralogiste italien, pour les faire insérer dans les *Annales de chimie*. M. Tondi, en attendant, ne cessait pas d'explorer les mines de la Haute et de la Basse-Hongrie, et de presque tous les états héréditaires. En 1795, il passa le détroit, visita les trois royaumes, et fit des excursions aux Hébrides, aux Orcades, et jusqu'en Islande. A son retour d'Angleterre, le bâtiment sur lequel il était embarqué fut capturé à la hauteur du Texel, par une frégate française, qui l'emmena prisonnier à Flessingue. Dès qu'il put recouvrer sa liberté, il se dirigea sur Bâle pour gagner Augsbourg, et se rapprocher de l'Italie. En passant par Landsberg, il fut arrêté et envoyé au camp de Steppach, où le général autrichien voulait le faire fusiller comme émissaire de l'armée française. Ce ne fut pas sans beaucoup d'efforts qu'il parvint à le détromper; mais à peine venait-il de quitter les prisons de l'Autriche, qu'il tomba dans les mains des Bavarois, auxquels il inspira les mêmes soupçons, et qui ne l'auraient pas mieux traité s'il n'avait pris la résolution hardie de se jeter dans le Leck, pour se dérober à leurs avant-postes. En arrivant à Naples, il fut chargé de dresser

un rapport sur les mines de fer et de houille, qu'on prétendait avoir découvertes dans les Abruzzes et à Gifuni. Il fit ensuite un voyage en Calabre, où il voulut s'opposer aux désordres qui régnaient dans les établissemens de Stilo et de la Mongiana. Les changemens qu'il avait proposés déplurent à quelques anciens employés qui étaient intéressés à la conservation de ces abus. Profitant des troubles qui commençaient à se manifester en Calabre, par la présence d'une armée française dans le royaume, ils ameutèrent une partie des ouvriers, et se portèrent en foule chez leur chef, qu'ils ne purent atteindre, mais dont ils saccagèrent la maison. M. Tondi se rendit dans la capitale, où il fut enrôlé dans la garde nationale, avec laquelle il se trouvait à Revigliano le jour où la garnison de ce fort dut capituler avec les Anglais. Enveloppé dans la proscription des patriotes napolitains, il vint chercher un asile en France, et vécut quelque temps à Lyon, où il dirigea les travaux d'une mine de charbon de terre, près de Saint-Foi, à sept lieues de cette ville. Ce premier essai et l'occasion qu'il eut ensuite de déployer ses connaissances en rédigeant le catalogue du cabinet minéralogique de Weiss, lui procurèrent une place au musée d'histoire naturelle à Paris, et lui gagnèrent l'estime de Dolomieu et de Haüy. Ce dernier le chargea de la classification des minéraux et de la traduction de plusieurs articles extraits des ouvrages étrangers. M. Tondi donnait aussi des cours de minéralogie, et s'occupait à enrichir sa collection particulière de quelques nouvelles substances. Il avait entrepris, dans ce dessein, un voyage en Espagne, où il fut surpris par la révolution qui y éclata en 1808, et qui lui coûta la perte de presque tout ce qu'il avait ramassé. Il se sauva à bord d'un vaisseau qui manqua de périr dans la traversée, et qu'une galère ennemie remorqua dans un port de Sardaigne. Le gouverneur de cette île s'obstina à renvoyer M. Tondi à Naples, où ce professeur ne s'arrêta qu'un mois, se refusant aux propositions qu'on lui fit pour le retenir dans sa patrie. Il revint à Paris reprendre l'exercice de ses fonctions, dont il s'est acquitté jusqu'en 1812. A cette époque, des offres plus pressantes et plus généreuses l'engagèrent à rentrer à Naples, où il a été successivement nommé premier inspecteur-général des eaux et forêts, professeur à l'université, et directeur du musée de minéralogie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Itituzioni di chimica*, Naples, 1787, in-8°; 2° *Istruzione sulla seminagione e piantagione de' boschi*, ibid., 1813, in-8°; 3° *La caccia considerata come prodotto selvano, ad uso de' forestali*, ibid., 1815, in-8°; 4° *Discorso pronunziato in occasione dell' apertura della cattedra di geognosia*, ibid., 1817, in-8°; 5° *Elementi di Orittognosia*, ibid., 1817-1823, 3 vol. in-8°, fig.; 6° *la Scienza selvana ad uso de' forestali*, ibid., 1821, 3 vol. in-8°, fig.; 7° *Elementi di oreognosia*, ibid., 1824, in-8°, fig. Ce dernier ouvrage fait suite aux *Elémens d'Oryctognosie*, avec lequel il forme un cours complet de géognosie,

c'est-à-dire de la connaissance de la terre.

TONE (Théobald-Wolfe), célèbre patriote irlandais, chef et fondateur de l'association des Irlandais-unis, naquit à Dublin, le 20 juin 1763. Sa famille, le destinant au barreau, lui fit faire avec soin ses études à l'université de Dublin, et son cours de droit à l'école du Temple, à Londres. Tone s'efforça, par égard pour ses parens, de plier son génie actif aux exigeances d'une profession qui, chaque jour, lui devenait de plus en plus pénible, et libre bientôt de suivre ses goûts, il se lança dans la carrière hasardeuse de la politique. « Ce qui porta ses premières idées vers cette partie, dit l'auteur d'une notice sur Tone, fut la misère où se trouvait plongée l'Irlande, l'un des pays les plus éminemment favorisés par la nature. Sa situation par rapport au commerce des Indes et de l'Amérique, ses ports sûrs et nombreux, sa population très-nombreuse, sa fertilité presque incroyable y appellent les richesses, l'abondance et le bonheur, tandis, qu'au contraire, languissante sous l'oppression, elle ne sert que de grenier et de magasin à la Grande-Bretagne; il vit que l'Irlande était sacrifiée aux Anglais, qui connaissaient et redoutaient ses ressources naturelles et que ce n'était qu'en secouant son joug qu'elle pourrait se relever de sa situation et prendre la place qui lui est due dans la balance de l'Europe. Il vit que ce qui maintenait le pouvoir politique de l'Angleterre était, 1° l'oppression sous laquelle étaient les catholiques qui composaient les quatre cinquièmes de la nation; 2° la division et la haine qu'entretenait l'Angleterre entre eux et les protestans dissidens. Effectuer l'union cordiale entre ces deux partis fut donc le moyen que se proposa Tone, pour établir en Irlande un gouvernement national, sous lequel ce pays reprendrait son rang. » Tone publia, en 1790, un écrit ou pamphlet politique contre l'administration du gouvernement anglais en Irlande. Cette brochure eut beaucoup de succès, et fit admettre l'auteur, dès qu'il se fut nommé, dans la société des whigs de Belford. Une nouvelle brochure, en faveur des catholiques, ne produisit pas moins de sensation, et détermina le parti opprimé, quoique Tone fût anglican, à le nommer secrétaire de son comité central. Cette marque de confiance l'attacha plus fortement encore à la cause qu'il avait embrassée; il rédigea les pétitions, les défenses des catholiques, et fut adjoint à la députation chargée, en 1793, de demander au roi l'abolition des lois pénales sous lesquelles ils gémissaient. Mais le principal but de Tone était toujours de consolider l'union entre les catholiques et les dissidens qui dominaient dans le Nord, moyen qu'il regardait comme le seul propre à secouer le joug oppressif de l'Angleterre. Il y réussit enfin; et sur les débris des partis religieux qui avaient si longtemps déchiré son pays, il établit la société des Irlandais-unis. Le gouvernement anglais vit avec effroi cette association, et Tone fut appelé devant le parlement, où le chancelier le traita de « serpent

nourri dans le sein de l'état. » Tone, menacé dans sa liberté pour n'avoir pas voulu abandonner le parti des catholiques, se retira en Amérique au commencement de 1795, emportant avec lui l'estime et les regrets de ses concitoyens. Il ne vécut pas long-temps dans cet exil volontaire. Son attachement aux Irlandais-unis, et leurs instances pour appuyer leur cause auprès de la France, l'invitation même que lui fit le gouvernement directorial de se rendre en France, le déterminèrent à quitter l'Amérique, et en janvier 1796, il était à Paris, où il se concertait avec le général Hoche. Les résultats de leur entrevue furent les expéditions de la baie de Bantry et du Texel. Il prit alors du service dans l'armée française, où il devint successivement, mais en peu de temps, chef de brigade et adjudant-général. Après avoir été employé dans ces deux expéditions, il passa dans l'armée de Sambre-et-Meuse, puis dans l'armée d'Angleterre, et enfin dans l'expédition du général Hardy. Il avait servi sous les généraux Hoche, Daendels, Bonaparte, Desaix et Kilmaine. Lors de cette dernière expédition, le vaisseau sur lequel il était monté soutint, pendant une journée entière, un combat acharné contre 4 vaisseaux de ligne anglais. Il fut pris à la fin. Un des amis de collége de Tone, sir George Hill, gouverneur de Londonderry, le dénonça, dit-on, et par suite, Tone fut conduit, chargé de chaînes, à Dublin. Traduit devant une cour martiale, lorsqu'il parut devant ses juges, il arracha son uniforme, et dit avec indignation : « Ces fers, du moins, ne flétriront pas les signes révérés de la nation que j'ai servie; je suis plus fier de les porter pour la cause que j'ai embrassée, que si j'étais décoré d'une étoile ou d'une jarretière. » Le discours qu'il prononça pour sa défense ne démentit point ces nobles sentimens, et même, en le condamnant, ses juges ne purent lui refuser le témoignage de leurs regrets. Il périt en 1798, à l'âge de 35 ans, n'ayant pu obtenir l'honneur d'être fusillé. « Aimable dans la société, dit l'auteur de la notice dont nous avons déjà parlé, hardi et original dans ses conceptions politiques, il ne connaissait ni les difficultés ni le découragement. Sa vie active lui laissa peu de loisir pour écrire, et le peu d'ouvrages qu'il a publiés sont tous des discussions politiques sur les événemens du jour; mais le style brillant et pur, les idées neuves et profondes, les distinguent éminemment des écrits ordinaires. M. Tone fils a publié, en 1810, à Paris, un petit in-4°, sous ce titre : *Etat civil et politique de l'Italie sous la domination des Goths.* Cet écrit concourut sur la question ouverte par la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut, et obtint une mention honorable. » Quand on considère l'étendue des connaissances, la sagacité d'esprit qu'exigeait le sujet à traiter, et le mérite de l'ouvrage publié par M. Tone, on est surpris que ce soit l'ouvrage d'un jeune homme de 15 ans.

TOOKE (William), savant ecclésiastique, et littérateur anglais, membre de la société royale de

Londres et de l'académie impériale de Saint-Pétersbourg, est né en 1744. Sa famille voulut lui faire embrasser la profession d'imprimeur, et le fit entrer chez M. Bowyer, habile typographe; mais M. Tooke, qui avait fait de bonnes études, et qui préférait l'état ecclésiastique, se fit admettre dans les ordres en 1770. Envoyé à Saint-Pétersbourg en qualité de chapelain de la factorerie anglaise, il y remplit avec zèle ses honorables fonctions, et profita de ses loisirs pour visiter les bibliothèques et les établissemens publics, et se lier avec les hommes les plus instruits de la Russie. Il paya noblement cette hospitalité par les ouvrages qu'il composa pendant plus de 20 ans de séjour à Saint-Pétersbourg, et que nous citerons plus bas. M. Tooke retourna à Londres en 1792, et depuis cette époque. il y a constamment résidé. Il a donné, en 1798, comme éditeur, le Dictionnaire général de biographie, 15 vol. in-8°, et a fait insérer des articles remarquables dans le *Gentleman's magazine*. En 1814, il est devenu chapelain de sir William Domville. On doit à M. Tooke les ouvrages suivant: 1° *les Amours d'Othniel et d'Achsah*, roman en 2 vol. in-12, 1767; 2° *Traduction des ouvrages de Falconet et de Diderot, sur la sculpture*, in-4°, 1777; 3° *la Russie ou Histoire complète de toutes les nations qui composent cet empire*, 4 vol. in-8°, 1780; 4° *Vie de Catherine II, impératrice de Russie*, 3 vol. in-8°, 1797; 5° *Coup-d'œil sur l'empire de Russie, pendant le règne de Catherine II, jusqu'à la fin du 18° siècle*, 3 vol. in-8°, 1799, ouvrage traduit en français; 6° *Histoire de Russie depuis la fondation de cet empire jusqu'à l'avènement de Catherine II*, 2 vol. in-8°, 1800; 7° *Description de Pétersbourg*, trad. de l'allemand de Storch, in-8°, 1800.

TOPINO-LEBRUN (Jean-Baptiste), né à Marseille, vint jeune à Paris, et y cultiva l'art de la peinture, pour lequel il avait les plus heureuses dispositions. Il y fit des progrès rapides et devint un des bons élèves du chef de l'école française. Tous ceux qui l'ont connu dans les ateliers de M. David ont rendu justice, non-seulement aux talens que le jeune artiste développa de bonne heure, mais à son caractère franc, honnête, et d'une grande douceur à cette époque. Passionné, comme presque tous les artistes de ce temps, pour les nobles idées d'indépendance et de liberté, il embrassa la cause populaire avec enthousiasme, dès le commencement de la révolution; mais bientôt sa tête méridionale s'exalta, et son républicanisme devint sombre et soupçonneux. Ami particulier du maire d'Arles, Antonelle, ci-devant marquis, mais depuis fougueux partisan des opinions les plus exagérées, et juré au tribunal révolutionnaire, Topino-Lebrun ne vit plus que par les yeux de cet ami. Celui-ci le fit connaître aux chefs de la faction terroriste, qui virent d'abord combien ce jeune homme passionné, pouvait leur devenir utile. Ils le firent nommer, ainsi que son ami, juré au tribunal révolutionnaire, où il eut la coupable condescendance de siéger avec des hommes de sang, et de de-

venir lui-même l'instrument du crime. Ayant cependant résisté pendant quelques momens aux ordres des décemvirs, dans le procès de Camille-Desmoulin, Hérault de Séchelles et Danton, et n'ayant enfin donné son vote qu'après avoir été menacé de partager lui-même le sort des accusés, la faction dominante crut ne plus pouvoir compter sur son dévouement, et il fut écarté de l'odieux tribunal. Le remords d'avoir pris part à ses actes le poursuivit jusqu'à la fin de sa vie. Sous le gouvernement directorial, Topino-Lebrun accompagna Bassal, qui se rendait en Suisse, chargé d'une mission près de ce gouvernement, et ne s'occupa pendant quelque temps que de peinture. De retour en France, en 1797, il fit plusieurs tableaux, dont le plus remarquable, *la Mort de Caius Gracchus,* fut acheté par le gouvernement et donné au musée de Marseille, ville natale de l'auteur. Cet ouvrage capital annonçait un véritable talent; mais l'artiste abandonna depuis ses pinceaux et sa palette, pour se lancer de nouveau dans l'arène politique. La révolution du 18 brumaire lui inspira une haine violente contre Bonaparte, et enflamma au plus haut point son ancienne ardeur démocratique. Il se crut appelé à sauver la république, à s'illustrer comme Brutus et à immoler le nouveau César. Lié depuis plusieurs années avec le célèbre sculpteur romain Cérachi (*voyez* ce nom), qui avait conçu le même dessein, ils s'adjoignirent Aréna, Demerville et Diana, comme eux ardens républicains. Le premier consul devait être poignardé, le 9 novembre 1800, à l'Opéra, où l'on donnait la première représentation des *Horaces.* Mais Demerville ayant laissé entrevoir ses projets à son ami Barrère, qui le découvrit au général Launes, des mesures furent prises en conséquence, et les conjurés, munis de leurs poignards, furent tous arrêtés à l'Opéra même, à l'exception de Demerville, qui s'échappa et se cacha pendant quelques jours, mais qui se livra bientôt dans l'espoir d'obtenir au moins la vie sauve. Topino-Lebrun, mis en jugement avec ses complices, fut condamné à mort par le tribunal criminel de la Seine, et exécuté le 31 janvier 1801. Il s'était présenté avec assurance devant ses juges, ne cherchant point à nier sa participation au complot qu'on lui imputait, et marcha à l'échafaud avec le calme et le courage qui ne l'avaient point abandonné un seul instant durant une longue procédure, ni pendant les derniers jours de sa vie.

TOPSENT (J. N.), ex-législateur, capitaine de vaisseau en retraite, etc., se prononça en faveur de la révolution, et fut nommé, au mois de septembre 1792, par le département de l'Eure, député à la convention nationale. Il ne prit aucune part au procès de Louis XVI, étant absent pour cause de maladie. Ses connaissances dans la marine lui firent préférer le travail des bureaux sur cette matière, dans laquelle il fit plusieurs rapports remarquables. Envoyé en mission dans différens ports, il évita de donner lieu à aucune espèce de plainte, et y réussit entièrement. Il faisait partie de la

flotte qui, en 1795, sortit du port de Brest, et fut attaquée par les Anglais. Nommé à son retour membre du conseil des anciens, il cessa de figurer dans cette assemblée au mois de mai 1798; à cette époque, il obtint le grade de capitaine de vaisseau, et devint plus tard officier de la légion-d'honneur. Mis à la retraite en 1814, il reçut en même temps la croix de Saint-Louis.

TORCY (François), membre des conciles nationaux de France, était prêtre de la doctrine chrétienne de la maison de Vitry, département de la Marne; il devint successivement recteur du collége de Saint-Omer et vicaire-général de Reims. Il adopta les principes de la révolution avec sagesse, et dès 1789, il manifesta ses opinions politiques et religieuses, dans lesquelles les excès du régime de la terreur ne l'ont point fait varier. Doux et tolérant, il s'efforça, par ses actions et par ses ouvrages, de réconcilier les partis, et cette noble mission n'a pas toujours été sans fruit près des hommes dignes de comprendre son zèle apostolique. Il mérita deux fois, en 1797 et en 1801, d'être appelé aux conciles qui se tinrent à Paris. Ce vertueux ecclésiastique mourut en 1806, dans une obscurité qu'il avait toujours recherchée. Ses principales productions sont 1° *Eclaircissemens sur la constitution du clergé de France*, 1789, in-8°, réimprimé l'année suivante; 2° *l'Eglise gallicane vengée de toute accusation de schisme contre ceux qui l'en accusent*, in-8°, 1792; 3° *Vrais principes sur le mariage, ou lettre à un curé en réponse à différentes questions concernant les naissances, les mariages et decès, et la loi du divorce*, 1793; 4° *Accord des institutions républicaines avec les règles de l'Église.*

TORENO (le comte de), membre des cortès de 1810 et de 1820, est né à Oviédo, dans la principauté des Asturies, le 26 novembre. Sa famille est l'une des plus illustres de la province, et il s'est montré, dans sa carrière privée comme dans sa carrière politique, l'un des citoyens de l'Espagne les plus distingués par leurs lumières, leurs principes libéraux et leurs hautes qualités personnelles. Le comte de Toreno a fait de brillantes études dans la Castille, et particulièrement à Madrid. Les sciences naturelles, les langues savantes et les principaux idiomes de l'Europe (entre autres le français qu'il parle parfaitement bien) occupaient ses veilles studieuses, lorsque, étant à Madrid, le 2 mai 1808, il fut témoin des événemens qui s'y passèrent. Bon citoyen, homme éclairé, il se voua sur le champ aux intérêts nationaux, et il partit pour sa ville natale, où il arriva lors des mouvemens populaires. Malgré son extrême jeunesse, il reçut de ses concitoyens, dévoués à l'indépendance nationale, la mission de se rendre en Angleterre, afin d'y négocier une alliance entre les cabinets de Londres et de Madrid. Ses efforts eurent un plein succès. Député, en 1812, à Cadix, par la province de Léon, afin de demander la convocation des cortès, il concourut puissamment, par son énergie, à la création de la régence. La province des Astu-

ries le nomma son député; il n'avait pas encore atteint l'âge exigé (25 ans) pour siéger dans cette assemblée; mais les cortès l'admirent, néanmoins, en considération des services qu'il venait de rendre à la cause commune. « Défenseur constant et désintéressé des principes libéraux, disent les auteurs d'une biographie étrangère, il attaqua les droits féodaux, dont le maintien eût cependant été favorable à ses intérêts personnels, parla en faveur de la liberté de la presse, et se prononça surtout avec la plus grande force contre l'inquisition. Il contribua efficacement aux dispositions qui furent prises pour régulariser les finances et rétablir le crédit public; il eut aussi beaucoup de part à l'abolition des ordres religieux. Une semblable marche politique ne pouvait manquer de le signaler à la persécution qui suivit le retour de Ferdinand VII. Il fut contraint de quitter ses terres, où il s'était retiré, et de se réfugier en Angleterre, d'où il passa en France. En mai 1816, il fut arrêté à Paris, probablement à cause de son alliance avec le brave général Porlier (*voy.* ce nom), qui avait épousé sa sœur; mais il ne tarda pas à être mis en liberté, et les journaux annoncèrent que son arrestation avait été l'effet d'une méprise. Il habita cette capitale jusqu'à l'époque où le dévouement intrépide d'un petit nombre de guerriers donna enfin à l'Espagne un signal auquel elle répondit tout entière (janvier, février et mars 1820). Rappelé dans sa patrie, le comte de Toreno a été nommé ambassadeur à Berlin; mais il a refusé cette honorable mission, en alléguant que ses propriétés, qui avaient souffert de son long séjour chez l'étranger, exigeaient sa présence. On assure toutefois que sa démission a été refusée par le roi, qui s'est borné à lui accorder un congé. » On a cependant reproché au comte de Toreno de ne pas avoir soutenu parfaitement aux cortès de 1820, le beau caractère qu'il avait développé en 1812. Il s'aliéna, dit-on, les esprits par ses opinions politiques, et surtout par ses spéculations de finances. Son opposition aux *exaltatos* avait nui au député aux yeux de quelques-uns; son intervention dans l'emprunt le compromit aux yeux de tous.

TORMAZOFF (LE COMTE DE), général de cavalerie russe, gouverneur de Moskow, était jeune encore lorsqu'il fit ses premières armes contre les Perses; il se signala par son courage et ses talens, et les vainquit dans plusieurs rencontres. Moins heureux dans la campagne de 1794, contre les Polonais, il fut battu par Kosciusko à Raslavicé, entre Cracovie et Varsovie: l'impératrice Catherine II ne l'en récompensa pas moins par la grand'croix de St-Wladimir et par une épée enrichie de diamans. Le maréchal Buxhowden, gouverneur militaire de Riga, forcé, en 1807, de quitter son gouvernement, fut remplacé par le général Tormazoff, qui ne vit pas plus tôt le maréchal de retour, qu'il abandonna ses fonctions pour solliciter sa démission, qu'il obtint le 20 novembre 1808. A l'époque de l'in-

vasion de l'empereur Napoléon en Russie, le général Turmazoff commandait un corps destiné à couvrir le duché de Varsovie, et pénétra dans la Pologne le 16 juillet 1812. Il céda bientôt à la marche impétueuse des Français, et fut obligé de reculer : il attendit l'ennemi dans la forte position de Podubna; il y fut battu et évacua entièrement le pays. Il reprit sa revanche au mois de décembre, en s'emparant de Grodno, lorsque les troupes françaises, épuisées de fatigues, de froid et de faim, se replièrent sur l'Allemagne. Il combattit à Lutzen, dans la campagne de 1813, et y déploya beaucoup de bravoure sans obtenir aucune espèce de succès. Au mois de septembre 1824, il fut nommé gouverneur de Moskow, en remplacement du comte Rostopchin.

TORNÉ (PIERRE-ANASTHASE), évêque constitutionnel, naquit à Tarbes, le 21 janvier 1727, d'une famille dont le chef était jurisconsulte et officier des eaux et forêts. Le goût que le jeune Torné annonça de bonne heure pour les sciences le sauva des dangers d'une mauvaise éducation. A peine sorti de l'enfance, il entra dans la congrégation de la doctrine chrétienne, société rivale des jésuites, mais cultivant, sans intrigue, sans ambition, sans intolérance, les beaux-arts et l'enseignement, par le seul désir d'être utile et renfermant dans son sein plus de philosophes que de bigots; son activité n'était point employée à des objets frivoles. Torné, jeune encore, devint géomètre; un *Traité de Mathématiques*, qui devint classique, fut l'heureux présage de ses talens. D'Alembert et Lagrange le jugèrent digne de partager leurs travaux. Ses premières années furent passées ainsi au sein d'une société savante, sensible à la gloire et au plaisir obscur de former des enfans. Torné sentit encore le besoin d'instruire des hommes. Une carrière plus vaste s'offrit devant lui; mais il conserva jusqu'à la fin de sa vie le plus tendre souvenir des leçons et des principes qu'il avait reçus dans cette société vraiment honorable. Dès l'âge de 20 ans, il prépara les matériaux des ouvrages qui devaient un jour faire sa réputation. Peu d'hommes, à cette époque, avaient reçus au même degré les qualités d'un excellent orateur. Il fut armé de bonne heure contre les préjugés; des vues grandes et salutaires s'associaient en lui à des expressions vives, sans déclamation ni fausse chaleur. Bourdaloue, sur les pas de Bossuet et de Massillon, l'avait devancé : c'était beaucoup que d'oser suivre leurs traces; ce ne fut pas assez pour Torné. Il sut se former une route nouvelle et laisser après lui la foule d'ouvrages composés sur les mêmes sujets. Jamais il ne connut cette austérité larmoyante qu'on voudrait inutilement faire prendre pour la vertu. La franchise avec laquelle il expose une doctrine primitivement fondée sur la tolérance et l'humilité, mais défigurée par l'intérêt, le fanatisme et l'orgueil; le lieu, les circonstances dans lesquels il la produit, tout annonce la fermeté, la noble fierté, qui ne permettent ni de feindre ni de dissimuler ;

mais cet amour des hommes qui rend ennemi de toute persécution : c'est dire assez qu'il se condamna à une vie retirée. Associé aux travaux littéraires des académies de Toulouse, de Nanci, d'Orléans, etc., Torné avait été annoncé à Paris; il y jouit d'une considération qu'on a beaucoup de peine à y acquérir, et qu'il conserva plus difficilement encore dans son propre pays. Il s'était affranchi, comme il l'annonce lui-même dans la préface de ses sermons imprimés, d'un exorde méthodique et de la forme symétrique qui coupe le fil de l'attention quand les sujets peuvent être présentés d'une manière plus naturelle. Les temples qu'on avait vus déserts ne suffisaient pas pour contenir les flots de ses auditeurs, lorsque Torné fut appelé à la cour de Louis XV. Il ne se dissimula pas l'étendue des devoirs que lui imposa la puissance ni les inconvéniens attachés à la faveur douce et amère d'annoncer de grandes vérités devant des courtisans; ceux, plus grands encore, de lutter contre le torrent des vices et le scandale qui devaient amener l'explosion des lumières: Torné les exposa avec courage. Simple et sublime dans ses discours, il eut pour admirateurs les amis d'une morale qui force la politique à respecter le bonheur des individus; on applaudit, même à la cour, ce passage de la fidélité due aux souverains : « Ne croyez pas » que par une inviolable fidélité, » j'entende ici une aveugle obéis- » sance aux ordres justes ou in- » justes de nos maîtres, une dé- » pendance toujours prête à leur » sacrifier les lois sacrées de l'é- » tat, à étouffer, pour les servir, » les cris de la conscience. Qui » oserait donner le beau nom de » fidélité à cette lâcheté honteuse » et sacrilége? Père, mère, maître, » souverain, ne doivent être obéis » au préjudice de la loi; hésiter » dans le choix serait un crime : » disgrâces, châtimens, prisons, » martyre, il faut tout souffrir » courageusement, tel est l'exem- » ple à jamais mémorable de la » légion thébéenne. » De grands emplois, l'honneur de partager la dégradation des boyards de Versailles ne peuvent retenir Torné : la faveur, bien loin de l'éblouir, lui devient importune; le calme de la solitude, dont il avait joui durant plus de vingt ans, convenait mieux à son âme. Il choisit pour demeure le prieuré de Saint-Paul, à l'entrée de la vallée de Campan. L'oraison funèbre de Louis XV, qu'il prononça devant l'assemblée des états de Bigorre, ne fut pas du moins souillée par la flatterie qui poursuit les rois jusqu'au tombeau. Mais rien n'a pu excuser Torné auprès de l'ignorance privilégiée; elle ne lui pardonna jamais ni la supériorité de ses talens, ni sa noble franchise; les sentimens qu'il professait devaient lui attirer de nombreux ennemis, tout autre en aurait été effrayé; il était dans sa destinée de marcher entre l'admiration et la jalousie. La malignité ne supportait pas un prieur aimable qui riait des superstitions, donnait des grâces à la raison et de la gaîté au bon sens : rien ne lui imposait silence sur ce qu'il croyait raisonnable et juste. Il attendait des jours

nouveaux; ces jours brillèrent pour lui, il les avait prévus en arrachant la première pierre de l'édifice féodal. Torné présenta à l'assemblée nationale l'analyse exacte des cahiers des députés. On retrouva dans tous ses écrits la même indépendance de la pensée, ce même bonheur d'expression qui le distinguent. Le département du Cher, sans le secours des brigues et des ressorts toujours visibles de la séduction, l'appela aux fonctions épiscopales. Trop digne pour les refuser, il ne céda à ce vœu que par cet amour du bien public, auquel il savait tout sacrifier. Son premier soin en arrivant à Bourges, fut d'ôter tout prétexte à ceux qui, en excitant les discordes civiles, se plaignaient des désordres qu'ils faisaient naître par leurs clameurs et leurs imprudentes provocations. Pontife citoyen, président du département, il lui procura, par sa modération et ses travaux, un repos trop compromis ailleurs. Appelé en 1790 à l'assemblée législative, Torné n'employa pour maintenir la dignité de la représentation nationale, que la supériorité de ses talens et celle de ses conseils. Indifférent pour les richesses et pour toutes les dignités, il n'aspirait qu'à jouir des sentimens tendres et de la félicité domestique, adoucissement aux maux de la vie dans les consolations et l'union des âmes tendres, que Rome moderne a elle-même sanctifiée. Lorsque la liberté parut se livrer à des excès qui pouvaient la perdre, ou offrir à ses ennemis tant de ressources contre elle, des causes trop connues pour les rappeler, ramenèrent l'évêque du Cher au sein de sa patrie. Tout autre que Torné, en acceptant la modique place de bibliothécaire de l'école centrale de Tarbes, aurait cru faire le sacrifice de son amour-propre. Torné éprouva cette vérité de l'orateur romain, que les belles-lettres consolent puissamment au fort de nos revers. Il conservait tout le feu de la jeunesse, son cœur n'avait pas vieilli; sa vie fut un travail continuel; son âme, pleine d'images douces et riantes, était plus à ses amis qu'à lui-même. Personne n'encourageait les jeunes talens avec plus de plaisir, personne ne rendait plus de justice à ses rivaux. Jamais il n'éprouva la crainte ni aucun des tourmens ordinaires du cœur humain, et cet homme a traîné le poids d'une affreuse misère. Sa fortune ayant souffert la réduction commune et des malheurs particuliers, il dut l'existence de ses derniers jours à une femme douée des charmes de l'esprit, que donnent l'énergie et la constante amitié (madame Clarac). Torné n'aperçut pas la mort qui vint le frapper; il s'endormit du sommeil éternel à Tarbes, dans l'asile d'un ami (M. Merens), qui l'avait retiré chez lui, le 25 nivôse de l'an 5 de la république française, âgé d'environ 70 ans.

TORO (LE MARQUIS DEL), né à Caraccas vers 1769, d'une famille distinguée, était colonel, chevalier de l'ordre de Charles III, et recteur de la municipalité de Caraccas, à l'époque de la révolution de 1808, et au moment même où les cortès et le frère de l'empereur (*voy.* BONAPARTE-JO-

sephe) se disputaient le trône d'Espagne; il se rangea à l'avis de ceux qui voulaient un gouvernement indépendant de ces deux autorités, et fut arrêté, en 1808, comme signataire d'une pétition qui tendait à établir, dans la province de Vénézuéla, une junte rivale de celle d'Espagne. Sa captivité ne dura que quelques jours, néanmoins il resta étranger aux affaires jusqu'au moment où la municipalité de Caraccas, s'étant réunie aux députés nommés par le peuple, prit les rênes du gouvernement sous le nom de junte suprême, en reconnaissant toutefois la souveraineté de Ferdinand VII. Tel fut, le 19 avril 1810, le signal de la révolution, auquel répondirent les autres provinces de l'état de Vénézuéla. Les agens de la métropole, voulant arrêter cet élan patriotique, prirent des mesures de rigueur pour le rétablissement de la monarchie absolue dans cette contrée. Le gouverneur royal de Maracaybo menaça en même temps les départemens de Mérida et de Truxillo, au secours desquels la junte suprême envoya le marquis del Toro à la tête d'un corps de troupes. Celui-ci négocia d'abord avec le gouverneur pour l'amener à son parti; n'ayant pu réussir, il marcha contre le département de Coro, et entra sur son territoire en novembre 1810. Son expédition, qui eut d'abord du succès, échoua par le peu de précautions que prit le chef pour la faire réussir; il s'était enfoncé dans un pays sauvage et sablonneux, sans échelonner ses troupes, pour assurer ses communications, de sorte que, quand il eut besoin de renforts et d'approvisionnemens, il lui fut impossible de s'en procurer; d'un autre côté, les mauvais temps l'empêchèrent d'exécuter l'attaque projetée contre la Vela de Coro; le marquis del Toro, obligé de battre en retraite, n'échappa qu'avec peine aux difficultés qu'il rencontra, et manqua totalement le but de son entreprise. L'année suivante, chargé de réduire la ville de Valencia, que les Espagnols qu'elle renfermait dans son sein avaient obligée de se séparer de la république de Vénézuéla, il ne força qu'avec peine, et une perte considérable, le passage qui y conduisait; son gouvernement, qui commençait à douter de son habileté, le rappela, et lui donna pour successeur le fameux Miranda (*voy.* ce nom). Dès-lors le marquis del Toro dut craindre de tomber entre les mains des Espagnols; il chercha son salut dans la fuite, et se retira à la Trinité, où il vécut long-temps des secours de sa famille, tous ses biens ayant été confisqués par ordre du roi. On crut un instant que les événemens qui eurent lieu en Espagne, en 1820, auraient quelque influence sur le Nouveau-Monde, et que les haines, les vengeances, disparaîtraient pour faire place à la paix, si nécessaire aux deux partis. Cet espoir s'est évanoui; le Nouveau-Monde a été obligé de conquérir son indépendance, et les derniers succès de Bolivar (1825) paraissent l'avoir assurée pour jamais. Le marquis del Toro, qui y a concouru de tous ses moyens dans des circonstances difficiles, doit recueil-

lir aujourd'hui, au milieu de ses concitoyens, le fruit de ses efforts.

TORO (DON FERDINAND DEL), frère du précédent, né à Caraccas en 1779, passa fort jeune en Espagne, où il servit dans l'armée de terre jusqu'en 1811. Il revint à cette époque à Caraccas avec le grade de colonel, l'emploi de sous-inspecteur-général et la décoration de l'ordre de Charles III. Au moment où les idées d'indépendance se manifestèrent dans l'Amérique, il se montra leur partisan, prit rang parmi leurs défenseurs, et combattit avec beaucoup de courage sous les ordres du général Miranda. Il contribua aussi puissamment à la prise de Valencia; mais au moment où, emporté par sa valeur, il attaquait une batterie royaliste, il eut les deux jambes coupées par un boulet de canon. Ayant survécu à l'amputation, mais hors d'état de servir sa patrie, il prit le parti de se retirer avec son frère à l'île de la Trinité, où il resta jusqu'au moment où il lui fut permis d'aller jouir dans sa patrie de la liberté qu'elle avait si glorieusement conquise. Il est généralement regardé comme un très-bon militaire.

TORRE (BERNARD DE LA), évêque de Castellamare, né à Naples en 1746, embrassa l'état ecclésiastique, en quittant le barreau, auquel il était destiné. Il se forma dans le séminaire métropolitain, où il occupa ensuite une chaire de philosophie et la place de directeur de l'académie apologétique de la religion catholique. En 1791, il fut élevé au siége épiscopal de Marsico-Nuovo, en Basilicate. Plein de zèle pour l'éducation du clergé, dont l'instruction lui paraissait le meilleur moyen pour rendre la religion respectable, son premier soin fut d'organiser un séminaire, qu'il légua à son successeur, lorsqu'il fut appelé à gouverner l'église de Lettere et de Gragnano. Cette nouvelle destination le rapprocha de la capitale, et le mit par là en état de se charger de quelques travaux extraordinaires. Le gouvernement napolitain le nomma membre d'une commission d'évêques, créée pour discuter les affaires ecclésiastiques du royaume, et Pie VI, en partant de Rome, lui donna une marque d'estime, en le choisissant pour son légat apostolique. Pendant les troubles politiques qui eurent lieu à Naples en 1799, ce sage prélat sut par sa prudence et ses conseils, calmer l'effervescence populaire, et il renouvela l'exemple de l'évêque d'Imola (*voy.* PIE VII), en rappelant ses ouailles à l'obéissance des lois. Mais comme dans une lettre pastorale, adressée à ses diocésains, il avait prouvé la compatibilité de la religion catholique avec le gouvernement républicain, au retour de la cour de Sicile, il fut arrêté et jeté dans un cachot, dont il ne sortit que pour être condamné à l'exil. Chassé de sa patrie, qu'il avait édifiée par sa piété, il vint chercher un asile en France, où il se fit chérir par la douceur de son caractère. Après la paix de Florence (en 1800), il lui fut permis de rentrer dans ses foyers, mais il préféra d'aller vivre à Rome, où il resta jusqu'à l'année 1806,

que le royaume de Naples retomba sous la domination étrangère. Joseph Bonaparte, qui, en montant sur le trône, avait été obligé de donner un exemple de fermeté, en éloignant de ses états le cardinal archevêque (*voy.* RUFFO-LOUIS), le fit remplacer par l'évêque de Gragnano, qui prit le titre de grand-vicaire, et remplit ces fonctions pendant tout le règne de Joseph et de Joachim (*voy.* MURAT.) Le séminaire de cette ville reçut alors une nouvelle organisation; les prêtres, les curés, et toutes les classes de l'ordre ecclésiastique, présentèrent le spectable bien rare dans un pays catholique, de la tolérance, de la charité et de la soumission aux lois. Placé à la tête du comité-général de bienfaisance, Bernard de la Torre eut soin des pauvres, qui ne le trouvèrent jamais sourd à leurs plaintes. Il était habitué à partager son bien avec les malheureux, et on l'avait déjà vu, dans une année de disette, épuiser toutes ses ressources, réformer sa table, vendre sa volture, ses chevaux, et jusqu'à son anneau épiscopal, pour répandre en abondance les aumônes. Le roi Joachim rendit hommage à ses vertus, en le nommant aumônier de ses enfans, et en le décorant du grand-cordon de l'ordre des Deux-Siciles. Au retour de Ferdinand IV, en 1815, le grand-vicaire de Naples se retira dans son diocèse, où il ne s'occupa que des devoirs de son ministère. Lorsque, par l'effet du concordat conclu, en 1818, entre le roi de Naples et la cour de Rome, le siége de Lettere et Gragnano fut réuni à l'église de Castellammare, ce digne évêque se transporta dans sa nouvelle résidence, et songeait déjà à la fondation d'un séminaire. Frappé d'un coup d'apoplexie, il mourut à Portici, le 28 mai 1820. Il a laissé un traité sur les *Caractères des incrédules*, publié en 1779; un poëme sur le *rétablissement du christianisme*, imprimé en 1816, et un ouvrage sur la *Vérité de la religion chrétienne*, qui n'a paru qu'après sa mort.

TORRÈS (LOUIS DA MOTTA TEO ET), gentilhomme de la maison du roi de Portugal, de son conseil, et vice-amiral dans la marine portugaise, naquit à Lisbonne le 16 mars 1769; troisième fils d'un autre du même nom, grand-trésorier de Leuta et gouverneur du Ceara, grand au Brésil, et de dona Anne d'Azevedo Coutinho, il descendait par son père de Mem Gundar la Motte, gentilhomme français, compagnon du comte Henri de Portugal. Entré dans le corps de la marine dès l'âge de 14 ans, il fit ses études à l'académie des gardes-marines, y obtint les prix en trois différens examens, ayant subi le dernier devant S. M. la reine régnante de Portugal, Marie Ire, les princes feu dom Joseph et dom Jean, aujourd'hui roi. Lieutenant de mer en 1788, brigadier d'une compagnie des gardes-marines embarqués, et capitaine-lieutenant en 1791, il servit constamment, du 24 avril 1786 jusqu'en 1793, sur les vaisseaux le *Bon Succès*, les *Plaisirs*, la *Conception*, la *Méduse*, la *Marie première*, et sur les frégates le *Prince du Brésil*, la *Minerve*,

le *Saint-Raphaël* et la *Charlotte*, lesquels firent partie des flottes qui, dans le temps, furent employées sous divers chefs à la croisière du détroit de Gibraltar et à Naples, Calheri, etc. Capitaine de frégate en 1793, il s'embarqua sur la *Reine de Portugal*, un des vaisseaux de l'escadre du contre-amiral A. J. do Valle, escadre qui, unie à celle d'Angleterre, commandée par l'amiral lord How, s'occupa à croiser sur les côtes de France et d'Angleterre jusqu'en 1795; bientôt il eut le commandement du brick le *Lièvre*, de 22 canons, sur lequel il fut à Gibraltar, Ceuta et Tetuan; capitaine de mer et de guerre en 1796, et commandant la frégate l'*Ulysse*, il fut à Marrocos conduire des cadeaux pour l'empereur, et retourna à Lisbonne, après sa commission, avec 14 hommes en état de service, à cause d'une épidémie déclarée à bord de la frégate. Déjà chef de division, il fut employé à la défense du port de la capitale en 1797, 1798 et 1799; eut sous ses ordres une flottille de canonnières et des barques flottantes, et la première division du corps, Brigade Royale des marines, et après, en l'absence du général marquis de Niza, toutes les trois divisions du même corps, qu'il organisa. Le 15 mars 1800, il partit de Lisbonne pour le Brésil, sur la frégate l'*Amazone*, commandant un convoi de sept vaisseaux de guerre et de cent quatre vaisseaux marchands; ce convoi, le plus riche qui soit sorti du Portugal, arriva heureusement aux ports de sa destination, où il mouilla avec ceux qui étaient pour Bahia, en juillet de la même année, sa frégate ayant ouvert une voie d'eau de trente pouces par heure. Il continua à servir dans la station d'Amérique, et y fut chargé de bloquer Rio de la Plata, ayant sous ses ordres la *Marie première;* ce service, dans une saison très-orageuse, dura plus de trois mois, et il y prit un brick espagnol. Pendant la paix, il gouverna la capitainerie de la Paraiba du Nord au Brésil, où il se fit aimer par son gouvernement sage et populaire; chargé par le prince-régent de demander aux peuples une souscription pour les besoins de l'état, il commença par mettre son nom à la tête de la souscription pour 6,250 fr., et son exemple étant généralement suivi, il envoya en Portugal la somme de 150,000 fr. En décembre 1805, il fut envoyé à Gibraltar prendre le commandement de la flotte du détroit, composée de deux vaisseaux, deux frégates et deux bricks, et en même temps chargé d'aller à Argel pour faire la paix avec le bey; déployant son pavillon sur *la Reine de Portugal*, il débarqua en Argel dans son canot, y resta sept jours, et ne put rien faire, à cause des prétentions inouïes de ces barbares; alors retournant à bord, il établit des croisières si actives, qu'il prit deux corsaires argeliens, et en bloqua deux autres si étroitement, un à Saint-Lucar de Barameda, et l'autre à Arzilla, qu'ils furent obligés de se rendre. Cette flotte prit aussi trois polonaises sur les forces de Tripoli, pour venger l'insulte qu'ils avaient faite au pavillon portugais, en emmenant

un bâtiment d'Hambourg, ancré près du fort d'Ericeira. N'ayant pas suivi la famille royale au Brésil en 1807, à cause de la mauvaise volonté du ministre de la marine d'alors, il montra, en 1808, son patriotisme, donnant pour les besoins de la guerre 8,257 francs en argent, quelques ustensils et un bon cheval pour la cavalerie, et il prit aussi le commandement d'une brigade des légions nationales. En 1811, il partit pour Rio de Janeiro par ordre du prince, lequel, à son arrivée, le fit commandeur de l'ordre de Saint-Benoit d'Avis. Contre-amiral en 1812, il fut nommé capitaine-général du royaume d'Angola, en Afrique, en 1815. Une belle promenade publique, une grande halle aux comestibles, l'agrandissement de la place du palais, des avenues d'arbres plantés, les forteresses et les casernes réparées, et surtout l'intérêt que lui inspira l'hôpital royal de la Miséricorde, lequel était entièrement dénué de tout le nécessaire, et pour lequel il obtint une souscription de 85,000 fr., y entrant avec 3,750 fr., ce qui lui donna les moyens d'approvisionner l'hôpital et de laisser encore de l'argent à son successeur; ces belles actions, jointes à ses manières populaires et à son désintéressement, rendront à jamais son nom célèbre dans ce pays. Vice-amiral en 1818, il retourna à Rio de Janeiro en 1819, et y fut nommé, en 1820, conseiller de guerre dans le conseil supérieur et militaire. Accompagnant le roi pour le Portugal, en 1821, il y fut employé dans le conseil de l'amirauté jusqu'à son extinction; alors se retirant chez lui, il ne put survivre au total anéantissement de la monarchie portugaise, et il est mort le 26 mai 1823. Sa perte, vivement regrettée par son roi et par ses camarades, prive la nation portugaise d'un de ses meilleurs officiers de marine. Il laissa de sa femme, née Mlle Falcao Wanzeller, un fils, aujourd'hui major, et deux filles.

TOULAN (Pierre-Antoine), naquit à Toulouse en 1761, et non à Bordeaux comme l'a avancé sans fondement la biographie moderne du libraire Eymery. Il était domicilié dans la capitale de la Guiènne quand la révolution éclata. Les principes du nouvel ordre de choses charmèrent l'âme ardente de Toulan; il se montra enthousiaste à l'excès de la régénération politique, et partit pour Paris, afin, disait-il, de l'admirer de plus près. Son zèle parut digne de récompense; on lui donna une place lucrative dans l'administration des biens des émigrés. Quelques chefs de parti de cette époque, croyant pouvoir l'employer utilement dans leurs intérêts, le firent comprendre au nombre des membres de la commune de Paris. Après le 10 août 1792, Louis XVI et sa famillle ayant été conduits au Temple, leur garde fut confiée aux officiers municipaux de la ville. Toulan ne put voir de près cette grande infortune sans la secourir autant qu'il dépendrait de lui. Bientôt même un motif plus impétueux encore se joignit à ce sentiment généreux, car un voile mystérieux couvre une partie des actions de Toulan. Il

parvint à faire connaître à la reine qu'elle pouvait compter sur sa fidélité, et dès lors il la servit avec zèle. Voici ce qu'en dit Cléry dans ses Mémoires : « Un jeune homme, nommé Toulan, que je croyais à ses propos un des plus grands ennemis de la famille royale, vint un jour près de moi, et me serrant la main : — Je ne puis, me dit-il avec mystère, parler aujourd'hui à la reine à cause de mes camarades; prévenez-la que la commission dont elle m'a chargé est faite; que dans quelques jours je serai de service, et qu'alors je lui porterai la réponse. Étonné de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendît un piége : — Monsieur, lui dis-je, vous vous trompez, vous vous trompez en vous adressant à moi pour de pareilles commissions. — Non, je ne me trompe pas, répliqua-t-il en me serrant la main avec plus de force, et il se retira. Je rendis compte à la reine de cette conversation : vous pouvez vous fier à Toulan, me dit-elle. » M. Hue, dans son ouvrage, parle également avec éloge de ce jeune homme, dont les efforts généreux ne furent pas couronnés du succès. Il servit à entretenir la correspondance de la reine avec ses amis du dehors; mais trop d'empressement, des manières trop respectueuses envers les augustes prisonniers, perdirent Toulan : il éveilla les soupçons des espions nombreux dont la tour du Temple était environnée; on l'arrêta, ainsi que neuf autres officiers municipaux, accusés comme lui d'avoir voulu favoriser l'évasion de Marie-Antoinette, et le tribunal révolutionnaire de Paris le condamna à la peine de mort le 30 juin 1794.

TOULONGEON (LE VICOMTE FRANÇOIS-EMMANUEL DE), ancien colonel de chasseurs, membre de l'assemblée constituante et du corps-législatif, membre de l'institut, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Champlite, près de Gray, département de la Haute-Saône. Destiné par sa naissance à la carrière des armes, il fit néanmoins des études très-distinguées, et entra de bonne heure au service. Il employait ses nombreux loisirs à cultiver les lettres, et se fit connaître bientôt par son mérite comme écrivain. « Il donna une preuve de ses talens, dit M. Grappin, secrétaire perpétuel de l'académie de Besançon, lorsqu'après la séance publique du 30 juin 1779, dans une réunion des membres de l'académie et des chefs de corps militaires, en l'hôtel de M. le maréchal de Ségur, qui avait été installé ce jour-là même à l'académie, M. de Toulongeon lut une pièce de poésie qui fut tellement goûtée, que dans cette réunion même, on lui destina, par acclamation, la première place d'académicien qui viendrait à vaquer. Ce poëme était une allégorie fine et ingénieuse sur la retraite de Mars au Parnasse, dont il ne fut pas difficile de faire l'application. Nommé académicien titulaire le 1er décembre de la même année, M. de Toulongeon prit sa place à la séance publique qui eut lieu cinq jours après. Son discours de réception fut un chef-d'œuvre de délicatesse et de goût, qu'une extrême modestie relevait encore. C'est une harangue élo-

quente où sont développées toutes les nuances de l'esprit, où l'orateur observe son influence sur les ouvrages même de génie, et présente en quelque sorte l'histoire de l'esprit pour le siècle qui vient de s'écouler. « Le génie crée, disait M. de Toulongeon, l'imagination invente; le talent se fixant sur un objet déterminé, produit, exécute; le jugement apprécie et choisit; l'esprit plane sur toutes ces facultés de l'âme, embellit et perfectionne....... De toutes nos facultés, c'est la plus perfectible; il s'approprie tout, il touche à tout; et tandis que le génie, dédaignant les secours étrangers, s'élance par ses seules forces, se suffit et s'alimente par sa propre substance, l'esprit se met à sa suite, observe ses écarts, les évite, s'enrichit de tout ce qu'il néglige, ajoute la beauté des formes à la richesse de la matière, copie les traits originaux de son rival, et finit par lui ressembler assez pour oser se mettre à sa place. Tout ce qu'il a touché n'est pas or; mais tout ce qu'il touche en prend la couleur. » Que j'aimerais à suivre M. de Toulongeon dans l'analyse qu'il fait de l'esprit, des prodiges qu'il enfante, de ses erreurs! A ses yeux, Voltaire eut le pas sur tout ses émules, parce que ceux-là n'avaient qu'un genre, et que tous les genres étaient de son domaine. « Il porta le sceptre de la littérature, qui, pendant quarante ans, avait été dans les mains de Fontenelle, mais que Voltaire surpassa par la variété de ses connaissances et par le brillant de son esprit. Fontenelle, donnant le pas à l'homme d'esprit sur l'homme savant, s'était borné à mettre l'esprit à la mode, et à dépouiller la science et l'érudition du costume imposant qui tenait l'esprit éloigné d'elles. Son esprit, tout en agrément et en grâce, paraissait consacré tout entier à la société. Il n'employait qu'une tournure facile et légère, et n'humiliait jamais les préventions... Le bel esprit, dit encore M. de Toulongeon, l'esprit des mots était déjà tombé; Molière en avait fait justice. Il fallut que l'esprit cherchât de nouveaux domaines; il s'empara de la poésie, puis de la philosophie; et ce sont peut-être les deux élémens qui lui convenaient le mieux, parce que l'un appartenait à l'imagination, et l'autre au raisonnement. L'esprit, qui de sa nature est imitateur, produisit dès-lors une quantité d'ouvrages brillans par l'élégance et la légèreté; mais on ne vit presque plus s'élever ces monumens du génie, tels qu'en avait donné le siècle de Louis XIV. La poésie, alors simple et correcte, devint précieuse et maniérée; les grâces y présidèrent encore, mais leur nudité antique se chargea d'ornemens. L'esprit fit sur la poésie l'effet qu'elle fait ordinairement sur les hommes: il altéra le caractère, on saisit mieux les nuances, mais les grands traits se perdirent. Montesquieu est le premier qui appliqua l'esprit à la philosophie, comme Descartes avait appliqué le premier l'algèbre à la géométrie. La philosophie y gagna; l'esprit, qui est entreprenant, lui communiqua son audace; elle parla plus haut, elle osa dire tout ce qu'elle crut

une vérité; et en cela, ses intentions excusèrent ses erreurs...... Mais l'esprit et la philosophie ne se réunirent jamais avec plus d'avantage que dans le Télémaque de Fénélon, pour donner au monde leur chef-d'œuvre. L'esprit y a prêté à la philosophie toutes ses grâces, et a reçu d'elle toute sa solidité.... Fontenelle avait amené la mode de l'esprit; Helvétius amena celle de la philosophie, et la philosophie, autrefois retirée dans le cabinet des sages, se répandit dans la société. Mais quelle fut son influence? Et l'esprit et la philosophie, en étendant la masse des lumières, ajoutèrent-ils aux vertus, ou du moins au bonheur des hommes?..... » Ce discours n'a pas été publié. Dans la même séance (30 juin 1779), il lut une imitation de deux idylles de Gessner, qui fut très-applaudie. M. de Toulongeon était, avant la révolution, colonel de son régiment. Il se montra philosophe à une époque où rien n'annonçait que les principes philosophiques détruiraient un jour les préjugés et le vieil édifice de la monarchie. Non content d'avoir rendu libre ses vassaux, il écrivit pour la liberté générale. En 1788, il avait déjà prouvé qu'il était l'ami du peuple dans ses *Principes naturels et constitutifs des assemblées nationales*, ouvrage qu'il fit circuler avant la tenue des états-généraux, avant même les états de Franche-Comté, qui les précédèrent immédiatement. » On y voit un raisonneur profond, calculant, d'après les monumens de l'histoire, les droits des peuples et des souverains, fixant aux princes l'étendue de leur autorité, au clergé et à la noblesse ce qu'ils pouvaient légitimement revendiquer de priviléges, mais reconnaissant dans le peuple la principale force de l'état; d'où il conclut la nécessité de soulager cette partie intéressante de la nation, et de la rendre habile aux dignités dont la perspective seule pourrait la conduire à de grandes actions, et accroître par conséquent la gloire de l'empire. » Député aux états-généraux, en 1789, par la noblesse de la Franche-Comté, il y partagea les principes de la minorité de son ordre, et néanmoins il s'efforça d'excuser les protestations du clergé et de la noblesse, qui se croyaient liés par leurs sermens. Ce fut M. de Toulongeon qui, au mois de septembre 1789, proposa de soumettre la déclaration des droits à la sanction de Louis XVI. Il rédigea, le 26 janvier 1790, le décret portant qu'aucun membre de l'assemblée, même en donnant sa démission, ne pourrait accepter d'emploi de la cour. Dans la séance du 12 avril, il demanda l'ordre du jour sur la proposition tendant à déclarer la religion catholique religion dominante. Au mois de janvier 1791, il se plaignit de l'inscription de son nom parmi ceux du club monarchique, et s'opposa à ce que les membres de l'assemblée fussent rééligibles aux assemblées suivantes. Il insista, au mois de juin, pour que le droit de faire grâce fût conservé au roi. Le 24 du même mois, il demanda que ce prince, qui venait d'être ramené de Varennes, fût traité avec le respect et les

égards que méritaient son caractère. Sa noble conduite dans l'assemblée lui valut des témoignages éclatans de l'estime de ses concitoyens, lorsqu'à la fin de la session il retourna à Gray, où était son régiment. Des lettres de bourgeoisie lui furent offertes dans une boîte d'or, témoignages civiques dont il était si bien capable de sentir tout le prix. Plus tard, en 1796, il devint membre de l'institut national, et en 1802, le département de la Nièvre le nomma candidat au corps-législatif, où il fut réélu par le même département en 1809. M. de Toulongeon mourut à Paris, le 25 décembre 1812, dans la 62e année de son âge. Ses restes furent déposés au cimetière de Montmartre, où on lui éleva un monument. « Il fut universellement regretté pour son caractère honorable et toujours indépendant, pour ses mœurs douces et pures, enfin, pour son attachement sincère à la cause de la liberté. » Les principaux ouvrages de M. de Toulongeon sont : 1° *Histoire de France, depuis 1787 jusqu'à l'époque du consulat*. Sans préjugés comme sans acception de personnes, il écrit ce qu'il a vu, et il avait tout observé. « Toujours éloigné des extrêmes, il eut le bon esprit de n'épouser aucune des factions qui déchiraient nos assemblées nationales, et de se trouver ainsi au milieu des événemens qu'il se proposait de faire connaître, et à la distance nécessaire pour en apercevoir les causes; aussi a-t-il décrit les causes et les effets avec cette véracité, cette impartialité, cette pureté de style, qui font le bon historien. Tout intéresse dans cet ouvrage. L'auteur y traite en maître jusqu'à la partie militaire, ne déguisant point les fautes de quelques généraux, et rendant hommage à l'habileté des autres. Toutes les actions de guerre, importantes par leurs résultats, paraissent sur des plans particuliers; les *marches-manœuvres*, sur des cartes topographiques, et les opérations combinées des armées, sont réduites sur des cartes géographiques, de manière à en présenter l'ensemble. Cette histoire de France est divisée par époques, et suivie de pièces justificatives, dont la plupart étaient inédites, mais toutes remarquables par leur liaison aux faits et par leur rapprochement des événemens rapportés dans le texte. C'est, sinon l'histoire la plus complète, du moins la plus impartiale, la mieux raisonnée, la plus étayée de monumens, et l'une des mieux écrites de toutes celles qui ont paru sur le même sujet. » 2° *Manuel révolutionnaire ou Pensées morales sur la situation politique des peuples en révolution*, traduit en allemand; 3° *Plan d'une institution militaire et nationale de l'armée française*; 4° plusieurs *Mémoires* sur l'esprit public; sur le régime diététique d'une nation; sur son état politique; sur l'usage du numéraire dans un grand état; sur les époques de la révolution; sur le droit naturel dans les institutions politiques; sur la question: Comment peut-on assurer la liberté individuelle dans un état représentatif, etc. Ces mémoires furent lus à la classe des sciences morales de

l'institut, dont il était devenu membre; le recueil de ce corps savant renferme encore, du même auteur, plusieurs autres *Mémoires* sur l'analyse des idées et des sensations; sur la mémoire, etc. 5° une traduction en vers du 3e livre de l'Iliade, le discours préliminaire de l'atlas militaire; un mémoire sur l'*esprit*, dont on a dit, dans le temps, qu'il était écrit avec la chose même; d'autres mémoires sur l'état actuel de l'agriculture, sur la fondation et l'établissement des colonies nouvelles. A la classe d'histoire et de littérature ancienne, un mémoire ayant pour titre : *de la traduction des anciens poëtes épiques et de l'harmonie imitative;* une notice sur le régime et la discipline des amphithéâtres romains; une seconde sur les principales familles de Rome; un essai sur les périodes de la civilisation des peuples; une traduction en vers de la 4e satire de Perse; des notes sur Homère; d'autres sur les mots *Allemani* et *Germani*. A la première classe de l'institut, un mémoire sur les *inconvéniens des moulins et usines établis sur les petites rivières*, et à la classe de littérature et beaux-arts, un mémoire sur l'*influence de la liberté publique sur les arts, et réciproquement;* 6° en 1803, il a publié deux volumes, qui ont été suivis de sept autres, sous le titre de *Manuel du Muséum français :* c'est une description analytique et raisonnée des monumens conservés au *Muséum*, ornée d'une gravure au trait de chacun des tableaux: 7° une traduction des *Commentaires de César*, 2 vol. in-8°, ouvrage posthume; 8° parmi plusieurs éloges, on doit citer ceux de M. de Guilbert (1790), et de Camus (1806), membre de l'institut; 9° sous le voile de l'anonyme, en 1808, in-8°. un poëme en trois chants sur l'*Amour;* 10° enfin M. de Toulongeon a laissé en manuscrits un assez grand nombre d'ouvrages de littérature et de poésie.

TOULONGEON (LE MARQUIS), maréchal-de-camp des armées du roi avant la révolution, frère du précédent, fut, comme lui, député aux états-généraux, en 1789, par la noblesse de la Franche-Comté. Le marquis de Toulongeon, dévoué aux doctrines ultramonarchiques, donna bientôt sa démission de député, et se retira en Suisse. De Fribourg, où il s'était fixé, il écrivit au roi et à ses frères, pour protester contre les événemens de la révolution. La lettre adressée au roi parvint à ce prince; mais celle adressée à ses frères fut saisie à Verdun, envoyée à la conventinn nationale, qui le décréta d'accusation. Le marquis de Toulongenn renonça volontairement à sa patrie, et passa bientôt au service de l'Autriche. On voit, d'après ces faits, que c'est à tort que l'on a inséré dans la table du *Moniteur*, à l'article du vicomte de Toulongeon (*voy.* l'article précédent), ces mots : « Qu'après les événemens du 10 août 1792, le vicomte de Toulongeon était passé au service d'Autriche; qu'il avait été décrété d'accusation, en octobre, sur un rapport de Rewbell, pour sa correspondance avec Louis XVI et ses frères; qu'il avait quitté le service d'Autriche en 1795, et

qu'il était rentré en France en 1797. » Ces faits doivent, ainsi que nous venons de l'établir, être appliqués au marquis, et non au vicomte de Toulongeon, qui n'a jamais émigré ni porté les armes contre la France.

TOULONGEON (Marie-Marguerite-Joséphine d'Aubigné, épouse du marquis de). Cette dame, « dernier rejeton de l'illustre maison d'Aubigné, devenue si célèbre par la brusque franchise d'Agrippa d'Aubigné envers Henri IV, et par l'éclatante fortune de Mme de Maintenon, » naquit à Paris, le 30 août 1746. Son père, Louis d'Aubigné, était gouverneur de Saumur. Elle épousa, ayant à peine atteint sa 19e année, le marquis de Toulongeon, frère aîné des précédens, qui fut lieutenant-général et commandant de Besançon. La révolution la priva de sa fortune, perte qu'elle supporta avec résignation, ainsi que la privation de sa liberté, qui ne lui fut rendue qu'après les événemens du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Depuis cette époque jusqu'à celle de sa mort, arrivée le 25 mars 1805, elle vécut dans sa famille, retirée à Fontainebleau, chérie et honorée pour ses vertus, qui ne se démentirent dans aucune circonstance, même les plus critiques de sa vie.

TOUPOT DE BEVAUX (N.), vice-président du tribunal de première instance de Chaumont, ex-membre de la chambre des députés, où il fut nommé, en 1819, par le département de la Haute-Marne, s'est fait remarquer parmi les membres du côté gauche. Lors de la discussion sur la loi suspensive de la liberté individuelle, il démontra que cette loi était inutile; néanmoins il annonça qu'il en voterait l'adoption, si l'on en restreignait l'action aux seuls complots contre la famille royale. Le 15 mars il proposa de réduire à deux mois le terme de l'incarcération; le 15, il proposa encore un amendement tendant à ce qu'il fût enjoint aux préfets d'inscrire sur un tableau le nom des personnes qu'ils auraient fait arrêter, et aux ministres, de présenter ces tableaux dans la première quinzaine de la session; enfin, dans cette même séance, il proposa encore un amendement portant que la loi cesserait d'avoir son effet un mois après l'ouverture de la prochaine session. Ces trois amendemens furent rejetés par la majorité. Le 30 juin, il demanda que les budgets fussent soumis à la chambre dans le premier mois de chaque session, et mis en délibération dans le courant du troisième mois. Cette marche ne convenait pas au ministère, et cet amendement ne fut pas plus heureux que les précédens. M. Toupot de Bevaux vota contre les deux lois d'exception, et fut du nombre des 95 votans contre le nouveau système électoral. Cet honorable membre a subi la dissolution totale de la chambre en 1823, et n'a pas été réélu à la chambre septennale de 1824. Il continue à remplir ses fonctions dans la magistrature.

TOURLET (René), né le 7 juin 1758, à Amboise (Indre-et-Loire), reçut une éducation soignée au collége de Pontlevoi, tenu par des bénédictins. Il étudia le droit à Orléans, suivit à Paris des cours

de physique et de médecine, et acheva son instruction par des voyages, tant en France qu'à l'étranger. Attaché à la rédaction du *Moniteur*, il en est un des collaborateurs les plus distingués comme des plus anciens. Il a fourni aussi de savans articles au *Magasin encyclopédique*, aux *Annales littéraires*, etc. M. Tourlet a publié plusieurs ouvrages qui annoncent une grande érudition et un goût éclairé pour l'antiquité classique : 1° *Guerre de Troie, depuis la mort d'Hector*, poëme traduit du grec de Quintus de Smyrne; Paris, 1800, 2 vol. in-8°; une seconde édition de cette traduction, accompagnée du texte grec, et enrichie de notes savantes, est prête à être livrée à l'impression; 2° *Odes de Pindare, traduites en français avec le texte grec en regard.* Cet ouvrage, extrêmement recommandable, joint à l'avantage précieux d'un texte très-correct, celui d'une version aussi élégante que fidèle. On sent quelles difficultés l'auteur eut à vaincre, pour traduire avec précision un poète qui, dans les écarts de son imagination s'abandonne à un enthousiasme qui tient souvent de la fureur. M. Tourlet est le premier, en France, qui ait donné une véritable idée du prince des poètes lyriques; aussi son ouvrage a-t-il mérité les éloges des savans les plus distingués. 3° *Œuvres complètes de l'empereur Julien.* Cette traduction qui n'est inférieure à celle de Pindare, ni en fidélité, ni en élégance, est un véritable service rendu à la philosophie et aux lettres. L'auteur s'est, avec raison, attaché à faire connaître le caractère de Julien, de ce prince exalté par les uns, et injurié par les autres; il a su réduire à sa juste valeur le surnom d'*Apostat*, que l'ignorance et l'esprit de secte lui ont donné, et que lui donne encore aujourd'hui l'intolérance sacerdotale. L'ouvrage infiniment remarquable de M. Tourlet, nous paraît devoir fixer l'opinion des modernes sur cet homme célèbre qui a offert le rare exemple de la philosophie sur le trône.

TOURNON (LE COMTE PHILIPPE-CAMILLE-CASIMIR MARCELIN DE), pair de France, conseiller-d'état, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la légion-d'honneur, etc., est né à Apt, département de Vaucluse, d'une ancienne famille de Provence. Il devint, sous le gouvernement impérial, auditeur au conseil-d'état, puis intendant à Bareuth. En 1809, M. de Tournon fut fait prisonnier dans cette ville par les Autrichiens, qui l'emmenèrent en Hongrie. A son retour en France, il reçut la préfecture de Rome, qu'il occupait encore lorsque le roi Joachim (*voy.* MURAT) s'empara des états romains. Il refusa de continuer ses fonctions sous l'administration de ce prince, et revint dans sa patrie. Napoléon, pendant les *cent jours*, en 1815, voulut lui confier la préfecture du Finistère, puis celle de l'Hérault; mais il ne crut pas devoir les accepter. Après la seconde restauration, Louis XVIII le combla successivement de faveurs, le nomma à la préfecture de la Gironde, et, le 4 novembre 1818, il le comprit au nombre des maîtres de requêtes

en service extraordinaire. M. de Tournon passa de cette préfecture à celle du Rhône, qu'il cessa d'occuper en 1823. Il est depuis 1824 pair de France et conseiller-d'état en service extraordinaire; il est aussi (1825) président du conseil des bâtimens civils au ministère de l'intérieur.

TOURNON (Dominique-Jérôme), médecin en chef des hôpitaux militaires de Bayonne et de Bruxelles, ancien professeur de botanique, professeur-adjoint à l'école de chirurgie de Toulouse, ville où il est né, est plus connu par sa pratique que par ses ouvrages, dont nous citerons les principaux : 1° *Liste chronologique des ouvrages des médecins et chirurgiens de Bordeaux, et de ceux qui ont exercé l'art de guérir dans cette ville, avec des annotations, et l'éloge de* Pierre Desault, Bordeaux, 1799, 1 vol. in-8°; 2° *Supplément* à cette liste, Toulouse, 1806, in-8°; 3° *Flore de Toulouse, ou Description des plantes qui croissent dans les environs de cette ville,* Toulouse, 1811, 1 vol. in-8°. M. Tournon a donné différens *Mémoires* dans le *Magasin encyclopédique*, dans le *Journal de Santé et d'Histoire naturelle,* dans le *Journal de Médecine*, etc. Il est membre de l'académie des sciences de Bordeaux, et de plusieurs autres sociétés savantes.

TOURNON (N.), littérateur, cultivait paisiblement les lettres, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes avec modération. Victime de l'affreux régime de la terreur, il périt sur l'échafaud à la fin de 1793. Il a publié : 1° *l'Art du Comédien* ; 2° *les Promenades de Clarisse et du marquis de Volzi, ou Nouvelle Méthode pour apprendre les principes de la langue et de l'ortographe françaises, à l'usage des dames*, 1784; 3° *Révolutions de Paris, dédiées à la nation*, 1789-1790; 4° *Introduction aux révolutions de l'Europe*, 1790. C'est une contrefaçon du *Journal des Révolutions*, publié par L. Prudhomme; 5° *Moyens de rendre propres les rues de Paris*, 1790.

TOURRETTE (Marc-Antoine-Louis-Claret de la), ancien magistrat, savant naturaliste, naquit à Lyon, en 1729. Il commença ses études dans cette ville, et les termina au collège d'Harcourt à Paris. De retour dans sa ville natale, il fut pourvu par les soins de son père, prévôt des marchands, d'une charge de magistrature qu'il exerça pendant 20 années, et dont il se démit ensuite, afin de se livrer exclusivement à sa passion pour l'histoire naturelle. De la zoologie et de la minéralogie qu'il avait cultivées avec soin, il passa à l'étude de la botanique, qui fut sa science favorite. Ses collections en insectes et en mines du Lyonnais, du Dauphiné et de l'Auvergne, étaient remarquables; mais son herbier était surtout aussi nombreux que riche. « En 1766, dit l'auteur d'une notice sur ce savant, d'après son éloge, par M. Bruyset, libraire, et confrère de La Tourrette à l'académie de Lyon, il introduisit au-dessus de la petite ville de l'Arbresle, dans un vaste parc, tous les arbres et arbustes étrangers qui pouvaient s'y acclimater; dans l'enceinte même de Lyon, il s'était formé un

jardin où il a cultivé plus de trois mille espèces de plantes rares. » La Tourrette, pour augmenter ses connaissances, et ajouter de nouvelles possessions à son beau cabinet, voyagea en Italie, en Sicile, etc., et se réunit ensuite à J. J. Rousseau, son ami, pour herboriser avec lui dans la Grande-Chartreuse. « Que n'êtes-vous des nôtres, écrivait J. J. Rousseau à du Péron, vous trouveriez dans notre guide, M. de La Tourrette, un botaniste aussi savant qu'aimable, qui vous ferait aimer toutes les sciences qu'il cultive. » Instruit, sociable, bon par excellence, La Tourrette était l'ami de tous les hommes distingués avec lesquels il était en correspondance, et l'on doit citer entre autres Linnée, de Haller, Adanson, de Jussieu. La révolution le surprit au milieu de ses occupations paisibles. Il la vit naître, comme tous les gens de bien, avec joie, et il se montra l'un de ses plus vrais et de ses plus sages partisans. Le siége de Lyon, en 1793, vint navrer son cœur. Les fatigues et les inquiétudes qu'il lui causa, à lui et à tous ses concitoyens, lui firent éprouver une péripneumonie dont il ne s'occupa point assez, et qui bientôt le ravit aux sciences et à ses nombreux amis, dans la 64e année de son âge. Nous citerons ses ouvrages d'après la source où nous avons puisé les principaux faits sur ce savant. Ce sont : 1° *Démonstrations élémentaires de botanique*, 1766, 2 vol. in-8°. Elles ont obtenu plusieurs éditions postérieures. Bourgelat venait d'établir à Lyon la première école vétérinaire, il fallait donner aux élèves la connaissance des plantes usuelles; La Tourrette, et son ami l'abbé Rozier, se chargèrent de ce soin, et publièrent cet écrit. Le premier en traça le plan, en détermina la forme, et se chargea de l'*introduction*, chef-d'œuvre de concision et de clarté, où l'on ne trouve rien à ajouter, rien à retrancher. Haller a fait l'analyse des démonstrations, comme appartenant en entier à l'abbé Rozier, et le modeste La Tourrette ne fit jamais parvenir jusqu'à lui aucune réclamation à cet égard; 2° *Voyage au Mont-Pila*, 1770, in-8°. L'auteur s'y montre observateur attentif et grand naturaliste. Dans la première partie, il détermine la situation des montagnes, leur élévation, les ruisseaux qui en découlent, les forêts qui les couvrent, les minéraux qui s'y trouvent, les animaux et les insectes qui y ont fixé leur séjour. La seconde partie est consacrée tout entière à la botanique. Le premier, il a indiqué sur ces montagnes sous-alpines un grand nombre de plantes rares, et même une espèce neuve, l'*Alisma-parnassifolia*. 3° *Chloris Lugdunensis*, 1785, in-8°. Ce petit ouvrage étonna les botanistes, par le grand nombre des espèces qu'il renferme, surtout dans la cryptogamie. On s'était persuadé, et Linnée croyait lui-même que nos provinces méridionales étaient beaucoup moins riches en mousses et en champignons que les contrées du Nord. L'énumération de la *Chloris* prouve que nous n'avons rien à leur envier à cet égard. 4° *Conjectures sur l'origine des belemnites*. Elles sont insérées dans le

Dictionnaire des Fossiles, de Bertrand. L'auteur pense que les bélemnites ne sont que des pointes d'oursin. 5° *Mémoire sur les monstres végétaux.* Il est imprimé dans le Journal économique du mois de juillet 1761. La Tourrette y décrit plusieurs singularités de son cabinet. 6° *Mémoire sur l'helminthocorton ou mousse de Corse*, inséré dans le Journal de Physique. Ce mémoire est instructif. M. Bruyset a lu dans une séance publique de cette compagnie une savante *notice* sur la vie et les écrits de ce naturaliste.

TOURZEL (Louise-Elisabeth de Croy-d'Havré, duchesse de), gouvernante des enfans de France à l'époque de la révolution, s'est rendue recommandable par sa constante fidélité à la famille royale. Elle fut du voyage du roi à Varennes, et accompagna ce prince et sa famille lorsqu'on les ramena à Paris. On prétend que les préparatifs du départ de Mme de Tourzel, furent cause d'un retard qui trompa le marquis de Bouillé, (*voy.* ce nom) et donna le temps au pouvoir exécutif de s'opposer à ce que Louis XVI dépassât les frontières. Elle ne quitta point son poste lors des événemens du 10 août 1792, et suivit la famille royale à l'assemblée législative. Pendant ce temps, elle laissait au château des Tuileries, à la merci des assaillans, sa fille, à peine âgée de 15 ans, qu'heureusement des amis fidèles parvinrent à sauver. Mme de Tourzel suivit les enfans de France dans la prison du Temple. Elle en fut éloignée dix jours après, avec la princesse de Lamballe, et renfermée à la Force. Dans les funestes journées de septembre, elle échappa au massacre des prisons par les soins de Manuel, procureur de la commune. Mme de Tourzel resta détenue jusqu'après le 9 thermidor an 2 (1794). Rendue à la liberté, elle ne quitta point la France, espérant être utile au dauphin et à Madame royale, à qui elle fit connaître les intentions du roi au sujet du mariage de cette princesse avec son cousin le duc d'Angoulême (aujourd'hui M. le dauphin.) Cette circonstance la fit arrêter de nouveau. Louis XVI, profondément touché du dévouement de cette dame, avait appris à son malheureux fils à ajouter à ses prières ces paroles touchantes : « Dieu tout-puissant, donne à « Mme de Tourzel les forces dont « elle a besoin pour supporter les « maux qu'elle endure à cause de « nous! » Sous le consulat et sous l'empire, Mme de Tourzel eut l'ordre de se tenir éloignée de Paris. Elle reçut de Louis XVIII, en 1816, le titre de duchesse, avec la faculté de le transmettre à sa mort (arrivée peu de temps après) à son petit-fils, qui a également succédé à son père et à son grand-oncle dans la charge de grand-prévôt de l'hôtel du roi. La fille de cette respectable dame, Pauline de Tourzel, dont il a déjà été question, resta dans la tour du Temple avec Madame royale : elle a epousé M. de Béarn, chambellan de l'impératrice Joséphine (*voy.* Joséphine.)

TOUSSAINT-LOUVERTURE, général noir (*voy.* Louverture.)

TOUSSAINT (Claude-Jacques), architecte, contrôleur et inspecteur des bâtimens du roi, pensionnaire de S. M., membre

de la société royale académique des sciences de Paris, est né dans cette ville en 1781. Cet artiste laborieux, attaché depuis trente années aux grandes administrations publiques et aux bâtimens de la couronne, s'est d'abord fait connaître à Paris par l'institution d'une école d'architecture sur un plan nouveau. Tous les ateliers de ses confrères étant destinés à former des dessinateurs, M. Toussaint, habitué de bonne heure au mouvement et aux détails de la construction, a voulu être utile à cette multitude d'élèves, qui, toujours dessinant, restaient étrangers à la science pratique de leur art, et c'est pour y parvenir qu'il fonda son *Ecole-pratique d'Architecture*. Cet utile établissement prospérait, et avait déjà rendu de grands services, lorsque le fondateur fut appelé à des fonctions qui le forcèrent à l'abandonner. Le résumé des principes de M. Toussaint est consigné dans le *Traité de géométrie et d'architecture théorique et pratique, simplifié.* Cet ouvrage est très-recherché, et embrasse toutes les parties de l'art et de la construction. L'auteur, s'étant particulièrement attaché à être simple et méthodique, son traité est devenu classique, et a été surnommé à juste titre, par un de nos architectes les plus célèbres, *l'Encyclopédie de l'architecture.* M. Toussaint vient (1825) de publier le premier volume d'un ouvrage qui en aura quatre, avec quatre-vingts gravures, et qui a pour titre : *Memento des architectes, des ingénieurs, entrepreneurs, vérificateurs,* etc., comprenant les détails pour établir les prix courans de tous les travaux ; théorie de construction ; outils et machines; lois des bâtimens civils et ruraux; ordonnances forestières ; législation sur la garantie, les hypothèques, le voisinage, les moulins et rivières, les manufactures, plantations, etc. ; droits de voiries et d'entrées, analyse des matières premières ; tableaux de réduction; geométrie; les cinq ordres, exemples de bâtimens, monumens et jardins; modèles de devis, procès-verbaux, et autres actes du ressort des architectes, des entrepreneurs, et des experts; partie contentieuse du bâtiment, inventions modernes; abrégé de statique et de dynamique appliquées à la construction et aux jardins, etc., etc. Dans cet important travail, qu'une marche toujours méthodique et un style clair et facile rendent agréable à lire, l'auteur met en présence tous ceux qui l'ont précédé, et qui ont traité la partie si abstraite du *contentieux* de l'architecture ; il fait ressortir les nombreuses contradictions dans lesquelles ils sont tombés, et présente des résultats simples et à la portée de tout le monde. M. Toussaint prouve, par ces deux ouvrages si différens entre eux, qu'il possède également bien la théorie et la pratique de son art.

TOWERS (Joseph), historien anglais, naquit à Southwarck vers 1737. Il fit de bonnes études, et, pour obéir à sa famille, il embrassa la profession d'imprimeur. Quittant bientôt cet état, pour lequel il n'avait aucun goût, il prit une maison de librairie à Londres. Cet établissement l'ayant mis en rela-

tion avec plusieurs ministres protestans de la secte des presbytériens, il changea encore d'état. Reçu dans les ordres en 1774, il alla remplir les fonctions de pasteur, dans une congrégation, à Highgate. Envoyé, en 1778, avec Price, à la conférence de Newington-Green, il fut reçu, en 1779, docteur en l'université d'Edimbourg. Il mourut en 1799. On lui doit les ouvrages suivans : 1° *Biographie britannique*, 7 vol. in-8°, ouvrage très-utile; 2° *Observations sur l'Histoire d'Angleterre de Hume*; 3° *Histoire de la vie et du règne de Frédéric II de Prusse*, 2 vol. in-8°; 4° *Défense de Locke*; 5° plusieurs *Sermons*; 6° des *Traités de politique*; 7° Il a concouru à la *Nouvelle Biographie britannique* de Kippis.

TOWNLEY (Charles), célèbre antiquaire anglais, membre de la société royale de Londres, garde du muséum britannique, etc., naquit d'une famille honorable de Townley-Hall, dans le comté de Lancastre. Après avoir terminé de très-bonnes études, et libre de se livrer à son penchant pour l'art numismatique et les monumens anciens, il forma une collection remarquable de statues antiques, médailles, manuscrits, etc. Il avait réuni dans sa maison de Westminster une foule de fragmens d'architecture égyptienne, et de modèles des plus célèbres monumens de la Grèce et de Rome. Sa collection de médailles s'élevait à un haut prix, et l'on citait parmi ses manuscrits nombreux et rares, un manuscrit d'Homère, sur lequel a été faite une très-belle édition de ce poète. Un Français, M. d'Hancarville, a, dit-on, publié et enrichi les antiquités étrusques de Townley. Ce savant anglais mourut en 1805, laissant, par testament, une somme de 4,000 liv. sterl. pour la construction d'un édifice, destiné à recevoir tous les objets composant sa collection.

TRACY (Destutt de), l'un des hommes remarquables de ce temps, par la fixité de ses opinions et la sagacité de son esprit. Colonel d'infanterie en 1789, il fut envoyé aux états-généraux par la noblesse du Bourbonnais. On a eu tort de le confondre avec M. de Crecy, député des états d'Artois, qui le premier demanda l'abolition de tous les titres de noblesse. Toutefois M. de Tracy embrassa la cause des libertés publiques, et se prononça en faveur de la tolérance des cultes. Il réclama aussi pour les hommes de couleur, la jouissance de tous les droits de citoyen. Quand on discuta si M. de Bouillé devait être chargé de pouvoirs étendus, ou si l'on devait les entraver de mille manières, M. de Tracy émit pour opinion, qu'il croyait convenable ou de ne lui accorder aucune confiance, ou de la lui accorder entière : que pour lui il n'avait aucune raison pour se méfier de M. de Bouillé. Tout ce que les biographes ont attribué depuis cette époque à M. de Tracy est un roman sans base; il est faux qu'en 1792, M. de Tracy ait accompagné La Fayette : l'histoire de la détention de M. de Tracy en Autriche est tout aussi peu fondée. Il se retira à Auteuil, s'y livra exclusivement à des travaux scientifi-

ques, fut jeté en prison en 1793, en sortit une année après en 1794, et devint membre de l'institut à sa formation. Membre du comité d'instruction publique en 1799, il avait déjà marqué parmi les métaphysiciens, et donné des preuves de la pénétration et de la profondeur de son esprit. Cette *secte d'idéologues*, comme les nommait Napoléon, dont la puissance positive a toujours vu avec un juste effroi la puissance de la pensée, n'eut pas de plus ferme appui que M. de Tracy. Cependant il fut membre du sénat, où il eut peu d'influence. Le 1er avril 1814, il vota la formation du gouvernement provisoire, et le lendemain la déchéance de l'empereur. Le roi le nomma pair de France, et pendant les *cent jours*, en 1815, il ne fut ni employé ni poursuivi. En 1808, il avait remplacé à l'académie-française le savant Cabanis. On lui doit plusieurs ouvrages, qui ont fait faire de grands et d'utiles progrès à la science des sensations et à l'analyse de l'entendement humain : 1° *Observations sur le système actuel d'instruction publique*, 1801 ; 2° *Élémens d'idéologie en cinq parties*. On lui attribue un assez grand nombre de mémoires anonymes, très-remarquables par la force de la pensée. Le dernier ouvrage que M. de Tracy ait publié, est aussi admirable par le style que par le sujet : c'est un *Essai sur le génie et les ouvrages de Montesquieu*. M. de Tracy jouit de loisirs studieux, d'une vieillesse respectée, et d'une grande et juste réputation. On a imprimé dans la *Biographie des Contemporains* (vol. V), sous le nom de DESTUTT DE TRACY, une notice où se trouvent répétés plusieurs faits inexacts, auxquels le présent article servira de rectification.

TRANNOY (PIERRE-AMABLE-JEAN-BAPTISTE), né à Amiens en 1772, sortit du collége en 1791, et entra de suite, comme étudiant en médecine, à l'Hôtel-Dieu de cette ville. Il fit des progrès rapides dans la carrière qu'il avait embrassée avec ardeur, et fut peu de temps après, appelé en qualité de chirurgien-major d'un bataillon de réquisitionnaires d'Amiens, grade dans lequel il recueillit des témoignages de satisfaction de la part de ses chefs. Après l'amalgame de ce bataillon dans d'autres corps, il revint à Amiens, rentra à l'Hôtel-Dieu, et y fut chargé du service de chirurgien en second. Le zèle, l'activité et l'intelligence qu'il mit à s'acquitter de ses devoirs, lui acquirent la bienveillance des administrateurs de cet établissement. Désirant faire une étude particulière de la médecine, il se rendit à Paris en l'an 4 (1795), où il se livra sans relâche à cette étude jusqu'en l'an 7 (1798). Les brillans succès qu'il y obtint lui méritèrent des encouragemens de la part des professeurs les plus distingués. Dans la même année, il remporta au concours, la chaire de professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département de la Somme, place qu'il remplit avec la plus grande distinction jusqu'à la suppression de cette école. C'est alors qu'il fut reçu médecin à la faculté de médecine de Paris : sa thèse sur le prognostic des affections sympathiques de l'œil dans

les maladies aiguës lui fit beaucoup d'honneur. Appelé ensuite aux fonctions de professeur de l'école communale de botanique de la ville d'Amiens, il publia une notice historique du jardin de cette école, un catalogue d'après le système de Linnée, et un tableau synoptique des organes des plantes, tableau qui reçut l'approbation de beaucoup de savans; et il jeta dès-lors les bases d'une nouvelle classification générique, qu'il se propose de publier un jour. On doit à ses pressantes instances, entre autres améliorations précieuses du Jardin des Plantes, son agrandissement et la construction de deux serres, dont une chaude et une d'orangerie. Comme médecin des pauvres, il fit insérer dans les journaux plusieurs observations qui furent accueillies avec intérêt, et particulièrement celles où, par des expériences sur les animaux, il démontra que le sucre n'était pas l'antidote de l'empoisonnement par le vert-de-gris, ainsi que l'avait dit M. Galet. Nommé, en 1814, médecin des épidémies pour les arrondissemens d'Amiens et de Dourlens, il se consacra exclusivement à l'étude des maladies qui règnent le plus ordinairement dans son département. Après avoir observé l'influence des diverses températures, dans les différentes localités, sur la santé des habitans, eu égard à leur profession, leur régime, leurs habitudes et leur tempérament, il publia, en 1819, un *Traité élémentaire des maladies épidémiques*. Cet ouvrage, considéré comme étant le fruit de l'étude, de l'observation et d'une heureuse pratique, lui valut des mentions honorables dans plusieurs journaux de médecine, et dans divers procès-verbaux de sociétés savantes et littéraires; il lui fit aussi donner successivement le titre de membre associé du comité médical, de l'athénée de médecine, de la société de médecine pratique, de la faculté royale académique des sciences de Paris, et des sociétés royales de Lyon, de Bordeaux, etc., etc.: enfin il lui mérita, outre le suffrage de MM. les doyen et professeurs des facultés de Montpellier et de Strasbourg, celui de M. le docteur Portal, premier médecin du roi; et cette importante approbation de l'ouvrage est motivée sur l'utilité que les officiers de santé peuvent en retirer pour leur pratique. Le docteur Trannoy a récemment publié un mémoire en réponse à ces questions proposées par l'académie des sciences, arts, et belles-lettres de Rouen: 1° Est-il prouvé, par des observations exactes, qu'il existe des fièvres par infection sans cependant être contagieuses? 2° en admettant l'existence de ces fièvres, quelles sont les principales causes qui donnent lieu à leur développement et à leur propagation? 3° quels sont les moyens propres à les prévenir ou à en arrêter les progrès? Ce mémoire a fixé particulièrement l'attention des médecins observateurs, qui reconnaissent que les fièvres les plus simples, par l'effet de la malpropreté, l'encombrement des malades dans des appartemens où l'air circule à peine, développent des symptômes d'adynamie et d'ataxie, qui donnent

lieu à des émanations morbifiques. Le docteur Trannoy, par amour pour son art et par un zèle philantropique qu'on ne saurait trop louer, est, depuis 1820, le principal rédacteur dans le journal de la Somme, d'un bulletin qui offre chaque mois la concordance de l'état atmosphérique avec les maladies qui ont régné dans le mois précédent à Amiens et ses environs. Ces bulletins, présentant souvent un grand intérêt, sont justement appréciés des médecins les plus célèbres de la capitale, qui en ont fait d'honorables mentions.

TRAUTMANSDORFF-WEINSBERG (Ferdinand prince de), ministre-d'état autrichien, né le 12 janvier 1749, épousa, le 18 mai 1772, la comtesse Caroline de Colloredo, devint ensuite chambellan et conseiller-d'état intime d'Autriche, et fut chargé, en 1787, de négociations tendant à empêcher le second fils du roi de Prusse d'être nommé coadjuteur de l'électeur de Mayence, titre qu'il était sur le point d'obtenir. Vers la fin de la même année, il remplaça le comte de Beljioso dans les fonctions de ministre plénipotentiaire en Brabant. Les circonstances rendaient ce poste extrêmement difficile; M. de Trautmansdorff s'y conduisit avec prudence et adresse, et ses actes administratifs obtinrent l'assentiment général. Cette charge fut supprimée, en 1792, à la suite de l'invasion de ces provinces par les Français. Son souverain lui accorda, à titre de dédommagement, une pension de 6,000 florins d'Allemagne, qu'il consacra à augmenter les pensions des employés de la chancellerie. M. de Trautmansdorff fut mis sur les rangs pour remplacer M. de Thugut, après sa retraite du ministère, mais on lui préféra M. Louis de Cobentzel. Il fut nommé successivement grand-maître de la cour, élevé à la dignité de prince de l'empire, puis chargé de demander en mariage, pour l'empereur, l'archiduchesse Béatrix d'Est, depuis impératrice. Le prince Ferdinand de Trautmansdorff faisait encore, en 1820, partie du ministère autrichien, avec le rang de ministre-d'état et des conférences.

TRAVOT (le baron Jean-Pierre), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, né le 6 janvier 1767, embrassa la carrière militaire dès sa jeunesse. Il entra d'abord comme simple soldat dans un régiment d'infanterie, et s'éleva rapidement par ses talens et sa brillante valeur au grade d'adjudant-général. Après s'être distingué pendant les premières campagnes de la révolution, et avoir souvent été cité pour sa belle conduite, il fut employé dans la Vendée, sous les ordres du général en chef Hoche. Pendant toute cette guerre déplorable, les ennemis mêmes qu'il était chargé de soumettre, rendirent justice, non-seulement à l'habileté et au courage du général Travot, mais encore aux rares et précieuses qualités d'un chef qui, à cette époque, et au milieu des discordes civiles, se fit constamment remarquer par sa loyauté et son humanité. Le nom de Travot inspirait aux Vendéens non moins de confiance après le combat qu'il

ne leur causait auparavant de respect et de crainte. Chargé par le général Hoche de poursuivre le fameux Charette, il l'atteignit à la Chabottière, en Poitou, et le fit prisonnier le 23 mars 1796. Ce chef vendéen fit à plusieurs reprises, devant le tribunal militaire de Nantes, l'éloge des bons procédés et de la générosité du chef républicain auquel il avait été forcé de se rendre. Nommé général de brigade, Travot commanda encore dans les départemens de l'Ouest pendant les années 1799 et 1800; il fut nommé membre de la légion-d'honneur en 1803, commandant de la même légion le 14 juin 1804, général de division le 1er février 1805, et élu candidat au sénat-conservateur au mois de mai suivant. Vers la fin de la même année, il fut appelé au commandement de la 12e division militaire à Nantes; passa ensuite à l'armée d'Espagne, et prit le commandement de la division du général Harispe, qui avait été blessé. Après la première rentrée du roi, en 1814, le général Travot se retira dans son département. Pendant les *cent jours*, en 1815, il eut un commandement dans la Vendée, y fit une proclamation pour engager les habitans à ne point prendre les armes, et livra quelques combats aux troupes que commandait le marquis de La Roche-Jacquelein; mais il s'acquitta de sa mission difficile, plutôt encore en pacificateur qu'en guerrier. Le lieutenant-général Lamarque, son ancien en grade, prit bientôt le commandement en chef, et le général Travot, appelé par Napoléon à la chambre des pairs, créée pendant les *cent jours*, quitta la Vendée avant le second retour du roi. Il se retira de nouveau, à cette époque, dans sa famille, où il était loin de s'attendre au coup qui devait bientôt le frapper. Il venait de recevoir du ministre de la guerre, duc de Feltre, une lettre flatteuse, qui lui annonçait qu'une pension de retraite était *accordée à ses services*. Son nom n'était point porté sur les listes publiées par l'ordonnance du 24 juillet 1815, et celui de son général en chef, Lamarque, n'était inscrit que sur la seconde liste, dite des *trente-huit*, qui furent exilés. Il croyait qu'un sort pire ne pouvait être réservé à celui qui recevait, qu'à celui qui donnait les ordres supérieurs, et aux termes mêmes de l'ordonnance les listes étaient définitivement closes. Mais la veille de la promulgation de la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, le télégraphe transmit, de la part du duc de Feltre, à un conseil militaire siégeant à Rennes, l'ordre de commencer des poursuites judiciaires contre le général Travot, et à cet effet, de faire entendre, s'il se pouvait, un témoin à l'instant même, ce qui devait rendre inapplicable au général les dispositions de cette même loi, qui accordait une amnistie à tous les individus contre lesquels il n'y avait point de procédure entamée. Le témoin ne put cependant être si vite entendu, et les poursuites ne purent être commencées dans la journée où la dépêche télégraphique était arrivée; mais on y suppléa en considérant l'ordre télégraphique lui-même

comme un commencement légal de poursuites. Une circulaire du ministre de la justice, explicative de la loi d'amnistie, déclara, il est vrai, que la détention même ne constituait pas le commencement de poursuites, mais le conseil de guerre passa outre. Le général Travot récusa le général qui présidait le conseil de guerre, comme ayant combattu contre lui, et comme étant son ennemi personnel. Le conseil se déclara compétent, et le président prononça lui-même négativement sur la récusation portée contre lui comme juge. Un délai de quelques jours fut sollicité par les défenseurs de l'accusé; le conseil passa encore outre, prononça son arrêt, et le général Travot est condamné à mort. Parmi les délits imputés au général, il y en avait surtout un remarquable, et jusqu'alors inconnu dans les fastes de la jurisprudence criminelle. « *La modération*, est-il dit dans le réquisitoire, *la modération ne fut point une des armes les moins redoutables entre ses mains, la clémence elle-même fut un de ses moyens de succès.* » Le général Travot se pourvut en révision contre l'arrêt qui le condamnait à mourir de la mort des traîtres. Les moyens de cassation parurent nombreux à ses défenseurs; cependant comme une partie de ces moyens n'avaient point prévalu dans la première plaiduirie, ce fut un devoir pour les avocats de les rassembler de nouveau, de les développer tous, de les corroborer d'argumens puisés dans les lois, dans la charte, dans les meilleurs criminalistes, enfin, de faire un dernier effort pour démontrer l'évidence, et pour obtenir la révision du jugement. Ils remplirent ce devoir avec une supériorité de talent et avec un dévouement qui honore le barreau de Rennes. Des mémoires en faveur du condamné furent signés par treize avocats de ce barreau, qui s'était déjà offert presqu'en entier pour défendre le général Travot. Leur *Précis* arrachait des larmes d'attendrissement aux lecteurs. On leur répondit que des juges militaires, étrangers aux dédales de la chicane, ne se laissaient point éblouir, qu'on a accordé aux défenseurs une latitude *immense*, *indéfinie*, *illimitée*, et qu'on veut bien considérer comme *excusable peut-être l'abus qu'ils ont fait du droit de défense*. Cependant *la consultation*, *les observations* et *le précis* furent dénoncés par le général président du premier conseil, au garde-des-sceaux et au ministre de la police. On ne jugea point à propos de sévir contre les avocats, malgré cette dénonciation. Il eût été nouveau en effet de simplifier ainsi les procès criminels, en envoyant les avocats rejoindre les cliens qu'ils n'auraient pas sauvés. L'arrêt fut confirmé par le conseil de révision. Mais S. M. Louis XVIII accorda des lettres de grâce, dans lesquelles il est dit : « *Nous avons reconnu que certaines considérations provoquent notre indulgence*, » et la peine de mort fut commuée en vingt années de prison. Le général Travot, qui avait tant de fois bravé la mort avec intrépidité sur les champs de bataille, fut accablé de l'idée d'une capti-

vité de vingt ans; il était alors presque sexagénaire, sa raison s'aliéna entièrement, et on le conduisit en cet état au château de Ham, ne voulant pas le laisser en Bretagne. Mme la baronne Travot qui n'avait pas quitté son illustre et malheureux époux dans les cachots, l'accompagna au château de Ham, et vint ensuite à Paris, pour y solliciter la liberté de son mari. L'histoire contemporaine doit un juste tribut d'éloge au dévouement sans borne de cette courageuse épouse. Il est cruel d'ajouter qu'elle n'en fut point récompensée. S. A. R. le duc d'Angoulême, qui s'est honoré par tant de bonnes et glorieuses actions, plaida la cause du malheur; grâce à la généreuse intervention de ce prince, les fers du général Travot furent brisés, après une captivité de deux ans, et il fut rendu aux soins de sa famille; mais le coup était porté : sa raison ne revint pas, et il languit encore dans une maison de santé, où il acheva sa glorieuse et déplorable vie.

TRÉHOUARTS (Pierre-Julien), capitaine de vaisseau de première classe, chevalier de la légion-d'honneur, naquit à l'Ile-de-France. Il entra par goût dans la carrière maritime, et y gagna successivement ses grades jusqu'à celui d'officier supérieur, et chacun d'eux fut la récompense d'une action remarquable, soit en sous-ordre, soit lorsqu'il commanda en chef. Il s'est trouvé à onze combats. Volontaire en 1775, officier en 1777, lieutenant de frégate en 1779, sous-lieutenant de vaisseau en 1786, lieutenant en 1792, capitaine en l'an 3. il fut fait chef de division en l'an 6. Nommé membre de la légion-d'honneur à la création de l'ordre, il mourut le 20 floréal an 12. Tréhouarts fit la guerre de l'Inde, en 1779, sous les ordres de M. de Suffren, qui l'avait distingué, et qui se plut à rendre publiquement justice à ses talens et à son courage. « Ses belles actions sur *la Cybelle*, dit M. Lavallée dans une notice sur ce brave marin, ont pour jamais illustré cette frégate. Il la commandait lorsqu'elle était en station à l'Ile-de-France ; et, par le terrible combat qu'elle livra aux Anglais, le 1er brumaire an 3, il eut le bonheur de conserver à la France cette colonie si précieuse. Le port de l'Ile-de-France était depuis long-temps bloqué par deux vaisseaux de guerre anglais, *le Centurion* et *le Diomède*. Une extrême disette se faisait sentir, et l'on y était réduit à six onces de pain par jour. *La Cybelle* et une autre frégate étaient les seules forces maritimes que la colonie pût opposer aux Anglais. Il fut décidé qu'elles se dévoueraient pour le salut général, et iraient combattre ces deux vaisseaux qui leur étaient si supérieurs. Tréhouarts accepta avec transport cette honorable et périlleuse mission. En effet, les deux frégates appareillent, sortent, rencontrent les deux vaisseaux ennemis et les attaquent. Dans cette lutte si inégale, *la Cybelle* resta, depuis trois heures après-midi jusqu'à six heures du soir, par le travers du *Centurion*, le combattant à portée de fusil. Enfin, démâtée de tous ses hu-

niers, ayant trois pieds et demi d'eau dans la calle, il lui fallut songer à se retirer. Mais son objet était rempli; Tréhouarts laissa *le Centurion* si maltraité et tellement dégréé, qu'il fut obligé de rallier *le Diomède* pour lui porter des secours, et qu'il ne put suivre *la Cybelle*, qui, s'étant fait prendre à la remorque par l'autre frégate, rentra le lendemain à l'Ile-de-France. Pendant la nuit, *le Centurion* ayant été démâté de tous ses mâts, les Anglais levèrent leur croisière; le port fut libre, et, en peu de jours, l'abondance reparut et régna dans l'île. En l'an 4, *la Cybelle*, toujours commandée par Tréhouarts, s'étant réunie à une autre division française, fut une des quatre frégates qui, le 24 fructidor, à la côte de Sumatra, livrèrent aux deux vaisseaux anglais de 74, *le Victorieux* et *l'Arrogant*, l'un des plus mémorables combats dont les mers de l'Inde eussent été jusqu'alors le théâtre. Il était à craindre que cette journée ne tournât à l'avantage de deux vaisseaux de cette force; mais la valeur française en ordonna autrement, et la gloire en resta tout entière aux frégates. Le combat commença à huit heures du matin, et ne finit qu'à midi. Les deux vaisseaux anglais prirent la fuite. *Le Victorieux* fut surpris par le calme pendant le fort de l'action. *La Cybelle* mit alors son canot en mer, se fit remorquer, et, se maintenant en travers à la poupe du *Victorieux*, le foudroya. Cette manœuvre hardie, exécutée par un équipage intrépide, plein de confiance dans son chef, et accoutumé à vaincre avec lui, acheva de désemparer le vaisseau ennemi, qui ne gagna Madras qu'avec beaucoup de peine. Tréhouarts ramena en France *la Cybelle*, sur laquelle il avait cueilli tant de lauriers, et après 74 jours de traversée, il entra au port de Rochefort au mois de messidor de l'an 5. Le 19 germinal de l'an 6, il reçut le commandement du vaisseau *le Formidable*, de 80 canons. Le capitaine Tréhouarts garda ce commandement pendant une année, et ne le quitta que pour passer au commandement du *Neptune*, au port de Toulon. »

TRÉHU DE MONTHIERRY (N.), ex-membre de la chambre des députés, où il avait été élu, en 1817, par le département d'Ille-et-Vilaine. Dès le commencement de la révolution, dont il adopta avec sagesse les principes, il remplit successivement les fonctions de commissaire des guerres et de commissaire-ordonnateur, et les cessa long-temps avant le rétablissement du gouvernement royal en 1814. Appelé aux fonctions législatives, en 1817, il prit place au côté gauche, première section, vota contre les deux lois d'exception, et fut un des quatre-vingt-quinze opposans au nouveau système électoral. M. Tréhu de Monthierry sortit de la chambre à l'expiration de son mandat, et n'a point été réélu aux sessions suivantes.

TREILHARD (LE COMTE JEAN-BAPTISTE), ancien membre du directoire exécutif de la république, ministre-d'état sous le gouvernement impérial, grand-officier de la légion-d'honneur, etc., naquit

à Brives, dans le Bas-Limousin, aujourd'hui département de la Corrèze. Les doctrinaires y tenaient un collège, dans lequel il fit ses premières études; il les continua à Paris, au collége d'Harcourt, et il embrassa ensuite la profession d'avocat, que ses pères avaient exercée avec honneur dans le lieu de leur naissance. En 1769, un procès important que les habitans de Brives eurent avec le duc de Noailles, et qu'il plaida pour ses concitoyens, le tirèrent de l'obscurité. La dispersion des parlemens, en 1771, ayant écarté M. Treilhard du barreau, il occupa une place de directeur des fermes, qu'il résigna, en 1775, pour rentrer dans la carrière dont il avait d'abord fait choix. Les magistrats exilés venaient, à cette époque, d'être rendus à leurs fonctions; il fut bientôt appelé au conseil de la ferme-générale, et se trouva investi d'une grande confiance. Il y eut peu d'affaires d'éclat dans lesquelles il ne fût chargé ou de parler, ou d'écrire, ou de consulter; mais il reçut bientôt un témoignage plus éclatant de l'estime de ses concitoyens, qui le nommèrent député aux états-généraux en 1789. Pendant toute la durée de l'assemblée constituante, il exerça une grande influence. Dans les premiers jours de juin de la même année, il présenta des observations conciliatrices sur la réunion des trois ordres; le 2 septembre suivant, il vota pour une seule chambre et pour le *veto* suspensif du roi. Devenu membre et rapporteur habituel du comité ecclésiastique, il présenta et fit adopter tous les décrets relatifs au clergé et à sa nouvelle constitution; proposa la suppression des ordres religieux, appuya la demande faite à l'assemblée d'aliéner des biens ecclésiastiques jusqu'à la concurrence de quatre cents millions, et s'opposa à ce que l'administration de ces biens fût laissée au clergé. Nommé président de l'assemblée, il maintint avec fermeté le calme dans les délibérations, et imposa silence aux tribunes devenues déjà tumultueuses. Pendant le cours de l'assemblée législative, M. Treilhard présida successivement un tribunal civil et un tribunal criminel; sous cette seconde assemblée, la révolution avait changé de face: des hommes ardens, qui faisaient mouvoir les ennemis de l'ordre, prêchaient hautement le renversement de la monarchie. M. Treilhard fut élu, en 1792, député à la convention nationale par le département de Seine-et-Oise; il y proposa, pendant le cours des débats relatifs au procès du roi, d'accorder un ou plusieurs conseils à ce prince, ce qui fut décrété, sur sa demande, le 10 décembre de la même année. Il fut élu président de l'assemblée le 25 décembre suivant. Dans les premiers jours de janvier 1793, il s'éleva avec force contre l'influence que les sections de Paris voulaient s'arroger dans le procès qui allait décider du sort du monarque; il vota cependant ainsi que la majorité, mais se prononça avec énergie pour le sursis à l'exécution de la sentence, et continua à ne point séparer de son vote celui de sursis (fait facile à vérifier par les procès-verbaux de



l'assemblée, mais qui a été démentré dans le *Moniteur*.) Pendant la séance orageuse de la nuit du vendredi 18 au samedi 19 janvier, Marat et quelques autres députés, du haut de la Montagne, appuyés par les cris tumultueux des tribunes, voulurent faire décider qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur cette question du sursis. M. Treilhard, au milieu de ces cris, quitta brusquement le fauteuil de président, leva la séance, et se retira, suivi d'un grand nombre de députés. Après son départ, il fut question de le mander à la barre; mais cette proposition n'eut pas de suite, et la discussion sur le sursis eut lieu le lendemain. Dans la séance du 6 janvier même année, un débat violent s'était déjà ouvert sous sa présidence. Robespierre et Marat avaient rempli les tribunes de leurs affidés, qui poussaient d'horribles clameurs. Le président s'était couvert, la sonnette s'était brisée dans ses mains; enfin il rétablit l'ordre et censura Robespierre. Celui-ci, ayant obtenu la parole, se livra à de violentes accusations contre M. Treilhard, qui se contenta de dire: « Je pourrais répondre à Robespierre, mais je ne veux pas occuper l'assemblée de moi. Il y a entre nous un juge qu'il ne peut récuser ni corrompre, c'est l'opinion publique. » Robespierre fit périr depuis des hommes qui l'avaient moins offensé. M. Treilhard échappa par un rare bonheur à sa vengeance. Élu, le 7 avril 1793, membre du comité de salut-public, que la convention venait d'instituer dans son sein, il fut envoyé, peu après, en mission dans le département de la Gironde, où il fut arrêté pendant quelques jours lorsqu'on y apprit les attentats commis à Paris, le 31 mai, 1er et 2 juin, contre la représentation nationale. Il quitta ensuite Bordeaux pour se rendre dans le département de la Dordogne, d'où il fut bientôt rappelé, comme trop modéré, par le parti de la Montagne. M. Treilhard demeura parfaitement étranger à tous les actes de la faction sanguinaire, qui domina bientôt l'assemblée et couvrit la France de deuil; mais dès le 15 thermidor (3 juillet), trois jours après la mort de Robespierre, il fut porté de nouveau au comité de salut-public, et y prit part aux travaux législatifs les plus importans. Il proposa la ratification du traité conclu à Bâle avec la Prusse, le 16 germinal an 3 (4 novembre 1794), et fit adopter, le 12 messidor suivant (30 juin 1795), par la convention, l'échange proposé par le comité de salut-public, des représentans et des ministres français arrêtés en Autriche, avec la fille du roi Louis XVI, détenue au Temple. Après la fin de la session conventionnelle, M. Treilhard entra au conseil des cinq-cents; il présida plusieurs fois cette assemblée, et y prononça un grand nombre de discours remarquables sur les matières de législation. Sorti de ce conseil le 20 mai 1798, il se vouait à la retraite, après avoir refusé le ministère de la justice, lorsque le gouvernement le nomma successivement membre du tribunal de cassation, où ses collègues lui déférèrent une présidence; ministre plénipotentiaire

à Lille; ambassadeur à Naples, et enfin ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt. Le général Bonaparte était considéré comme le chef de la légation française à ce congrès; mais après son départ pour l'expédition d'Egypte, les principaux pouvoirs furent remis à M. Treilhard, qui avait conduit la négociation presqu'à son terme, lorsque les suffrages du corps-législatif l'appelèrent au directoire le 26 floréal an 6 (15 mai 1798), en remplacement de François de Neufchâteau. Mais dès le 28 prairial an 7 (16 juin 1799), à la suite d'un nouveau revirement politique, opéré cette fois par les conseils législatifs contre le directoire exécutif, et qu'on peut regarder comme la contre-partie du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), la nomination de M. Treilhard fut annullée, sous prétexte d'un vice de forme. Il quitta sans difficulté le poste qu'il n'avait point recherché, et donna lui-même sa démission deux jours avant qu'un acte pareil fût arraché à ses collègues La Révellière-Lépeaux et Merlin. Rendu à la vie privée jusqu'à l'établissement du gouvernement consulaire, il fut alors nommé vice-président, et ensuite président du tribunal d'appel de Paris. L'époque de sa présidence est encore aujourd'hui, pour la magistrature et pour le barreau, l'objet des plus honorables souvenirs. Appelé ensuite par Napoléon au conseil-d'état, il y prit une part très-active à la discussion du code civil, du code criminel, du code de procédure et du code de commerce; il en rédigea plusieurs titres importans, et les présenta au corps-législatif, notamment la loi du divorce, qui, en rendant la dissolution du mariage difficile, (bien plus même qu'en d'autres pays, tels que la Pologne, où le divorce entre catholiques est permis) ne rendait point cependant la dissolution impossible. Cette loi, abolie sans discussion en 1815, n'eut, pendant sa durée, que d'heureux effets pour la saine morale et le repos des familles. M. Treilhard se prononça avec persévérance et une grande énergie en faveur de l'institution du jury, et c'est peut-être à ses constans efforts et à ceux d'un petit nombre de ses collègues, que la France est redevable du maintien de cette institution salutaire. Il réclama d'abord l'unanimité dans les décisions du jury, ainsi qu'elle est établie en Angleterre, et se réduisit ensuite à demander la majorité des deux tiers pour opérer la condamnation; mais ses propositions ne furent point admises. L'empereur, dont il combattait souvent les opinions, accueillait cependant quelquefois ses conseils. M. Treilhard était président de la section de législature du conseil-d'état, membre du comité contentieux de la maison de Napoléon, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de la couronne de Fer, et ministre-d'état, lorsqu'affaibli par de longs travaux, il mourut à Paris, le 1er décembre 1810, âgé de 68 ans.

TREILHARD, lieutenant-général (*voy.* l'article qui suit celui de Trélis.)

TRELIS (Jean-Julien), ancien bibliothécaire, conservateur des cabinets d'antiques et d'his-

toire naturelle de la ville de Nîmes, secrétaire perpétuel de l'académie royale du Gard, et membre de celle de Lyon, naquit à Alais en 1757. Héritier des lumières, de la philosophie et de la raison supérieure de son père, qui dirigea seul son éducation, il vint de bonne heure à Paris, fortifier et perfectionner son goût passionné pour la littérature et pour les arts, dans la société des hommes les plus célèbres en tous genres; et, de retour dans ses foyers, il fut assez heureux pour y trouver une réunion, peut-être unique en province, d'hommes aimables et éclairés dans tous les rangs et de tous les âges, dont les encouragemens et l'exemple contribuèrent à développer ses talens. Sa vie aurait été purement philosophique et littéraire, si, dès l'aurore de la révolution, la haute considération dont il jouissait ne l'avait fait appeler, par le vœu de ses concitoyens, au maniement des affaires publiques. Après s'être fait remarquer par son patriotisme, par la sagesse de ses vues, par la modération de son caractère et par son éloquence dans les assemblées du tiers-état, il fut nommé membre du directoire de son département; et là, d'un côté, les résistances et les entreprises contre-révolutionnaires et fanatiques; de l'autre, les agitations désorganisatrices, ne lui fournirent que trop d'occasions de signaler, souvent au péril de ses jours, son amour pour la vraie liberté, son respect pour les lois et son inébranlable fidélité à la royauté constitutionnelle. Échappé au danger qui le menaça à la chute du trône, il fut forcé de se dérober, par la fuite, à la proscription, comme complice du prétendu fédéralisme. Il parvint à se réfugier en Suisse à travers mille périls, et il y attendit plus d'un an la fin de son exil. Il en charma les ennuis en chantant la cascade de Lauffen, composition qu'une société de gens de lettres de Zurich fit imprimer avec luxe, et en consacrant un beau poëme, encore inédit, aux Alpes et aux grands et pittoresques effets de la nature helvétique. Rentré dans sa patrie, il eut à regretter la perte de son portefeuille, qui renfermait les travaux littéraires des dix plus belles années de sa vie, et qu'une terreur exagérée fit livrer aux flammes par ceux qui en étaient restés dépositaires. Il se consola plus aisément de cette perte que ses amis, qui en appréciaient mieux que lui la valeur. Sa vie, jusqu'aux troubles de 1815, s'écoula paisiblement dans les douceurs de l'étude, au milieu d'une précieuse collection de livres qu'il avait formée dans le sein de la bibliothèque publique confiée à sa garde, et où il avait institué un cours de bibliographie, dont il fut lui-même le professeur, et dans les travaux académiques, lorsque la marche des événemens eut permis de les reprendre. Outre le grand nombre de morceaux en prose et en vers dont il a personnellement enrichi les notices publiées par l'académie du Gard, et qui tous portent l'empreinte d'un excellent esprit et d'un talent d'écrivain très-distingué, l'analyse raisonnée des autres ouvrages contenus dans les huit pre-

miers volumes de ce recueil, n'atteste pas moins honorablement la variété de ses connaissances, la pureté, l'élégance et la flexibilité de son style. Mais il fallut une seconde fois s'arracher à ces douces occupations. Bien qu'il fût resté absolument étranger aux mouvemens des *cent jours*, en 1815, sa qualité de protestant suffit pour attirer sur lui la persécution, quand les circonstances eurent réveillé toutes les fureurs du fanatisme à la voix hypocrite de quelques hommes animés d'un tout autre intérêt que celui de la religion. Dégoûté d'un pays désormais livré à la haine sanguinaire de quelques insolens dominateurs, ouvertement protégés par la puissance publique, M. Trelis, à l'exemple de tant d'autres, le quitta pour jamais. Il s'est fixé à Lyon, où, grâce à son mérite, il a été bientôt accueilli comme il avait droit de l'être : l'académie s'est empressée de se l'attacher, et la confiance d'une société libre, composée de citoyens d'élite, a eu recours à son zèle pour l'établissement de l'enseignement mutuel. Parmi beaucoup de productions inédites de M. Trelis, on peut citer comme très-remarquables, un poëme en quatre chants sur les progrès de l'esprit humain dans le 18e siècle, des versions poétiques de l'essai sur la critique de Pope, du Prométhée d'Eschyle, de l'Antigone et des Trachiniennes de Sophocle, et une traduction en prose des satires de l'Arioste, qu'il se propose de publier incessamment.

TRELLIARD (LE COMTE ANNE-FRANÇOIS-CHARLES), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, né à Parme, le 9 février 1764, d'une famille noble française. Il entra au service dans le régiment de la Reine-dragons, comme cadet gentilhomme, le 6 novembre 1780; il fut nommé sous-lieutenant le 19 octobre 1781, lieutenant le 28 avril 1788, et passa, avec le même grade, au 3e régiment de chasseurs à cheval, le 25 janvier 1792; capitaine au même corps le 6 août de la même année, lieutenant-colonel au 11e de chasseurs à cheval le 7 avril 1793, colonel au même régiment le 15 fructidor an 2, général de brigade le 24 fructidor an 7; il fut enfin nommé général de division le 3 décembre 1806. Il a fait les campagnes de 1792 et 1793 aux armées du Nord, de la Moselle et des Ardennes; de l'an 1er au Rhin, dans le Palatinat; des années 2, 3, 4 et 5 aux armées de Sambre-et-Meuse et d'Allemagne; des années 6 et 7, en Hollande et en Suisse; des années 8 et 9, à l'armée gallo-batave; des années 12 et 13, à l'armée des côtes de l'Océan; de l'an 14 et de 1806, à la grande-armée en Allemagne et en Pologne; de 1808, en Espagne; de 1809, en Allemagne, grande-armée; de 1810, 1811, 1812 et 1813, en Espagne et en Portugal; enfin de 1814, à la grande-armée, en Champagne. Parmi les actions remarquables qu'il a faites depuis 1792, nous citerons les suivantes. Étant de grande garde avec 30 chevaux, en avant de Philippeville, le 4 mars, il fut attaqué par les Autrichiens; il tint ferme, donna le temps à son régiment de se déployer, et fut blessé dans l'action;

aux avant-postes de La Chapelle, il reçut, en qualité de capitaine, l'ordre du général Stengle, commandant l'avant-garde, de se porter en reconnaissance, avec son escadron et trois compagnies d'infanterie, à Duren, sur la rivière, d'occuper cette ville, et d'envoyer en avant des partis pour s'armer si l'ennemi avait repassé le Rhin; il fut attaqué dès son arrivée, à une heure du matin, par un corps autrichien de 3,000 hommes. Il se maintint jusqu'au jour, et assura sa retraite, qu'il fit en bon ordre. Envoyé sur le Rhin, dans le Palatinat, et commandant, comme lieutenant-colonel, 300 chasseurs à cheval de différens corps, il prit part à toutes les actions qui eurent lieu à la reprise du Palatinat sur l'armée prussienne, et assista à la bataille des lignes de Wissembourg ainsi qu'au déblocus de Landau. A la suite de cette campagne, il fut rappelé avec son régiment à l'armée des Ardennes, qui venait d'être incorporée dans celle de Sambre-et-Meuse. Le général Hébert le choisit pour prendre le commandement d'un corps de partisans de 300 chevaux, pour inquiéter l'ennemi sur ses derrières, et donner journellement au général en chef Jourdan des renseignemens sur les manœuvres de l'armée autrichienne. A la bataille de Fleurus, il était, en qualité de colonel, à l'avant-garde du corps commandé par le général Moreau, qui formait l'aile droite de l'armée de Sambre-et-Meuse; il soutint avec son régiment, le jour de la bataille, depuis deux heures du matin, les attaques réitérées de la cavalerie légère des Autrichiens. Après la bataille de Fleurus, il suivit le corps de Moreau, qui se dirigeait sur le Rhin pour attaquer Coblentz; le colonel Trelliard se distingua en avant de cette ville, au village de la Tour-Blanche, où il culbuta la cavalerie ennemie, la poursuivit, lui prit 180 chevaux, et mit 200 hommes hors de combat. Le lendemain, à la prise de Coblentz, il chargea avec son régiment les redoutes qui étaient en avant de cette place, s'en empara pour suivre les Autrichiens, et serait entré avec eux dans la ville s'ils n'avaient promptement fait sauter une arche du pont sur la Moselle: la ville capitula de suite, et l'armée y entra le même jour. Il continua de servir à l'avant-garde de Moreau, le suivit dans le Hourecouck et au blocus de Mayence, et se distingua sur la Blire, où il commandait une avant-garde; détaché, coupé de son corps d'armée, il fut obligé de se faire jour à travers l'ennemi, qui le poursuivit pendant quatre lieues sans pouvoir l'entamer; il rejoignit le corps de Moreau sans autre perte que quelques tués et blessés. En avant de Kreutsnack, il s'élança sur l'ennemi, l'enfonça, et entra pêle-mêle dans la ville avec lui; il fit 2,500 prisonniers de toute arme au village de Sperimglien-gnien, près de Kreutsnack. Dans une reconnaissance, il chargea le régiment de Kerer hussards, et lui fit éprouver une perte de 160 chevaux. Sur le plateau de Partenheim, au blocus de Mayence, dans une sortie que fit l'ennemi, il attaqua sa cavelerie, forte de 1500 chevaux, l'enfonce, le pour-

suit, lui prend 200 chevaux, et met 150 hommes hors de combat. A une autre époque, dans les derniers jours de septembre, l'ennemi ayant fait une sortie de Mayence, par un épais brouillard, l'armée attaqua et culbuta les avant-postes, pénétra dans le camp et les bivouacs de la ligne, et mit tout en désordre. Le colonel Trelliard qui se trouvait à l'extrême gauche, et qui n'avait pas été attaqué, prit sur lui de quitter son poste pour se porter avec son régiment où était le danger, et malgré le brouillard, le désordre et la confusion, il se précipita sur l'ennemi; après trois charges consécutives et meurtrières, il arrêta ses progrès, reprit l'artillerie, dont il s'était emparé, et le força à la retraite. Dans une autre rencontre, au village de Marienbonne, sous Mayence, il chargea l'ennemi, fit un bataillon de pandours prisonnier et 120 hussards. Lorsque le général Marceau fut tué à Altenkirchen, il servit avec son régiment à la division du général Grenier, passa le Rhin à la tête de cette division, et, chargeant les redoutes en avant de Neuwied, il fit 2,000 prisonniers. Il servit également à l'avant-garde du général Souham, au commencement de l'an 7, en Suisse. Son régiment n'eut aucune occasion de se distinguer à cette époque; le colonel Trelliard fut rappelé de près de Bâle, où il se trouvait, pour aller, comme général de brigade, occuper le commandement de la cavalerie française en Hollande. Il prit part aux différens combats qui eurent lieu à la déroute de l'armée anglaise près d'Alquemard; il fit ensuite partie de l'armée gallo-batave, commandée par le général en chef Augereau, et commanda l'avant-garde du lieutenant-général Duhem. Il se distingua particulièrement à Forkem, où il se trouvait à l'aile gauche de l'armée, combattit tout le jour, en avant de cette ville, un corps autrichien, numériquement beaucoup plus fort que celui qu'il commandait, contint l'ennemi par des manœuvres hardies, et lui opposa la plus vive résistance. Appelé au camp de Boulogne le 21 frimaire an 13, il eut le commandement de la brigade de hussards de la division du général Bournier, marcha en Allemagne, à Ulm et à Austerlitz, et commandait, à l'ouverture de la campagne, l'avant-garde des grenadiers du général Oudinot; il se distingua au combat de Wertinguen, à la tête des 9ᵉ et 10ᵉ de hussards, chargea l'ennemi, prit trois pièces d'artillerie, et fit 700 prisonniers. A Braunau, sur le Danube, l'ennemi, qui occupait encore cette place, avait les ponts; le général Trelliard fit mettre pied à terre à une partie de ses hussards, s'empara des barques que l'ennemi avait négligé d'emmener sur l'autre rive, passa le fleuve, entra dans la ville, et en chassa l'ennemi. A Vienne, il eut ordre du grand-duc de Berg (*voy.* MURAT) de seconder le général Bertrand, aide-de-camp de l'empereur, qui était chargé de s'emparer des ponts sur le Danube. Il se porta ensuite avec sa brigade sur Stocrau pour éclairer le corps du grand-duc de Berg, et dirigeait l'avant-garde; il fit deux bataillons prisonniers. Char-

gé d'occuper Wichau, ou Murarie, poste placé en pointe en avant de l'armée, le général Trelliard reçut pour instruction de ne point abandonner ce poste, n'importe le nombre des assaillans. Les Russes vinrent attaquer Wichau le jour même où il avait fait pousser des reconnaissances sur toutes les directions, sans qu'on eût aucune nouvelle de l'ennemi; il se croyait en pleine sécurité, lorsqu'à onze heures du soir les Russes culbutèrent ses postes avancés, et entrèrent pêle-mêle dans la ville avec eux. Le général défend de monter à cheval, donne l'ordre que les hussards se rassemblent de suite sur la place avec leur carabine, et bientôt il chasse l'ennemi; mais les Russes arrivent en force avec de l'artillerie, et après une attaque de quatre heures, ils envoient au général Trelliard un parlementaire lui annoncer que la place était bloquée par un corps considérable, et le sommer de se rendre. Le général s'y refusa, parvint à faire connaître sa position au grand-duc de Berg, qui était à 14 lieues, et, jusqu'à l'arrivée des forces qui le firent débloquer, il se défendit avec la plus grande intrépidité. A la bataille d'Austerlitz, il partagea avec l'armée la gloire de cette journée, fut envoyé le soir à la poursuite de l'ennemi, et fit grand nombre de prisonniers. Dans la campagne de Prusse, en 1806, il eut le commandement de la division de cavalerie légère attachée à l'avant-garde du 5ᵉ corps, commandé par le maréchal Lasne. Le 10 octobre, appuyé par une brigade d'infanterie de la division Suchet, commandée par le général Reille, il chargea l'ennemi dans son mouvement de retraite, le culbuta et le poursuivit. Le résultat de cette brillante charge fut 6,000 prisonniers, avec trois généraux, trois drapeaux, et trente pièces d'artillerie. C'est à cette affaire que le prince Louis de Prusse, qui commandait ce corps ennemi, fut tué dans la charge par un sous-officier de la division de cavalerie légère. A la bataille d'Iéna, le général Trelliard, avec sa division, couvrait le flanc gauche du 5ᵉ corps; il chargea quatre carrés d'infanterie, fit 8,000 prisonniers, prit 4 drapeaux, 2 généraux, et 8 pièces d'artillerie. Envoyé à la poursuite du corps prussien, commandé par le général Blücher, qui se retirait sur Lubeck, il atteignit deux fois son arrière-garde, et lui fit bon nombre de prisonniers. Arrivé à Stettin, sur l'Oder, le maréchal Lasne le détacha avec sa division pour aller à la poursuite de l'ennemi jusqu'à la Vistule. Il s'acquitta de cette mission avec un plein succès, fit grand nombre de prisonniers, et força l'ennemi à passer le fleuve; il traversa la Vistule, toujours formant l'avant-garde du maréchal Lasne. Au combat de Pultusk, où le maréchal et le 5ᵉ corps firent des prodiges de valeur, le général Trelliard fut grièvement blessé; le maréchal lui envoya le soir un officier lui dire que l'empereur l'avait nommé général de division, en récompense de sa brillante conduite durant cette campagne. Aussitôt que sa blessure lui permit de monter à cheval, il sollicita auprès de l'empereur la permission de retourner à l'ar-

mée. Il fut envoyé en Espagne dans les premiers jours de 1808, où il fut chargé du commandement de la province de Vittoria, passa en Castille, et y fit une guerre active au corps espagnol et aux bandes de guérillas. Appelé en 1809 à la grande-armée, en Allemagne, il ne put arriver assez à temps pour prendre part aux brillantes actions de cette campagne. Renvoyé, en 1810, en Espagne, il y fit les campagnes de 1810, 1811, 1812 et 1813, tant en Espagne qu'en Portugal; il commandait en Portugal la réserve de cavalerie, se distingua avec sa division à Coïmbre, et lorsque l'armée fit sa retraite. Au retour du Portugal, il fut appelé à Madrid pour commander la cavalerie légère de l'armée du centre; envoyé ensuite dans la Marche, il prit le commandement de cette province, et celui de la 4ᵉ division de dragons. Il eut à combattre les troupes espagnoles, qui cherchèrent à s'en emparer, et les corps nombreux de guérillas qui infestaient cette province. Le général Morillo, avec un corps d'infanterie de 5,000 hommes, 500 chevaux, et 5 pièces d'artillerie, voulait prendre Almagro, ville au centre de la Manche; le général Trelliard, prévenu de la marche du général espagnol, part à minuit avec 300 chevaux, une pièce d'artillerie légère et arrive à Almagro à la pointe du jour, au moment où le général Morillo attaquait les faubourgs; il charge de suite en flanc sa colonne, en lui envoyant un seul coup de canon; met en fuite la cavalerie et l'infanterie, fait grand nombre de prisonniers, et le chasse de la province. Lorsque le roi Joseph (*voy.* BONAPARTE) fit sa retraite de Madrid sur Valence, le général Trelliard fut chargé de couvrir ce mouvement avec la 4ᵉ division de dragons qu'il commandait, forte seulement de 1,100 chevaux; il attaqua l'avant-garde anglaise, qui avait 1,500 chevaux, 5 batteries et 5 pièces d'artillerie, se dirigeant sur Madrid; il culbuta l'ennemi entre les villages de Macalahonda et la Rosa, lui prit 3 pièces d'artillerie, 200 chevaux, tua 100 hommes, et en mit 400 hors de combat. Cette affaire est un des plus beaux faits d'armes de cavalerie par l'opiniâtreté de l'ennemi, qui revint trois fois à la charge dans l'espérance de reprendre son artillerie: ce ne fut qu'à la dernière qu'il fut enfoncé. Cette brillante action assura la tranquillité, la marche du roi sur Valence, et celle d'un convoi de plus de 2,000 voitures, la plupart remplies d'habitans de Madrid, qui emmenaient avec eux leur famille. Le 1ᵉʳ janvier 1814, il fut appelé de l'armée d'Espagne à la grande-armée en Champagne, avec la 2ᵉ division de cavalerie qu'il commandait. En avant de Nangis, le 15 février, à la tête de sa division, soutenue par le corps du comte Gérard, il attaqua et culbuta l'avant-garde russe, lui prit 16 pièces de canon, fit 5,000 prisonniers, et la poursuivit jusque sous Provins. Le 24 du même mois, avec la 2ᵉ brigade de sa division, il attaqua l'arrière-garde autrichienne, qui se retirait de la Maison-Blanche sur Bar-sur-Seine, entama cette arrière garde à la

hauteur de la Maison-Blanche, lui fit 1,200 prisonniers d'infanterie, prit un drapeau, poursuivit la cavalerie pendant cinq lieues, fit prisonniers 100 canonniers ou chevau-légers, tua bon nombre d'hommes, et en mit 200 hors de combat. A Arcis-sur-Aube, il soutint et couvrit la retraite du corps commandé par le maréchal Oudinot, et quoique l'ennemi le foudroyât de son artillerie et du feu de son infanterie, il fit sa retraite par Echigni, et par sa contenance et sa fermeté empêcha l'ennemi de l'entamer. Nommé gouverneur de Belle-Ile-en-Mer, au mois de juin 1814, il a été mis à la retraite le 1er octobre 1815, après 35 ans de services. Il jouit aujourd'hui (1825), dans sa famille, de l'estime de ses concitoyens.

TRENCK (Frédéric, baron de), qu'une persécution sans exemple et une mort funeste ont rendu également célèbre, naquit, le 16 février 1726, à Kœnigsberg, capitale de la Prusse orientale. Il annonça, dès ses jeunes années, un caractère entreprenant et aventureux, et eut au collége même, avec deux de ses camarades, deux affaires d'honneur, dont il sortit avec avantage. Admis à l'âge de seize ans à la cour du grand Frédéric, en qualité de cadet dans le régiment de ses gardes, il parvint bientôt à la plus grande faveur, et le roi se l'attacha comme aide-de-camp. Berlin réunissait alors les hommes les plus célèbres de l'Europe; Voltaire, Maupertuis, et beaucoup d'autres savans, embellissaient cette capitale; le jeune Trenck était l'objet de tous les égards par ses qualités brillantes, par les grâces de son esprit, et peut-être aussi par les distinctions dont l'honorait son souverain. La guerre, qui éclata à cette époque entre l'Autriche et la Prusse, et dans laquelle Trenck se signala par une grande bravoure, mit le comble à sa faveur; il fut décoré de l'ordre du mérite. Une intrigue amoureuse avec une dame du plus haut rang vint tout à coup détruire ses espérances de gloire et de fortune. Punir cette espèce de crime, s'il existait réellement, c'eût été le révéler; on l'accusa d'une correspondance criminelle avec son frère François, chef des pandours dans l'armée autrichienne; des lettres interceptées, ou plutôt supposées, convainquirent tous ceux qui n'étaient pas du secret, que le baron de Trenck avait entretenu des correspondances avec l'armée ennemie. Il fut arrêté et conduit à la citadelle de Glatz. Au bout de cinq mois, il forma le projet de briser ses fers; le complot fut découvert, et une seconde tentative n'eut pas plus de succès. Dès-lors il dut renoncer à tout espoir de grâce ou de justice. Néanmoins un de ses camarades, que le malheur n'avait pas rendu infidèle à l'amitié, lui facilita, au péril de sa vie, les moyens de s'échapper. Le baron de Trenck se réfugia à Vienne, où il obtint de l'impératrice-reine, à la sollicitation de plusieurs grands seigneurs, une compagnie de cavalerie dans le régiment de Cardone, cuirassiers. Il fit ensuite un voyage de trois mois en Russie, auquel on supposa des motifs politiques; il eut

aussi l'imprudence de s'arrêter à Dantzick, pour y terminer, avec ses frères et ses sœurs, le partage de la succession de leur mère, morte en cette ville; mais déjà l'on préparait son cachot à Magdebourg. Un de ses ennemis ayant écrit de Vienne au roi de Prusse, que Trenck ne faisait le voyage de Dantzick que pour trouver le moyen de l'assassiner, on prit toutes les mesures pour l'arrêter, et il le fut au moment même où, instruit du sort qui l'attendait, il s'embarquait sur un vaisseau suédois pour retourner en Russie. Enfermé d'abord dans la prison de Dantzick, il en partit bientôt sous l'escorte de trente hussards, qui le conduisirent à Berlin, d'où il fut transféré, par Spandau, dans un cachot de Magdebourg; il y fut chargé de chaînes du poids de 45 livres, mais dont, par une adresse inouïe, il se débarrassait ou se revêtait à volonté, trompant ainsi la surveillance de ses geôliers. Quand il ne s'occupait pas des moyens de recouvrer sa liberté, ce qu'il fit à plusieurs reprises, mais toujours infructueusement, il s'exerçait à un genre d'industrie qui ajoutait encore à l'intérêt qu'avaient fait naître ses malheurs : il était parvenu à graver sur des verres, avec la pointe d'un cloud, des dessins qui faisaient l'admiration des hauts personnages à qui il les adressait. Cependant on intercédait toujours en sa faveur, même l'impératrice Marie-Thérèse. Le roi répondait toujours : « Trenck est un homme dangereux; tant que je vivrai, il ne verra pas le jour. » Néanmoins, le 24 décembre 1774, Frédérick, à l'occasion de sa fête, ordonna que le baron fût mis sur-le-champ en liberté, avec ordre de ne point paraître à la cour, ni même à Berlin. L'intérêt qu'il avait inspiré pendant sa captivité cessa tout à coup dès qu'il fut libre ; on ne se souvint plus de lui en Autriche ; il ne put même rentrer dans ses biens, dont s'étaient emparés les curateurs qu'on lui avait donnés. Il fit cependant un mariage honorable, et alla se fixer à Aix-la-Chapelle, où il se livra, pour vivre, à des opérations de commerce, qui ne lui réussirent point ; il se trouvait dans un état voisin de la gêne, lorsque la révolution française vint lui fournir l'espoir de reparaître avec avantage dans le monde. Il arriva, en 1790, à Paris, y fut accueilli par les sociétés populaires, et se lia particulièrement avec Latude, victime comme lui du pouvoir arbitraire. A l'époque où les Prussiens pénétrèrent en France, il offrit de rassembler tous les Prussiens mécontens de leur gouvernement, qui se trouvaient en France, et d'en former un régiment de cavalerie, qu'il conduirait lui-même à l'ennemi. C'était l'époque des soupçons ; il n'en fut pas exempt, malgré les gages qu'il avait donnés à la liberté. On le regarda comme un espion de la Prusse ; il fut arrêté quelque temps après et conduit dans les prisons de Saint-Lazare. A défaut de motifs réels pour le mettre en jugement, on l'engloba dans une prétendue conspiration des prisons, et il fut condamné à mort sous ce ridicule prétexte. Avant d'aller au sup-

plice, il écrivit à sa femme la lettre la plus touchante, et mourut avec courage. Ainsi pèrit, à l'âge de 70 ans, victime d'une faction qui se disait amie de la liberté, celui qui, toute sa vie, avait gémi sous le despotisme royal.

TRÈSTAILLOUS (N.), dit communément TRÈSTAILLONS, ou TROIS-TRANCHANS, en patois languedocien, fut un de ces monstres qui déshonorèrent par leurs cruautés le parti qu'ils voulaient servir, et s'efforcèrent de le rendre odieux. Il y a cette différence néanmoins que les hommes du parti opposé firent eux-mêmes justice, au 9 thermidor, de tous ceux qui avaient abusé de l'anarchie du moment pour ordonner ou commettre des assassinats ultra-révolutionnaires, tandis que Trèstaillous et ses pareils, qui s'étaient rendus fameux à force de crimes, au mois d'août 1815, à Nîmes, pour rendre par la terreur la faction ultra-royaliste, maîtresse des élections, trouvèrent un appui constant dans ceux qui les avaient soudoyés, et échappèrent presque tous à la rigueur des lois. M. de Serre, dont le témoignage peut être de quelque poids sur cette matière, quoiqu'il ait tenu un autre langage lorsqu'il était garde-des-sceaux en 1820, s'exprimait ainsi sur Trèstaillous, dans le comité secret de la chambre des députés, du 25 mars 1819: « Parlerai-je, messieurs, d'un homme dont j'ai horreur de prononcer le nom? Trèstaillous, prévenu de crimes affreux, devient l'objet des poursuites du ministère public. L'autorité judiciaire ne veut pas qu'il soit jugé dans la ville même théâtre de ses crimes, tant la consternation des citoyens, tant la terreur qu'inspire le prévenu font craindre pour la liberté des délibérations de la justice; il est envoyé aux assises de Riom. Le croiriez-vous, messieurs, on ne peut trouver aucun témoin qui dépose des crimes de Trèstaillous (commis en plein jour, à la face d'une ville entière), et il s'en présente cent pour attester son innocence?..... » Enhardi par l'impunité, il a continué de porter le sobriquet atroce qu'il s'était lui-même donné, et de se montrer partout avec audace au milieu des populations auxquelles ses fureurs ont imposé un honteux silence.

TRINQUELAGUE (CHARLES-FRANÇOIS DE), chevalier de la légion-d'honneur, premier président de la cour royale de Montpellier, conseiller-d'état, ex-membre de la chambre des députés, est né le 29 décembre 1747, à Uzès, département du Gard, et fut reçu avocat au parlement de Toulouse. En 1776, il remporta le prix proposé par l'académie de Nîmes, pour l'*Eloge de Fléchier*, et, en 1781, il succéda à son père, avocat-syndic d'Uzès. Membre de la seconde assemblée des notables, il y seconda avec tant de zèle les vues ministérielles, qu'il en reçut la récompense dans les lettres de noblesse qui furent accordées à son père, et dans l'expectative pour lui-même de la place de syndic-général de la province de Languedoc. La révolution ne tarda pas à anéantir les titres honorifiques et les espérances de l'emploi lucratif. Il n'est

pas bien constant que M. Trinquelague se soit prononcé pour la révolution; toutefois, comme alors on n'accordait guère d'emploi qu'aux hommes qui donnaient des garanties de leur patriotisme, on dut croire que M. Trinquelague avait mérité de devenir maire de la commune où il était né, puis président de district. Ce fonctionnaire municipal jugea prudent de se cacher en 1793, et de ne reparaître qu'après cette fatale époque en son ancienne qualité d'avocat. Approbateur du gouvernement impérial, puisqu'il consentit à devenir sa créature, il fut successivement nommé, à l'époque de la réorganisation des tribunaux, premier avocat-général à la cour impériale de Nîmes, et en 1812, candidat au corps-législatif, où néanmoins il ne fut point appelé. Le gouvernement royal ne l'employa pas pendant la première restauration, en 1814, ni Napoléon pendant les *cent jours*, en 1815. La seconde restauration le remit en évidence, et dès le mois d'août 1815, il prit séance à la chambre des députés, en vertu de son élection par le département du Gard. Au mois de décembre suivant, il fit partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur le rétablissement des cours prévôtales, en faveur desquelles il se prononça fortement. Le 29 du même mois, rapporteur d'une commission centrale, il demanda une loi « qui ordonnât que le 21 janvier de chaque année, il y eût dans le royaume un deuil général; qu'il fût fait le même jour un service dans chaque église de France, et qu'en expiation du crime de ce malheureux jour, il fût élevé, sur une place de la capitale, aux frais de la nation, une statue à Louis XVI, avec ces mots gravés sur le piédestal : *La France libre à Louis XVI.* » M. Trinquelague réclama, dans la séance du 7 janvier 1816, non sans exciter des murmures parmi les membres de la minorité, un changement au projet de loi dit d'*amnistie*, comme exceptant de cette loi (c'est la loi du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dits *votans*) les crimes et les délits envers les particuliers, et proposa de la rédiger ainsi: « L'amnistie s'étend aux crimes et délits commis envers les particuliers jusqu'à ce jour, et qui ont été la suite ou de l'entreprise de l'usurpateur, ou de la réaction à laquelle a donné lieu son entreprise. On pourrait, ajouta-t-il, en abuser contre les royalistes du Midi, qui, exaspérés par les attentats de leurs ennemis, ont pu se livrer à leur tour à quelques excès. Faudra-t-il que dans ces départemens fidèles, les cachots restent encore ouverts pour recevoir de nouvelles victimes? » Au mois de février suivant, il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Bonald, ayant pour objet la suppression du divorce; il prononça, à cette occasion, dans le comité secret, un discours, d'où l'on a extrait le passage suivant : « C'est aux époques les plus désastreuses de notre révolution, que l'esprit de désordre et de licence qui en dirigeait et précipitait les mouvemens, amena le divorce au milieu

de nous. La loi qui consacre ce grand attentat est du 20 septembre 1792, c'est-à-dire, douze jours après le massacre des prêtres, des pontifes, et d'une foule innombrable de victimes immolées à la haine de la religion, de la royauté, de nos lois antiques, immolées dans le sein de la capitale, sous les yeux des autorités, sans obstacle avant le crime, sans poursuite après sa consommation. » Ce n'était pas dans ces deux occasions, et surtout dans celle de la loi d'amnistie, rappeler tout-à-fait la maxime royale *union et oubli;* mais M. Trinquelague, comme beaucoup d'autres, pensait sans doute que c'était servir le monarque que d'aller au-delà de sa volonté. Dans le même mois, il fut nommé procureur-général de la cour royale de Pau, et sous-secrétaire-d'état au département de la justice. L'ordonnance royale du 5 septembre 1816, mit un terme aux travaux de la chambre dite *introuvable.* M. Trinquelague fut réélu à la nouvelle chambre par le département du Gard, « où, disent les auteurs d'une biographie étrangère, l'esprit qui avait dicté l'ordonnance n'avait point pénétré. » Dans la nouvelle chambre, il vota constamment, ainsi qu'il l'avait fait dans la première, avec le parti des exclusifs, qui toutefois n'était plus en majorité. Il obtint, au mois de décembre de la même année, de nouvelles lettres de noblesse, les anciennes n'ayant pu être enregistrées, en 1789, à cause de la suppression des parlemens. Le ministère changea par suite de la célèbre ordonnance du 5 septembre, et M. Trinquelague perdit, en janvier 1817, sa place de sous-secrétaire-d'état. Il passa au conseil-d'état en service ordinaire. L'un des membres de la série qui sortirent de la chambre à la fin de la session de 1818, il ne fut pas réélu aux sessions suivantes; il avait été nommé, le 19 avril 1817, conseiller à la cour de cassation, et conseiller-d'état en service extraordinaire. M. de Trinquelague est aujourd'hui (1825) premier président de la cour royale de Montpellier.

TRIP (Albert-Dominique), ancien colonel au service de France, depuis lieutenant-général au service du royaume des Pays-Bas, officier de la légion-d'honneur et commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, naquit à Grœningue, en 1776. Se destinant dès sa jeunesse à la carrière des armes, il entra à l'âge de 15 ans, comme cadet, dans un régiment d'infanterie, fut nommé enseigne l'année suivante (1792), assista au siége de Landrecies, et fit, avec les troupes hollandaises, les premières campagnes de la révolution contre les Français. Après le changement politique qui s'opéra en son pays en 1795, et la fuite du stadhouder en Angleterre, l'armée hollandaise reçut une destination nouvelle; au lieu de combattre les Français, elle devint leur auxiliaire. M. Trip, nommé lieutenant en premier, servit avec distinction dans la Nord-Hollande, en 1799, et eut part à tous les combats qui se livrèrent contre les Russes et les Anglais, débarqués sur les côtes de cette province. L'entreprise des assaillans leur de-

vint, comme on sait, funeste ; il n'était pas facile à cette époque de violer impunément le territoire de la France ou de ses alliés. En 1806, le roi Louis (*voy.* Bonaparte-Joseph) nomma M. Trip capitaine dans sa nouvelle garde, et peu de temps après, chef d'escadron des grenadiers à cheval. Deux ans plus tard, il obtint le grade de colonel avec le commandement du 2ᵉ régiment de cuirassiers, et fut en outre nommé écuyer du roi. Il marcha, vers la fin de 1808, contre le chef de partisan prussien, Schill, qui faisait alors la guerre pour son propre compte, et contribua à sa défaite dans la ville de Stralsund. Le roi de Danemarck envoya, à cette occasion, la croix de l'ordre de Danebrog au colonel Trip. Nommé, en 1810, commandeur de l'ordre de l'Union, dont il avait été un des premiers chevaliers lors de son institution, il accompagna, en sa qualité de grand-écuyer, le roi Louis lors du dernier voyage que ce prince fit à Paris, peu de temps avant son abdication volontaire d'une royauté qu'on lui avait imposée malgré lui. La Hollande, bientôt incorporée à l'empire français, le colonel Trip suivit le sort de ses frères d'armes bataves, et passa dans les rangs des guerriers français. Son beau régiment devint le 14ᵉ de cuirassiers, et il continua à se distinguer à la tête de ce corps ; il fit avec lui la guerre d'Allemagne et la campagne de Russie, fut grièvement blessé au passage de la Bérésina lors de la retraite de l'armée française, et fut nommé officier de la légion-d'honneur après la bataille de Dresde, en 1813, dans laquelle il venait encore de déployer la plus brillante valeur. A la suite des événemens de cette époque, lorsque la Hollande eut recouvré son indépendance, le colonel Trip s'empressa de rentrer dans sa patrie, et offrit ses services au prince d'Orange, qui en était devenu le souverain. Celui-ci, rendant justice aux talens militaires d'un officier aussi distingué, le nomma d'abord son aide-de-camp et lui conféra, en 1815, le grade de général-major. Il commanda en cette qualité un corps de cavalerie belge et batave pendant la campagne de la même année, et se distingua à la bataille de Waterloo. En 1816, il fut nommé lieutenant-général et chargé d'une mission extraordinaire en Russie, où il porta à l'empereur Alexandre la nouvelle de la naissance du premier fils de l'héritier de la couronne du royaume des Pays-Bas, beau-frère de l'empereur. Le général Trip fut décoré, à cette occasion, de la grand'croix de l'ordre de Sainte-Anne. A son retour, il eut le commandement en chef de la cavalerie, et en 1820, celui de la première division territoriale du royaume des Pays-Bas, dont le quartier-général est à Utrecht.

TROISŒUFS (Antoine-Ambroise), ex-législateur, né à Paris en 1770, s'était originairement destiné au barreau, et était avocat à Paris lors de la suppression des parlemens. Après avoir servi d'abord dans les rangs de l'armée, où l'avaient appelé les lois du temps, il eut bientôt à remplir des fonctions importantes auprès des ar-

mées du Nord et de Sambre-et-Meuse, et il fut, en même temps, chargé de la régie des domaines à Bruxelles, jusqu'à ce que l'administration française vînt en prendre possession. Nommé depuis secrétaire d'une des grandes administrations locales, chargées de façonner les Belges au joug des lois et des institutions françaises, il fut successivement, lors de la réunion de la Belgique à la France, administrateur et secrétaire-général du département de l'Escaut. En 1808, il fut élu, par ce même département, membre du conseil des cinq-cents. Dans le cours de sa carrière administrative, qui cessa en 1810, il parut différentes fois à la tribune, soit pour faire des rapports, soit pour prendre part aux discussions, ou pour célébrer la gloire de nos armées. Appelé, dans la même année, aux fonctions de juge au tribunal civil séant à Gand, il renonça à la magistrature en 1812, et revint à Paris, où, depuis 1815, il est avocat à la cour royale.

TROMELIN (Jean-Jacques, comte de), né en Bretagne, élevé à l'école militaire de Vendôme, était sous-lieutenant au régiment de Limousin en 1788; il quitta la France en 1791, et fit la campagne des princes. Ayant suivi le prince Léon, depuis duc de Rohan, à Quiberon, il fut après cette expédition, chargé par le comte d'Artois, à diverses reprises, de plusieurs missions périlleuses en Normandie, et se trouvait à bord de la frégate commandée par sir Sidney-Smith, qui fut prise devant le Hâvre. Dans ce moment critique, sir Sidney, forcé d'amener son pavillon, eut, au fort du péril, la présence d'esprit d'engager tout son équipage à céler que le comte de Tromelin fût un émigré français, et ce terrible secret fut si bien gardé, que conduit à Paris, il resta 18 mois renfermé au Temple sous un nom supposé; étant totalement inconnu, il fut assez adroit pour obtenir du directoire l'ordre d'être reconduit en Angleterre, où il mit tout en œuvre pour délivrer ses compagnons de captivité. Ce fut dans cette intention qu'il revint en secret à Paris, et que, réunissant ses efforts à ceux de quelques hommes dévoués, il réussit à procurer l'évasion de sir Sidney, et à favoriser son arrivée en Angleterre. Nommé chevalier de Saint-Louis par S. A. R. Monsieur, en octobre 1798, il fut quelques mois après arrêté à Caen, et parvint de nouveau à s'échapper. Contraint de s'éloigner, il suivit sir Sidney en Turquie, et succéda à Philipeaux, après le siége de Saint-Jean-d'Acre, auprès du grand-visir, et plus tard, près du capitan-pacha. Il fit avec eux, contre les Français, comme lieutenant-colonel, les campagnes de Syrie et d'Egypte. Il rentra dans sa patrie au commencement de 1802, et obtint sa radiation de la liste des émigrés; à cette époque de calme et de pacification, il se retira à la campagne, et depuis longtemps il vivait tranquille à Morlaix, lorsque son nom, prononcé à un espion de police par Spencer Smith, fut cause de son arrestation, et, par suite, de la nouvelle carrière qu'il a parcourue. Conduit d'abord à Paris, il resta six



M.r Tronchet.

Rolant. Fremy del. et Sculp.

mois en prison, et n'en sortit que pour entrer au service, en qualité de capitaine, au 112e régiment. Reçu dans l'armée avec une parfaite bienveillance, employé bientôt à l'état-major de l'armée de Dalmatie, particulièrement remarqué du duc de Raguse, qui le chargea de quelques missions difficiles, il gagna le grade de chef de bataillon sur le champ de bataille, et rendit des services réels au brillant passage de la Croatie, par l'armée de Dalmatie, en 1809. Après la paix de Vienne, et l'Illyrie étant cédée à la France, il fut nommé colonel du 6e régiment territorial croate; il y résida plusieurs années. Employé, en 1813, à l'armée d'Allemagne, comme chef d'état-major d'une division, il fut nommé officier de la légion-d'honneur après la bataille de Bautzen, et général de brigade après celle de Leipsick. Il se trouva renfermé, en 1814, dans la place de Mayence comme chef d'état-major. A la première restauration, il fut placé par le comte d'Artois, major à la suite des grenadiers royaux à Metz, et quitta ce corps, le 16 mars 1815, pour rentrer à Metz avec le maréchal Oudinot, qui le 24 l'envoya à Paris. Le 11 juin, le maréchal-de-camp Tromelin reçut des lettres de services pour être employé au 6e corps d'armée; aussi commandait-il une brigade à Waterloo, qui, sous les yeux du comte de Lobau, combattit l'une des dernières à Waterloo; mais promptement de retour à Paris, le général Tromelin fut chargé, par le président du gouvernement provisoire, de diverses négociations près du duc de Wellington. A la deuxième restauration, et depuis 1816, il a été employé comme inspecteur d'infanterie, et chargé de l'organisation des troupes en 1820. On peut affirmer qu'il a porté dans l'exercice de ses fonctions beaucoup de justice et d'impartialité. Il a prouvé qu'il ne reniait point d'avoir été sur de glorieux champs de batailles, et surtout qu'il était toujours reconnaissant de l'accueil qu'il avait reçu, en 1806, lors de son apparition dans les rangs de l'ancienne armée. Il a fait la dernière campagne d'Espagne, en Catalogne (en 1823), et s'est distingué par une belle conduite sous les ordres du maréchal Moncey.

TRONCHET (François-Denis), membre du sénat-conservateur, officier de la légion-d'honneur, ex-membre de plusieurs assemblées législatives, ancien avocat au parlement de Paris, bâtonnier de cet ordre, et président de la cour de cassation, naquit à Paris en 1726. Issu d'une famille estimée dans la magistrature, il fut destiné à suivre la carrière du barreau, et son penchant répondit au vœu de son père. La faiblesse de son organe ne lui permit pas de se livrer tout entier à l'exercice de la parole, et bientôt il fut forcé de s'attacher exclusivement au travail du cabinet, moins brillant, moins prompt à donner la renommée, mais plus favorable au jurisconsulte qui veut posséder à fond la science des lois. Profond dans cette science, droit, vrai, il jouissait d'une haute réputation, et était regardé comme l'une des

lumières du barreau lorsque la révolution éclata : il en adopta avec sagesse les principes, et, en 1789, il fut nommé député aux états-généraux. Il s'y fit remarquer par la part active qu'il prit au travail des comités. « Vingt lois, dit M. Lavallée, dans une notice sur cet honorable citoyen, portèrent l'empreinte de ses lumières et de sa prévoyance. » Il était président de l'assemblée constituante lorsque Mirabeau mourut. « Tronchet, président, notifia cette perte à l'assemblée. On crut entendre la sagesse annoncer aux hommes la perte du génie. » A la fin de la session de l'assemblée constituante, il reprit l'exercice de sa profession. Louis XVI, mis en jugement par la convention nationale, choisit Tronchet pour son défenseur (*voy.* De Sèze.) Tronchet accepta ce glorieux mandat. La funeste destinée du monarque devait faire évanouir la plus belle défense. Echappé comme par miracle à l'affreux régime de la terreur, il fut nommé, au mois de septembre 1795, par le département de Seine-et-Oise, membre du conseil des anciens. Il en faisait encore partie lors de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799.) Le premier consul Bonaparte l'honora de son amitié, et ne laissa point échapper l'occasion de rendre ses services utiles à la patrie. « Président du tribunal de cassation, l'un des rédacteurs du Code civil, il ne restait plus à Tronchet d'autre gloire à recueillir, que de voir le vœu unanime du tribunat et du corps-législatif le porter au sénat. » Il en fit partie jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée le 10 mars 1806. Il fut enterré avec pompe dans l'église de Sainte-Geneviève (le Panthéon français.) M. François de Neufchâteau, président du sénat-conservateur, prononça l'oraison funèbre de Tronchet. « La patrie, dit M. Lavallée, rendit à sa dépouille mortelle des honneurs commandés par les hautes dignités qu'il avait occupées; mais l'estime publique le disputa aux convenances, et dans cette pompe funèbre, il sembla que le sentiment eût tout ordonné, et que l'étiquette n'eût aucun droit. L'éloquence apporta de riches tributs sur la tombe de l'homme qui l'avait si bien servie par ses écrits; et, toutes les fois que la France se rappellera les vertus et les talens de Tronchet, elle se souviendra avec quelle dignité, quelle précision, quelle élégance oratoire, quel respect pour la vérité, M. de la Malle a célébré ce célèbre jurisconsulte. Il appartenait à M. de la Malle de remplir ce devoir. On doit honorer la mémoire de celui dont on hérite à tant d'égards. » Tronchet se délassait de ses travaux, comme magistrat, en cultivant la littérature, et même la poésie. Il a laissé, en portefeuille, une traduction de l'Histoire de Charles-Quint, par Robertson, un Abrégé de celle d'Angleterre, par Hume et par Barrow, et un Tableau de l'établissement du Mahométisme considéré comme religion, comme institution civile et comme gouvernement politique : « Et ce qui est plus admirable encore, dit M. de la Malle, c'est qu'après avoir fait toutes ces choses, il les tint secrètes, ne voulut point s'en

glorifier, et ne consentit jamais à en rien publier; portant sans doute le sentiment religieux des convenances, jusqu'à penser qu'il serait hors de son caractère, de sa profession ou de ses fonctions, de se produire comme auteur d'ouvrages étrangers à son état; et la modestie, jusqu'à croire que ses ouvrages ne méritaient pas qu'on les rendît publics. » Une tragédie de Caton d'Utique, des traductions en vers de quelques fragmens de l'Arioste, de Milton, de Thompson, de Prior, attestent que les muses lui furent chères. M. Lavallée termine ainsi l'éloge de Tronchet : « Ses manières se ressentaient de l'austérité de ses mœurs. Il faut le dire, il n'eut point cette amabilité prévenante qui distingue le Français; mais nul homme ne fut plus essentiel dans le commerce de la vie. Il mérita d'avoir beaucoup d'amis; il les chérit constamment, ne les caressa jamais, et n'en perdit aucun. Tout ce qui portait le titre de *devoir* était sacré pour lui; il quittait tout pour remplir ceux que commandent et la vie privée et la vie politique. Il serait difficile de citer un meilleur fils, un meilleur parent, un meilleur citoyen, un jurisconsulte plus sédentaire, un législateur plus laborieux, un magistrat plus infatigable. » Napoléon, au rapport de M. Las Cases (*voy.* ses Mém. tom. III, pag. 284) jugeait ainsi cet illustre citoyen : « Tronchet, dit-il, était l'âme du conseil-d'état; il avait un esprit éminemment profond et juste; mais il sautait par-dessus les événemens, et ne savait pas se défendre. »

TRONCHON (Charles), propriétaire-cultivateur, chevalier de la légion-d'honneur, membre de l'assemblée législative, de la chambre des représentans et de la chambre des députés, habitait le département de l'Oise, où sont situées ses propriétés, lorsque la révolution éclata. La disette des blés s'étant fait sentir dans la ville de Meaux en 1789, M. Tronchon, que ses travaux agricoles avaient fait connaître de ses concitoyens, vint à leur secours, non-seulement par tous les sacrifices qui dépendaient de sa propre fortune, mais encore par son crédit, et ils lui durent les approvisionnemens qui leur étaient nécessaires. La ville de Meaux, reconnaissante, lui vota, et fit frapper en son honneur une médaille d'or : hommage civique peu commun et bien flatteur. Par suite de la nouvelle organisation municipale, à cette époque, il devint membre du conseil-général du département de l'Oise, qui s'empressa de l'élire, au mois de septembre 1791, député à l'assemblée législative. Il y fut l'un des plus fermes soutiens de la constitution de 1791. Secrétaire de l'assemblée au 10 août 1792, il reçut des mains d'un grenadier de la garde nationale le fils de Louis XVI, et tint le royal enfant dans ses bras jusqu'au moment où il put le rendre à son auguste mère. Il ne fit point partie de la convention nationale, qui succéda, au mois de septembre 1792, à l'assemblée législative, et, heureux de se livrer aux occupations de la vie privée, il ne brigua sous la république, sous le consulat,

sous l'empire, ni sous le gouvernement royal, en 1814, aucune fonction publique, aucun emploi. Ses travaux agricoles, ses concitoyens, sa famille, furent les seuls objets de ses pensées et de ses soins. Pendant les *cent jours*, en 1815, il fut nommé à la chambre des représentans; les circonstances étaient graves, il accepta sa mission. Peu après la seconde restauration, en 1816, on lui imputa à crime ses fonctions momentanées. Au-dessus des calomnies et des persécutions, il triompha par sa seule dignité, et reçut de ses concitoyens, en 1817, après la loi du 5 février, un nouveau mandat qui le mit à même de se montrer à la chambre des députés ce qu'il avait toujours été, un des plus honorables citoyens, un des plus dignes défenseurs des intérêts populaires. Placé, par ses opinions libérales, au côté gauche, il vota, dans la session de 1819, contre les deux lois d'exception, et fut de la minorité (les 95 membres) qui repoussa inutilement le nouveau système électoral. Réélu immédiatement à sa sortie de la chambre, en 1822, il a été frappé par la dissolution totale, en 1823, et n'a pas été nommé, du moins jusqu'à ce jour (1825), à la chambre devenue septennale.

TRONÇON - DU - COUDRAY (Guillaume-Alexandre), naquit à Reims en 1753; il avait fait avec distinction ses études à Paris, et était reçu avocat au parlement de cette ville. Sa probité, ses talens oratoires, et les causes importantes dont il fut chargé, lui avaient acquis de la célébrité avant la révolution en 1789; il ne prit que peu de part aux évènemens politiques de cette époque, et n'occupa aucune fonction publique; mais en octobre 1793, lorsque la faction de la Montagne eut résolu de faire condamner l'infortunée reine Marie-Antoinette par le tribunal révolutionnaire, aucun avocat n'ayant osé s'offrir pour plaider la cause de cette princesse, le tribunal nomma, pour la forme, MM. Tronçon-du-Coudray et Chauveau-la-Garde défenseurs d'office. Quoique convaincus d'avance de l'inutilité de leurs efforts, ils remplirent tous deux, avec autant de talent que de courage, leur dangereuse mission; mais, ainsi qu'ils l'avaient prévu, ils ne purent arracher l'illustre victime au sort que ses persécuteurs lui préparaient depuis les sept mois de son douloureux veuvage. Peu de jours après la mort de la reine, Tronçon-du-Coudray fut arrêté, ainsi que son collègue M. Chauveau-Lagarde, sous le prétexte illusoire d'avoir été instruits par Marie-Antoinette de faits importans au salut de la république, et de ne les avoir point dénoncés; mais ils furent remis en liberté par un décret de la convention nationale même, après avoir démontré, dans les interrogatoires qu'ils subirent, la fausseté des imputations élevées contre eux. Au mois de frimaire de l'an 3 (fin de novembre 1794), Tronçon-du-Coudray se chargea de la tâche difficile de défendre, devant le tribunal révolutionnaire alors renouvelé, quelques-uns des anciens membres du co-

mité de Nantes, qui avaient obéi aux injonctions et secondé les fureurs de Carrier. Après la mise en activité de la constitution de l'an 3 et l'établissement du gouvernement directorial, Tronçon-du-Coudray fut nommé, par le département de Seine-et-Oise, député au conseil des anciens (20 mai 1796.) Il y acquit une grande influence, et fut bientôt considéré, par le directoire, comme un des membres les plus opposés aux vues du gouvernement; il se prononça en effet, dans le conseil, avec une grande force contre certaines opérations de la majorité des directeurs, et parut enfin s'être mis au rang de leurs plus implacables ennemis aux approches du 18 fructidor, où la lutte s'engagea entre les deux partis. Il fit le fameux rapport relatif à la marche des troupes appelées vers Paris à cette époque par le directoire; ce rapport fut loin cependant de produire l'effet que Tronçon-du-Coudray et ses amis s'en étaient promis; mais il détermina les mesures d'iniquité qui furent prises contre l'orateur. Frappé par le coup d'état qui mutila les deux conseils, et inscrit sur la nouvelle liste de proscription, Tronçon-du-Coudray fut transporté, avec un grand nombre de ses collègues, sur les charrettes qui conduisirent à Rochefort les adversaires vaincus des trois directeurs. Embarqué dans ce port, il arriva malade à la Guyane française, et n'y put résister long-temps à ses chagrins et à l'insalubrité du climat. Il mourut à Cayenne, le 22 juin 1798, à peine âgé de quarante-cinq ans, laissant en France une veuve et une famille nombreuse, accablées par un sort aussi peu mérité. Tous ceux qui ont connu Tronçon-du-Coudray ont rendu justice à ses qualités et à ses vertus, et ont déploré la triste destinée de cet homme de bien.

TROUDE (LE BARON AMABLE-GILLE), contre-amiral, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Cherbourg, département de la Manche. Il entra au service de mer comme simple matelot, et s'éleva successivement, par son intrépidité et ses talens, au grade de contre-amiral, qu'il obtint en 1810. En 1804, il avait reçu le brevet d'officier de la légion-d'honneur. Ce brave marin s'était fait remarquer avant cette époque par la valeur extraordinaire avec laquelle son vaisseau s'était défendu contre plusieurs vaisseaux anglais. La fortune n'avait pas secondé son courage; il avait été fait prisonnier. Sa belle conduite, noblement appréciée de l'ennemi lui-même, valut à M. Troude, lorsqu'il débarqua à Londres, l'honneur d'être porté en triomphe. Il fut échangé. En 1813, il montait *le Courageux*, qui, dans la rade de Cherbourg, reçut à son bord l'impératrice Marie-Louise. L'année suivante, M. le duc de Berri, rentrant en France après les évènemens politiques qui venaient de renverser le gouvernement impérial, passa de la frégate anglaise *l'Eurotas* sur le vaisseau de M. Troude, qu'il nomma *le Lis*. Ce prince chargea l'amiral de se rendre à Plymouth pour s'y mettre à la disposition de Louis XVIII, et le ramener en France. Le roi accueillit très-

bien M. Troude, lui donna de sa main la croix de Saint-Louis, et monta sur son vaisseau. Le contre-amiral Troude a été mis à la retraite par suite de la seconde restauration en 1815. Il a fait imprimer la relation de la réception que lui avaient faite 8,000 prisonniers français et les chefs anglais.

TROUVÉ (Claude-Joseph, baron), rédacteur journaliste, ex-ambassadeur, ex-préfet, et depuis imprimeur à Paris, né le 24 septembre 1768, à Chalonnes, dans la ci-devant province d'Anjou, vint jeune à Paris, et fit ses études au collége d'Harcourt. Il embrassa avec chaleur la cause populaire au commencement de la révolution, et devint, en 1791, un des principaux rédacteurs du *Moniteur*. Il s'était déjà fait connaître dans la république des lettres par quelques opuscules poétiques, un grand nombre d'articles de journaux, et par une tragédie d'*Ancharstroem* (*voy.* ce nom), destinée au Théâtre-Français, mais qui ne fut point représentée. Son *Ode à l'Égalité*, en 1792; son *Hymne sur la prise de Toulon*, en 1793, et son chant de guerre *La mort à tout esclave anglais*, avec l'épigraphe *Delenda est Carthago*, chant dont il fit hommage à la convention nationale en l'an 2 (1794), furent cités à cette époque pour leur verve poétique et l'ardent républicanisme qui y régnait. Il composa encore, la même année, un *Hymne à l'Être suprême*, pour la fête où présidait Robespierre, et après la chute de celui-ci, il fit représenter au théâtre Feydeau la tragédie de *Pausanias*, dont la révolution du 9 thermidor parut lui avoir fourni quelques incidens, et qui eut un grand succès par les tableaux énergiques que l'auteur y traçait des horribles scènes du règne de la terreur. Lors de l'établissement de la constitution de l'an 3 (6 brumaire an 4, 28 octobre 1795), M. Trouvé fut nommé secrétaire-général du directoire-exécutif; mais il donna sa démission au bout de quelques jours, pour reprendre la direction en chef du *Moniteur*. En 1796, le directeur La Réveillère-Lépeaux, dont il était particulièrement protégé, lui fit épouser la fille de M. André Thouin, administrateur du Jardin des Plantes, et le fit nommer, quelque temps après, secrétaire de légation à la cour de Naples, près de laquelle il fut accrédité, six mois plus tard, en qualité de chargé des affaires de France. Il composa à cette époque une ode pleine de chaleur contre ceux qu'il appelait les *conspirateurs du* 18 *fructidor*, et dont cette journée venait, selon lui, de faire justice. Le même directeur, dans sa bienveillance pour M. Trouvé, lui fit confier, en mars 1798, une mission diplomatique plus importante que celle de Naples, mais dans laquelle il eut le malheur d'échouer complètement. Le directoire-exécutif de la république française venait de concevoir le dessein d'organiser, conformément à ses vues particulières, la nouvelle république cisalpine, et nomma M. Trouvé ambassadeur à Milan. Il avait pour instruction d'y établir un directoire et des conseils législatifs, dont les membres lui avaient été désignés à Pa-

ris, et qui étaient bien loin de réunir en leur faveur la majorité des vœux de leurs concitoyens. Quand ce plan fut connu à Milan, il excita l'indignation générale. Les moyens violens employés pour investir du pouvoir des hommes repoussés par l'opinion publique, portèrent l'irritation au comble. Le général cisalpin Lahoz, qui s'était un des premiers prononcé avec le plus d'énergie pour l'indépendance de sa patrie, se rendit à Paris, espérant faire désavouer par le gouvernement français, la conduite de son agent à Milan. « Il s'agit, disait ce général dans » une lettre qu'il fit imprimer, de » déjouer une conspiration odieuse » contre notre constitution, et de » connaître le sentiment du di» rectoire sur une poignée de scé» lérats qui s'assemblent chez l'am» bassadeur Trouvé, et qui com» posent le comité des novateurs. » Cette démarche ne réussit pas d'abord. Vainement le général Lahoz représenta-t-il qu'un peuple généreux, qui sent le prix de l'indépendance qu'il vient d'acquérir au prix de tant de sacrifices, ne peut être privé du droit précieux d'être gouverné par des magistrats de son choix, et qu'il n'y renoncera pas sans résistance. M. Trouvé continua ses opérations, fit connaître son nouveau plan de constitution, et donna la liste des législateurs choisis par lui. Alors l'indignation ne connut plus de bornes; des placards et des libelles furent répandus contre l'ambassadeur de France, son caractère fut méconnu, et son autorité récusée. On eut bientôt lieu de craindre un soulèvement général, et le directoire français se vit enfin obligé de sacrifier un agent contre lequel tant de clameurs s'étaient élevées. Il fut rappelé de Milan en vendémiaire an 7 (octobre 1798), et Fouché vint le remplacer le 22 du même mois (13 octobre). Avant de partir, l'ex-ambassadeur exprima éloquemment à une députation des deux conseils établis par lui, ses vœux pour la prospérité de la république cisalpine. A son retour à Paris, ses protecteurs au directoire le nommèrent presqu'aussitôt ministre plénipotentiaire à Stuttgard. Il y fut froidement accueilli, et le ministre anglais Paget l'accusa, très-injustement sans doute, de vouloir révolutionner le Wurtemberg. La guerre l'obligea de partir de Stuttgard en février 1799, et il fut ensuite sommé de quitter sur-le-champ l'Allemagne. Peu de temps après son retour à Paris, eut lieu le revirement politique qui exclut du directoire, en prairial an 7, (juin 1799), La Réveillère-Lépeaux, Merlin et Treilhard. Privé d'une protection puissante, M. Trouvé devint encore l'objet de violentes attaques au conseil des cinq-cents. Les députés, Bertrand du Calvados et Briot, le dénoncèrent pour sa conduite en Italie, et le conseil prit la résolution d'envoyer un message au directoire, pour se faire communiquer le résultat des poursuites qui avaient dû être dirigées contre l'exambassadeur. Le directoire répondit qu'il avait chargé le ministre des relations extérieures de faire un rapport sur ce sujet; mais le retour du général en chef Bonaparte d'Egypte, et la révolution du

18 brumaire, firent bientôt perdre entièrement de vue, toutes les affaires de ce genre. La poésie vint encore heureusement à cette époque au secours de M. Trouvé. Il chanta en vers harmonieux et brûlans d'enthousiasme, le vainqueur du 18 brumaire, et lors de l'établissement du gouvernement consulaire (4 nivôse an 8, 26 décembre 1799), il fut nommé membre du tribunat, installé le 1er janvier 1800. Il y montra un grand dévouement au premier consul Bonaparte, qui l'en récompensa, au mois de juin 1803, par la préfecture du département de l'Aude. Sous le gouvernement impérial, il fut en outre nommé membre de la légion-d'honneur et baron de l'empire. Lors de la restauration, en 1814, M. Trouvé protesta de son entier dévouement à la cause royale, fit une proclamation éloquente le 20 avril 1814, dans laquelle, parlant de lui-même, il dit : « Le plus sûr garant » de la fidélité qu'on promet, c'est » le dernier témoignage de la fi» délité qu'on a gardée. » Présenté à *Monsieur* et à M. le duc d'Angoulême, à leur passage par Carcassonne et Montpellier, il en obtint la promesse de la conservation de sa place de préfet de l'Aude. Il se trouvait par congé à Paris, quand le *Moniteur* du 7 mars 1815 annonça que Napoléon avait débarqué à Cannes. Il partit le même jour pour sa préfecture, où il arriva le 12, et où il employa tous ses moyens pour le maintien de l'autorité du roi. Obligé de céder à une force majeure et de cesser ses fonctions, il revint à Paris, où il résida pendant les *cent jours* (1815). Présenté au roi, le 8 juillet, à Saint-Denis, il demanda la permission de retourner dans la préfecture qu'il avait long-temps administrée, et l'obtint. Il s'y signala de nouveau par son zèle; mais après l'ordonnance du 5 septembre 1816, il perdit sa place. Sans fonctions publiques depuis cette époque, il a pris une part active à la rédaction du journal ultra-royaliste *le Conservateur*, et a depuis établi à Paris une imprimerie, d'où sont sortis plusieurs écrits du même genre, et qui livre encore aujourd'hui au public (1825) le journal de *l'Aristarque*. Il a aussi publié un ouvrage sur les états de l'ancienne province de Languedoc, et sur le département de l'Aude, dont M. le duc d'Angoulême a accepté la dédicace, et qui a paru, en 1818, sous le titre d'*Essai historique*, 2 vol. in-4°.

TRUDAINE DE LA SABLIÈRE (CHARLES-LOUIS), conseiller au parlement de Paris, était fils de l'ancien intendant-général des finances, dont Condorcet a fait l'éloge le plus flatteur. Le jeune conseiller (il n'avait pas 29 ans) fut condamné à mort, et exécuté, lui et son frère Marie-Louis, également jeune magistrat, à peine âgé de 28 ans, la veille même de la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), l'un et l'autre comme complices de la prétendue conspiration de la prison de Saint-Lazare, où ils étaient enfermés. L'infortuné Trudaine de la Sablière avait gravé sur les murs de son cachot ces vers touchans, qui annonçaient d'heureuses dispositions pour la poésie :

La fleur laissant tomber sa tête languissante,

Semble dire au zéphir, pourquoi m'éveilles-tu?
Zéphir, ta vapeur bienfaisante
Ne rendra point la vie à mon front abattu.
Je languis; le matin à ma tige épuisée,
Apporte vainement le tribut de ses pleurs,
Et les bienfaits de la rosée
Ne ranimeront point l'éclat de mes couleurs.
Il approche le noir orage!
Sous l'effort ennemi d'un souffle détesté,
Je verrai périr mon feuillage.
Demain le voyageur témoin de ma beauté,
De ma beauté sitôt flétrie,
Viendra pour me revoir; ô regrets superflus!
Il viendra, mais dans la prairie
Ses yeux ne me trouveront plus.

TRUGUET (Laurent-Jean-François), fils d'un chef d'escadre des armées navales, entra garde de la marine à l'époque où les ministres de Louis XV venaient d'instituer des examens rigoureux (à l'instar des armes du génie et de l'artillerie), pour propager une haute instruction parmi les officiers de mer. Peu d'années après son entrée au service, Truguet obtint dans les examens qu'il subit sur le cours entier de mathématiques de M. Bezout, plusieurs des prix décernés par Louis XV pour les gardes de la marine les plus instruits. Ces premiers succès dans les sciences l'encouragèrent à s'y livrer entièrement, et à les appliquer constamment à la pratique de la mer. Ces études et une longue navigation le mirent en état, dans le cours de sa carrière militaire, de pouvoir exécuter avec succès des travaux géographiques et astronomiques, et des ouvrages sur la manœuvre des vaisseaux et sur la tactique navale; de pouvoir aussi à l'aide de ses études, méditer avec fruit sur les grands principes de haute administration et de la politique: de pouvoir enfin plus tard en faire l'application dans les places éminentes qu'il occupa, d'amiral commandant des armées, de ministre de la marine et d'ambassadeur. Truguet avait déjà fait huit campagnes dans différentes mers, comme garde de la marine et enseigne de vaisseau, lorsqu'en 1778, la guerre fut déclarée à l'Angleterre. Il fit sans désemparer cette célèbre guerre si fertile en grands événemens, et qui ne fut pour lui, en quelque sorte, qu'une seule campagne de guerre de six ans, sous les ordres des amiraux d'Estaing, de Guichen, de Grasse et de Vaudreuil, qui eurent successivement le commandement de nos forces navales aux Indes-Occidentales et aux États-Unis d'Amérique. Il prit part, par conséquent, avec le grade de lieutenant de vaisseau, à tous les combats et à toutes les batailles navales, glorieuses et malheureuses, livrées aux armées anglaises par ces amiraux; il fut presque toujours chargé du service important des signaux et des autres principaux détails des vaisseaux; et vers la fin de la guerre, il commandait en second un vaisseau de haut-bord. Attaché personnellement, par la nature de son service, à l'amiral d'Estaing, il prit part dans les années 1778 et 1779, aux expéditions de terre de cet amiral, et c'est ainsi qu'il commanda une compagnie de grenadiers à l'attaque de Sainte-Lucie, et qu'il remplit les fonctions de major de marine auprès de sa personne, au terrible assaut de Savannah, où il s'élança, sous ses yeux et par son ordre, un des premiers sur les retranchemens ennemis. Mais les assiégés bien fortifiés, et qui avaient reçu la veille des renforts à notre insu, repoussèrent cet as-

saut. L'attaque française fut mise dans la plus complète déroute; forcé d'abandonner des remparts en partie gravis, il fut assez heureux pour retrouver son amiral, resté seul et renversé sur les bords du glacis, où il venait de recevoir deux blessures au bras et à la jambe, qui lui interdisaient tout mouvement. Il s'empara de lui, et au milieu du feu le plus nourri de la place victorieuse, il put lui sauver la liberté et la vie. Réclamant l'assistance de deux grenadiers, qui furent tués dans le transport, et favorisé par un brouillard assez épais, il le ramena au corps de réserve, commandé par le vicomte de Noailles. L'amiral sollicita et obtint pour lui la croix de Saint-Louis, dont il le décora lui-même au mois de février 1780, faveur bien précoce et bien honorable. Truguet, pendant cette guerre, fut blessé deux fois assez grièvement, et ce n'est qu'à la paix conclue en 1783, qu'il prit quelque repos, ainsi que ses compagnons d'armes. Mais l'inaction ou le service paisible des ports ne pouvait convenir à son amour ardent pour sa profession. Truguet saisit avec transport l'occasion d'aller à Constantinople, coopérer aux travaux imposés au célèbre Choiseul-Gouffier, nommé ambassadeur, et dont il avait obtenu l'amitié lors de son voyage dans la Grèce, qu'ils avaient parcourue ensemble. Cet ambassadeur, chargé expressément, par le cabinet de Versailles, de régénérer, autant que possible, les Turcs dans l'art des fortifications et des campemens, dans l'artillerie et les fonderies, dans la construction des vaisseaux, de leurs manœuvres et de la tactique navale, fut accompagné dans cette ambassade si importante par des ingénieurs de terre et de mer, et par des officiers d'artillerie du plus grand mérite. Le roi associa à de si importans travaux Truguet, en lui confiant le commandement d'une corvette, qui devait être immédiatement sous les ordres de cet ambassadeur. Il mit à la voile, du port de Lorient, la première année de la paix en 1784. Pendant cette mission, qui dura quatre ans et demi, il fut chargé de plusieurs objets importans : 1° d'instruire les amiraux et officiers ottomans dans l'art naval et la pratique des manœuvres. Il composa de suite pour ces marins un Traité de manœuvres-pratiques, et plus tard un Traité de tactique navale à leur portée, ouvrages qui furent imprimés en caractères turcs, et traduits dans cette langue, avec les termes techniques correspondans, par les soins et le zèle du vice-amiral de la flotte turque, homme très-instruit et d'une affabilité rare; 2° de lever des cartes marines basées sur des observations astronomiques, et liées par de grandes opérations trigonométriques, des mers de l'Archipel, de Marmara et de la mer Noire : 3° de négocier enfin avec les beys régnans d'Égypte, et les princes arabes les plus puissans du Désert, un traité de commerce et de transit de l'Inde par Alexandrie, Suez, et la mer Rouge. Cette grande pensée conçue par Louis XVI, et sur laquelle on a toujours gardé le silence, fut confiée dans son exécution à son zèle,

et couronnée du plus grand succès. Il parvint au Caire, après une négociation assez difficile et assez longue, à faire signer par les beys et les princes arabes plusieurs traités fondamentaux et d'exécution, pour en garantir la sûreté et rendre le nouveau commerce à l'abri de toute insulte et de toute déprédation. Le commerce maritime de la France et surtout la ville de Marseille auraient pu, dès l'année 1788, jouir des immenses avantages que leur offrait cette nouvelle route de l'Inde; ainsi garantie de tous dangers et à l'abri de toute trahison. Déjà plusieurs des principales maisons de commerce de Marseille avaient fait des offres pour les expéditions, déjà l'ambassadeur avait aplani les entraves que la Porte pouvait opposer à ce commerce; mais malheureusement à cette époque, le contrôleur-général des finances, ne voulant s'occuper que du rétablissement matériel de l'ancienne compagnie des Indes, dédaigna ce puissant auxiliaire, et fit perdre ainsi à la France les avantages politiques, militaires et commerciaux, dont il est inutile aujourd'hui de développer les avantages inappréciables. Trois ans plus tard on perdit tout, compagnie des Indes et commerce par Suez. Pendant les délais et les longueurs inséparables de toute espèce de négociation avec les Turcs, il parcourut la Basse et la Haute-Égypte, en observant les produits, le commerce et toutes les richesses que ce sol pouvait offrir à un gouvernement civilisé. Il rédigea sur ces importans objets, un mémoire qui intéressa le roi, et qui depuis s'est trouvé en original dans les mains du général de l'armée française (Bonaparte), envoyé dans ces contrées. Ce général à son retour en France, lui dit avoir lu avec intérêt et avec fruit ce mémoire, dont le but principal était de faciliter nos communications militaires et commerciales avec l'Inde. Truguet revint en France, et débarqua au port de Toulon au commencement de 1789. Arrivé à Paris, il reçut du roi les témoignages les plus honorables de satisfaction sur cette mission si longue, et qui pouvait devenir d'une si grande utilité pour son service. Il fut envoyé, en 1790, à Brest, pour y prendre le commandement d'une frégate destinée à une mission particulière et délicate. Les approches d'une guerre imminente suspendirent son départ. En 1791, Louis XVI appréciant le zèle, l'instruction et le dévouement de Truguet, l'autorisa, après plusieurs audiences particulières, à faire un voyage en Angleterre, pour y compléter ses connaissances nautiques et administratives. Présenté à George III, il en obtint une protection particulière, qui lui permit de parcourir tous les ports, où il fut parfaitement accueilli par les amiraux et par les commissaires du roi. Aidé de si grandes facilités, il put, par des comparaisons faites avec soin, apprécier ce que la marine anglaise pouvait avoir de supérieur à la nôtre dans ses applications habiles de la théorie à la pratique et à l'installation des vaisseaux. Il examina surtout les avantages que présentaient la simplicité de son administration

maritime dans les ports, et ceux surtout qu'offrait à l'activité des opérations et au maintien des bonnes institutions nautiques le conseil d'amirauté. Le souvenir de ce voyage, réuni à ses recherches sur la marine hollandaise, si simple et si économe dans l'administration de ses ports et arsenaux, ne fut pas perdu pour lui, quand plus tard, il fut appelé au commandement des armées navales et au ministère de la marine. A son retour d'Angleterre, il fut élevé par Louis XV au grade de contre-amiral à *son choix*, faveur d'autant plus grande que son ancienneté ne l'appelait pas, à beaucoup près, à cette élévation. Bientôt après, en avril 1792, il reçut le commandement de toutes les forces navales qui devaient se réunir dans la Méditerranée. Le roi avait senti l'importance d'être maître sur cette mer si fertile en ressources commerciales, et qui, par les Dardanelles, s'étend jusqu'en Colchide, et par Alexandrie et Suez jusque dans l'Inde. Une circonstance particulière prouva quelles sont les ressources de la France (avec un bon gouvernement) pour augmenter sa marine. A cette époque un ministre de la marine du roi lui avait déclaré officiellement, dans un rapport rendu public, qu'il était impossible d'armer *un seul bâtiment* depuis l'émigration des officiers de marine. Le ministre fut changé; un autre plus éclairé et moins homme de parti lui succéda, et des ordres furent donnés dans tous les ports, d'armer, équiper et faire sortir des escadres, qui devaient former dans la Méditerranée une armée navale de 22 vaisseaux de ligne. Cependant, d'après l'émigration d'un grand nombre d'officiers de marine, il devint urgent de réunir dans les ports, et sur les vaisseaux nouvellement armés, tous ceux qui avaient cru aussi de leur devoir de ne point abandonner la personne du roi et la patrie. Il s'en trouva à cet appel un nombre suffisant, ayant assez d'expérience et de talens, pour former les états-majors de ces vaisseaux, qui se trouvèrent ainsi avec de bons équipages très-bien armés. Dans moins de trois mois, tout fut terminé et tout prévu pour une guerre maritime dont on était déjà menacé par l'Angleterre et l'Espagne, et pour l'exécution des plans du roi, avant cette déclaration. Il fallait à l'époque de tant d'insurrections prévenir celle du midi de la France, déjà si agitée, en lui assurant les grains de l'étranger, et par conséquent obtenir l'alliance ou la neutralité de toutes les puissances du littoral de cette mer. On s'assura de Naples, et avec les mêmes moyens, il fut aisé d'établir des relations sûres avec Maroc, Alger, Tripoli et Tunis. Il devenait enfin indispensable, nous trouvant déjà en guerre avec l'Autriche et la Russie, de nous ménager l'alliance offensive et défensive de la Porte Ottomane, et de la consolider par des gages d'amitié de la plus grande force, car il ne s'agissait rien moins que d'obtenir d'elle une diversion sur les frontières de l'Autriche, qui, de concert avec la Prusse, menaçait vivement les nôtres. Des instructions furent données en con-

séquence à l'amiral Truguet, pour se rendre dans la mer Noire, pour y attaquer et occuper au profit de la Porte, Sevastopol, en Crimée, et Kerson, à l'embouchure du Dnieper, et tout autre établissement des Russes, ayant appartenu aux Turcs avant les derniers traités de paix. Le succès d'un pareil plan, si favorable aux vrais intérêts de la Porte, devait procurer à la France le commerce presque exclusif de la mer Noire, et lui garantissait la haute protection de la Porte, pour donner suite aux traités antérieurement obtenus en Égypte, relativement au commerce de l'Inde par Suez. Truguet qui connaissait toutes les ressources de l'Orient pour les constructions navales, avait demandé que l'on envoyât à Constantinople M. Brun, ingénieur habile, pour améliorer les constructions navales des Turcs, et pour pourvoir à nos besoins, si la flotte française y arrivait. En méditant sur ce plan de campagne, qui étendait un système commercial jusqu'en Colchide, par la mer Noire, et jusque dans l'Inde par Suez, on voit avec une attendrissante admiration le monarque, alors même que la révolution menaçait le trône, s'occuper pour la seconde fois de son règne, de la restauration et de la gloire de la marine française. Ne voit-on pas aussi éclater cette grande vérité qu'on cherche en vain à déguiser, qu'une bonne marine militaire peut toujours concourir puissamment aux succès des armées de terre, quand elle est soumise à de bons plans de campagne? et n'est-il pas évident, comme l'a démontré Truguet à la chambre des pairs, que dans la situation actuelle de l'Europe, la France ne peut se passer de son concours, soit pour soutenir une guerre avec gloire, soit pour la prévenir? et quelle confiance ne doit pas inspirer à la nation sa force navale, qui ne peut jamais menacer ses libertés et ses institutions, ni entraîner l'ennemi sur son territoire, même après les plus grandes défaites? C'est enfin à la marine seule bien organisée, qu'appartient le bonheur de réparer pendant la paix toutes les plaies d'une longue guerre de terre. On verra ultérieurement dans le cours de la carrière de l'amiral Truguet, l'urgente nécessité de ne confier la destinée de la marine qu'aux amiraux les plus distingués, qui seuls doivent inspecter la marine marchande, et diriger exclusivement la marine militaire dans les ports et à la mer, aujourd'hui surtout où les officiers de mer ont presque tous l'instruction la plus distinguée, et qui ne cesse de s'accroître par l'expérience des arsenaux et de la navigation. C'est en juillet 1792 que tout fut prêt dans les trois grands ports, et c'est à cette époque où les dangers du roi s'accroissent. La crise terrible approche...... et quel est le fonctionnaire public, le général, l'amiral, qui ne soit porté à tout abandonner sans le cri de patrie qui pénètre au fond de son cœur, sans l'approche de l'étranger, qui par ses proclamations menace la France d'une entière destruction, sans le motif le plus puissant, les ordres du monarque? L'amiral Truguet, le plus reconnaissant, le plus fidèle

de ses sujets, le supplie de lui tracer ses devoirs au moment où il lui est ordonné d'aller prendre le commandement de la flotte de la Méditerranée. Les amiraux Thevenard et La Touche, se rendant à Brest, éprouvent les mêmes anxiétés. « Marins, leur dit le roi, » n'abandonnez jamais vos vaisseaux, et défendez-les toujours » au prix de votre sang contre les » ennemis du dehors, qui les convoitent, et qui peut-être susci- » tent des troubles intérieurs pour » s'en emparer plus facilement. » La marine est étrangère aux dis- » cordes civiles, et son devoir est » de défendre les ports, les arse- » naux, les côtes et le commerce, » contre tout ennemi extérieur. » Acceptant une tâche aussi glorieuse, l'amiral Truguet partit de Paris pour aller porter son pavillon sur le vaisseau *le Tonnant*, et subir toutes les horreurs des révoltes multipliées, qu'il parvint toujours à calmer par son courage et l'énergie de son caractère, toutes les ordonnances ayant perdu leur vigueur. Sa mission était tracée, et dès les premiers jours de septembre, il se préparait à mettre à la voile, le nouveau ministère ayant approuvé l'exécution de ses instructions données par le roi. Cependant on exigea qu'auparavant il allât s'emparer de Nice, Villefranche et Oneille, tandis que le général Montesquiou s'emparerait de la Savoie; il se rendit devant ces places qu'il soumit sans difficulté. Oneille, gouverné par quelques fanatiques, eut la lâcheté de massacrer nos officiers parlementaires, attirés sur le rivage par des démonstrations d'amitié. Un pareil crime méritait une punition, et des troupes furent débarquées commandées par un vieux général qui venait de perdre son petit-fils dans ce massacre. Il brûla en partie la ville, qu'il trouva déserte, tous les habitans s'étant retirés dans les terres aux premiers coups de canon des vaisseaux. Les coupables échappèrent avec les innocens; on les réclama en vain, et le seul sang qui fut répandu fut celui des officiers envoyés en parlementaires sous le drapeau blanc. Tel est l'événement d'Oneille. L'escadre de six vaisseaux du contre-amiral La Touche vint le joindre devant Nice, et l'escadre de Rochefort du même nombre de vaisseaux, sous les ordres du contre-amiral Trogoff, un peu plus tard, devant Cagliari. C'est ainsi que fut réunie une armée navale de dix sept vaisseaux de ligne, deux grosses bombardes, et plusieurs frégates, tandis qu'à Toulon on continuait l'armement de six vaisseaux, dont deux à trois ponts. La frégate qui portait notre nouvel ambassadeur à Constantinople, s'étant ralliée à Gênes à l'escadre, on aurait pu partir de Gênes même pour se rendre aux Dardanelles, s'il ne fût arrivé de nouveaux ordres à l'amiral pour aller s'emparer de la Sardaigne. Le motif qu'alléguait le gouvernement était de s'assurer les ressources en vivres de cette île, devenue ennemie par la guerre déclarée au Piémont, et pour s'assurer des ports des îles de Saint-Pierre et Sant-Yago, nécessairement intermédiaires entre la France, la Sicile et l'Archipel; pour l'exécution de cette conquê-

te, la force navale seule ne pouvait malheureusement suffire, il fallait des troupes de débarquement; Truguet en fit demander au général en chef de l'armée d'Italie, et, le rendez-vous fixé dans la baie de Cagliari, il se rendit de suite à Ajaccio, pour demander à Paoli, qui y commandait encore, tous les régimens d'infanterie et d'artillerie dont il pouvait disposer, ainsi que le maréchal-de-camp Casabianca, qui s'était déjà distingué, sous les ordres de Biron, vers les frontières de la Belgique. L'amiral, chef suprême des forces de terre et de mer, le chargea de tous les détails d'organisation et d'embarquement pour l'expédition projetée. Il commandait la forteresse d'Ajaccio et la division militaire; il invita Paoli à diriger une contre-attaque sur le nord de la Sardaigne, tandis qu'il allait s'emparer des îles Saint-Pierre et de Cagliari, ce qui fut exécuté. Une circonstance remarquable doit ici être citée : Napoléon Bonaparte était alors à Ajaccio capitaine d'artillerie; il se rendit sur le vaisseau amiral pour solliciter la permission de faire partie de l'expédition, et de la suivre partout. Il fut agréé; mais les commissaires corses et les chefs militaires refusèrent de le proposer, et demandèrent même son exclusion. L'amiral, qui avait déjà apprécié son instruction et son enthousiasme pour la guerre, le désigna au général Paoli pour l'employer dans la contre-attaque qui devait partir de Bonifacio, sous les ordres de Colonna, neveu de ce général. Il fut en effet détaché pour s'emparer des îles de la Madelaine, ce qu'il fit. Les lenteurs dans le rassemblement des forces de terre, la prolongation de séjour dans la rade d'Ajaccio, permirent aux hommes exagérés, aux jacobins fougueux, dont la place et la flotte étaient déjà remplies, de renouveler les horreurs qu'ils avaient déjà commises à Toulon et à Marseille. Un jour de la fin d'octobre, une révolte terrible éclate à Ajaccio; elle devient générale parmi les habitans, les militaires en garnison, et les marins de toutes les embarcations de l'escadre qui étaient alors à terre. L'amiral était à dîner chez M[me] Bonaparte mère, qui avait réuni chez elle plusieurs chefs de l'escadre et toute sa famille, ainsi que son fils Napoléon; il reçoit un billet qui lui annonce que la citadelle est au pouvoir des rebelles, que déjà des massacres ont lieu, et que le projet de ces forcenés est de pendre, comme accusés d'aristocratie, les officiers du régiment en garnison en Corse depuis 1788. L'amiral quitte à l'instant la table; seul, sans chapeau et sans armes pour n'effrayer personne, il court, trouve la rue déserte; il apprend que la population entière est dans la citadelle, il y vole; il rencontre à la porte le général Casabianca, jetant des cris impuissans; il aperçoit, sur les batteries élevées, des potences dressées, des cordes préparées, et plusieurs malheureuses victimes qu'on allait exécuter. Il fend la foule, qui, le voyant sans armes et tête-nue, lui laisse un passage libre; il monte sur l'échafaud. A l'aspect de leur

intrépide amiral, les marins, occupés de leurs préparatifs meurtriers, s'arrêtent; il fait signe qu'il veut parler à la multitude qui encombre la place, et tout-à-coup un profond silence succède aux cris de la fureur. Enfin, après une heure, il obtient que ces victimes vouées à la mort, soient jugées légalement dans les vingt-quatre heures. Il termine son discours par l'ordre d'évacuer la citadelle, ce qui fut exécuté dans peu de minutes; il en remit les clefs au général Casabianca, avec ordre d'assembler un conseil de guerre. Ces malheureux, tous innocens, furent acquittés (c'étaient des sergens), et portés en triomphe le lendemain sous les yeux de l'amiral. Les chefs de la sédition furent surveillés, et la flotte put mettre à la voile pour se rendre en Sardaigne. Dans le cours de cette campagne, l'amiral Truguet dut apaiser souvent des révoltes sur les vaisseaux, et ramener au devoir, par son audace, des équipages qui avaient méconnu l'autorité de leurs officiers. Ces détails, si pénibles à rappeler, doivent faire apprécier le courage et le dévouement à la patrie de nombre de ces officiers de l'ancien corps de la marine, qui aimèrent mieux braver tant de dangers populaires et l'échafaud, que d'abandonner le gouvernail au moment du péril, et surtout de servir l'étranger armé contre la France. L'amiral se rendit d'abord de la Corse aux îles Saint-Pierre, dont il s'empara, et qu'il fortifia pour protéger les navires du commerce français, qui, par la diversité des vents dans ces parages, se trouvent presque toujours forcés d'y relâcher allant dans le Levant, ou à leur retour. Il se présenta ensuite devant Cagliari, qu'il somma de se rendre. Il avait lieu d'espérer, d'après le rapport du consul de France, qui venait de cette place, que les habitans, pour éviter un bombardement, ouvriraient leurs portes; il s'était trompé. Le gouverneur fit sortir tous les habitans, ouvrit les prisons et les bagnes, et prit le parti de se défendre. La place tira à bout portant sur le canot parlementaire; mais ce renouvellement d'un acte atroce ne tua ni ne blessa personne, et la réponse à cette barbarie fut à l'instant même le signal du bombardement. Les ouvrages furent en partie démolis, et bientôt le magasin à poudre sauta en l'air. Les vaisseaux attaquèrent toutes les batteries ennemies. Sur ces entrefaites arrivèrent les troupes envoyées par le général en chef de l'armée de Nice. Ces troupes, au nombre de 2,000 hommes, composaient un corps appelé la *Phalange marseillaise;* troupe sans discipline; mais on crut que le courage pourrait assurer quelque succès. L'amiral les plaça sous les ordres immédiats de Casabianca, et lui-même, après avoir reconnu la hauteur qui dominait la place, et d'où l'on pouvait l'écraser et la forcer à capituler, ou la prendre d'assaut, débarqua toutes ses troupes en bon ordre avec leur artillerie. Quelques centaines de paysans occupaient ce faible retranchement avec plusieurs petits canons en fer, et pendant que le feu des vaisseaux et des bombardes atti-

rait sur eux le feu et l'attention des assiégés, les 2,000 hommes débarqués devaient facilement s'emparer de cette hauteur. L'amiral avait ordonné sur-le-champ l'attaque; mais il reçut un billet du général des troupes, qui le prévenait qu'il préférait attaquer pendant la nuit. A la nuit close, la colonne de droite, établie sur le gravier de la mer, fit un mouvement pour se placer dans une prairie voisine; la colonne de gauche croit que c'est l'ennemi qui est descendu de la montagne pour l'attaquer, et tire sur elle; celle-ci lui riposte, et ces deux colonnes, criant: *sauve qui peut!* courent en désordre vers le point de la plage où l'on avait débarqué; et, criant à la trahison, voulant retourner sur les vaisseaux, elles menacèrent leur général et son état-major de les massacrer si elles n'obtenaient pas leur rembarquement. Cet infortuné général supplie l'amiral de lui sauver la vie, et d'envoyer toutes ses embarcations pour prendre ses troupes. Truguet dénonça à la France entière tant de lâcheté, ce qui lui valut bientôt après des persécutions. Obligé de renoncer à la prise de Cagliari, par l'effet de cette insurrection, l'amiral se borna à mieux fortifier encore les îles de Saint-Pierre. Il renvoya à Nice ces indignes soldats, et en Corse une grande partie des troupes que lui avait confiées le général Paoli. Il se serait cependant déterminé à conserver sur sa flotte ces dernières, pour obtenir plus de succès dans son expédition de la mer Noire, si un aviso, expédié par le ministre de la marine, n'était venu lui annoncer la déclaration de guerre à la France par l'Angleterre et l'Espagne, avec l'injonction d'un prompt retour à Toulon, pour concerter un nouveau plan de campagne. Il ordonna aux divisions qui devaient transporter les troupes en Corse et à Nice, de se rallier le plus tôt possible à Toulon, et lui-même mit à la voile et y arriva au commencement de mars 1795. Il se rendit de suite à Paris, après avoir confié le commandement de l'armée, par intérim, au contre-amiral Trogoff, le plus ancien de ses officiers-généraux. La guerre maritime ayant éclaté, on vit pour cette fois la France n'être pas prise au dépourvu, et sa situation, au début de cette guerre, était d'autant plus brillante qu'elle présentait vingt-quatre vaisseaux de ligne bien armés ou prêts à l'être, au seul port de Toulon. Ces vaisseaux étaient commandés par des capitaines distingués par leurs talens et leur expérience, et secondés par des équipages nombreux et composés de bons matelots. La première démarche de l'amiral à son arrivée à Paris, fut de solliciter et d'obtenir un code pénal et l'établissement des cours martiales, pour prévenir désormais l'insurrection. Il avait fait adopter un nouveau plan de campagne qui, sans exclure entièrement le premier, qui fut simplement ajourné, embrassait une grande expédition dans l'Inde, où l'on pouvait prendre à l'improviste des mesures contre le commerce anglais, et s'assurer l'alliance de Tipoo-Saëb. Mais peu de jours avant l'époque fixée pour son retour à son armée de Tou-

lon, arriva la funeste journée du 31 mai, où le corps-législatif fut mutilé, plusieurs ministres destitués, et beaucoup de députés arrêtés et incarcérés: c'était le commencement de la terreur. Le travail maritime, les instructions de campagne, les cours martiales, tout fut suspendu, et l'amiral retenu à Paris sous divers prétextes, destitué enfin de son commandement en août, fut arrêté et enfermé dans les premiers jours de septembre, lors de la publication de la loi des suspects. On sait qu'à cette époque, de grands excès soulevèrent les habitans de Toulon, qui, menacés par terre par une armée révolutionnaire, et bloqués par mer par l'armée combinée des Anglais et des Espagnols, préférèrent se mettre sous la domination des Anglais, qui s'emparèrent de la ville pour les princes français, et cependant il ne dépendit pas de ces mêmes Anglais qu'un incendie, préparé avec art, ne dévorât tous les établissemens du port de Toulon, après avoir réuni à leurs flottes nos meilleurs vaisseaux. A la mort de Robespierre, les prisons furent ouvertes, et l'amiral, mis en liberté, fut bientôt rendu à l'activité, et lors de la création du directoire, nommé ministre de la marine. Pendant les deux années de son ministère, la marine reprit son énergie, la discipline fut rétablie, et le véritable honneur, auxiliaire de l'amour de la patrie, anima tous les esprits dans les ports et sur nos vaisseaux. Truguet, à son début, fut obligé d'organiser la totalité du personnel de la marine militaire et administrative, de créer les régimens d'artillerie établis par la loi, et de mettre en retraite tous les individus que les principes ultra-révolutionnaires avaient infestés jusque dans les grades les plus élevés. Il rappela de suite tous les anciens officiers, amiraux et capitaines qui avaient été, comme lui, destitués et incarcérés; il leur confia les escadres, et les marins revirent encore à leur tête des généraux qui avaient acquis de l'expérience et quelque gloire avant la révolution. N'ayant pu obtenir des chambres législatives la révocation de la loi maritime du 3 brumaire, que des commis de marine, députés, avaient fait rendre par la convention dans les derniers jours de son existence, il fut assez heureux pour trouver, dans cette même loi du 3 brumaire, un moyen d'interprétation qui lui permit de remplacer les administrateurs supérieurs des ports par de célèbres ingénieurs, tels que les Sané, Groignard, Gautier, Chevillard, Forfait, Leroi, etc., etc. Cette lutte contre les administrateurs de marine en crédit dans les chambres, qui paraissaient exploiter la révolution à leur profit, et cette victoire remportée sur leurs prétentions ambitieuses, lui suscita bien des ennemis dans les deux chambres. Après ces premiers travaux pour l'organisation des ports, du matériel et du personnel de la marine, il fallut s'occuper des colonies. Saint-Domingue, malgré ses désastres récens et son entière subversion, fut organisé d'après la constitution nouvelle de la métropole, et tous les noirs

s'y soumirent. L'offensif fut pris sur les Anglais, qui s'étaient établis et retranchés dans quelques places, et ils en furent chassés. Leurs forces navales ne purent jamais intercepter les communications si nombreuses qui furent établies avec nos colonies par nos vaisseaux et nos divisions, pour y transporter des troupes, des munitions de guerre et des approvisionnemens de toute espèce, tant l'intelligence et l'activité de nos capitaines surent exécuter ponctuellement les instructions bien combinées qui leur furent données. Les autres colonies furent également soumises à une administration constitutionnelle. Le ministre eut à déplorer l'insurrection de l'assemblée coloniale de l'île de France contre les ordres du gouvernement et les lois en vigueur. Elle avait cependant adopté les principes de la révolution et incarcéré plusieurs des chefs de la colonie comme aristocrates; mais elle crut, pour éviter l'abolition de l'esclavage, la traite et les conséquences d'un système plus humain et plus politique, devoir préférer des intérêts particuliers à l'intérêt public, qui ne repose légitimement que sur les lois. Cette révolte fut un des premiers obstacles que le ministre rencontra pour l'exécution de ses vastes projets contre la puissance anglaise dans l'Inde. Des plans généraux de guerre furent hardiment conçus et arrêtés par le directoire, où siégeaient alors deux ingénieurs très-instruits, Carnot et Letourneur. Le premier arrêté présenté par le ministre de la marine, et agréé de suite, était libellé d'une manière remarquable; il était ainsi conçu : 1° Il sera armé des forces navales suffisantes pour jeter *trente mille* hommes en Irlande, sous les ordres du général Hoche; 2° il sera organisé sur nos côtes les moyens nécessaires pour en jeter *soixante mille* sur les côtes d'Angleterre et d'Écosse; 3° le ministre de la marine est chargé de l'exécution prompte de cet arrêté. On vit bientôt des escadres expédiées pour toutes les mers, et ces escadres bien dirigées, après avoir exécuté des hostilités particulières, devaient se réunir à une époque bien choisie, pour être supérieures à nos ennemis à cette même époque, et porter un grand coup en débarquant une armée de braves. C'est ainsi que se prépara l'exécution de l'arrêté ci-dessus. L'Angleterre prise au dépourvu quand elle croyait notre marine anéantie par nos malheurs passés, et entièrement désorganisée, se trouva menacée en Irlande, à la Jamaïque, à Terre-Neuve et dans l'Inde même. Sans entrer dans trop de détails, on sait que 22,000 hommes partirent de Brest pour l'expédition d'Irlande, sous les ordres de l'amiral Morard de Galles, ayant l'amiral Bruix pour major-général, et les troupes commandées par le général Hoche; on sait aussi qu'une division de frégates avait déjà été envoyée dans l'Inde, sous les ordres de l'amiral de Sercey, et que l'amiral Villaret, commandant huit vaisseaux de ligne avec des troupes, était tout prêt à Brest, en octobre 1796, pour s'y rendre, muni d'instructions très-importantes. L'escadre de huit ou

neuf vaisseaux, commandée par l'amiral Richery, avait reçu l'ordre de mettre à la voile de Cadix, où il avait fait entrer un riche convoi pris sur l'ennemi; ses retards trop prolongés dans cette rade, et qui lui furent reprochés, l'empêchèrent d'attaquer la Jamaïque, en passant d'abord à Saint-Domingue, où des troupes se trouvaient toutes prêtes pour cette attaque. Il n'eut le temps que d'attaquer Terre-Neuve, dont il détruisit les établissemens de pêche et les navires pêcheurs. A son retour en France, il relâcha à Rochefort, au lieu de se rendre directement à Brest, ce qui retarda le départ de l'expédition contre l'Irlande. Il serait pénible de dénoncer les causes étrangères aux conceptions du ministre, qui entravèrent et déconcertèrent une grande partie de ses opérations, et c'est ainsi que, par une de ces fatalités qui détruisent quelquefois les projets les mieux conçus, l'indépendance de l'Irlande ne put être consommée, et que l'Angleterre ne dut son salut, soit en Irlande, soit dans l'Inde, qu'à la faiblesse et à l'irrésolution de trois ou quatre chefs qui, jusqu'à cette époque, avaient mérité la confiance du ministère, mais qui ne la justifièrent pas au moment de ces entreprises hardies. Il est à remarquer surtout, pour la gloire de ce ministère, que le plan d'une première campagne que les marins français devaient seuls exécuter avec tous ses dangers, se rattachaient à une alliance sincère et de bonne foi avec l'Espagne et la Hollande. Le mouvement général de leurs forces avait été exclusivement confié au ministre Truguet, qui correspondait seul avec les cabinets de Madrid et de La Haye; il en résultait ainsi, dans les opérations concertées, *secret* et *activité*. L'Espagne avait promis, et avait en effet 20 vaisseaux de ligne tout prêts, et la Hollande 12 vaisseaux avec 15,000 hommes de débarquement, qu'un de nos généraux avait été inspecter. Leur inertie menaçante dans leurs ports, exigée d'eux, forçait les Anglais à des croisières d'observation ruineuse, et qui facilitaient nos sorties et nos opérations particulières. La confiance était telle avec nos alliés, que la Hollande, connaissant notre pénurie en finances, et les entraves que cette pénurie mettait à notre activité, vint à notre secours, et ce qu'elle nous donna généreusement pour nos armemens de l'Inde, put permettre aussi d'augmenter nos autres armemens, et les travaux de nos arsenaux. L'Espagne avait promis les mêmes secours pécuniaires, tant la confiance était grande dans le système franchement adopté. Les conséquences des succès plus que probables de cette seule première campagne devaient être bien funestes à l'Angleterre, prise presque partout au dépourvu, et un plan général d'attaque à la seconde campagne, avec les forces navales de nos alliés, réduisait cette colossale Angleterre à devenir une puissance du second ordre. C'est vers cette époque, où la marine renaissait, où ses colonies prospéraient, où de nouvelles expéditions s'organisaient pour réparer les effets de tant de malveillance et de fai-

blesse, et résister aux cruelles influences des discordes qui régnaient dans les hauts pouvoirs de la république, qu'arriva la révolution du 18 fructidor (septembre 1797). Le parti qui triompha dans cette journée, envoya ses victimes à la Guiane, et voulut avoir des ministres nouveaux; le portefeuille de la marine fut ôté au ministre Truguet. Le directoire, où ne se truuvaient plus Carnot ni Le Tourneur, désarma nos vaisseaux, licencia leurs équipages, réunis et exercés avec tant de soins, et abandunna à eux-mêmes nos alliés, auxquels nos désarmemens laissèrent sur les bras toutes les forces ennemies, qui les écrasèreut, quand ils voulurent mettre en mer. Le vertige directorial fut sans bornes, puisque nos frégates furent livrées à l'agiotage pour en faire des corsaires; on achetait ces frégates comme des effets de bourse. Sur ces entrefaites Bonaparte arriva à Paris, après sa glorieuse campagne d'Italie, terminée par le traité de Campo-Formio. Son influence arrêta les progrès du mal; on lui donna le titre de général en chef de l'armée contre l'Angleterre; Truguet, dans l'intérêt de la marine, s'empressa de s'unir à lui pour obtenir le réarmement de nos escadres; mais la condescendance du directoire pour le réarmement d'une escadre à Toulon, n'avait d'autre but que d'éloigner Bonaparte de Paris, et de l'envoyer en Egypte. Truguet, repoussé encore du ministère de la marine, par le même parti qui éloignait Bonaparte, fut envoyé comme ambassadeur à Madrid, sous le prétexte qu'il serait utile à l'Espagne pour sa marine et ses colonies. On hâta son départ, bientôt après on hâta celui de Bonaparte, qui ayant à éviter ou à braver les forces navales anglaises, bien supérieures aux siennes dans la Méditerranée, devait succomber sans un miracle de la fortune, car il eut le bonheur inouï de pouvoir rallier plusieurs convois, attaquer et prendre Malte, et débarquer toutes ses troupes à Alexandrie, avant l'arrivée de l'amiral Nelson sur ces côtes. Nous ne pouvons nous refuser à donner quelques détails sur cette ambassade, qui devint bientôt une mission aussi difficile que délicate, et dans laquelle l'ambassadeur exerça une influence qui fut toujours inconnue ou mal appréciée, et qui aurait eu pour l'Espagne et pour la France, son alliée, des conséquences bien précieuses, si le directoire n'avait eu à cette époque d'autre politique que sa conservation contre ses ennemis. Notre traité d'alliance n'avait encore réparé ni les injustices ni les spoliations des autorités et des tribunaux espagnols envers les négocians et armateurs français : le commerce de Lyon devenu assez important avec l'Espagne, depuis la guerre contre les Anglais, avait à se plaindre des entraves qu'y mettait l'administration des douanes. Beaucoup de Français arrêtés dans les Indes-Occidentales, qui étaient devenus suspects par suite de notre révolution, avaient été traduits en Espagne, et incarcérés dans les cachots de l'inquisition. Ses intelligences avec plusieurs membres de ce tribunal, lui firent connaître le nom-

bre et le nom de ces infortunés; ils furent tous mis en liberté, et le premier devoir envers l'humanité rempli, il présenta des demandes sur les trop justes réclamations du commerce français; il eut la satisfaction de voir accueillies ces demandes, auxquelles on fit droit autant qu'il était possible de le faire dans les circonstances où l'on se trouvait. Mais le plus difficile à concilier ou à éluder, était relatif aux mesures à prendre contre le nombre immense d'émigrés français, la plupart ecclésiastiques, qui s'étaient réfugiés en Espagne, où le gouvernement castillan les avait accueillis pendant sa guerre avec la France, et dont on exigeait l'expulsion depuis la paix. L'ambassadeur, placé entre un devoir rigoureux et le sentiment que tout Français éprouve pour d'autres Français, que les discordes civiles ont désunis, ne put garantir la sûreté de tous, qu'en se concertant avec le ministère, composé alors d'hommes d'état qui professaient les principes les plus purs et les plus humains. On se borna à éloigner momentanément de la cour quelques personnages des plus marquans, et qui y jouissaient de beaucoup de considération et de crédit, sans les priver cependant de leurs émolumens; un régiment, composé d'officiers émigrés, dont le gouvernement français exigeait la dissolution ou le renvoi dans les colonies, fut envoyé seulement aux îles Majorque et Minorque. Le directoire parut satisfait de cette condescendance, que l'on fit bien valoir, et qui conserva en Espagne la masse nombreuse d'émigrés, auxquels même de puissans secours français parvinrent par l'entremise de plusieurs curés. Ce fut enfin tout ce que l'humanité put obtenir de la politique du temps. Il était d'autres sacrifices que le gouvernement français exigeait du roi d'Espagne; mais ceux-ci devant humilier sa personne royale, et la forcer à renoncer à tout prix à l'alliance française, ils ne sortirent jamais du portefeuille de l'ambassadeur, et il est à remarquer, qu'à cette époque, nos ennemis cherchaient à dissoudre, par les offres les plus brillantes, cette alliance renouvelée avec l'Espagne. En entrant en Espagne, l'ambassadeur avait donné un exemple trop rare de désintéressement, en renonçant au privilége si abusif qui accordait pendant six mois l'entrée franche de tout espèce de droit aux effets personnels de l'ambassadeur, et qui, sous prétexte d'objets à son usage, devenait un moyen de contrebande très-lucratif. Il ordonna de tout visiter, et de confisquer tout ce qui ne serait pas sur ses factures. Sa conduite généreuse et loyale lui eut bientôt mérité l'estime de la cour et de tous les gens de bien, dont il espéra pouvoir se servir bientôt pour obtenir des succès dans les plans qu'il méditait pour l'avantage de la France, de l'Espagne, et plus particulièrement pour affermir, sur des bases solides, l'autorité du roi, et l'union des colonies à la métropole, qui, de jour en jour, s'affaiblissait d'une manière extraordinaire. Il était parvenu à obtenir la confiance et l'amitié des ministres, dont plusieurs, tels que

Urquijo, Saavedra, Caveillaoo, étaient des hommes du plus grand mérite, qui connaissaient parfaitement l'état précaire où se trouvait l'Espagne métropole et coloniale. Le premier ministre (*voyez* Godoï), trop occupé de lui-même, et saturé d'honneurs et de bienfaits de tous les genres, ne put jamais concevoir qu'il se présentait à lui une gloire plus réelle, qui pouvait l'élever au rang des plus graods hommes d'état, et un moyen illustre de s'acquitter envers leurs majestés de tout ce qu'il leur devait en régénérant la natioo espagoole au nom du roi, en affermissant sur des bases constitutionnelles son trône si menacé par les tempêtes politiques qui l'avoisinaient, et en rattachant à jamais ses immenses colonies, en les appelant à participer à ce nouvel ordre de choses. Au lieu de suivre ce noble conseil, auquel les autres ministres avaient donné leur assentiment, le prince de la Paix continua d'abuser de son crédit, d'en mépriser l'auguste source, et fut ainsi au-devant d'une disgrâce qui eût été terrible sans la générosité des ministres, qui obtinrent du roi de borner une vengeance éclatante à un simple éloignement des affaires; il lui fut même permis de paraître quelquefois à la cour. Funeste générosité sous le rapport de la politique, et qui bientôt déconcerta tous les projets de régénération, en laissant à cet ex-premier ministre les moyens de reconquérir, par sa présence à la cour et ses intrigues, un pouvoir que la nation abhorrait, et qui fut une des principales causes de tous les malheurs de Charles IV et de la reine. L'ambassadeur Truguet, après la chute du favori, se lia intimement avec les ministres, qui tous furent d'avis de oommencer par assimiler le tribunal de l'inquisition, quant à sa publicité, avec les autres tribunaux du royaume. C'était en effet détruire son infernale autorité; ensuite d'abolir les majorats; enfin, l'établissement d'un gouvernement représentatif et constitutionnel qui n'aurait paru d'abord que le retour des belles et antiques institutions nationales si chères aux Castillans, et que le despotisme et le fanatisme avaient seuls dégradées, mais toutefois en rappelant ces antiques cortès. Tous les hommes éclairés étaient d'avis de les modifier conformément à l'esprit du 18e siècle, et à la politique de l'Europe. La disgrâce du prince de la Paix, désirée si ardemment, étaot consommée, elle ne forma plus qu'un vœu, celui d'une constitution nationale. Cette géoéreuse concession, veoant du trône, se serait opérée sans convulsion, sans verser une goutte de sang, et l'on eût vu en très-peu de temps une régénération dans le commerce et l'agriculture, une nouvelle circulation d'immenses capitaux enfouis depuis bien long-temps; une union à jamais durable entre les colonies heureuses et la métropole enrichie, on aurait vu enfin la royauté légitime et constitutionnelle donnant à tout une vie nouvelle, et s'affermissant à jamais: quels avantages la France ne devait-elle pas retirer de sa nouvelle alliance avec une nation libre sous un gouvernement monarchique, sage et

fort, qui pouvait de plus en plus augmenter sa marine, et offrir de nouvelles forces pour consolider la liberté des mers. Mais le directoire, bien loin d'accueillir et de protéger son ambassadeur dans l'exécution de ce plan, ne s'occupait qu'à se défendre des factions, qui toutes l'accusaient de nos revers en Italie, qu'il n'avait pas su prévenir, et de favoriser des spoliations qui laissaient nos soldats dans la misère. L'Espagne parut une nouvelle proie à ces spoliateurs effrénés. On vit arriver à Madrid des intrigans se disant agens du directoire à l'insu de l'ambassadeur, mais, à ce qu'on prétend, protégés sous main par son secrétaire d'ambassade : l'un d'eux, revêtu d'un costume de commissaire du gouvernement, se présente, demande au ministre espagnol des audiences, en obtient une furtivement, où il exige les fournitures générales des armées de terre et de mer, et à ce prix, il promet la protection la plus spéciale du directoire français. Cet agent, d'origine espagnole, avait encore contre lui une condamnation infamante par contumace. On ne pourrait croire à une telle démence, si on n'avait su depuis que les résultats de cette audacieuse fourberie devait produire des millions aux protecteurs et aux protégés. L'ambassadeur s'en plaignit au directoire, dont ces misérables osaient emprunter le nom, et il ajouta qu'en attendant sa réponse, qui ne pouvait être douteuse, il allait les dénoncer au roi, pour les faire arrêter et les faire poursuivre devant les tribunaux. Ils avaient pris la fuite. Le directoire approuva la conduite de l'ambassadeur ; mais peu de temps après, il fut rappelé, et sous divers prétextes, exilé de France comme *émigré*, lui, son secrétaire particulier et toutes les personnes de sa suite. L'amiral avait choisi la Hollande pour le lieu de son exil : il y fut accueilli ; on le combla d'égards. Il avait eu pendant son ministère de hautes relations avec les ministres, les amiraux et généraux bataves. Il avait même été très-utile à ce gouvernement pendant la durée de son ambassade. Cet exil dura neuf mois. Une nouvelle révolution dans le directoire le rappela à Paris, et ce fut deux mois après son retour que l'on apprit le débarquement à Fréjus du général en chef Bonaparte, venant d'Egypte. Bonaparte, nommé consul, lui offrit le ministère de la marine. Il l'eût accepté par dévouement à cette marine qui avait tant de secours à réclamer, s'il n'eût reconnu, après plusieurs entrevues particulières avec le premier consul, la diversité de leurs principes sur Saint-Domingue, et la différence de leurs opinions sur quelques personnages qui avaient trahi sa confiance pendant son ministère, et que le consul voulait employer. Il refusa donc ce ministère; mais il crut devoir ne pas refuser celle de conseiller-d'état, fonctions qu'il a exercées pendant quatre ans. Il reçut, en 1802, le commandement de l'armée navale combinée réunie à Cadix, avec le titre éminent d'amiral en chef, qui comportait les attributions de ministre. Le général en chef Bonaparte, qui avait laissé l'Egypte sous le com-

mandement du brave Kléber, gardait l'espoir de la conserver, en lui envoyant de grands secours de France. Appelé au consulat, et ayant tous les moyens, il fit plusieurs tentatives qui n'eurent aucun succès; il ne put même faire parvenir des renforts à Malte. Lorsqu'il apprit l'assassinat de Kléber, remplacé par le général le plus ancien après lui (le général Menou), plein de bravoure, sans doute, mais bien inférieur à la tâche qui lui était imposée, il pressentit alors que cette conquête allait lui échapper s'il n'organisait à la hâte de puissans secours. Il se détermina en conséquence à envoyer l'amiral Truguet prendre le commandement en chef des forces combinées à Cadix, où devaient se rallier bientôt à son pavillon amiral l'escadre de Linois, celle de Ganteaume, et enfin celle de Decrès, qui avait reçu l'ordre de remplacer à Rochefort l'amiral Bruix, qu'une maladie subite avait forcé de renoncer à son commandement. Si de pareilles mesures avaient été prises plus tôt, il est vraisemblable que l'Egypte, Malte et toute la Méditerranée restaient à la France. C'est au milieu de ce grand mouvement d'escadres, dont le rendez-vous général était dans le port de Cadix, que l'on apprit la capitulation de l'armée française en Egypte. Cette circonstance si favorable à l'Angleterre la détermina à accepter la paix. Paix désastreuse! qui devait être incessamment rompue par l'Angleterre, et comme beaucoup d'hommes sages le prévoyaient, quand nos négocians, trop confians dans les avantages de ce repos et dans le génie de Napoléon, auraient livré leurs capitaux, leurs marchandises et leurs vaisseaux à l'Océan. Ils les livrèrent ainsi à la cupidité anglaise, qui, avant la fin de l'année, déclara à l'improviste la guerre à la France. C'est à l'époque de cette paix d'Amiens que l'amiral revint à Paris, après avoir reçu l'ordre d'envoyer à Saint-Domingue une partie de ses vaisseaux avec les troupes françaises qui étaient à Cadix, pour aller se ranger sous les ordres du général en chef Leclerc. Cette paix valut bientôt à l'Angleterre l'entière indépendance de Saint-Domingue, que le premier consul Bonaparte voulut conquérir au profit de l'esclavage, avec une armée d'élite, quand cette colonie appartenait constitutionnellement à la France; cette impolitique et injuste guerre lui fut suggérée par des conseillers perfides qui l'emportèrent sur toutes les instances de Truguet pour l'en détourner. Ce qu'il avait prédit n'arriva malheureusement que trop tôt. Nous perdîmes notre armée, nos marins et la colonie la plus riche du monde; ses produits, son industrie, ses échanges, tout fut perdu pour la France. Enfin la guerre étant déclarée par l'Angleterre (en 1804), Bonaparte ordonna la construction d'une immense flottille à Boulogne, et lui creusa des ports dans le sable pour la contenir; mais il fallait en même tems organiser une armée navale à Brest. Cette organisation d'une armée qui devait transporter vingt mille hommes commandés par le général Auge-

reau, depuis maréchal de l'empire, fut confiée à Truguet. Elle fut bientôt équipée, soumise à la plus exacte discipline et à des réglemens de service pour tous les grades. L'union entre les chefs de terre et de mer établit sur la flotte une harmonie parfaite, et jusque-là peut-être sans exemple. Les opérations importantes de cette armée, composée de vingt-deux vaisseaux de ligne, auxquels pouvaient aisément se rallier, par une bonne manœuvre, les escadres de Rochefort et de la Corogne, étaient concertées secrètement entre l'amiral et le premier consul, qui lui avait déjà écrit que la flottille sous les ordres de l'amiral Bruix était prête. Truguet n'attendait donc que l'ordre du départ, et la marine pouvait espérer d'effacer à jamais le souvenir de tant de fautes, de tant de revers, et reconquérir son puissant ascendant dans la politique de l'Europe, lorsqu'on apprit à Brest, par dépêches télégraphiques et par courriers extraordinaires, que Napoléon voulait se faire proclamer empereur, en se soumettant toutefois au vœu spontané de ses généraux de terre et de mer. L'amiral Truguet, animé par d'autres principes et d'autres sentimens politiques que les généraux commandans les corps d'armée, crut devoir refuser d'approuver cet acte d'ambition qui livrait la France à une nouvelle dynastie. Il s'efforça cependant, et il parvint à prévenir toute discorde que son refus pouvait allumer, et qui serait devenue mille fois plus dangereuse à Brest que partout ailleurs. Il fut à l'instant destitué par le nouvel empereur, du commandement de l'armée qui était déjà prête à mettre à la voile; Napoléon n'eut plus qu'une seule pensée, celle de faire reconnaître sa couronne par les puissances de l'Europe. L'effet de son mécontentement contre Truguet fut tel, qu'il lui ôta toutes ses places, et l'effaça même de la liste des grands-officiers de la légion-d'honneur, lui qui déjà avait été désigné pour être maréchal de l'empire. Truguet, satisfait du témoignage de sa conscience, satisfait d'avoir pu remplir dans une circonstance si importante plusieurs grands devoirs, ne regretta que de se voir arracher la gloire personnelle qu'il pouvait espérer d'acquérir avec une si belle armée navale, si bien organisée, et un corps de soldats si braves, en exécutant des plans d'opérations d'une si haute importance. Il regretta surtout de voir ajourner peut-être indéfiniment la gloire de la marine militaire de France, qui se trouvait alors dans une attitude respectable, possédant de si braves officiers et des marins si exercés. Il se voua à la retraite la plus absolue, emportant les regrets de tous les corps qui assistèrent à son départ de Brest : regrets bien réels et exprimés d'une manière aussi touchante qu'honorable. Il put jouir dans sa retraite du souvenir consolant d'avoir fait, pendant le consulat, tout le bien qu'il avait dépendu de lui de faire à sa patrie, en s'opposant de toutes ses forces au système de ruine adopté sur Saint-Domingue, dont il était si facile de prévoir l'horrible catastrophe; en ne cessant de com-

battre ces monstrueux et ruineux travaux d'une flottille dont les constructions hasardées et vicieuses ne pouvaient atteindre le but qu'on se proposait; soit enfin en présentant au premier consul le seul plan de guerre que l'on pût adopter contre l'Angleterre pour conserver l'Égypte, Malte, et ruiner cette puissance dans ses colonies occidentales et dans son vaste empire indien; plans qui, pendant son ministère, furent sans cesse entravés, mais qui ne pouvaient que réussir sous une autorité unique qui disposait de beaucoup d'argent et de beaucoup de soldats. Ce fut après avoir laissé l'amiral Truguet pendant quatre ans dans une défaveur absolue, que Napoléon, croyant avoir encore besoin de ses services, le rappela, et après lui avoir confié les débris de l'armée navale de Rochefort, en partie incendiée devant l'île d'Aix par les machines infernales des Anglais, lui retira ce commandement peu de mois après, pour lui confier la haute administration maritime de toute la Hollande, qu'il lui désigna comme un petit ministère. Truguet, heureux de pouvoir encore servir sa patrie et les Hollandais, qu'il chérissait depuis long-temps, accepta une place où l'on pouvait faire tant de bien, et certes, sans conditions et avec un désintéressement remarquable; car Napoléon, en lui imposant de nouveau une si pénible tâche, ne lui restitua ni sa place au conseil-d'état, où il avait siégé quatre ans, ni aucun des titres, cordons et dotations, qu'il avait donnés en abondance aux amiraux à l'époque de sa disgrâce et pendant toute sa durée. Pendant trois ans qu'il a administré la marine en Hollande, l'amiral Truguet n'a cessé d'employer tous ses efforts et tous les moyens d'estime dont il jouissait pour affaiblir les effets de l'oppression et de l'arbitraire, dont on accablait ce peuple devenu français; pour protéger son industrie en développant ses pêcheries sous le blocus le plus rigide; pour lui donner enfin, en l'absence de ses colonies, tous les moyens possibles d'existence et de bénéfices. La reconnaissance de ses nombreux administrés l'ont bien souvent dédommagé de ses pénibles sollicitudes. Enfin à l'époque de la révolution hollandaise, en novembre 1813, qui appela le prince d'Orange, il ne balança pas, lorsque toutes les grandes autorités se retiraient, à rester à son poste au péril de sa fortune, de sa liberté et de sa vie, pour le salut de la flotte du Texel, sous les ordres du brave Verhuell (*voyez ce nom*), soit pour protéger tant de Français que leurs chefs avaient abandonnés, soit pour conserver les chantiers et arsenaux menacés d'incendie dans la première frénésie révolutionnaire. C'est ainsi qu'il a peut-être puissamment contribué à sauver la ville même d'Amsterdam, en sachant par sa persuasion, et surtout par son autorité, qui ne fut jamais méconnue dans ce désordre, contenir sur les chantiers et occuper de leurs travaux accoutumés plusieurs milliers d'ouvriers, dont l'insurrection eût mis le comble à l'anarchie populaire, qui déjà

avait porté la flamme sur plusieurs maison. C'est aussi par la sagesse de ses conseils et par l'influence que toute sa conduite lui avait acquise auprès des individus nouvellement revêtus des pouvoirs du prince d'Orange, que l'on attendait à La Haye, qu'il a prévenu l'effusion du sang français. Tant de généreux efforts lui méritaient une meilleure destinée..... Dès qu'il apprit le débarquement du prince d'Orange, il demanda des passeports, qui lui furent donnés avec l'ordre à toutes les autorités de respecter sa personne, et particulièrement aux autorités du port de Rotterdam, de lui donner le *yacth* de l'état pour son passage en France. On embarque en effet ses bagages sur le *yacth*. Le vice-amiral, naguère sous ses ordres, qui commande ces chantiers, le reçoit, l'accueille, lui donne à dîner. Tranquille dans un lieu fermé par des grilles, il attend la nuit close et l'heure de la marée pour traverser la Meuse. Qui pourrait le croire! c'est à la nuit close qu'on ouvre les grilles du port à un parti de Cosaques réguliers, qui s'empare de sa personne et de tous ses bagages. Il proteste contre une pareille violation du droit des gens, puisqu'il représentait des ôtages enlevés pour sa sûreté à Utrecht, et qu'il devait renvoyer de l'autre rive de la Meuse; c'était une étrange violation du droit d'hospitalité accordé par le gouvernement provisoire du prince d'Orange. Rien ne put convaincre ces Cosaques, qui, après s'être emparé de tous ses effets, l'entraînèrent; mais les autorités d'Amsterdam, cédant à la générosité de leur caractère, se rendirent en toute hâte auprès du prince pour réclamer la garantie qu'elles avaient donnée en son nom. En conséquence, ce prince, voulant ratifier tout ce qui avait été fait en son nom, envoya sur-le-champ des ordres précis pour le retirer des mains des Cosaques, ainsi que tout ce qu'ils avaient enlevé du *yacth*. On retira de leurs mains ce que l'on put; mais l'amiral fit néanmoins une perte très-considérable. Arrivé à La Haye, il y demeura sous la protection du prince royal, non comme prisonnier, mais comme ôtage, en attendant un échange: les ôtages pris à Utrecht avaient été transférés à Paris. Au mois d'avril 1814, on apprit l'entrée des alliés dans Paris et l'abdication de l'empereur; l'amiral Truguet put alors se mettre en route pour la France. Au mois de mai, Louis XVIII le rétablit en activité de service à la tête du corps de la marine. Pendant les *cent jours*, en 1815, il ne reçut de Napoléon ni missions, ni faveurs, ni aucun témoignage de bienveillance personnelle, et cependant il avait rempli les devoirs que l'honneur lui avait imposés, au péril de sa fortune, de sa liberté et de sa vie, jusqu'au moment de l'abdication. A la seconde restauration, et dès le mois de juillet (1815), il lui fut ordonné par le roi de se rendre à Brest, avec l'ordre formel de garantir contre toute agression, toute surprise et toute occupation étrangère, les immenses richesses nationales renfermées dans ce premier port du royaume; il en devenait (disaient ses instructions),

responsable au *roi* et à la *nation*. Les Prussiens, que l'on pouvait croire les instrumens passifs d'une autre puissance, étaient déjà arrivés à Rennes, et se hâtaient de se rendre à Brest. L'amiral Truguet les dépassa, et arriva en toute hâte dans ce port, où il prit à l'instant et sans discontinuer toutes les mesures propres à faire respecter et conserver intact ce riche dépôt qui lui était confié. Louis XVIII appréciant les services que Truguet avait rendus à la France sous le règne de Louis XVI, et tous ceux qu'il rendit depuis en qualité de ministre de la marine, de commandant d'armées navales, etc., répara les injustices dont il avait été souvent victime dans sa longue carrière militaire, administrative et politique, en lui conférant les dignités de grand' croix des ordres de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, et le titre de comte; en l'élevant enfin à la pairie le 5 mai 1819. L'amiral ne pouvait mieux mériter ni mieux justifier cette dernière faveur du roi, qu'en s'appliquant constamment à éclairer la chambre et le ministère sur les plus chers intérêts de l'état, sur les moyens de régénérer la marine royale. On l'a vu, à l'époque de chaque budget, solliciter non-seulement un surcroît de fonds si indispensable, mais encore présenter tous les moyens de les utiliser avec fruit, en pressant les nombreux ministres qui se sont si rapidement succédés, d'adopter les institutions qui seules peuvent assurer les succès de nos opérations, c'est-à-dire en simplifiant l'organisation des ports sous l'autorité unique d'un seul amiral responsable, en créant des équipages de ligne pris dans le contingent de la loi du recrutement, en donnant une meilleure éducation aux élèves de la marine soumis à un concours pour leur admission, et réunis dans les ports et non à Angoulême, en réclamant enfin un conseil d'amiraux qui pût, par sa bonne composition, préserver le département de la marine de tant de nouveaux systèmes, de tant de fausses et ruineuses opérations, produits inévitables de cette succession si rapide de ministres étrangers au service de la marine. Il a pu proclamer à la même tribune sa reconnaissance et son admiration pour Louis XVI, deux fois régénérateur de la marine et fondateur du magnifique port de Cherbourg; conception si brillante et si utile à la France, que son gouvernement commettrait une grande faute de négliger son achèvement, et montrerait une véritable ingratitude si on refusait de donner à ce port le nom de Louis XVI. L'amiral Truguet en a fait la proposition dans la session de 1824. Dans cette même année, il offrit à Louis XVIII un travail de sa jeunesse pendant sa longue mission à Constantinople. Ce sont les cartes marines levées astronomiquement par lui, commandant alors une corvette du roi, des mers de l'Archipel, de Marmara, du Bosphore et de l'entrée de la mer Noire. Tel on a vu Truguet au commencement de sa carrière, tel on le voit encore aujourd'hui, en 1825, après des services effectifs ou

si grand nombre, sans cesse occupé de l'utilité et des succès de la marine, à la tête de laquelle il se trouve, et aussi capable qu'il l'était il y a vingt ans, de commander les armées navales. L'amiral Truguet a constamment présente à la pensée cette opinion de Louis XVI, le *véritable restaurateur de la marine*, qui ne cessait de répéter qu'il la croyait indispensable à la richesse et à la puissance de la France, ainsi qu'à la gloire personnelle de ses rois. La vie politique et privée du comte Truguet est celle d'un homme de bien et d'un citoyen distingué. Il a figuré constamment avec honneur dans les premières dignités de son pays, et il recueille chaque jour le tribut d'estime et de considération attaché à cette longue carrière de services utiles et irréprochables, que pendant un demi-siècle il a rendus à sa patrie.

TRULLARD (N.), ingénieur, conventionnel, etc., se montra, dès le commencement de la révolution, dévoné aux nouveaux principes. Au mois de septembre 1792, le département de la Côte-d'Or, qu'il habitait, le nomma député à la convention nationale. Il ne s'y fit remarquer qu'à l'époque du procès du roi, dans lequel il vota avec la majorité. Cette année même (1793) il fut, avec son collègue Berlier (*voy.* ce nom), envoyé à l'armée du Nord pour y veiller à la remonte de la cavalerie. M. Trullard était à la levée du siége de Dunkerque, dont il fit connaître la nouvelle à la convention nationale; il fit hommage à cette assemblée d'un boulet de six livres, qui avait passé par-dessus sa tête. N'ayant point été porté à l'un ou l'autre conseil lors de la réélection des deux tiers des membres de la convention, ni élu postérieurement, il disparut de la scène politique. Le directoire-exécutif l'employa peu après en qualité de commissaire; mais depuis cette époque, on l'a totalement perdu de vue.

TRUPHÉMI (N.), boucher à Nîmes, s'est acquis une affreuse célébrité par la part qu'il a prise, en 1815, aux massacres qui ont porté l'effroi dans les contrées du Midi; son nom, associé à ceux de Servant et de Trestaillons, inspirera la même horreur, et accusera constamment l'inexplicable conduite des autorités, qui semblaient paralysées au milieu du sang qui coulait autour d'elles. Truphémi, traduit en novembre 1819, après quatre ans d'impunité, devant la cour d'assises de Riom département du Puy-de-Dôme, était accusé d'avoir massacré, le 1er avril 1815, un officier en retraite nommé Bourillon, professant la religion réformée; l'instruction et les débats prouvèrent la moralité de la victime, et l'âme atroce du bourreau, qui, en plein jour, arrache un citoyen paisible des bras de sa femme, l'entraîne sur une place publique avec des circonstance d'une atroce dérision, et l'étend mort à ses pieds, en le frappant de plusieurs coups, à la vue des citoyens épouvantés; puis conservant un imperturbable sang-froid, il s'empare du chapeau de sa victime, parce qu'il le croit meilleur que le sien. Le crime était avéré, les circonstances en étaient effroyables, on invoquait le té-

moignage d'une ville entière; l'avocat de Truphémi, nommé d'office pour le défendre, ne pouvait rien contester; il sentit, comme l'avocat de Servant, que ce forfait tombait de plus haut, et il se réduisit, comme lui, à demander aux jurés : « Si lorsque les provocations étaient impunies, les agens devaient être frappés; et s'ils écraseraient le *ver de terre*, tandis que les *serpens* continuaient à lever une tête menaçante. » La déclaration unanime du jury condamna à mort Truphémi, qui se pourvut en cassation. Un vice de forme fit annuller la procédure, et renvoyer le coupable devant la cour d'assises de Valence. Son crime, semblable à celui de Servant, qui subit la peine de mort, y fut considéré d'un autre œil; il ne fut condamné qu'à la peine des travaux forcés à perpétuité. Toujours plein de confiance en ses protecteurs, il a interjeté appel de ce second jugement; mais son pourvoi n'ayant pas été admis, le jugement a été mis à exécution, et, le 27 avril 1820, Truphémi a été exposé et flétri. Il n'est peut-être pas inutile d'observer, pour faire connaître à quels excès peut se porter le fanatisme religieux, que cet assassin, au moment de son arrestation, fut regardé comme un martyr de la foi catholique; les dévotes de Nîmes firent une quête en sa faveur, et le recommandèrent aux prières de l'église.

TRY (Bertrand), président du tribunal de première instance de Paris, membre de la chambre des députés, chevalier de la légion-d'honneur, naquit à Paris le 9 février 1754. Il fit ses études pour suivre la carrière du barreau, et devint successivement avocat au parlement et aux conseils du roi. Une année avant la révolution, il avait été reçu conseiller au Châtelet. Pendant nos troubles civils il évita de se mettre en évidence, et échappa ainsi au régime de la terreur. Sous le gouvernement consulaire, et lors de la réorganisation des tribunaux, en 1800, M. Try fut nommé substitut du commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel; premier avocat-général à la cour d'appel, en 1810, et président du tribunal de première instance, le 6 janvier 1811, par suite de l'admission à la retraite de M. Berthereau, qui en exerçait les fonctions. M. Try fut confirmé dans sa présidence après la première restauration, en 1814, et nommé, la même année, chevalier de la légion-d'honneur. Napoléon le destitua au 20 mars 1815; mais après le second retour du roi, il reprit ses fonctions et fut nommé membre de la chambre des députés, où il appuya tous les projets ministériels, entre autres ceux sur les écrits dits séditieux, sur l'abolition du divorce, etc. Chargé du rapport de la commission nommée pour examiner le projet de loi relatif aux écrits saisis en vertu de la loi du 21 octobre 1814, il proposa, le 13 janvier 1817, l'adoption de la loi. Rapporteur de la commission à laquelle avait été renvoyé l'examen du projet de loi concernant les détenus pour dettes il demanda le maintien de la loi dans toute sa sévérité. Quoique nommé, en septembre 1817 et en 1818, président d'une section du collège

électoral de Paris, il ne fut point réélu à la chambre; mais le gouvernement l'a dédommagé, en lui conférant, au mois de novembre 1818, le titre de maître des requêtes. M. Try mourut en 1821.

TURKHEIM (N. BARON), banquier, membre de la légion-d'honneur, membre de la chambre des députés, etc., est né à Strasbourg, département du Bas-Rhin, et appartient à une famille de cette ville, estimée dans la magistrature. Il adopta avec sagesse les principes de la révolution, et fut revêtu de plusieurs fonctions municipales. Sous le régime de la terreur, sa modération le fit classer parmi les *suspects*, et il fut obligé, pour éviter la mort, de fuir sa patrie; il se retira en Allemagne. Le calme rétabli, il rentra en France, se livra aux affaires commerciales, et l'on cite à son honneur qu'ayant perdu des sommes considérables par le discrédit du papier monnaie il ne remboursa en cette valeur, aucun des capitaux que ses concitoyens lui avaient confiés. Il fut élu au sénat-conservateur, mais il ne fit point partie de ce corps. Le gouvernement l'autorisa à accepter la place de ministre des finances du grand-duché de Bade. Au bout de quelques mois il obtint sa démission, et rentra en France décoré de l'ordre de la Fidélité de Bade, et avec le titre de baron. Devenu membre de la légion-d'honneur après la première restauration, en 1814, il fut nommé, par le département du Bas-Rhin, membre de la chambre des députés dite *introuvable*, où il vota avec la minorité. Appelé, en 1819, par ordonnance royale, à la présidence du collége électoral de son département, il ne triompha de son concurrent à la députation, que par le scrutin de ballotage. Du centre gauche de la chambre, il a voté contre les deux lois d'exception, et pour le nouveau mode électoral amendé. Il faisait partie de la chambre dissoute en totalité, en 1823. Réélu immédiatement à la chambre septennale, M. Turkheim est membre du conseil-général de Braskleim, du directoire luthérien, et de la commission spéciale consultative, pour le culte protestant, attachée au ministère de l'intérieur.

TURLOT (L'ABBÉ), homme de lettres, ancien grand-vicaire de Nanci, etc., naquit à Dijon, département de la Côte-d'Or, le 25 janvier 1745. Il appartenait à une famille de magistrats qui lui fit donner une éducation soignée, et il embrassa par goût l'état ecclésiastique. Homme instruit, et de mœurs pures, il fut chargé, par Louis XVI, de l'éducation de M. le duc de Bourbon, qu'il eut le malheur de perdre à Rome, où il l'avait conduit pour compléter son éducation. A son retour dans sa patrie, il reçut des consolations de la famille royale. Madame Victoire le choisit pour son aumônier; il fut ensuite nommé vicaire-général du diocèse de Nanci, et pourvu d'un bénéfice. La révolution le priva de ses emplois; cependant il obtint une place à la bibliothèque du roi, et la conserva jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée dans la 84e année de son âge, le 15 janvier 1825. L'abbé Turlot est auteur de plusieurs ou-

vrages. Les deux plus remarquables sont : 1° *Théorie de l'avenir*, 2 vol. in-8°, où il développe avec talent des idées douces et consolantes sur l'avenir de l'homme. Ses théories paraissent généralement abstraites et même paradoxales; mais elles sont revêtues de formes agréables, et rendues dans un style pur et élégant. 2° De l'*Instruction*, 1 vol. in-12. Cet ouvrage, où l'on remarque un discours préliminaire très-étendu et une analyse fort bien faite des connaissances humaines, a pour objet de guider les études d'un jeune homme qui, au sortir du collége, veut perfectionner l'éducation qu'il y a reçue, et étendre son instruction par d'utiles lectures.

TUROT (Joseph), secrétaire-général du ministère de la police à l'époque de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), était aussi à cette époque propriétaire de la *Gazette de France*, dont il céda la rédaction principale, et ensuite la propriété, à M. Bellemare, depuis commissaire-général de police à Anvers. Au rapport des auteurs de la Galerie des Contemporains de Bruxelles, M. Turot s'intéressa dans une entreprise de fournitures de l'armée d'Allemagne; des accusations graves ayant été portées contre l'entreprise, M. Turot fut traduit, en 1806, par ordre de l'empereur, devant un conseil de guerre. Il fut acquitté; mais de retour à Paris, il sollicita inutilement de l'emploi; ce ne fut que pendant les *cent jours*, en 1815, qu'il obtint, par la protection de Fouché, duc d'Otrante, la place de commissaire-général de police dans les départemens du Nord. La seconde restauration ne lui a conservé que le titre de conseiller de police. M. Turot est auteur, sous le voile de l'anonyme, d'un assez grand nombre de brochures politiques, dont la plus remarquable, qu'il a avouée, a pour titre : *de l'Opposition et de la Liberté de la Presse*, Paris, in-8°, 1799. On lui attribue l'épigramme si connue sur Rapinat (*voyez* ce nom.) M. Turot mourut dans une complète obscurité en 1825.

TURREAU (N.), membre de la convention nationale, etc., était, à l'époque de la révolution, avocat dans le département de l'Yonne, dont il devint administrateur en 1790. Nommé, en septembre 1791, par les électeurs du même département, député suppléant à l'assemblée législative, il ne fut point appelé à y prendre séance; mais à la réélection de l'année suivante, pour la convention nationale, il réunit de nouveau les suffrages de ses concitoyens, et, cette fois, siégea de suite dans l'assemblée; il n'y fut point remarqué avant le procès du roi, dans lequel il vota la mort sans appel ni sursis. L'un des *montagnards* les plus prononcés, Turreau appuya fortement le coup d'état des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, contre le parti de la *Gironde*, et ne démentit malheureusement pas la violence de ses premières opinions dans la mission qu'il remplit à l'armée de l'Ouest. Il voulait le triomphe de la république, et ne le jugeait possible, la voyant menacée à la fois par les ennemis de l'extérieur et ceux de

l'intérieur, que par les mesures les plus capables d'épouvanter tant de nombreux et redoutables ennemis; il appréciait néanmoins les hommes qui montraient des principes plus sages, et il signala avec beaucoup de courage et de fermeté, à la convention et au comité de salut-public, les mesures qui éloignaient des armées, par une scandaleuse destitution, les généraux Canclaux et Aubert du Bayet (*voy.* ces noms). Malgré ce mouvement de justice et d'humanité, il fut maintenu dans sa mission, où il continua à ne pas démériter la confiance de ses protecteurs, en suivant à la lettre leurs sanglans arrêts. Accusé de la mort de plusieurs patriotes de Noirmoutiers, il fut défendu par son atroce collègue Carrier (*voy.* ce nom). La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) mit fin à sa mission, et il revint à la convention nationale, où il se montra l'ennemi des terroristes. Ce fut Turreau, agent de la faction sanguinaire, qui fit décréter, le 14 thermidor, l'arrestation de Fouquier-Tinville et sa traduction au tribunal révolutionnaire, et qui, le 15 juillet suivant (27 messidor an 3), accabla d'un seul mot Joseph Lebon, qui osait se justifier en accusant quelques-uns de ses collègues : *Scélérat, peins-toi, toi-même!* Non-seulement Turreau survécut à la proscription des hommes de son parti, mais il fut nommé peu après commissaire près de l'armée d'Italie. Signalé comme ayant été, dans la ci-devant Bretagne, le complice des actes révolutionnaires du général Torreau (*voy.* l'article suivant), il écrivit à la convention pour se défendre à ce sujet. Il ne fut point réélu au conseil des cinq-cents, ni par la convention elle-même, lors de la réélection des deux tiers de ses membres, ni par le département de l'Yonne. Le directoire-exécutif le nomma son commissaire, à l'effet de ramener ou conduire sous les drapeaux les conscrits et réquisitionnaires. Turreau mourut peu de temps après. On lit le passage suivant dans M. Las Cases (tom. Ier, p. 199 et 200) : « Représentant du peuple à l'armée de Nice, assez insignifiant. Sa femme, extrêmement jolie, fort aimable, partageait et par fois dirigeait sa mission. Le ménage faisait le plus grand cas du général d'artillerie (Napoléon); il s'en était tout-à-fait engoué et le traitait au mieux sous tous les rapports, ce qui était un avantage immense; car dans le cas de l'absense des lois, ou de leur improvisation, un représentant du peuple était une véritable puissance. Celui-ci fut un de ceux qui, dans la convention, contribuèrent le plus à faire jeter les yeux sur Napoléon lors de la crise de vendémiaire : c'est une suite naturelle des hautes impressions que lui avaient laissées le caractère et la capacité du jeune général. »

TURREAU (LE BARON), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, parent du précédent, entra de bonne heure dans la carrière des armes, et était capitaine d'infanterie à l'époque de la révolution. Dévoué au nouvel ordre de choses, il continua de servir d'abord, en 1792, sous le

général Beurnonville à l'armée de la Moselle, et en 1793, à l'armée de la Vendée, où il devint général de brigade, puis général de division; il prit, en cette dernière qualité, le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales; mais il le garda peu, et passa dans l'Ouest, où il commanda en chef. Le général Turreau dut à ses talens et à son courage ses différens grades; chargé d'un commandement aussi important que celui des pays insurgés, et forcé d'obéir aux ordres implacables du comité de salut-public, il fut dénoncé, après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), pour sa conduite dans l'Ouest. Il se justifia en produisant les arrêtés du gouvernement. Le résultat de sa traduction devant le directeur du jury de Tours, et ensuite devant un conseil de guerre, fut son acquittement après une assez longue détention. Babeuf ayant été condamné à mort le 5 prairial an 5 (25 mai 1797), le général Turreau adopta un de ses enfans. Remis en activité sous le gouvernement consulaire, il eut le commandement d'une division de l'armée de réserve; il passa ensuite dans le Valais, où il maintint la tranquillité. Le premier consul Bonaparte le nomma, en 1804, ministre plénipotentiaire près des États-Unis d'Amérique, et grand-officier de la légion-d'honneur; il ne cessa de remplir ses fonctions diplomatiques qu'en 1810, époque où il fut rappelé et employé en Allemagne. Il avait le commandement de Marienberg, dans le grand-duché de Wurtzbourg, lors des événemens politiques de 1814. Pendant les *cent jours*, en 1815, il fut chargé de la défense de la rive gauche de la Seine; il fut ensuite nommé (le 2 juillet de la même année) commissaire de l'armée française pour l'exécution de la convention du 3 juillet : mission qu'il ne dépendit pas de lui de remplir selon le vœu du mandat qu'il avait accepté. Depuis la seconde restauration, il vit retiré au sein de sa famille. Le général Turreau a donné, pendant les *cent jours*, une nouvelle édition de l'ouvrage qu'il avait précédemment publié sous le titre de : *Mémoires historiques sur la guerre de la Vendée.*

TYSZIEWICZ (THÉRÈSE PONIATOWSKI, COMTESSE), nièce du dernier roi de Pologne, Stanislas Auguste (*voy.* STANISLAS AUGUSTE), et sœur du prince PONIATOWSKI (*voy.* ce nom), s'est rendue recommandable par sa constante affection pour la France, qu'elle avait habitée pendant plusieurs années avant la révolution. Elle était très-instruite, et avait une prédilection toute particulière pour la langue et la littérature françaises. A toutes les époques de nos troubles civils, sa maison de Varsovie fut ouverte à nos expatriés sans distinction d'opinions, et le trait raconté par l'abbé Delille dans une note de son poëme de la *Pitié*, se rapporte à cette dame et à son frère. Dans sa jeunesse, elle avait épousé le comte Vincent Tysziewicz, dont elle fut obligée de se séparer quelque temps après son mariage. La comtesse Tysziewicz est morte il y a

plusieurs années, estimée et regrettée de ses compatriotes et de tous les Français qui eurent le bonheur de la connaître.

U

UGONI (Camille), né à Brescia en 1784, s'est placé au nombre des bons littérateurs par la publication d'une *Histoire de la littérature italienne, pendant la seconde moitié du 18ᵉ siècle*, dont il n'a paru que les trois premiers volumes. Quoiqu'il ne se soit engagé qu'à donner une suite aux *Siècles de la littérature italienne*, de son compatriote Corniani, il est facile de sentir combien ce supplément est au-dessus de son modèle par l'importance des recherches et par la profondeur des observations. Le style de M. Ugoni est aussi plus soigné; et son ouvrage serait irréprochable s'il avait osé adopter un autre plan que celui de son prédécesseur, dont il ne s'est pas caché les défauts dans les *Mémoires sur la vie et les écrits de Corniani*. Non moins recommandable par ses lumières que par son instruction, ce littérateur avait mérité d'être placé à la tête de l'athénée et du lycée de Brescia. Plein de zèle pour l'instruction de la jeunesse, il ne pouvait pas échapper aux rigueurs d'un gouvernement ennemi de tout perfectionnement social. Plutôt que de fléchir sous le despotisme des dominateurs de sa patrie, M. Ugoni a préféré sacrifier ses affections et sa fortune; et après avoir visité la Suisse et l'Angleterre, il est venu demander l'hospitalité à la France, où il est occupé de la continuation de son ouvrage. Il est aussi l'auteur d'une traduction estimée des *Commentaires de César*, d'une *Vie de Montecuccoli* et des *Essais sur Pétrarque*, traduits de l'anglais de Foscolo.

ULLOA (don Antonio), célèbre mathématicien espagnol, naquit à Séville en 1716, et mourut en 1795. Issu d'une famille honorable, il fit des très-bonnes études, et suivit la carrière maritime, où il entra à l'âge de vingt ans, et où il mérita successivement tous ses grades, jusqu'à celui de lieutenant-général et de commandeur de l'ordre de Saint-Jacques. Don Ulloa fut adjoint à don Georges Juan, chargé d'accompagner au Pérou les académiciens français qui devaient y déterminer la figure de la terre. Onze ans après son départ d'Espagne, il revenait dans sa patrie, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais, qui l'emmenèrent à Londres. Il s'y lia avec les principaux savans de ce pays, entre autres M. Folker, président de la société royale, qui lui rendit toutes sortes de bons offices; il lui dut particulièrement la restitution de ses papiers et la liberté. De retour à Madrid, don Ulloa publia son *Voyage dans l'Amérique méridionale*, qui eut beaucoup de succès, et qui lui fit donner la mission de repartir pour l'Amérique, d'où

il rapporta les matériaux de ses *Nouvelles américaines ou Entretiens physiques et historiques sur les Amériques méridionale et septentrionale*. Cet ouvrage fut suivi de la *Marine ou forces navales de l'Europe et de l'Afrique*, qu'il présenta au ministère espagnol en 1773. A ces travaux utiles, on doit ajouter que don Ulloa découvrit, en 1778, un point lumineux dans la lune; publia, dans la même année, des observations sur l'éclipse de soleil; fonda en Espagne le premier cabinet d'histoire naturelle, le premier laboratoire de métallurgie, et le canal de navigation et d'arrosement de la Vieille-Castille; fit également le premier connaître à sa patrie la platine et ses propriétés, l'électricité et le magnétisme artificiel; perfectionna l'art de la gravure et de l'imprimerie espagnole, qui, par ses sollicitations, fit envoyer aux frais du gouvernement des jeunes gens en pays étrangers pour s'y perfectionner dans les arts libéraux et mécaniques; qui enfin fit rédiger sous sa direction les cartes géographiques de l'Espagne. Don Ulloa rendit encore de nouveaux services à l'industrie manufacturière de son pays, en établissant à Ségovie, par ordre et pour le compte du roi, une fabrique de draps, qui luttèrent avec avantage contre les draps les plus fins des autres contrées.

ULLOA (DON MARTIN), savant littérateur espagnol, neveu du précédent, naquit en 1730, et mourut à Cordone en 1800. Il devint successivement président de l'académie des belles-lettres de Séville, président de la société patriotique, membre des académies de la langue et d'histoire de Madrid, enfin président de l'académie royale de Séville. On lui doit une *Histoire des académies de Madrid*, des *Mémoires* sur l'origine et le génie de la langue castillane; des *Dissertations* sur la patrie des Goths; sur les premiers habitans de l'Espagne; sur l'origine des duels, etc., etc. Don Martin Ulloa passe pour un des plus savans biographes de sa patrie.

URQUIJO (LE CHEVALIER DON MARIANO-LUIS D'), ministre-d'état espagnol, naquit dans la Vieille-Castille, et fut élevé en Angleterre. Dans sa jeunesse, il fit plusieurs voyages, et de retour en Espagne, il suivit la carrière diplomatique, d'abord sous les ministres Florida-Blanca, d'Aranda et d'Alcudia, et ensuite sous M. de Saavedra, qu'il remplaça en 1798. Il dut sa nomination au ministère, autant à l'honorable réputation dont il jouissait qu'à la protection particulière de la reine. Tous les efforts du chevalier d'Urquijo tendirent à la destruction de l'effroyable tribunal de l'inquisition, et il eut le bonheur de réussir; le tribunal fut supprimé, et par suite du même bienfait, ses immenses possessions furent réparties entre des établissemens publics et de bienfaisance. Le clergé ne pardonna pas au ministre vertueux le coup qu'il lui avait porté. Il s'attacha par ses intrigues, ses calomnies et sa puissance, toujours redoutable, à desservir le ministre et à arrêter ses utiles réformes; il le détruisit dans l'esprit du prince de la Paix (*voy.*

Godoï), qui l'abandonna et le laissa sous les coups d'une triple procédure dirigée par trois inquisiteurs acharnés à sa perte. Le chevalier d'Urquijo succomba malgré l'amitié et l'estime de Charles IV et de la princesse son épouse : il fut disgracié. C'était peu pour ses implacables ennemis. Ne pouvant le conduire à l'échafaud, ils obtinrent qu'il serait renfermé, et il le fut en effet dans le cachot qui s'était ouvert pour l'un de ses prédécesseurs au ministère, Florida-Blanca. Après deux années de toutes sortes de souffrances dans sa prison, il obtint comme une grâce, et malgré les efforts des prêtres, qu'il serait exilé. Bientôt Charles IV, qui lui conservait la plus vive affection, put le rappeler et lui rendre, non sa confiance que M. d'Urquijo avait toujours eue, mais son emploi au ministère. Les événemens politiques de 1808 furent supérieurs aux efforts du ministre espagnol pour la conservation de l'ancienne dynastie royale. Le nouveau roi Joseph Bonaparte voulut s'entourer des hommes les plus recommandables, et il nomma le chevalier d'Urquijo ministre secrétaire-d'état. Dévoué à ses concitoyens et au prince qui lui témoignait une très-grande considération, il mérita l'estime générale, et lorsque le roi Joseph fut forcé de quitter l'Espagne en 1814, il accompagna ce prince, et se réfugia en France. « Cet homme de mœurs simples, douces et pures, dit l'auteur d'une notice sur M. d'Urquijo, supportait ses derniers malheurs, la ruine et l'incendie de toutes ses propriétés, avec une résignation digne d'un sort plus prospère. Renfermé dans le cercle étroit d'un petit nombre d'amis illustres, il ne pleurait que sur ses compagnons d'infortune, et il est certain que la mort le désigna pour victime dès qu'il connut que l'on pouvait mettre en question si le sol français continuerait à leur servir d'asile : on peut juger de son attachement pour eux par ce dernier trait. Ayant appris, en octobre 1815, qu'une calamité presque irréparable venait de porter le désespoir au sein de la famille nombreuse d'un Français, qui, fonctionnaire public en 1813, avait accueilli ses compatriotes dans un département méridional, Urquijo accourut offrir la dernière ressource qui lui restait à lui-même (les diamans de ses anciennes décorations) : le malheur repoussa les dépouilles du malheur, mais la reconnaissance n'en fût que plus vive et plus profonde. Un témoignage éclatant d'affection que M. d'Urquijo venait de recevoir, au mois d'avril 1817, de la part du vieux monarque espagnol, prouva que les bons rois savent toujours distinguer le crime de l'erreur, et faire la part des circonstances et de la fatalité. » M. d'Urquijo mourut en France au mois de mai 1817, regretté de tous ceux qui avaient pu apprécier ses qualités comme hommes d'état, et ses vertus comme homme privé.

URRUTIA (don N.), vice-roi de Navarre, naquit en Biscaye, suivit la carrière des armes, où, par son courage et ses talens, il mérita le grade d'officier-général et la vice-royauté de Navarre. Lors des premières guerres de

l'Espagne avec la France au commencement de la révolution, il devint commandant des forces espagnoles cantonnées en Navarre. Il eut alternativement des succès et des revers pendant les années 1793 et 1794. A la conclusion de la paix, il rentra dans ses foyers. Pourvu, en 1800, du commandement de l'armée espagnole (alors dirigée contre le Portugal) sous le prince de la Paix (*voy.* GODOÏ), il refusa un service qui le rendait dépendant d'un chef qu'il n'estimait pas, et encourut par ce refus une disgrâce complète. Relégué en Biscaye, il y mourut bientôt de regrets et de douleur.

URSEL (LE DUC D'), maire de Bruxelles sous le gouvernement impérial de France, l'un des ministres du royaume des Pays-Bas, etc., est né à Bruxelles en 1779. Sa famille, qui exerçait une grande influence par ses richesses, lui fit donner une brillante éducation, et le destinait à la carrière des affaires publiques. La révolution française l'en éloigna longtems. Cependant en 1809, l'empereur Napoléon, qui savait combien, dès l'origine de la réunion de la Belgique à la France, le duc d'Ursel avait montré peu d'éloignement pour le nouveau régime, le nomma maire de Bruxelles, et successivement président du collége électoral de cet arrondissement, comte de l'empire et membre de la légion-d'honneur. Le duc d'Ursel fut constamment fidèle à ce souverain, son bienfaiteur, et tous les actes de son administration portent l'empreinte de la noblesse et de la fermeté de son caractère. Il n'abandonna pas, même après les désastres de la campagne de Moscou, la cause qu'il avait embrassée; elle lui attira de nombreux et violens ennemis, qui, en 1814, le signalèrent lâchement à la haine des ennemis de la France, et déterminèrent le général prussien à le faire conduire au-delà du Rhin. Plus juste, le roi des Pays-Bas le rappela près de lui, l'accueillit avec distinction, lui donna le portefeuille de l'intérieur, et après lui avoir conféré la croix de commandeur de l'ordre du lion Belgique, le nomma ministre du Waterstaat (ponts-et-chaussées). Le duc d'Ursel continue à faire partie du ministère.

V

VACCARI (LE COMTE LOUIS), ministre-d'état du royaume d'Italie, etc., est né, en 1770, à Modène. Destiné par sa famille à la carrière du barreau, il fit de bonnes études; ses cours de droit terminés, il fut reçu avocat, profession qu'il exerçait avec distinction dans sa ville natale, lorsque l'invasion des Français, en 1796, changea le gouvernement de sa patrie. Il se prononça en faveur des conquérans, fut successivement l'un des administrateurs des finances du gouvernement provisoire de Modène, commissaire de la république cisalpine et député à Milan. Après la bataille de Ma-

rengo, qui remit l'Italie sous la domination française, il devint membre du corps-législatif, président du même corps, secrétaire-d'état, puis ministre de l'intérieur du royaume d'Italie. L'empereur Napoléon, qui lui accordait une estime particulière, l'avait nommé comte de l'empire, grand'croix de la couronne de fer et chevalier de la légion-d'honneur. Le comte Vaccari perdit son portefeuille par suite des événemens politiques de 1814. Il se retira alors à Modène, où il vit étranger aux affaires publiques, cultivant les lettres, qu'il a toujours aimées, et dans lesquelles il a obtenu des succès. Pendant et depuis sa carrière politique, la sagesse constante de sa conduite, son patriotisme et ses qualités personnelles lui ont concilié toutes les opinions, et ont assuré le repos à sa philosophique retraite.

VACHER DE TOURNEMINE (Charles, le baron), docteur en droit, président honoraire du tribunal de Mauriac, département du Cantal, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Pleaux, même département, le 4 novembre 1755, d'un père qui était avant la révolution, subdélégué de l'intendance d'Auvergne, et juge à Mauriac. M. Vacher de Tournemine fut chargé, en 1786, par le garde-des-sceaux de Miromesnil, de rechercher les anciens monumens écrits de l'histoire de la province d'Auvergne, et il s'occupa avec succès de ce travail. En 1788, il fit paraître un mémoire historique et politique sur les anciens états-généraux de France et sur les états particuliers de la province d'Auvergne. Il fut élu, en 1791, par ses concitoyens, administrateur de son département, et devint peu de temps après président, et ensuite procureur-général-syndic, fonctions qu'il cessa de remplir en 1792. En vendémiaire an 4, il reçut une nouvelle marque de l'estime et de l'affection de ses concitoyens, qui l'élurent député, et il siégea au conseil des anciens jusqu'au 19 brumaire an 8; il y soumit un grand nombre de rapports et d'opinions sur divers sujets administratifs, judiciaires, politiques et militaires. Nommé le 2 frimaire an 8, délégué des consuls dans la dix-septième division militaire, aujourd'hui la première, il s'acquitta de cette mission de la manière la plus honorable. A cette époque, il fut élu, par le sénat-conservateur, membre du corps-législatif, où il siégea jusqu'à la fin de 1806. Il avait été présenté par ce corps, comme candidat pour le sénat. Rentré dans ses foyers, M. Vacher de Tournemine a été nommé membre du conseil-général de son département, et maire d'une commune rurale. En 1809, il fut nommé juge, et ensuite président du tribunal de Mauriac. Le 23 août 1815, il fut élu membre de la chambre des députés. Il y prononça deux opinions, l'une sur un projet de loi relatif à des mesures de sûreté générale, l'autre contre une proposition tendant à la réduction des cours et des tribunaux. Il a continué à siéger dans la chambre des députés jusqu'en 1819. Le roi a créé M. Vacher de Tournemine, baron en 1817, et il a été nommé chevalier

de la légion-d'honneur en 1821. Admis depuis sur sa demande à la retraite, il lui a été accordé une pension et le titre de président honoraire. Son fils aîné s'est distingué dans la carrière militaire, et sert avec le grade de lieutenant-colonel dans l'artillerie à cheval.

VADIER (N.), conseiller au présidial de Pamiers, fut député du tiers-état de cette province aux états-généraux en 1789. Il s'éleva, le 14 juillet 1791, contre l'inviolabilité du roi, qui venait d'être ramené de Varennes, et demanda la déchéance de ce prince. Néanmoins il protesta deux jours après de sa haine pour le gouvernement républicain, et jura de défendre les décrets au péril de sa vie. Le 23 août de la même année, il attaqua le mode proposé pour former la garde constitutionnelle du roi, et demanda que tous les départemens fussent admis à garder ce premier fonctionnaire public. Nommé en septembre 1792, par le département de l'Arriège, député à la convention nationale, il y prit place à la *Montagne*, et vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il fut un des auteurs des journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, contre le parti de la *Gironde*. Il dirigea en juillet l'expédition de Neuilly, dont 114 habitans périrent sur l'échafaud. Le 14 septembre, il entra au comité de sûreté-générale, et se montra jusqu'à la chute de Robespierre le plus ardent ennemi des vrais républicains; il tenait ainsi la parole qu'il avait donnée aux jacobins, le jour où il fut porté à la présidence de la convention : « Que la masse révolutionnaire écraserait tous les tyrans. » Après avoir successivement défendu et abandonné la faction de la commune de Paris, il fit mettre en liberté Mazuël, commandant de l'armée révolutionnaire, et deux mois après, il le fit monter à l'échafaud. Quelques jours après, à la suite d'un rapport fait par Amar contre Chabot, Bazire, Delaunay, Julien et Fabre d'Églantine, il s'opposa à ce que ce dernier fût entendu à la barre pour se disculper des faits qui lui étaient imputés; à la même époque, il essaya de justifier le comité de sûreté-générale d'avoir fait arrêter le beau-père de Camille-Desmoulins, qui périt quelques jours après avec son gendre et sa belle et généreuse fille. C'est, assure-t-on, pendant qu'ils étaient détenus avec Danton, Philippeaux et plusieurs autres membres de la convention, que par un raffinement de férocité, fut concerté entre Vadier, Voulland, Amar, Saint-Just et Fouquier-Tinville, l'atroce projet des prétendues conspirations des prisons, afin qu'aucun de ceux qui y étaient détenus n'en pût sortir : des prisonniers étaient accusés de résistance à la loi, et sous ce prétexte absurde, ils étaient mis hors des débats et envoyés à l'échafaud sans délibération. Vadier fut l'un des membres les plus actifs du comité de salut-public; nul autre ne présenta plus de noms à la proscription; l'ex-chartreux Dom Gerle, constituant, Catherine Théos, dite la mère de Dieu et plusieurs autres, allaient être, sur sa demande, traduits au tribunal révolutionnaire, lorsque Robespierre lui-même les sauva, en faisant voir

le ridicule de l'accusation dirigée contre eux. Ce fut un grief que Vadier ne lui pardonna pas, et qui l'unit aux thermidoriens, dont il ne partageait pas les principes. En effet, dans la fameuse journée où fut renversée la tyrannie décemvirale, Vadier n'accusa pas Robespierre d'avoir versé le sang et dévasté sa patrie, mais d'avoir tourné en ridicule les travaux du comité de sûreté-générale, et d'avoir traité de pitoyable farce la conspiration de Catherine Théos. Ses inculpations contre Dumas, président du tribunal révolutionnaire, ne portaient pas non plus sur les nombreuses victimes qu'il avait égorgées, mais sur ses efforts à vouloir faire passer le *vertueux* Collot-d'Herbois pour un conspirateur. Vadier et ses collègues avaient tous une querelle à venger: au 9 thermidor, ils crurent faire oublier, par leur acharnement contre Robespierre, la part qu'ils avaient prise aux crimes que la France lui reprochait. Aussi, dénoncé un mois après, comme chef des terroristes, par Lecointre de Versailles, osa-t-il, comme avait fait Marat, paraître à la tribune, un pistolet à la main, prêt à se tuer si la convention ne proclamait pas son innocence et ne rendait pas justice à ses *soixante ans de vertus*. Dénoncé un mois après pour les condamnations injustes qu'il avait provoquées, il trouva des appuis assez puissans pour faire rejeter la dénonciation comme calomnieuse. Il fut moins heureux le 5 frimaire an 3; la convention, sur de nouvelles dénonciations qui lui arrivaient de toutes parts, chargea le comité de sûreté-générale de faire un rapport sur lui et sur ses collègues du comité de salut-public, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère; tous quatre furent décrétés d'accusation et admis à se défendre devant l'assemblée; une insurrection menaçante, suscitée par leurs partisans, interrompit la discussion, et n'empêcha pas néanmoins qu'ils ne fussent condamnés à la déportation. Vadier trouva le moyen de s'y soustraire; caché dans Paris, il ne fut ni déporté, ni traduit devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure, conformément à un décret du 24 mai, qui rapporta celui du 1er avril. Il reparut sur la scène politique en floréal an 4 (mai 1796); compromis dans la conspiration de Babeuf, il fut arrêté et envoyé devant la haute-cour nationale de Vendôme, où il fut acquitté le 7 prairial an 5 (mai 1797). Le décret lancé précédemment contre lui n'ayant pas été purgé, le gouvernement consulaire le mit en surveillance au mois de décembre 1799, et lui rendit bientôt ses droits de citoyen. Vadier a continué d'habiter la capitale jusqu'à la restauration du gouvernement royal en 1814. A cette époque, il fut forcé de quitter la France par suite de la loi du 12 janvier 1816. Il s'est fixé dans le royaume des Pays-Bas.

VALANT (Jean-Honoré), grammairien, exerçait à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes, le modeste état d'instituteur dans une maison particulière. Il embrassa, dit-on, l'état ecclésiastique, et fut ordonné

prêtre par l'abbé Fauchet, évêque constitutionnel du département du Calvados. Proscrit en 1793 à raison de ses fonctions sacerdotales, il déclara, pour recouvrer sa liberté, qu'il n'avait jamais été prêtre : cette déclaration le fit sortir de la Conciergerie. Fondateur d'une espèce d'académie grammaticale et littéraire, il y renonça bientôt, n'ayant pas réussi dans son projet, et rentra dans l'instruction publique, en formant un pensionnat. M. Valant a publié un assez grand nombre d'ouvrages; nous citerons les principaux. Ce sont : 1° *Epître à Louis XVI, sur son acceptation des lois constitutionnelles*, 1791, in-8°; 2° *de la Garantie sociale, considérée dans son opposition avec la peine de mort*, imprimée par ordre de la commission des onze, 1796, in-8°; 3° *le Cosmète, ou l'Ami de l'instruction publique*, 1798, in-8°; 4° *Code moral pour servir à l'instruction de la jeunesse et des différentes classes de la société, depuis le simple citoyen jusqu'à l'homme d'état*, 1799, in-12; 5° *Abrégé du Code moral*, 1799, in-12; 6° *les mânes de Lamoignon de Malesherbes, ancien ministre d'état, ode, suivie d'un extrait de ses pensées mises en vers*, 1803, in-8°; 7° *Lettre à M. François de Neufchâteau sur cette question : les mots* Avant Que, *peuvent-ils avoir la négation* Ne *pour complément ?* 1810, in-8°; 8° *Lettres académiques*, 1811-1812, in-8°; 9° *l'Education du poète, poëme imité de Vida*, 1814, in-12; 10° *Essai de traduction en vers du Télémaque*. Cette entreprise ne fut pas heureuse. Jamais de Saint-Ange, l'abbé Delille ni M. Tissot n'auraient eu l'idée de mettre Fénélon en vers.

VALAZÉ (Charles-Édouard Dufriche), député à la convention nationale, né à Alençon, département de l'Orne, le 23 janvier 1751, entra au service militaire dans sa première jeunesse, et suivit ensuite la carrière du barreau, dans laquelle il se distingua. Au commencement de la révolution, il faisait valoir par lui-même des propriétés assez considérables dans le département de l'Orne; et vers la fin de 1789, ses concitoyens l'élurent maire d'Essay, petite ville près d'Alençon. Il exerça cette magistrature, alors populaire, à la satisfaction générale; s'attachant à maintenir l'ordre, à faire exécuter les décrets de l'assemblée nationale, à éclairer les habitans de sa ville et les paysans des paroisses voisines, tant sur les devoirs imposés que sur les droits acquis par la grande révolution qui venait de s'opérer, Valazé acquit lui-même, par cet apostolat volontaire, la confiance et l'affection des habitans de toute la contrée environnante. Il fut nommé, à la presque unanimité des électeurs du département de l'Orne, député à la convention nationale. Il y forma une liaison étroite avec les membres les plus distingués de cette députation de la Gironde, dont il devait partager l'infortune, et qu'ont rendu si diversement célèbres tant de talens, de vertus, d'erreurs, une intrépidité si héroïque et une fin si funeste. Bientôt Valazé prit un grand ascendant dans ce parti, et Marat, dans sa feuille de boue et

de sang, dite *l'Ami du Peuple*, ne le désignait que sous le nom de *chef des hommes d'état*, hommes qu'il fallait tous égorger, selon le sanguinaire démagogue. Valazé avait mérité sa haine, ainsi que celle de toute la faction de Robespierre, en se prononçant avec la plus grande énergie, et dès les premières séances de la convention, contre la commune usurpatrice de Paris, qui s'était installée elle-même, après la journée du 10 août 1792; il avait demandé à la convention qu'on procédât immédiatement à l'inventaire et à l'examen des papiers du comité de surveillance de cette commune, dont étaient émanés les ordres des épouvantables massacres de septembre, et qui refusait en outre de rendre aucun compte des sommes qu'elle avait extorquées et employées à d'indignes usages. Il s'éleva avec force, le 19 décembre 1792, pendant le procès du roi, contre un arrêté de cette même commune, qui ordonnait que les conseils du monarque fussent fouillés avant de communiquer avec lui. Valazé, ainsi que les principaux membres du parti de la Gironde, crut pouvoir sauver la vie de Louis XVI, en se prononçant pour l'appel au peuple, et il appuya les éloquens discours de Vergniaud, Guadet et autres membres de la convention nationale, qui exigeaient cet appel avant l'exécution de la sentence. Il eût été bien autrement courageux de ne céder à aucune influence, à aucune terreur, et de faire plutôt le sacrifice de sa propre vie que de voter avec la majorité sur la première question, celle de la culpabilité. Valazé demanda encore, mais vainement, dans les premiers jours de janvier 1793, la mise en accusation de Pache, tour-à-tour ministre de la guerre ou maire de Paris, et toujours un des plus actifs agens de l'anarchie et de la terreur. Deux jours après, il dénonça aussi vainement le démagogue Marat, qui avait provoqué et signé une adresse des jacobins contre une partie des membres de la convention même. Dans la séance du 15 avril 1793, de prétendus commissaires des 48 sections de Paris, dont quelques audacieux intrigans s'étaient emparés, vinrent arrogamment demander l'expulsion de 22 députés de la convention. La hideuse commune de Paris suivit de près cette députation, et vint émettre le même vœu. Valazé était un des premiers inscrits sur la liste de proscription; il n'en déploya que plus d'énergie à combattre les factieux de toutes couleurs. Marat le dénonça à son tour quelques jours après, l'accusant d'être un des chefs du prétendu complot inventé par ce misérable, et tendant à transférer la convention à portée des départemens de l'Ouest, où commençaient à se manifester les premiers syptômes de l'insurrection vendéenne. Valazé démontra facilement l'absurdité de cette imputation, et convrit d'ignominie son accusateur. Il continua depuis à répondre avec la même énergie aux accusations toujours vagues, fausses et perfides, qui se multiplièrent contre lui et ses amis au sein de la convention, et l'on vit même souvent Valazé, le pistolet ou l'épée à la main, dé-

fier les factieux de la Montagne, et les appeler à vider leurs différens avec lui en combats singuliers, qu'ils n'acceptèrent jamais. Marat préféra le dénoncer encore comme l'un des auteurs des assassinats dirigés dans la nuit du 9 au 10 mars contre Valazé lui-même et ses collègues, députés de la Gironde, assassinats auxquels ils n'échappèrent que parce qu'ils furent avertis à temps du complot. La dérisoire atrocité de ce reproche excita une indignation générale, et Valazé écrasa encore de son éloquence ce vil adversaire. Mais les conspirateurs de la faction de Robespierre n'en poursuivirent pas moins leurs atroces projets. Le 10 mai, la convention quitta la salle du Manége, où elle avait siégé jusque-là, et vint tenir sa première séance au château des Tuileries. De cette époque commença le mouvement qui se termina par les attentats du 31 mai, 1er et 2 juin. Intimidée par les factieux, la convention nationale, bientôt esclave et avilie, cernée, le 31 mai, par les troupes d'Henriot (voy. ce nom), par une multitude immense et stupide, qui ne savait pas elle-même dans quel but on l'avait ameutée, consentit à se mutiler de ses propres mains. On arracha à la tribune ses plus éloquens orateurs, qui ne tardèrent pas à être traînés à l'échafaud par les implacables ennemis qu'ils avaient trop longtemps méprisés. Le 31 mai, à 8 heures du matin, après la nuit la plus orageuse, Valazé parut pour la dernière fois à cette tribune, et déjà sous le poignard des assassins, il demanda que celui qui avait fait tirer le canon d'alarme deux heures auparavant, fût amené à la barre de la convention, que le commandant de la force armée, Henriot, fût décrété d'accusation, et protesta en outre contre toute délibération dans l'état de trouble et d'asservissement où se trouvait l'assemblée. Mais sa voix généreuse, ainsi que celles de ses amis, fut bientôt étouffée; et dès le 2 juin, sur la demande d'une horde de pétitionnaires armés, convertie en motion par Marat, l'arrestation de Valazé fut décrétée, avec celle de Vergniaud, Gensonné, Lanjuinais, le Hardi, Pétion, Boilleau, Biroteau, Gomaire, Bertrand, Gardien, Kervelegan, Mollevaut, Borgoeing, Barbaroux, Lidon, Buzot, Lasource, Rabaut, Brissot, Salles, Chambon, Gorsas, Grangeneuve, Lesage, Vigée, Louvet, Henri Larivière et Sillery (*voyez* ces divers noms). Dans le courant du même mois de juin, le bruit se répandit à Paris qu'une amnistie devait être proposée en faveur de tous les députés mis en arrestation. Valazé, dès qu'il eut connaissance de ce projet, fit la déclaration formelle que, pour sa part, il repousserait toute amnistie comme un outrage. Innocent, il n'en avait pas besoin, et coupable, il ne réclamait que la plus sévère justice. On lui offrit les moyens de se dérober par la fuite au sort qui le menaçait, mais il s'y refusa avec une inébranlable fermeté. Décrété d'accusation, sur le rapport du député Amar (*voy.* ce nom), dans la séance du 3 octobre 1793, et traduit au tri-



bunal révolutionnaire, son caractère inflexible ne se démentit pas un seul instant devant ses juges assassins. On lui reprocha d'avoir tenu chez lui de fréquens conciliabules de *fédéralistes*; il répondit qu'il tenait à honneur d'avoir souvent reçu chez lui ses honorables collègues, dont quelques-uns étaient maintenant ses coaccusés; mais il déclara que dans ces généreuses réunions, jamais la question du prétendu *fédéralisme* n'avait été débattue. A l'instant où Herman, le président du tribunal de sang, prononça la sentence de mort contre les accusés, Valazé se plongea un stylet dans le cœur. Son plus proche voisin, condamné comme lui, le voyant chanceler, se hâte de le soutenir, en lui disant : *Tu te troubles, Valazé.* — *Non, je meurs*, répondit-il. A ces mots, un affreux tumulte éclata dans la salle, et tous les condamnés à la fois la firent retentir du cri : *Vive la république!* L'accusateur-public, Fouquier-Tinville, d'exécrable mémoire, requit de suite, et le docile tribunal ordonna : que le cadavre de Valazé serait transporté au pied de l'échafaud, sur une charrette qui suivrait celles où ses malheureux collègues devaient être traînés au supplice. Après la chute de Robespierre, la convention fonda, par un décret du 11 vendémiaire an 4 (3 octobre 1795), une fête annuelle en mémoire des illustres victimes immolées par la tyrannie décemvirale, et une pension fut accordée à la veuve et aux enfans de Valazé. On lui doit plusieurs ouvrages. En 1784, il avait publié celui intitulé : *Lois pénales*, qui fut généralement approuvé par les publicistes et jurisconsultes de cette époque. On a encore de lui *le Rêve, conte philosophique*, inséré dans un volume de la Bibliothèque des romans, et une *Défense des accusés du 31 mai*. Valazé composa ce dernier écrit dans sa prison, où il le cacha, et où il fut découvert par son collègue Pénières, qui le publia en 1795; on y trouve des faits intéressans, une force de logique et une chaleur de style remarquables. Valazé a laissé en manuscrits, un *Plan d'administration pour les maisons de correction ;* une *Suite aux lois pénales ;* un *Mémoire sur la cause de l'élévation des vapeurs dans l'atmosphère ;* une *Explication des tuyaux capillaires*, et le *Moyen de suppléer par de bonnes lois aux religions.*

VALCARCEL (DON JOSEPH-ANTONIO), agronome espagnol, naquit dans le royaume de Valence en 1732. L'état déplorable où il trouva l'agriculture lui inspira l'idée d'appeler l'attention du gouvernement sur cette branche importante de l'administration publique; il composa un *Traité général d'agriculture*, pour la composition duquel il s'environna de toutes les lumières soit nationales, soit étrangères, qu'il lui fut possible de recueillir, et vit ses soins récompensés par l'accueil distingué que les propriétaires et les savans même firent à son ouvrage. Il y avait deux siècles qu'Alfonse de Herrera avait écrit sur le même objet, et depuis cette époque l'Espagne n'avait pas fait un pas dans cette science. Valcarel eut l'honneur de combler ce

vide immense, et de mettre son pays au niveau des contrées agricoles de l'Europe. Son traité général fut suivi d'*Instructions sur la culture du riz*, dédiées au comte de Aranda, Valence, 1768, et enfin d'*Instructions sur la culture du lin*, Valence, 1781. Valcarcel mourut à Valence en 1800.

VALCARCEL (Pio-Antonio), comte de Lumiares, savant antiquaire, parent du précédent, naquit dans le royaume de Valence vers l'année 1740. Un écart de jeunesse ayant forcé son père à le faire enfermer au château d'Alicante, il eut le bonheur d'y rencontrer le marquis de Val de Flores Vélasquez, alors prisonnier d'état, et lui fut redevable des talens et des connaissances auxquels il dut sa célébrité. Devenu libre, sa passion pour l'étude, loin de se ralentir, sembla s'accroître encore; livré tout entier à son goût pour l'étude, et toujours docile aux conseils de Vélasquez, son maître et son ami, il forma, sous sa direction, un cabinet de plus de 1200 médailles, un autre cabinet d'histoire naturelle, et enfin une collection précieuse d'instrumens de mathématiques. Ce fut au milieu de ces savantes occupations qu'il passa sa vie entière. Il mourut, en 1800, dans la 68e année de son âge. Il avait composé plusieurs ouvrages, dont les plus importans ont paru sous ces titres : 1° *Recueil de médailles* des peuples anciens de l'Espagne, avec leur explication ; 2° *Dissertation* sur les peuples appelés *Barbos Saguntinos*, avec les inscriptions de Sagunte, ville ancienne du royaume de Valence; 3° *Description de Lucentum*, aujourd'hui *Alicante*, avec l'explication des inscriptions, statues, médailles, etc., trouvées dans ses ruines; 4° *Inscription de Carthago nova*, ville ancienne, appelée aujourd'hui Carthagène : 5° *Explication* des inscriptions et statues d'Almazarron, ville du royaume de Murcie; 6° enfin *Observations* sur la situation de la colonie Illici, dans lesquelles il prouva qu'elle n'était pas située sur l'emplacement où existent aujourd'hui les villes de Elche et de Alcudia.

VALCKENAER (Gaspard-Louis), célèbre helléniste hollandais, né en 1736, fit d'excellentes études; devint d'abord professeur à l'université de Franeker en Frise, succéda ensuite dans celle de Leyde à Hermsethuis, dont il avait été le disciple, et acquit bientôt la réputation de l'un des plus célèbres hellénistes de son temps. Les ouvrages qu'il a publiés suffisent pour illustrer sa mémoire, mais ils ne forment que la plus faible partie de ce qu'il a écrit. Personne n'a mieux connu, sous tous ses rapports, la littérature ancienne; il avait tout lu, et faisait des extraits de tout ce qu'il lisait; ses notes surtout annoncent une grande érudition et une grande sagacité. Les principaux ouvrages de ce savant sont en latin. L'un d'eux contient des observations sur deux discours de saint Chrysostôme, et des notes sur quelques passages du Nouveau Testament. Il mourut à Leyde en 1805.

VALCKENAER (Jean), fils du précédent, après avoir fait d'ex-

cellentes études sous la direction de son père, devint professeur de jurisprudence à l'académie de Franeker, et embrassa avec chaleur, dans les troubles de 1786 et 1787, le parti des patriotes contre la maison d'Orange. Ses opinions politiques contribuèrent autant que son savoir, comme jurisconsulte, à le faire appeler, en 1787, à la chaire du droit, vacante à Utrecht par la retraite du professeur Tydeman, attaché au parti du stadhoudérat; mais la révolution du mois de septembre de la même année, qui rétablit l'autorité du prince d'Orange, força M. Valckenaer de quitter son pays avec un grand nombre des plus chauds partisans des opinions nouvelles. Il se réfugia en France; et le 6 février 1793, il présenta à la convention nationale une pétition tendant à obtenir l'appui des armées françaises en faveur des patriotes hollandais. Ce vœu ne fut rempli qu'en 1795. Pour rendre cette cause populaire, il publia une feuille périodique, intitulée : *l'Avocat de la liberté batave*, remarquable surtout par le style. Nommé professeur du droit public et privé, en remplacement de M. Pestel, il signala son entrée en fonctions par un discours *de officio civis bataci in republicâ servatâ*. Quatre jours après, il fut élu fiscal dans la cause de M. Vander Spiegel, prisonnier d'état. Il prouva, dans le rapport qu'il fit à ce sujet, que, faute de renseignemens suffisans, l'affaire n'était pas encore en état d'être portée devant les tribunaux, et conclut, en attendant de plus amples informations, à ce que M. Vander Spiegel fût détenu administrativement; depuis ce moment, partagé entre les affaires publiques et ses devoirs de professeur, il ne put donner à ceux-ci toute l'assiduité qu'ils exigeaient. Nommé, en 1796, à l'ambassade d'Espagne, en conservant néanmoins sa place au sénat académique, il en revint en 1799, et y retourna sur-le-champ en qualité d'envoyé extraordinaire, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1801. De retour dans sa patrie à cette époque, il y vécut en simple particulier, et repartit bientôt pour Berlin, chargé de la mission de stipuler avec le gouvernement prussien des arrangemens relatifs au remboursement de l'emprunt fait en Hollande en faveur de l'Autriche, et hypothéqué sur la Silésie, qui venait d'être cédée à la Prusse. Sa négociation n'eut pas le succès que son habileté pouvait faire espérer; il n'en fut pas moins regardé comme un négociateur adroit et instruit, réputation qu'il s'était acquise en France, en Espagne, dans les Pays-Bas, et même en Prusse. Lorsqu'en 1810, l'empereur Napoléon eut décidé l'incorporation du royaume de Hollande à l'empire français, et que le roi son frère (*voy.* BONAPARTE LOUIS), eut épuisé tous les moyens de conserver à son pays son indépendance, M. Valckenaer fut envoyé à Paris pour tenter un dernier effort; mais il trouva Napoléon inflexible, et la Hollande fut incorporée. Le négociateur, rentré dans ses foyers, y resta sans fonctions, habitant tantôt Amsterdam, tantôt la campagne. M. Valckenaer est chevalier de l'or-

dre de l'aigle rouge de Prusse, et membre de l'institut des Pays-Bas.

VALDÈS (DON CAYETANO), amiral espagnol, député aux cortès de 1822, etc., est né vers 1770, dans la province des Asturies, où sa famille est fort considérée. Porté par goût au service de mer, il y fut admis fort jeune, et s'y fit remarquer par son aptitude, ses talens et son courage. Dans le voyage autour du monde du marquis de Mala-Espina, il fut chargé de reconnaître et de décrire le détroit de Fuca, sur la côte de Nootka. Valdès, et son ami Galareo, montés sur les goëlettes *la Subtile* et *la Mexicaine*, visitèrent et examinèrent toute cette côte avec le plus grand soin, et publièrent, à leur retour, une relation intéressante de ce voyage. Valdès prit une part active à tous les combats que livra ou que soutint la marine espagnole, déployant dans toutes les occasions autant de talent que d'intrépidité. De nombreuses et graves blessures justifièrent la confiance et les récompenses dont il fut l'objet. Il se fit surtout remarquer au combat de Saint-Vincent, où il commandait un vaisseau de ligne. Il reçut du premier consul Bonaparte, à l'époque où la flotte espagnole se réunità l'escadre française dans le port de Brest, un sabre d'honneur, comme l'un des marins les plus distingués de l'Espagne. A Trafalgar, il commandait, sous les ordres de l'amiral Dumanoir, le vaisseau *le Neptune*. «Voyant, disent les auteurs d'une biographie étrangère, cet officier opérer une retraite précipitée, qu'il jugea peu honorable, Valdès rallia un vaisseau espagnol, un ou 2 navires français, se jeta au plus fort de la mêlée, sauva deux bâtimens qui étaient sur le point d'être pris par l'ennemi, et tomba couvert de blessures sur l'entrepont de son vaisseau, qui, après la lutte la plus acharnée, entra dans le port de Cadix avec les navires qui l'avaient si bien secondé, et ceux qui lui devaient leur délivrance.» Le gouvernement espagnol lui confia, en 1808, le commandement de l'escadre qui devait se rendre de Carthagène à Toulon. L'envahissement de l'Espagne par l'empereur Napoléon ranima dans le cœur de cet officier l'amour de la patrie. «Il sentit que s'il se rendait à Toulon, cette escadre était perdue pour l'Espagne, et substituant à l'obéissance trop souvent mécanique d'un militaire le patriotisme réfléchi d'un citoyen, il manœuvra tellement au sortir de la rade de Carthagène, qu'au lieu de cingler vers Toulon, il se dirigea sur l'île de Minorque. Le grand-duc de Berg, qui commandait alors les forces françaises à Madrid, et dirigeait provisoirement les affaires de la péninsule, irrité de la courageuse désobéissance de Valdès, lui ôta le commandement et le rappela.» L'insurrection était générale à son débarquement; il y prit part aussitôt, et entra dans l'armée de terre. Il concourut, avec ses concitoyens, à la première défense de Sarragosse, d'où il passa, les Français s'étant retirés, dans les Asturies; il y reçut le commandement des troupes insurgées de cette province, et fut grièvement blessé d'un coup de feu dans

la poitrine à l'affaire d'Espinosa. Il se rendit, par ordre de la junte centrale, à Cadix, où il prit le commandement de l'escadre légère qui défendait le port, et reçut presque aussitôt le gouvernement de la place, poste alors de la plus haute importance. « Le zèle, la vigilance et l'activité qu'il mit à s'acquitter de ses nouvelles fonctions, lui assurèrent la reconnaissance de ses concitoyens, ainsi que l'estime des étrangers et des ennemis eux-mêmes. Il se montra très-attaché aux principes libéraux, et en qualité de président de l'*Ajuntamiento* de Cadix, il fit une adresse de remercîment aux cortès pour la constitution qu'ils avaient donnée à l'Espagne; et lorsque cette assemblée eut décrété l'abolition de l'inquisition, il prononça un discours plein de sagesse et d'énergie pour rendre grâce aux législateurs de cette disposition salutaire. » Ferdinand VII rétabli sur le trône en 1814, Valdès, qui était devenu lieutenant-général, fut en butte aux persécutions de ces hommes qui jouissaient des avantages de la restauration, sans avoir participé aux dangers qu'avaient courus les Espagnols qui l'avaient préparée. Un ordre royal le confina au château d'Alicante, où il était encore détenu lors de la révolution constitutionnelle du 7 mars 1820. Rendu par suite à la liberté, il fut réintégré dans la place de gouverneur de Cadix. Nommé ministre de la guerrre, il occupa ce poste peu de temps, et fut élu par ses concitoyens membre des cortès en 1822. Valdès a joué depuis un rôle important. Réfugié d'abord à Gibraltar, il fut obligé ensuite de se sauver dans les états de Maroc. Réclamé par le consul espagnol, qui offrit même une somme considérable pour qu'il lui fût livré, il n'a dû son salut qu'à la généreuse intervention du consul américain à Maroc. Après avoir couru les plus grands dangers, il a débarqué en Angleterre, où il est encore. « M. de Valdès, dit l'auteur de la *Galerie espagnole*, avec plus de vivacité d'esprit que de profondeur et de savoir, a des reparties fines et piquantes, un style vigoureux et original, qui souvent interrompt la gravité de l'assemblée aux dépens de ses adversaires, et contraste avec son air insouciant et de bonhommie. Il n'est pas jusqu'à son balancement de corps, habitude prise sur les bâtimens, qui ne donne à ce député une singularité de pantomime qu'augmente encore le pittoresque de ses expressions. »

VALDES (Rodriguez), commandant de Cadix lors de la révolution de 1820, n'est point de la famille du précédent, avec lequel d'ailleurs il n'a rien de commun sous le rapport des vertus et du mérite. Rodriguez de Valdès s'opposa de tout son pouvoir aux progrès de l'insurrection qui avait éclaté à l'île de Léon, le 1er janvier 1820; les mesures qu'il prit dans l'intérieur et à l'extérieur pour mettre la place à l'abri du mouvement constitutionnel, inspira l'épouvante, et fit comprimer le feu patriotique qui allait éclater parmi les habitans. Les progrès de ceux que l'Espagne regardait comme ses libérateurs, furent tels à la fin, que le commandant « parut céder

aux désirs impatiens des habitans de Cadix, en permettant de proclamer dans l'enceinte de cette ville la constitution des cortès : il invita même le général Quiroga à assister à cette cérémonie; mais le 10 mars à onze heures du matin, lorsque le peuple rassemblé sur la place publique se livrait à l'allégresse, on vit paraître tout-à-coup le bataillon des guides du gouverneur, et un autre corps dit de *Lealtad* (de la loyauté), dont les élémens, à ce qu'on prétend, avaient été fournis par les bagnes les prisons, et qui, par des décharges multipliées, portèrent la terreur et la mort au milieu de cette foule désarmée. Cette boucherie dura jusqu'à 3 trois heures, avec des circonstances révoltantes. » Le roi accepta, peu de jours après, la constitution, et remplaça Rodriguez Valdès dans son commandement par le général Odonnojhu. Il donna à ce général l'ordre de dissoudre, après les avoir désarmés, les deux corps qui avaient si lâchement répandu le sang de leurs concitoyens, et de traduire les auteurs de ces assassinats devant les tribunaux. Ces ordres furent ponctuellement exétés. Les deux corps furent conduits hors de la ville et désarmés, et Rodriguez Valdès, ainsi que ses complices, enfermés dans les prisons de la forteresse. Le triomphe du pouvoir absolu, en Espagne, a bientôt rendu aux hommes tels que Rodriguez Valdès cette funeste influence qui prolonge les désordres et l'anarchie.

VALÉE (Silvain-Charles, comte), lieutenant-général d'artillerie, inspecteur-général de cette arme, grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né le 18 décembre 1773. Il prit du service au commencement de la révolution, et parvint rapidement au grade de colonel du 1er régiment d'artillerie à pied; c'est en cette qualité qu'il fit les campagnes de 1806 et 1807. La croix d'officier de la légion-d'honneur fut la récompense des services qu'il rendit. Il obtint de l'emploi en 1809, et fut rappelé pour passer en Espagne. Les siéges de Lérida, de Méquinenza, de Tarragone, de Tortone et de Valence, en 1810, lui valurent, le 6 août 1811, le grade de général de division. Il continua de servir en Espagne jusqu'au 13 avril 1813, jour où il se distingua particulièrement contre les Anglais. Les événemens politiques de 1814 le ramenèrent dans sa patrie, où Louis XVIII lui donna la croix de Saint-Louis, le 27 juin de cette année, et le nomma, le 1er juillet 1814, inspecteur-général d'artillerie dans les directions de Strasbourg et de Neufbrissac. Il devint successivement commandeur et grand-officier de la légion-d'honneur. Au mois de juin 1815, il commanda l'artillerie du 5e corps d'armée. Après la seconde restauration, le roi le nomma inspecteur-général et rapporteur du comité central d'artillerie. Le général Valée présidait, au mois de mai 1816, le conseil de guerre qui condamna à mort par contumace le général Lefebvre-Desnouettes (*voy.* ce nom). Il est encore aujourd'hui (1825) employé

dans le corps royal de l'artillerie.

VALENCE (CYRUS-MARIE-ALEXANDRE DE TIMBRUNE-TIMBRONE, COMTE DE), pair de France, lieutenant-général, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Agen, le 20 août 1757, d'une des familles les plus anciennes et les plus considérées du midi de la France. Destiné au service militaire dès sa première jeunesse, il entra d'abord dans le corps royal de l'artillerie en 1774, passa capitaine au régiment de Royal-Cavalerie en 1778, fut attaché pendant quelque temps en qualité d'aide-de-camp au maréchal de Vaux, et nommé colonel en second du régiment de Bretagne en 1784. M. de Valence, doué de tous les avantages extérieurs, d'un esprit distingué et cultivé avec soin, obtint de grands succès à la cour, au commencement du règne de Louis XVI. Il eut bientôt la charge de premier écuyer du duc d'Orléans, grand-père du duc actuel, et fut nommé colonel-commandant du régiment de Chartres-Dragons. Lors de la convocation des états-généraux, en 1789, il fut élu député suppléant de l'ordre de la noblesse, mais ne prit point séance à l'assemblée constituante. Il ne s'en prononça pas moins pour une sage réforme des abus de l'ancien régime, et pour l'amélioration de l'ordre social par des institutions constitutionnelles, que l'immense majorité des Français demandait instamment. Il ne cessa depuis de servir avec chaleur la cause de la liberté, par ses discours et l'influence qu'il exerçait déjà, jusqu'au moment où il put verser son sang pour elle. En mai 1792, il fut employé en qualité de maréchal-de-camp à l'armée de Luckner, s'empara de Courtrai, passa ensuite sous les ordres de Dumouriez, fut promu au grade de général de division le 20 août de la même année, commanda les grenadiers et les carabiniers à l'affaire de Valmy, en Champagne, où il força, par l'habileté de ses manœuvres et la courageuse contenance de sa division, le duc de Brunswick, qui avait déjà tourné une aile de l'armée française, à s'arrêter et à songer plutôt à se défendre qu'à continuer ses attaques. Au mois de septembre suivant, le général Valence remplaça Dillon à l'armée des Ardennes. Il eut ordre de suivre les Prussiens dans leur retraite, et signa la capitulation par laquelle, pour n'être plus attaqués pendant leur marche rétrograde, ils s'engagèrent à rendre la place de Longwy, et à repasser au plus tôt les frontières de la France. Après l'évacuation forcée du territoire par les Prussiens, le général Valence combattit avec la même valeur l'armée autrichienne; contribua aux glorieux succès de la journée de Jemmapes, s'empara successivement des places de Charleroi, de Namur, et du château de cette dernière ville. Mais cette campagne, si heureusement terminée, fut suivie, en 1793, par de funestes revers. Dumouriez avait dès le commencement de cette année excité la méfiance et la haine des jacobins et du parti le plus exagéré de la convention; le nouveau ministre de la guerre Pache, leur servile instrument et l'ennemi per-

sonnel du vainqueur de Jemmapes, laissait l'armée victorieuse manquer de tout, et contrariait tous les plans du général en chef. Des commissaires civils y portèrent le trouble et la désorganisation. L'Angleterre venait de prendre part à la guerre, et entraîna à sa suite la république batave. Le 1er mars, le prince de Cobourg, à la tête d'une armée formidable, se mit en mouvement, força le général Miranda à lever à la hâte le siége de Maëstricht, et les Français à évacuer Liége. Ce ne fut que dans les plaines de Tirlemont que l'armée, déjà considérablement diminuée, put se rallier. On se résolut à livrer encore une grande bataille, et le champ en fut choisi à Nerwinde, où, cent ans auparavant, le maréchal de Luxembourg avait battu l'armée de Guillaume III. Le combat commença avec le jour le 18 mars. L'aile droite était commandée par le général Valence, le centre par le duc de Chartres (aujourd'hui duc d'Orléans), et l'aile gauche par le général Miranda. Cette dernière fut enfoncée et mise en déroute. Le général Valence enleva les villages d'Oberwinde et de Nerwinde, que les Autrichiens, en forces supérieures, parvinrent à reprendre. Le duc de Chartres, après des prodiges de valeur, les en chassa; mais leur aile droite, qui avait battu Miranda, revint au secours des troupes de leur centre. Des bataillons de volontaires encore peu aguerris, se croyant tournés, se débandèrent en jetant le cri funeste de *sauve qui peut.* On évacua Nerwinde; le feu de quelques bataillons de ligne, bien dirigé par le duc de Chartres, permit à l'infanterie de se rallier. La cavalerie se couvrit de gloire. Le général Valence, avec l'intrépidité dont il avait donné déjà tant de preuves, fit plusieurs charges brillantes, et reçut trois coups de sabre sur la tête, dont il a conservé jusqu'à sa mort les glorieuses cicatrices. On parvint enfin à repousser les Autrichiens, et l'armée française resta maîtresse du champ de bataille; mais elle avait payé cher cet avantage, et Dumouriez, dont l'échec de son aile gauche avait subitement dégarni le flanc, voyant qu'il était hors d'état de continuer l'offensive, ordonna le lendemain la retraite, qui devint une suite de combats continuels pendant quatre jours et quatre nuits. De nouveaux commissaires de la convention arrivèrent bientôt à l'armée. Les dénonciations contre le général en chef et ses amis se multiplièrent. Dumouriez, que la convention menaçait encore plus que l'ennemi, avait depuis long-temps conçu le dessein de la renverser, de marcher sur Paris, et d'y opérer une révolution nouvelle. Il entra, dès le 22 mars, en négociation avec le prince de Cobourg, dont il fallut d'abord s'assurer. On sait quelle fut l'issue de l'alliance de Dumouriez avec l'étranger. Les généraux français, qui passaient pour avoir eu des liaisons intimes avec leur chef, quoiqu'ils n'eussent en rien participé à son dernier projet, furent enveloppés dans sa disgrâce et proscrits comme lui. Le général Valence se trouva contraint de fuir une patrie qu'il avait si bien ser-

vie. Il ne s'y détermina cependant que sur l'annonce positive du mandat d'arrêt lancé contre lui. A la nouvelle de son départ, la faction sanguinaire, qui disposait du pouvoir, et qui avait déjà hautement demandé sa tête, le mit *hors la loi*, sans qu'il fût permis à ses amis, à la veille d'être proscrits eux-mêmes, de rien tenter pour sa défense. Toujours fidèle à sa patrie, au milieu des persécutions et de l'exil, il ne voulut pas même séjourner momentanément dans les pays en guerre avec la France, et chercha un asile dans les états du roi de Danemarck. Retiré à la campagne dans les environs d'Altona, repoussant tout projet de vengeance contre ses concitoyens, il put jouir de loin du spectacle des combats acharnés de ses ennemis, jacobins et conventionnels, qui s'entre-déchiraient de leurs propres mains. Mais le sort cruel et de plus en plus menaçant de sa famille, restée en France, lui causa long-temps de vives alarmes. M. de Valence avait épousé la fille du comte de Genlis (*voy.* l'article Sillery), jeune personne qui réunissait aux charmes de la figure, le plus noble caractère et tous les avantages d'un esprit distingué. Son père fut immolé sur l'échafaud par la faction de Robespierre; sa tante, Mme de Montesson, veuve du duc d'Orléans était en prison; sa mère, Mme de Genlis, vivait dans l'exil; elle-même, séparée de ses enfans, fut incarcérée pendant tout le règne de la terreur, et sans cesse dénoncée dans sa prison même, n'échappa que par une espèce de miracle au sort de son malheureux père. La jeunesse, la bonté et la courageuse résignation de Mme de Valence, intéressèrent si vivement un simple artisan charron, membre d'un comité révolutionnaire, et inspecteur de la prison où elle était enfermée, qu'il risqua de soustraire des cartons toutes les dénonciations et pièces qui pouvaient la compromettre, ou seulement rappeler qu'elle existait encore : on gagna ainsi du temps. La révolution du 9 thermidor la sauva, et celle du 18 brumaire permit au général Valence de revoir sa patrie. Rayé de la liste des émigrés sous le gouvernement consulaire, il devint, en 1801, président du canton de Versy, département de la Marne, où il avait eu des propriétés. Le collége électoral de ce département, qu'il présida en 1803, l'élut candidat au sénat-conservateur, où il fut appelé à siéger le 1er février 1805. Le 20 mars 1807, il reçut le commandement de la 5e division de réserve dans l'intérieur, et passa en Espagne en 1808, où il commanda une division de cavalerie. Employé pendant la désastreuse campagne de Russie, il commanda avec la plus haute distinction une division de cavalerie sous les ordres de Joachim, roi de Naples (*voy.* Murat), et fut cité pour la valeur qu'il déploya à la bataille de Mohilow. Au mois de décembre 1813, il fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire à Besançon, dans la 6e division militaire, où il prit toutes les mesures urgentes à cette époque; pourvut à la défense de la ville de Besançon; se mit ensuite à la tête d'une colonne de gardes nationa-





les et de quelques troupes de ligne, et se porta, au mois de janvier 1814, à Gray, où il tint toutes les forces ennemies en échec pendant sept jours. De retour de sa mission après les désastres de cette campagne et l'abdication de Napoléon, il fut nommé pair de France par ordonnance royale du 4 juin 1814. Il continua à siéger pendant les *cent jours*, en 1815, dans la chambre haute. Désigné à la fin de juin, par le gouvernement provisoire, pour être un des plénipotentiaires chargés de proposer un armistice au général Blücher, il se rendit d'abord au quartier-général prussien, et fut de nouveau envoyé, en la même qualité, auprès du duc de Wellington avec le comte Boissy d'Anglas. L'ordonnance royale du 24 juillet fit connaître que le comte de Valence avait cessé de faire partie de la chambre des pairs, et une nouvelle ordonnance du 4 septembre suivant, que le lieutenant général de Valence était mis à la retraite. Rappelé depuis à la chambre des pairs par l'ordonnance du 21 novembre 1819, il y a siégé jusqu'à sa mort, et n'a cessé d'y donner dans toutes les occasions des preuves multipliées de son patriotisme, de son amour de l'ordre et d'une sage liberté. Dans sa nouvelle carrière politique, peut-être moins brillante mais non moins utile que celle des armes, il s'est constamment montré le courageux défenseur de la liberté individuelle, de la liberté de la presse et de tous les droits nationaux. Après une longue et douloureuse maladie, le comte de Valence a été enlevé, en 1822, à sa famille et à ses nombreux amis, laissant de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu et une mémoire vénérée dans sa patrie. De ses deux filles, l'aînée, dame d'honneur de Mme la duchesse d'Orléans, a épousé le comte de Celles, député aux états-généraux du royaume des Pays-Bas, qui, avant de se retirer dans sa patrie, la Belgique, a pendant plusieurs années administré, comme préfet, le département de la Loire-Inférieure, et y a laissé les plus honorables souvenirs. La cadette a épousé un des frères d'armes de son père, le général comte Gérard, aussi distingué par sa valeur que par ses talens militaires, et qui a depuis pris rang parmi les défenseurs des libertés nationales, comme député de la ville de Paris, à la seconde chambre (*voy.* Celles et Gérard.) Outre plusieurs discours prononcés à la chambre des pairs, dont le dernier fut en faveur de la famille du malheureux Lesurques, injustement condamné à mort, le comte de Valence a publié, en 1796, un ouvrage intitulé : *Essai sur les finances de la république française, et sur les moyens d'anéantir les assignats*, 1 vol. in-8°. Cet écrit est plein d'idées neuves et d'aperçus financiers remarquables.

VALENTIN DE LAPELOUZE (Jean-Baptiste), né à Bruyères, département des Vosges, le 20 juillet 1777. La révolution le surprit au milieu de ses études, qu'il continua cependant aidé des conseils de l'abbé Georgel (*voy.* ce nom), son compatriote, jusqu'à la déportation de ce célèbre jésuite. Appelé à l'école de Mars de la plaine des Sablons, en 1794, il de-

vint un des élèves instructeurs de cette école, qui coopéra au 9 thermidor. Il servit ensuite comme officier dans un des bataillons des Vosges, qui étaient en grand nombre à l'armée du Rhin. La faiblesse de sa vue le força de renoncer à la carrière militaire, et à entrer dans celle de l'administration. Après avoir occupé divers emplois dans son département, il fut chargé de diriger la comptabilité de la loterie. Il se servit pour cela de la méthode des parties doubles, qu'il eut le premier l'idée d'introduire dans une grande administration, et obtint par là un tel succès, que les comptes de la loterie furent souvent présentés comme modèles dans les rapports annuels de la chambre des comptes, et que la méthode des parties doubles fut appliquée à la comptabilité du trésor, ainsi que de tous les établissemens qui en dépendent. En 1807, le sénateur général Ferino, son oncle, ayant été nommé gouverneur d'Anvers avec tous les pouvoirs civils et militaires, il l'accompagna en qualité d'aide-de-camp, et concourut à tous les travaux entrepris pour la défense de cette place et des établissemens maritimes qui y existaient. Résistant à toutes les tentatives de séduction, il avertit son oncle de l'énorme contrebande qui se faisait sur l'Escaut, depuis Flessingue jusqu'à Anvers, ainsi que des abus qui se commettaient dans la perception de l'octroi. Il rédigea à ce sujet un rapport qui fut adressé par le général Ferino au gouvernement, et qui servit à l'éclairer sur la conduite du général qui commandait à cette cette époque à Flessingue. L'affaire de l'octroi n'éclata que plus tard. Nommé capitaine de grenadiers de la 1re légion de la garde nationale de Paris, M. Valentin de Lapelouze manifesta dans les *cent jours*, en 1815, des opinions qui fournirent contre lui la matière de nombreuses et violentes dénonciations, et il fut destitué, en 1816, de sa place à la loterie, place qu'il avait créée et occupée pendant 18 ans. L'amitié des grenadiers de sa compagnie, l'estime et la confiance du duc de Choiseul, alors colonel de la 1re légion, lui firent cependant conserver son grade de capitaine de la garde nationale, et il occupe encore ce poste aujourd'hui. M. Valentin de Lapelouze a employé depuis les loisirs que lui laissait sa destitution, à des recherches sur l'économie politique et les finances, matières qu'il avait constamment étudiées. Il n'interrompit ces travaux que pour diriger momentanément une partie importante au comité des receveurs-généraux. Ayant acquis en 1820, un intérêt au *Courrier Français*, il prit, au commencement de l'année suivante, la direction de ce journal, qu'il n'a pas quittée depuis, et dans laquelle les événemens des dernières années lui ont fourni de nombreuses occasions de prouver qu'il savait également résister aux persécutions et aux séductions de tous genres. Il concourt aussi à la rédaction de cette feuille, notamment par des articles sur les finances, qu'il a l'art de rendre clairs et intéressans pour toutes les classes de lecteurs.

VALHUBERT (Jean-Marie-Roger), général de brigade, com-

mandant de la légion-d'honneur, naquit à Avranches, département de la Manche, le 21 mai 1765. Issu d'une famille honorable, mais dont le nom était sans particule, il reçut une éducation distinguée, dont son goût pour les armes changea la direction. Sa famille ne contraria point les projets qu'il avait formés; il se présenta pour subir les examens dans l'artillerie, qu'il affectionnait; mais un édit du roi en excluait les roturiers, et il ne fut point admis. De dégoût, il faillit, dit-on, s'expatrier. Son amour pour ses parens le retint, et il entra, comme simple soldat, dans le régiment de Rohan-Soubise infanterie. Il était rentré dans sa famille lorsque la révolution éclata. Les principes du nouvel ordre de choses convenaient trop à son âme libérale pour qu'il ne les adoptât pas avec enthousiasme, mais sans exagération, sans ambition, et par l'unique motif d'être utile à son pays, en se rangeant parmi ses braves défenseurs. Nommé par ses camarades chef du premier bataillon de la Manche, il se rendit à l'armée du général Rochambeau. « Il suit, dit M. Lavallée, Luckner dans la Belgique, il associe son nom aux braves défenseurs de Lille, il entre vainqueur dans la citadelle d'Anvers, il brave les glaces de 1793 sur le champ de bataille de Lawfeldt; seul, il conserve dans son corps la discipline exilée de l'armée de Dumouriez; seul, dans les murs du Quesnoy, pressé par l'ennemi, il en impose aux désorganisateurs et les désarme; seul enfin des prisonniers français, que le sort contraire relègue au fond de la Hongrie, il consacre à l'étude de la guerre des jours que des revers, précurseurs de tant de triomphes, rendaient un moment inutiles à la France. Il lui est rendu; il se retrouve avec ses anciens compagnons; ils sont réunis à cette 28e demi-brigade, cette fidèle amie de la victoire, et, à leur tête, il marche à des lauriers certains. C'est avec elle que, le 28 thermidor an 7, il enleva le Simplon, ce colosse posé par la nature au milieu des Alpes colossales; en vain les Autrichiens en défendaient les flancs escarpés, en vain leur artillerie foudroie les téméraires qui les osent gravir; Valhubert brave tout, et la montagne, et les hommes, et les canons; il arrive, il attaque, il disperse; hommes, canons, montagne, tout est en sa puissance, et maître de l'énorme mont, inébranlable comme lui, tous les efforts de l'ennemi ne peuvent lui arracher ce poste formidable, que sa bravoure a conquis en une heure, et qu'il a promis à l'honneur français de conserver toujours. Il entre en Italie; l'armée française arrive; le passage du Pô se prépare. Le général Mainoni, Valhubert et quelques autres braves, se jettent dans la première barque, ils franchissent le fleuve, et le succès de leur audace amène celui de l'armée qu'ils précèdent. Deux jours après, le 19 prairial an 8, Valhubert fond comme l'éclair sur un gros d'Autrichiens; ils sont plus de cent, il est seul, qu'importe? Ils sont frappés, vaincus, épouvantés; ils mettent bas les armes, ils sont prisonniers. A

Montebello, la cavalerie autrichienne avance; mais les grenadiers de la 28e sont là, Valhubert est avec eux. Les grenadiers le regardent; son front est calme, sa sécurité semble leur dire : « Je me »repose sur votre courage, vous »vaincrez; » ils vainquirent. A Marengo, le feu le plus meurtrier tonne long-temps sur la 28e, elle demeure inébranlable; Valhubert est encore avec elle. Grièvement blessé, il commande toujours, et la douleur n'obtient point d'empire sur son sang-froid; enfin au passage de Mincio, un boulet le renverse et le prive de la voix; on le presse de se retirer, c'est en vain. Son refus s'exprime par ses gestes; il se fait remettre à cheval, et continue de combattre.» Une arme d'honneur et une gratification de 12,000 francs lui sont décernées. Le premier consul Bonaparte lui adresse la lettre suivante, écrite tout entière de sa main : « Je vous envoie un brevet »d'honneur; je n'oublierai jamais »les services que la bonne et brave »28e a rendus à la patrie; je me »souviendrai, dans toutes les cir»constances, de votre conduite à »Marengo; blessé, vous voulûtes »vaincre ou mourir sous mes »yeux. » Les 12,000 francs, il les partage avec sa demi-brigade. Peu après (1804), il est élevé au rang de général de brigade. Du camp de Boulogne, il passe à la grande-armée, lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche. Un si brave guerrier ne pouvait mourir hors du champ de bataille. A Austerlitz, il combat dans la division Suchet, « à jamais célèbre par cette manœuvre brillante et inouïe qui sépare l'aile droite des Russes du centre de leur armée. » L'ordre du jour prescrivait de ne point dégarnir les rangs pour enlever les blessés. Renversé, le 2 décembre 1805, par un éclat d'obus, qui lui fracasse la cuisse, le général Valhubert voit ses soldats s'avancer pour l'enlever. « Arrêtez »mes amis, leur crie-t-il, souve»nez-vous de l'ordre du jour; »vous me releverez après la vic»toire. » La blessure de cet intrépide guerrier était mortelle; il l'apprit avec fermeté. « Je meurs »dans une heure, écrivit-il à l'em»pereur; j'aurais voulu faire plus »pour vous. Je ne regrette pas la »vie, puisque j'ai participé à une »victoire qui vous assure un règne »heureux. Quand vous penserez »aux braves qui vous étaient dé»voués, pensez à ma mémoire. »Il me suffit de vous dire que j'ai »une famille, je n'ai pas besoin de »vous la recommander. » Dans les plaines mêmes de la Moravie, ses camarades lui élevèrent un monument, et l'empereur Napoléon, par un décret impérial, donna le nom de Valhubert à une des places de Paris.

VANDAMME (Dominique, comte d'Unebourg), lieutenant-général, grand-cordon de la légion-d'honneur, est né à Cassel, département du Nord, le 5 novembre 1771. Il entra fort jeune dans la carrière des armes, passa aux îles dans un régiment colonial, revint en France à l'époque des états-généraux, en 1789, et forma, dès nos premiers troubles politiques, une compagnie franche, connue sous le nom de *chasseurs du Mont-Cassel*, dont il devint le



Le Gnal Vandamme.

chef. Il la commanda pendant la campagne de 1792, et mérita, par sa conduite, le grade de général de brigade. Il jeta dès-lors les fondemens de cette haute réputation de bravoure qui ne fit que s'accroître dans toute sa carrière militaire, et qu'il justifia par une foule d'actions d'éclat. Il fut employé, en 1793, à l'armée du Nord, s'empara de Furnes au mois d'octobre, bloqua Nieuport, se vit bientôt obligé d'abandonner cette place pour éviter l'approche des alliés, et perdit, dans la retraite, une partie de ses munitions et de son artillerie, ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir différens succès dans sa route. Le 29 avril 1794, il prit la ville de Menin conjointement avec Moreau, se rendit maître de Schenck le 6 novembre, et s'empara de Budwick trois jours après. Il passa ensuite avec sa division à l'aile gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, et y fit, sous Jourdan, la campagne de 1795. En 1796, il était à l'armée du Rhin, et fut surtout remarqué aux affaires des 14 et 15 juillet vers Alpersbach; le 24 août au passage du Lech, et deux mois après à l'attaque des hauteurs de Friedberg. A l'ouverture de la campagne de 1797, il aida puissamment l'armée à traverser le Rhin, en soutenant, à la tête de l'avant-garde, les vives attaques de l'ennemi. Dans les combats de Hanau et de Diersheim, qui en furent la suite, le général Vandamme se conduisit avec la même distinction. Nommé général de division le 5 février 1799, il commanda en cette qualité l'aile gauche de l'armée du Danube, se rendit bientôt en Hollande, sous les ordres du général Brune, et prit une part active aux succès de cette campagne. Forcé, par l'état où l'avaient réduit ses fatigues et ses blessures, à se livrer à quelque repos, il se retira à Cassel, et retourna, au mois d'avril 1800, prendre le commandement d'une division à l'armée du Rhin; il y montra son intrépidité accoutumée au passage du fleuve, entre Stein et Schafhouse; ensuite à l'attaque de Hohen-Twiel, que défendaient 80 pièces de canon, et qui se rendit le 30 avril, et enfin les 2 et 4 mai suivant, aux combats d'Engen et de Mœrskirsch. Il passa, en 1801, à l'armée des Grisons, s'y distingua comme dans les précédentes campagnes, et reçut du premier consul Bonaparte, au mois de septembr 1803, une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. Nommé, à cette époque, commandant de la 6ᵉ division, il devint, l'année suivante, grand-officier de la légion-d'honneur, fut dirigé vers la grande-armée, en septembre 1805, lors de la reprise des hostilités, et commanda la 2ᵉ division du corps d'armée du maréchal Soult. Le 4 octobre, il se rendit maître du pont de Donawerth, se porta le 6 sur Augsbourg, s'en empara le 9, se trouva aux combats livrés dans le courant de ce mois, fit 3,000 prisonniers dans la Haute-Souabe, et fut nommé grand-aigle de la légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz. Dans la campagne de 1806 et 1807, il fut chargé de la conquête de la Silésie; il fit le siége de Breslau, et s'en empara

Le général Vandamme, employé de nouveau, en 1809, contre l'Autriche, commanda les Wurtembergeois, et remporta une victoire complète au combat d'Urfort, en avant de la tête du pont de Lintz, où il mit en déroute trois colonnes autrichiennes. Le 1er janvier 1811, il fut nommé président du collège électoral d'Hazebrouck. Il devait faire partie de l'expédition contre la Russie; mais quelques démêlés avec le roi de Westphalie (*voy.* BONAPARTE JÉRÔME) le firent disgracier, et il reçut l'ordre de se rendre à Cassel. Cependant il eut, vers la fin de 1813, le commandement d'un corps de troupes qui se réunissait dans la 32e division. Le 5 avril, les divisions Saint-Cyr et Durutte l'étant venues rejoindre à Brême, il se disposait à attaquer les Russes, lorsque l'armistice suspendit les hostilités. Le 23 août, il marcha sur Pirna et Hoendorff, dont il s'empara, et le 24, il attaqua et battit le duc de Wittemberg, auquel il fit 2,000 prisonniers. Le 29, il traversa la gorge de la grande chaîne des montagnes de Bohême, et s'approcha de Kulm, où il trouva le général Ostermann à la tête de 10,000 Russes. Le général Vandamme, qui ne comptait jamais ses ennemis, soutint un combat opiniâtre, et développa la plus étonnante valeur. Forcé néanmoins de rétrograder, il fit la faute irréparable de rester à Kulm, au lieu de reprendre position sur les hauteurs. L'ennemi sut profiter de cet avantage; renforcé des gardes russes, il tombe sur les Français le 30 au matin; ceux-ci font bonne contenance; mais vers les deux heures, un nouvel ennemi, le général Kleist, débouchant par les montagnes, vint les cerner de toutes parts. Le général Vandamme, attaqué sur tous les points, ne perd ni son courage ni son sang-froid; malheureusement ses ordres sont mal compris ou mal exécutés, il perd toute son artillerie et 6,000 soldats, et est lui-même fait prisonnier. On le conduisit sous une escorte russe à Lahn, où il trouva le général Moreau à l'agonie. La foule qui prodiguait les marques de l'intérêt le plus tendre au transfuge français, n'était pas disposée à témoigner, à la valeur malheureuse, les égards qui lui étaient dus à bien plus juste titre, et le général Vandamme fut exposé à d'indignes insultes; le grand-duc Constantin osa même lui faire ôter son épée. L'empereur Alexandre, qui savait mieux apprécier le courage, la lui fit rendre sur-le-champ. Le général Vandamme, fut transféré à Moskou, et de là à Wiatka, au nord de Kasan, à 20 lieues de la Sibérie. La paix de 1814 le rappela en France, où il arriva le 1er septembre. Le duc de Feltre, qui venait de remplacer le maréchal Gouvion-Saint-Cyr au ministère de la guerre, lui donna l'ordre de quitter Paris en vingt-quatre heures. Il reparut au 20 mars 1815; Napoléon le nomma pair de France, et lui confia le commandement de la 2e division de l'armée. Chargé ensuite du 3e corps, sous le général Grouchy, il assura les succès de la bataille de Fleurus par les avantages qu'il remporta ensuite à l'attaque de Wavres. Il

était à la poursuite de l'ennemi, lorsqu'il apprit l'issue de la bataille de Waterloo. Jamais il ne montra plus d'habileté que dans cette circonstance; l'ordre avec lequel il opéra sa retraite fit craindre un instant à l'ennemi que sa victoire ne fût pas complète. En effet, un corps d'armée presque intact, et un matériel considérable d'artillerie, ramenés alors en France, laissaient encore aux amis de la patrie l'espoir d'empêcher, sinon une invasion nouvelle, du moins les résultats honteux qu'une occupation libre du territoire pouvait entraîner. L'armée française compta bientôt 80,000 combattans. Cette nouvelle, transmise, le 3 juillet, à la chambre des représentans, y excita les applaudissemens les plus vifs. Le général Vandamme annonçait que les commissaires envoyés auprès de son armée avaient été témoins de l'enthousiasme et de l'ardeur de ses troupes. « Je suis fier, ajoutait-il, d'être venu au secours de la capitale avec une pareille armée. Ses courageuses dispositions ne peuvent manquer de nous faire obtenir des conditions plus avantageuses, si nous sommes obligés de traiter avec nos ennemis. » Le général Vandamme occupait alors Mont-Rouge, Meudon, Vanvres et Issy. Ce fut dans cette circonstance que plusieurs généraux vinrent lui offrir le commandement de l'armée, qu'il ne crut pas devoir accepter. Le gouvernement provisoire traitait cependant avec les puissances alliées, et obtint la cessation des hostilités avec la condition que l'armée française se retirerait derrière la Loire. Le général Vandamme s'y rendit comme les autres généraux, et n'en fut pas moins compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815; il remit le commandement des 3e et 4e corps, et se retira dans une maison de campagne près de Limoges, département de la Haute-Vienne; mais il reçut ordre du préfet d'en sortir dans vingt-quatre heures. Il prit la route d'Orléans, et là, il lui fut enjoint d'aller habiter Vierzon, département du Cher. Ces actes, d'une autorité inquiète, donnèrent lieu à différens bruits, plus ou moins ridicules. On le représentait tantôt comme un chef de parti, levant des contributions à main armée; tantôt comme un fugitif qui venait d'être arrêté. L'ordonnance du 12 janvier 1816 fixa son sort, en l'obligeant de sortir du royaume; il se réfugia d'abord à Gand; mais n'ayant pu obtenir la permission d'y résider, il s'embarqua pour les États-Unis, où il séjourna environ deux années. Revenu en France avant l'ordonnance qui prononça le rappel des *bannis*, il fut détenu quelques instans, et reçut bientôt un passe-port pour sortir du royaume. Le général Vandamme possédait une terre aux environs de Gand, où il fixa sa résidence jusqu'à l'époque où il fut autorisé à rentrer dans sa patrie. Mis en disponibilité, il a été compris dans l'ordonnance du mois de septembre 1824, qui admet à la retraite un grand nombre de généraux. On s'est formé du caractère de ce général une idée que certains faits ont démentie; on a exagéré le mal, et jamais on n'a parlé du bien. Par exemple,



les habitans de Cassel, où il est né, jouissent d'un hôpital qu'il a construit et fondé de ses propres deniers. Il est peu de personnes qui compensent ainsi, par des bienfaits, le mal que les circonstances les ont quelquefois forcées de faire.

VANDER MAESEN (EDME-MARTIN, COMTE), général de division, membre de la légion-d'honneur, né à Versailles le 11 novembre 1767, manifesta de bonne heure son goût pour la profession des armes. Il entra, en 1782, au régiment de Tourraine, et passa par tous les grades, jusqu'à celui de lieutenant, qu'il obtint en 1792. A cette époque, de nombreux bataillons de volontaires arrivaient aux armées presque sans instruction ni discipline. Le ministre ayant voulu que l'on s'en occupât, le lieutenant vander Maesen fut du nombre des officiers de ligne désignés par le général en chef de l'armée pour les instruire. On lui confia le 10e et 11e bataillons du Jura, qui, en moins de trois mois, furent en état d'entrer en campagne. De retour à son régiment, il fut nommé quartier-maître du bataillon de guerre, puis adjudant-major, et enfin chef du 11e bataillon du Jura, le 14 octobre 1793. C'est de ce temps que datent les actions qui l'ont fait remarquer de ses chefs. Le bataillon que commandait vander Maesen faisait partie des troupes destinées à la défense des lignes de Wissembourg. Dans la retraite, il coopéra puissamment au rétablissement de l'ordre. Arrivé près Magueneau, il prit sur lui de déclarer à son bataillon que le général l'avait chargé de faire arrêter tous les militaires qui seraient rencontrés isolément. Il parvint bientôt à les rallier et à les préparer à attendre l'ennemi. Ce fut dans cet état que le général de division, Michaud, trouva cette troupe lorsqu'elle dut faire partie de sa division. La retraite s'exécuta sur Vandenheim, près de Strasbourg. Pichegru vint alors prendre le commandement de l'armée; il sut rallumer l'enthousiasme et préparer la victoire. Le déblocus de Landau fut décidé, et l'ordre fut donné pour une attaque générale sur toute la ligne. Le chef de bataillon, vander Maesen, que la confiance du général Michaud avait appelé à son avant-garde, commandait dans cette affaire un bataillon du 105e régiment, outre les 10e et 11e du Jura, qui firent des prodiges de valeur. L'infanterie autrichienne, malgré la plus vive résistance, avait été forcée d'abandonner la forêt de Brumpt, et de se retirer derrière la Zorn, où elle prit position après avoir détruit les ponts. La division française suivit l'ennemi de près; une partie reçut l'ordre de passer la Zorn; mais à peine parvenue à la rive opposée, elle fut attaquée et repoussée par l'ennemi. Nos troupes allaient repasser la rivière, lorsque le général Michaud ordonna à vander Maesen de prendre le commandement des grenadiers de la division, et de s'emparer de Brumpt, opération d'autant plus difficile, que l'ennemi, qui croyait la ville abandonnée, y arrivait de toutes parts. Les troupes se rencontrèrent; après un combat des plus

meurtriers, la ville fut emportée. Dans cette affaire, le chef de bataillon, vander Maesen, eut un cheval tué sous lui, et reçut un coup de feu qui lui traversa la cuisse. A peine guéri de ses blessures, il rejoignit son corps, qui faisait alors partie de la division Ferino. Au mois de germinal an 2, les Prussiens, projetant d'enlever une de nos reconnaissances, mirent leur cavalerie en embuscade pour couper toute retraite à la nôtre, près du village d'Ungstein. Le plan de l'ennemi aurait infailliblement réussi, sans le mouvement heureusement combiné du chef de bataillon vander Maesen, qui commandait cette avant-garde, et força les Prussiens à se retirer en abandonnant leurs éclaireurs. La cavalerie française ainsi dégagée rentra dans ses cantonnemens de Wackenheim. Quelques autres affaires contre les Prussiens lui valurent le grade de chef de brigade. La 140ᵉ demi-brigade, qu'il commandait, prit part, en l'an 3, aux divers combats qui mirent Spire, Worms et la tête du pont de Manheim au pouvoir de la France. Après la prise de Manheim, qui eut lieu au commencement de l'an 4, le général en chef ordonna à la division Beaupuy de passer le Rhin à Spire. Le chef de brigade vander Maesen traversa le fleuve à la tête des grenadiers de cette division, et poussa vers Hockenum les partis ennemis qu'il rencontra à son débarquement. La division Beaupuy alla bientôt à la rencontre de l'ennemi, qui combina ses mouvemens de manière à acculer l'armée française sur Manheim. Le général en chef concerta ce projet, en ordonnant une attaque sur Franckenthal, ce qui rappela aussitôt sur ce point les troupes autrichiennes qui s'en étaient détachées. L'adjudant-général Decaen et le chef de brigade vander Maesen, avec son corps, furent chargés de l'attaque de droite. Rien ne résista à la valeur de la 140ᵉ, qui, en moins de deux heures, s'empara du canal, et entra dans la ville au pas de charge par la porte du Rhin. Le surlendemain, l'ennemi, qui avait concentré sur ce point la majeure partie de ses forces, attaqua la division Beaupuy, qui, malgré sa très-grande infériorité en nombre, se battit avec autant d'audace que d'habileté. Vander Maesen, placé à la gauche, forma les 140ᵉ et 205ᵉ demi-brigades par demi-bataillon en échiquier, et fit son mouvement rétrograde à travers les vastes plaines qui séparent Epstein de Mutterstadt, sans que la nombreuse cavalerie ennemie osât l'inquiéter dans sa marche. L'armée se retira derrière le Kuesch, et prit quelque repos pendant l'armistice qui fut alors conclu. Les hostilités recommencèrent peu de temps après, et l'armée, à la suite de plusieurs affaires qui eurent lieu dans le Palatinat, passa le Rhin à Kehl. La division du général Beaupuy devait protéger cette opération en traversant le fleuve à Gambsheim. Déjà les grenadiers, sous les ordres du chef de bataillon vander Maesen et de l'adjudant-général Bellaveine, en touchaient la rive droite ; mais la crue des eaux ayant submergé l'île qui devait faciliter le passage, il fallut re-

noncer à cette entreprise. Vander Maesen participa avec son corps (devenu 62ᵉ) aux batailles d'Offembourg, de la Rincken, de Rastadt, de Masch, de Nerescheim, de Gesenfeld, de Neubourg; à celles de Lesenfeld, de Biberach, et à toutes les affaires où la division du général Beaupuy donna dans cette campagne. La division fut ensuite attaquée par des forces supérieures que commandait le feld-maréchal Latour. Le chef de brigade vander Maesen se mit en embuscade dans un bois, à quelques toises de la route de Ratisbonne, par où l'ennemi devait commencer l'attaque. A peine ses dispositions étaient faites, qu'un régiment de cuirassiers s'avança pour contourner le plateau sur lequel se trouvait placée la majeure partie de notre artillerie; mais il fut reçu par un feu de mousqueterie si bien dirigé, que ce corps fut mis dans le plus grand désordre. L'ennemi, éprouvant la même résistance sur les autres points, fut forcé à la retraite. Pendant le siége de Kehl, vander Maesen fut chargé de la conduite de plusieurs sorties. Après un long bombardement, l'ennemi, très-rapproché du fort, en voulut tenter l'assaut, fit son attaque sur plusieurs points, et s'empara du camp retranché, puis de la redoute du cimetière. Le général de brigade Decaen donna ordre aussitôt au chef de brigade vander Maesen de reprendre ces ouvrages à la tête de son corps, qui arriva vers neuf heures du soir; le combat se prolongea jusqu'à trois heures du matin avec le plus grand acharnement : tout fut repris, et les Autrichiens qui s'en étaient emparés y trouvèrent la mort. Après un second passage du Rhin, l'armée arrêtée dans sa marche par les préliminaires de paix signés à Leoben, repassa sur la rive gauche. A cette même époque, le chef de brigade vander Maesen fut obligé de remettre le commandement de la 62ᵉ à un officier récemment rentré au corps, et de deux jours de grade plus ancien que lui. Mais peu de temps après, le général Joubert lui donna celui de la 53ᵉ, avec laquelle il fit la campagne de l'an 7, à la division d'avant-garde de l'armée du Danube. Arrivé à Ostrach, il fut chargé par le général Lefèvre d'aller reconnaître l'ennemi, qui paraissait en force en avant des villages d'Eidn et d'Oskirch; à son arrivée, une centaine d'Autrichiens tombèrent en son pouvoir. L'ennemi eut un avantage le lendemain, et la division Lefèvre, après la plus vigoureuse résistance, fut contrainte de céder au nombre. Dans cette circonstance fâcheuse, le corps du chef de brigade vander Maesen, qui était demeuré dans la position où il avait combattu la veille, se trouva exposé à être coupé par l'ennemi; mais ayant rallié ses troupes à temps, il effectua sa retraite sur Pfullendorff, où il présumait que la division s'était retirée, et il rejoignit l'armée le soir du même jour, après avoir culbuté les troupes ennemies qui voulaient s'opposer à son passage. Il fut blessé d'un coup de feu à la jambe, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses fonctions. Vander Maesen fut cité, pour cette re-

traite, dans le mémoire justificatif du général en chef Jourdan. Ce fut alors que le gouvernement éleva cet officier au grade de général de brigade; mais ses lettres de service lui ayant été expédiées à l'armée de Rome, où il devait être employé, sa promotion lui fut quelque temps inconnue. Cependant il commandait à la même époque une brigade à l'armée du Danube, par l'ordre du général en chef. L'armée ayant repassé le Rhin, le général vander Maesen reçut l'ordre de reprendre le Vieux-Brisack, que les troupes françaises avaient évacué quelque temps auparavant. Arrivé au Neuf-Brisack, il fait ses dispositions, exécute le passage du fleuve sous le feu de l'ennemi, et à la pointe du jour entre dans la ville au pas de charge, à la tête des grenadiers de la 53ᵉ demi-brigade. Après cette opération, il rejoignit en Suisse l'armée d'avant-garde. Il contribua à réduire les insurgés des petits cantons qui avaient pris poste à Rotherthune, et il eut part aux succès de l'affaire de Wolerau, après laquelle il reçut du ministre de la guerre des lettres de service pour l'armée du Rhin, où il fut employé dans la division du général Laroche, restée seule sur la rive droite pour la défense de Manheim et de Neckereau. Le général vander Maesen fut chargé de la défense de ce dernier poste. Le deuxième jour complémentaire de l'an 7, à quatre heures du matin, le prince Charles, qui arrivait de Suisse avec 30,000 hommes, fit attaquer le village de Kekerveau par la majeure partie de ses forces, et ses colonnes, quoique appuyées d'une nombreuse artillerie, furent reçues à bout portant par un feu de mitraille et de mousqueterie, qui les mirent chaque fois dans le plus grand désordre. Durant ce combat, qui se prolongea plus de six heures, les Français montrèrent la plus rare intrépidité. Le général vander Maesen, qui avait pris et repris plusieurs fois le village avec 6,000 hommes contre 30,000, voyant son artillerie en partie démontée et sa brigade sensiblement affaiblie, crut prudent de se rapprocher de Manheim. La retraite se fit avec ordre, sans que l'ennemi tentât de l'inquiéter, et il vint prendre position près de l'ouvrage à corne en arrière de la digue du Rhin. Mais à peine était-il arrivé dans cette position, que l'ennemi força les portes de la ville et s'en empara. Le pont ayant été rompu, toute retraite fut interdite au général vander Maesen et à l'adjudant-général Lefol, que le général Laroche avait détachés sur le Necker. L'un et l'autre furent fait prisonniers et conduits en Bohême. Echangé, le 5 janvier 1801, contre le général-major Meczery, pris à Hohenlinden, le général vander Maesen rejoignit aussitôt l'armée à Salzbourg. Après le traité d'Amiens, le général de division Decaen ayant été nommé capitaine-général des colonies orientales, le général vander Maesen fut désigné comme son lieutenant, et le ministre le chargea de l'organisation des troupes de cette expédition. Il partit avec elles pour sa destination, dont le terme était Pondichéry. L'on s'embarqua à Brest le 15 ventôse an 11

(1803), et l'un arriva aux Indes-Orientales; mais la déclaration de guerre avec les Anglais étant annoncée, toute la division française se rendit à l'Ile-de-France. Vander Maesen fut nommé général de division dans cette même année, puis membre de la légion-d'honneur l'année suivante (5 germinal an 12). Il commanda et inspecta ensuite, en sa qualité de lieutenant du capitaine-général, les troupes qui étaient stationnées aux Iles-de-France et de Bourbon. Le 22 septembre 1810 fut marqué par un combat mémorable de quatre frégates françaises contre l'Ile-de-France. Cette affaire fit le plus grand honneur au général vander Maesen. Il fut envoyé par le capitaine-général pour voir s'il lui était possible de rétablir promptement une batterie (la batterie de la Reine), située à deux lieues du grand port, et qui avait été abandonnée faute de troupes. Le général vander Maesen jugeant de quel intérêt elle pouvait être pour la défense sur ce point, la fit promptement rétablir, et fit des dispositions si favorables contre l'ennemi, que la première de ces frégates santa en engouffrant ses débris dans la mer; la seconde eut le même surt le jour suivant, et les deux autres furent prises. Il n'est pas douteux que les combinaisons du général vander Maesen aient puissamment contribué à ce succès, parce que les Anglais ne s'attendaient point à truuver de la résistance devant cette batterie. Pressés et canonnés par nos frégates que commandait M. Duperret, ils s'étaient approchés, tant pour se mettra à l'abri que pour opérer un débarquement sur ce point important de l'île; gênés par nos batteries, qui contrariaient leurs desseins, ils s'approchèrent encore davantage pour faire cesser notre feu. Enfin, après une lutte opiniâtre, les bâtimens anglais furent anéantis, en cherchant à détruire les ouvrages que la prévoyance du général vander Maesen avait élevés. Cependant l'île, faute d'une quantité de troupes suffisantes pour sa défense, devait être reprise un peu plus tard. Elle le fut en effet le 30 novembre 1810, après une vigoureuse résistance. Le général vander Maesen y fut blessé, et eut un de ses aides-de-camp tué à ses côtés. De retour en France, il reçut de l'empereur Napoléon l'accueil le plus flatteur, et fut envoyé en Espagne, avant même que le conseil d'enquêtes eût terminé son rapport sur la prise de l'Ile-de-France. Arrivé à l'armée d'Espagne, il y reçut bientôt le commandement d'une division destinée pour Burgos, sous les ordres du général Caffarelli. Ce dernier mit à sa disposition trois régimens de cavalerie légère, un seul régiment d'infanterie entier et six bataillons de divers corps, composés de recrues et d'hommes sortant des hôpitaux. Ce fut avec 4 à 5 mille hommes d'infanterie de cette espèce, répandus dans les provinces de Burgos, Santander, Soria, etc., que fut formée la division avec laquelle cet officier général devait assurer les communications dans cette partie, faire rentrer les contributions et les approvisionnemens, et donner la chasse aux bandes armées. Cette

tâche difficile était tout-à-fait au-dessus des moyens bornés que l'on avait mis à sa disposition. Mais le général vander Maesen la remplit pendant un an avec tant d'activité et de succès, que les bandes, constamment battues dans toutes les rencontres, et poursuivies sans relâche, furent totalement dispersées. Il établit un système d'administration qui, s'il fut favorable aux Français en leur procurant l'abondance, ne le fut pas moins aux habitans, par l'extrême justice et la probité qui présidèrent à tous les actes d'autorité. La sagesse de cette administration a été si profondément sentie par les habitans de cette province, qu'il n'en est pas un qui ne conserve encore le souvenir de cet homme de bien, et des grands services qu'il a rendus à ce pays. Ce fut à ses soins que l'on dut la belle défense do Burgos par le général Dubreton, qui commandait une brigade de cette division. Le général vander Maesen, qui avait su prévoir de quelle utilité pouvait être ce fort, quoique très-imparfaitement construit, n'avait rien négligé pour le mettre dans le meilleur état possible de défense, et l'avait approvisionné pour six mois. L'armée de Portugal ayant été forcée de se retirer vers l'Èbre, il composa des meilleures troupes la garnison de ce fort, et en confia le commandement au général Dubreton. Après la retraite de l'armée anglo-portugaise, le général vander Maesen reprit le commandement de la province de Burgos, etc. Au mois de mars 1812, il rejoignit le général Clausel, qui commandait alors l'armée du nord de l'Espagne, en remplacement de Caffarelli. Vander Maesen, qui avait avec lui 4,000 hommes d'infanterie et 500 chevaux, obtint dans différentes rencontres les avantages les plus brillans, et s'empara des deux seules pièces de canon qu'eût Mina. Ce général, dans un rapport qu'il adressait aux cortès à Cadix, avouait que depuis le commencement de la guerre, il n'avait pas encore été poursuivi aussi vigoureusement; surtout, disait-il, « par le général » vander Maesen, qui est toujours » sur moi lorsque je l'en crois fort » loin. Ce général est très-estimé » et très-aimé des habitans des » provinces qu'il gouverne, et sa » réputation l'a précédé ici; aussi » lui donne-t-on les renseignemens les plus exacts sur mes » mouvemens. Sa probité parti» culière et l'exacte discipline qui » règne dans sa division, me font » plus de mal que 20 mille hom» mes de plus commandés par un » autre général qui n'aurait pas » ses vertus. Je crains d'être forcé » de sortir de la Navarre, etc. » Les événemens qui suivirent ayant obligé le général Clausel à rentrer en France, le duc de Dalmatie alla prendre le commandement de l'armée, la réorganisa en neuf divisions, formant trois corps, et ordonna ensuite une attaque sur trois points, afin de reporter le théâtre de la guerre en Espagne. Le 2e corps, sous les ordres du général Clausel, fut chargé de l'attaque sur la route de Roncevaux, où l'ennemi avait le plus de forces réunies. Ce fut le général vander Maesen, dont la division faisait la tête de la colonne,

qui déboucha le 3 juillet sur ce point, et qui eut tout l'honneur de la journée, en enlevant sous les yeux du maréchal toutes les positions de l'ennemi, opiniâtrement défendues, et en le forçant à une retraite précipitée. Poursuivi l'épée dans les reins pendant trois jours, il ne put se rallier qu'à deux lieues en-deçà de Pampelune, où les divisions qui bloquaient cette place avaient pris position. Trois attaques successives, dont une très-brillante du général vander Maesen, ayant été sans succès, parce que la plus grande partie de l'armée anglaise, qui avait levé le siége de Saint-Sébastien, s'était portée en toute hâte sur ce point, le maréchal songea à opérer sa retraite. Le général vander Maesen fut chargé de la soutenir, ce qu'il exécuta, dans un pays extrêmement difficile, avec tant d'ordre et de bravoure, que l'ennemi ne put parvenir à prendre une seule pièce de canon, ni même un seul homme. Ce général déploya en cette occasion un talent consommé dans l'art de la guerre et un courage à toute épreuve, qui lui valurent de la part du général en chef les plus honorables témoignages. Il avait reçu deux coups de feu à l'attaque de Roncevaux, et ses habits furent criblés de balles pendant la retraite. Le maréchal voulut ensuite tenter une attaque sur Saint-Sébastien, et en faire lever le siége, qui avait été repris. Trois divisions passèrent la Bidassoa le 31 août, aux endroits guéables, et l'ennemi, surpris dans ses positions, fut culbuté sur tous les points. Cependant l'attaque de droite n'ayant pas réussi, le général Clausel envoya prévenir le général vander Maesen de faire sa retraite sans perdre un instant. Il lui donnait en même temps le commandement des trois divisions, pour qu'il y eût plus d'ordre et d'ensemble dans les mouvemens que l'on ferait en présence de l'ennemi; mais une pluie qui tomba tout à coup par torrens pendant trois heures, ayant rendu le passage de la Bidassoa impraticable, cette retraite devenait très-difficile, parce que le seul point par lequel on aurait pu l'exécuter, était le pont de Bera, dont l'ennemi était maître, et qu'il paraissait disposé à vouloir défendre vigoureusement. La Bidassoa était devenue un torrent impossible à franchir Il fallait ou s'attendre à mettre bas les armes, ou s'emparer du pont de Bera à quelque prix que ce fût. Le 1er septembre 1813, à minuit, le général vander Maesen réunit huit compagnies de grenadiers et de voltigeurs, et s'élança à leur tête sur le pont, que l'on traversa sans tirer un seul coup de fusil. Ces compagnies se jetèrent aussitôt dans les maisons crénelées, où, à coup de baïonnettes, elles firent un horrible massacre des hommes qui les défendaient. L'ennemi fit des efforts inouïs pour reprendre les maisons, de l'occupation desquelles dépendait le sort de 10,000 hommes; mais vander Maesen avait si bien pris ses mesures, et sut inspirer une telle confiance à ses troupes par sa présence continuelle au milieu des plus grands périls, que toutes les colonnes ennemies furent repoussées. Enfin,

le passage fut effectué. Il est certain que sans la conduite ferme et pleine d'audace du général vander Maesen dans cette circonstance, ces trois divisions auraient été forcées de déposer les armes. Cet intrépide général, qui n'avait pas voulu quitter un instant la tête du pont tant que dura le passage des troupes, et qui était exposé à tous les feux de l'ennemi, fut victime de son courage et de son dévouement. Une balle qui vint le frapper, lui traversa les deux flancs, et il mourut quelques secondes après, le 1er septembre 1813, entre les bras de M. Charcelay, son aide-de-camp, qui avait partagé tous ses dangers sur ce même terrain, dont il s'était si audacieusement emparé, et qu'il avait conservé contre tant d'efforts. Ses dernières paroles furent : « Dites »au général Rouget de prendre le »commandement de la division »et de tenir ferme..... » et il expira aussitôt. Ainsi périt à la fleur de l'âge l'un des plus intrépides et des meilleurs généraux de l'armée française dans ces derniers temps. Un décret impérial venait de lui donner le titre de comte; mais cette marque de distinction arriva trop tard. Son fils reçut quelque temps après celui de baron. La perte du général vander Maesen fut profondément sentie par toute l'armée. Le général Clausel et le duc de Dalmatie la regardèrent comme irréparable.

VANDER MERSCH (N.), général en chef des insurgés brabançons, naquit à Menin, d'une famille honorable de la bourgeoisie. Porté par goût au service militaire, il entra dans les troupes françaises commandées par Chevert, qui l'estimait pour son courage, et l'appelait familièrement son *intrépide Flamand*. Du service français, il passa au service autrichien en qualité de lieutenant-colonel. Il rentra ensuite dans ses foyers, où il vivait paisiblement lorsque, en 1789, il fut choisi par les Brabançons mécontens des réformes de Joseph II (*voy.* ce nom), pour commander les rassemblemens qui se formaient à Bréda. Bientôt il devint membre du comité établi à Gand, et enfin commandant en chef des insurgés. A la tête de troupes peu nombreuses et indisciplinées, il parvint, par ses talens, sa prudence et sa fermeté, à donner de l'importance à son parti, appelé des *Vonckistes* (*voyez* l'article de VONCK), et à remporter des avantages assez marquans, entre autres aux affaires de Hoogstraaten et de Turnhout, où il défit le général Schrœder. Van Eupen et vander Noot (*voy.* ces noms), jaloux de ses succès et de son influence, le desservirent dans l'esprit des Brabançons, en insinuant avec adresse, soit que le général vander Mersch n'agissait que dans l'intérêt de la maison d'Autriche, soit qu'il voulait opérer une révolution démocratique. Ces insinuations lui enlevèrent la confiance populaire; ses ennemis achevèrent de le perdre totalement « en le réduisant à l'inaction, en lui refusant tout, et en rassemblant à grands frais dans l'intérieur des forces pour le rival (le général prussien Schœnfeld), qu'ils voulaient lui opposer, ce qui donna le spectacle de deux armées bra-

baoçonnes prêtes à en venir aux mains, et oubliant l'ennemi commun pour se détruire elles-mêmes. » L'armée de Namur, que vander Mersch commandait, montra l'intention de vouloir résister au général Schœnfeld, qui s'avançait contre elle. Tout à coup elle livre elle-même à Schœnfeld le général auquel elle paraissait dévouée. Vander Mersch ne put être convaincu par les états d'aucun des crimes qui lui étaient imputés. Il fut simplement envoyé à la citadelle d'Anvers, d'où il ne sortit qu'au retour de la tranquillité. Il mourut en 1792, un peu avant la conquête de sa patrie par les Français.

VANDERMONDE (N.), mathématicien, membre de l'ancienne académie royale des sciences et de l'institut national, naquit à Paris en 1735, et fut élève du célèbre mathématicien Fontaine. Il cultivait les sciences dans une paisible et volontaire obscurité, lorsque son ami Dionis du Séjour fit violence à sa modestie, et le mit en relation avec les principaux membres de l'académie des sciences. Ses talens et ses qualités personnelles le firent rapidement parvenir à l'académie, où il prit séance en 1771. Jaloux de justifier l'opinion favorable de ses collègues et de faire connaître ses droits à l'estime du monde savant, il publia successivement plusieurs mémoires, entre autres *sur la résolution des Équations*, les *Problèmes de situation*, une *nouvelle espèce d'Irrationnelles*, les *Éliminations des inconnues dans les quantités algébriques*, etc. Vandermonde, profondément versé dans la science de la musique, entreprit de décomposer l'art musical. Dans une séance publique de l'académie des sciences, en 1790, il établit « sur deux règles générales la succession des accords et l'arrangement des parties, démontrant que ces deux règles, reconnues par les musiciens, dépendent elles-mêmes d'une loi plus élevée qui doit régir toute l'harmonie. » Son système fut approuvé des plus célèbres compositeurs de musique, Philidor, Gluck, Piccini, etc. La révolution trouva Vandermonde à peu près indifférent au mouvement politique qu'elle imprima à la France; il ne fut ni persécuteur ni persécuté, devint professeur d'économie politique à l'école Normale, et enfin membre de l'institut national. Il mourut le 1er janvier 1796.

VAN EUPEN (N.), grand-pénitencier d'Anvers, naquit en Belgique en 1749. Intrigant, ambitieux et sans mœurs, Van Eupen ne vit dans l'exercice du sacerdoce, que les moyens de parvenir plus facilement au but que ses passions lui faisaient envisager. Il était déjà revêtu de quelques dignités de l'église, lorsqu'une intrigue scandaleuse avec une femme le força de s'expatrier. De la Hollande, où d'abord il se retira, il passa dans les Pays-Bas, et prit part dans les intrigues politiques. L'un des plus audacieux instigateurs du parti oligarchique, il fut le principal agent de Vander Noot, qu'il sauva plusieurs fois, par sa présence d'esprit, des embarras où le mettait le parti des *Vonkistes*. Van Eupen fut chargé

par son chef de différentes négociations en Hollande et en Flandre. Ce fut Van Eupen qui proposa à Vander Noot, le général prussien Schœnfeld, afin de l'opposer à Vander Mersch, leur ennemi commun, et plus particulièrement celui de Van Eupen, qui contribua beaucoup à le perdre. Devenu secrétaire des états du Brabant, Van Eupen en exerça les fonctions jusqu'à la fin des troubles. Le 13 novembre 1790, il fit la proposition de jurer sur le crucifix de repousser les propositions de l'Autriche: mais les autres membres des états s'étant déterminés à accepter ces propositions, la défection du général Schœnfeld privant Van Eupen de tout appui, il se sauva en Hollande, afin d'y être à l'abri du ressentiment du gouvernement autrichien. « De retour dans sa patrie, après la conquête des Français, il voulut de nouveau jouer un rôle par l'ascendant que lui donnait la religion sur ses compatriotes; et c'est alors que le directoire, profitant de son refus de prestation de serment, le fit déporter à la Guiane, où il finit ses jours en 1798. »

VANIER (Victor-Augustin), homme de lettres, grammairien distingué, membre de la société royale académique des sciences, de la société grammaticale, et de la société des sciences, lettres et arts de Mâcon, est né à Surenne, près Paris, le 21 février 1769. Il occupa différens emplois au ministère de la justice, de l'intérieur et de la guerre. Lors du licenciement de l'armée d'Illyrie, où il était contrôleur des vivres en 1810, il revint à Paris, y fit des cours publics à l'Oratoire, avec l'autorisation du ministre de l'intérieur; c'est de cette époque que date la réputation qu'il s'est acquise, et qu'il soutient aujourd'hui honorablement. Il donna par la suite chez lui, des soirées grammaticales où l'abbé Sicard et Mercier, membres de l'institut, se rendaient exactement, ainsi que plusieurs membres de la société grammaticale, fondée en 1807, par l'académicien Urbain Domergue. M. Vanier présida long temps cette société, et contribua à la publication des *Annales de grammaire*. Il a inséré dans cet ouvrage plusieurs dissertations qui ont provoqué des décisions de l'académie française, une entre autres sûr l'adoption du signe *a i*, en remplacement du signe *o-i* qu'on voit encore figurer dans les dictionnaires et dans presque toutes nos grammaires. L'abbé Sicard, qui assistait à la séance de la société grammaticale, où cette question fut agitée, ne partageant pas l'opinion de son collègue, défendait la dyphtongue *oi;* mais quand l'auteur en fut à ce passage de sa dissertation, où il dit : « Du temps même de François Ier, où nos pères prononçaient comme ils écrivaient, le double signe *a-i* représentait déjà le son simple *é* dans les noms et dans les verbes; ils ne confondaient pas je *nais* avec je *noie*, je *tais* avec je *toi;* un *dais* avec un *doigt*, une *haie* avec une *oie* : or, si le double signe *a-i* peignait bien le son simple *é* dans le présent du verbe naître, je *nais*, tu *nais*, il *naît*, le lui refuserez-vous aujourd'hui dans l'imparfait du verbe prendre, je *prenais*, tu

pre*nais*, il pre*nait?* S'il peint également ce son dans le présent du verbe taire, je *tais*, tu *tais*, il *tait*, n'est-il pas exactement le même dans l'imparfait du verbe être, j'é*tais*, tu é*tais*, il é*tait*? Rendez-vous donc à l'évidence en adoptant la réforme, et faites cesser cette orthographe barbare, qui nous fait confondre *français* avec *françois*, *paraisse* avec *paraisse*, je *perçais* avec je *perçois*. » L'abbé Sicard eut la franchise d'avouer qu'il n'avait rien à répondre, et y mit la générosité de s'offrir lui-même pour défendre à l'académie la proposition contre laquelle il s'était toujours prononcé : ce qu'il fit en effet. M. Vanier a publié : 1° *la Clef des participes*, 3° édition, 1 vol. in-12, Paris, 1824, qu'il a enrichi d'exemples choisis dans les meilleurs auteurs, et de deux savantes dissertations sur les doctrines de l'abbé Sicard et de Domergue, qui ont formé schisme dans l'école grammaticale de nos jours. Sa théorie tend à prouver que nous n'avons qu'une seule sorte de participe soumis à une seule règle. Un de nos plus profonds hellénistes, M. Boissonade, en rendant compte de cet ouvrage, s'exprime ainsi : « Je n'ai point vu de traité où la question des participes, si embrouillée par nos grammairiens, soit ramenée à des termes aussi simples. » 2° *Grammaire pratique*, adoptée par l'Université de France, 1 vol. in-12, Paris, 1824. L'auteur y suit la marche de la nature; il exerce les élèves à la pratique, les règles ne viennent que comme de simples remarques qui naissent d'elles-mêmes de l'observation des faits. Cette excellente méthode était depuis long-temps signalée par nos grands maîtres Rollin, Rousseau et les Solitaires de Port-Royal. M. Vanier a eu le bon esprit, peut-être le courage de la suivre et de la publier: les suffrages des officiers de l'université, et les succès que chaque jour obtient sa grammaire dans les institutions où elle est admise, sont la juste récompense de ses travaux. On annonce que pour compléter un cours de grammaire, il va mettre sous presse : 3° *Traité d'analyse*; 4° *Traité de syntaxe;* 5° *Traité de ponctuation.*

VAN-MAANEN (Corneille-Félix), ministre de la justice du roi des Pays-Bas, commandeur de l'ordre du lion Belgique, né à La Haye, se consacra au barreau dès sa jeunesse. Reçu avocat dans sa ville natale, il y pratiquait avec succès. Ses travaux judiciaires ne l'empêchèrent point cependant de prendre une part active à tous les débats politiques qui troublèrent long-temps la Hollande. L'avocat Van-Maanen se fit d'abord connaître par son ardent républicanisme, et joua un rôle marquant parmi les patriotes les plus opposés aux vues du chef de la maison d'Orange. En 1787, sous le règne de Louis XVI et le ministère de M. de Vergennes, les patriotes hollandais, quelque temps soutenus par la France, et encouragés par les promesses de secours plus efficaces encore, fiers d'ailleurs de leur force numérique et de la majorité des suffrages de leurs concitoyens, crurent leur cause contre le stadhouderat gagnée. Mais bientôt une armée prussienne, commandée par le prince de Bruns-

wick. entra en Hollande; les troupes françaises, réunies sur la frontière, eurent ordre de se retirer; les patriotes abandonnés furent vaincus, et le stathouder, Guillaume V, ajoutant à ses anciennes prérogatives, acquit un pouvoir à peu près illimité. « Une république, dit dans ses mémoires M. Caillard, chargé des affaires du roi de France à La Haye, une république dont l'existence physique était un chef-d'œuvre de l'industrie des hommes réunis en société, et qui, à l'ombre d'une liberté bienfaisante, avait fleuri par le commerce et rassemblé dans son sein une très-grande partie des richesses de l'Europe, cette heureuse contrée, si respectable par l'antique simplicité de ses mœurs, vit tout à coup s'éteindre en son sein jusqu'au moindre germe de liberté, par le souffle empoisonné du despotisme, et cette métamorphose étrange fut l'effet de l'absurde opiniâtreté d'un seul homme et de la vanité d'une femme. » Mais de nouvelles révolutions succédèrent à celle où le stadhouder avait triomphé. En 1795, il fut à son tour forcé de fuir, et de chercher péniblement un asile en Angleterre. Le parti anti-stadhondérien, auquel M. Van-Maanen était alors resté fidèle, le récompensa de son dévouement. Il fut nommé d'abord substitut-avocat fiscal près la cour d'appel pour la province de Hollande, et bientôt après procureur-général près la même cour. Il en exerça les importantes fonctions avec une rigoureuse fermeté. On se rappelle encore que M. Repelaer Van-Driel (*voy.* ce nom), aujourd'hui ministre-d'état du roi des Pays-Bas, et qui siége en cette qualité dans les conseils du souverain, à côté de M. Van-Maanen, fut arrêté à La Haye, pour avoir répondu à quelques lettres de ses amis exilés, et que M. Van-Maanen requit contre l'accusé la peine de mort. Le tribunal, toujours sévère, mais moins que le procureur fiscal, prononça cinq années de détention. Pendant la royauté momentanée de Louis Bonaparte, M. Van-Maanen devint son ministre de la justice; mais il perdit cette place ainsi que la confiance de son nouveau souverain, lorsque celui-ci, en mésintelligence avec son frère, crut avoir découvert que le ministre de la justice favorisait les vues de Napoléon, et s'opposait en secret à celles qu'il formait lui-même pour la prospérité du pays, dont le gouvernement lui avait été confié. L'accusation, quoique souvent reproduite, d'avoir sacrifié un frère à l'autre, et les intérêts de sa patrie au désir de plaire à l'empereur, n'a cependant jamais été prouvée, et l'ancien patriotisme de M. Van-Maanen aurait dû le mettre à l'abri d'un pareil soupçon. Dès l'incorporation de la Hollande à l'empire français, il fut nommé par Napoléon conseiller-d'état, et peu de temps après, premier président de la cour impériale de La Haye, commandeur grand'croix de l'ordre de l'Union. En 1813, la position de M. Van-Maanen devint difficile. La place importante qu'il occupait réunissait trop d'avantages pour qu'il voulût risquer de la perdre en prenant part à la révolution qui eut lieu au mois de no-

vembre de cette année. Aussi resta-t-il jusqu'à la fin dévoué au gouvernement de Napoléon. Mais les Français furent enfin obligés d'évacuer la Hollande, et le prince d'Orange, fils aîné du dernier stadhouder de la republique des Provinces-Unies, revint d'Angleterre, et prit en main les rênes du gouvernement. C'est alors que M. Van-Maanen eut besoin, et fit preuve d'une habileté consommée. Tous les antécédens lui étaient contraires; l'opinion du prince, fondée sur d'anciens souvenirs et sur de nombreux faits récens, paraissait des plus défavorables. Mais telle fut la chaleur des protestations du conseiller-d'état président, d'un dévouement sans bornes à la maison d'Orange, d'un entier abandon de tous les principes populaires opposés au pouvoir, telle fut enfin l'éloquence persuasive de cet homme d'état, qui parvint non-seulement à conserver sa place, mais qu'il lui fut encore accordé d'exercer les fonctions de ministre de la justice. C'est en cette qualité qu'il porta la parole, au nom du prince souverain, dans l'assemblée des notables, convoquée à Amsterdam en 1814, pour voter sur une nouvelle loi fondamentale. Après la création du royaume des Pays-Bas, par l'acte du congrès de Vienne, M. Van-Maanen fut définitivement nommé, le 16 septembre 1816, ministre de la justice, poste qu'il occupe encore aujourd'hui (1825). Il y remplit tout ce qu'il a promis. Dans la session des états-généraux de 1817 à 1818, il a porté et soutenu devant la seconde chambre deux projets de loi. Le premier avait pour objet de limiter encore davantage la liberté de la presse, garantie par la loi fondamentale, mais déjà resserrée en des bornes bien étroites par la loi dite des cinq cents florins; le second déclarait le droit de chasse *un droit Régalien*, ou faisant partie de la prerogative royale, et en privait par conséquent les propriétaires de biens-fonds. Ces deux projets de loi, presentés par le ministre, et qui avaient d'abord excité d'assez vives alarmes dans le pays, furent défendus avec une éloquence remarquable, quoique bien différente de celle employée en 1795, et avec une flexibilité de talent qui étonnèrent tous les anciens amis de M. Van-Maanen. Malgré les efforts de ses amis nouveaux, les deux lois, improuvées par la nation, furent rejetées par la chambre, et l'orateur exigea même vainement que cette chambre rappelât à l'ordre l'honorable député d'Otrenge, qui, en les combattant avec chaleur, n'avait point ménagé le proposant. Le ministre de la justice montra encore la même énergie dans une autre circonstance mémorable. Pendant les troubles de 1813 et 1814, l'autorité avait établi temporairement et sans autres formes que l'énoncé de sa volonté, une espèce de tribunal prévôtal, ou de *conseil de troubles*, pour imprimer, était-il dit, la terreur aux mutins et aux conspirateurs, pour contenir l'esprit de sédition et de soulèvement, au moment où l'ennemi extérieur (les Français) était aux portes. Les membres de cette commission avaient depuis long-temps cessé



de se réunir; l'on était même convaincu que depuis l'établissement de la constitution et l'installation des tribunaux de première et de seconde instance, la justice ne s'administrerait plus par des commissions. Mais, à la consternation générale des Belges, le ministre de la justice remit en activité à Bruxelles *la cour spéciale extraordinaire*. « Un cri d'indignation s'éleva dans tout le royaume; le ministre soutenait que cette cour n'ayant été abolie par aucun acte public de l'autorité, » il avait le droit de la rétablir. « Que ne rétablissez-vous donc aussi, lui répondit-on, le *conseil de troubles* du duc d'Albe, qui a ensanglanté notre pays? L'acte qui le supprime serait difficile à produire. » La *cour spéciale extraordinaire* n'en entra pas moins en fonctions; mais après avoir condamné un prêtre catholique, l'abbé de Foere, et quelques individus obscurs, après avoir ainsi suffisamment constaté l'omnipotence ministérielle, on céda à l'opinion, et les commissaires se virent congédiés. Plusieurs écrivains furent à la vérité successivement sacrifiés aux mânes du tribunal défunt. Les journaux, comme l'a si bien dit en France un homme d'état (M. le comte de Villèle), ne font pas l'opinion, ils l'expriment; mais les journalistes qui l'avaient le plus énergiquement exprimée en cette occasion furent punis. Des Belges furent arrêtés, et les rédacteurs qui n'avaient pas eu le bonheur de naître dans le royaume, en furent exilés sans procès ou jugement préalable. Les gendarmes suppléèrent aux juges. Un autre acte par lequel M. Van-Maanen a depuis signalé encore plus courageusement, s'il est possible, son administration judiciaire, et son désir de donner au pouvoir exécutif la force la plus efficace, a été l'incarcération des six principaux avocats de Bruxelles; elle eut lieu en 1819. Le premier volume d'un ouvrage statistique sur le nouveau royaume des Pays-Bas venait de paraître. L'auteur, M. Vander-Straeten, crut n'avoir point franchi les limites imposées à la liberté de la presse, liberté garantie par la loi fondamentale. Mais l'ouvrage déplut; l'auteur fut arrêté et mis en cause. MM. Barthelemi, Bayens, Defrenne, Doncker, Tarte cadet et Stevens, qui tous jouissaient d'une haute considération, due non-seulement à leurs talens, mais à leur caractère et à leur honorable conduite en tous les temps, signèrent en faveur de M. Vander-Straeten, une consultation, conçue en termes très-modérés, mais d'une logique pressante. Ils partagèrent bientôt le sort de leur client. On sent combien il serait avantageux à l'autorité que certains accusés qui auraient particulièrement déplu ne trouvassent jamais d'avocats. Le moyen ingénieux d'envoyer en prison et l'accusé et ses défenseurs, n'avait cependant pas encore été tenté. Il n'eut pas, il est vrai, au moins pour la suite, tout le succès qu'on pouvait s'en promettre; mais la vengeance du moment fut en partie satisfaite. Parvenus à un certain âge, mais étrangers au régime des prisons rendu plus sévère en cette circonstance, quelques-uns des détenus tombè-

rent malades. Tout le barreau de Bruxelles gémit de se voir privé de ses principaux ornemens. Les nombreuses clientelles des six avocats ne se plaignirent pas moins amèrement, en voyant leurs intérêts lésés, et le cours de la justice en quelque sorte suspendu pour eux. Il fallut enfin, après plusieurs semaines d'une rigoureuse captivité, se résoudre à faire juger des citoyens jusque-là irréprochables, et qui tous nés dans le pays, ne pouvaient pas être extrajudiciairement exilés ou mis à la disposition des gendarmes. Quand la cause fut appelée, une partie des populations des villes de Gand, d'Anvers, de Louvain, et des bourgs ou villages environnans, se rendit en foule à Bruxelles. Les chemins étaient couverts de voyageurs qui s'intéressaient vivement au sort des accusés. Le tribunal, quoique composé comme les autres cours du royaume, de juges amovibles, faiblement salariés, et qui tous attendaient leur avancement ou leur fortune du bon plaisir ministériel, ne crut pas cependant pouvoir sévir à son gré en cette occasion. Les six avocats furent honorablement acquittés, remis en liberté et reconduits chez eux aux acclamations prolongées de la multitude qui environnait le tribunal. Mais M. Vander-Straeten fut condamné à rester en prison et à payer une amende surpassant de beaucoup sa fortune, et que ses concitoyens l'aidèrent à acquitter au moyen d'une souscription ouverte en sa faveur. M. Van-Maanen administre encore avec la même distinction et la même vigueur le département de la justice. Ses talens littéraires l'ont fait nommer membre de l'institut du royaume des Pays-Bas. Il n'a point publié d'écrits; mais il a, dit-on, en portefeuille des mémoires d'un grand intérêt sur les phases révolutionnaires de son pays.

VAN MARWM (Martin), l'un des plus grands physiciens et botanistes des Pays-Bas, est né à Delft, vers l'année 1750. Il manifesta, étant très-jeune encore, un goût décidé pour les mathématiques, et trouva dans son père, très-bon mathématicien lui-même, un guide éclairé pour l'étude de cette science. Envoyé à l'académie de Groningue pour y étudier la médecine, il s'y appliqua avec le même succès, et fut promu au double grade de docteur en médecine et en philosophie. Il y soutint encore à cette occasion une dissertation botanique, qu'on ne peut citer avec trop d'éloge. Ce sont des aperçus nouveaux sur cette science, et des observations aussi justes que profondes. Quelque temps auparavant, il avait publié un excellent traité sur l'électricité, Groningue, 1776, in-8°. Il fut l'un des diciples les plus distingués du célèbre professeur Pierre Camper, qui l'honora de son amitié jusqu'à sa mort. Après avoir terminé ses études, M. Van Marwm alla s'établir à Harlem, pour y exercer la médecine; mais bientôt subjugué par son goût pour la physique, il y ouvrit un cours de cette science, qui, ayant un très-grand succès, le détermina à abandonner la pratique de la médecine pour se livrer tout entier aux sciences phy-

siques. La réputation qu'il y acquit le fit nommer secrétaire de la société de Harlem. Si cette société lui fit honneur par cette nomination, de son côté cet habile naturaliste n'honora pas moins le corps auquel il était associé, et par l'importance de ses travaux, et par la célébrité qu'il lui procura dans tout le monde savant. A la même époque, il fut nommé professeur (*lector*) de physique dans la même ville, et peu de temps après directeur du cabinet de physique de Teyler. Il donna tant de soins à cet établissement, et employa avec un tel discernement pour le compléter, les sommes dont il pouvait disposer, qu'il l'éleva à un degré de perfection et de splendeur, auquel ne peuvent atteindre les plus beaux cabinets de l'Europe. Ce que les étrangers et les curieux admirent surtout en passant par Harlem, ce sont les gazomêtres et une électricité d'une grandeur immense. M. Van Marwm, dont le nom est devenu européen, s'est rendu célèbre par une foule d'expériences intéressantes dans la chimie et dans la physique, dont le but était non-seulement de les perfectionner, mais encore de les rendre plus utiles à la vie commune. Parmi les instrumens pour la physique et la chimie que M. Van Marwm a perfectionnés, la machine électrique avec son appareil tient le premier rang; le second peut-être attribué à la pompe pneumatique, qui fut perfectionnée au point qu'elle porte le nom de *pompe pneumatique du docteur Van Marwm;* et le troisième enfin, au gazomètre de Lavoisier, dont la description se trouve dans le *Courrier des Arts et Belles-lettres,* journal hebdomadaire, imprimé à Harlem, tom. VIII, in-4°. M. Meerman, dans ses *Annales des Sciences et des Arts,* page 136, rend un hommage aussi juste que vrai à M. Van Marwm, en parlant des services qu'il a rendus au musée Teylérien, lorsqu'il dit «qu'il possède une aptitude toute particulière à favoriser les sciences physiques et chimiques par l'invention de nouveaux instrumens, le perfectionnement de ceux qui existent déjà, et la continuation non interrompue de ses expériences.» M. Van Marwm a publié la plus grande partie de ses observations sur la physique, la chimie et l'histoire naturelle, dans le *Courrier des Arts et Belles-Lettres.* On en trouvera l'énumération dans ses *Tables des matières.* On a encore de lui deux *Mémoires sur l'électricité,* couronnés par la société batave, pour la philosophie expérimentale, à Rotterdam, dont le premier, qui a M. Van Marwm seul pour auteur, a été imprimé en 1781, dans le 6ᵉ vol. des œuvres de cette société, et le second, auquel M. Paets Van Twostwyk a coopéré, et qui porte les noms réunis de ces deux savans, a paru en 1783, dans le 6ᵉ vol.; un troisième mémoire, que la même société a couronné, et auquel a également coopéré M. Paets Van Twostwyk, est intitulé : *Sur la nature des exhalaisons nuisibles des marais, lieux d'aisance, hôpitaux, mines, etc., et sur les moyens de les corriger, et de secourir les personnes qui en ont été atteintes,* publié en 1787, dans le 8ᵉ vol. des œuvres de cette société. Une discus-

sion qui s'éleva entre M. Herselin et M. Van Marwm, sur une question hydrostatique, prouva aussi combien ce dernier était instruit dans cette partie de la mécanique. C'est en 1801 qu'il publia sa *Lettre à M. Volta, sur la colonne électrique;* elle était écrite originairement en français; il en a donné ensuite une traduction hollandaise. M. Van Marwm est chevalier de l'ordre du Lion Belgique, membre de l'institut des Pays-Bas et de plusieurs autres sociétés savantes, nationales et étrangères.

VAN MONS (Jean-Baptiste), célèbre chimiste belge, est né à Bruxelles, le 11 novembre 1765. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude de la chimie, devint un pharmacien habile, et malgré ses connaissances et un long exercice au milieu de ses concitoyens, il étudiait encore cette science, lorsque les découvertes de Lavoisier lui donnèrent un essor auquel on dut les succès immenses qui en ont fait depuis une science nouvelle. Van Mons ne pouvait être indifférent à cette révolution; il l'adopta avec enthousiasme, et la propagea en Allemagne et dans tout le reste de l'Europe. Il fit plus encore; pour activer sans cesse les progrès de la chimie, il établit avec les savans des diverses contrées une correspondance suivie, au moyen de laquelle il communiquait aux étrangers les découvertes et les travaux des Français, et faisait passer à ceux-ci les recherches et les résultats des étrangers. Pour qu'un interprète infidèle ne vînt pas altérer le sens des notions transmises, il se soumit au pénible travail d'étudier les diverses langues de l'Europe, et il est parvenu à les posséder et à les écrire toutes avec facilité. Lorsqu'en 1792, à la suite de l'invasion des Français, on organisa à Bruxelles une assemblée de représentans du peuple, M. Van Mons y fut appelé un des premiers. Le gouvernement français ayant par suite établi une école centrale à Bruxelles, l'y nomma professeur de physique et de chimie. Il cessa alors d'exercer la pharmacie, et en 1807, il se fit recevoir docteur à la faculté de Paris. Depuis les événemens de 1814, il est associé étranger de l'académie de Paris, et professeur à l'université de Louvain. Il a publié des ouvrages sur les différentes branches de sciences qu'il a cultivées. Voici les principaux : 1° *Essai sur les principes de la chimie antiplogistique*, in-8°, Bruxelles, 1785; 2° *Pharmacopée manuelle*, in-8°, Bruxelles, an 9; 3° *Synonymie des nomenclatures chimiques modernes*, par Brugnatelli, traduit de l'italien, 1802, in-8°, ibid., an 11; 4° *Journal de chimie et de physique*, 6 vol. in-8°, Bruxelles, années 9, 10 et 11; 5° *Principes d'électricité*, in-8°, ibid., an 11; 6° *Théorie de la combustion*, in-8°, ibid., an 12; 7° *Essai sur une théorie chimique modifiée*, 4 vol. in-8°, ibid., 1806-1807 : cet ouvrage n'est point achevé; 8° *Lettre à M. Bucholz, sur la formation des métaux*, 1811, in-8°; 9° *Elémens de chimie philosophique*, par Davy, traduit de l'anglais, avec de nombreuses additions, 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1813-1816; 10° *Principes élémentaires de chimie*

philosophique, avec des explications générales de la doctrine et des proportions déterminées, in-12, Bruxelles, 1818. M. Van Mons a aussi été, pendant plusieurs années, un des rédacteurs des Annales de chimie, rédigées à Paris, et a enrichi d'une foule d'articles la plupart des journaux scientifiques de l'Europe. Il s'est occupé depuis plus de quinze ans du perfectionnement des diverses espèces de fruits, par la méthode du semis, et n'a cessé de faire ses expériences sur 60,000 pieds d'arbres semés. Il a publié, en 1820, un ouvrage sur ce genre de culture.

VANNI (Charles), membre de la junte d'état, créée à Naples, en 1794, s'était jeté de bonne heure dans le barreau pour y chercher quelque moyen d'existence. Se sentant incapable de s'élever par ses talens, il eut recours à l'intrigue, et par une conduite aussi lâche que coupable, il vint à bout de se faire remarquer. Il avait déjà donné la mesure de son immoralité en s'offrant, en 1775, à Pallante, pour séduire quelques jeunes gens, qu'il devait lui faire surprendre dans une loge de francs-maçons à Capodimonte. Cette trahison, qui plongea dans le deuil plusieurs familles, avait valu à ce misérable une place dans la magistrature, et le rendit ensuite digne de prendre part à la persécution des patriotes napolitains, qu'Acton avait conseillée à la reine. Vanni, qui a été pendant quelques années l'arbitre de la fortune et de la vie des plus honnêtes citoyens, avait été chargé d'examiner la comptabilité du prince de Tarsia, un des grands officiers de la couronne, que le roi avait eu l'idée de placer à la tête d'une fabrique de soieries, qu'il venait de fonder à San-Leucio. Il arriva ce qu'il était facile de prévoir : les employés subalternes s'enrichirent, et le chef de l'établissement fut déclaré responsable de leurs dilapidations. Vanni, qui s'était montré plutôt le bourreau que le juge du prince de Tarsia, fut choisi par Acton comme l'instrument le plus actif de son despotisme. La première junte, qui n'avait pas répondu à l'attente du ministre, fut cassée, et Vanni, C...., Guidobaldi furent appelés à consommer la ruine de l'état et des familles. Ils commencèrent par démoraliser une partie de la nation pour la faire servir à dénoncer l'autre : ils tendirent leurs filets dans tout le royaume, et personne ne put rester à l'abri de l'injustice et de la calomnie. Cet épouvantable terrorisme dura presque quatre ans, et ne finit que peu avant la première invasion des Français en 1799. La nation, fatiguée de tant d'excès, éclata en invectives contre ses oppresseurs et le gouvernement se vit obligé de mettre un terme à la fureur de la junte d'état. Sacrifié par ses propres collègues, qui le chargèrent de tous leurs crimes, Vanni fut destitué et banni de la capitale. Cette disgrâce l'accabla d'autant plus, que le royaume de Naples ne tarda pas à être occupé par les armées républicaines. Poursuivi par ses remords, et craignant la vengeance de ses ennemis, il s'adressa à la reine pour être reçu à bord de l'escadre qui devait emmener la cour en Sicile. Cette de-

mande ne fut pas accueillie, et Vanni ne vit alors d'autre ressource pour lui que d'attenter à son existence. Avant de se frapper, il écrivit ce billet qu'on trouva près de son cadavre : « L'ingratitude d'une cour perfide, l'approche d'un »ennemi redoutable, le manque »d'asile, m'ont porté à me déli»vrer d'une vie qui m'est à char»ge. Qu'on n'accuse personne de »ce crime. Puisse ma mort servir »d'exemple aux autres inquisi»teurs, et leur apprendre à être »sages. » Vanni se détruisit dans une petite maison, à Sorrento, le 18 janvier 1799.

VAN-PRAET (Joseph-Basile-Bernard), né à Bruges en juillet 1757, vint fort jeune en France, et fit ses études au collége d'Arras. En 1784, il entra comme employé à la bibliothèque du roi. Quoique la nature de ses occupations paisibles et sédentaires, et une extrême modestie qui l'empêcha toujours de se produire en public, dussent contribuer à lui assurer une vie douce et tranquille, et à le mettre à l'abri des persécutions pendant les troubles de la révolution, néanmoins il fut, en 1793, dénoncé comme aristocrate, avec quelques-uns de ses collègues, entre autres Barthélemy, Champfort et Cappcronnier, et incarcéré aux Madelonnettes, où il ne resta que douze jours, ayant été réclamé par le comité de sa section. Après avoir rempli pendant deux ans, par interim, les fonctions de conservateur de la bibliothèque, M. Van-Praet fut nommé à cet emploi en 1796, pour les livres imprimés. Depuis quarante ans qu'il est à la bibliothèque royale, les personnes qui la fréquentent n'ont jamais eu qu'à se louer de son obligeance et de son aménité; il sait habilement faire apprécier aux étrangers l'importance et la richesse de l'établissement auquel il est préposé, et dont la France s'enorgueillit à juste titre. Il a reçu, en 1814, la décoration de la légion-d'honneur et des lettres de naturalisation, son pays natal ne se trouvant plus alors renfermé dans les limites assignées à la France. M. Van-Praet, membre de l'académie celtique, de la société royale académique des sciences de Paris, et correspondant de l'institut de Hollande, a publié divers ouvrages qui attestent une grande érudition en bibliographie: 1° *Recherches sur la vie et les écrits de Colard Mansion*, imprimeur à Bruges durant le 15ᵉ siècle; 2° *Notice abrégée d'un manuscrit français de la bibliothèque du roi*, intitulé : *Tournois de la Gruthuse;* 3° *Description des manuscrits de la bibliothèque du duc de la Vallière*, 3 vol. in-8°; 4° *Catalogue* des livres imprimés sur vélin de la bibliothèque du roi, 5 vol. in-8°, 1823; 5° pour faire suite à l'ouvrage précédent, *Catalogue* des livres imprimés sur vélin, tant des autres bibliothèques publiques que des bibliothèques particulières, 3 vol. in-8°, 1824.

VANSITTART (Nicolas), chancelier de l'échiquier, etc., est né à Londres, d'une famille originaire de Hollande. Il commença ses études à Westminster, et les termina à Oxford en 1791. Ayant déployé de grands talens comme financier à la chambre des communes, où il avait été élu,

et possédant une grande fortune avec la réputation d'une sévère intégrité, il devint, en 1806, secrétaire de la trésorerie, époque de la formation du ministère qui succéda à W. Pitt. Quelque temps après, presque à la suite de la mort de M. Percival, il fut nommé aux fonctions importantes de chancelier de l'échiquier. Les 4 et 31 mars 1813, il fit à la chambre des communes un long rapport sur l'état des finances de l'Angleterre, et prouva qu'elles étaient devenues extrêmement florissantes depuis la prorogation du parlement, et depuis cette époque jusqu'aux derniers événemens militaires. Il présenta ensuite un plan général d'amélioration; c'était un projet d'amortissement de la dette publique, qui fixa d'autant plus l'attention de la chambre, qu'il créait des fonds suffisans pour cet objet, et qu'il offrait la facilité d'alléger les créances de l'état. Le 8 novembre 1814, il se montra le défenseur des ministres, en repoussant l'attaque dirigée contre eux par M. Withbread, à l'occasion de l'adresse d'un juge au prince-régent, sur la manière d'administrer la justice. Le 15 mars 1815, il proposa d'acheter de la compagnie de la mer du Sud, son privilége exclusif de commerce avec l'Amérique méridionale. A cette occasion, MM. Withbread et Bennet tracèrent un tableau effrayant de la guerre qui désolait les colonies espagnoles, et demandèrent au gouvernement de prendre des mesures pour rapprocher les deux partis et assurer la liberté de 18 millions d'Espagnols des deux Amériques. M. Vansittart leur répondit « que l'Angleterre avait fait offrir sa médiation, mais qu'il ne convenait pas de rien faire qui pût être considéré comme un manque de foi envers le roi d'Espagne, malgré tous les avantages que le commerce libre avec l'Amérique espagnole pouvait procurer à la Grande-Bretagne. » L'Angleterre fit tout pour l'Amérique, en restant inactive; si elle eût employé la force pour comprimer l'élan des peuples, les haines y eussent été inextinguibles, comme on le voit chez d'autres nations, et les Anglais épuiseraient encore aujourd'hui leur sang et leurs subsides dans ces contrées, au lieu d'y recueillir les avantages que leur assure la reconnaissance de l'indépendance qu'elles ont conquise. M. Vansittart, membre de la société biblique, prononça en cette qualité dans l'assemblée qui eut lieu, en mai 1816, un discours où il faisait le plus grand éloge de la sainte-alliance. Il est peu éloquent; les chiffres sont ses armes habituelles, et jamais il ne répond aux traits quelquefois acérés qu'on lui lance du haut de la tribune, qu'en déroulant un immense cahier de calculs, derrière lequel il conserve un flegme imperturbable. M. Vansittart a publié : 1° *Réflexions sur la nécessité et l'avantage d'une paix immédiate*, in-8°, 1788; 2° *Lettre à M. Pitt sur la conduite des directeurs de la banque, avec des observations sur le pamphlet de Morgan, relatif à la dette publique*, in-8°, 1795; 3° *Recherches sur l'état des finances de la Grande-*

Bretogne, in-8°, 1796; 4° *Substance de deux discours sur le rapport du comité des monnoies*, in-8°, 1811; 5° *Trois Lettres sur la société angloise et étrangère de la Bible*, in-8°, 1812, insérées dans le *Pampleteer*, n° 1er; 6° *Discours à la chambre des communes*, 20 février 1815, *sur le comité des voies et moyens*; 7° *Budget de* 1815. Ces deux dernières brochures ont été insérées dans le *Pampleteer*, avec des observations.

VAUBLANC-VIENNOT (LE COMTE VINCENT-MARIE DE), membre de la chambre des députés, membre du conseil supérieur de commerce, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., est né en 1756. Elevé à l'école militaire, il suivit quelque temps la carrière des armes. Secrétaire de la noblesse de Melun, en 1789, il fut nommé, au mois de septembre 1791, par le département de Seine-et-Marne, à l'assemblée législative, où il se montra bientôt l'un des membres les plus opposés au nouvel ordre de choses. Il parla en faveur des émigrés et des prêtres réfractaires, demanda que le comité diplomatique présentât un rapport sur la nécessité d'éloigner des frontières les frères du roi; s'opposa au séquestre des biens des émigrés, voulut, mais inutilement, défendre le ministre de Lessart, empêcha M. Bertrand de Molleville d'être mis en accusation, et obtint la suspension du décret rendu contre M. de Noailles, ambassadeur à Vienne. M. de Vaublanc combattit avec beaucoup de courage l'amnistie proposée en faveur de Jourdan (*voy.* ce nom), et des autres auteurs des massacres de la *Glacière* d'Avignon; il fit décréter d'accusation Marat, et interrompit avec indignation la lecture d'une pétition par laquelle un fils dénonçait les opinions de son père. Il prit contre les *Girondins* la défense de M. de La Fayette, enfin il fit mander à la barre de l'assemblée Pétion, maire de Paris, et M. Rœderer, procureur-syndic du département, pour qu'ils y rendissent compte des mesures qu'ils avaient ordonnées pour assurer la tranquillité de la capitale. Il ne fut point réélu à la convention nationale. Ses principes qui, lorsqu'il était membre de l'assemblée législative, l'avaient signalé à la haine du peuple, et plusieurs fois exposé à sa vengeance, le firent mettre hors la loi sous le régime de la terreur; il échappa néanmoins à la proscription, et reparut après la révolution du 9 thermidor an 2. Président de la section Poissonnière à l'époque de l'insurrection sectionnaire contre la convention nationale (1795), il fut condamné à mort par contumace, comme ayant fait partie des comités directeurs de ce mouvement séditieux. Dans le même temps, deux jours avant cette condamnation, le département de Seine-et-Marne le nommait député au conseil des cinq-cents. Le 29 janvier 1796, il réclama une première fois contre ce jugement, et ne réussit pas à le faire annuler: il fut plus heureux à la seconde. Acquitté à la fin d'août de la même année, il parut au conseil des cinq-cents, le 2 septembre 1796, pour y pren-

dre séance et prononcer le serment de haine à la royauté. Il le prêta, au grand étonnement de l'assemblée. Tous ses discours au conseil furent une constante opposition au parti républicain et au directoire-exécutif. A l'époque du 18 fructidor an 5 (1797), lors de la lutte entre le directoire et les conseils, il était membre de la commission des inspecteurs chargés de prendre les mesures de résistance; le directoire ayant triomphé, il fut condamné à la déportation. Il parvint à s'y soustraire, et passa en Suisse, d'où il se rendit en Italie, et revint en France après l'établissement du gouvernement consulaire. En 1800, membre du corps-législatif par élection du sénat-conservateur, il fut nommé, en 1804, par le département de Seine-et-Marne, candidat au sénat; devint, en 1805, préfet du département de la Moselle, et successivement comte de l'empire et commandant de la légion-d'honneur. En 1813, il fut attaqué de la maladie contagieuse causée par le grand nombre de soldats malades ou blessés dirigés sur Metz, chef-lieu de sa préfecture, et en faveur desquels M. de Vaublanc avait fait établir plusieurs hôpitaux. Il fut un des premiers à se prononcer contre l'empereur et pour le rétablissement du gouvernement royal; et au 20 mars 1815, à exhorter la garde nationale à rester fidèle au roi, et à prendre, de concert avec le maréchal Oudinot, des mesures pour défendre la ville contre Napoléon. Ce prince, qui avait fait tant d'ingrats sans se venger, donna cependant l'ordre d'arrêter M. de Vaublanc, qui toujours informé à temps des dangers qu'il courait, se hâta de prendre la fuite. Il arriva à Luxembourg, où le général autrichien lui témoigna une grande considération. M. de Vaublanc revint à Paris, à la suite du roi, en 1814. Ce prince le nomma successivement conseiller-d'état, préfet du département des Bouches-du-Rhône et ministre de l'intérieur. M. de Vaublanc a marqué son ministère dans le monde savant, par la réorganisation, en 1816, de l'institut, où tant de nouveaux académiciens improvisés vinrent occuper les places d'hommes qui jouissaient depuis long-temps d'une haute considération littéraire. Comme l'un des organes du gouvernement, il a peu marqué, et a été remplacé au ministère de l'intérieur par M. Lainé, aujourd'hui vicomte et pair de France. A sa retraite, M. de Vaublanc fut nommé ministre d'état et membre du conseil-privé. En 1820, il a été élu par le département du Calvados membre de la chambre des députés, et réélu, en 1824, à la chambre septennale; il est membre libre de l'académie royale des beaux-arts. Ses ouvrages sont: 1° *Considérations critiques sur la nouvelle ère*, sous la forme d'un discours supposé à la tribune du conseil des cinq-cents, suivi de l'extrait d'un mémoire à l'astronome Delambre, sur les moyens de trouver les années sextiles du nouveau calendrier, 1801, in-8°; 2° *Rivalité de la France et de l'Angleterre*, depuis la conquête de Guillaume, en 1066, jusqu'à la rupture du traité d'Amiens

par l'Angleterre, 1803, in-8°.

VAUGIRAUD (Pierre-René-Marie de), vice-amiral, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, né en 1741, aux sables d'Olonne, se voua de bonne heure au service de mer, et s'embarqua, en 1756, sur le vaisseau l'*Éveillé*, comme garde de la marine. Enseigne en 1762, il montait le *Tonnant*, qui releva la garnison de Mahon, et fit la remise de cette forteresse. Commandant d'un aviso dans l'escadre d'évolution sous les ordres du comte d'Orvilliers, il était chargé de porter les ordres et de répéter les signaux. Il se distingua dans ce service, et fut chargé d'apporter à Versailles le compte des opérations. Au combat d'Ouessant, il suppléa M. Duchaffaud, qui commandait l'arrière-garde, et qui venait d'être grièvement blessé. Par son dévouement il sauva toute la flotte de Brest, que menaçait de l'incendie l'embrassement du vaisseau le *Roland*. A la recommandation de MM. d'Orvilliers et Duchaffaud, ses chefs, il reçut le commandement de la frégate le *Fox*, capturée sur les Anglais, et fut le major en second de M. d'Orvilliers dans les flottes combinées de France et d'Espagne, dirigées contre les Anglais. Il fut major-général de l'armée de M. de la Touche-Tréville, chargée de remplacer aux Antilles celle du comte de Guichen. Il rendit dans ce poste d'importans services, et sauva encore la flotte française d'un incendie qu'allait y occasioner l'embrasement du vaisseau l'*Intrépide*. M. de Vaugiraud se conduisit avec beaucoup de bravoure, quoique blessé dans le combat contre l'amiral Rodney; il était sur le vaisseau amiral la *Ville de Paris*, qui fut forcé de se rendre. Le conseil de guerre chargé de prononcer sur cet événement, rendit le témoignage le plus flatteur de la conduite de M. de Vaugiraud, et le roi lui adressant une lettre de félicitation, lui annonçait qu'il lui avait accordé une pension de 1200 francs. Commandant en second dans la première escadre d'évolution d'Albert de Rioms, il passa, en 1788, au commandement de la *Gracieuse*, destinée à la station des colonies occidentales. En 1789, il aida M. de Vioménil, gouverneur de la Martinique, à apaiser les mouvemens insurrectionnels que venaient de faire naître les événemens de la révolution. De retour dans ses foyers, à l'époque du départ du roi pour Varennes, M. de Vaugiraud se mit à la tête de plusieurs gentilshommes du Poitou, et résista à main armée aux forces envoyées pour arrêter l'insurrection qu'ils dirigeaient. Un décret de prise de corps ayant été lancé contre lui, il émigra et se rendit à Coblentz. Les princes français le chargèrent d'organiser le corps de la marine en compagnies, et dès le commencement des hostilités, il eut le commandement d'une compagnie noble de cavalerie destinée au service des princes. Lors du licenciement, il se rendit en Angleterre, d'où il devait passer dans la Vendée, pour y porter les ordres du roi; mais il resta à Londres, et fut chargé, lors de l'expédition de Quiberon, de

diriger le mouvement de sir J. Warren; après le désastre de cette expédition, chef de huit chaloupes canonnières, il sauva de l'artillerie et un grand nombre de soldats. Il retourna à Londres, d'où il revint avec Louis XVIII en 1814. Ce prince le nomma vice-amiral et gouverneur de la Martinique. Pendant les *cent jours*, en 1815, le roi l'éleva au poste de gouverneur-général des Antilles. Depuis lors son administration fut loin d'obtenir l'approbation générale; néanmoins il resta à son poste jusqu'à l'expiration des trois années de son gouvernement. En 1818, il remit sa colonie au général Dunzelut, son successeur, et revint à Paris; il a été admis à la retraite.

VEDEL (Dominique-Honoré-Marie-Antoine comte de), lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, né à Monaco le 2 juillet 1773, est issu d'une ancienne famille militaire, originaire de Marsillargues, département du Gard. Il entra au service dans le régiment du Maine-Inférieur, où servait son père. Nommé sous-lieutenant en 1787, lieutenant en 1791, capitaine en juillet 1792, il fit la campagne de 1792 à l'armée du Nord, où il se distingua particulièrement à l'affaire de Wirton; rentra à l'armée d'Italie au régiment du Maine, vers la fin de cette année, lors de l'insurrection du régiment de ligne contre ses officiers; la fermeté qu'il déploya à cette occasion lui aurait coûté la vie, si Masséna et les officiers du bataillon de gardes nationales du Var, qu'il commandait ne se fussent hâtés de venir à son secours. Rappelé au service par la loi du 15 mars 1793, il obtint le commandement d'une compagnie franche, qui reçut ordre de se rendre en Corse, et fut choisi pour être mis à la tête de toutes les compagnies franches réunies. Durant les différens siéges que les Anglais entreprirent dans cette île en 1793, sa troupe fit continuellement le service de canonniers. Au siége de Calvi, il défit les assiégeant et se fit particulièrement remarquer en soutenant et repoussant l'assaut que l'armée anglaise dirigea contre le fort Motzello, dont la brèche était praticable et les batteries démontées. Il fut blessé le 21 pluviôse an 2. Appelé à l'état-major-général de l'armée d'Italie, en qualité d'adjoint (le 1er pluviôse an 3), il y servit avec une grande activité; se distingua au passage du Pô, à celui de l'Adda, aux affaires de Lonato et Salo; remplit plusieurs missions importantes, entre autres celle périlleuse de traverser seul la droite du Tyrol, pour aller à la recherche de la division Augereau. A la tête du 1er régiment de hussards, lors du passage de la Brenta, il fit six cents prisonniers, s'empara du parc de réserve des Autrichiens, et entra le premier dans les villages de Feltre et de Bassano. A l'affaire de Céréa, en l'an 4, il fut chargé de se rendre, avec une escorte de 25 chasseurs à cheval, à Sanguinetto, où, avant d'y arriver, il eut à combattre trois escadrons postés en échelons sur cette route. Le passage qu'il parvint à effectuer, opéra une diversion utile

aux mouvemens de l'armée. Le 1er nivôse an 5, il fut chargé du commandement d'un bataillon de la 17e demi-brigade légère; c'est à sa tête qu'à la bataille de Rivoli, le 26 du même mois, il enleva à la baïonnette le poste très-important de la chapelle San Marco, qu'il défendit avec la plus grande opiniâtreté, et où il fut blessé grièvement. Le 6 germinal an 7, à la tête des grenadiers réunis de la division Grenier, il força le retranchement autrichien à la gauche de Bussolengo, où, après divers traits d'une grande bravoure, il reçut plusieurs blessures, et eut la jambe gauche cassée. Laissé sur le champ de bataille, son cheval tué sous lui, il ne donna signe d'existence que quelques heures après. Sa conduite mise à l'ordre, lui valut le grade de chef de brigade, qui ne put être confirmé que le 4 nivôse an 8, époque où il prit le commandement de la 17e demi-brigade d'infanterie légère. C'est à la tête de celle-ci qu'il fit les campagnes de l'an 8 à l'armée d'Italie, et celle de l'an 9 aux armées de réserve et des Grisons. Le 10 nivôse de cette année, il défit les Autrichiens au Mont Thonal, se rendit maître des redoutes, et fit des prisonniers. Il passa ensuite du camp de Boulogne, où son régiment faisait partie de la division de Suchet, au 5e corps de la grande-armée commandée par le général Lannes. Le 21 vendémiaire an 14, il contribua puissamment à la prise d'Ulm. A la tête de quatre compagnies de son régiment, il se rendit maître des redoutes avancées, et entre autres de celle de Frauensberg. Il poursuivit avec une telle rapidité les Autrichiens, qui les défendaient qu'il entra pêle-mêle avec eux dans la place; secondé dans ce mouvement par les tirailleurs du 51e régiment, il fit 1200 prisonniers. Huit mille ennemis établis dans les bastions de cette partie de la ville avaient déjà déposé leurs armes en un énorme faisceau, lorsque, revenant de leur première stupeur, ils s'aperçurent que le mouvement du colonel Vedel n'était pas soutenu. Il se vit entouré à son tour, et forcé de céder à la fortune. Pendant les trois jours qui précédèrent la bataille d'Austerlitz, il tint la campagne avec son seul régiment d'infanterie, en présence de toute l'armée russe. Le 2 décembre 1805. jour de cette bataille, il fut chargé de servir de pivot à l'aile gauche de l'armée, à la position importante du Santon, où il eut à combattre contre cinq à six mille Russes. Nommé général de brigade à la suite des deux campagnes de Vienne, il fut chargé du commandement de la brigade de gauche de la division Suchet; c'est à sa tête qu'il fit la campagne de Prusse. Le 10 octobre 1806, à l'affaire de Saalfeld, il contribua à la défaite de l'avant-garde prussienne que commandait le prince Louis de Prusse, et dont les résultats furent si heureux et si importans pour l'armée française. Le 14 du même mois, à la bataille d'Iéna, la brigade du général Vedel fut long-temps tenue en réserve sous les ordres immédiats de l'empereur, qui lui fit renforcer divers points. La garde impériale, que commandait le maréchal duc de Dantzick, étant ve-

nue le remplacer, il fut chargé d'enlever de vive force la position de droite de l'ennemi, qui faisait une grande resistance contre les efforts du duc de Castiglione. Le général Vedel parvint à s'emparer de la position, fit un grand nombre de prisonniers, et poussa le même jour ce succès jusqu'à Weimar. Le 26 décembre 1806, à l'affaire de Pultuck, après plusieurs charges, ayant enlevé, à la tête de sa brigade, les deux premières lignes russes et une batterie de douze canons, il fut grièvement blessé d'une balle au genou gauche, et ne se détermina à quitter le champ de bataille qu'à la dernière extrémité et après avoir été renversé par un biscayen. Encore convalescent, il fut nommé gouverneur de l'île de la Nogat, et de la place de Marieubourg, sur la Vistule. Pendant les cantonnemens que prit l'armée sur la Passarge, à l'issue de la bataille d'Eylau, la manière avec laquelle il parvint à approvisionner l'armée dans ce moment difficile, celle avec laquelle il parvint à relever les fortifications de l'ancienne place de Marienbourg, et surtout la tête du pont en avant de la Vistule, lui méritèrent des éloges réitérés, et lui firent confier une brigade active, avec l'ordre spécial d'organiser et de commander par intérim, la 2ᵉ division du corps de réserve, sous les ordres du maréchal Lannes, dont le corps d'armée contribua si efficacement à l'issue de la campagne de 1807. C'est à la tête de cette division pour entrer en ligne, qu'il quitta son gouvernement et Marienbourg, le 4 juin 1807. Le 9 du même mois, il se trouva en face des Russes qu'il poursuivit à la gauche de Guttstad; c'est là qu'il remit le commandement au général Verdier, arrivant en toute diligence de Naples. Le général Vedel conserva sous ses ordres le commandement de sa brigade. Le 10 juin, à Heilsberg, à 10 heures du soir, il reçoit l'ordre de marcher sur l'armée russe, en colonne d'attaque et à la baïonnette; il l'exécute avec une rare témérité, s'empare des redoutes opiniâtrement défendues toute la journée et détermine les Russes à évacuer Heilsberg dans la nuit. Il eut à regretter bien des braves du 12ᵉ léger et du 3ᵉ régiment de ligne; mais il fut couronné par un brillant succès : il fut lui-même blessé deux fois. Le 14 juin, à la bataille de Friedland, le général Vedel, après avoir renforcé le centre de la ligne de bataille, se transporta à la droite avec un régiment, chargea l'ennemi, revint au centre, tint la ligne d'attaque depuis le commencement de la journée jusqu'à onze heures du soir, reçut à diverses reprises les éloges directs de l'empereur, qui, après le traité de Tilsitt, le nomma général de division. Les généraux Vedel et Ruffin furent les seuls élevés au grade de général de division pendant la brillante campagne de Prusse. Le général Vedel reçut l'ordre d'aller prendre le commandement de la 2ᵉ division du 2ᵉ corps de la Gironde, qui entra aussitôt en Espagne. Le 26 juin 1808, il défit quatre mille Espagnols retranchés dans les défilés escarpés de la Sierra-Moréna. Le 19 juillet, au combat de Baylen, il enleva trois canons, deux drapeaux, fit quinze

cents prisonniers, et à l'instant d'effectuer sa jonction avec la 1re division, dont il n'était séparé que par le corps ennemi qu'il venait de battre, il reçut l'ordre *inoui* de suspendre toute hostilité. N'ayant connu que le lendemain la véritable situation du corps français dont il était séparé, il fit tout ce qui dépendait de lui pour l'en sortir, par l'attaque qu'il méditait et qu'il reçut encore l'ordre de ne point tenter. Voyant que toute hostilité devenait inutile, et voulant au moins mettre ses troupes à l'abri d'être tournées, et par là couvrir Madrid, il parvint à en imposer aux Espagnols, au point que, se tenant toute la nuit sous les armes dans la crainte d'une attaque générale de sa part, il parvint à effectuer sa retraite, et par là déroba une grande journée de marche. C'est dans cette nouvelle position que lui parvint l'ordre réitéré et impératif, d'arrêter ses troupes, attendu qu'elles étaient comprises dans un traité que l'on assurait conclu, et qui néanmoins n'existait point encore. Ayant obéi comme d'ailleurs les lois lui en imposaient l'obligation, il fut destitué le 1er mars 1812, par suite de cette inexplicable affaire; ce ne fut que le 1er mai de la même année, que la conduite que le général Vedel aurait dû tenir en 1808 fut enfin déterminée. Dès 1813, il fut honorablement relevé de la destitution qui pesait sur lui, et appelé au commandement d'une division de l'armée de réserve d'Italie. En 1814, détaché avec 4,000 hommes de l'armée d'Italie, pour porter des renforts à celle de Lyon, il défendit le passage de la Durance; c'est à cette occasion qu'il eut à Roman un vif engagement avec l'armée autrichienne. Après le traité de Paris, il devint inspecteur-général d'arme dans la 8e division militaire; et en 1815, par suite d'un nouveau travail ministériel, il fut nommé au commandement de la 14e division militaire, 2e subdivision. Il commanda toute la division jusqu'en juillet, où il fut remplacé : c'est depuis cette époque que le général Vedel est en disponibilité. Cet officier-général, nommé comte de l'empire à la formation des majorats, a obtenu son avancement sur le champ de bataille, par suite de ses services, et de nombreuses et graves blessures.

VEIMARS (Loève), né à Paris, en 1799, entra de bonne heure dans un des lycées de cette ville, et s'y appliqua spécialement à l'étude des mathématiques, qui devaient lui ouvrir les portes de l'école polytechnique. Les événemens politiques de 1814 et de 1818 changèrent la direction de ses idées, et tandis que les armées des puissances étrangères occupaient le territoire français, il parcourait le nord de l'Allemagne, une partie du Danemarck et de la Pologne. De retour à Paris, il y fut nommé élève de la marine; mais il renonça bientôt à cet emploi, et alla visiter le midi de la France et l'Angleterre. Il s'était rendu familier les idiômes du nord de la Grande-Bretagne, et avait mis à profit son séjour dans les universités; les travaux littéraires devinrent son occupation exclusive. M. Loève Veimars a coopéré à la ré-

daction de plusieurs journaux, et a été l'un des principaux rédacteurs de l'*Album*, où ses articles furent remarqués. Il était, il y a quelques années, le plus jeune des collaborateurs de M. Millin, fondateur du *Magasin encyclopédique*; il est aujourd'hui l'un des écrivains de la *Revue encyclopédique*, où il rédige les articles de littérature étrangère. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on a distingué les *Manteaux*, nouvelles; la traduction des *Mélanges littéraires de Wielands*, l'*Histoire des tribunaux secrets dans le nord de l'Allemagne*, et une *Chronologie universelle* qui fait partie de la *Bibliothèque* du 19e siècle. On sait qu'il se dispose à publier une histoire des littératures anciennes, allemande et du moyen âge, et un recueil de ballades anglaises et écossaises.

VENAILLE (N.), membre de la convention nationale, substitut du procureur-impérial de Romorantin, etc., adopta avec chaleur les principes de la révolution, occupa d'abord plusieurs fonctions municipales, et fut ensuite nommé, au mois de septembre 1792, par le département de Loir-et-Cher, député à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota avec la majorité. A la fin de la session, il rentra dans ses foyers, où bientôt il remplit les fonctions de commissaire du directoire-exécutif; il les perdit par l'effet de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799); mais, sous l'empire, il fut nommé substitut du procureur-impérial au tribunal de première instance de Romorantin, fonctions qu'il occupait encore à l'époque des événemens politiques de 1814; il était aussi membre du conseil d'arrondissement. M. Venaille a été atteint par la loi du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dit *votans*, et a été forcé de s'expatrier; il s'est réfugié en Suisse, où on le croit encore.

VENTIMIGLIA (Joseph), prince de Belmonte, gentilhomme de la chambre du roi des Deux Siciles, chevalier de l'ordre royal de Saint-Janvier, grand d'Espagne de 1re classe, naquit à Palerme en 1767, d'une des principales familles de Sicile. Elevé à Rome au collége Nazaréen, il eut pour instituteur le P. Michelangelo Monti, avec lequel il resta intimement lié jusqu'à sa mort. Dans un voyage qu'il entreprit jeune encore, il visita les principaux pays de l'Europe, et fit un long séjour en France, où il épousa une demoiselle Française du même nom que lui. De retour en Sicile, il eut bientôt occasion de donner des preuves de son patriotisme. L'université actuelle de Palerme lui doit d'avoir conservé son existence; sans sa persévérante et vigoureuse opposition aux prétentions des Jésuites, qui, après leur rétablissement en Sicile, firent tous leurs efforts pour s'en emparer, elle aurait fini par devenir leurs proie. Une carrière plus vaste vint ensuite s'ouvrir devant lui, et il eut bientôt à lutter contre des difficultés plus graves. La cour de Naples s'était retirée en 1806, pour la seconde fois en Sicile, se flattant de pouvoir recouvrer par ses propres forces le royaume de Naples. Elle avait aussi à entretenir

un grand nombre d'émigrés napolitains qui l'avaient suivis à Palerme. Le grand besoin d'argent lui fit convoquer, en 1810, le parlement pour demander des subsides extraordinaires. Le prince de Belmonte, sourd à toutes les séductions, donna en cette circonstance l'exemple jusqu'alors inconnu d'une honorable et ferme résistance aux prétentions immodérées de la cour. Le parlement, ranimé par son exemple, soutint avec vigueur les intérêts de la nation. Cet événement ne fut toutefois que l'avant-coureur d'autres événemens plus remarquables encore. La cour n'ayant pas trouvé suffisans les subsides qui lui furent accordés, prit le parti d'imposer des taxes sans l'intervention du parlement. C'est au prince de Belmonte que l'on dut alors une protestation que la plupart des barons signèrent, et qu'on présenta en 1811, à la cour de la part du bras baronal dont il était membre (le bras baronal était une des trois branches dont l'ancien parlement de Sicile était composé; c'était la réunion des barons parlementaires du royaume). La cour, irritée de cette résistance, fit arrêter le 19 juillet, pendant la nuit, par la force armée, *comme perturbateurs de la tranquillité publique*, le prince de Belmonte et quatre autres barons, le prince de Castel-Nuovo, le prince de Villa-Franca, le prince de Aci et le duc d'Augiu. Elle les fit embarquer aussitôt, et fit enfermer le prince de Belmonte dans un château de l'île de la Favignana. Il y resta plusieurs mois, et subit pendant tout ce temps toutes les rigueurs d'un emprisonnement très-sévère. Sa santé en éprouva les tristes effets et fut sensiblement altérée. Délivré de sa prison par l'intervention de la Grande-Bretagne, il fut bientôt après nommé conseiller et secrétaire-d'état dans le nouveau ministère qui se forma sous l'influence de l'Angleterre, et on lui donna le portefeuille des affaires étrangères. Ses talens et ses qualités éminentes ne tardèrent pas à lui gagner la confiance de lord W. Bentinck, alors ministre plenipotentiaire près de la cour de Sicile, et commandant des forces britanniques dans la Méditerranée. Il usa du crédit qu'il avait auprès de ce ministre, pour procurer à son pays de nouvelles institutions. Il fut puissamment secondé dans cette opération par M. le duc d'Orléans, qui appréciait ses talens et lui montrait beaucoup de considération. Une constitution qui n'était dans le fond que l'ancienne constitution sicilienne, modifiée d'après les nouveaux besoins de la société et modelée sur celle d'Angleterre, fut discutée en 1812, pendant plusieurs mois, par le parlement et sanctionnée par le roi. Le prince de Belmonte joua un grand rôle dans ces événemens, et devint le ressort principal de toutes les opérations qui se firent à cette époque en Sicile. Il reçut dans cette occasion une lettre très-flatteuse de lord Castlereagh, dans laquelle ce ministre en faisant son éloge, lui témoignait, de la part du prince-régent d'Angleterre (aujourd'hui Georges IV), sa satisfaction pour les services qu'il avait rendus à son pays. Quoique doué

d'un courage extraordinaire et d'un caractère fort et prononcé, soit qu'il ne fût pas encore fait aux agitations des grandes assemblées, soit que son esprit commençât déjà à ressentir les effets de l'altération de sa santé, au lieu de résister aux attaques du parti anti-constitutionnel qui se forma dans les deux chambres du parlement, et qui se croyait fort de la protection du roi, il se laissa rebuter par les difficultés, et prit le timide parti de se retirer du ministère et du parlement. Son exemple fut suivi par ses collègues et par ses amis, qui cédèrent le champ à leurs adversaires, et devint ainsi très-funeste à la cause de la liberté. Il revint quelque temps après occuper une place dans le conseil-d'état, mais il était trop tard; il eut de plus à lutter avec des obstacles provenant d'une division qui malheureusement avait déjà pris naissance parmi les partisans mêmes de la constitution. Les grands événemens du continent, en 1814, vinrent bientôt porter le dernier coup à la cause qu'il avait embrassée. L'Angleterre retira son armée de la Sicile, et l'appui qu'elle avait jusqu'alors donné à la constitution, qui ainsi que ses partisans fut abandonnée à son sort. Le roi reprit le gouvernement de l'île, et un nouveau ministère se forma. Le prince de Belmonte ainsi que ses collègues furent éloignés du conseil-d'état, et il se vit exposé aux insultes de ses adversaires, qui, enivrés par le succès, se livrèrent à des excès contre lui et contre ses amis. Il eut encore le tort peut-être de désespérer trop tôt des affaires de son pays, et tout malade qu'il était, il conçut le projet de se rendre à Paris, dans l'intention d'y rejoindre lord Castlereagh, qui allait assister au congrès de Vienne, et d'avoir avec lui une conférence sur le sort de la Sicile. En juillet 1814, il s'embarqua pour Marseille, dans le même vaisseau qui conduisait en France M. le duc d'Orléans et toute sa famille. Il souffrit beaucoup dans ce trajet, et il arriva très-malade à Marseille. Le voyage qu'il entreprit aussitôt pour Paris, malgré l'avis contraire des médecins et de ses amis, acheva sa perte. Tous les efforts des plus habiles médecins qui le soignèrent à son arrivée, et tous les soins que M. le duc d'Orléans lui prodigua devinrent inutiles. Il mourut au mois d'octobre de la même année à l'âge de 47 ans. Une superbe maison de campagne, et un beau jardin qu'il avait fait bâtir sur une colline, près du môle de Palerme, où il n'y avait presque point de traces de végétation, annoncent aux voyageurs qui arrivent dans ce port le goût et la magnificence du prince de Belmonte. Le legs qu'il fit à l'université de Palerme, d'une superbe collection de tableaux et de gravures anciennes, fut le dernier trait de son patriotisme et de son amour pour les beaux-arts. Mais c'est surtout par la part principale qu'il prit à la constitution de son pays en 1812, que le prince de Belmonte sera toujours regretté des Siciliens, et de tous ceux qui chérissent la cause de la liberté des peuples.

VERDIER (Jean-Antoine, comte), lieutenant-général en retraite,

grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, membre de la chambre des pairs de Napoléon, est né à Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 1er mai 1767, d'une famille honorable de plébéiens. Il entra au service en 1785, et ne fut nommé sous-lieutenant qu'en 1792. La révolution, qui ne voulait dans ses braves que des talens et l'amour de la patrie, vit croître rapidement la fortune militaire de M. Verdier. En 1794, il était capitaine des volontaires de la Haute-Garonne, et fut choisi, peu de temps après, par le général Augereau pour aide-de-camp. Il reçut de l'emploi à l'armée des Pyrénées-Orientales; et, à la tête d'un bataillon des chasseurs de la Drôme, il s'empara du camp retranché de Liers, que défendaient 4.000 Espagnols et 80 bouches à feu. Ce beau fait d'armes décida la reddition de Figuières, et valut au capitaine Verdier, en 1795, le grade d'adjudant-général, chef de brigade. Il passa à l'armée d'Italie, et reçut sur le champ de bataille de Castiglione, le grade de général de brigade. Constamment en activité jusqu'à la paix de Léoben, il fit partie de l'expédition d'Égypte, où il commanda les grenadiers et les éclaireurs de la division Kléber, réunis sous Saint-Jean-d'Acre. Commandant de la province de Damiette, il marcha, avec seulement 1,000 hommes, contre 8,000 Turcs et Anglais sous les ordres de sir Sidney Smith (*voy.* SMITH), et défit complètement ce corps; les deux tiers furent tués, et le reste fut pris avec 10 pièces de canon. Un sabre d'honneur lui fut décerné en récompense. Sa belle conduite au siége du Caire le fit élever au grade de général de division. Rappelé d'Égypte avant l'évacuation, et envoyé en Italie, il commanda une division sous les ordres de Murat; se rendit en Étrurie avec le général Gouvion-Saint-Cyr, et occupa la Pouille. La reprise des hostilités avec l'Autriche fit passer le général Verdier sous le commandement de Masséna. Envoyé en Toscane, puis dans le royaume de Naples, il aida le général Régnier à chasser l'armée napolitaine jusqu'en Sicile. Le général Verdier, employé à la grande-armée, se distingua, à peine arrivé sur le champ de bataille, à Heilsberg, et ensuite à Friedland. Par suite de la paix de Tilsitt, il reçut une autre destination; il eut ordre de conduire et de commander un corps d'armée en Espagne. Il soutint sa réputation au combat de Logrogno et au premier siége de Sarragosse, place dont il s'était emparée en presque totalité, lorsque, par suite de la retraite de Madrid, il eut ordre de cesser ses opérations. A la reprise de l'offensive, il entra dans Madrid, fit le siége de Girone, et remit son commandement au maréchal Augereau, gouverneur de la Catalogne. Le général Verdier fit partie, sous le maréchal Oudinot, de l'expédition de Russie en 1812; il se distingua de nouveau sur la Drissa, et fut grièvement blessé devant Polosk (les 16 et 17 août 1812); cette blessure le força de rentrer en France. En 1813, il commanda en second, sous les ordres du vice-roi d'Italie (*voyez*

Beauharnais Eugène), le second corps de l'armée franco-italienne. La belle part qu'il prit à la bataille du Mincio le fit créer grand'croix de la légion-d'honneur; après la restauration, en 1814, il reçut du roi la croix de Saint-Louis. Pendant les *cent jours*, en 1815, Napoléon le nomma membre de la chambre des pairs qu'il venait d'instituer, et lui confia le commandement de la 8e division à Marseille. La nouvelle des désastres de Waterloo ayant fait arborer la cocarde blanche à Marseille, le général Verdier, voulant éviter de combattre ses concitoyens, fit sortir ses troupes la nuit, et se porta sur Toulon, où l'apparition d'une flotte anglaise rendait sa présence nécessaire. A la seconde restauration, il a été mis à la retraite. Il jouit, au sein de sa famille, de la considération que lui ont méritée ses talens, la belle part de gloire qu'il a acquise dans sa longue carrière militaire, enfin la sagesse et la modération de ses principes.

VERDIER (Jean), né en 1735, à la Ferté-Bernard, département de la Sarthe. Successivement avocat au parlement, docteur en médecine et instituteur, il fonda à Paris, vers 1770, une maison de santé pour le redressement des difformités, dont il fit bientôt une maison d'éducation physique et morale, établie sur un plan, unique alors par son étendue, et dont le succès était aussi brillant qu'il paraissait assuré. Une opération financière du comte de Buffon, intendant du Jardin du Roi, qui acheta et revendit au roi, pour être réuni à ce jardin, le terrain dans lequel se trouvait compris l'hôtel Magny, où était établie la maison d'éducation de Jean Verdier, commença la ruine de l'établissement et de celui qui l'avait fondé, ruine que vint consommer la révolution. Membre de la municipalité de Paris au 10 août 1792, Jean Verdier fut, pendant long-temps, chargé de veiller et de satisfaire aux besoins de Louis XVI à l'époque de sa détention au Temple, et ce prince s'entretint plusieurs fois avec lui de son établissement et de la spoliation de Buffon à son égard, sur laquelle il avouait avoir été trompé alors. En 1794, il fut envoyé, comme médecin, par le ministre de l'intérieur, à Compiègne, qui était affligée, depuis 15 mois, d'une maladie épidémique à laquelle ses soins apportèrent le remède et la terminaison. Il fut moins heureux à Senlis, où il fut arrêté en revenant de Compiègne, pour donner ses soins dans une circonstance analogue, les médecins de l'hôpital militaire n'ayant point voulu suivre ses conseils pour combattre la fièvre putride qui y régnait, et la méthode de Pringle qu'ils suivaient y ayant fait beaucoup de victimes. Dans la même année, il fut nommé par le district de la Ferté-Bernard, lieu de sa naissance, l'un des élèves de cette école normale, fruit d'une grande pensée, dont l'existence fut aussi courte que son illustration fut grande; mais dont, ainsi qu'il arrive souvent en France, on tira trop peu de parti; école dont les disciples étaient, après les maîtres, l'élite des gens

instruits, et dont quelques-uns auraient pu se placer sur la même ligne que leurs professeurs. Depuis cette époque, il professa pendant quelque temps la médecine légale à l'*Académie de législation*, établissement fondé sous le consulat, par un de nos plus célèbres jurisconsultes, un pair de France, connu de tout le monde par son amour du bien public. Jean Verdier a publié une foule d'ouvrages de médecine, d'éducation, de législation, de philologie et de grammaire. Les principaux sont. *Ouvrages de médecine :* 1° Journal de Médecine populaire, d'éducation et d'économie, 8 cahiers in-8°, formant 2 vol., an 9 (1800); 2° la Cranomancie du docteur Gall, anéantie au moyen de l'anatomie et de la physiologie de l'âme, brochure in-8°; 3° Plan d'Osthautropie, nouvel art de traiter les difformités organiques, par des exercices appropriés et de nouvelles machines élastiques et mobiles, etc.; 3° Introduction à la connaissance des plantes, dont la dernière édition se trouve en tête de l'almanach du Bon Jardinier, pour l'an 9 (1802); 5° Calendrier des amateurs de la vie et de l'humanité, ou Avis sur l'Asphysiatrique, la médecine des asphyxiés ou trépassés, etc., in-12, 1816; ouvrage présenté au roi. *Ouvrages sur l'éducation;* 6° Cours d'éducation physique, morale, religieuse ou littéraire, ou plan et système d'éducation, adopté par l'auteur dans sa maison; ouvrage aussi curieux qu'important, qui arma contre lui l'envie, et qui lui valut, de la part des corps privilégiés, un procès au parlement, qu'il gagna honorablement. Ce procès donna lieu à la publication, que fit Jean Verdier, de l'ouvrage suivant : 7° Mémoire historique et politique sur les fonctions et les droits respectifs des trois classes d'instituteurs de la jeunesse, établis en France pour les trois ordres de l'état, avec les preuves des plans d'éducation proposés, exécutés et perfectionnés par l'auteur, in-12; 8° Recueil de mémoires et d'observations sur la perfectibilité de l'homme, 6 recueils in-12, formant 2 vol.; 9° Discours sur l'éducation nationale, physique et morale des deux sexes, in-8°, 1792. *Ouvrages de législation :* 10° La Jurisprudence de la médecine en France, comprenant un essai sur cette Jurisprudence, 1 vol.; la Jurisprudence générale de la médecine, 2 vol.; la Jurisprudence particulière de la chirurgie, 2 vol.; en tout 5 vol. in-12, 1763 et 1764. Des obstacles de la part de l'autorité s'opposèrent à la publication des Jurisprudences particulières de la médecine et de la pharmacie, dont l'auteur avait réuni les matériaux. *Ouvrages de philologie et grammaire :* 11° Tableau analytique de la Grammaire générale, appliquée aux langues savantes, in-12, 1800; 12° l'Art d'enseigner et d'étudier les langues française et latine, ensemble ou séparément, par l'analyse et la synthèse, etc., in-12; 13° Système de la langue latine, pour en rétablir l'usage particulier par la double traduction, in-12; 14° l'Art de discourir grammaticalement, ou Grammaire générale du dis-

cours purement grammatical, in-12; 15° Recueil des mots variables, français et latins, in-12; 16° l'Art poétique d'Horace, corrigé dans 120 endroits du texte, avec une nouvelle traduction, des analyses grammaticales, logiques et poétiques, et des critiques de la plupart des éditions, etc., dédié au comte Fourcroy, in-12, 1804; 17° Poëme séculaire d'Horace, augmenté d'une strophe, corrigé d'après le texte, traduit en français et comparé, dans une de ses odes, avec le sublime cantique de Moïse sur le passage de la mer Rouge, aussi traduit sur le texte hébreu. Ce savant laborieux avait fait, sur les aphorismes d'Hippocrate, un travail analytique semblable à celui sur l'art poétique d'Horace, ainsi que des tableaux analytiques et synthétiques de l'entendement et de l'esprit humains, dans lesquels il avait pris pour base de sa critique Condillac et Ch. Bonnet. Une foule d'autres recherches savantes avaient occupé sa laborieuse carrière, et dans les dernières années de sa vie, cherchant à concilier la chronologie de la Genèse avec les systèmes chronologiques des naturalistes, il avait découvert une foule d'erreurs dans la traduction du livre sacré, et l'existence de deux personnages du nom d'Adam, à deux époques différentes, d'où naissent les erreurs et les discordances entre les systèmes religieux et philosophiques; malheureusement ces recherches seront perdues. Jean Verdier mourut à Paris, le 6 juin 1820, dans sa 86° année.

VERDIER-HEURTIN (Jean-François), docteur en médecine, né à Paris le 14 septembre 1767, fils du précédent, fut quelque temps collaborateur de son père dans sa maison d'éducation, dans la publication des articles de jurisprudence de la médecine du Dictionnaire de médecine, de l'*Encyclopédie méthodique*, et dans celle de son *Journal de Médecine populaire*. Après avoir été employé comme chirurgien des armées de la république, il exerça la médecine à Paris, où il a publié: 1° *Discours sur le devoir et le besoin d'aimer*, avec une épigraphe tirée de Saint-Péravi, Paris, in-12, an 8 (1800). Reçu maître-ès-arts dans l'ancienne université, et bachelier en médecine, Verdier-Huertin prit le titre de docteur dans les nouvelles écoles en l'an 12 (1804), et y soutint une thèse médicale sur l'allaitement et l'éducation physique des enfans. Ce sujet n'était pas neuf sans doute; mais l'auteur sut le rendre encore intéressant, et prouva dans cet ouvrage qu'il s'était particulièrement occupé de la médecine infantile, trop négligée par la plupart des médecins. Sa thèse, proprement dite, avait pour titre: 2° *Essai aphoristique sur l'allaitement*. Il l'a publia avec, 3° *un discours sur l'allaitement et l'éducation physique des enfans*, dans lequel il développe son sujet en médecin, en homme de bien et en littérateur. A cette époque, le fœtus trouvé dans le corps d'un jeune garçon de Verneuil faisait beaucoup de bruit par la singularité du fait; Verdier-Heurtin publia, annexée aux deux morceaux précédens, 4° une *Dissertation sur le fœtus trouvé à Verneuil, dans*

le corps d'un enfant mâle, avec une gravure représentant le fœtus dans la même position qu'il y occupait, avec les mêmes dimensions et d'après nature. Le volume contenant ces trois morceaux forme un in-8° de 211 pages. Il y avait plus de trois ans que le docteur Verdier-Heurtin était chargé de constater les décès dans un des arrondissemens de Paris, lorsque cette place, enviée depuis long-temps, toute modique qu'en fussent les rétributions, lui fut ôtée pour la confier à un soi-disant officier de santé. Cette injustice lui donna lieu de publier, 5° *Mémoire et réclamation présentés à M. Frochot, préfet de la Seine*, etc., Paris, an 13 (1805), in-4° de 12 pages. Plus tard, l'auteur fut rétabli dans les mêmes fonctions, mais dans un autre arrondissement. Verdier-Heurtin mourut presque subitement, le 24 mai 1823, âgé de 55 ans et demi, des suites d'une maladie de foie.

VERDIER-DU-CLOS (THOMAS-DENIS) frère et oncle des précédens, naquit à la Ferté-Bernard, le 30 septembre 1744. Maître-ès-arts de l'université de Paris, maître en chirurgie et docteur-médecin de l'université de Nanci, il avait étudié la chirurgie sous son père et sous son frère aîné, Jean Verdier, puis sous Ant. Petit, à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il servit comme chirurgien des armées en Corse, exerça la médecine et la chirurgie à la Ferté-Bernard, sa ville natale, où il fut médecin de l'Hôtel-Dieu depuis 1788 jusqu'à sa mort, arrivée le 9 février 1813. D'une activité et d'une philantropie infatigables, il fut constamment appelé, soit seul, soit en chef, avec ses confrères, au traitement de plusieurs épidémies, sur lesquelles il réunit toutes les observations médicales de sa pratique, ce qui lui fournit plusieurs mémoires intéressans qu'il adressa aux autorités publiques et à l'ancienne société royale de médecine, qui le nomma l'un de ses associés dès l'année 1785. Cette marque d'estime pour ses travaux ne fit que stimuler son zèle, et en 1789, il avait fourni treize mémoires à cette société, tant sur les épidémies que sur deux opérations de la symphise, qu'il avait heureusement exécutées, ainsi que sur divers autres sujets. Différens travaux d'utilité publique médicale l'ont occupé pendant sa longue pratique, et il en adressa les résultats, soit au comité de santé de l'assemblée constituante, soit à l'administration départementale de la Sarthe. Les principaux sont : 1° Vues générales sur l'établissement d'un hôpital civil dans chaque district, pour les malades, les vieillards infirmes, les femmes en couche et les enfans naturels; 2° sur les devoirs des médecins chargés du traitement des maladies épidémiques; 3° sur l'établissement d'un bureau, pour les enfans naturels, dans chaque district, avec un projet de réglement pour l'administration de ce bureau. Enfin, comme médecin, car nous avons ensuite à considérer le fonctionnaire public, il a laissé : 1° *Breviarium medici clinici seu fasciculus quarandum nationum ad medium clinium utilium, ex diversis autoribus selectarum*; 2° *Histoire d'une symphyséotomie pratiquée avec succès pour la mère et pour l'enfant*, le 23 janvier 1786,

par Verdier-du-Clos, docteur, etc. Le Mans, Monnoyer, Paris, Didot et Méquignon, 1787, in-8°. Dès l'aurore de la révolution, les compatriotes de Verdier-du-Clos lui confièrent les principales fonctions publiques de leur ville, et lors de la convocation des états-généraux, le cahier qu'il avait rédigé, et dans lequel il demandait, entre autres choses, *la responsabilité des ministres et la fixation de la liste civile*, fut adopté par ses concitoyens comme l'expression de leur vœu, et il eut la satisfaction de voir les idées qu'il avait émises dans ce cahier, adoptées par l'assemblée nationale, et devenir la base du droit public des Français, droit public qui n'a cessé d'être reconnu, au moins en principe, depuis cette époque jusqu'à l'établissement de la charte constitutionnelle inclusivement. Nommé maire de la ville de la Ferté-Bernard en 1787, et successivement juge-de-paix, juge au tribunal civil du district, juge au tribunal criminel du département de la Sarthe; puis, en cette qualité, choisi pour directeur du jury d'accusation qui existait alors, il peut être curieux de lire ce que Verdier-du-Clos disait aux jurés d'accusation qu'il était chargé de diriger, et de le comparer avec ce qui se passe, actuellement que nous sommes privés de cette institution, et que celle du jury de jugement est déjà tant ébranlée et même dénaturée. « Un jury » d'accusation, leur disait-il, formé au moment du besoin, dont » les membres épars sont rassemblés sans se connaître, qui, par » conséquent, n'ont pu se concerter ou être prévenus, et dont » l'opinion et le jugement ne peuvent être influencés par l'amitié » ou la haine, doit avoir la confiance de la société et de l'inculpé, et tranquilliser les esprits » sur la sûreté de l'un et la liberté » de l'autre. Si l'on pouvait tracer » d'autres règles de conduite au » jury d'accusation que celles de » suivre les mouvemens de sa persuasion intime, on pourrait dire » qu'il devrait tendre à la sévérité, » de même que celui de jugement » doit toujours tendre à la douceur, afin de concilier ce que l'on » doit à la sûreté publique avec les » sentimens d'humanité qui veulent qu'il faille plutôt innocenter » plusieurs coupables que de punir » un innocent. Pour fixer toute » votre attention sur l'objet qui » vous rassemble, au nom de la liberté d'un homme et de la sûreté » de tous, je vais vous faire lecture » des pièces, vous entendrez les » témoins et la partie plaignante; » mais n'entendez point les dépositions écrites; après quoi, dans » la crainte religieuse d'influencer » votre opinion en aucune manière et pour obéir à la loi, je » vous laisserai seuls.... vous prévenant encore que ni l'acte d'accusation par moi rédigé, ni les » conclusions du commissaire national, ne doivent avoir aucune » influence sur votre décision, » mais seulement le sentiment intime et impartial de votre propre » conscience.... » Sous l'empire de la constitution de l'an 3, Verdier-du-Clos fut encore président de canton; ce sont les dernières fonctions publiques qu'il ait remplies. Il a laissé une foule de mé-

moires et de documens qui prouvent son zèle ardent pour la chose publique, et spécialement pour l'intérêt de ses administrés, en faveur desquels il ne cessa de solliciter des autorités supérieures des établissemens utiles, tels que confection des routes, création de foires, qu'il obtint, et divers autres, tous utiles.

VERDIER (Pierre-Louis), neveu et cousin des précédens, né à la Ferté-Bernard vers l'année 1780, se livra d'abord à l'étude de l'horlogerie, profession bien propre à lui faire faire des progrès dans celle qu'il embrassa depuis. Après la mort de son père, ancien pharmacien, il étudia la chirurgie, et particulièrement la partie des hernies et celle des accouchemens, et se fit recevoir chirurgien. Non-seulement il fit des progrès dans la chirurgie herniaire, mais il en fit faire à son art, en inventant ou perfectionnant des machines ou des instrumens ingénieux, non-seulement pour les hernies, mais encore pour réduire les difformités humaines, ou s'opposer à leurs progrès, et, en outre, un mannequin perfectionné pour la démonstration de la pratique des accouchemens. On trouve, avec raison, M. Verdier placé dans le nouveau *Dictionnaire de Médecine*, qui se publie actuellement, à l'article Brayer, à côté des premiers maîtres de son art, les Lacroix et les Lafond. M. Verdier vient aussi de succéder au célèbre Féburier, le premier qui ait établi en France la fabrication des instrumens de chirurgie en gomme élastique. M. Verdier a publié : 1° *Rapport et notes sur les bandages et appareils* inventés par M. Verdier, chirurgien-herniaire de la marine royale, des hôpitaux militaires de France, etc.; 2° *Observations d'une hernie sus-pubienne antéro-épiploïque volumineuse, guérie par l'emploi du mercure doux*, etc., par Verdier, etc., in-8°, 1819; 3° *Mémoire* sur un appareil compressif de l'artère iliaque externe, dans le cas d'anévrisme inguinal, lu à la section de chirurgie de l'académie de médecine, le 7 février 1823, par P. L. Verdier, etc.; Paris, in-8°, 1823, avec une belle planche gravée. M. Verdier a publié de plus la description de son mannequin pour la démonstration des accouchemens, avec une lithographie.

VERGEZ (Jean-Marie), lieutenant-général en retraite, est né le 11 janvier 1757, à Saint-Pé, département des Hautes-Pyrénées. Il entra au service comme soldat, en 1778, et dut à la révolution tous les grades qu'il a obtenus. En 1792, il marcha aux frontières, et fit la campagne de cette année. Le 9 février 1793, le gouvernement le nomma capitaine dans le 1er bataillon des chasseurs des montagnes; dans le courant de l'an 2, il servit à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il commanda les éclaireurs de la colonne. Il enleva lui-même deux drapeaux à l'ennemi, à la prise de Marsa, et le même soir, il sauva les troupes françaises en éteignant deux mèches allumées pour faire sauter un magasin à poudre, dont l'explosion eût entraîné la perte du fort. A la prise de Tolosa, il s'empara de l'artillerie ennemie en saisissant les mulets employés pour

l'enlever. Le 23 vendémiaire an 3, on lui dut la conservation d'un magasin à poudre considérable, auquel l'ennemi avait mis le feu, en plaçant des mèches allumées dans des barils enfoncés. Il assura ainsi les avantages qu'avait procurés à l'armée l'importante prise de Lescombery. Au mois de germinal an 4, il avait le commandement des carabiniers de l'armée des côtes de l'Océan, lorsqu'il eut un engagement avec Charette, chef des Vendéens; il tua d'abord deux chefs qui l'accompagnaient, et le saisit ensuite, après l'après l'avoir blessé d'un coup de pistolet et d'un coup de sabre pendant le combat; un arrêté du directoire-exécutif le nomma en récompense, le 18 thermidor suivant, chef de bataillon. Pendant les années 5, 6 et 7, il servit dans les armées d'Italie, de Rome et de Naples, et passa, en sa qualité de chef de bataillon, à la 12ᵉ demi-brigade de ligne. A l'affaire de Lestorta, près de Rome, le 25 frimaire an 7, se trouvant à la tête d'un détachement, il prit deux pièces de canon à une des colonnes napolitaines; le 16 floréal, le général en chef Macdonald le nomma chef de brigade. Il fut blessé d'un coup de feu à l'épaule droite, à la prise de Modène, le 24 prairial, et d'un autre coup de feu à la hanche droite, le 9 fructidor, à l'affaire de Chiavari. Il se signala par une action hardie, le 15 brumaire, devant Novi; à la tête d'un escadron, il coupa la ligne ennemie et s'empara de toute son artillerie, composée de cinq pièces de canon et de leurs caissons; il décida ainsi la victoire en faveur des Français. Le 15 floréal an 8, un arrêté du premier consul Bonaparte le confirma dans son grade de chef de brigade. Nommé ensuite colonel du 12ᵉ régiment d'infanterie de ligne, il devint officier de la légion-d'honneur, et fut employé à la troisième division du camp de Bruges; général de brigade en 1807, il a cessé depuis 1810 de figurer sur les cadres de l'armée. Le général Vergez, maréchal-de-camp depuis la restauration, vient d'être promu, par le roi (mai 1825), au grade honorifique de lieutenant-général.

VERGNIAUD (Pierre-Victurnien), fils d'un avocat estimé de Limoges, naquit en cette ville en 1758. Il alla exercer à Bordeaux la profession de son père, et fit, dès ses premiers essais, pressentir ce prodigieux talent qui devait dans la suite, et sur un plus vaste théâtre, se développer avec tant d'éclat. Il n'était pas resté en arrière du mouvement que la philosophie avait imprimé à la France : les accens de Mably, de Raynal, de Rousseau, etc., avaient fortement retenti dans son âme, et les événemens de 1789 le trouvèrent tout préparé. Il se fit remarquer à cette époque par son patriotisme, comme il s'était déjà fait remarquer par son éloquence. En 1790, il fut nommé membre de l'administration départementale de la Gironde. L'année suivante, il fut élu député de ce département à l'assemblée législative. Dès la troisième séance, Couthon proposa de bannir du cérémonial, dans les rapports de l'assemblée avec le roi, les mots

de *sire* et de *majesté*, comme peu convenables à la dignité des représentans du peuple. Vergniaud appuya et fit adopter cette proposition. Ses motifs étaient plus spécieux que solides, et l'assemblée revint bientôt sur sa décision. Ce fut le 25 octobre qu'il déploya pour la première fois à la tribune toute la puissance de son talent. La nation était alarmée des rassemblemens de troupes étrangères qui s'opéraient sur le Rhin; elle s'indignait surtout de voir les nobles quitter en foule leur patrie pour se réunir aux ennemis qui menaçaient de l'envahir. Vergniaud, dans un discours plein de chaleur, de mouvemens impétueux, de raisonnemens brusques et terrassans, demanda que l'émigration et les menées du clergé fussent réprimées par des mesures rigoureuses, et que le comte de Lille, depuis Louis XVIII, fût sommé, aux termes de la constitution, de rentrer en France dans les deux mois, sous peine d'être déchu de ses droits à la régence. Des trois lois qui furent portées à cet effet, celle relative au comte de Lille fut seule sanctionnée. Vergniaud occupait le fauteuil le jour que le ministre de la justice, Duport-Dutertre, vint donner communication aux députés du *veto* dont le roi frappait les deux premières. Au moment où le ministre entreprit d'en exprimer les raisons, Vergniaud, d'une voix sévère, lui imposa silence, en lui déclarant que « la constitution accordait bien au roi le droit de refuser la sanction, mais non celui de développer les motifs de son refus. » Le 27 décembre, il proposa un projet d'adresse au peuple, pour accompagner l'envoi aux départemens du discours prononcé par le roi le 14 décembre, au sujet de l'enrôlement des émigrés; pour faire connaître à la nation les mesures que l'assemblée avait proposées, et n'avait pu faire adopter; pour la rendre juge entre eux et le pouvoir exécutif. « Dans les grandes occasions, disait-il, les communications ont le double avantage, et de ranimer la confiance dans les représentans de la nation, et de ranimer l'esprit public dans le cœur de tous les citoyens. » Cette adresse, composée sous l'inspiration de la méfiance et des préventions, était une déclamation qui fut généralement jugée peu digne d'un législateur. L'assemblée se contenta d'en décréter l'impression. C'était assurer une partie des effets qu'elle pouvait produire, sans en prendre la responsabilité sur elle. Cette méfiance, cette haine contre la cour, ne le quittèrent jamais. On le vit s'opposer à l'impression du discours du ministre de la guerre, Narbonne, qui, à son retour des frontières, témoignait, par d'hypocrites protestations, le désir de conserver avec l'assemblée la plus parfaite intelligence; voter, le 1er février 1792, pour le décret d'accusation porté contre Bertrand de Molleville, ministre de la marine; le 10 mars, à la suite d'un discours plein de véhémence, voter un second décret d'accusation contre le ministre des affaires étrangères, qu'il accusait de tous les malheurs qui avaient ensanglanté la ville d'Avignon. Dans

une autre séance, il s'écriait, en reproduisant un des plus beaux mouvemens de Mirabeau : « Du haut de cette tribune où je vous parle, on aperçoit le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi que la constitution nous a donné, forgent les fers dont ils veulent nous enchaîner, et préparent les manœuvres qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine les moyens de nous replonger dans l'esclavage, après nous avoir fait passer par toutes les horreurs de l'anarchie et toutes les fureurs de la guerre civile. Le jour est arrivé où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace, à tant d'insolence, et confondre enfin tous les conspirateurs. L'épouvante et l'horreur sont souvent sorties dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi; qu'elles y pénètrent dans tous les cœurs; que tous ceux qui l'habitent sachent que notre constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au roi; qu'ils sachent que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y a pas une seule tête convaincue d'être criminelle qui puisse échapper à son glaive! » Il fut le premier qui éleva la question de la déchéance du roi long-temps avant le 10 août. Le 20 juin, lorsque Rœderer vint dénoncer à l'assemblée le rassemblement qui se formait dans Paris, et l'objet ostensible de ce rassemblement, tout en avouant combien il était peu décent qu'une foule armée en désordre fût introduite dans le sanctuaire de la loi, il soutint que puisqu'on l'avait souffert jusqu'alors, on devait encore le souffrir. Le 18 juin, son exaltation l'aveugla au point de lui faire prononcer une violente diatribe contre le général La Fayette, qui, dans une lettre pleine de franchise, de sagesse et de patriotisme, dénonçait à l'assemblée les excès de la faction ultra-révolutionnaire, et lui montrait de loin l'abîme dans lequel des hommes perfides ou forcenés allaient entraîner la patrie. Tout ce qui tenait ou avait tenu à la cour lui faisait ombrage. Les événemens, au reste, prirent soin eux-mêmes de justifier ses soupçons, puisque ses prédictions furent presque toutes réalisées. Cette imprudente exaspération, si naturelle d'ailleurs dans la situation critique où se trouvait la liberté, et qui, dans tous les cas, ne peut qu'honorer son caractère, puisque l'intérêt général en était l'unique objet, et qu'on ne peut lui reprocher, dans aucune circonstance de sa vie, d'avoir été mu par des vues personnelles, cette exaspération ne lui fit jamais oublier ni les lois de la morale publique, ni les droits de l'humanité. On avait surpris une lettre qui pouvait contenir des révélations importantes, et qui même avait déjà été décachetée; Vergniaud s'opposa fortement à ce qu'on en fit aucun usage. Le 20 juin, tout en demandant l'admission de la foule armée dans la salle des séances, il voulut qu'une députation de soixante membres fût envoyée aux Tuileries, pour veiller à la sûreté du roi et de sa

famille. Ce jour-là même, on le vit se précipiter au milieu du tumulte, et exhorter à l'ordre et à la décence cette multitude, dont on pouvait craindre les excès. On l'a accusé d'avoir fait l'apologie des massacres d'Avignon ; l'accusation est calomnieuse. Il se borna à invoquer l'amnistie pour les coupables, et l'on ne peut s'empêcher de convenir que des raisons politiques du plus grand poids militaient en faveur de son opinion. Impétueux dans son attaque contre la cour, plein de mépris pour les hommes « accoutumés à parler de la liberté sans enthousiasme, et de l'esclavage sans horreur ; » attentif à exciter l'indignation populaire, mais incapable d'avoir recours, pour obtenir ce résultat, à aucun moyen honteux, à aucune voie détournée ; aveuglé sur les intentions de certains hypocrites déjà influens, que les malheurs de la France et ses propres malheurs allaient bientôt lui apprendre à connaître, il contribua puissamment, ainsi que plusieurs autres *Girondins*, à la journée du 10 août. Il présidait par *interim* l'assemblée nationale au moment où Louis XVI vint se réfugier dans son sein. « Je suis venu, dit le roi, pour éviter un grand crime; je me croirai toujours en sûreté au milieu des représentans de la nation ; j'y passerai la journée. » Vergniaud lui répondit : « L'assemblée nationale connaît tous ses devoirs ; elle regarde comme un des plus chers le maintien de toutes les autorités constituées. Elle demeurera ferme à son poste, et, s'il le faut, nous saurons tous y mourir. » Pendant toute la durée du combat, dont l'issue fut quelque temps douteuse, il ne changea pas un moment de visage ; sa fermeté, sa tranquillité, son courage, ne se démentirent pas un moment. Lorsque le président, Merlet, vint reprendre son poste, il se rendit à la commission extraordinaire, et reparut deux heures après à la tribune, où il proposa la convocation d'une convention nationale, la suspension de Louis XVI, et la translation du monarque et de sa famille au palais du Luxembourg. « Messieurs, dit-il, je viens au nom de la commission extraordinaire vous proposer une mesure bien rigoureuse ; je la présenterai cependant sans réflexions. Je m'en rapporterai à la douleur dont vous êtes pénétrés pour juger combien il importe au salut de la patrie que vous la décrétiez sur-le-champ. » Lacarrière législative de Vergniaud se divise en deux parties bien distinctes. La première, que nous avons déjà parcourue rapidement, où, toujours agresseur, il développa avec tant de talent toutes les ressources de l'éloquence tribunitienne ; la seconde, où content de la victoire que la révolution venait de remporter, il ne s'occupa plus que d'en arrêter les désastreuses conséquences. Malheureusement il était déjà trop tard ; la lutte de l'ordre contre l'anarchie n'était plus égale. Il est bien déplorable que parmi les Girondins, tous honnêtes gens, dévoués à l'intérêt général, éloquens, éclairés et intrépides, il ne se soit point trouvé un seul homme qui réunît à sa probité assez de politique pour déjouer les

machinations de Robespierre, de Danton, etc., ni assez de force morale pour réunir les bons citoyens, et imposer au peuple le calme et la modération. Ils protestèrent contre les excès dont ils étaient les témoins; ils appelèrent l'indignation des contemporains et de la postérité contre leurs auteurs; ils ne purent arrêter leur marche dévastatrice. Ils firent néanmoins tout ce qui était en leur pouvoir; leurs efforts, pour n'avoir pas été couronnés du succès, n'en furent pas moins héroïques; leur dévouement n'en fut pas moins sublime, et leur sang, répandu pour la patrie, ne nous permet pour eux d'autres sentimens que la douleur, le respect et l'admiration. Vergniaud, qui s'était montré presque toujours à la tête des Girondins, n'abandonna plus un moment ce poste, aussitôt qu'il fut devenu périlleux; certain de succomber, il résolut de remplir ses obligations dans toute leur étendue, et de ne cesser de combattre qu'en cessant de vivre. Il s'opposa avec un courage toujours nouveau, et à la déportation générale des prêtres, et à la proposition d'organiser un corps de douze cents tyrannicides, et au mandat d'amener lancé par la commune contre Girey Dupré, l'intrépide collaborateur de Brissot dans la rédaction du *Patriote français*. Il ne ménagea pas l'expression de son indignation, lorsque l'épouvantable massacre du 2 septembre eut enfin dévoilé les odieux complots de la commune. Ce fut lui qui fit charger le conseil-exécutif d'envoyer des commissaires au-devant des prisonniers d'Orléans, pour les soustraire au sort affreux qui les menaçait : mesure qui aurait pu être salutaire, si l'exécution en avait été confiée à d'autres mains. Le 17 septembre, il s'unit à Kersaint, pour faire décréter que les membres qui composaient cette commune sanguinaire répondraient sur leur tête de la sûreté des prisonniers. Que pouvait faire de plus un homme déjà signalé aux poignards, qui n'avait d'autre puissance que son éloquence, et à qui chaque jour enlevait quelque chose de son ancienne popularité? « Il est temps, s'écriait-il, de briser ces chaînes honteuses, d'écraser cette horrible tyrannie! Il est temps que ceux qui ont fait trembler les hommes de bien tremblent à leur tour! Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à leurs ordres; eh! dans la journée du 2 septembre, n'ont-ils pas voulu les diriger contre plusieurs d'entre nous? Dans leurs listes de proscriptions, n'ont-ils pas voulu dénoncer plusieurs d'entre nous comme des traîtres? Et ma tête aussi est proscrite. La calomnie veut étouffer ma voix; mais elle peut encore se faire entendre ici, et, je vous en atteste, jusqu'au coup qui me frappera de mort, elle tonnera de tout ce qu'elle a de force contre les crimes et les scélérats. » « Les proscriptions passées, disait-il un autre jour, le bruit des proscriptions futures, les troubles intérieurs, ces haines particulières, ces délations infâmes, ces arrestations arbitraires, ces violations de la propriété, enfin, cet oubli de toutes les lois, ont répandu la consternation et

l'effroi. L'homme de bien se cache; il fuit avec horreur ces scènes de sang; et il faut bien qu'il se cache, l'homme vertueux, quand le crime triomphe. Il n'en a pas l'horrible sentiment; il se tait, il s'éloigne, il attend pour reparaître des temps plus heureux. Il est des hommes, au contraire, à la fois hypocrites et féroces, qui ne se montrent que dans les calamités publiques, comme il est des insectes malfaisans que la terre ne produit que dans les orages; ces hommes répandent sans cesse les soupçons, les méfiances, les jalousies, les haines, les vengeances. Ils sont avides de sang; dans leur propos séditieux, ils *aristocratisent* la vertu même, pour acquérir le droit de la fouler aux pieds; ils *démocratisent* le crime, pour pouvoir s'en rassasier, sans avoir à redouter le glaive de la justice. Tous leurs efforts tendent à déshonorer aujourd'hui la plus belle des causes, afin de soulever contre elle toutes les nations amies de l'humanité.» Vergniaud fut réélu membre de la convention nationale. Il s'y montra constamment ce qu'il avait été pendant le dernier mois de l'assemblée législative. Son courage, soutenu par la plus héroïque résignation, semblait croître à mesure que le péril devenait plus imminent. Dès le 25 septembre, il appela sur Marat l'indignation de l'assemblée; mais sa voix, autrefois si puissante, ne produisait plus qu'une courte et inutile agitation. Dès cette époque, il ne monta plus que bien rarement à la tribune. A son indolence naturelle, qu'il ne savait vaincre que lorsque les circonstances agitaient fortement son âme, se joignit la certitude où il était de l'inefficacité de ses efforts. Il n'était plus soutenu que par la fermeté de ses principes; il sentait qu'il ne pouvait plus que protester contre les excès qui allaient se commettre, et sa mort, qu'il voyait arriver, lui paraissait la plus éloquente des protestations. « Sans cesse abreuvé de calomnies, disait-il le 13 mars 1793, je me suis abstenu de la tribune tant que j'ai pensé que ma présence pourrait y exciter des passions, et que je ne pouvais y apporter l'espérance d'y être utile à mon pays. » Mais toutes les fois qu'il ouvrait la bouche, la franchise et l'énergie de ses déclarations, ses méprisantes apostrophes, ses sarcasmes amers, témoignaient assez la profonde et douloureuse indignation qui s'était emparée de son âme. Le 31 décembre, il prouva, dans un discours remarquable, la nécessité de soumettre au peuple la décision de l'assemblée dans le procès de Louis XVI. Ses argumens étaient irrésistibles; la *Montagne*, dont cette détermination aurait, pour un moment, paralysé les projets, n'y répondit que par des cris de fureur; Vergniaud, inébranlable, et menaçant encore au milieu de la tempête, accabla un instant de son éloquence cette faction redoutable, et parvint à faire décréter l'arrestation de Bentabolle, l'un des membres les plus exaltés. Ce fut alors qu'il démontra l'existence d'un complot qui avait pour but l'assassinat d'un grand nombre de ses amis et de lui-même. Il vota la mort de Louis XVI;

mais on est étonné qu'après avoir invoqué l'appel au peuple, il ait voté contre le sursis. Vergniaud fut nommé président le 10 janvier 1793. Ce fut lui qui prononça l'arrêt du malheureux prince; il dut peut-être à la violence des sentimens qui l'agitèrent alors, une fièvre ardente qui s'empara de lui, après les séances des 16 et 27 janvier, et qui fit craindre quelque temps pour ses jours. Le 10 mars, à peine eut-il entendu faire la proposition d'instituer le tribunal révolutionnaire, que, s'élançant vivement à la tribune: « Lorsqu'on vous propose, s'écria-t-il, de décréter l'établissement d'une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise, nous devons déclarer que nous mourrons tous plutôt que d'y consentir. » C'est ce jour-là même que fut découverte cette conspiration, connue sous le nom de conspiration du 10 mars, et qui n'eut d'autre effet que ceux que lui donnèrent la Montagne et la commune, si empressées de tirer parti de tous les événemens funestes. On ne manqua pas d'en accuser les Girondins. Vergniaud repoussa cette ridicule accusation avec sa supériorité ordinaire. « On a vu, dit-il, dans un endroit du discours qu'il improvisa en cette occasion, on a vu se développer parmi nous cet étrange système, d'après lequel on vous dit: Vous êtes libres, mais pensez comme nous sur telle ou telle question d'économie politique, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple; vous êtes libres, mais courbez la tête devant l'idole que nous encensons, ou nous vous dénonçons aux vengeances du peuple; vous êtes libres, mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons la probité et les lumières, ou nous vous désignons par des dénominations ridicules, et nous vous dénoncerons aux vengeances du peuple. Alors, citoyens, il fut permis de craindre que la révolution, comme Saturne, dévorant successivement tous ses enfans, n'engendrât enfin le despotisme avec toutes les calamités qui l'accompagnent. » Et peu après, s'adressant au peuple lui-même: « Un tyran de l'antiquité avait un lit de fer, sur lequel il faisait étendre ses victimes, mutilant celles qui étaient plus grandes que le lit, disloquant douloureusement celles qui l'étaient moins, pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'égalité; et voilà celle des scélérats qui te déchirent par leurs fureurs. » Ses ennemis furent réduits au silence, mais non rebutés. Ils prirent une marche plus adroite; ils l'attaquèrent au dehors, ainsi que ses amis, et excitèrent peu à peu la défiance et la haine d'une multitude ombrageuse. Le 1er avril, lorsque l'assemblée apprit la défection de Dumouriez, on lui surprit la déclaration qu'elle poursuivrait ses membres mêmes, contre lesquels il y aurait de fortes présomptions de culpabilité. Le 10 avril, quelques sections présentèrent à la barre une adresse dirigée contre les Girondins. Pétion fit entendre contre cette adresse d'énergiques réclamations. Après lui, Robespierre s'éleva pour la soutenir. « Je viens, dit-il, dévoiler les



trames de cette grande conjuration. » Voici quelques-uns des chefs d'accusation, qu'il faisait porter principalement sur Vergniaud, Guadet et Gensonné : de s'être opposés à la déchéance du roi; d'avoir loué La Fayette et Narbonne; d'avoir calomnié le conseil-général de la commune de Paris (après le 2 septembre); d'avoir voté l'appel au peuple; d'être des meneurs, des intrigans, des modérés! On a peine à concevoir de pareilles accusations, dont quelques-unes sont des éloges, et de la plupart desquelles les faits eux-mêmes étaient une réfutation sans réplique. Vergniaud monta à la tribune immédiatement après Robespierre; et passant en revue les différens chefs d'accusatiun (il y en avait dix-huit), montrant la fausseté des uns, le ridicule des autres, et l'absurdité de toutes, et mettant habilement en contraste sa conduite et celle de Robespierre lui-même, il le couvrit de confusion et de honte, et ne lui laissa plus d'autre voie que la force ouverte pour arriver à son but. Guadet parla après Vergniaud, acheva de réveiller le courage de la majorité de l'assemblée, et, s'apercevant de l'impression qu'il avait produite, il lança tout à coup contre Marat un décret d'accusation, qui fut presque unanimement accueilli, et adopté sur-le-champ. Le coup était hardi; mais la Montagne avait trop d'influence au dehors pour qu'il pût réussir. Le peuple se souleva; les commissaires des sections reparurent à la barre, renouvelant les accusations de Robespierre, et demandant la mise en liberté de *l'Ami du peuple*, laquelle leur fut accordée. Cependant le côté droit allait encore remporter une demi-victoire, qui, peut-être, lui était ménagée à dessein par la Montagne elle-même. Grangeneuve jeune parut à la barre à la tête d'une députation du département de la Gironde, qui ne se croyait pas alors étranger aux intérêts de la liberté. Les réclamations de Grangeneuve ne furent pas sans effet. Le 20 mai, sur la rédaction de Vergniaud, fut rendu un décret ainsi conçu : « La convention nationale improuve, comme calomnieuse, la pétition qui lui a été présentée par trente-cinq sections de Paris. » La commission des douze fut formée; ses actes ne servirent qu'à exaspérer la haine du peuple, qui, le 30, se déclara en insurrection. Dès lors, tout fut perdu pour la liberté et pour la patrie. Ce fut dans ces pénibles circonstances que Vergniaud développa toute la fermeté, toute l'énergie, toute la grandeur de son âme. Poursuivi au dehors de l'assemblée par les calomnies des agitateurs et les fureurs d'un peuple égaré, menacé au-dedans par les vociférations et les poignards des tribunes, son visage stoïque ne laissa jamais entrevoir la moindre émotion. Un des derniers jours de mai, au moment où mille voix, séduites ou salariées, demandaient sa tête à la convention, il entre seul au théâtre de la République. « Est-ce vous, Vergniaud, lui dit un de ses amis? Que venez-vous faire ici? Peut-être en ce moment êtes-vous décrété d'accusation. — Je le sais, répond Vergniaud;

mais que puis-je à tout cela? J'ai bravé tous les dangers, et ma douleur est de les avoir bravés inutilement, J'ai fait à mon pays le sacrifice de mes jours; c'est le dernier que je puisse lui faire; je désire seulement qu'il ne lui soit point inutile, mais je ne l'espère pas. J'ai rempli tous mes devoirs; c'est à Paris à faire le sien. » Le 31 mai, au milieu du désordre, du tumulte et de l'effroi qui régnaient dans l'assemblée, Vergniaud fait jurer à ses collègues de mourir tous à leur poste. On annonce un moment après que les sections soulevées se sont mises en marche; Vergniaud fait décréter qu'elles ont bien mérité de la patrie, en ce qu'elles ont maintenu le respect dû aux propriétés et à la sûreté des personnes. Le 1er juin, il rassembla tout ce qui lui restait de forces pour combattre un projet de proclamation proposé par Barrère, dans lequel les événemens de la veille étaient odieusement dénaturés. Le lendemain, il fut décrété d'arrestation; il se rendit sans résistance. Depuis cette époque jusqu'à son jugement, de nombreuses occasions de fuir lui furent offertes; il ne voulut jamais en profiter. Traduit, le 25 octobre, devant le tribunal révolutionnaire, il se défendit avec simplicité, avec calme; il démontra la fausseté de tous les faits avancés à sa charge, et néanmoins fut condamné à mort. Il s'était procuré un poison très-subtil; mais voyant ses amis condamnés avec lui, il leur déclara que puisqu'il n'avait pas assez de poison pour eux tous, ils les accompagnerait à l'échafaud. Il y porta sa tête le 31 octobre 1793. Vergniaud fut, sans contredit, le premier orateur de l'assemblée législative et de la convention. Une imagination brillante et riche, un style énergique et animé, des traits hardis, des mouvemens véhémens, sortant avec impétuosité d'une âme ardente et passionnée, tels sont les caractères distinctifs de son talent. Tous ces avantages étaient rehaussés par le plus noble débit. Il était peu susceptible de grands travaux; mais la nature y avait suppléé par une conception facile et prompte, et une mémoire prodigieuse.

VERHUELL (Charles-Henri, comte), pair de France, vice-amiral en retraite, grand'croix de la légion-d'honneur, etc., est né à Doesberg (Gueldre) vers 1770. Porté par goût au service maritime, il entra comme cadet dans la marine de son pays, et était parvenu au grade de lieutenant lorsque la révolution éclata en 1795. N'en ayant point adopté les principes, il fut obligé de quitter le service, et resta sans emploi jusqu'en 1804. C'était l'époque où l'empereur Napoléon menaçait l'Angleterre d'une descente; il demanda au gouvernement de la Hollande un ancien officier de marine, pour commander la flottille hollandaise, qu'il voulait réunir à Boulogne; le choix se fixa sur le frère de M. Verhuell, capitaine de haut-bord, marin distingué, qui refusa le poste honorable qu'on lui offrait; mais il indiqua son frère cadet, qui accepta, et fut envoyé en France; de sorte qu'il devint en un jour, de simple

lieutenant de vaisseau, vice-amiral, comme le remarque le roi Louis (*voy.* BONAPARTE-LOUIS) dans ses *Documens et remarques historiques sur la Hollande*, 3 vol. in-8°, Bruxelles. Il ne tarda pas à justifier la confiance qu'on avait eue en lui. Instruit de la mission que le nouvel amiral avait à remplir, l'amiral anglais l'attendit au passage avec un grand nombre de vaisseaux et de frégates sous ses ordres. L'amiral Verhuell, attaqué lorsqu'il parut près du cap Guinez à la tête de la flottille qu'il conduisait à Boulogne, eut à soutenir un rude combat, où il montra autant de courage que d'habileté, et força l'ennemi à se retirer. Il conserva sous le gouvernement du grand-pensionnaire, Schimmelpenninck, le grade de vice-amiral, et fut en outre nommé, en 1806, membre de la députation hollandaise chargée de traiter avec le gouvernement français pour les intérêts de son pays. Quatre mois se passèrent en négociations, dont le résultat fut que l'amiral Verhuell et ses collègues demandèrent pour roi de Hollande le prince Louis, frère de l'empereur Napoléon. Le grand-pensionnaire Schimmelpenninck n'approuva pas cette disposition, qui anéantissait la république. L'amiral Verhuell reçu, ainsi que les autres députés, en audience solennelle, par l'empereur Napoléon, prononça le discours où un prince étranger était appelé au gouvernement de la Hollande. Il fut créé ministre de la marine par le roi Louis, et successivement maréchal du royaume et comte de Sevenaar. La Hollande ayant été réunie à l'empire français, l'amiral Verhuell passa dans ce grade au service de France, fut nommé grand'croix de l'ordre de l'Union et chargé du commandement du Helder. En 1813 et 1814, il défendit ce port avec une rare constance contre les Hollandais eux-mêmes, qui avaient profité des malheurs de notre patrie pour se détacher de son alliance. Ce ne fut qu'après l'entrée des troupes étrangères à Paris et l'abdication de Napoléon, qu'il remit la place du Helder au général Jonge, qui l'assiégeait. M. Verhuell revint dans sa patrie adoptive, et fut nommé un des inspecteurs de la marine. Il est depuis 1819 membre de la chambre des pairs.

VÉRITÉ (CHARLES), né à la Ferté-Bernard, département de la Sarthe, maire, puis administrateur du district de cette ville, fut élu par le département de la Sarthe, en 1791, à l'assemblée législative; il ne fit point partie de la convention nationale. Rentré dans l'administration municipale, il fut ensuite nommé administrateur de son département. Sans emploi sous les gouvernemens consulaire et impérial, il devint dans les *cent jours*, en 1815, sous-préfet de l'arrondissement de Mamers, même département; il refusa depuis de se mettre sur les rangs, comme l'en sollicitaient ses amis, qui sont ceux de la liberté, pour entrer à la chambre des députés, son âge ne lui permettant plus de se livrer fructueusement, dit-il, à ses honorables travaux. M. Vérité, dans toutes les fonctions publiques qu'il a remplies, comme dans sa

retraite, a su mériter et conserver l'estime de ses administrés et en général de ses concitoyens, par une grande sagesse et par une grande invariabilité de principes et de conduite, dans des temps où ces deux qualités sont restées l'apanage d'un trop petit nombre de personnes.

VERMIGLIOLI (Jean-Baptiste), membre de plusieurs sociétés savantes, professeur d'archéologie, conservateur du cabinet des antiques à Perouse, est né dans cette ville en 1769, et a été élevé à Orviette, où il acheva en peu de temps ses études. De retour dans sa patrie, il se mit à fouiller les archives, les musées et les bibliothèques, pour en exhumer tout ce qui pouvait contribuer à en éclaircir l'histoire. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, entre autres un cours d'archéologie, qui est devenu un livre classique en Italie. Ce savant jouit d'une grande considération auprès de ses compatriotes, et plusieurs de ses écrits mériteraient d'être traduits et connus par les étrangers. Nous regrettons que la nature de notre ouvrage nous oblige à ne citer que les suivans : 1° *Dell' Antica città di Arna*, Perouse, 1800, in-8°; 2° *le antiche iscrizioni perugine con una dissertazione sulle origini di Perugia*, ibid., 1804, 2 vol. in-4°; 3° *Istoria de' disciplinati*, ibid., 1804, in-8°; 4° *la Tipografia perugina del secolo XV*, ibid., 1806, in-8°; 5° *Memorie per servire alla vita di Maturanzio*, ibid., 1807, in-8°; 6° *Memorie di Jacopo Antiquarj*, etc. ibid., 1813, in-8°; 7° *Della zecca e delle monete perugine*, ibid., 1816, in-4°; 8° *Lezioni elementari di archeologia*, ibid., 1822, 2 vol. in-8°; 9° *Bibliografia storico-perugina*, ibid., 1823, in-4°; 10° *Congetture sopra una grande iscrizione etrusca scoperta nel 1822*. ibid., 1824, in-4°; 11° *Di un quadrante unico ed inedito del museo di Perugia*, ibid., 1825, in-8°.

VERNEILH PUIRASEAU (le baron Joseph de), d'abord maire de sa commune, puis membre du conseil-général de département, et enfin président du tribunal de Nontron, fut nommé, en 1791, par le département de la Dordogne, député à l'assemblée législative, où il siégea au côté droit, et vota avec le parti modéré. A la fin de la session, il se retira dans sa commune et échappa aux proscriptions de la terreur. Juge-de-paix de Bussière-Badil, haut-juré à la haute-cour de Vendôme en 1797, président du tribunal criminel de la Dordogne en 1799, préfet de la Corrèze en 1800, préfet du Mont-Blanc en 1802, il fut appelé, en 1804, à la direction des droits-réunis du département de la Mayenne, fonctions qu'il refusa. C'est alors que, de l'agrément du ministre de l'intérieur, il s'occupa de rédiger la statistique du département du Mont-Blanc. Il dirigea ensuite un bureau particulier près du ministre de l'intérieur, présida le conseil électoral de Nontron en 1809, et devint en 1810 membre du corps-législatif; le 29 décembre 1813, il appuya, en comité général, la proposition de faire imprimer le rapport de M. Lainé, présenté au nom d'une commission extraordinaire. Le 24 septembre 1814, il parla en

faveur du projet de naturalisation; le 28 octobre, il appuya le projet de restitution aux émigrés, de leurs biens non vendus; il demanda ensuite que les biens cédés à la caisse d'amortissement et aux hospices fussent restitués à leurs propriétaires, avec la clause expresse de prendre des mesures propres à tranquilliser les acquéreurs de biens nationaux. Le 27 décembre, il se prononça pour les amandemens de la commission au projet de loi sur la cour de cassation. M. Verneilh-Puiraseau fit partie de la chambre des *cent jours*, en 1815. Depuis 1814 jusqu'en 1822, il a constamment siégé aux diverses chambres, à l'exception de la chambre dite *introuvable*, où il n'a point été appelé. Dans la session de 1819, il s'est prononcé contre les deux lois d'exceptions; toutefois, il a voté pour le nouveau système électoral, en appuyant l'amendement de M. Boin (*voy.* ce nom), qui conserve en partie l'élection directe. M. Verneilh-Puiraseau a été nommé par le roi baron et chevalier de la légion-d'honneur. On a de lui: 1° *Statistique du département du Mont-Blanc*, Paris, 1807, in-4° de 573 pages. Elle passe pour la meilleure de toutes les statistiques qui ont été publiées, au nombre de près de deux cents, sur les différens départemens. Une première édition in-folio, commencée à l'imprimerie du gouvernement, n'a pas été terminée; 2° *Observations des commissions consultatives sur le projet du code rural*. Le ministre de l'intérieur fit remettre, en 1817, des exemplaires de cet ouvrage aux bibliothéques publiques.

VERNES (Jacob), célèbre pasteur génevois, naquit à Genève en 1728. Il fit de brillantes études, et montra dès-lors le germe des talens qu'il développa dans la suite. Après s'être long-temps préparé au ministère évangélique, auquel il se destinait, il fut nommé, en 1770, pasteur de sa ville natale. Ami de la liberté, il s'attacha au parti patriotique, et fut enveloppé dans sa disgrâce en 1782. Forcé de s'exiler à cette époque, il ne rentra dans sa patrie qu'après la révolution qui éclata en 1789. Il mourut à Genève en 1791, à l'âge de 63 ans, laissant l'exemple d'une vie pleine de bonnes œuvres et d'utiles travaux. On doit au pasteur Vernes, outre un journal intitulé: *Choix littéraires*, en 24 vol. in-12, des *Lettres et dialogues* sur le christianisme de J. J. Rousseau, en réponse à quelques lettres de cet homme célèbre; un roman, sous le titre de *Conférences philosophiques*; un *Catéchisme* à l'usage de toutes les religions chrétiennes, et enfin l'*Examen* de cette question, qui sans doute avait alors de l'importance: Convient-il de diminuer à Genève le nombre des sermons? Jacob Vernes sut aussi s'exercer dans des genres moins sérieux: il faisait facilement des vers. Les sermons de M. Vernes n'ont été imprimés qu'après sa mort; c'est, au rapport des protestans eux-mêmes, ce qu'ils ont de mieux en ce genre. Son fils, François Vernes, né en janvier 1765, s'est occupé avec succès de travaux littéraires, et a produit une foule d'ouvrages en prose et en

vers. On accorde quelque estime à son poëme, en 16 chants, intitulé : *la Franciade*, 2 vol. in-8°. 1790. Il a été l'éditeur des *Sermons* de son père.

VERNET (Claude-Joseph), est né à Avignon le 14 août 1714. Père, et grand-père de peintres, il était fils d'un peintre, d'Antoine Vernet, qui fut son premier et à peu près son seul maître. A 18 ans, il quitta le Comtat pour se rendre à Rome. Le hasard, qui le décida à y aller par mer, détermina la direction de son talent. Habitué à dessiner tout ce qu'il rencontrait, et n'ayant devant les yeux, pendant la traversée, que la mer, le ciel et des vaisseaux, il dessina ces objets dans toutes les situations où le hasard les lui présenta. et il se reconnut appelé à peindre surtout les scènes si variées, et toujours sublimes dont l'Océan est le théâtre. Dans son enthousiasme, il ne croyait pas pouvoir les contempler assez longtemps et d'assez près. Du rivage il eût été trop loin d'elles; c'est au milieu de la tempête même qu'il se plut à en étudier les accidens au pied d'un mât auquel il s'était fait lier. Pendant que chacun tremblait et ne voyait autour de soi qu'un ciel prêt à foudroyer le bâtiment, qu'une mer prête à l'engloutir; en ces momens de silence, qui dans les grands périls sont aussi bien que les cris, une expression de terreur, on entendit Vernet s'écrier que *c'est beau!* et toute sa personne était animée d'une exaltation que le pinceau d'Horace, son petit-fils, a bien mieux rendu que notre plume. Vernet resta vingt ans en Italie, où il fit un grand nombre d'ouvrages qui établirent sa réputation. On citait principalement ceux dont il orna la galerie de Borghèse, et ceux du palais Rondanini, où il s'est plu à imiter le faire de Salvator Rosa. Il fut lié en Italie avec tous les artistes célèbres de son temps, mais plus particulièrement avec les peintres Soliménes, Jean Paul Panini, Locatelli; il fut lié encore de la plus intime amitié avec l'Orphée de l'époque, avec Pergolese. Ce grand musicien quittait peu l'atelier de Vernet, où il trouvait aussi d'heureuses inspirations. Il y composa entre autres un verset de cet admirable *Stabat*, qui après un siècle, est encore cité comme un modèle de mélodie et d'expression. Vernet avait en possession le brouillon de ce verset, qu'il apporta à Paris, et que sa famille possède peut-être encore. En 1752, il fut appelé en France par le gouvernement pour peindre les principaux ports de mer. Nommé à cette époque membre de l'académie royale de peinture. il y fut élevé au rang de conseiller en 1766. Il est mort en 1789. On porte à près de 200 le nombre des tableaux grands et petits qu'il a faits en France, de 1752 à 1789. La mort l'a surpris en quelque sorte le pinceau à la main, et ce pinceau n'a pas eu de vieillesse; tous ses ouvrages sont dignes de lui. La seule récompense, la seule distinction que le gouvernement ait accordée à Vernet, c'est un logement au Louvre. Il avait épousé, à Rome, Mlle Parker, fille d'un Anglais catholique, officier dans la marine du pape. Vernet a joui de

son vivant de la plus haute considération. Il la devait à ses rares qualités non moins qu'à ses grands talens; il avait beaucoup d'esprit, de gaîté, de naturel, et en même temps beaucoup d'à-plomb, de mesure et même de dignité. Répandu dans la meilleure compagnie, il savait goûter les plaisirs et y contribuer. Il racontait à merveille. A Paris comme à Rome, il a été recherché par tous les hommes célèbres de son temps; il a été l'ami de plusieurs d'entre eux. Peu de peintres ont joint à une pratique plus habile, une théorie plus profonde, plus juste et en même temps plus claire. Il parlait également bien de son art aux gens du monde et aux artistes, quoiqu'il leur dit, ou peut-être parce qu'il leur disait les mêmes choses d'une manière toute différente, et qu'il avait le talent de traduire pour les uns dans la langue usuelle ce qu'il expliquait aux autres dans la langue spéciale. Diderot, enchanté de sa conversation, l'invita à composer un ouvrage, en lui proposant d'en revoir la rédaction. *Votre style gâterait ma peinture,* répondit Vernet. Honnête, droit, facile et bon dans ses discours comme dans ses actions, il fut toute sa vie complètement étranger aux tracasseries, aux rivalités, aux haines d'académie ou de profession. Prodigue de ses conseils et de son appui à tous ceux qui les réclamèrent, il ne se permit jamais la plus légère plaisanterie contre le plus mince talent ou le plus médiocre ouvrage.

VERNET (Antoine-Charles-Horace), fils du précédent, connu sous le nom de Carle-Vernet, peintre d'histoire, membre de l'institut, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la légion-d'honneur, est né à Bordeaux le 14 août 1758. Élève de son père, il a commencé de très-bonne heure l'étude de la peinture; à 17 ans, il obtint à l'académie le second prix: à 25, en 1782, il remporta le grand prix, et partit pour Rome en qualité de pensionnaire du roi; en 1787, C. Vernet a été reçu membre de l'académie royale de peinture, après avoir présenté pour sa réception un tableau de 15 pieds de proportion, représentant le triomphe de Paul Émile; c'est le premier des grands ouvrages historiques qu'il a faits. En 1814, il a été nommé membre de l'institut royal. Ses principaux ouvrages sont : la Bataille de Rivoli, 10 pieds; la Bataille de Marengo, 32 pieds; la Bataille d'Austerlitz, Départ des Maréchaux, 22 p.; l'Entrée dans Milan, 9 pieds; la Bataille de Wagram, 15 pieds; dans de moindres proportions, un grand nombre de sujets de guerre, de chasse ou de fantaisie; des portraits à cheval, parmi lesquels se trouvent celui de Napoléon et celui de Mgr. le duc de Berri. A cette suite d'ouvrages peints, dont il serait impossible de faire ici l'analyse, on peut joindre une suite bien plus nombreuse encore de dessins et de lithographies dans tous les genres et sur tous les sujets, depuis ceux qui appartiennent à l'histoire jusqu'à ceux qui représentent les scènes les plus familières. Parmi les premiers, on distingue 28 dessins in-fol., pour les campagnes d'Ita-





Mr. Vernet.

Robert Lefèvre pinx. *Fremy del. et Sculp.*

lie du général Bonaparte. Vernet en entrant dans l'académie de peinture, qui depuis s'est fondue dans la 4e classe de l'institut, eut la vive satisfaction d'y siéger près de son père; il y siégera probablement aussi près de son fils.

VERNET (Horace), fils, petit-fils, arrière-petit-fils des précédens, est né à Paris le 30 juin 1789, aux galeries du Louvre, où demeuraient son père et son grand-père. Il semblait que prête à nous retirer un Vernet, la nature ait voulu compenser aussitôt cette perte. Il semblerait aussi, d'après la diversité des aptitudes dont elle a doué le dernier des Vernet, qu'elle ait voulu reproduire les talens de trois générations dans un seul individu que de plus elle dota d'un talent qui lui est particulier. Né au milieu de la fermentation généreuse qui précéda la révolution, Horace Vernet semble en participer; il a en lui je ne sais quoi d'analogue à l'esprit qui, à cette époque, animait toutes les têtes, mais qui, en le portant vers ce qui est grand, ne l'a jamais fait dévier de la ligne du bon et du beau. Conduit par un noble patriotisme, c'est en retraçant les faits les plus glorieux aux armes françaises, que, si jeune, il s'est acquis déjà une si belle réputation. Les batailles de Jemmappes, de Montmirail, de Hanau, l'ont placé au premier rang des peintres dans ce genre, où il n'est pas facile d'atteindre à la perfection; dans ce genre, qui veut surtout l'exactitude et le mouvement, et où l'exactitude est si près de la froideur et le mouvement de la confusion. Dans ces tableaux, qui embrassent un si vaste horizon, et au milieu de cette multiplicité d'actions, Horace Vernet a su appeler l'attention d'abord sur tout ce qui concourt à déterminer le résultat que poursuit l'armée qui doit vaincre, et indiquer par le mouvement des lignes de bataille quelle sera l'issue de l'action qui s'engage entre les corps qui sont aux prises. Il ne néglige pas cependant les actions particulières, et ne s'attache pas moins à peindre les individus que les masses. Mais ces détails sont liés avec tant d'habileté à l'ensemble de l'action, qu'il faut y revenir pour les distinguer et s'apercevoir que cet immense tableau est composé d'une innombrable quantité de tableaux particuliers qui s'y fondent sans s'y perdre. Les batailles d'Horace Vernet ressemblent à ces récits où l'histoire de chacun se retrouve dans l'histoire générale, qu'avant tout on a le besoin de lire tout entière. Horace, qui par ses batailles s'est montré l'émule de son père, a annoncé aussi, par plusieurs tableaux de marine, que son grand-père avait un successeur. Et quel est le genre où il ne soit pas appelé à réussir? Des portraits pleins de vie et de pensée, des scènes, tantôt gracieuses, tantôt plaisantes, tantôt terribles, mais toujours pleines d'esprit et d'expression, et dont les sujets sont pris, soit dans l'intérieur des familles, soit dans les travaux ou les amusemens de la campagne, soit dans les accidens de la chasse, de la guerre et du brigandage, qui ont ensemble plus d'analogie qu'on ne le croirait, prouvent qu'il n'y a rien d'ina-

bordable pour son pinceau facile et fécond. Mais ce qui le distingue entre tant d'habiles artistes dont cette époque abonde, c'est l'esprit de ses compositions; non-seulement elles enchantent l'œil, elles satisfont l'imagination, mais elles provoquent souvent les plus profondes réflexions. Tel est particulièrement le mérite du *Soldat laboureur*, tableau où, sans y penser peut-être, Horace Vernet a mis en action cette belle image de Virgile :

Agricola incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabrâ rubigine pila,
Aut gravibus rostris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

Un jour le laboureur dans ces mêmes sillons
Où dorment les débris de tant de bataillons,
Heurtant avec le soc leur antique dépouille,
Trouvera sous ses pas des dards rongés de rouille,
Entendra retentir les casques des héros,
Et d'un œil effrayé contemplera leurs os.

Ce mérite se retrouve aussi dans le *Soldat de Waterloo*. Qui peut, sans tomber dans un abîme de méditations, contempler sur ce champ de bataille ce soldat blessé survivant seul à ses compagnons, à ses chefs, qu'il vient d'enterrer, colonne chancelante, mais debout encore au milieu des ruines du monument dont elle a fait partie? L'idée de ce tableau est liée intimement à la pensée de l'autre. Ce sont deux scènes d'un même drame, séparées par quelques siècles ou par quelques mois. Si nous voulions analyser toutes les conceptions d'Horace Vernet, le plus fécond peut-être des peintres qu'ait produits la France, cet article n'aurait pas de bornes. On sait qu'en 1822 les tableaux d'Horace Vernet suffisaient déjà seuls à remplir son vaste atelier, où le public vint jouir de ces compositions, auxquelles l'entrée du Louvre était alors refusée. Nous renvoyons le lecteur au catalogue dressé à cette occasion par MM. Jay et Jouy. Nous ne pouvons néanmoins refuser ici une attention particulière au *Chien du Régiment*, la production la plus naïve, la plus piquante et la plus vraie peut-être qui ait été souscrite du nom de Vernet. Sous le feu de la mitraille et de la mousqueterie, au fort de la bataille, deux jeunes tambours ne s'occupent que de leur barbet blessé; ils lui prodiguent tout, jusqu'à leur eau-de-vie; indifférens aux dangers qui les entourent, à la mort qui pleut autour d'eux, ils sont tout aux souffrances de leur chien. Ils sont intrépides à force de sensibilité. C'est par une cause tout opposée que l'est ce personnage qu'on a rencontré partout; ce capitaine qui, tout à sa manœuvre, ne s'occupe pas plus de ce barbet que si c'était un homme. Il en est de ce petit tableau comme certains petits poëmes que leur perfection met si fort au-dessus de tant d'épopées. Est-il beaucoup de grands tableaux d'histoire qui vaillent *le Chien du Régiment?* Il suffirait à la réputation d'un artiste. *La barrière de Clichy*, la *défense de Sarragosse*, le *Cheval du Trompette*, mériteraient aussi des articles à part; mais ce serait à n'en pas finir. Et l'auteur de tant d'ouvrages n'a pas trente-six ans! Puisse-t-il soutenir et accroître long-temps encore l'honneur du nom qu'il porte? Il en est peu d'aussi nobles. Trois générations suffisent pour changer en gentilhomme le petit-fils d'un obscur anobli; et depuis qua-

tre générations, les Vernet sont illustres ! Les Didot seuls se sont fait une pareille noblesse.

VERNIER (le comte Théodore), né à Lons-le-Saulnier, était avocat à l'époque de la révolution, dont il soutint les principes avec modération; nommé, en 1789, député du tiers-état du bailliage d'Aval, en Franche-Comté, aux états-généraux, il s'y occupa surtout des finances. Il publia en 1791, sur cette partie, un ouvrage qu'il intitula: *Élémens de finances.* Il présida l'assemblée vers le même temps, proposa en juin suivant, au moment du départ du roi, une fabrication d'armes dans toute la France, et présenta divers projets contre l'émigration, qui ne furent point admis. Rentré dans ses foyers après la session, il fut député par le département du Jura, en septembre 1792, à la convention nationale; il vota la détention de Louis XVI, comme législateur, et refusa de prononcer comme juge. Il y reprit ensuite son travail favori, celui des finances, où il avait déjà fait preuve de lumières. Il ne put échapper aux proscriptions du 19 mai, et fut un des 73 députés mis en arrestation. Rappelé dans le sein de la convention après le 9 thermidor, il présidait l'assemblée au 1er prairial an 3 (20 mai 1795), et ne se laissa point intimider par les menaces de la multitude furieuse qui s'était emparée de la salle. Membre du conseil des anciens, sous le directoire, il ne fut point atteint par la révolution du 18 fructidor, et se montra favorable à celle du 18 brumaire; il fit partie de la commission intermédiaire de son conseil. Créé sénateur lors de l'organisation du gouvernement consulaire en 1799, il conserva ce titre jusqu'en 1814. Il adhéra alors à la déchéance de l'empereur, et au rappel de la maison de Bourbon. Le roi le nomma pair de France, le 4 juin 1814. Napoléon ne lui ayant point conservé cette dignité à son retour, en 1815, il reprit son rang dans la chambre royale, à la seconde restauration des Bourbons. Le comte Théodore Vernier est mort en 1818. Il a laissé, comme littérateur, un ouvrage pour faciliter la lecture des *Essais de Montaigne*, et un *Abrégé analytique de Sénèque*. Ces deux ouvrages ont obtenu un succès d'estime.

VERNINAC DE SAINT-MAUR (N.), né à Cahors en 1762, vint à Paris, jeune encore, et s'y fit connaître par quelques pièces de vers, qui furent insérées dans les journaux et dans l'*Almanach des Muses*. Il embrassa avec transport, en 1789, la cause de la liberté; fut envoyé par le roi, le 1er juin 1791, dans le comtat Venaissin, avec Lescène, Desmaisons et l'abbé Mulot, pour y apaiser les troubles qui désolaient ce malheureux pays. Ils arrêtèrent momentanément le cours des assassinats, mais ne prirent point les mesures propres à les empêcher de se reproduire; aussi se renouvellèrent-ils bientôt à la Glacière, et peut-être furent-ils le prélude de ceux dont Paris devait être le théâtre un an après, dans les premiers jours de septembre. Il fut nommé ministre de France en Suède, où il arriva le 16 mai 1792, deux

jours après les funérailles de Gustave III. Quelque disposée que fût la cour de Suède à adopter les principes de la révolution française, elle se montra peu favorable à M. Verninac, et lorsque l'année suivante, le baron de Staël fut envoyé de Suède à Paris, six semaines après la mort de Louis XVI, les deux gouvernemens rappelèrent respectivement leurs ministres. Chargé, en février 1795, de se rendre à Constantinople avec le titre d'envoyé extraordinaire, il fit son entrée dans cette ville le 26 avril. Malgré le cérémonial employé jusqu'alors, à sa première audience, il se fit précéder d'une musique militaire, et escorter d'un détachement de troupes françaises, la baïonnette au bout du fusil, jusque dans la seconde cour du sérail, où elles présentèrent les armes au grand visir et aux autres membres du divan. Ce ne fut pas la seule innovation à laquelle cette ambassade ait donné lieu; M. de Verninac est le premier étranger qui ait fait imprimer et distribuer une gazette dans sa langue à Constantinople. Il reçut du grand-visir le titre de *citoyen*; mais comme ce mot n'avait pas d'équivalent en turc, il fut prononcé en français. Chargé de notifier à la Porte le traité de paix avec la Prusse, il réussit à faire reconnaître la république française, et à obtenir l'envoi d'un ambassadeur permanent à Paris, dans la personne de Seïd-Aly-Effendi; mais il fut moins heureux, malgré ses conférences avec les ministres de Suède et de Prusse, dans le projet de faire entrer le grand-seigneur dans une alliance avec la France, ayant trouvé une opposition constante de la part de tous les autres ambassadeurs, et surtout de ceux de Russie et d'Angleterre. Il demanda son rappel à cette époque, fut remplacé par Aubert du Bayet, et quitta Constantinople dans les premiers jours de novembre 1796. Forcé de débarquer à Naples, il y fut arrêté et gardé à vue pendant quelques mois, et n'eut la liberté de revenir en France qu'en mai 1797. Le 9 juin de la même année, il fut reçu en grande audience par le directoire-exécutif, auquel il présenta un étendard ottoman et un diplôme de Selim III; il était introduit par Charles de Lacroix, ministre des relations extérieures, dont il épousa la fille peu de temps après. A la première création des préfectures, en 1800, il fut nommé par le gouvernement consulaire du Rhône, et reçut, en 1801, la mission de se rendre dans le Valais, qui se constitua bientôt en république, sous la protection de la France. Pour reconnaître le zèle avec lequel il avait servi les intérêts de ce petit état, la diète valaisanne lui accorda, pour lui et sa famille, les droits et titres de citoyen du Valais. Depuis ce moment, il resta sans fonctions publiques. En septembre 1816, son arrondissement l'élut candidat à la chambre des députés; mais l'esprit du temps empêcha sa nomination. M. de Verninac, mort depuis plusieurs années, avait publié : 1° *Oraison funèbre de Louis-Philippe duc d'Orléans*, 1786; 2° un Recueil de poésies; 3° *Recherches sur les cours et les procédures criminelles d'Angleterre*, extraites



Le Mal. Victor.

de Blackstone sur les lois anglaises, 1790, in-8°; 4° *Description physique et politique du département du Rhône,* 1802, in-8°.

VERVIER (Jean-Baptiste), né à Gand le 8 mars 1750, embrassa de bonne beure l'état militaire, auquel cependant il renonça, quoique revêtu d'un grade très-honorable, pour s'appliquer entièrement aux sciences et aux beaux-arts. Il fit de bonnes et rapides études, et fut nommé, en 1777, docteur en médecine, et en 1779, médecin en chef des armées de l'impératrice Marie-Thérèse, en Belgique. Après la guerre de Bavière, le gouvernement autrichien le nomma médecin et chirurgien en chef d'une expédition d'Afrique et des Antilles, en le chargeant d'une mission secrète et particulière. Avide d'étudier, sous un autre hémisphère, les merveilles de la nature, il entreprit, de son propre mouvement, différens voyages de long cours. Enfin, de retour dans sa patrie, il y exerça pendant 35 ans, avec la plus grande distinction, l'art difficile de guérir, et consacra sans cesse aux sciences et aux arts, dont le goût était sa passion, le peu de loisirs que lui laissait une pratique nombreuse. Il fut successivement, à Gand, médecin en chef des hôpitaux militaires, médecin des hospices civils, et président de la société de médecine. Aucun genre d'instruction, aucune branche des connaissances humaines, n'étaient entièrement étrangères à cet homme modeste, mais profondément érudit; aussi les savans, les hommes de lettres, les artistes dont s'honore la Belgique, étaient-ils, pour la plupart, ou ses correspondans ou ses amis. Recommandable surtout par les qualités de son cœur, cet ami des hommes avait toujours besoin d'affections, et la bienfaisance était le trait principal de son caractère. Sa douce philanthropie le conduisait partout où il savait un être souffrant, et souvent il ajoutait aux conseils de son art les secours de sa bourse; aussi, à sa mort, arrivée en décembre 1817, laissa-t-il dans la classe peu fortunée tous les regrets et les souvenirs de la reconnaissance. Il était membre de plusieurs sociétés savantes; on a de lui une *Dissertation sur l'art des accouchemens,* et une traduction des *Aphorismes d'Hippocrate.*

VICTOR (Perrin), duc de Bellune, pair et maréchal de France, grand-cordon de la légion-d'honneur, commandeur de Saint-Louis, etc., né à la Marche, dans la ci-devant Lorraine, en 1766. A 15 ans, il entra au service dans l'artillerie. Il dut à la révolution l'avancement rapide qu'il obtint; sa belle conduite au siége de Toulon, en 1793, lui valut le grade de général de brigade. Rétabli de deux coups de feu qu'il avait reçus à ce siége, il se rendit à l'armée des Pyrénées-Orientales, et se trouva aux siéges de Saint-Elme et de Roses, et à toutes les batailles qui furent livrées jusqu'à l'époque du traité de Bâle. Il se fit remarquer, en 1796, aux affaires de Loano, de Cosaria et de Dego; mais plus particulièrement, en 1797, à celles de la Favorite et de Saint-Georges, où il fit mettre bas les armes à 8,000 hommes de la

division autrichienne de Provera; il reçut en récompense le grade de général de division. Il battit l'ennemi sur le Serio, surprit la place d'Ancône, et fit prisonniers 5,000 hommes qui en formaient la garnison, ce qui détermina le pape à signer le traité de Tolentino. Pendant la paix que procura celui de Campo-Formio, le général Victor eut le commandement du département de la Vendée, où il parvint à rétablir le calme. Il retourna en Italie en 1799, et prit, avec sa division, une part honorable aux batailles de Sainte-Lucie, de Villa-Franca, d'Alexandrie, de la Trébia et de Novi; l'affaire de Montebello était commencée lorsqu'il y arriva assez à propos pour en déterminer le succès, et cinq jours après, il commandait l'avant-garde à la bataille de Marengo. Chargé de soutenir les efforts de l'armée autrichienne, il le fit pendant huit heures, jusqu'à l'arrivée de l'armée française, sans perdre un pouce de terrain. Un sabre d'honneur lui fut décerné par le premier consul Bonaparte. Il partit aussitôt avec l'ordre de prendre le commandement de l'armée gallo-batave, destinée, disait-on, à une expédition pour la Louisiane; ce projet ne reçut point d'exécution. Le général Victor resta néanmoins en Hollande, se maria à La Haye, et ne quitta son poste qu'après le traité d'Amiens; il se rendit ensuite à la cour de Danemarck en qualité d'ambassadeur de la république, et y resta jusqu'au moment où la guerre éclata entre la France et la Prusse. Il fut blessé à la bataille d'Iéna, se distingua ensuite à la bataille de Pulstuck, et prit part à tous les succès qui illustrèrent la campagne de 1806. Commandant, en 1807, du 1er corps de la grande-armée à la bataille de Friedland, dont le succès fut dû en partie à l'habileté de ses manœuvres, il reçut le bâton de maréchal de l'empire sur le champ de bataille même. Après le traité de Tilsitt, il fut nommé gouverneur de Berlin; pendant 15 mois il occupa ce poste. Employé en Espagne sur la fin de 1808, il y commanda un corps d'armée, à la tête duquel il se distingua contre l'armée de Galice, et fut vainqueur aux batailles de Spinosa, de Somno-Sierra et de Madrid; il fut également heureux, en 1809, à la bataille d'Uclés, où il battit le duc de l'Infantado, et lui fit 15,000 prisonniers; il compensa ainsi la perte que ce même général avait fait éprouver à l'armée française à Baylen, en forçant, on ne sait encore par quels moyens, le corps du général Dupont à capituler. Les succès qu'il obtint à la bataille de Medellin furent décisifs; il détruisit l'armée commandée par Cuesta. Plus tard, il perdit la bataille de Talavera, après seize heures de combat et des prodiges de valeur, et néanmoins força les Espagnols, par une marche savante et hardie, à abandonner le passage de Pena-Perros, et mit ainsi toute l'Andalousie au pouvoir des Français. Chargé d'investir Cadix, il la fit entourer de remparts inexpugnables, et ne pouvant s'en rendre maître, il prit des mesures pour être lui-même à l'abri de toute insulte. En effet, il eut à repous-

ser les attaques de 24,000 Anglais et Espagnols réunis, qui voulaient le prendre par derrière pour l'obliger à se retirer. Il gagna la bataille de Chiclana, et força les troupes combinées à rentrer dans Cadix. Appelé en Russie en 1812, il quitta le blocus de Cadix, et eut sous ses ordres le 9ᵉ corps; il se couvrit de gloire au combat de la Bérésina. En 1813, à la bataille de Dresde, où il commandait le 2ᵉ corps, il fixa la victoire par une manœuvre hardie, qui enleva les positions de la gauche des alliés, et isola 15,000 Autrichiens qui furent faits prisonniers. Les champs de Wachau, de Léipsick et de Hanau, furent également témoins de sa valeur, quoiqu'elle n'eût pas partout le même succès. Ayant repassé le Rhin, il marcha sur Strasbourg, et mit en état de défense toutes les places de l'Alsace; il défendit ensuite les Vosges pied à pied; mais des forces supérieures l'obligèrent de se replier sur la Meuse, où il tint encore quelques jours, et ensuite sur Saint-Dizier, d'où il chassa les Russes le 27 janvier 1814. Quelques jours après, il s'empara du village de Brienne malgré 15,000 hommes, tant Russes que Prussiens, qui l'occupaient. Le 9 février, il se dirigea vers la Seine, seconda les opérations de l'empereur à Champ-Aubert et la Ferté, et défendit les ponts de Nogent jusqu'au 16; le 17, il se porta sur Nangis, et de là sur Villeneuve, et contribua puissamment au succès de ces deux affaires. Un repos de quelques heures à Salins fit manquer, dit-on, l'occupation des ponts de Montereau, ce qui lui attira de vifs reproches de la part de l'empereur. Si le maréchal en fut vivement affecté, il reprit bientôt une noble revanche par la conduite valeureuse qu'il tint le 7 mars à l'abbaye de Vaucler, où il passa un défilé défendu par 60 pièces de canon, et eut une grande part au gain de la bataille de Craonne, où il fut encore blessé d'une balle. Après la restauration, en 1814, il reçut du roi la croix de Saint-Louis, et le gouvernement de la 2ᵉ division militaire à Mézières, et lorsqu'en mars 1815, Napoléon revint de l'île d'Elbe, le duc de Bellune fit tous ses efforts pour empêcher le mouvement des troupes; n'ayant pu y parvenir, il se rendit en Belgique avec le roi, et y resta jusqu'au mois de juillet 1815. A cette époque, il rentra en France à la suite des troupes étrangères et des Bourbons; fut nommé quelque temps après président du collége électoral de Loir-et-Cher, pair de France, major-général de la garde royale, et enfin président de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers pendant les *cent jours*, en 1815. Il fut désigné par le roi, en 1816, pour représenter l'armée française au mariage du duc de Berri. Louis XVIII, depuis, ne cessa de donner des preuves de confiance au duc de Bellune. Le 15 décembre 1821, un mois après le départ du marquis de Latour-Maubourg pour l'ambassade de Constantinople, il fut nommé ministre de la guerre. Le choix d'un guerrier qui avait fait long-temps la guerre en Espagne, donna encore plus de consistance aux bruits qui se répandaient alors

que les troupes qui se rassemblaient au pied des Pyrénées, sous le nom de cordon sanitaire, n'attendaient qu'un moment favorable pour pénétrer en Espagne, et ces bruits, qui inquiétaient tous les amis de la paix, ne s'affaiblirent, ni par le démenti que leur donna, par la voie des journaux, le 27 décembre suivant, le secrétaire-général du ministère de la guerre, ni même par l'ordonnance du 22 septembre 1822, qui déclarait que les troupes employées au cordon sanitaire seraient maintenues comme corps d'observation dans les positions qu'elles occupaient. L'incertitude que laissait encore sur cet objet important le discours du trône, à l'ouverture des chambres, le 28 janvier 1823, se dissipa le 2 février, lorsqu'on sut que le travail d'organisation de l'armée destinée à entrer en Espagne était définitivement arrêté, et que le duc de Bellune avait exprimé fortement le désir de servir à cette armée en qualité de major-général. Les désirs du maréchal ne furent pas remplis; l'organisation de l'armée dite des Pyrénées-Occidentales, qui parut le 6 février, désignait le général Guillemot comme chef d'état-major. Déjà, à cette époque, l'emprunt *Ouvrard* était l'objet des plaintes de l'ambassadeur espagnol à Paris, ce qui n'empêcha pas un journal royaliste de nier, quelques jours après, que la commission de MM. Ouvrard et Tourton existât. Le ministre de la guerre activait de tous ses moyens les préparatifs de la guerre d'Espagne; le 10 février, il présentait à la chambre des députés un projet tendant à ce que les Français libérés fussent rappelés sous les drapeaux, projet qui fut, à quelques modifications près, converti en loi; le 14 février, il prit une décision annonçant qu'il serait organisé, à Niort, des brigades de mulets de bât pour le service de l'armée d'observation, et enfin, le 19 février, M. Marchand arrivait à Perpignan comme agent (partie des vivres) du ministre de la guerre. Une ordonnance du roi, en date du 17 mars, nomma le maréchal duc de Bellune major-général de l'armée des Pyrénées, et une autre ordonnance du même jour, nomma le vicomte Digeon pair de France et lieutenant-général, ministre et secrétaire-d'état, et le chargea, en cette qualité, du portefeuille de la guerre pendant l'absence du duc de Bellune. On répandait dans le public que le maréchal avait été envoyé sur les lieux pour juger par lui-même si les fournitures en tout genre avaient été faites d'une manière convenable et satisfaisante, avec d'autant plus de raison que M. de la Bourdonnaye avait dit dans la chambre des députés, « que, par la plus étonnante contradiction, les préparatifs apparens sont pour la guerre, et les mesures réelles pour la paix. Voyez, ajoutait l'honorable membre, le prélude de tous les maux qui se préparent dans le désordre des administrations militaires et la pénurie de tous les approvisionnemens. » Le duc de Bellune ne remplit pas néanmoins le poste que lui déléguait l'ordonnance royale; le comte Guilleminot resta chef d'état-major-général, et ne cessa pas un

instant d'en faire les fonctions. Dès-lors le duc de Bellune put s'occuper de ce qui était peut-être le seul but de sa mission. Aussi écrivait-on de Bayonne, le 8 avril, que ce n'était que depuis quelques jours que le matériel de l'armée était organisé, et que MM. Ouvrard et Tourton étaient définitivement chargés de la fourniture générale des vivres. Nous ne préjugeons rien dans l'affaire du premier de ces deux munitionnaires, qui est portée devant les tribunaux (1825); nous rapportons simplement les faits consignés dans les journaux du temps; les discussions élevées dans la chambre des députés semblent l'accuser. Ce qu'a dit de lui le duc de Bellune, dans une autre circonstance, ne lui est pas favorable. Bientôt sans doute toute la vérité sera connue, et l'opinion générale fixée. Le duc de Bellune n'est resté auprès du prince généralissime que pour être témoin du passage de la Bidassoa. Il quitta l'armée à cette époque même, et était de retour à Paris le 14 avril; le lendemain, il reprit le portefeuille de la guerre, et rétablit dans leurs fonctions tous ceux qui en avaient été éloignés pendant son abscence. Une ordonnance du roi, rendue le 28 octobre, et contresignée par M. de Villèle, président du conseil, nomma le duc de Bellune ministre-d'état et membre du conseil-privé. Cette retraite, ou peut-être ce renvoi, parut avoir laissé des traces dans son cœur, car nommé à l'ambassade de Vienne quelques mois après, il la refusa. On a prétendu que ce refus avait eu lieu à la suite de difficultés élevées à la cour de Vienne, relativement à sa personne et au titre de duc de Bellune; mais on a dû abandonner bientôt cette opinion, le duc de Bellune étant parti ensuite pour son ambassade, et ayant été très-bien accueilli. Le duc de Bellune revint jouir à Paris du repos honorable dû à ses longs services; et Charles X vient d'ajouter aux honneurs dont il était déjà comblé, celui de le nommer chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, dans la promotion que ce monarque a faite à Reims, le lendemain de son sacre.

VICTOR EMMANUEL V, roi de Sardaigne, second fils de Victor-Amédée III, naquit le 24 juillet 1759. Il ne fut connu, jusqu'à son avénement au trône, que sous le titre de duc d'Aoste. L'état militaire, pour lequel il avait un goût décidé, fut l'objet constant de ses études; il ne confiait à aucun autre le soin de commander les camps d'exercice que le roi faisait former de temps en temps, surtout à la fin de son règne et donna des preuves de connaissances étendues dans cette partie. Le 21 avril 1789, il épousa la princesse Thérèse, fille de l'archiduc d'Autriche Ferdinand. La révolution française, qui éclata peu après, trouva en lui un adversaire, sinon puissant, au moins très-prononcé. Il contribua beaucoup à faire entrer la Sardaigne dans la coalition, et dès que la guerre fut déclarée, en 1792, il se mit à la tête d'un corps de troupes, se porta avec lui à l'attaque du village de Gillette, dans le comté de Nice, passa ensuite le col de Vial, côtoya les limites orientales de la

Provence, enleva les postes de Delterre et de Boyon, et se présenta même jusqu'aux embouchures du Var; quelques jours après, il repoussa nos troupes à Gandola, et coupa l'aile droite de l'armée. Le comte de Saint-André, chargé de s'emparer du poste d'Utelle, ne put y parvenir, ce qui força le duc d'Aoste d'opérer sa retraite et de regagner les gorges. On a fortement reproché dans le temps à ce prince d'avoir enflammé le zèle des habitans de la campagne, et de les avoir portés à des fureurs de fanatisme qu'on fut obligé de réprimer par des punitions exemplaires. Lorsque des négociations furent entamées, en 1796, avec le général en chef Bonaparte, le duc d'Aoste s'opposa de tout son pouvoir à un projet de pacification qui contrariait son système politique et son goût pour la guerre, et voyant ses efforts inutiles, il prit le parti de se retirer dans l'Italie méridionale. Le roi, son frère, Charles-Emmanuel, ayant abdiqué, le 4 juin 1802, le duc d'Aoste, sous le nom de Victor-Emmanuel lui succéda dans ses états, réduits alors à la seule île de Sardaigne. Il y resta jusqu'à ce que les événemens de 1814 le replacèrent à la tête du Piémont, détaché de l'empire français, et augmenté du territoire de l'état de Gênes, qui ne fut pas assez heureux pour recouvrer son indépendance, malgré les promesses solennelles des souverains alliés. Bientôt les Piémontais, qui attendaient du gouvernement des institutions analogues aux lumières acquises par trente années de révolution, et dont ils avaient joui sous la domination française, s'aperçurent qu'on les faisait rétrograder vers leurs anciennes institutions, et qu'on détruisait insensiblement toutes celles qui avaient fait leur prospérité. Les persécutions religieuses mêmes commencèrent à s'y renouveler à l'aide du fanatisme; une foule de personnes en ont ressenti les effets. Les Juifs, qui jouissaient dans ce royaume de tous les droits de cité, ont été forcés, par un édit du 1er mars 1816, de vendre, dans le délai de 5 années, tous les biens immeubles qu'ils avaient acquis sous le gouvernement précédent; mais un trait d'intolérance religieuse, dont la raison et l'humanité s'indignent au point de le trouver incroyable, même après la loi rendue en France, en 1825, sur le *sacrilège*, c'est le supplice d'un malheureux, condamné, en 1819, à être brûlé vif, pour avoir volé les ornemens d'une Madone. Les habitans de Chambéry ont été les impassibles témoins de cet horrible spectacle. Le roi Victor-Emmanuel suivit l'exemple de son frère Charles-Emmanuel; il abdiqua, le 13 mars 1821, laissant la couronne à son frère, Charles-Félix de Savoie.

VIDAL (N.), astronome célèbre, naquit à Mirepoix, département de l'Arriège. Jeune encore il attira sur lui les regards du monde savant, et l'académie des sciences de Toulouse le reçut au nombre de ses membres. Il étudiait sans relâche, suppléant par son imagination, aux instrumens de haut prix, que la médiocrité de sa fortune ne lui permettait

pas d'acquérir; il construisit lui-même la plupart de ceux qui lui étaient indispensables. M. de Riquet Bonrepos, arrière-petit-fils du célèbre inventeur du canal, aimait aussi l'astronomie; il connut Vidal, l'appela à sa terre de Bonrepos, où il avait fait construire un magnifique observatoire. Là ce laborieux savant put, jusqu'à la révolution, se livrer sans obstacle à ses occupations chéries. Ses travaux furent appréciés par l'académie des sciences de Paris; Lalande, plus particulièrement, lui rendit un éclatant hommage, en lui donnant le nom de *Trismégiste*, que la postérité sans doute ne lui enlèvera pas. On dit dans l'ouvrage *sur la connaissance du temps*, que Vidal avait fait à lui seul plus d'observations de Mercure que tous les astronomes de l'univers ensemble. Il fut choisi par Lalande pour l'aider à dresser le catalogue des étoiles nouvelles. Vidal se trouvait alors à Mirepoix, et pouvait voir de cette ville six degrés du ciel méridional, qui étaient invisibles aux astronomes de Paris. Après une foule d'observations exactes et prolongées, pendant lesquelles chaque étoile fut soumise trois fois à un rigoureux examen, il forma un *catalogue de huit cent quatre-vingt-huit étoiles australes*, inconnues avant lui, composant les étoiles de la cinquième jusqu'à la huitième grandeur. La position de tous les astres fut ramenée à une époque commune, celle du 10 nivôse an 7, après y avoir appliqué l'équation de la précession des équinoxes. Lalande montra un enthousiasme extraordinaire à la vue de cet immense travail, dont il fit le plus grand éloge. Vidal, durant vingt-huit ans, s'occupa de recherches sur les propriétés de l'aimant; il donna malheureusement dans la manie des systèmes, en rapportant toutes les variations de la boussole, à un aimant prodigieux placé près du centre de la terre, et ayant un diamètre 64 fois moins gros que cette planète. Ce roman fut, comme tous les systèmes, appuyé sur des probabilités, des conjectures, et même des expériences; mais la nature est un Protée habile; elle échappe à tous ceux qui veulent la connaître, en les égarant tous à la fois. Nommé directeur de l'observatoire de Toulouse, il y professa l'astronomie avec un rare talent, et mourut à Mirepoix en 1811. Vidal était correspondant de la première classe de l'institut. Il a consigné ses calculs, ses découvertes, ses observations, dans de nombreux mémoires, dont la collection ne pourrait que servir à étendre le domaine de la science.

VIDAL (N.), graveur, naquit à Toulouse et étudia son art dans sa ville natale, sous la direction de Simonin et de Baour, parent de M. Baour Lormian, auteur d'*Omasis*. Il vint à Paris, et y lutta long-temps contre l'infortune. A force de persévérance, il se fit connaître par son mérite; on ne dédaigna plus de l'employer, lorsqu'on eut apprécié la touche agréable de son burin. Vidal grava une nombreuse suite choisie parmi les œuvres de nos peintres modernes. David, le créateur et le chef de notre grande école, confia à l'artiste toulousin, le soin de

reproduire son gracieux tableau d'*Hélène et Pâris*. Ce fut le plus bel ouvrage de Vidal, qui, dans cette composition, s'éleva à la hauteur de son modèle. Il mourut prématurément à Paris en 1804.

VIEL (Étienne-Bernard), né à la Nouvelle-Orléans (Louisiane), le 31 octobre 1756. Son père, chirurgien estimé, était correspondant de l'académie des sciences de Paris. C'est à lui qu'on doit la découverte de la cire végétale du *Myrica cerifera*, et des usages auxquels on peut l'employer. Cet homme éclairé voulut que son fils vînt chercher en France, une éducation qu'il ne pouvait pas lui procurer à la Nouvelle-Orléans. Le jeune Viel suivit le cours de ses études au collége de Juilly, dirigé par des membres de la congrégation de l'Oratoire. Il se sentit ensuite appelé à entrer dans les rangs de ceux qu'il avait eu pour maîtres. Après avoir professé avec la plus grande distinction dans les villes de Soissons et du Mans, il fut réclamé par le collége de Juilly, où il enseigna pendant 17 ans les humanités et la rhétorique. Il parlait avec satisfaction de ces premières années d'une vie si utilement employée, et l'on peut affirmer, d'après le témoignage unanime des nombreux élèves qui ont profité de ses leçons, que l'enseignement, loin de lui offrir une tâche pénible, était pour lui comme pour eux une source inépuisable de jouissance. En 1776, Viel fut nommé grand préfet des études dans le même collége. Plus de trois cent cinquante écoliers, tous les professeurs et maîtres de quartiers, se trouvèrent dès-lors sous son inspection. Il lui fallut à la fois s'assurer que partout l'instruction était convenablement distribuée, et partout maintenir sévèrement l'ordre et la discipline, sans laisser nulle part prévaloir la rigueur ou l'injustice. Douze ans consacrés à ces fonctions, donnèrent lieu au P. Viel de développer un mélange heureux de sévérité et d'indulgence, d'assiduité et de sagacité, et de prouver qu'il n'était pas moins propre à diriger l'enseignement qu'à le répandre. Arrivé au terme de cette carrière laborieuse, il commençait à jouir d'un repos acheté par plus de trente ans de services, lorsque les événemens de la révolution amenèrent la dissolution de la congrégation de l'Oratoire. Il voulut alors revoir son pays natal, et s'embarqua à Bordeaux le 22 septembre 1791. De retour à la Louisiane, il a fait pendant plus de vingt ans le bonheur de sa famille, qu'il y retrouva, celui des amis qu'il ne tarda pas à y acquérir, et celui des habitans de la paroisse des Atac-Apas, dont il était devenu le pasteur. Mais des lieux mêmes qui l'avaient vu naître, il se sentait rappelé vers la France par les souvenirs et les vœux de ses anciens élèves. Déjà quelques-uns d'entre eux avaient occupé de lui le public savant. Dans aucun temps ses travaux ne lui avaient fait négliger le culte des muses latines, et l'on peut dire que peu de personnes avaient poussé aussi loin l'étude de la langue de Virgile. Ce fut dans cette langue qu'il voulut transporter le chef-d'œuvre de l'illustre Fénélon, le *Télémaque*. Il y réussit, et son travail était déjà en é-

tat de paraître lorsqu'il partit pour la Louisiane, laissant son manuscrit entre les mains d'un ami. Six de ses élèves en devinrent les éditeurs en 1808, et les suffrages du public ne tardèrent pas à prouver que leur affection ne leur avait point fait illusion sur l'éminent mérite de leur ancien *Mentor*. M. Lemaire, professeur de poésie latine à la faculté des lettres de Paris, fit insérer, dans les feuilles publiques du 30 septembre 1808, un éloge mérité de cet ouvrage. « La » traduction de M. Viel, dit-il, est » digne de l'original. Les tournures, les périodes, les descriptions, » les métaphores, les comparaisons, tout est reproduit d'une » manière si vive, si touchante, » qu'on s'imagine entendre Fénélon lui-même : c'est la même force, la même noblesse, la même » onction, la même sévérité de » goût. C'est un nouveau *livre classique*, monument de reconnaissance, que des élèves pleins de » zèle ont élevé à la gloire d'un » maître qu'ils chérissent. La dédicace est aussi neuve que touchante :

» Stephano Bernardo Viel
» Presbytero
» In Academia Juliacenci
» Studiorum olim moderatori
» Hoc ipsius opus
» Quod typis mandari religiosè curaverunt
» Offerebant
» Amantissimi et memores alumni. »

Aug. Creuzé de Lesser, J. M. E. Salverte,
J. B. B. Eyriès, A. V. Arnault,
J. A. J. Durant, Eusebius Salverte.

Le cardinal de Beausset, dans la deuxième édition de son *Histoire de Fénélon*, après avoir parlé avantageusement de M. Viel et de son ouvrage, ajoute, en transcrivant cette dédicace : « Il semble qu'il soit donné aux admirateurs de Fénélon, comme à Fénélon lui-même, de trouver toujours des amis fidèles et des disciples reconnaissans. » Le 8 juin 1812, M. Viel revint en France, où il vit, dans toutes les classes de la société, un grand nombre de ses anciens élèves, développer les fruits de l'instruction qu'ils avaient reçue de lui. En 1816, il fit paraître, sous le titre de *Miscellanea latino gallica*, un recueil où se trouve la traduction française de l'Art poétique, et du second livre des épîtres d'Horace. Cette traduction contient sur le véritable sens du poète latin des vues neuves et justes. Résolu de finir ses jours au lieu même où il les avait si long-temps consacrés aux soins de l'instruction publique, M. Viel, s'établit en 1815, au collége de Juilly, relevé par les soins de quelques-uns de ses anciens collègues. C'est au milieu d'eux qu'il termina sa longue et honorable carrière, le 16 décembre 1821, à l'âge de 86 ans passés.

VIEL (Charles-François), architecte, naquit en 1745 à Paris, où il mourut en 1820. Il n'est pas moins distingué comme praticien que comme auteur. C'est à ses soins que l'on doit la construction de l'hospice du faubourg Saint-Jacques, celle du bâtiment de la Pitié, celle du Mont-de-Piété, rue des Blancs-Manteaux et rue du Paradis, enfin l'égoût de Bicêtre, ouvrage souterrain, jugé digne des anciens. Ses ouvrages, comme écrivain, sont : 1° *Projets* d'un monument consacré à l'histoire naturelle, in-4°, 1780; 2° *Lettres* sur l'architecture des anciens et l'architecture moderne, in-8°, 1780-

1781-1787; 3° *Observations philosophiques* sur l'usage d'exposer les ouvrages de peinture et de sculpture, in-8°, 1788; 4° *Principes* de l'ordonnance et de la construction des bâtimens, 5 vol. in-4°, de 1797 à 1814; 5° *Moyens* pour la restauration des piliers du dôme du Panthéon français, plusieurs éditions; la dernière, in-4°, est de 1812; 6° *Plans et coupes* des projets de restauration des piliers du dôme du Panthéon français, in-4°, 1798; 7° *Décadence de l'architecture* à la fin du 18e siècle, in-4°, 1800; 8° *des Points-d'appui indirects dans la construction des bâtimens*, 1802, in-4°; 9° *de la Construction des édifices publics* sans l'emploi du fer, et quel en doit être l'usage dans les batimens particuliers, 1803, in-4°; 10° *des Anciennes Études de l'architecture*, et de la nécessité de les remettre en vigueur, et de leur utilité pour l'ordonnance des bâtimens civils, 1807, in-4°; 11° *Inconvéniens* de la communication des plans d'édifices avant leur exécution, 1813, in-4°; 12° *Notice nécrologique sur M. Cholgrin*, 1814, in-4°; 13° *Grand Égoût de Bicêtre*, ordonné par le roi Louis XIV. plans, élévation, coupes et profil, 1817, in-4°; 14° *Dissertation* sur les cornes antiques et modernes, ouvrage philosophique, 1786, in-8°.

VIEN (LE COMTE JOSEPH-MARIE), né en 1716, apprit les premiers élémens de la peinture à Montpellier, sa ville natale. Il vint à Paris en 1741, dévoré de la soif de la gloire. Les prix semblaient n'avoir été institués que pour lui. Ses succès lui méritèrent l'honneur d'être envoyé à Rome comme pensionnaire du roi; c'est là que dans la contemplation d'une nature admirable et dans l'étude des plus parfaits modèles, il puisa cette profonde connaissance du beau, dont il avait en lui le sentiment, et qu'il devait ressusciter en France. A son retour, il ouvrit une école exclusivement consacrée à l'étude de la nature et de l'antique. Pour faire prévaloir son système, il eut à combattre deux ennemis puissans, la routine et la mode. L'école française était bien dégénérée de la gloire dont elle avait brillé. A Lesueur, à Lebrun avaient succédé les Coypel, aux Coypel succédait Boucher. Ce dernier, substituant à l'imitation de la nature choisie des formes et des couleurs dont il ne trouvait de modèle que dans son imagination, avait entraîné l'art dans un des écarts les plus inconcevables où il se soit jamais égaré. Pour le ramener dans la bonne route, que d'obstacles Vien n'eut-il pas à vaincre! il en triompha pourtant, soit par ses préceptes, soit par ses exemples. Il forma cette école, d'où sont sortis David et Vincent, et que continuent non-seulement leurs élèves, mais la totalité des peintres actuellement vivans. Presque tous les peintres supérieurs dont se glorifie l'époque présente sont ou élèves de Vien ou élèves de ses élèves. Il professa, depuis 1750 jusqu'en 1775. Toutes les fonctions, tous les honneurs dus à la supériorité dans son art, Vien les obtint. Recteur de l'académie de peinture et de sculpture, de l'académie d'architecture, directeur en France des élèves protégés par le roi, il fut aussi nommé

directeur de l'école de Rome, et premier peintre de Louis XVI, qui le décora de l'ordre de Saint-Michel. Napoléon lui accorda plus encore, comme on le verra. Plus d'un souverain tenta d'enlever Vien à la France. La Russie, le Danemarck lui offrirent des honneurs et de l'argent. Il refusa tout; la plus brillante fortune ne valait pas à ses yeux l'honorable aisance qu'il s'était faite dans sa patrie. Peu d'artistes ont autant produit que Vien, qui dans les dernières années de sa vie reprenait encore quelquefois le crayon. Il fit pour la ville de Tarascon sept grands tableaux, dont les sujets sont tirés de la vie de sainte Marthe. A Paris, on voit de lui au Muséum un *Ermite endormi*, et un tableau de *Saint Germain et Saint Vincent*. A Saint-Roch, un *Saint Denis prêchant*, et une *Résurrection du Lazare*. A la manufacture des Gobelins, plusieurs grands tableaux, sujets pris dans l'Iliade. A Tarascon, la *Marchande d'amours*, l'*Amour fuyant l'esclavage*, et *Saint Thibaut offrant au roi une corbeille de lis*. Vien a fait aussi beaucoup de tableaux pour Mme Geoffrin et pour Mme Dubarry. Dans les orages de la révolution, qui renversèrent sa fortune sans altérer l'égalité de son caractère, cherchant des consolations, et peut-être des illusions dans la culture de son art, il composa un grand nombre de dessins et d'esquisses, presque tous dans le genre anacréontique. C'étaient les jeux des nymphes et des amours. Son imagination était féconde, son esprit vif, son cœur excellent. A mesure que l'ordre renaissait en France, la fortune de ce père de la peinture s'améliora. Nommé membre de l'institut lors de la création de ce corps, qui recueillait les plus illustres débris des anciennes académies, Vien, sous le consulat, fut fait membre du sénat, et commandant de la légion-d'honneur; il fut créé comte sous l'empire. Il est mort à Paris, le 27 mars 1809, à l'âge de près de 93 ans.

VIEN (Mme MARIE-RÉBOUL), épouse du comte Vien, dut aussi de la célébrité à l'art où s'illustra son mari. Elle excellait dans l'imitation de la nature *morte*, on devrait dire *inanimée*. Elle eut pour maître le comte de Caylus, qui lui donna des coquillages à peindre; elle les imitait avec une rare perfection. Charmé des progrès de sa jeune élève, le comte, qui en parlait avec éloge dès que l'occasion se présentait, engagea M. Vien à lui donner des conseils. Le maître devint bientôt l'époux de son écolière, qui, peu après, fut jugée digne d'entrer dans l'académie de peinture de Paris. La majeure partie des ouvrages de Mme Vien est en Russie; mais il reste d'elle encore en France des tableaux de fleurs et de fruits. Elle peignait aussi les oiseaux avec une admirable vérité. A ce talent, Mme Vien joignait tous les avantages de la beauté. Aussi le grand peintre, à la destinée duquel la sienne avait été associée, disait-il, en admirant des fleurs qu'elle peignait, *elle les répand sur ma vie*. Mme Vien mourut âgée de 77 ans, en décembre 1805. Du mariage de ces artistes, est né M. Vien fils, qui s'est adonné comme

eux avec succès à l'art auquel sa famille doit tant de célébrité. Une femme aussi devait encore honorer ce nom : c'est celle dont il sera question dans l'article suivant.

VIEN (Mme Rose-Céleste Bache), fille du général de ce nom, épouse de M. Vien le fils, est née à Rouen. C'est vers la littérature que son goût l'a portée. Initiée dans la connaissance du grec par l'honorable Laporte Dutheil, l'un des premiers hellénistes de l'institut, elle a traduit *Anacréon* avec autant de fidélité et toute l'élégance qu'on pouvait attendre d'une femme. Un chant sacré, des poésies légères dispersées dans les recueils périodiques et dans les journaux, lui assignent une place parmi les dames qui cultivent aujourd'hui la poésie avec le plus de talent. Mme Vien a fait hommage de la traduction d'Anacréon à l'académie de Bordeaux, dont elle est membre.

VIENNET (Jacques-Joseph), membre de l'assemblée législative, de la convention nationale et du conseil des anciens, naquit dans la ci-devant province de Languedoc, le 14 avril 1754, d'une famille où il est de tradition que son fondateur descend d'un général de Didier, roi des Lombards, dont Muratori a parlé. M. Viennet prit du service, en 1774, dans le régiment de Languedoc-dragons, et fit, en qualité de sous-lieutenant, avec trois autres officiers de la même famille, et sous les yeux d'un de ses oncles, aide-major, la guerre dite de *sept-ans*. Retiré du service, il vivait paisiblement à Béziers, lorsqu'en 1790, ses concitoyens lui conférèrent les fonctions d'officier municipal. L'année suivante, le département de l'Hérault le nomma membre de l'assemblée législative, et le réélut, en 1792, à la convention nationale, où, dans le procès du roi, il vota d'abord l'incompétence de l'assemblée, ensuite l'appel au peuple, la réclusion et le sursis. On a remarqué dans son opinion le passage suivant : « Je crois avoir prouvé que Louis n'a cessé d'être roi qu'à l'époque où vous avez aboli la royauté; je crois encore qu'il ne peut être jugé comme homme..... J'ai toujours pensé qu'une assemblée de législateurs ne pouvait s'ériger en tribunal judiciaire; que le même corps ne pouvait à la fois exercer la justice et faire des lois; que cette cumulation de pouvoirs serait une monstruosité, etc. » Le vote de M. Viennet, s'il n'est pas le premier, en entraina plusieurs autres non moins courageux, au nombre desquels on doit placer celui du mari de Mme de Genlis, ce qui contrariait un peu l'assertion de cette dame, qui, dans ses *Mémoires*, prétend que le vote de M. de Genlis fut le premier, ou même le seul. Pendant toute la durée de sa mission, M. Viennet se conduisit d'après ces principes vraiment constitutionnels, luttant avec courage contre les proscripteurs, et arrachant à la mort un grand nombre de victimes. Nous citerons un seul fait que nous empruntons à une biographie dont l'exactitude n'est pas douteuse, en ce qui concerne M. Viennet. « Quatre cents suspects étaient détenus

dans les prisons du département de l'Hérault. La commission d'Orange venait de faire tomber trois cents têtes dans celui du Gard, et un député en mission pressait vivement le comité de sûreté-générale d'envoyer cette commission dans le département voisin. M. Viennet, secondé de son collègue Castilhon, combat tous les raisonnemens du proconsul, brave ses menaces, le menace lui-même, et gagne ainsi le 9 thermidor, qui sauva la vie à tous ces détenus. Ce vertueux député a souvent été désigné sous le nom de l'*honnête homme de la convention*, et ses concitoyens lui ont depuis long-temps donné celui de *vieux Romain*. » La session conventionnelle terminée, il passa au conseil des anciens, d'où il sortit en 1798. Après neuf ans de législature, il rentra dans ses foyers plus pauvre qu'à son départ. Lorsque son fils (*voy.* un des articles plus bas) se vit en âge de rendre à son tour des services à la patrie, il lui écrivit pour qu'il lui fît obtenir une sous-lieutenance. Il lui répondit : « Prends un mousquet, et va gagner ce que tu pourras; je ne suis pas ici pour faire les affaires de ma famille et l'avancer au préjudice des autres citoyens. » Ce trait de vertu antique est parfaitement justifié par le suivant, aussi beau et aussi rare : Chargé de la remonte des quatorze armées de la république, il refusa sept cent cinquante mille francs en or, que lui offrait le fournisseur pour passer quelques milliers de mauvais chevaux. Sa probité faillit lui coûter la vie. Dénoncé pour avoir entravé, par ce refus, les opérations de la remonte, il fut obligé de se défendre auprès du comité de salut-public, qui finit par lui rendre justice. Il mourut, le 12 août 1824, regretté de tous ses concitoyens. Une *Notice* sur cet honorable citoyen parut peu après dans le *Journal de Paris*.

VIENNET (Esprit), frère du précédent, curé de l'église de Saint-Méry, à Paris, dont il a eu la direction pendant quarante années, s'est fait constamment remarquer par les touchantes vertus de son ministère. Il a été le père des pauvres, et a fondé un hospice dans le cloître même de son église. Ce vénérable pasteur, qui, en 1790, avait prêté serment à la constitution civile du clergé, décrétée par l'assemblée constituante, fut inutilement, pendant six mois, supplié par M. de Juigné, archevêque de Paris, de rétracter un serment qui n'a jamais troublé sa conscience. On fit près de lui quelques démarches pour savoir s'il accepterait l'évêché constitutionnel de Paris. Il répondit qu'il n'occuperait jamais un siége dont le titulaire, M. de Juigné, vivait encore, et ajouta qu'il avait cru devoir prêter son serment, parce qu'il n'y trouvait rien de contraire à l'évangile et à la doctrine de l'église; mais que ces distinctions nouvelles d'*assermenté*, de *réfractaire* n'ôtaient rien aux droits de l'archevêque. M. le curé Viennet mourut paisiblement, sans crainte et sans faiblesse, en 1796, emportant la vénération de tous ses paroissiens.

VIENNET (Jean-Pons-Guillaume), homme de lettres, chef de bataillon au corps royal d'é-

tat-major, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, fils et neveu des précédens, est né à Béziers le 18 novembre 1777. A peine dans sa dix-huitième année, il entra au service, en 1796, comme lieutenant en second d'artillerie de marine, emploi qu'il dut à une faveur spéciale du ministre Truguet, qui la lui accorda à l'insu de M. Viennet père (*voy.* le premier article). Il servit dans ce corps jusqu'à la formation du corps royal d'état-major par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, et fut admis en qualité de capitaine au corps royal, où il devint chef de bataillon en 1822. Par suite de circonstances diverses, la carrière politique de M. Viennet n'eut pas tout l'éclat que devaient lui procurer son courage, son activité et ses talens. Monté sur l'*Hercule*, en 1798, il fut pris par les Anglais, et passa neuf mois sur les pontons si tristement célèbres de l'Angleterre. Il servit avec distinction, en 1813, dans l'artillerie de la marine aux batailles de Lutzen, de Bautzen, où il gagna la croix de la légion-d'honneur; de Dresde et de Léipsick, où il fut fait prisonnier au moment où le pont de Léipsick sautait. Rendu à sa patrie par suite du rétablissement du gouvernement royal, en 1814, il fut mis à la demi-solde. Pendant les *cent jours*, en 1815, il refusa de signer l'*acte additionnel*, comme il avait refusé précédemment de voter pour le consulat et pour l'empire. Il appuya son vote négatif, en 1815, de deux brochures, dont l'une a pour titre : *Lettre d'un Français à l'empereur, sur la situation de la France et de l'Europe, et sur la constitution qu'on nous prépare*; et l'autre, *Opinion d'un homme de lettres sur la constitution proposée*. M. Viennet a encore donné, sous le voile de l'anonyme, une autre brochure intitulée : *Lettre d'un vrai royaliste à M. de Châteaubriand*, à l'occasion de l'ouvrage de ce célèbre écrivain; *de la Monarchie selon la Charte*. Fixé à Paris depuis 1814, M. Viennet consacre ses loisirs aux muses. Il a pris rang parmi nos poètes distingués, par la publication d'un volume de *Poésies*, dans lequel se trouve son *Épître à M. Raynouard*, qui fut couronnée par l'académie des jeux floraux, en 1810, et d'un recueil de 24 *Épîtres* sur des sujets politiques et littéraires; par des *Dialogues des morts*, en vers, et un poëme de *Parga*, qui a eu trois éditions. Ces derniers ouvrages ont obtenu le succès le plus flatteur. Le poëme de Parga a été traduit en grec moderne, et a valu à l'auteur des témoignages de la reconnaissance des Parganistes. L'un d'entre eux lui a adressé une épître de deux cents vers grecs. M. Viennet a encore donné une *Promenade philosophique au cimetière du P. Lachaise*. Il est au moment (1825) de mettre au jour un poëme en 21 chants, dans la manière de l'Aristote, dont le héros est *Philippe-Auguste*. Il s'occupe d'un autre poëme intitulé : *Francus*, en 12 chants : six sont déjà composés. M. Viennet a fait jouer à l'Académie royale de musique l'opéra d'*Aspasie et Périclès*, et au Théâtre-Français la tragédie de *Cloris*. Quatre autres tragédies

du même auteur sont reçues à ce théâtre. L'un des rédacteurs du *Journal de Paris*, de 1815 à 1818, M. Viennet, dont l'honorable caractère fuit tout asservissement, a cessé de coopérer à cette feuille du moment où elle fut vendue à un ministre. M. Viennet est membre de la société royale académique des sciences et de la société philotechnique.

VIENNET (ANTOINE), cousin du précédent, est né à Narbonne. Il a servi pendant vingt ans, s'est trouvé à plus de vingt batailles, et a été blessé à chacune d'elles. Ce brave militaire est chevalier de la légion-d'honneur et de Saint-Louis, et commandant (aujourd'hui 1825) de la garde nationale de sa ville natale.

VIGÉE (LOUIS-GUILLAUME-BERNARD), homme de lettres, né à Paris en 1755, s'est fait connaître dès sa jeunesse par un grand nombre de poésies fugitives insérées dans *l'Almanach des Muses*, et autres recueils périodiques. Il était, avant la révolution en 1789, secrétaire du cabinet de MADAME. Il publia à cette époque une Ode *à la liberté*, et n'en fut pas moins privé de la sienne pendant le règne de la terreur, quoiqu'il n'eût pris aucune part active aux événemens qui précédèrent ce règne, et qu'il eût même constamment manifesté son aversion pour les débats politiques. Remis en liberté après le 9 thermidor, M. Vigée sentit bientôt sa verve se ranimer, et célébra en vers harmonieux la gloire du vainqueur de l'Italie, la naissance du roi de Rome, et les actes les plus remarquables du règne impérial. Il fit aussi un cours public de littérature à l'Athénée, fonction dans laquelle il succéda à Laharpe, sans obtenir toutefois les succès de son prédécesseur. Ce cours devint même l'objet de quelques critiques, d'une sévérité peut-être exagérée. Il travailla depuis au recueil périodique intitulé : *Veillées des Muses*, devint ensuite le principal rédacteur de *l'Almanach des Muses*, dont il continua la publication jusqu'à sa mort, et fut un des auteurs de *la Nouvelle Bibliothèque des Romans*. M. Vigée excellait dans la lecture à haute voix. Il savait donner aux vers qu'il récitait, et les siens furent habituellement de ce nombre, un charme qu'on était parfois étonné de ne plus leur retrouver dans le silence du cabinet. Il fut nommé, en 1814, lors de la première restauration, lecteur du roi. Depuis cette époque, M. Vigée a saisi avec empressement toutes les occasions de rendre hommage à la magnanimité des princes de l'auguste maison de Bourbon, et n'a guère laissé passer de solennités sans offrir au roi le tribut de sa muse. Il s'est aussi fait remarquer par ses démêlés avec les premiers corps littéraires de la France. Quoique souvent cité parmi les candidats qui pouvaient prétendre aux honneurs de l'académie-française, mais n'ayant jamais obtenu assez de voix pour être admis dans le sanctuaire, M. Vigée s'en est vengé en lançant une foule d'épigrammes contre les académies. Sous ce rapport, il a eu quelque ressemblance avec Piron. Vers la fin de sa carrière, il avait cependant, ainsi que l'au-

teur de *la Métromanie*, pris son parti sur l'exclusion académique; ainsi que lui, il fit aussi sa propre épitaphe en deux vers, qu'il publia en 1817, annonçant que malade et souffrant, il sentait sa fin prochaine. Le distique de M. Vigée ainsi conçu :

Ci-gît qui fit des vers, les fit mal, et ne put,
Quoiqu'il fût sans esprit, être de l'institut.

ne resta point sans réplique; un membre de l'académie-française y répondit avec plus d'amertume que de justice par le quatrain suivant :

Vigée écrit qu'il est un sot;
Pense-t-il qu'on le contredise?
Non, l'épithète est si précise,
Que tout Paris le prend au mot.

M. Vigée était bien loin cependant de mériter une épithète aussi sévère. La plupart de ses ouvrages se distinguent par la grâce et la facilité. Son style est élégant et correct, mais il manque souvent de force et de chaleur. Ses compositions dramatiques laissent beaucoup à désirer, tant pour l'invention de la fable que pour le comique des situations, mais elles sont en général spirituellement dialoguées. On a de lui : 1° *Épître en vers aux membres de l'académie-française, décriés dans le dix-huitième siècle*, 1776, in-8°; 2° *les Aveux difficiles*, comédie, 1783, in-8°; 3° *l'Entrevue*, comédie, 1783, in-8°; 4° *la Belle-Mère, ou les Dangers d'un second mariage*, comédie, 1788, in-8°; 5° *la Matinée d'une jolie Femme*, comédie, 1793, in-8°; 6° *la Vivacité à l'épreuve*, comédie, non imprimée; 7° *Œuvres diverses contenant Ninon de l'Enclos*, comédie en un acte et en vers, suivi de *Poésies fugitives*, 1797, in 8°; 8° *ma Journée*, poëme, 1798, in-8°; 9° *mes Conventions*, épître, suivie de vers et de prose, 1800, in-12; 10° *Discours couronné par l'académie de Montauban sur cette question : Combien la critique amère est nuisible aux talens*, 1807, in-8°; 11° *Épître à L. F. Ducis, sur les avantages de la médiocrité*, 1810, in-8°; 12° *Discours au roi de Rome*, 1811, in-4° (et dans les *Hommages poétiques de Lucet*); 13° *la Tendresse filiale*, 1812 et 1816; 14° *Poésies*, 5ᵉ édition, 1813, in-8°; 15° *Procès et mort de Louis XVI*, 1814, in-8°; 16° *la Princesse de Babylone*, opéra, 1815, in-8°; 17° *le Pour et le Contre, dialogue religieux, moral, politique et littéraire*, 1818, in-8°. M. Vigée est mort à Paris en 1820. Il était frère de Mᵐᵉ Lebrun, qui a acquis de la célébrité par ses succès dans l'art de la peinture.

VIGER (Louis-François-Sébastien), membre de la convention nationale, naquit aux Rosiers, département de Maine-et-Loire, le 7 juillet 1755, et reçut une éducation très-soignée; ayant fini ses études très-jeune, il désira entrer dans la marine. Son père, qui était négociant, prit intérêt sur un vaisseau chargé de faire la traite; le jeune Viger fit le voyage en qualité d'enseigne; mais l'humanité de son caractère répugnant à un trafic aussi barbare, à son retour il suivit la carrière du droit, et après être resté longtemps à Paris, il acheta, en 1781, la charge de substitut des gens du roi, au présidial d'Angers. En cette qualité, il fut chargé plusieurs fois de porter la parole dans des

affaires d'un haut intérêt; il s'en acquitta toujours d'une manière distinguée. En 1787, l'académie d'Angers mit au concours ce sujet : *Quels sont les moyens d'encourager le commerce à Angers?* Le mémoire de M. Viger obtint le prix, et son auteur fut élu membre honoraire de l'académie. En 1790, M. Viger fut nommé procureur-syndic du district d'Angers, et fut chargé seul du travail de fixer le traitement des ecclésiastiques de son district; il y mit beaucoup de sagesse et de modération. Désirant que la réforme des abus s'opérât en ménageant, autant qu'il était possible, les intérêts, il se fit des ennemis parmi les exagérés. Il se détermina à se démettre de sa place dès le commencement de 1792. Lorsque les Prussiens entrèrent en Lorraine, M. Viger augmenta volontairement le nombre des défenseurs de la patrie; il se trouva à la bataille de Jemmapes; mais la faiblesse de sa santé l'obligea de quitter le service. Au mois de septembre de la même année (1792), les électeurs étant assemblés à Saumur, pour nommer des députés à la convention nationale, l'on y annonça l'horrible événement du massacre des prisons. M. Viger monta à la tribune, et témoigna toute l'indignation qu'il en éprouvait. L'expression de ces sentimens fut la cause qu'on ne le nomma que premier suppléant; il entra à la convention dans les premiers jours de mai 1793, et devint membre de la commission des douze, chargée de faire un rapport sur la conduite de la commune de Paris, ce qui lui valut d'être compris dans le décret d'arrestation des membres de cette commission, sur la motion de Le Vasseur de la Sarthe; il subit, le 31 octobre suivant, le sort de ses malheureux collègues. M. Viger s'était marié en 1781, et n'a point eu d'enfans.

VIGNOLLE (MARTIN, COMTE), lieutenant-général, grand-cordon de la légion-d'honneur, commandeur de Saint-Louis, conseiller-d'état, préfet, commandant militaire, député du département du Gard, naquit à Marsillargue, dans la ci-devant province de Languedoc, le 18 mars 1763. Il fut admis, en 1780, dans le régiment de Barrois-infanterie, en qualité de cadet gentilhomme; son avancement fut peu rapide, et c'est à la révolution, dont il adopta les principes, qu'il dut le grade de capitaine, auquel il fut promu en 1792. Employé, cette année même à l'armée des Alpes, commandée par le général de Montesquiou, il se distingua à la prise de Nice, au mois de septembre, et devint adjudant-général au commencement de 1794. Il commandait en cette qualité une colonne à la prise de Saorgio, le 29 avril (1794), et avait le même commandement à la prise du col de Tende. Sous-chef de l'état-major du général Kellermann, il fut chef d'état-major du général Schérer; mais ce dernier ayant été remplacé par le général Bonaparte, M. Vignolle dut céder ce titre à Berthier, et ne conserver que celui de sous-chef. Il se distingua de nouveau à Montenotte et à Dego, et reçut, à cette occasion, une lettre de félicitation du

directoire-exécutif. Il concourut, à la suite de la bataille de Mondovi, au traité par lequel le roi de Sardaigne consentait à ce que les forteresses de Ceva, de Coni, d'Alexandrie, etc., reçussent garnison française; se fit remarquer au pont de Lodi, et obtint en récompense le grade de général de brigade, que lui fit accorder le général en chef Bonaparte, sur cet éloge : « Que M. Vignolle a» vait montré une bravoure sûre, » un talent et une activité rares. » Blessé d'un coup de feu à la bataille d'Arcole, il reçut, dès son rétablissement, le commandement de la province de Crémone, puis celui du Milanais. La campagne terminée par le traité de Campo-Formio, le général Vignolle fut chargé des fonctions de chef d'état-major de l'armée, et le général en chef Bonaparte ayant quitté l'Italie, il devint ministre de la guerre de la république cisalpine. Lors de la reprise des hostilités, en novembre 1798, le général Vignolle quitta le ministère pour entrer en activité. Après s'être emparé de Sienne, il eut la garde des Apennins toscans, et après la retraite de l'armée française d'Italie, il alla, par ordre du général Moreau, organiser à Nice les bataillons supplémentaires. Le général Berthier, devenu ministre de la guerre par suite de la révolution du 18 brumaire an 8, l'appela près de lui pour remplir les fonctions de secrétaire-général du ministère. Deux mois après il se rendit à Dijon, pour organiser l'armée de réserve. Employé dans la nouvelle campagne d'Italie, il passa le Tesin avec une colonne, occupa Milan, dont il bloqua la citadelle, commanda dans la Lombardie après la bataille de Marengo, et concourut à l'organisation de la république italienne. Le 26 décembre 1800, au passage du Mincio, il courut des dangers, et son aide-de-camp fut tué à ses côtés; la campagne terminée, il passa de nouveau au commandement du Milanais, et reçut, en 1802, le commandement des troupes stationnées à Bergame et Como. En 1803, il revint à Paris. Nommé, vers le même temps, chef d'état-major de l'armée de Hollande il fut promu le 27 août (1803), au grade de général de division et chargé de diriger dans la campagne de 1804, sous le général Marmont, le 2e corps de la grande-armée. Chef d'état-major de l'armée destinée à combattre les Russes et les Monténégrins, et à débloquer Raguse, où était enfermé le général Lauriston, il prit une grande part au combat de Dehilibriok, en avant de Castel-Nuovo, et aux affaires qui terminèrent les hostilités. Le général Vignolle revint en France et en repartit pour remplir les fonctions de chef d'état-major général. Il était à la prise de Vienne, à la bataille d'Essling, etc., et le 18 juin 1809, il fut envoyé comme chef d'état-major-général à l'armée d'Italie. A la première journée de Wagram, un biscayen lui fracassa la tempe et lui enleva l'œil; il fut obligé de rester deux mois à Vienne pour se rétablir. Il passa à Milan au mois de septembre (1809), et y organisa, au commencement de 1812, une armée destinée à être réunie à celle

qui opérait contre les Russes. Ce fut en vain que le général Vignolle demanda à servir activement ; il resta en Italie pour commander les troupes qui s'y trouvaient. Le prince vice-roi (*voyez* Eugène Beauharnais) revint à Milan en 1813 ; le général Vignolle réorganisa l'armée d'Italie, et fit la campagne jusqu'à ce que, par suite des événemens de 1814, il fût forcé de ramener l'armée sur les frontières de France. Il n'eut point de service pendant les *cent jours*, en 1815 ; après le second retour du roi, il devint commandant de la 18ᵉ division militaire à Dijon. L'ordonnance royale du 1ᵉʳ août 1815 le mit à la retraite ; au mois de mars 1818, il devint préfet de la Corse, commandant militaire, et enfin membre de la chambre des députés, dont il faisait encore partie lorsqu'il mourut à Paris, le 15 novembre 1824. On doit au général Vignolle un *Précis historique des opérations de l'armée d'Italie en* 1813 *et* 1814, Paris, 1817-1818. On assure qu'il a en portefeuille un *Essai historique sur la campagne de l'armée d'Italie en* 1809.

VILLAFRANCA (le prince Joseph Alliata de), gentilhomme de la chambre de S. M. le roi des Deux-Siciles, chevalier de l'ordre royal de Saint-Janvier, grand d'Espagne de première classe, naquit à Naples, en 1764, de parens palermitains, d'une des principales familles de Sicile, quoique originaire de Pise. Il fut élevé dans la maison paternelle sous une discipline austère. Très-jeune, il épousa une fille du prince Valguarnera. Pour apprécier mieux son caractère, il faudrait, avant de le voir figurer sur le théâtre politique, l'avoir suivi dans sa vie privée ; car les sociétés et les cercles politiques ne sont ordinairement que des théâtres où chacun joue un rôle. C'est dans le sein de sa famille que l'on est vraiment soi-même. Le prince de Villafranca est bon époux et bon père, et comme homme privé, il est chéri de tous ceux qui le connaissent. Membre de la chambre des barons (*braccio baronale*) dans le parlement de 1810, il soutint avec vigueur les intérêts populaires. Il fut membre de la commission qui présenta, en 1811, à la députation du royaume, la fameuse remontrance au roi de la part des barons siciliens contre les taxes qu'on avait imposées à l'insu du parlement, ce qui lui valut d'être l'un des cinq barons qui furent arrêtés dans la nuit du 19 juillet de la même année par la force militaire, « comme perturbateurs de la tranquillité publique », et d'être confiné pendant plusieurs mois dans l'île de Pantellarie, jusqu'à ce qu'il fût délivré par la médiation du gouvernement britannique. Lorsqu'en 1812, le roi convoqua le parlement pour travailler à la nouvelle constitution, il fut dans la chambre des barons l'un de ses défenseurs les plus zélés, et il contribua beaucoup à son succès. C'est à cette occasion qu'il prit tant de goût pour l'instruction et pour l'étude auxquelles il a depuis voué tous ses loisirs. Le zèle et l'intelligence qu'il déploya alors et la loyauté de son caractère, lui méritèrent, en 1813, lorsque le nouveau parlement se

rassembla sous de nouvelles formes, et quoiqu'il fût très-jeune, la place de président de la chambre des pairs. Il soutint cette tâche si laborieuse et si difficile, et dans laquelle il n'avait ni antécédent ni modèle à suivre, avec beaucoup d'habileté et à la satisfaction générale. Lorsque le ministère constitutionnel donna sa démission, il quitta sa place; mais un nouveau ministère s'étant organisé quelque temps après, il reçut le portefeuille des affaires étrangères, et fut l'un des membres du conseil-d'état. Le ministère dont il faisait partie fut dissous en 1814. Il fit alors un voyage sur le continent, et résida long-temps en Toscane, où il fut atteint d'une maladie longue et très-grave, dont il est resté boiteux. Il se trouvait à Naples, en juillet 1820, lorsque la révolution y éclata. Il prévit les désordres qui devaient arriver en Sicile, et parla avec beaucoup de courage et de franchise à S. A. R. le prince-vicaire, du sort de son pays et des mesures à prendre; mais ce fut vainement. Il partit pour Palerme, où il n'arriva que le 24 juillet, huit jours après que l'insurrection avait éclatée. Cela n'empêcha pas qu'il ne fût soupçonné à Naples d'en avoir été l'auteur. Le prince de Aci avait déjà été assassiné la veille, et le cardinal Gravina, archevêque de Palerme, ainsi que plusieurs autres membres de la junte venaient d'être signalés comme de nouvelles victimes à la fureur populaire. L'arrivée du prince de Villafranca calma les esprits, et arrêta heureusement les excès de la populace. On alla le chercher à bord du vaisseau; on le conduisit en triomphe dans la ville, et on le proclama président de la Junte. Il occupa pendant deux mois cette place très-difficile, dans laquelle il montra autant d'intrépidité que de talent et de sagesse, étant parvenu à mettre un terme à l'anarchie et à établir un gouvernement qui eut du moins pour résultat d'épargner des scènes de sang et des catastrophes dont on n'aurait pu prévoir le terme et l'étendue. La marche du général Florestan Pépé, qui, vers la fin de septembre, de Milazzo s'avançait sur Palerme avec une armée napolitaine, occasiona une seconde commotion. Le prince de Villafranca eut l'imprudence de quitter Palerme. Il se rendit sur l'invitation du général Pépé, et d'après une résolution de la junte a Termini, pour faire partie d'une députation qui allait traiter d'un accommodement avec ce général. Un engagement entre la flottille napolitaine et quelques barques canonnières palermitaines, près de Termini, exposa à des dangers très-graves la barque parlementaire dans laquelle se trouvait la députation. Le prince, ainsi que les autres députés, furent obligés, pour se sauver, de gagner le rivage en se jetant a la mer. Cette nouvelle, et la marche que l'armée continuait sur la capitale, excita de nouveau la populace, qui crut avoir été trahie. Le prince de Villafranca fut lui-même soupçonné d'avoir pris part à la trahison. Son palais fut assailli, et une maison de campagne, avec un délicieux jardin, près de la ville, pillée et dévastée.

Il séjourna ensuite pendant longtemps à Termini, même après l'entrée des troupes autrichiennes. De retour à Palerme, il y vit dans la retraite, goûtant des plaisirs dont une conscience sans reproches peut seule assurer la jouissance aux hommes vertueux qui, après avoir figuré dans le monde, rentrent dans la vie privée.

VILLAR (Noel-Gabriel-Luc de), membre de l'institut et de la légion-d'honneur, évêque constitutionnel, etc., est né à Toulouse, département de la Haute-Garonne, vers 1748. Il entra, jeune encore, dans la congrégation des doctrinaires, et devint principal du collége de la Flèche. La révolution, dont il adopta avec sagesse les principes, le porta aux fonctions publiques, d'abord comme évêque constitutionnel du département de la Mayenne; il fut sacré en cette qualité, à Paris, le 22 mai 1791. M. Villar fut ensuite élu, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale, où, dans le procès du roi, il vota la détention et le bannissement à la paix. Non-seulement il se démit par la suite de son épiscopat, mais il renonça encore aux fonctions ecclésiastiques. Successivement membre du corps-législatif, de l'institut, inspecteur-général des études, et conseiller ordinaire de l'université, M. Villar n'est plus aujourd'hui (1825) que membre de l'institut (académie-française); il est attaché à la commission du dictionnaire. On lui doit: 1° quelques *Lettres pastorales*, qu'il a publiées lorsqu'il était évêque; 2° différens *Rapports* à la convention nationale, entre autres pour faire conserver le collége de France jusqu'à l'organisation de l'instruction publique; pour fixer la somme à répartir entre 118 savans, littérateurs et artistes; enfin pour l'organisation des bibliothèques de Paris; 3° des *Poésies* dans quelques recueils, particulièrement la *Décade philosophique*, des fragmens de l'*Iliade* en vers; 4° *Notice des travaux de littérature et beaux-arts de l'institut national, pendant les années* 9 *et* 10 (Mémoires de l'institut, 1, 323, 11, 10-62-79); 5° *Notice sur la vie et les ouvrages de Louvet* (Mémoires de l'institut, classe de littérature et beaux-arts, t. II, Hist., p. 27), 6° *Notice sur la vie et les ouvrages de Jean Dusaulx* (ibid., 3, Hist., p. 52); 7° *Notice sur la vie et les ouvrages d'Etienne Boullée, architecte* (ibid., p. 43.)

VILLARET (Jean-Chrisostôme, baron de), membre de l'assemblée constituante, ancien évêque d'Amiens et de Casal, etc., est né, le 27 janvier 1737, à Rhodez, département de l'Aveyron, d'une famille noble. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé vicaire-général de l'évêché de Rhodez, et élu, par le clergé de la sénéchaussée de Villefranche, député aux états-généraux en 1789. Peu remarqué pendant la session, il le fut heureusement moins encore sous le régime de la terreur, auquel il échappa. Le 9 avril 1802, par suite du concordat, il fut pourvu de l'évêché d'Amiens, d'où il passa au siége de Casal, département de Marengo, le 21 juin 1804. Cette même année, le collége électoral du département de la Somme l'a-

vait désigné pour candidat au sénat-conservateur. M. de Villaret fut nommé successivement chancelier de l'université impériale, premier aumônier du roi Joseph (*voy.* Bonaparte-Joseph), et officier de la légion-d'honneur. Comme beaucoup d'autres fonctionnaires publics, lors des événemens politiques de 1814, M. de Villaret vota la déchéance de l'empereur et le rétablissement de la maison de Bourbon. Néanmoins, à son retour en mars 1815, Napoléon, par un décret du 30 de ce mois, le maintint dans les fonctions de chancelier de l'université impériale, fonctions qu'il a perdues à la seconde restauration, par suite de la réorganisation de l'université, comme il avait perdu quelque temps auparavant son évêché de Casal au rétablissement du royaume de Sardaigne.

VILLARET (le marquis de), maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, frère de l'amiral Villaret-Joyeuse (dont l'article suit), fit des études distinguées en mathématiques, entra dans le corps de l'artillerie, et était lieutenant-colonel lorsque la révolution éclata. Il ne partagea point les nouvelles doctrines politiques, émigra, et servit à l'armée du prince de Condé. Aussitôt que les circonstances le lui permirent, il rentra dans sa patrie, et tout entier livré à ses affections domestiques, il s'occupa uniquement de l'éducation de ses deux neveux, que son intrépide frère avait pour ainsi dire légués à sa tendre amitié. Tous deux ont répondu à ses soins véritablement paternels, et ont conquis des grades honorables, l'un sur terre et l'autre sur mer. Le grade de maréchal-de-camp et le titre de commandeur de Saint-Louis sont venus décorer sa retraite et sa vieillesse. Le marquis de Villaret mourut en 1824. Son ami, M. de La Croix, membre de la légion-d'honneur et juge au tribunal civil de Versailles, a payé un tribut touchant de regrets à sa mémoire.

VILLARET DE JOYEUSE (le comte Louis-Thomas), vice-amiral, grand-officier de la légion-d'honneur, et en dernier lieu gouverneur-général de Venise, naquit à Auch en 1750, d'une ancienne famille de Gascogne. Il montra dès sa première jeunesse un penchant décidé pour le service de mer; sa famille, par des raisons particulières, ne se rendit pas à ses vœux, et le fit entrer dans les gens d'armes de la maison du roi; mais dès qu'il eut atteint sa seizième année, n'écoutant plus que son goût, il s'embarqua en qualité de volontaire. Il avait fait d'excellentes études: le désir de se distinguer, un caractère heureux mélange de douceur et de fermeté, une bravoure enfin que rien n'étonnait, firent bientôt remarquer le jeune Villaret de Joyeuse des chefs sous lesquels il parcourut les mers de l'Inde. En 1773, il fut nommé capitaine en second d'un bâtiment destiné à porter des troupes pour protéger l'établissement qu'on voulait former à Madagascar; il fit depuis plusieurs courses, avec le même grade, sur l'*Atalante*. Ne se trouvant point employé activement à l'époque où



L'Amiral Villaret-Joyeuse.



les Anglais vinrent mettre le siége devant Pondichéry en 1778, il concourut volontairement à la défense de cette place sous les ordres de M. de Bellecombe. Sur le compte avantageux que cet officier-général rendit des services de M. Villaret de Joyeuse, il fut promu au grade de capitaine de brûlot. En 1781, il eut le commandement du brûlot *le Pulvériseur*, qui faisait partie de la flotte que commandait le bailli de Suffren dans les mers de l'Inde. Cet homme célèbre, qui, par des opérations aussi audacieuses qu'habilement combinées, employant à la fois les forces de terre et de mer, sut rendre aux armes françaises leur ancien lustre, et qui seul sut encore humilier la puissance anglaise, démêla bientôt parmi tant d'officiers distingués qui servaient sous ses ordres, le mérite de Villaret de Joyeuse. Au siége de Gondelour, il le choisit pour aide-de-camp, et lorsque les opérations maritimes recommencèrent, il lui confia le commandement de *la Bellone*, qu'il quitta quelque temps après pour celui de *la Nayade*. Ce fut avec ce bâtiment que M. Villaret se trouva chargé d'une mission difficile, qui demandait une expérience consommée et une grande résolution. Il s'agissait d'avertir M. de Peinier, qui avec une division navale avait été envoyé pour nétoyer la rade de Madras, qu'une escadre anglaise beaucoup plus forte que la sienne croisait au large près de cette côte, épiant les vaisseaux français, dont elle espérait bien faire sa proie. Pour les prévenir à temps, il fallait passer au milieu de cette croisière anglaise. «Je vous ai choisi, dit le »brave Suffren au commandant »de *la Nayade*, parce que j'ai be»soin d'un homme de tête; faites »tout ce que vous pourrez pour »remplir votre mission, je vous »donne carte blanche. Vous serez »chassé en allant ou en revenant: »vous serez probablement pris; »mais vous vous battrez bien, c'est »ce que je veux.» Arrivé aux atterages de Madras, mais n'ayant pu mettre la vigilance de l'ennemi en défaut, Villaret voulut au moins en succombant, faire connaître à la division qu'il avait mission de sauver le danger qui la menaçait. Le vaisseau de ligne anglais *le Sceptre*, de 64 canons, lui donnait déjà chasse. Villaret fit monter sur le pont de *la Nayade* tout son équipage, composé de 120 hommes, et leur dit: «Ce »n'est qu'un bâtiment armé par la »compagnie des Indes. (Il savait »bien le contraire), des braves »comme vous ne se laisseront pas »prendre par un marchand.» On lui répondit par des acclamations, et tout fut disposé pour le combat. Villaret ne commença cependant la canonnade que lorsqu'il fut près la côte, et qu'il eut atteint le point où les Français pouvaient le voir. Là, sans autre espoir que d'avertir les siens, la plus terrible lutte s'engage. Pendant trois heures, une faible corvette de 18 canons résiste à un vaisseau de ligne, et cela à une distance si rapprochée, que le commodore anglais se faisait clairement entendre, en criant à M. de Villaret: «*Brave jeune »homme, conservez à votre roi un »officier qui sait si bien défendre son »pavillon.*» La corvette, entière-

ment démâtée, avec huit pieds d'eau dans sa cale, ayant perdu les trois quarts de son équipage et près de couler bas, se rendit enfin. Mais les vaisseaux français, instruits de la présence de l'ennemi, durent leur salut à ce dévouement héroïque. Le capitaine du *Sceptre* refusa l'épée si vaillamment défendue, que son prisonnier voulut lui remettre, et les Anglais comblèrent Villaret de marques d'estime. Il fut échangé peu de temps après, et M. de Bussy qui commandait les forces de terre française dans l'Inde, le décora de l'une des trois croix de Saint-Louis que le roi avait mises à sa disposition. L'amiral Suffren lui donna le commandement de la frégate *Coventri*, avec laquelle il termina la campagne. Il eut, en 1783, l'ordre d'aller à Batavia pour traiter avec la compagnie hollandaise d'intérêts importans. A son arrivée, il salua la place selon l'usage; le commandant hollandais ne lui ayant pas fait rendre le salut, il s'embossa pendant la nuit, et fit signifier que si on ne lui rendait pas le lendemain les honneurs qui lui étaient dus, il foudroyerait la place. Dès les premiers rayons du soleil, la frégate française fut saluée d'autant de coups de canon qu'elle en avait tirés la veille. Les négociations furent conduites avec la même fermeté, et Villaret obtint qu'on fit droit à ses justes demandes. Il ne revint en France qu'après la conclusion de la paix, et fut nommé successivement lieutenant de vaisseau, major de la marine à Lorient, et capitaine de vaisseau. Il remplit avec ce dernier grade une mission à Saint-Domingue, où il se trouva lors des premiers troubles de la colonie; revint en France avec le nouveau pavillon, et eut en 1793, le commandement du vaisseau de 74 canons, *le Trajan*, qui fit partie de l'escadre aux ordres du vice-amiral Morard de Galles. La meme année, la convention nationale l'éleva au grade de contre-amiral, et lui confia le commandement en chef de l'armée navale de l'Océan, poste qu'il n'avait point sollicité, et qu'il accepta même avec répugnance, vu l'insubordination qui régnait à cette époque sur les escadres de la république. Mais l'estime et l'affection générale dont il jouissait parmi ses frères d'armes, et la fermeté de son caractère, lui fournirent les moyens de rétablir l'ordre partout où il commandait; l'amiral Villaret de Joyeuse ne s'était point prononcé en faveur de la révolution et passait même pour être très-opposé aux principes professés par les trois premières assemblées délibérantes. Mais il n'avait pas cru devoir abandonner la France à l'exemple de tant d'officiers distingués de la marine qui émigrèrent, ni pouvoir refuser à sa patrie le secours de son bras. Jean-Bon Saint-André (*voy.* ce nom), membre de la convention nationale, qui fut investi pendant quelque temps d'une autorité illimitée dans le département de la marine, avait coutume de dire: «Je sais que Villaret est un aristocrate; mais c'est un brave qui se battra toujours bien.» Il montra en effet tant de courage et de talens dans le poste difficile qu'il avait accepté, qu'on le lui conserva pendant

plusieurs années. On sait combien la journée du 13 prairial an 2 (1er juin 1794) aurait encore été brillante pour la marine française, sans la fausse manœuvre de quelques capitaines inexpérimentés, qui laissèrent couper la ligne. Jean-Bon Saint-André fut blessé à côté de l'amiral Villaret, dont il montait le vaisseau. Les Français perdirent plusieurs bâtimens, mais on parvint à faire entrer dans les ports un riche convoi de grains d'Amérique, impatiemment attendu. L'amiral Villaret s'opposa, autant qu'il put, à l'expédition malheureuse qu'on fit sortir des ports au milieu de l'hiver l'année suivante, mais il ne fut point écouté. En l'an 4, il déploya le plus grand courage dans le combat qui fut livré sous l'île de Groix, contre des forces plus que doubles des siennes. Entouré de plusieurs vaisseaux ennemis, le sien était criblé de boulets lorsqu'il parvint enfin à se dégager. Il se prononça encore, en l'an 5, contre l'expédition d'Irlande, dont il prédit la triste issue, et voyant toujours ses conseils négligés, il donna sa démission, que le directoire accepta. En 1796, l'amiral Villaret fut nommé, par le département du Morbihan, député au conseil des cinq-cents. Il s'y lia avec les chefs du parti dit de *Clichy*, et se montra constamment opposé au gouvernement directorial, qui le compta bientôt au nombre de ses plus dangereux ennemis, et qui s'en vengea lors du coup d'état du 18 fructidor. Condamné à la déportation, Villaret parvint à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, et dut à l'amitié qui lui offrit courageusement un asile, le bonheur d'échapper au sort qui attendait tant d'infortunés dans les déserts infects de Sinamary. Mais quelque temps après, il fit à l'intérêt de sa famille et à la sûreté de ses amis, le sacrifice de ce qui lui restait de liberté, et se rendit, en 1799, au lieu d'exil, assigné par le directoire aux condamnés qui avaient échappé à la première déportation. Il fut rappelé de l'île d'Oléron, par le général en chef Bonaparte, dès les premiers jours de l'établissement du gouvernement consulaire, et il vint reprendre un poste mérité par tant de services et de dévouement à la patrie. Son retour dans les ports français fut un jour de fête pour l'armée navale de l'Océan, dont il continua de diriger les opérations avec le titre de vice-amiral. Lorsqu'après le traité d'Amiens, le gouvernement résolut de rattacher à la métropole la riche colonie de Saint-Domingue, l'amiral Villaret fut chargé du commandement de la flotte expéditionnaire, qui y transporta les troupes françaises. En 1802, il fut nommé capitaine-général des îles de la Martinique et de Sainte-Lucie, qu'il gouverna pendant sept ans. Son administration porta l'empreinte de son caractère; elle fut active sans tracasseries et bienveillante sans faiblesse. Il a laissé dans ces îles les plus honorables souvenirs. Attaqué par les Anglais en 1809, il fut obligé, après une vigoureuse résistance contre des forces supérieures, et après avoir éprouvé dans le fort Bourbon le bombardement le plus terrible, de rendre la Martinique. A son retour en France,

il ne cessa de demander que sa conduite fût examinée judiciairement, mais il ne put obtenir d'être jugé, et l'empereur lui fit écrire par le ministre de la marine, qu'après avoir examiné lui-même sa conduite, il le nommait au gouvernement général de Venise, et au commandement de la 12ᵉ division militaire. C'est dans l'exercice de ces fonctions éminentes, qu'il fut enlevé à la France et à sa famille en 1812, à l'âge de 62 ans. Unissant les qualités sociales les plus aimables à de solides vertus, chéri de ceux qu'il a commandés, et estimé de ceux qu'il a combattus, Villaret de Joyeuse a laissé d'ineffaçables regrets dans le cœur de ses anciens frères d'armes, et de tous ceux qui l'ont connu.

VILLÈLE (le comte de), *voyez* le *Supplément* de ce volume.

VILLEMAIN (Abel-François), né à Paris le 11 juin 1791, a fait sa réthorique à Paris, au lycée impérial, sous MM. Luce de Lancival et Castel. Ces habiles professeurs comptent peu d'élèves aussi distingués ; celui-là fut bientôt jugé digne de devenir maître. Ses succès précoces le firent accueillir par M. de Fontanes, qui, lors de l'organisation de l'université impériale, l'employa d'abord, en 1810, comme professeur de réthorique au lycée Charlemagne, puis le nomma professeur à la faculté des lettres de Paris. Les travaux de l'enseignement ne détournaient pas M. Villemain de ceux de la composition. En 1812, il obtint, au jugement de la seconde classe de l'institut, le prix de *l'Éloge de Montaigne*, et la même année, il fut chargé de prononcer le discours latin à la distribution solennelle du concours général de l'université. En 1814, il remporta de nouveau le prix à l'institut par un discours *sur les avantages et les inconvéniens de la critique ;* il le reçut en présence de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, qui, après avoir garanti à la capitale la conservation de ses monumens, se plurent, en assistant à cette séance, à manifester l'estime qu'ils portaient à l'académie où tous les arts libéraux sont représentés ; à un corps composé de l'élite des savans, des littérateurs et des artistes de la France, et même de l'Europe, puisqu'il y a peu d'hommes illustres à ces titres chez l'étranger, dont le nom ne soit inscrit sur la liste des correspondans de l'institut. M. Villemain adressa à cette occasion aux deux souverains, un discours qui fut trouvé très-convenable dans cette circonstance difficile sous plus d'un rapport. Deux ans après, il obtint encore un prix à l'institut ; le prix de *l'Éloge de Montesquieu*. Appelé par M. Decaze à la place de directeur de la librairie, il s'en démit en 1819, à l'époque où il fut nommé maître des requêtes ; il ne se démit pas toutefois de la chaire d'éloquence à la faculté des lettres. Pensant comme les Fourcroy, les Monge, les Lacepède, les Cuvier, que les fonctions du professorat ne sont incompatibles avec aucune fonction publique, et qu'il n'est pas de dignité qu'elles ne relèvent, M. Villemain ne s'est abstenu de faire son cours que losrque sa santé ne le lui per-

mettait pas. Peu de cours sont aussi suivis que le sien; succès d'autant plus flatteur pour ce professeur, qu'il le doit autant à la pureté de sa doctrine et à l'élévation de ses principes, qu'au talent avec lequel il les expose. On ne l'a pas entendu sans une vive satisfaction, faire en chaire des vœux pour la liberté des Grecs, au moment où les autorités, dans la dépendance desquelles le tiennent ses fonctions, attendaient de lui des opinions tout-à-fait opposées. Indépendamment des ouvrages dont nous avons parlé ci-dessus, M. Villemain a publié une *Vie de Cromwell*, en 2 vol.; une traduction de la *République de Cicéron*, et plusieurs morceaux de littérature.

VILLENAVE (Mathurin-Guillaume-Thérèse), homme de lettres, est né le 13 avril 1762, à Saint-Félix de Caraman, département de la Haute-Garonne. M. Villenave habitait Nantes au commencement de la révolution. Regardé comme fédéraliste, il fut, sous le régime de la terreur, du nombre des cent trente-deux Nantais que Carrier envoya de cette ville à Paris pour y être jugés par le tribunal révolutionnaire. Il était, dit-on, ainsi que ses co-infortunés compagnons, destiné à périr dans les bateaux à soupapes; mais ils arrivèrent heureusement à la Conciergerie. On dit encore que, désignés comme Vendéens, ils devaient, en conséquence, passer par les armes. Ils parvinrent à persuader, que bien loin d'être ce qu'on prétendait, ils avaient défendu cette ville, et l'avaient conservée à la république. Leur supposition fut facilement admise: ils obtinrent la permission d'être transférés dans une maison de santé. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) les rendit libres. En 1796, dans le procès de Charette (*voyez* ce nom), M. Villenave prit la défense de ce général, qu'il ne put soustraire à la mort. Depuis ce temps, il est resté, du moins ostensiblement, étranger à la politique. Comme journaliste, il a travaillé à la *Quotidienne* et aux *Annales politiques*. Comme littérateur, il a publié: 1° *Ode sur le dévouement héroïque du prince Maximilien-Jules-Léopold de Brunswick*, qui a concouru pour le prix de l'académie-française, 1786, in-8°; 2° *Plaidoyer dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes*, 1795, in-8°; 3° *Relation du voyage de cent trente-deux Nantais à Paris*, 1795, in-8°; 4° *les Métamorphoses d'Ovide, traduction nouvelle, avec le texte latin, suivie de l'explication des fables et de notes*. Cet ouvrage a obtenu un succès honorable.

VILLENEUVE (N.), vice-amiral, grand-officier de la légion-d'honneur, était officier de marine lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes, et fut constamment employé dans nos campagnes maritimes; il se fit particulièrement remarquer à la bataille d'Aboukir, où il parvint à sauver sa division, et à rentrer avec trois vaisseaux à Malte. Il commanda en chef, en 1802, l'escadre stationnée aux îles du Vent; fut promu, au mois de juin 1804, au grade de vice-amiral; chargé, au mois de septembre 1805, du

commandement de l'escadre de Toulon, et fit sa jonction avec les forces de Cadix, puis se rendit aux îles du Vent, enfin revint en Europe. A cette époque, il rencontra la flotte de l'amiral anglais Calder, à qui il livra combat; il perdit deux vaisseaux espagnols; ayant conservé l'avantage du vent, il entra au Ferrol. Commandant, au mois d'octobre 1805, les forces françaises et espagnoles réunies dans la baie de Cadix, il résolut d'attaquer les Anglais près du cap de Trafalgar. Nous empruntons les détails de cette funeste action qui a été diversement expliquée, à M. Letellier, officier de la légion-d'honneur, etc., ancien capitaine de vaisseau, qui y commandait *le Formidable* (*voyez le Constitutionnel* du 20 juin 1825). « Le sentiment qui détermina l'amiral Villeneuve à sortir de la baie de Cadix, dit M. Letellier, était un sentiment éminemment français; il croyait vaincre, nous le croyions comme lui; les officiers, les équipages partageaient son enthousiasme; l'ordre de mettre à la voile ne trouva pas un censeur... Les Anglais venaient d'être signalés. Cinq de leurs vaisseaux s'étaient détachés de leur escadre; les signaux en avaient instruit l'amiral commandant; l'occasion était favorable. MM. de Gravina (*voy.* Gravina) et de Villeneuve se décidèrent au combat, ignorant que les Anglais auraient remplacé leurs vaisseaux par cinq autres, et que leur nombre était toujours le même. La victoire qu'obtint Nelson (*voy.* ce nom) dans cette affaire, est due à l'avantage de s'être trouvé, le 29 vendémiaire, au vent des Français, brise d'ouest faible, la mer houleuse. L'armée combinée, sur l'annonce des signaux faits pendant la nuit par la frégate, se forme en bataille au point du jour, par rangs de vitesse, sans avoir égard au poste assigné pour chaque bâtiment. Nous gouvernions à peine à 8 heures et demie, virés de bord tous à la fois, lof pour lof, pris babord amures, l'armée anglaise courant grand largue sur deux colonnes, six vaisseaux à trois ponts en tête, bonnettes hautes et basses, ce qui lui donna la facilité d'attaquer à midi et demi par un mouvement spontané, le centre et l'arrière-garde de notre ligne. Qu'auraient faits dans cette circonstance les amiraux les plus expérimentés? Laisser arriver, fuir, chercher à se couvrir de voiles, à éviter le combat, rentrer à Cadix canonnés par l'ennemi c'eût été couvrir de déshonneur le pavillon français. Il n'y avait pas d'autres manœuvres à faire, à la distance où se trouvait l'ennemi, que celles ordonnées par l'amiral Villeneuve. Une fois l'action commencée sur une ligne de 33 vaisseaux occupant, vu la faiblesse du vent, plus d'une lieue d'étendue, la responsabilité devenait personnelle pour tous les commandans des vaisseaux et frégates. L'amiral Villeneuve combattant, à portée de pistolet, entouré d'ennemis, couvert de fumée, démâté, blessé, ne pouvait que se battre en brave, et il l'a fait. Ses instructions feront preuve un jour de la pureté de ses intentions, des sentimens français qui l'animaient; il avait tout prévu; les élémens seuls fu-

rent cause de notre ruine : elle fut complète. » Fait prisonnier sur *le Bucentaure*, vaisseau amiral de 80 canons, l'amiral Villeneuve fut conduit en Angleterre, où il obtint la permission de se choisir une résidence à 30 milles de Londres. Respectant dans cet amiral une grande infortune, dont lui-même s'est cruellement puni, et laissant au temps le soin de fixer l'opinion publique, nous nous sommes contentés de rapporter l'opinion d'un brave officier. Nous ferons connaître, par le même motif d'impartialité, la pensée de Napoléon sur les talens et le caractère de l'amiral Villeneuve. «Avec plus de vigueur, au cap Finistère, Villeneuve eût pu rendre l'attaque de l'Angleterre praticable. Son apparition avait été combinée de très-loin, avec beaucoup d'art et de calcul, en opposition à la routine des marins qui entouraient Napoléon; et tout réussit jusqu'au moment décisif; alors la mollesse de Villeneuve vint tout perdre » (LAS CASES, t. III, p. 299.) On trouve cet autre jugement dans les mémoires du docteur O'Méara (t. II, p. 54) : « Villeneuve, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais, fut tellement affligé de sa défaite, qu'il étudia l'anatomie pour se détruire lui-même. A cet effet il acheta plusieurs gravures anatomiques du cœur, et les compara avec son propre corps, pour s'assurer exactement de la position de cet organe. Lors de son arrivée en France, je lui ordonnai de rester à Rennes, et de ne pas venir à Paris. Villeneuve, craignant d'être jugé par un conseil de guerre, pour avoir désobéi à mes ordres, et conséquemment avoir perdu la flotte (car je lui avais ordonné de ne pas mettre à la voile et de ne pas s'engager avec les Anglais), résolut de se détruire; il prit ses gravures de cœur, les compara de nouveau avec sa poitrine, fit exactement, au centre de la gravure, une longue piqûre avec une longue épingle, fixa ensuite cette épingle, autant que possible, à la même place, contre sa poitrine, l'enfonça jusqu'à la tête, pénétra le cœur et expira. Lorsqu'on ouvrit sa chambre on le trouva mort; l'épingle était dans sa poitrine, et la marque faite dans la gravure correspondait à la blessure de son sein. Il n'aurait pas dû agir ainsi; c'était un brave, bien qu'il n'eût aucun talent. » Cette funeste fin arrivée le 23 avril 1806, dément l'inexacte et singulière assertion des auteurs de la *Biographie moderne* publiée par le libraire Alexis Eymery. Ils disent : « Après être resté quelque temps à Rennes, il s'y brûla la cervelle, de chagrin d'avoir été mal apprécié par Bonaparte, et dans la crainte, dit-on, d'un jugement inique, commandé par cet ex-empereur. »

VILLENEUVE (LE MARQUIS PONS LOUIS-FRANÇOIS DE), né en 1774, d'une ancienne famille de la ci-devant province de Languedoc, se fit remarquer dès le commencement de la révolution, par une grande opposition aux nouveaux principes; il fut arrêté, comme suspect, en 1795; rendu à la liberté, il continua à manifester les mêmes opinions. M. de Villeneuve se fixa à Toulouse, et

prit, en 1797, une part si active aux élections, qu'il fut, dit-on, blessé de plusieurs coups de sabre. Le gouvernement impérial le nomma, en 1804, membre du conseil-général du département de la Haute-Garonne, fonctions qu'il accepta ainsi que celles de maire de sa commune en 1813. A la fin de cette année, l'armée du maréchal Soult revenait d'Espagne, dans un état d'épuisement suite de glorieux combats. M. de Villeneuve, au rapport de la Biographie des frères Michaud, « prohiba par une publication officielle la levée des réquisitions frappées par l'armée du maréchal. » Cette conduite, que l'histoire caractérisera, fait dire aux auteurs d'une biographie étrangère « qu'il paya de sa destitution un crime qu'il eût dû payer de sa tête. » Ce ne fut pas là le seul service que M. de Villeneuve rendit à la cause qu'il servait. Il seconda lord Wellington, près duquel il se rendit, et M. Jules de Solignac, commissaire du roi, qui le nomma préfet de Tarn-et-Garonne : nomination qui ne fut pas confirmée par le roi après l'entrée de ce prince à Paris ; mais peu de temps après, M. de Villeneuve devint préfet des Hautes-Pyrénées. L'un des six préfets qui se réunirent au commencement de mars 1815, près M. le duc d'Angoulême, à Bordeaux, lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il retourna promptement à Tarbes, où il établit une *commission de salut public*, pour faire exécuter les ordres du roi ; cette mesure n'ayant pas le succès qu'il en espérait, il se retira sur la frontière de son département, où il fut arrêté dans la nuit du 11 au 12 avril par ordre de Napoléon. Conduit à Tarbes, puis à Toulouse, il allait être transféré à Paris lorsqu'il parvint à s'évader. Il passa en Espagne, et rejoignit M. le duc d'Angoulême à Puycerda, en Catalogne. S. A. R., lors de sa rentrée en France, au mois de juillet, nomma M. de Villeneuve administrateur-général des 26 départemens du Midi, qui s'étendaient de Chambéri à Bordeaux. « C'est là, disent les auteurs de la biographie étrangère que nous avons déjà cités, qu'il organisa les premiers élémens de ce gouvernement *occulte* si long-temps en opposition avec celui du roi, et dont la pétition courageuse de M. Madier de Monjau et les débats de la chambre des députés, en avril, mai et juin 1820, ont révélé la secrète et puissante influence à la France et à l'Europe. De ce poste, comme d'un fort inexpugnable, M. de Villeneuve, soutenu par un pouvoir invisible, devant lequel recula constamment celui du roi, suspendait, contrariait ou annulait tous les actes du ministère royal, étonné de tant d'audace, mais impuissant contre elle. Ce ministère essaya néanmoins une dernière tentative; ce fut de faire mander M. de Villeneuve à Paris, pour y rendre compte de sa conduite à l'instant même où le collège electoral du département de l'Hérault allait s'ouvrir sous sa présidence. Arrivé dans cette ville avec les recommandations de ses protecteurs, M. de Villeneuve traita de puissance à puissance avec le ministère, lequel, ne l'ayant appelé à

Paris que parce qu'il contrariait toutes ses opérations dans le Midi, commençait à reconnaître qu'il avait commis une faute; que M. de Villeneuve était beaucoup plus dangereux pour lui à Paris qu'à Toulouse, et qu'il y allait de son existence à l'y renvoyer. Il mit tout en œuvre pour y réussir, mais il était trop tard; toutes ses forces échouèrent contre le crédit d'un obscur administrateur, et le ministère, victime d'une sécurité et d'une imprévoyance sans excuse, dut abandonner les rênes de l'état. On eût pu croire que ce triomphe était un grand événement dans la vie de M. de Villeneuve, et qu'il allait au moins succéder à ceux dont la disgrâce était, en partie, son ouvrage; il n'en fut rien; on se borna à lui donner de stériles assurances de satisfaction, et après l'avoir fait attendre une année entière, on le nomma, vers la fin de janvier 1816, préfet du département du Cher. Révoqué un mois après l'ordonnance du 5 septembre, époque à laquelle on sait que le gouvernement semblait vouloir se réconcilier avec l'opinion publique, le marquis de Villeneuve a été appelé, en 1819, à la préfecture des Pyrénées-Orientales, lorsque les doctrines de 1815 ont recommencé à reprendre faveur auprès de lui. » M. de Villeneuve devint, en 1823, préfet de la Creuse; il passa l'année suivante à la préfecture de la Corrèze, où il se trouve encore aujourd'hui (1825.)

VILLENEUVE BARGEMONT (LE COMTE CHRISTOPHE), conseiller-d'état, officier de la légion-d'honneur, préfet du département des Bouches-du-Rhône, est né à Bargemont, dans la ci-devant Provence, d'une famille ancienne. Il servait en qualité de sous-lieutenant dans le régiment Royal-Roussillon, infanterie, à l'époque de la révolution; il fit partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI en 1792. M. Villeneuve Bargemont échappa aux proscriptions du régime de la terreur, et devint successivement, en 1801, inspecteur des poids et mesures dans les départemens méridionaux; en 1804, sous-préfet à Nérac; en 1806, préfet du département de Lot-et-Garonne; enfin, en 1808, membre de la légion-d'honneur. Il se prononça, en 1814, pour le rétablissement de la famille des Bourbons sur le trône de France, fut maintenu par le roi dans ses fonctions, destitué par Napoléon pendant les *cent jours*, en 1815, et rétabli dans son poste après la seconde restauration. Il passa, au mois d'octobre 1815, à la préfecture des Bouches-du-Rhône, qu'il occupe encore aujourd'hui (1825.) Il a publié : 1° *Notice sur la ville de Nérac*, ouvrage principalement consacré à célébrer la mémoire de Henri IV, Agen, 1808; 2° *Voyage dans la vallée de Barcelonnette, dédié à S. A. R. Mgr. duc d'Angoulême*, Agen, 1815; 3° *Rapport sur des fouilles faites à Fréjus en* 1803; 4° *Notice sur Théopolis* (Basses-Alpes), 1811; 5° *Dissertation sur le lieu qu'occupait, dans l'Aquitaine, le peuple désigné par César sous le nom de Sotiates.* Ces trois derniers ouvrages ont été imprimés dans les mémoires de la société d'agriculture d'Agen.

VILLENEUVE BARGEMONT (LE MARQUIS FERDINAND DE), frère du précédent, préfet, chevalier de Malte et de la légion-d'honneur, etc., servait dans la marine avant la révolution. Depuis cette époque, il vivait retiré dans sa famille lorsqu'il fut nommé, aux approches du 20 mars 1815, sous-préfet de Castellane. Commandant de la garde nationale de cette ville, il voulut arrêter la marche de Napoléon sur Paris. Ses efforts furent inutiles. M. le duc d'Angoulême le nomma provisoirement préfet des Basses-Alpes; il ne put occuper ce poste qu'après les désastres de Waterloo. Il devint, en 1818, préfet des Pyrénées-Orientales, d'où il passa, en 1823, à la préfecture de la Nièvre, fonctions qu'il occupe encore aujourd'hui (1825). Il est depuis 1822 membre de la chambre des députés pour le département des Basses-Alpes.

VILLENEUVE BARGEMONT (LE BARON JOSEPH DE), chevalier de Malte et de la légion-d'honneur, préfet, frère des précédens, remplissait à l'époque de la première restauration, en 1814, la place de conseiller référendaire à la cour des comptes. Le roi le nomma chevalier de la légion-d'honneur au mois d'août de la même année. Après la seconde restauration, il fut nommé préfet de la Haute-Saône; il en remplit encore les fonctions aujourd'hui (1825).

VILLENEUVE BARGEMONT (LE VICOMTE ALBAN DE), chevalier de Malte et de la légion-d'honneur, maître des requêtes, etc., frère des précédens, fut auditeur au conseil-d'état, et successivement préfet de Lérida et de Namur sous le gouvernement impérial. Après la première restauration, en 1814, le roi le nomma préfet de Tarn-et-Garonne, poste d'où il s'éloigna à l'époque du retour de Napoléon, en mars 1815. La seconde restauration le rendit à sa préfecture. Il est aujourd'hui (1825) préfet de la Loire-Inférieure.

VIMAR (NICOLAS, COMTE DE), pair de France, est né le 30 octobre 1744, à Mesnières, près de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure. Avocat au parlement de Rouen, après s'être convaincu qu'il ne réunissait pas toutes les qualités nécessaires pour la plaidoirie, il y renonça. En 1790, il occupait parmi ses collègues un rang distingué, comme écrivain et comme jurisconsulte. A cette époque de la première organisation des corps municipaux, il fut nommé procureur de la commune de Rouen. Il existait alors dans cette ville des ateliers de charité, refuge de la fainéantise et foyer de désordres; il proposa, et la municipalité, composée d'hommes sages et fermes, adopta la mesure d'y substituer des bureaux de bienfaisance. Cette mesure, exécutée avec prudence et vigueur, rétablit l'ordre et la paix dans la ville de Rouen, qui fut pendant plusieurs années l'asile d'un grand nombre de personnes persécutées dans leurs départemens. Député, en 1791, à l'assemblée législative, M. Vimar y vota constamment avec le parti constitutionnel; fut emprisonné durant dix mois sous

le régime de la terreur, refusa le ministère de la justice, auquel il fut appelé par le directoire-exécutif après le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797); mais il consentit à devenir membre d'un des comités de bienfaisance dont il avait provoqué l'établissement, et bientôt après du comité central d'instruction publique, qui avait la surveillance des écoles du département. Porté au conseil des anciens par le suffrage de ses compatriotes, en 1798, il fut nommé, le 21 octobre de la même année, un des secrétaires de ce conseil, où il a fait plusieurs rapports, dont l'un avait pour objet une résolution du conseil des cinq-cents, qui déclarait irrévocables les ventes de domaines nationaux quoiqu'irrégulières, et non-seulement celles qui étaient déjà faites, mais encore celles qui se feraient par la suite. La conclusion de ce rapport, quoique fondée sur les vrais principes, n'était pas conforme à l'opinion qui dominait alors; elle fit naître des débats violens. On sait combien était critique l'état de la France à la fin de 1799 et au commencement de l'année suivante; ses armées avaient éprouvé des revers, la guerre civile se ranimait, et le retour de l'anarchie semblait inévitable. M. Vimar prit une part très-active à l'événement du 18 brumaire; il fit partie de la commission législative du conseil dont il était membre; refusa le ministère de la justice qui lui fut offert pour la seconde fois, et fut nommé, peu de jours après, un des trente-un premiers sénateurs; la sénatorerie de Nanci lui fut conférée le 28 mai 1804. Il fut aussi appelé, dès l'origine, au comité contentieux de la légion-d'honneur, et il en est encore membre aujourd'hui (1825). Nommé, le 31 juin 1811, grand-officier de la même légion, il avait été précédemment créé comte comme tous les sénateurs; il vota, le 1er avril 1814, la déchéance de l'empereur, et ensuite le rappel des princes de la maison de Bourbon; il fut un des membres de la commission chargée de préparer la charte constitutionnelle. Le roi, par son ordonnance du 4 juin 1814, le nomma pair de France. Député par le collége électoral de son département, en 1815, à la chambre des représentans, il y fit partie du comité de constitution; après les *cent jours*, il rentra dans celle des pairs, où il vote avec la minorité qui défend nos libertés constitutionnelles.

VINCENS (Jean-César), de l'académie royale de Nîmes, de la société des antiquaires de Londres, et correspondant de la société royale et centrale d'agriculture, naquit à Nîmes le 16 septembre 1755. Elevé par son père, qui avait cultivé à la fois la littérature, l'archéologie et l'économie politique, et publié quelques ouvrages en divers genres, il puisa dans les leçons de cet habile instituteur le goût des arts et des sciences, et tous les élémens des connaissances qu'il étendit et perfectionna ensuite par ses propres études. Elles eurent principalement pour objet la chimie, la physique, l'histoire naturelle et la statistique. C'est lui qui a fourni tout ce qui tient à ces sciences dans la

Topographie de la ville de Nîmes et de sa banlieue, 1 vol. in-4°, couronné, en 1790, par la société royale de médecine, et publié en 1802; ouvrage très distingué, qui n'est pas restreint à une utilité locale, comme son titre semble l'annoncer, et auquel participa, pour la partie médicale, M. Baumes, alors médecin à Nîmes, et bientôt après professeur célèbre de la faculté de Montpellier. Vincens a laissé en manuscrit un grand nombre de mémoires intéressans sur différentes applications pratiques des théories scientifiques aux arts, au commerce et à l'agriculture; de ce nombre est surtout un beau travail sur l'éducation des vers à soie, qui, connu de feu le docteur Nysten, a été cité par lui avec éloge. En 1791, il fut membre de l'assemblée législative, et l'un des membres les plus laborieux du comité des domaines. Il s'honora, dans ces temps de crise, de partager les opinions et le courage des vrais amis de la liberté, de l'ordre et de la monarchie constitutionnelle. Accusé de royalisme sous le régime de la terreur, il fut emprisonné, et traduit devant un tribunal révolutionnaire; il échappa à la condamnation capitale, grâce à la présence d'esprit avec laquelle il se défendit, à l'intérêt qu'il inspira aux habitans de la commune où il s'était retiré, et qui, appelés pour apprécier l'accusation, témoignèrent tous en sa faveur, et enfin à l'espoir qu'avaient ses persécuteurs de se faire, dans un autre moment, contre lui, un titre décisif d'une lettre qu'il avait écrite pendant le fédéralisme, qu'on croyait avoir trop légèrement cherchée dans le dépôt public, où elle aurait dû se trouver, et qu'on se croyait certain de découvrir plus tard: mais on a tout lieu de penser qu'elle avait été secrètement enlevée et anéantie par un employé humain, quoiqu'il ne se soit jamais vanté de cette bonne action. La chute de Robespierre empêcha l'effet de l'espèce de plus ample informé sous lequel l'accusé était resté; toutefois sa détention se prolongea long-temps encore; enfin il sortit de prison, mais avec une santé extrêmement altérée. Il mourut au mois d'août 1801.

VINCENT (François-André), peintre d'histoire, membre de l'institut et de la légion d'honneur, professeur aux écoles royales des beaux-arts, naquit à Paris le 30 décembre 1746. Son père, peintre distingué dans le genre du portrait, et qui avait été beaucoup employé à la cour de Louis XV, lui fit donner une bonne éducation. Entraîné par son penchant pour la peinture, le jeune Vincent étudia cet art avec autant de zèle que d'assiduité. C'était encore malheureusement le règne des Boucher, des Vanloo et des Natoire; mais un véritable artiste dans le genre historique, le seul que la France comptât alors, ouvrait une école qui, perfectionnée bientôt par David, son disciple, allait élever au plus haut point la gloire de l'école française. M. Vincent père, doué d'un sentiment vrai dans les arts, ne tarda pas à sentir que Vien était le maître qu'il devait donner de préférence à son fils. Les progrès de l'élève furent

si rapides qu'ils étonnèrent le maître; le jeune Vincent, sur son tableau de *Germanicus*, remporta le prix qui l'envoyait à Rome aux frais du gouvernement. D'une santé faible, il ne fit pas sous le beau ciel de l'Italie, dans cette patrie des arts, toutes les études qu'il se proposait. Ses souffrances continuelles ne lui permirent pas de méditer assez Michel-Ange, Raphaël et le Corrège; mais la pénétration de son esprit y suppléa. De retour à Paris, il redoubla d'ardeur, et produisit beaucoup d'ouvrages de mérite dans un genre qui lui était particulier; peu d'artistes ont réuni autant de connaissances non-seulement dans son art, mais en littérature; il avait aussi une mémoire heureuse et une grande facilité à s'exprimer. Il a fait beaucoup d'articles pour le *Dictionnaire des beaux arts* à l'institut. A tous ces titres, M. Vincent joignait la bonté du cœur, la justice la plus intègre, et surtout un zèle infatigable pour rendre service. Il a succombé à une longue et douloureuse maladie, le 3 août 1816, regretté de tous ceux qui l'ont connu. Ses ouvrages les plus estimés sont : 1° *Saint Jérôme éveillé par l'ange*, sonnant la trompette; 2° *le président Molé saisi par les factieux*, est regardé généralement comme son meilleur tableau; 3° deux tableaux parfaitement semblables, dont l'un, *Achille luttant contre le Xante*, est aux Gobelins; 4° un des plus remarquables de ce maître est la *Piscine miraculeuse*, placé dans une église de Rouen. 5° *Borée enlevant Orithie*, morceau de réception de l'auteur à l'académie; 6° *Arie et Pœtus* est aux Gobelins; 7° la *clémence d'Auguste* et *Pyrrus enfant*, se réfugiant dans le palais de Glaucias, roi d'Illirie, ont été faits pour l'électeur de Trèves. 8° *Henri IV rencontrant Sully, blessé après la bataille d'Ivry*, grand tableau qui est au château de Saint-Cloud; 9° *Renaud et Armide*, tableau fait pour M. le comte d'Artois, il y a 40 ans; 10° *Zeuxis* choisissant un modèle parmi les jeunes filles que lui présentent les habitans de Crotone: il est aux Gobelins; 11° *Guillaume-Tell précipitant Gesler dans le lac*, se voit encore à Toulouse; 12° un dessin de 25 pieds, sur toile, représentant la *Bataille des Pyramides*, figures grandes comme nature. Le prince de Neufchâtel lui en fit faire un plus petit pour sa terre de Gros-Bois. C'est son dernier ouvrage, l'un des plus grands et des plus beaux qu'il ait composés. M. Vincent a formé beaucoup d'élèves : Saint-Ours, Mermée, Meynier, Ansiaux, Thévenin, membre de l'institut, dernièrement directeur de l'académie à Rome, Horace Vernet, feu Léon Paillère, Heim, Thomas, Forestier, Mauzaisse, etc., etc.

VINCENT (François-Nicolas), secrétaire-général du ministère de la guerre, était clerc d'avocat à l'époque de la révolution, dont il embrassa avec chaleur les principes. Connu de Pache, ministre de la guerre en 1792, il fut nommé, au mois d'octobre de la même année, par ce ministre, son protecteur, et ensuite son ami, chef des bureaux de cette administration. Le général Beurnonville, ayant succédé à Pache, des-

titua Vincent au mois de février 1793; mais sous le ministère de Bouchotte, qui remplaça Beurnonville, Vincent fut rappelé, et nommé secrétaire-général de la guerre. Devenu, par l'importance de son emploi et son activité un peu intrigante, un des chefs les plus marquans des cordeliers, Vincent se forma, dit-on, une cour, et donna des emplois. Ronsin lui dut sa nomination de général de l'armée révolutionnaire. La fortune de Vincent pâlit devant l'accusation que porta contre lui à la convention Philippeaux, qui l'accusa, lui et Ronsin, des déroutes que l'armée républicaine avait éprouvées dans la Vendée. Décrété d'accusation le 17 décembre 1793, Vincent recouvra la liberté le 2 février 1794, par suite des efforts de Danton, qui l'avait défendu avec chaleur, et par l'influence des cordeliers. Ingrat envers ceux qui l'avaient si efficacement secouru, Vincent se réunit à la faction d'Hébert, qui se sépara des cordeliers, et éprouva bientôt le sort des principaux partisans de ce dernier. Il devint l'une des victimes des cordeliers et des jacobins. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 4 germinal an 2 (24 mars 1794), et exécuté n'ayant pas atteint sa 27e année. On lui reproche ce sanguinaire propos qu'il aurait tenu dans une séance des cordeliers : « Pour sauver la France, dit-il, » il n'y a qu'un moyen; c'est d'exterminer, sans en excepter un » seul, les nobles et les prêtres! »

VINCENT (Pierre-Charles-Victor), membre de la convention nationale et du conseil des anciens, exerçait la profession d'avocat lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes avec beaucoup de franchise et de modération, et fut élu, au mois de septembre 1792, par les électeurs de Paris, député à la convention, où, dans le procès du roi, il vota la détention du monarque et son bannissement à la paix. Membre du comité des domaines, il fit plusieurs rapports sur les droits féodaux, les prêtres, etc., et fut un des signataires de la protestation du 6 juin 1793, contre les attentats du 31 mai précédent. L'un des 73 membres de l'assemblée décrétés d'arrestation, il fut emprisonné, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Devenu membre du conseil des anciens par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, il sortit du conseil le 20 mai 1797, et n'a plus eu part aux affaires publiques.

VINCENT (le baron Nicolas-Charles de), général autrichien, est plus connu comme diplomate que comme militaire; il est l'un des signataires du traité de Campo-Formio. Comblé des faveurs de son souverain, qui lui donna, en 1807, en récompense des services qu'il lui avoit rendus dans plusieurs missions délicates, une terre en Galicie, d'une valeur de près de 200,000 florins. Il fut nommé, en 1814, ambassadeur près de Louis XVIII, qu'il accompagna à Gand à l'époque des événemens de mars 1815. Le baron de Vincent avait été, en 1814, pour les puissances alliées, et avant l'érection du royaume des Pays-Bas, gouver-

neur-général de la Belgique et du pays de Liége. Il est toujours (1825) ambassadeur près du roi de France. Chambellan de l'empereur et colonel d'un régiment de chevau-légers, le baron de Vincent est encore grand'croix de l'ordre de Saint-Léopold et chevalier de plusieurs ordres, tant nationaux qu'étrangers.

VINCHON DE QUÉMONT (Charles-Antoine), né à Paris le 14 février 1778, entra très-jeune au service de la marine, et s'y distingua en plusieurs occasions. Attaché à l'amiral Bruix en qualité d'aide-de-camp, il fut chargé, en 1804, d'aller reconnaître les forces ennemies, qui, sous les ordres de l'amiral Nelson, venaient attaquer la flottille de Boulogne. Il rendit d'importans services dans la nuit où cette attaque eut lieu, qui serait devenue désastreuse sans la haute valeur que déployèrent les officiers et les soldats de la marine. Il eut depuis une affaire très-brillante, comme commandant de la place de Cuxhaven, contre sir Georges Stuart, qui alla l'attaquer avec quelques vaisseaux anglais, et qui fut repoussé. Lors de l'entreprise audacieuse du duc de Brunswick Oels, qui, à la tête de quelques troupes légères, prit les armes, et fit une guerre de partisan dans le nord de l'Allemagne, le général danois Ewald (*voy.* ce nom), agissant avec des troupes de sa nation, alliée de la France, voulait combiner ses mouvemens avec ceux d'un général westphalien, pour couper au duc sa retraite sur le Weser. Au refus de plusieurs officiers du pays, M. Vinchon de Quémont se chargea des dépêches du général Ewald, et les porta sans autre passeport que son audace, à travers un pays agité par cette guerre extraordinaire, jusqu'au quartier-général du chef westphalien, à Delmenhorst. La lenteur de ce dernier donna cependant au duc de Brunswick Oels la facilité de s'échapper avec les débris de sa troupe, et de s'embarquer à la hâte pour l'Angleterre. Après avoir servi dix-sept ans dans la marine, M. Vinchon en sortit en 1812, fut nommé l'année suivante capitaine au 1er régiment des gardes d'honneur, et quelque temps après chef d'escadron. Lors de la rentrée du roi, en 1814, il obtint la croix de Saint-Louis, et en 1815, l'adjudance du château royal de Pau, dont son ami le comte de Gain avait été nommé gouverneur. Mais au mois d'avril 1823, M. Vinchon de Quémont, par une démarche publique, dont les journaux parlèrent diversement, et qui fit sensation à cette époque, annonça qu'il se démettait de sa place et renonçait à sa décoration. Il fit imprimer la lettre qu'il adressait à cette occasion à S. M. Louis XVIII. En accusant les ministres et en soutenant qu'il existait un *gouvernement occulte* parfaitement connu d'eux, mais ignoré du roi, gouvernement déjà dénoncé par un magistrat, M. Madier de Monjau (*voy.* ce nom), M. Vinchon ajoutait: «Que dans le gouvernement représentatif, il est du devoir de tout citoyen d'éclairer le prince sur les dangers où les agens du pouvoir précipitent l'état. Les rois ne peuvent mal faire, mais ils peuvent



avoir de mauvais conseillers; alors il est important, pour eux et pour le pays, que l'abîme soit mis à découvert. Je n'ai qu'un moyen d'aller de mon heureuse obscurité jusqu'au trône. Il est pénible, il est douloureux... Sire, je vous résigne le brevet de chevalier de Saint-Louis; je vous résigne le brevet d'adjudant du château royal de Pau. Je vais satisfaire par ce qui va suivre au serment exigé des chevaliers de Saint-Louis... Sire, vous pouvez juger la France, à voir un obscur citoyen, qui, pouvant espérer la juste récompense de son dévouement, mais ayant par-dessus tout l'amour de son devoir, se trouve dans l'obligation de venir déposer sur les marches du trône, sur l'autel de la patrie, le brevet d'une place nécessaire à son existence, et celui d'une décoration qui est le prix d'honorables services. Signé VINCHON DE QUÉMONT. » Cette courageuse démarche n'eut d'autre suite que la radiation de l'auteur de la lettre des contrôles de l'armée.

VINET (PIERRE), membre de la convention nationale et du conseil des cinq-cents, n'est connu que par son *vote* dans le procès du roi, et par sa *rétraction* sous le gouvernement royal. Député au mois de septembre 1792, à la première de ces assemblées, par le département de la Charente-Inférieure, il se prononça dans le procès du roi pour la mort sans appel et sans sursis. Membre du conseil des cinq-cents par la réélection des deux tiers conventionnels, M. Vinet en sortit en 1798, et ne fut pas réélu. Perdu de vue sous le gouvernement consulaire et sous le gouvernement impérial, et n'ayant, avant ni après les *cent jours*, en 1815, rempli de fonctions publiques ni signé l'acte additionnel, il n'a pas été compris dans la loi du 12 janvier 1816, rendue contre les conventionnels dits *votans*. On trouve dans la biographie des hommes vivans des frères Michaud, la déclaration que nous allons rapporter, et qui parut dans les journaux en 1818. « M. Vinet, disent ces biographes, à sa sortie du conseil des cinq-cents, rentra dans l'obscurité et tomba dans la dernière misère. » Voici maintenant la déclaration : « Je soussigné, Pierre Vinet, âgé de 73 ans, natif de Saint-Ciers du Taillan, ancien député à la convention, étant actuellement, et depuis le 20 septembre 1816, à l'hôpital de Blaye, où je suis retenu par autorisation supérieure, pour cause de maladie incurable; désirant, dans toute la sincérité de mon cœur, me réconcilier avec mon Dieu, et réparer, autant qu'il est en moi, le mal auquel j'ai concouru pendant que je faisais partie de cette fatale assemblée, en y adhérant aux mesures désastreuses qui en sont émanées, et particulièrement au décret qui a condamné le vertueux Louis XVI à mort, décret auquel je n'ai donné mon assentiment que par la terreur dont j'étais saisi, et qui avait anéanti toutes les facultés de mon esprit et de mon cœur, cependant je déclare avec vérité n'avoir fait ni motion ni discours contre le roi ni la famille royale. J'affirme même avoir sauvé, dans mon département, un millier d'innocentes victimes dévouées à l'es-

clavage ou à la mort. Puissent les témoignages de ma conduite et les torrens de larmes que je n'ai cessé de verser pour ne m'être pas opposé autant que je le devais à un crime aussi atroce, atténuer ma culpabilité! C'est au pied du trône de mon roi que je voudrais faire amende honorable, et réclamer un pardon si nécessaire à ma triste existence. » Nous ne révoquons point en doute l'authenticité de cette déclaration; nous ferons remarquer toutefois que M. Vinet a été bien lent à la faire. Ce n'est que quatre ans après la restauration du gouvernement royal, lorsqu'il est à l'hôpital, et âgé de 73 ans, qu'il se repent d'un acte qu'il a fait dans la force de l'âge, et qu'il en rend publique la déclaration. Il semble qu'elle eût été plus méritoire en 1814. Malheureusement M. Vinet n'est pas seul dans ce cas; mais c'est à peu près le seul dont nous ayons cité le tardif repentir dans cet ouvrage.

VINOT (Gilbert-Julien, baron), maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre royal de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né en 1772 à Soissons, département de l'Aisne, est fils d'un avocat au parlement. En 1792, M. Vinot quitta le collége Louis-le-Grand pour voler à la défense de la patrie. Refusant le grade d'officier qui lui était offert, il partit comme volontaire avec le 1er bataillon des grenadiers de Paris. Après une campagne à l'armée du Nord, il entra en qualité de fourrier dans le 26e régiment de cavalerie, où il fut bientôt nommé sous-lieutenant. Incorporé, par suite du licenciement de ce corps, dans le 22e régiment de chasseurs à cheval, il y obtint successivement tous ses grades, jusqu'à celui de colonel à la suite, qu'il dut à sa belle conduite à la bataille de Rio-Saccu, dans laquelle, en chargeant un bataillon carré, il fut grièvement blessé. Plus tard, il prit le commandement du 2e de hussards, avec lequel il fit presque toutes les campagnes de l'armée d'Espagne. Le 3 mars 1813, il fut nommé général de brigade, récompense de son zèle soutenu pour le service, ainsi que de la bravoure qu'il avait déployée pendant 20 années de combats dans la Belgique, à l'armée des Pyrénées-Orientales, en Italie, en Egypte, en Allemagne, en Pologne et en Espagne. Le baron Vinot, qui a toujours fait le service de troupes légères, s'est particulièrement distingué aux batailles d'Heilsberg, de Friedland, d'Albuéra et de la Gébora, où, à la tête de 400 cavaliers du 2e de hussards, il pénétra trois fois dans un camp de dix mille Espagnols, et les força de changer de position. Ce fait est consigné, ainsi que sa conduite à Albuéra, dans les rapports du maréchal Soult. La défense de Ronda fit aussi beaucoup d'honneur au colonel Vinot, gouverneur de cette ville et commandant autour de cette place, située dans les montagnes à un rayon de plus de 20 lieues. Avec 4 à 500 hommes seulement, il se maintint près de trois mois contre les efforts d'une populace insurgée et contre les attaques réitérées de plusieurs corps nombreux, qui tentèrent de le débus-

quer de ce poste important, qui n'était point fortifié : (on peut à ce sujet consulter l'ouvrage de M. de Rocca sur l'Espagne, et les ordres du jour du maréchal Soult). Pendant les *cent jours*, en 1815, le baron Vinot combattit glorieusement dans les rangs français pour repousser l'invasion étrangère, et reçut une blessure à la bataille de Mont-Saint-Jean, après laquelle il s'est retiré dans le ci-devant Béarn, au sein de sa famille.

VIOMENIL (LE MARQUIS DU HOUS DE), maréchal et pair de France, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, ancien grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur, etc., s'est fait connaître dans la guerre d'Amérique sous le maréchal de Rochambeau. Il y servait en qualité de colonel, et son frère en qualité de maréchal-de-camp. M. de Viomenil émigra au commencement de la révolution, et fut chargé du commandement de l'avant-garde de l'armée du prince de Condé. Dans les premiers mois de 1795, il leva un régiment au service d'Angleterre; mais ce régiment ayant été presque aussitôt réformé, M. de Viomenil retourna à l'armée du prince de Condé, qui le chargea du commandement d'une division de son avant-garde pendant la campagne de 1796. L'année précédente, il avait été nommé grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis. Le corps des émigrés passa à la solde de Russie, et bientôt il fut licencié. M. de Viomenil suivit alors le prince de Condé en Angleterre. En 1801, avec l'autorisation du gouvernement anglais, il passa en Portugal « pour, dit un de ses biographes, y servir en cas de guerre. Les occasions seules manquèrent à son courage. » M. de Viomenil revint en France en 1814, après l'occupation par les armées étrangères. Le roi le nomma pair de France et membre de la commission chargée de vérifier les services des anciens officiers. A l'approche du 20 mars 1815, il eut le commandement des volontaires royaux qui s'organisaient à Vincennes, il suivit Louis XVIII à Gand. A la seconde restauration, il fut nommé commandant de la 11ᵉ division militaire à Bordeaux, puis, le 10 janvier 1816, gouverneur de la 13ᵉ division à Rennes. Dans le mois de juillet suivant, le bâton de maréchal de France récompensa ses services. M. de Viomenil est aujourd'hui (1825) gouverneur de la 13ᵉ division militaire. Son neveu, le baron Charles-Gabriel de Viomenil, a fait les campagnes de l'armée du prince de Condé, où il a reçu la croix de Saint-Louis, et est devenu, en juin 1814, maréchal-de-camp. Nommé ensuite commandant du département de la Drôme, il est compris (1825) au nombre des maréchaux-de-camp en disponibilité.

VISCONTI (ENNIUS-QUIRINUS), célèbre archéologue, né à Rome le 1ᵉʳ novembre 1751, annonça presqu'en naissant une ardeur et une aptitude extraordinaires pour tous les genres d'instruction. Il connaissait les lettres de l'alphabet avant de pouvoir les articuler; et à peine âgé de trois ans, il discernait sur les médailles les tê-

tes des quarante premiers empereurs romains. Exposé à une épreuve publique, il s'en tira avec bonheur, et fut célébré comme un prodige par les journaux littéraires du temps. A l'âge de dix ans, il en soutint une seconde sur la géographie, la chronologie, les langues anciennes, la numismatique, l'histoire romaine, la géographie; et deux ans après, il répondit à toutes les questions qui lui furent adressées sur la trigonométrie, l'analyse et le calcul différentiel. Son père, homme très-savant, et qui avait été son seul instituteur, le soumettait à ces essais, moins pour satisfaire son amour-propre que pour montrer, comme il le disait lui-même, par des succès si précoces, la supériorité de l'éducation particulière sur celle des écoles publiques; opinion contestable, et qui aurait besoin d'autres exemples pour être adoptée. Les espérances données par le jeune Visconti commencèrent à se réaliser avant qu'il sortît de l'enfance. Il ne faisait qu'atteindre sa treizième année, lorsqu'il publia une traduction en vers de l'*Hécube* d'Euripide, qu'il exécuta sans le secours d'aucun commentateur. Il la fit suivre de quelques fragmens de Pindare, auxquels il ajouta l'exposé de la méthode qu'il avait imaginée pour réussir dans sa version. Attiré vers l'étude de la littérature ancienne, il lut et relut les auteurs classiques, dans le but d'y recueillir les traditions les plus authentiques sur les dieux, les héros, les époques et les événemens les plus remarquables de l'histoire des nations et de la vie des hommes illustres. Rien ne lui était échappé de ce qui avait rapport aux attributs des divinités, aux cérémonies qui accompagnaient les sacrifices, aux habillemens qui distinguaient les dignités, aux pompes qui environnaient les magistrats, qui embellissaient les triomphes, qui s'observaient aux funérailles; à toutes ces connaissances longues et variées qui rendent si difficile l'étude de l'antiquité. Visconti n'avait pas encore décidé à quelle branche de sciences il devait plus particulièrement s'attacher, que son génie planait déjà sur tout le vaste domaine que l'esprit humain peut envahir. Vers le mois de juin 1768, un lâche assassinat enleva au monde savant le célèbre Winckelmann, qui se rendait à Rome pour présider à la formation du musée du Vatican. Le père d'Ennius fut appelé à lui succéder, et dès-lors s'ouvrit devant son jeune élève la carrière qu'il a ensuite parcourue avec un si grand éclat. La science de l'antiquité, que nos aïeux avaient réduite à un assaut d'érudition, s'était frayée une nouvelle route à l'aide de la philosophie, qui avait répandu la lumière au milieu des mystères les plus profonds de la religion et de la politique des anciens gouvernemens. Ce qui jadis n'était destiné qu'à servir d'appât à une curiosité oiseuse commençait à être l'objet de profondes méditations. Le comte de Caylus entreprit de séparer les bronzes et les marbres, et de les classer par ordre de temps, de lieux, de sujets. Winckelmann, par des conjectures et des rapprochemens ingénieux, avait rendu ces monu-

mens instructifs ; mais il fallait encore un génie élevé qui les eût interrogés pour découvrir leur âge, leur style, leur destination, et pour nous montrer ensuite par quels degrés et par quelles causes les arts étaient tour à tour passés des ateliers de Phidias jusqu'aux conceptions bizarres des siècles barbares. Il n'y avait jamais eu un temps plus favorable pour les travaux archéologiques. Un mouvement général entraînait les esprits vers la critique de l'art et de l'antiquité : Herculanum et Pompéia venaient d'être découverts. La Grande-Grèce reproduisait au jour les monumens de son ancienne gloire. La Sicile, la Grèce, l'Asie-Mineure, l'Egypte, la Perse, retrouvaient par le zèle des voyageurs les titres épars de leur grandeur passée. Les langues primitives de l'Italie, de la Phénicie se recomposaient sur les efforts répétés des savans ; et Rome moderne, cette mine inépuisable de monumens, s'enrichissait tous les jours de quelques nouvelles conquêtes, tandis que les palais des princes se transformaient en musées ouverts à l'admiration publique. Visconti méditait dans le silence du cabinet le plan d'un ouvrage immense pour arracher l'archéologie aux mains de l'ignorance et de la présomption. Ce que Marini avait fait pour les chartes, Morcelli pour les inscriptions, Eckhel pour les médailles, Zoëga pour l'Egypte, Passeri et Lanzi pour les Etrusques, Visconti se proposait de l'exécuter pour les antiquités grecques et romaines, en adoptant une échelle beaucoup plus vaste et mieux calculée. Clément XIV et Pie VI, ces deux pontifes qui relevaient l'éclat de la tiare par la noble protection qu'ils accordaient aux arts, avaient arrêté qu'on achetât aux frais de la chambre apostolique tous les objets d'un mérite reconnu, qui, répandus dans les mains des marchands ou réfugiés dans les palais des nobles ignorans, couraient le risque de devenir la proie de quelques avides spéculateurs. Pie VI couronna cette magnanime entreprise, en ordonnant que les monumens du musée du Vatican fussent gravés et accompagnés d'explications savantes. Visconti et son père répondirent aux désirs de S. S., et, en 1783, ils publièrent le *Musée Pie-Clémentin*, qui, dans l'espace de peu d'années, fut porté à sept gros volumes in-fol. On sait maintenant qu'ils appartiennent tous à Ennius, quoique sur le titre du premier on lise le nom de *Jean-Baptiste*. A la mort de ce dernier, arrivée en 1784, son fils lui succéda dans la place de conservateur, qu'il cumula avec celle de camérier d'honneur de Pie VI. La description du *Museo Pio-Clementino* peut servir de modèle à tous ceux qui seront chargés d'une pareille tâche. On y admire presqu'à chaque page la sagacité avec laquelle l'auteur a expliqué les monumens par les monumens, les statues par les médailles, les auteurs par les inscriptions, et les inscriptions par les auteurs. Profondément versé dans les traditions de l'antiquité, sur les actions et les fonctions de ses nombreuses divinités, Visconti n'est jamais embarrassé par les

différences multipliées qu'on aperçoit dans leurs attributs ou dans leurs symboles; il retrouve toujours les autorités qui paraissent avoir servi de guide à l'artiste; il les puise dans les écrivains de tous les siècles, quelquefois même dans les scholiastes, dont toutefois il n'employait le témoignage qu'avec une réserve commandée par la distance qui sépare leur siècle de ceux des auteurs originaux. Pendant qu'il était occupé de la publication du musée pontifical, les nouvelles découvertes venaient le distraire de ce travail général pour le jeter dans les discussions particulières. En 1780, on avait découvert à Rome l'*Hypogée*, ou tombeau des Scipions. A peine fut-il possible de pénétrer dans ce caveau, qui renfermait les restes de tant de héros, que Visconti s'empressa d'y descendre pour donner la description de tous les objets qu'on y avait trouvés. Il expliqua successivement la collection de Jenekins; les monumens de *Gaubium*, les mosaïques d'Azara, les bas-reliefs de la *villa Pinciana*, et un grand nombre d'antiquités qui devinrent le sujet de ses savantes méditations. Après la chute du trône pontifical, Rome, qui n'avait point oublié son ancienne existence, voulut être gouvernée par des consuls, des sénateurs et des tribuns. Visconti, qui s'était concilié la considération publique, fut appelé à la première magistrature de la nouvelle république; mais un hommage tout aussi flatteur, et beaucoup plus durable pour lui, fut celui d'être attaché à notre *musée national*, que la valeur de nos soldats avait orné des plus splendides trophées de la victoire. Nommé conservateur du musée central des arts, Visconti y revit avec joie la plupart de ses anciennes connaissances. L'*Apollon* et *les Muses*, le *Torse* et l'*Antinoüs*, le *Gladiateur* et le *Laocoon*, la *Cléopâtre* et le *Tibre*. Ces précieuses conquêtes, entassées dans les galeries du Louvre, attendaient une place convenable pour se montrer aux regards étonnés de la France. Visconti les classa d'après son système, et rédigea les notices, qui donnaient, pour ainsi dire, le signalement de ces hôtes, que chaque Français était empressé de connaître. Dégagé de ces soins et admis au sein de deux classes de l'institut, ce savant Italien voulut témoigner sa reconnaissance au pays qui l'avait adopté avec tant de distinction. Ce fut alors qu'il publia l'explication des vases peints du musée français, une notice sur la statue en basalte qu'on voyait à Saint-Cloud, la description du bas-relief en marbre de Numidie, représentant la troisième et la dernière bataille donnée à Arbelles contre Darius, et de plusieurs autres morceaux qui faisaient partie de nos collections, etc. Mais le titre qui établit le plus sa réputation littéraire, et qui rendra le nom de Visconti immortel, c'est son grand ouvrage sur l'*Iconographie grecque et romaine*, c'est-à-dire le recueil des portraits authentiques des personnages les plus célèbres de l'antiquité. Le choix des nombreux monumens dont il a tiré les types de ses images, et la confiance que ses talens avaient ins-

pirie, ont donné à cet ouvrage un degré d'autorité que personne ne lui conteste. L'iconographie grecque contient plus de trois cents portraits, et la romaine, dont Visconti n'a publié que la première, partie en offrira presque autant lorsque M. Mongez l'aura complétée, d'après le plan de l'auteur. Cette magnifique entreprise, exécutée aux frais du trésor, était protégée par l'homme extraordinaire qui accueillait toutes les grandes pensées capables de donner une haute idée de sa puissance. Il s'était même réservé toute l'édition : et un jour que Visconti lui offrait le premier exemplaire de son ouvrage, il lui dit : « Donnez-moi la liste des »personnes auxquelles il vous »plaira de l'envoyer; je me char»gerai volontiers de vos commis»sions. » Telle était l'opinion qui s'était formée en Europe sur le mérite de Visconti, que le parlement d'Angleterre lui déféra l'un des plus mémorables arbitrages dont l'histoire des arts puisse conserver le souvenir. Il s'agissait d'examiner et d'apprécier la superbe collection des marbres grecs enlevés par lord Elgin aux temples de Thésée et de Minerve, et dont le gouvernement anglais était disposé à faire l'acquisition. La chambre des communes, qui devait accorder les fonds, fut arrêtée par la divergence des opinions manifestées par les savans et les artistes nationaux sur la valeur de ces vénérables débris. Fatigué de ces retards, le parlement prit le parti de s'en rapporter à Visconti, qui fut alors engagé de se rendre à Londres. Après un examen minutieux de cette superbe collection, il jugea qu'elle ne valait pas moins de trente-cinq mille guinées (875.000 fr.), qui furent aussitôt remises au propriétaire sans la moindre réclamation. De retour à Paris, Visconti rendit compte de son voyage, et communiqua à l'institut ses idées sur les objets qu'il venait d'apprécier. Ce fut son dernier travail, et digne de ceux qui l'avaient précédé. Atteint d'une maladie douloureuse, qui fit en peu de temps des progrès effrayans, il mourut le 7 février 1818, laissant un vide que personne, jusqu'à présent, ne paraît avoir rempli.

VISCONTI (Ferdinand), ex-directeur du dépôt de la guerre de Naples, né en 1772 à Palerme, reçut un grade dans l'armée avant d'être en âge de commencer ses études. Il fut placé au collége militaire, où il n'aurait rien appris, si son génie n'eût suppléé à la médiocrité de ses maîtres. Attaché au service d'un régiment d'artillerie, il s'exerçait dans les écoles d'application, que le général Pommereuil venait de fonder à l'instar de celles de Metz, lorsqu'un mandat d'arrêt lancé contre lui par la junte d'état, qui frappait aveuglement l'innocent et le coupable, interrompit sa carrière pour le jeter dans les cachots de l'île de Pantelleria. Arraché à la société, hors de communication avec sa famille, et ignorant toujours la cause de sa disgrâce, il resta sur ce rocher jusqu'à la paix de Florence (1801), dans laquelle le vainqueur stipula en faveur des victimes. Il se rendit alors à Naples dans l'espoir d'y recouvrer sa

place; mais le gouvernement, qui avait juré de pardonner, ne cessait pas de le poursuivre, et pour se soustraire à ces vexations, M. Visconti alla s'établir à Milan, que ses ancêtres avaient autrefois gouverné, et où il s'estima très-heureux d'être reçu en qualité de lieutenant dans le corps des ingénieurs géographes. Il était parvenu au grade de sous-directeur du bureau topographique, lorsque Joseph Bonaparte, monté sur le trône de Naples (1805), demanda le rappel des militaires napolitains engagés au service étranger. Le gouvernement italien, qui sentait la difficulté de remplacer M. Visconti, fit des démarches auprès de l'empereur Napoléon pour conserver un officier aussi distingué. Il l'avait déjà chargé de la levée d'une grande carte administrative et militaire de la Lombardie, et il lui avait fourni les moyens nécessaires pour la construction de la carte de la mer Adriatique. M. Visconti, ne pouvant tirer aucun parti des matériaux qui lui furent remis à Vienne sur la topographie des états vénitiens, réunis au royaume d'Italie par le traité de Presbourg, se transporta sur les lieux pour déterminer la latitude et la longitude d'un grand nombre de positions qui n'avaient jamais été reconnues, et il embrassa dans ses observations les côtes de l'Istrie, de Quarnero, de la Dalmatie et de l'Albanie, depuis Trieste jusqu'à Bodua. Ses opérations se croisèrent souvent avec celles de M. Beautemps-Beaupré, que le gouvernement français avait envoyé dans les mêmes parages pour reconnaître les ports militaires de la Dalmatie et de l'Istrie. En 1810, M. Visconti accompagna le général Danthouard dans le Tyrol, pour fixer les limites entre la Bavière et le royaume d'Italie. Il fut employé, l'année suivante, à la démarcation des provinces illyriennes du côté de Tarvis et de Malborghetto, et il continua ensuite la reconnaissance militaire de leur frontière du côté de l'Autriche, en suivant la direction des Alpes et de la Save, depuis Villach jusqu'à la jonction de cette rivière avec l'Unna. Ces services lui avaient déjà mérité les grades de chef d'escadron des ingénieurs-géographes, et de directeur en second du bureau topographique de Milan, lorsque les événemens qui, en 1814, renversèrent le royaume d'Italie, semblèrent avoir consolidé l'existence politique du roi Murat. Cédant aux invitations de ce prince, et pressé par les vœux de ses amis, M. Visconti se rendit à Naples, où, en arrivant, il fut admis avec le même rang dans l'état-major de l'armée, et placé à la tête du bureau topographique en remplacement de Rizzi-Zannoni, qui venait de mourir. Cet établissement n'était, à cette époque, qu'un atelier de cartes fabriquées sans principes scientifiques, et par simple spéculation de commerce. M. Visconti le monta sur le même pied que les dépôts de la guerre de Paris et de Milan; il le pourvut d'un grand nombre d'instrumens, rédigea des instructions pour les opérations géodésiques ou astronomiques, et substitua aux anciennes méthodes de dessiner et de graver les car-

tes, celle des meilleurs géographes modernes. Ferdinand IV, à son retour de Sicile, confirma le bureau topographique de Naples, approuva les anciens travaux, et ordonna une grande triangulation pour la levée de la carte générale du royaume. Tout paraissait devoir seconder les vues de M. Visconti, dont le gouvernement se plut à honorer le mérite. Il l'avait porté en peu de temps au rang de colonel d'état-major, de membre du conseil des ponts-et-chaussées, et de celui des contributions directes, pour la formation du cadastre. Le choix que le prince héréditaire fit de lui, en 1820, pour siéger dans la junte provisoire du gouvernement constitutionnel, et la nomination de député de la province de Naples, furent de nouveaux hommages rendus à ses talens et à sa probité. M. Visconti répondit à ce double appel du monarque et de la nation, en s'acquittant avec zèle, mais sans ostentation, des devoirs qui lui avaient été imposés. Il ne parut jamais à la tribune; mais attaché au comité de la guerre, il discuta tous les projets relatifs à l'organisation de l'armée et à la défense du royaume. A la rentrée des Autrichiens et du roi, il reprit les fonctions de directeur du bureau topographique, et fut même consulté pour la réforme des études de l'académie royale de marine. La modération de ses principes, la régularité de sa conduite et l'importance de ses services, ne purent cependant sauver M. Visconti des ombreuses épurations qui eurent lieu dans l'administration et à l'armée en 1822. Destitué de toutes ses places, il est condamné à vivre dans l'oisiveté dans un pays qu'il pourrait illustrer par ses talens. Ses ouvrages sont : 1° la grande Carte administrative et militaire du royaume d'Italie, en sept feuilles, publiée à Milan 1811-1813, et remarquable par la richesse et la précision des détails, ainsi que par la beauté de l'exécution; 2° la Carte hydrographique de la mer Adriatique, composée d'une Carte générale d'assemblage, en deux grandes feuilles, et des Cartes particulières, en vingt feuilles, avec un portulan, et une collection de vues des ports principaux. Ce grand travail, pour lequel tous les matériaux avaient été préparés, et dont il n'avait paru que la moitié avant 1814, a été achevé d'après les dessins de M. Visconti; et ce seul ouvrage suffirait pour le placer au nombre des premiers géographes vivans. Pendant qu'il a dirigé le dépôt de la guerre à Naples, il avait entrepris, 1° une grande triangulation qui devait joindre l'observatoire de cette capitale avec les observatoires de Palerme et des autres villes d'Italie, servir de base à la nouvelle carte du royaume, à la mesure d'un arc du méridien entre l'île de Pianosa et la pointe méridionale de la Calabre, et à celle d'un autre arc de parallèle entre cette extrémité sud et l'île de Marettimo; 2° une grande Carte hydrographique du littoral du royaume, avec le plan de chaque port; 3° une Carte topographique des environs de Naples, en neuf grandes feuilles, embrassant le pays compris entre Patria, Nola, Cava, Amalfi et la mer, avec les îles d'Ischia, de

Procida et de Capri. De tous ces ouvrages, qu'on aurait pu voir terminés dans l'espace de sept ans, il ne reste qu'une partie des triangles, l'hydrographie des côtes baignées par la mer Adriatique, et la carte des environs de Naples, dont il a été publié les deux premières feuilles, contenant les îles. C'est un chef-d'œuvre de précision et d'élégance. Tout a été suspendu par la destitution de M. Visconti, et personne que lui n'est en état de les continuer. On a arrêté également la levée de la grande carte du royaume, que M. Visconti n'espérait pas achever, attendu l'exiguité des moyens mis à sa disposition pour une si vaste entreprise.

VITROLLES (LE BARON EUGÈNE-FRANÇOIS-AUGUSTE D'ARNAUD DE), ministre-d'état, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, issu d'une famille parlementaire de la ci-devant Provence, est né au château de Vitrolles en 1774. Très-jeune encore lorsque la révolution éclata, il suivit le mouvement de l'émigration, et ne rentra en France qu'après les évènemens du 18 brumaire an 8 (1799) : il avait alors 25 ans. Plein d'activité et d'ambition, il essaya de s'ouvrir la carrière des affaires publiques sous le gouvernement consulaire, mais il n'y put réussir. Il n'occupa, sous le gouvernement impérial, que de modestes fonctions municipales, et n'obtint de l'empereur que le titre de baron de l'empire. A la suite de la désastreuse campagne de Moscou (1812), M. de Vitrolles se voua, du moins plus particulièrement, à la cause des Bourbons, et lorsque, en 1814, le congrès de Châtillon-sur-Seine négociait encore avec l'empereur Napoléon, il s'y rendit sans caractère avoué, sans aucune espèce de mission, conduit seulement par la fortune, et s'efforça d'être utile à la cause royale en lui servant d'intermédiaire près des diplomates étrangers. *Monsieur*, comte d'Artois (aujourd'hui Charles X), était à Nanci. M. de Vitrolles fut envoyé vers ce prince pour lui faire connaître la rupture des négociations. Revêtu de la confiance de S. A. R. et muni des pouvoirs les plus étendus, il se rendait, sous un déguisement, au quartier-général des souverains alliés, lorsqu'il fut arrêté par les troupes françaises pendant que l'empereur se portait sur Saint-Dizier. M. de Vitrolles, caché, comme nous venons de le dire, sous un costume étranger, qui pouvait le faire pendre comme espion, était, avec un grand nombre d'autres prisonniers, ramené à Paris, lorsqu'il parvint d'abord à détruire les documens qui l'auraient compromis, et ensuite à s'évader. Les troupes étrangères maîtresses de la capitale, M. de Vitrolles y arriva. S. A. R. *Monsieur* l'avait nommé secrétaire-d'état provisoire. Ces fonctions, que le roi confirma, cessèrent au mois de mars 1815, époque où, par suite de la marche de Napoléon sur Paris, il fut envoyé dans le Midi, pour y organiser une insurrection générale. Pendant ce temps, la famille royale se retirait en Belgique. Les efforts de M. de Vitrolles furent à peu près impuissans. Il ne put opérer que des

mouvemens partiels. Le 14 avril 1815, il fut arrêté à Toulouse; mais il fut remis en liberté par ordre du duc d'Otrante (*voyez* FOUCHÉ), ministre de la justice, le jour même où Napoléon abdiquait pour la seconde fois. M. de Vitrolles, de retour à Paris, reprit sa place parmi les ministres-d'état et celle de secrétaire des conseils du roi. Le département des Basses-Alpes le nomma membre de la fameuse chambre de 1815, dite *introuvable*; il y vota avec la majorité. Ses opinions y furent cependant assez modérées, et ses honorables collègues du côté droit virent avec étonnement dans la brochure qu'il publia à cette époque, sous le titre *du Ministère dans un gouvernement représentatif*, des doctrines assez sages et des idées généralement justes et modérées. Il paraît que cette espèce de changement ne fut pas perdu de vue un peu plus tard. La place de secrétaire des conseils cessa la même année (1815) de donner entrée au conseil des ministres. Elle fut supprimée définitivement au mois d'août 1817, et une ordonnance du 24 juillet 1818, raya, sans considérans, M. de Vitrolles du nombre des ministres-d'état. « Quoique cette ordonnance n'énonçât aucun motif, disent les auteurs d'une biographie étrangère, on sut fort bien alors que des intrigues secrètes qui se rattachaient à l'existence de ce gouvernement *occulte*, qui a commencé avec la 1re restauration, avaient donné lieu à cette rigueur. » Il est rentré au conseil privé en 1824.

VOLNEY (CONSTANTIN-FRANÇOIS CHASSEBOEUF, COMTE DE), ancien membre du sénat, pair de France, commandant de la légion-d'honneur, etc., naquit en 1755 à Craon, en Bretagne. Il montra dès l'enfance le plus ardent désir de s'instruire, et fit d'excellentes études. Un attrait invincible le portait vers les voyages de long cours et les recherches scientifiques dans des contrées peu connues. Dès qu'il devint maître de son modeste patrimoine, il se hâta de le convertir en argent, et s'embarqua pour le Levant; il avait résolu de parcourir en tout sens l'Egypte et les parties de la Syrie les moins explorées avant lui par les savans. N'ayant encore qu'une connaissance insuffisante des langues de l'Orient, il alla d'abord s'enfermer pendant près d'une année dans un couvent de maronites, au milieu des montagnes du Liban, où il trouva des ressources qu'il lui eût été impossible de se procurer en Europe. Volney y fit particulièrement une étude approfondie de l'arabe, qu'il parvint à parler avec facilité. Après une absence de plus de deux années, il revint en France, et y publia son premier ouvrage, sous le titre de *Voyage en Syrie et en Egypte*, qui eut le plus grand succès, et qui fut bientôt traduit en allemand, en anglais et en hollandais. Par une méthode différente de celle de la plupart des voyageurs, Volney ne se met jamais en scène lui-même, et se borne à donner la description la plus exacte, de tout ce qui est vraiment digne d'intérêt dans les pays qu'il a visités. Ses tableaux de mœurs n'en sont



Le Cte Volney.

pas moins animés, et les détails historiques qu'il fournit sur les peuples divers et les chefs de ces contrées, détails presque inconnus jusqu'alors, donnèrent un nouveau prix à cet ouvrage qui se distinguait d'ailleurs par la clarté, la précision et l'élégance du style. Recherché dans la meilleure société de Paris, et accueilli comme il le méritait par les savans, Volney se plaisait surtout dans les réunions qui avaient lieu chez la respectable veuve d'Helvétius. Sa maison d'Auteuil était le rendez-vous d'hommes distingués et de tout ce qui survivait encore de ces philosophes du dix-huitième siècle, qui avaient contribué à donner un si puissant essor à la raison humaine. Volney s'y lia d'une amitié intime, et que la mort seule put interrompre, avec le savant Cabanis, alors jeune comme lui. Tous deux se rendaient souvent ensemble d'Auteuil à Passy, chez un des fondateurs de la liberté américaine, l'illustre Franklin, qui les avait vus chez Mme Helvétius, et ils trouvèrent dans l'entretien de ce sage, de graves sujets de méditation sur les révolutions des empires. Les prodigalités et les désordres de la fin du règne de Louis XV avaient depuis longtemps fait prévoir aux esprits éclairés, qu'une révolution en France était inévitable. Lorsque Louis XVI, cédant au vœu des parlemens et de l'immense majorité des Français, convoqua les états-généraux en 1789, les villes et les provinces s'empressèrent d'envoyer au centre commun, ce qu'elles avaient d'hommes les plus recommandables par leurs talens et leur patriotisme. Volney, qui fut élu député du tiers-état de la sénéchaussée d'Anjou, se montra constamment fidèle aux vœux de ses commettans, et embrassa avec chaleur la cause d'une sage liberté. Il parut souvent et toujours avec succès à la tribune nationale. En septembre 1791, il fit hommage à l'assemblée constituante d'un ouvrage qu'il venait de publier sous ce titre : *les Ruines, ou Méditations sur les révolutions des empires*, qui a eu depuis un grand nombre d'éditions, et dont l'idée première avait été conçue dans le cabinet de Franklin. Lorsqu'on apprit à Paris que l'impératrice de Russie, Catherine II, avait accédé à la coalition contre la France, Volney écrivit, le 4 décembre 1791, une lettre à Grimm, chargé d'affaires de l'impératrice, en lui renvoyant la médaille d'or que cette princesse lui avait fait remettre en témoignage de sa satisfaction de l'envoi d'un exemplaire du *Voyage en Syrie et en Egypte*. « Elle m'accorda cette »médaille, disait Volney, comme »un gage de son estime ; c'est »pour conserver cette estime que »je la lui renvoie. » A la fin d'une des séances les plus orageuses de l'assemblée constituante, Volney fit la motion de convoquer les assemblées primaires électorales, afin qu'elles eussent à procéder à une nouvelle nomination de députés. Il motiva cette proposition sur ce que les membres d'une autre assemblée n'ayant point pris part aux premières et plus vives discussions, seraient moins animés les uns contre les autres, et qu'il leur serait ainsi plus facile

de calmer les tempêtes qui menaçaient la patrie, et de ramener les citoyens à des sentimens d'union et de paix. Cette proposition, d'abord accueillie avec faveur, fut cependant écartée par l'ordre du jour. Les orateurs qui la combattirent, rappelèrent aux députés qu'ils s'étaient engagés par le serment prêté dans le jeu de paume à Versailles, à ne se point séparer avant d'avoir donné une constitution à la France. Après la clôture des sessions, Volney accompagna M. Pozzo di Borgo en Corse, avec l'intention d'y exécuter quelques grands projets d'amélioration agricole. Ses essais pour cultiver dans cette île la canne à sucre, l'indigo et plusieurs plantes utiles des tropiques, eurent du succès; mais les troubles qui survinrent à cette époque le forcèrent d'abandonner des établissemens qui auraient contribué à la prospérité du pays. Bonaparte, encore simple officier d'artillerie, apprit à connaître Volney en Corse, et prit pour lui une haute estime, qui s'accrut encore lorsque ce général, pendant son expédition d'Egypte, eut reconnu par lui-même combien l'auteur du voyage en ce pays, avait été fidèle historien et habile observateur. Revenu à Paris, Volney, dont le patriotisme était bien connu, mais dont la haine pour les excès commis par de soi-disant patriotes, n'était pas moins prononcée, ne put échapper aux persécutions des terroristes. Incarcéré pendant dix mois, il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. En novembre 1794, il fut nommé professeur d'histoire aux écoles normales, où ses cours, conçus sur un plan vaste et philosophique, obtinrent un succès général. En 1795, il entreprit de nouveaux voyages, et visita les Etats-Unis d'Amérique. L'ami de Franklin y reçut l'accueil le plus flatteur. Washington, le fondateur de la liberté du Nouveau-Monde, la gloire de sa patrie et de son siècle, invita le voyageur français à venir le voir dans la retraite, où le héros américain cultivait paisiblement ses champs, après avoir long-temps présidé aux conseils de cette république qu'il avait fondée et défendue. Volney se serait probablement établi aux Etats-Unis; mais des nuages s'étant élevés entre ce gouvernement et celui de sa patrie, la crainte d'une rupture ouverte, le décida à repasser en France au printemps de 1798. Après la révolution du 18 brumaire, le premier consul Bonaparte le nomma sénateur, et l'avait même désigné, dit-on, pour occuper le second consulat. Mais une dissidence d'opinions assez prononcée sur certains principes de gouvernement, empêcha cette nomination d'avoir lieu. Dans le sénat, Volney fit constamment partie avec les Lanjuinais, Cabanis, Destutt de Tracy, Collaud, Garat, et quelques autres, de cette estimable, mais faible minorité, qui osa, quoique vainement, s'opposer à certains *sénatus-consultes*, que le grand nombre de leurs collègues décrétait de confiance. Après la rentrée du roi, Volney fut nommé, par ordonnance du 4 juin 1814, membre de la chambre des pairs, y siégea jusqu'à sa mort, et fidèle aux mêmes principes, s'y

montra toujours au rang des défenseurs des droits nationaux. Une courte maladie l'enleva à son pays, qu'il aurait encore pu long-temps servir, et à ses nombreux amis, à qui sa mémoire sera toujours chère. Il mourut à Paris le 24 avril 1820. On a de lui les ouvrages suivans : 1° *Voyage en Syrie et en Egypte, fait en* 1783; Paris, 1785, 2 vol. in-8°, et quatrième édition, 1807 : 2° *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs*, 1788, in-8°. L'auteur y combat plusieurs opinions du baron de Tott et de Peyssonel. Il a inséré ces considérations dans la troisième édition du Voyage en Syrie en 1800. 3° *Les Ruines ou Méditations sur les révolutions des empires*, 1791, in-8°, et troisième édition, augmentée de l'ouvrage suivant : 4° *la Loi naturelle ou Catéchisme du citoyen français*, 1793, in-16; 5° *Simplification des langues orientales ou Méthode nouvelle et facile d'apprendre les langues arabe, persane et turque, avec les caractères européens*, 1795, in-8°; 6° *Leçons d'histoire prononcées à l'école normale*, 1799, in-8°, 1810, in-8°; 7° *Tableau du climat et du sol de l'Amérique*, 1803, 2 vol. in-8°, avec planches, terminé par un *Vocabulaire de la langue des Miamis;* 8° *Rapport fait à l'académie celtique sur l'ouvrage russe de M. le professeur Pallas : Vocabulaires comparés des langues de toute la terre*, 1805, in-4°, et dans les *Mémoires de l'académie celtique*, cahiers 1 et 3, et dans le *Moniteur* des 1 et 2 brumaire an 14. L'auteur y fait voir que le *Vocabularia totius orbis*, composé par ordre de l'impératrice Catherine II, ne peut servir de *Vocabulaire universel*, l'alphabet russe étant trop incomplet pour cet usage; et quoique M. Masson, dans le recueil de l'académie celtique, ait prouvé que plusieurs des fautes de ce *Vocabularia* peuvent être attribuées au professeur Pallas lui-même, qui n'avait pas une connaissance parfaite de la langue russe, Volney n'en a pas moins démontré qu'un *alphabet universel* est encore à trouver. Il a engagé l'académie celtique à s'occuper de cette recherche, et y a beaucoup travaillé lui-même. Déjà, lors de la publication de sa méthode nouvelle pour apprendre l'arabe, le persan et le turc, Volney avait proposé pour remplacer l'alphabet arabe, dont on se sert aussi pour le persan et le turc, un nouvel alphabet, formé de lettres latines, de quatre lettres grecques, et de douze nouveaux caractères. Il y trouvait l'avantage d'exprimer chaque son, ou articulation simple, par un caractère unique, tandis qu'il faut souvent deux ou trois caractères de l'alphabet usité pour représenter une seule lettre arabe. 9° *Supplément à l'Hérodote de Larcher, ou Chronologie d'Hérodote, conforme à son texte*, Paris, 1808, 2 vol. in-8°; 10° *Questions de statistique à l'usage des voyageurs*, 1813, in-8°; 11° *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, 1814-1815, 3 vol. in-8°. Volney était membre de l'institut national depuis la fondation, de la société asiatique de Calcutta et des principales académies de l'Europe.

VOLPATO (Jean), célèbre gra-

veur italien, né à Bassano en 1733, passa ses premières années à tracer des dessins pour les brodeurs, et à les broder lui-même. Il s'appliqua ensuite à la gravure, dans laquelle il reçut quelques leçons de Bartolozzi, qui travaillait alors pour les établissemens calcographiques de Remondini. Peu après le départ de cet artiste pour l'Angleterre, Volpato alla se fixer à Rome, où une société d'amateurs avait conçu le projet de faire graver avec magnificence les peintures de Raphaël, qui décorent le palais du Vatican. Appelé à prendre part à cette vaste entreprise, il se fit remarquer parmi tous ses collègues. Ce fut après la publication de l'école d'Athènes, que M. Raphaël Morghen vint le prier de le recevoir au nombre de ses élèves. Volpato prit un soin particulier de son instruction, et loin d'être jaloux de ses progrès, il employa tout son crédit pour étendre sa renommée. Lorsqu'il sentit ne pouvoir plus lui être utile par ses conseils, il désira se l'attacher par ses bienfaits, et il lui accorda la main de sa fille. Ce n'est pas le seul artiste qu'il ait formé : Rome lui doit la plupart des talens qui sont sortis de son école moderne d'incision. Volpato connaissait tous les secrets de cet art; son burin était plutôt tendre que hardi, mais il traduisait avec esprit les beautés des compositions originales. Ce célèbre graveur mourut à Rome en 1803, regretté par tous ceux qui avaient eu occasion d'apprécier ses vertus et ses talens. Son portrait, peint par Kauffman, fut gravé par Morghen; et Canova voulut aussi en consacrer la mémoire par un monument qu'il lui éleva dans l'église des Saints-Apôtres, à Rome.

VONCK (N.), avocat, chef du parti patriotique, lorsque les Brabançons s'opposèrent aux innovations de Joseph II, parti auquel on donna le nom de *Vonckistes*, était un homme distingué par son instruction, ses talens, et surtout son esprit actif et entreprenant. L'un des premiers écrivains qui embrassèrent la cause nationale, lorsque l'empereur Joseph II (*voy.* ce nom) voulut apporter des changemens notables dans le gouvernement des Pays-Bas, il fut bientôt signalé aux agens de l'autorité, et pour se soustraire à leurs poursuites, il se retira en Hollande au commencement de 1788; là, de concert avec Vander Noot (*voy.* Noot, Vander Mersch et Van Eupen), il travailla à disposer les puissances qui protégeaient la constitution brabançonne à appuyer les efforts des patriotes dans la révolution qui s'organisait en silence. Il devint membre, puis président du comité secret de Bréda, et forma à Hasselt une autre association également secrète, laquelle, au moyen de contributions volontaires, arma les premiers soldats du Brabant, qui, sous Vander Mersch, chassèrent les troupes autrichiennes. Alors Vonck rentra dans son pays; mais la rivalité qui s'établit entre lui et Vander Noot devint funeste à la cause commune. Les chefs de l'insurrection, au lieu de chercher à détruire cette rivalité, se partagèrent entre Vonck et Noot. Vander Mersch et le duc d'Ursel s'attachè-

rent plus intimement au premier, qui pendant quelque temps conserva la plus grande influence dans les affaires des insurgés. Le second, secondé de Van Eupen et de Schoenfeld, parvint bientôt à enlever à Vonck son crédit, en s'efforçant de persuader aux états des différentes provinces que ce chef voulait rendre la révolution démocratique. C'est en effet le but que Vonck s'était proposé du moment où il avait remarqué que ses ennemis disposaient à leur gré des troupes et de l'argent des états. La chute de Vonck entraîna rapidement celle du parti patriotique. Il mourut en 1792, à Lille, département du Nord, où il s'était retiré.

VOULLAND (Henri), avocat, ex-magistrat et membre de plusieurs législatures, naquit à Uzès en 1750. Il professait la religion réformée, et suivait, en qualité d'avocat, le barreau de Nîmes, lorsque la révolution éclata. Le tiers-état de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire le nomma député aux états-généraux en 1789. Ami de Rabaut Saint-Étienne et de sa famille, il manifesta les mêmes principes, mais avec plus d'exagération. Rabaut Saint-Étienne le fit nommer membre du comité des recherches. Il fit un grand nombre de rapports, et signala Tessier, ci-devant baron de Marguerittc, comme auteur des troubles de Nîmes; prit la défense du club de cette ville; dénonça la ville de Carpentras, où les nobles et les prêtres, soutenus par la cour de Rome, fesaient de Carpentras un foyer de contre-révolution, et provoqua la réunion du comtat d'Avignon à la France. La session de l'assemblée constituante terminée, il passa, au mois de mars 1791, au tribunal de cassation, et fut nommé, en septembre 1792, par le département du Gard, député à la convention nationale, où il vota la mort du roi. Successivement secrétaire et président de cette assemblée, membre du comité de sûreté-générale, et enfin président de la société des jacobins, il continua, jusqu'aux approches du 9 thermidor an 2, à se montrer tout dévoué au parti de la *Montagne;* cependant éclairé sur la tyrannie de Robespierre, ou craignant de devenir lui-même sa victime, il fut un des premiers à concourir à sa chute. Lecointre de Versaille ne l'en dénonça pas moins, le 28 août 1794, comme un des complices du tyran. Aucun excès notoire n'étant imputé à Voulland, il se justifia, fut acquitté, et parvint à obtenir, soit la même faveur, soit la même justice, pour son oncle le général Voulland (*voy.* l'article qui suit). Dénoncé de nouveau avec ses anciens collègues du comité de sûreté-générale, il fut décrété d'arrestation le 9 prairial an 3 (28 mai 1795), et rendu à la liberté par suite d'amnistie. Maret, libraire, recueillit Voulland chez lui, et lui prodigua pendant deux ans toutes sortes de secours. Il mourut, en 1802, dans un état voisin de l'indigence.

VOULLAND (N.), général sous la république, oncle du précédent, était capitaine de grenadiers à l'époque de la révolution, dont il adopta avec ardeur les principes. Commandant de la garde na-

tionale d'Uzès en 1789, il parvint rapidement au grade de général de brigade, que réclama en sa faveur le général d'Agobert, et fut nommé, au mois de janvier 1792, commandant de la ville de Marseille; il conserva ce poste jusqu'après la chute de Robespierre, son protecteur. Serres et Auguis, membres de la convention nationale, en mission, l'inculpèrent à l'occasion de Reynier de Marseille, ultra-révolutionnaire, qui, arrêté par leur ordre, fut délivré par des hommes armés. Le général Voulland se vit par suite destituer et mettre en arrestation. Le conventionnel, son neveu (*voyez* l'article précédent), prit sa défense, et le fit acquitter en 1794. Il a été perdu de vue depuis cette époque.

W

WAFFLARD (N.), auteur dramatique, naquit vers 1788. Il commença de très-bonne heure à briguer les palmes du théâtre, et s'associa avec quelques auteurs, dont le nom protégea sa jeune muse. Wafflard donna au Vaudeville, le *Voile d'Angleterre*, en société avec M. Moreau; au Gymnase dramatique, avec MM. Picard et Fulgence, *Un Jeu de Bourse*; il a encore donné avec ces derniers, au théâtre de l'Odéon, les *Deux Ménages*, un *Moment d'Imprudence*, le *Voyage à Dieppe*, etc., etc. Ces comédies avaient fait concevoir des espérances qu'une mort prématurée a anéanties. Wafflard fut ravi aux lettres, à sa famille et à de nombreux amis, au commencement de janvier 1824.

WAGNER (Bernard-Henri), horloger-mécanicien du roi, né à Paris le 10 mai 1790, fut élevé à l'école centrale de Fontainebleau, et termina ses études à Paris, à l'école polymathique, dirigée par M. Botet. Ses parens, qui le destinaient au barreau, voyant son peu de vocation pour cet état, le placèrent dans le commerce. Ce fut alors que se prononça fortement son goût pour la mécanique, et pendant les trois années qu'il passa chez un négociant, il employa tous ses momens de loisir à l'étude de la physique et de la chimie. Il fut ensuite occupé deux années chez un horloger célèbre pour la main-d'œuvre; et, de retour dans sa famille, il entra dans une carrière entièrement conforme à ses goûts, et qui doit lui procurer une existence honorable. Les procédés imaginés par M. Wagner pour tailler les roues dentées, et qu'il a livrés au public avec le désintéressement le plus noble, ont puissamment contribué à l'amélioration de nos filatures; c'est aux applications qui ont été faites de ces procédés, que l'on est redevable de la bonne disposition et de la précision des engrenages de toutes les machines à l'usage des manufactures. La commission des

phares, établie par M. le directeur-général des ponts-et-chaussées, chargea M. Wagner, en 1816, de la construction des machines de rotation appliquées à ces appareils; il est parvenu à les faire tourner régulièrement et sans secousse, quoique chargées d'un poids énorme. Ces machines ont déjà été longuement éprouvées sur plusieurs points de nos côtes, à la satisfaction des marins. Les horloges publiques de M. Wagner sont belles, solides et exactes; toutes leurs parties ont encore acquis un nouveau degré de perfection depuis la dernière exposition des produits de l'industrie nationale; le volume en est considérablement réduit, et les prix très-modérés. Enfin cet artiste, recommandable sous tous les rapports, ne cesse de prouver à ses émules que, si le génie peut bien se traîner malgré ses fers, il vole quand il a su les briser; aussi le jury central, prenant en considération les services journaliers que M. Wagner rend à l'industrie et aux manufactures, lui a-t-il décerné deux médailles d'argent de première classe, l'une en 1819, et la seconde en 1823; et nous croyons pouvoir assurer qu'à cette dernière époque, il eut dans plusieurs discussions la majorité du jury pour la médaille d'or.

WAGRAM (Alexandre Berthier, prince de Neufchatel et de). La notice suivante est prise tout entière dans l'excellent ouvrage du comte Mathieu Dumas, lieutenant-général, contemporain, frère d'armes, premier et constant ami du maréchal Berthier. Cet article, éminemment français, nous a paru satisfaire également à l'intérêt de la vérité et à celui de la gloire nationale, heureusement inséparables pour la vie du plus vieux soldat de notre liberté. Nous avons cru remplir ainsi l'attente de nos lecteurs et le but bien connu de notre ouvrage, et nous allons au-devant de l'accusation de plagiat, en déclarant que nous n'avons inséré cette notice que d'après une autorisation arrachée à la modestie de son auteur. Ce morceau distingué, sous le double rapport du style et de la fidélité historique, recommanderait à lui seul l'ouvrage que le général comte Dumas a consacré à l'honneur de nos armes, et dont le succès lui a donné un rang honorable parmi nos premiers écrivains. L'avant-dernier alinéa, également de la même main, a été intercalé pour compléter cette notice biographique. « Le feu maréchal Berthier, prince de Wagram, et ci-devant prince de Neufchâtel, fut l'un des personnages les plus remarquables qui aient figuré sur la grande scène militaire. Il possédait les qualités les plus essentielles du général, une valeur calme et brillante, un excellent jugement, formé par l'éducation la plus soignée, éclairé par une longue expérience, et peut-être la plus étendue et la plus variée qu'un soldat puisse acquérir; il porta les armes pendant un demi-siècle, fit la guerre dans les quatre parties du monde, ouvrit et termina trente-deux campagnes. En sortant des écoles, après de bonnes études mathématiques, il acheva d'acquérir sous les yeux de

son père, ancien ingénieur-géographe, et l'un des premiers auteurs de la riche collection du dépôt de la guerre, les connaissances nécessaires pour former un bon officier d'état-major; il se fit distinguer par l'exactitude et la prestesse de ses opérations sur le terrain, et par la pureté et l'agrément de sa manière de dessiner. Le feu roi, qui se plaisait aux travaux de géographie et de topographie, et qui y portait un goût éclairé par des connaissances très-étendues, daigna employer ce jeune officier à dresser la belle carte des chasses, dont les minutes, corrigées de la main du roi, sont restées comme un modèle parfait, et qui, imité depuis dans tous les pays de l'Europe, n'a pas été surpassé. M le prince de Lambese attira Berthier dans son régiment de dragons de Lorraine, la meilleure école de cavalerie qui existât alors en Europe; il dut à cette faveur l'avantage si essentiel pour l'homme de guerre, de manier avec vigueur et adresse son cheval et ses armes. Il fit sa première campagne en Amérique, dans l'état-major de l'armée commandée par le comte de Rochambeau, se fit remarquer au combat naval de la Chesapeak, et à la reconnaissance de New-York, où, sous le feu des batteries anglaises, escortant le général en chef avec le comte Charles de Damas, qui eut son cheval tué sous lui, et mêlé avec un parti anglais, il tua de sa propre main le dragon qui s'était le plus approché du groupe, et fit plusieurs prisonniers: telles furent ses premières armes dans cette guerre, où il s'acquit, par son activité, sa valeur et ses talens, une réputation qu'il a depuis justifiée. Il fit partie de l'état-major du baron de Vioménil, dans l'expédition dirigée contre la Jamaïque, et qui fut suspendue par la paix de 1783, si glorieuse pour la France. Sa navigation, ses voyages accrurent avec la masse de ses connaissances son ardeur de s'instruire. Devenu officier supérieur dans la corps de l'état-major-général formé par le maréchal de Ségur, il employa le temps de la paix à divers travaux militaires; il suivit les écoles de tactique, dans lesquelles le roi Louis XVI, après divers essais, fit porter ses ordonnances de formation et de manœuvres pour les deux armes à un tel point de perfection, et sur des principes si solides et si simplifiés, que nous sommes devenus maîtres à notre tour, d'imitateurs que nous étions. Le colonel Berthier visita les camps du roi de Prusse, fut employé à celui de Saint-Omer, sous les ordres de M. le prince de Condé, et remplit, en 1789, les fonctions de chef d'état-major sous le baron de Bezenval, jusqu'à la dislocation de l'armée rassemblée sous Paris. Dans les premiers orages de la révolution, nommé commandant de la garde nationale de Versailles, attaqué par les plus furieux démagogues, il sut se maintenir et donner des preuves réitérées de fermeté, de dévouement et de fidélité au roi. Dans les temps désastreux de la terreur, dont le fléau commença avec la déclaration de guerre, le général Berthier se rendit à l'armée; il y fut employé comme

chef d'état-major, d'abord sous le général La Fayette, et ensuite sous Luckner; il le quitta plus les drapeaux français, l'asile de tant de braves, le refuge de l'honneur. Il combattit sur toutes les frontières pendant les cinq premières campagnes; il fit des actions brillantes, et fut assez heureux pour rester obscur à cette époque où les talens et les anciens services étaient des titres de proscription. Le général Bonaparte (et ce ne fut pas pour celui-ci la moindre faveur de la fortune), rencontrant à l'armée d'Italie, dont il prit le commandement au mois de mars 1796, le général Berthier, en fit son compagnon d'armes et le principal instrument de ses succès. Pendant dix-neuf années remplies par seize campagnes, presque toutes doubles, d'été et d'hiver, l'histoire de la vie du maréchal Berthier n'est autre que celle des guerres de Bonaparte et de ses opérations, dont il dirigea toujours tous les détails d'exécution dans le cabinet et sur le terrain: constamment occupé de ces détails immenses, et de jour en jour plus compliqués, son infatigable activité semblait défier le génie ardent dans la sphère duquel il était entraîné; il travaillait avec un ordre admirable, saisissait avec promptitude et sagacité les vues générales, les dispositions à peine indiquées, et donnait ensuite tous les ordres d'exécution avec prévoyance, clarté et concision. Discret, impénétrable, modeste, il ne se faisait jamais valoir; il était exact, juste et même sévère pour tout ce qui touchait au service; mais il donnait toujours l'exemple du zèle et de la vigilance; il maintenait la discipline avec rigueur, et savait faire respecter, par ceux qui lui étaient subordonnés, quels que fussent leur rang et leur grade, l'autorité qui lui était confiée. Le général Berthier n'ayant commandé en chef que l'armée de réserve et sous les yeux du premier consul, son nom ne retentira peut-être pas dans l'histoire comme celui des généraux ses émules, qui ont attaché leurs noms à de grands évènemens, et par des victoires qui leur sont uniquement et justement attribuées; mais il eut cependant une si grande part à ces mêmes victoires par tout ce qu'il fit pour les préparer, par tant de faits d'armes qui, tels que le passage du pont de Lodi, lui sont personnels, que des titres de gloire si nombreux ne lui seront pas contestés; et sans doute que si Napoléon eût écrit ses commentaires, il aurait pu dire avec vérité que, depuis la bataille de Montenotte jusqu'à la bataille de Léipsick, il n'est aucun de ses succès auquel les conseils de son major-général n'aient coopéré, aucune de ses irréparables fautes dont la vieille expérience de son compagnon d'armes n'ait cherché à le détourner. Lors de la première restauration de la maison de Bourbon sur le trône de France, dégagé de ses sermens par l'abdication de Napoléon, dégagé de ses devoirs envers le généralissime qu'il avait si fidèlement servi, et qui déposait le commandement des braves armées françaises, le maréchal prince de Wa-

gram resta comme ses illustres compagnons, fidèle à la foi, aux glorieuses aigles et aux drapeaux français, ramenés par la fortune et flottans entre les mains de nos princes. Il présenta lui-même au roi les maréchaux de l'empire, et reçut avec eux le titre de maréchal de France; il fut nommé capitaine de la 5ᵉ compagnie des gardes-du-corps de S. M. L'époque du 20 mars 1815 fut celle de la fin de la longue carrière militaire du prince de Wagram. Retiré à Bamberg, au château du prince de Bavière, son beau-père, avec son épouse, la princesse de Bavière, et ses trois enfans, il gémissait sur les malheurs de la France. L'heure fatale sonna pour lui au moment même où les troupes étrangères, qui allaient une seconde fois souiller le sol de sa patrie, défilaient sous ses yeux. Il fut foudroyé par une attaque d'apoplexie, qui le précipita du balcon de son appartement dans la rue. Nous n'avons dû considérer ici le prince de Wagram que sous les rapports de l'homme public; nous trouverions aussi dans sa vie privée des sujets de justes éloges et de nouveaux motifs d'honorer sa mémoire. Qu'il soit permis à l'amitié, à la fraternité d'armes, de rappeler les qualités sociales qui lui concilièrent l'estime de tous les gens de bien; l'ardent amour de son pays, qui, dans toutes les circonstances, fut le premier mobile de ses actions; son humanité, que le spectacle des scènes sanglantes qu'il eut sans cesse sous les yeux, ne fit que rendre plus active et plus touchante; son noble désintéressement, sa modération dans la haute fortune, ses douces affections pour sa famille, et sa constante fidélité à ses amis. »

WALPOLE (Horace, comte d'Oxford), littérateur anglais, naquit à Londres, et était le troisième fils du célèbre ministre Robert Walpole, « qui contribua le plus à introduire la vénalité dans le sein du parlement britannique. » Horace Walpole, dont l'éducation fut très-soignée, montra, dès sa jeunesse, un goût passionné pour les lettres; mais il dut, par égard pour sa famille, suivre, du moins momentanément, la carrière des affaires publiques. Successivement inspecteur des importations et exportations, huissier de l'échiquier et membre du parlement, il se retira, du moment qu'il put suivre ses goûts, dans une de ses terres à Strawberry-Hill, où il composa différens ouvrages, dont nous donnerons les titres plus bas. Une seule fois, comme membre du parlement, il s'était fait remarquer; c'est lorsqu'il avait pris, en 1742, la parole pour la défense de son père. Depuis il s'est borné à voter en faveur du ministère, jusqu'en 1761, que se termina sa carrière politique, et à se prononcer ensuite contre les principes que consacrait la révolution française. En 1791, il devint comte d'Oxford par la mort de son neveu, décédé sans enfans mâles. On doit à Horace Walpole : 1° *Catalogue d'auteurs célèbres*; 2° *Doutes historiques concernant Richard III, roi d'Angleterre*, et sur les crimes qui lui sont imputés; 3° *Anecdotes relatives à la peinture*; 4° *Le Château d'Otrante*, roman dans le genre



d'Anne Radcliffe (*voy.* ce nom); 5° *Essai sur le jardinage moderne;* 6° *La Mère mystérieuse*, tragédie; 7° enfin des *Opuscules poétiques.* Il faut joindre à cette énumération sa *Correspondance* avec Mme Dudeffant, « qui n'ayant jamais rien aimé dans sa vie, s'avisa d'éprouver pour lui un sentiment passionné. » Il mourut en 1797.

WASHINGTON (GEORGES), général, et l'un des fondateurs de la république des Etats-Unis, naquit dans le comté de Fairfax, en Virginie, le 22 février 1732. Il se distingua dans la guerre que soutint la France contre l'Angleterre dans le Canada, et repoussa même les Français, qui avaient fait quelques ravages sur les frontières de la Virginie; mais bientôt il fut forcé de se replier devant des forces supérieures. Peu après, le général Braddock, qui commandait les Anglais, ayant été défait et blessé mortellement devant le fort Duquesne, Washington, qui lui servait d'aide-de-camp, effectua avec un grand talent, et un succès digne de son talent, une retraite périlleuse, qui lui fit rejoindre le colonel Dunbar, chef d'un autre corps d'armée. Après la guerre, il se retira avec le grade de major. Il se livrait paisiblement à des travaux agricoles dans son habitation de Mont-Vernon, quand tout-à-coup les colonies de l'Angleterre forment la résolution de se soustraire à l'avarice et au despotisme de la mère-patrie. Dans chacune des provinces de l'Amérique septentrionale s'organisent des assemblées dont l'autorité se substitue à celle des délégués du roi de la Grande-Bretagne; des hommes sages et voués pour la plupart à l'étude des lois et de la politique, des citoyens philosophes, à la tête desquels il faut principalement placer un imprimeur (Franklin), un charpentier (Thomas-Payne), un maître d'école (Adams), et enfin un laboureur (Washington), saisissent cette occasion d'appliquer des principes, dont ils attendent le bonheur de leur pays; ils provoquent un congrès national, composé de députés des diverses provinces. Ce congrès, après une déclaration des droits particuliers de l'Amérique, et des droits généraux des nations, choisit Washington pour généralissime, et c'est ce choix qui va fixer en Amérique la victoire et la liberté. A peine Washington est-il arrivé à l'armée des insurgés, qui alors bloquaient Boston, qu'il se rend maître de cette ville, après avoir réduit les Anglais à une honteuse capitulation : ses opérations militaires sont puissamment secondées, d'un côté par le général Lée, qui fait une brillante défense à Charles-Town; de l'autre par le colonel Arnold, qui, avec une poignée d'hommes, s'ouvre la route du Canada, et effectue ensuite avec bonheur une retraite devenue nécessaire; par La Fayette enfin, qui, à peine âgé de vingt ans, s'est arraché à son pays et aux douceurs d'un hymènée récent, pour conquérir à une nation étrangère le plus beau trésor des peuples et de l'homme; généreux sacrifice, dont l'amitié de Washington et la reconnaissance éternelle des Américains l'ont dédommagé, et le dédommagent encore de nos jours (1825), après

l'avoir appelé dans leur sein, par les honneurs qu'ils lui rendent, et en le fêtant sous le titre heureux d'*Hôte de la nation* : tout cependant ne fut pas succès dans cette guerre. Washington l'avait commencée sans argent, sans munitions, sans magasins; il avait à diriger une nation patiente et courageuse, mais trop peu susceptible de cet enthousiasme qui enfante les succès prompts et décisifs, et obstinée d'ailleurs à repousser la discipline et l'instruction militaire. Il perd, en 1777, la bataille de Brandiwine, et Philadelphie est conquise par les Anglais. Cette défaite sert de prétexte à ses ennemis pour le décrier; il est presque délaissé dans son camp; le congrès même lui témoigne de la froideur. Mais bientôt, grâce à l'ardente amitié et au zèle infatigable de La Fayette, la vertu du grand homme triomphe, on lui rend justice; on le déclare le premier libérateur de la nation. En 1778, il prend sa revanche à Mont-Mouth sur les Anglais, et ce succès est bientôt suivi d'un autre plus brillant encore. Aidé de 7000 Français, à la tête desquels, outre La Fayette, on distingue Charles de Lameth, Mathieu Dumas, et cet Alexandre Berthier qui dès-lors préludait à une grande gloire et à de hautes destinées, Washington, par les manœuvres à la fois les plus sages et les plus brillantes, force le général Cornwallis à s'enfermer dans les murs d'Yorek-Town, et à signer bientôt après une capitulation humiliante. Dès ce moment, les Anglais parurent renoncer à la possession de l'Amérique septentrionale; des armées en présence gardèrent pendant 18 mois une trêve tacite qui annonçait une paix prochaine. Cette paix fut enfin signée le 20 janvier 1783, et l'Angleterre reconnut, par un traité, l'indépendance des États-Unis. Washington en fut élu le président, et ne songea plus qu'à établir une constitution sage, et propre à affermir la puissance qu'il avait fondée; il savait qu'il ne suffit pas de conquérir la liberté, mais qu'il faut la savoir conserver, et que des lois sages peuvent seules en assurer la durée. Après avoir donné tous ses soins à cet important objet, il sentit qu'il était temps de sanctionner la république par sa retraite. Semblable à ces anciens Romains qui, au sortir du champ de bataille ou des plus hautes dignités de l'état, retournaient modestement aux travaux de l'agriculture, il résolut d'aller finir ses jours en cultivant de ses mains les champs de ses pères. On ne peut lire sans attendrissement les adieux qu'il adressa, avant de partir, à ses officiers assemblés : « Ne croyez pas que » je renonce à la gloire, leur di- » sait-il; je m'en propose une très- » élevée; c'est celle d'être un bon » cultivateur dans un pays qui doit » tout tenir de l'agriculture. Si » nous nous sommes donné réci- » proquement de bons exemples à » la guerre, je veux vous en donner » encore, ou en recevoir de vous » dans des travaux paisibles. Nous » nous visiterons, mes amis, et » c'est dans nos champs bien culti- » vés, au sein de nos heureuses fa- » milles et de nos joyeux domes- » tiques, que nous nous rappelle- » rons tant de dangers, tant de tra-



»vaux et tant de bienfaits de la »Providence. Je prends congé de »vous, le cœur plein de l'affection »la plus pure, et pénétré de la plus »ardente reconnaissance. Puissent »les jours qui vont suivre être »aussi heureux pour vous que »ceux qui les ont précédés ont été »glorieux! Je ne puis aller à cha- »cun de vous lui dire adieu; mais »je serai reconnaissant si chacun »de vous vient me serrer la main.» Tous vinrent en silence et avec émotion, serrer la main de leur général, qui peu après s'embarqua pour Annapolis, où le congrès lui donna des marques nouvelles d'un attachement bien mérité, et d'une admiration aussi vive que légitime. Une lettre que Washington écrivit de sa retraite, exprime en termes touchans et philosophiques le bonheur qui suivit ses nobles travaux : « Simple parti- »culier sur les bords du Potow- »mack, à l'ombre de ma vigne et »de mon figuier, loin du tumulte »des camps et de l'embarras des »affaires publiques, je m'aban- »donne à ces douces jouissances »qui fuient ou l'ambitieux qui as- »pire aux emplois, ou le minis- »tre qui nuit et jour s'occupe du »soin de rendre son pays heureux, »et peut-être de ruiner les états »voisins, comme si ce globe ne »pouvait suffire à tous les hom- »mes. Le courtisan qui attend du »sourire gracieux de son souve- »rain, l'arrêt de sa destinée, ne »peut avoir l'idée de mon bon- »heur. Non-seulement je me suis »éloigné d'un théâtre rempli d'a- »gitations, mais dans le recueille- »ment, je savoure les douceurs de »la vie privée. Sans porter envie »à personne, je me laisserai tran- »quillement entraîner par le fleu- »ve de la vie, jusqu'au moment »où j'irai m'endormir avec mes »ancêtres. » Mais si Washington n'avait pas besoin de l'autorité suprême, sa patrie avait besoin d'un tel chef; on l'arracha donc de sa retraite pour lui confier de nouveau le pouvoir dictatorial. La révolution française était alors dans toute sa force (1792). Il s'était formé aux États-Unis un parti, qui, appuyé par Genet, envoyé de France à Philadelphie, tendait, dit-on, à diviser la république de Washington en deux états différens, et à l'entraîner dans une guerre contre l'Angleterre. Washington, malgré les attroupemens excités à la fin de 1793, et plusieurs écrits dirigés contre sa personne en 1794, malgré les ennemis qu'il rencontra même au sein du congrès, et quelques différens qui s'élevèrent entre les États-Unis et l'Angleterre, vint pourtant à bout, par sa sagesse et sa fermeté, de maintenir la paix au dedans et au dehors. En mars 1797, il quitta la présidence pour aller habiter en Virginie, au milieu des champs où il était né. Tous les partis se réunirent alors pour le louer et le regretter, et il conserva, à la satisfaction générale, le commandement suprême des armées américaines. Avant de quitter Philadelphie, il déposa les fonds nécessaires pour la fondation d'une université dans la ville neuve, élevée sur les rives du Potowmack. Il mourut d'une esquinancie, le samedi 14 décembre 1799, à onze heures du soir. Guerrier, citoyen et sage, Washington

offrit la réunion de tout ce qui fait les grands hommes; à peine découvre-t-on une tache dans sa vie, une imperfection dans son caractère. L'amour de la gloire fut chez bien des hommes illustres le principe d'actions brillantes et d'un dévoument généreux; chez Wasington, ce fut l'amour de la patrie, toujours pur et désintéressé. La gloire n'était pas nécessaire à cette âme noble, qui trouvait sa récompense dans la pratique même du bien et du beau, et dans les services rendus à son pays. Ce n'était pas la profondeur des vues et la hardiesse de l'esprit qui dominaient en lui; mais peut-être que son grand sens, sa tranquillité d'esprit inaltérable, sa patience, son âme supérieure à la bonne comme à la mauvaise fortune, furent plus utiles à la cause qu'il soutint. C'est par là qu'il a fondé cette république dont la puissance et la gloire vont croissant chaque jour, et qui, pure encore de tous les excès d'une civilisation trop avancée, reproduit les beaux jours de Rome et d'Athènes. Grand à la tête de la république, comme général et comme administrateur, Washington ne le fut pas moins dans sa vie privée, où il offrit aux siècles modernes un Cincinnatus nouveau. Il eût été grand partout où la fortune l'eût placé, parce qu'il était de sa nature d'être grand. Tout le monde connaît le legs que lui fit Franklin dans son testament: « Je » lègue au général Georges Washington, mon ami et l'ami de » l'humanité, le bâton de pommier » sauvage dont je me sers pour » me promener. Si ce bâton était » un sceptre, il lui conviendrait de » même. » A sa mort, le gouvernement français a porté son deuil, et a fait prononcer son éloge public par M. de Fontanes.

WASOWICZ (N.), colonel, entra au service dans l'armée du duché de Varsovie et passa, en 1810, comme lieutenant, dans le régiment des chevau-légers polonais de la garde impériale. Appelé, en 1812, à l'état-major général, il suivit l'empereur Napoléon dans le cours de toute cette campagne. Il le suivit, lui troisième, dans le voyage que fit ce prince de Wilna à Paris; enfin, pendant les campagnes de 1813 et 1814, il le suivit encore, et parvint successivement jusqu'au grade de colonel. Il ne quitta Fontainebleau qu'après le départ de l'empereur pour l'île d'Elbe. Placé, en 1814, comme colonel à la suite de l'armée du royaume de Pologne, il y servit encore quelques années, et vit maintenant dans la retraite (1825).

WATRIN (N.), général de division, membre de la légion-d'honneur, naquit à Beauvais, département de l'Oise, vers 1772. L'un des premiers, il vola à la défense de la patrie, dès que le territoire français, au commencement de la révolution, fut menacé par la coalition étrangère. Il entra au service comme simple soldat, et était parvenu, en l'an 2, par son zèle, son courage et ses talens, au grade d'adjudant-général, dans lequel il reçut de l'emploi à l'armée des côtes de l'Océan. Élevé bientôt au grade de général de brigade, il fut employé par le général Hoche, qui lui avait voué

une estime particulière. Le général Watrin, compris au nombre des généraux qui devaient commander dans l'expédition d'Irlande, reçut une autre destination, et l'armée de Sambre-et-Meuse le compta parmi ses chefs. Il se signala particulièrement à la journée de Neuvied, au combat de Neuhoff, à la suite duquel sa division poursuivit les Autrichiens jusque sous les murs de Mayence. Il leur enleva leur bagage, trois pièces de canon, le colonel Barco et tous les officiers de ce corps, avec 800 prisonniers. Watrin fit partie de l'expédition de Saint-Domingue sous le général Hédouville, et mérita d'être mentionné honorablement pour l'avoir habilement secondé dans ses opérations. De retour en France, il fut envoyé, en l'an 7, à l'armée d'Italie. C'est là qu'il reçut le grade de général de division. Le 8 fructidor, avec 1,500 braves, il battit complètement un corps de 6 à 7,000 hommes. Pendant douze heures, à la bataille de Novi, il tint en échec l'armée russe, qui voulait couper la route de Novi à Gavi. Le 2 brumaire an 8, quatre mille Français sous ses ordres et ceux du général Dombrowsky, quoique sans artillerie, sans cavalerie, attaquèrent audacieusement dans leur camp environ six mille Autrichiens et douze cents cavaliers, soutenus par sept pièces de canon, et les mirent dans une pleine déroute. Le 25 frimaire an 8, le général Watrin bat le général Kray à Vallegio, attaque Ivrée, que six mille hommes défendent, et y entre de vive force d'un côté pendant que d'un autre le général, depuis maréchal Lannes, s'empare d'une partie de la ville, où tout ce qui n'a pas été tué est forcé de se rendre. Au combat de Chinsella, aux batailles de Montebello et de Marengo, le général Watrin fit des prodiges de valeur. Il y perdit son jeune frère, son ami, son unique espoir et celui de sa famille. Le courage de ce brave général fut noblement récompensé par un sabre d'honneur; il portait ces mots d'un côté : BATAILLE DE MARENGO, COMMANDÉE PAR LE PREMIER CONSUL BONAPARTE, et de l'autre : DONNÉ PAR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU GÉNÉRAL WATRIN. La paix signée, il reçut le commandement d'une division de l'armée d'observation du midi. Sept vaisseaux de ligne, trois frégates et plusieurs autres bâtimens anglais sous les ordres de l'amiral Waren, s'approchent de Castellamare, et débarquent trois mille hommes. Le général Watrin se précipita sur eux, leur tua ou blessa douze cents hommes, leur fit deux cents prisonniers, et força le reste à se rembarquer précipitamment. Sur sa demande, il fait partie de la nouvelle expédition de Saint-Domingue; il arrive, débarque, combat, et ne succombe que sous les ravages de l'épidémie. Le général Watrin, honoré d'un sabre à Marengo, était légionnaire de droit. Sa mort fut une cause de deuil pour tous ses compagnons d'armes et pour ses concitoyens, qui tous se plaisaient à rendre hommage à ses vertus civiques.

WATRIN (JEAN-BAPTISTE), capitaine au 1er régiment de dragons, membre de la légion-d'honneur, naquit à Metz, département

de la Moselle. Admis le 15 février 1792, comme chasseur à cheval dans le 3ᵉ régiment, il était capitaine de dragons le 15 ventôse an 8. Nous empruntons à M. Lavallée le récit des principales actions de ce brave officier. « A l'affaire de Neuvich, dit-il, après que l'on se fut emparé des redoutes, le capitaine Watrin chargea un bataillon ennemi. A l'instant où il cherchait à s'emparer d'un drapeau, il reçut la décharge entière d'un peloton. Il eut ses habits criblés de balles; renversé sans connaissance sur le cou de son cheval, sans perdre cependant ses étriers, il fut emporté par lui; mais bientôt après, ayant repris l'usage de ses sens, il retourne sur l'ennemi, et fait mettre bas les armes à cinquante hommes, que, dans sa première charge, il avait séparés de leur bataillon. Il n'avait avec lui que onze hussards, qui furent tous ou tués ou blessés dans cette action. A l'affaire de Zurich, commandant deux compagnies d'infanterie, et défendant le passage de l'Albis, par ordre du général Drouet, il remplit cette mission avec succès, empêcha l'ennemi de pénétrer, et le força, après un combat opiniâtre, à la retraite. Ses dispositions et le courage de sa troupe furent également admirés, et elles contribuèrent à la victoire. A Montebello, à la tête de son escadron, s'étant porté en avant et à la droite de la division, par ordre du général Delmas, il empêcha l'ennemi de le déborder, et eut à combattre six cents hussards. Dans cette circonstance importante par son succès à la manœuvre de la division, il reçut la charge de toute la ligne ennemie, et maintenant son escadron derrière un ravin qui longeait l'entrée d'un défilé, il empêcha l'ennemi de le franchir et par le feu du pistolet et par la pointe au corps. On mit tant d'acharnement de part et d'autre dans l'attaque et dans la défense, que l'on se jetait réciproquement les pistolets à la tête. Enfin Watrin et ses braves compagnons triomphèrent, l'ennemi fut obligé de faire retraite après avoir essuyé une perte considérable. Watrin eut l'honneur d'être cité dans les rapports officiels des généraux Delmas et Baumont. » Nommé membre de la légion-d'honneur par décret du 26 frimaire an 12, il mourut le 1ᵉʳ brumaire an 14.

WATTIER SAINT-ALPHONSE (LE COMTE PIERRE), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, etc., né à Laon, département de l'Aisne, le 4 septembre 1770, fit de bonnes études au collége de cette ville, et dès le mois de septembre 1792, au moment où la patrie était menacée, entra au service dans la cavalerie. Il se distingua bientôt par ses talens et sa bravoure, et devint successivement chef d'escadron, aide-de-camp du général Lasalle et colonel; il fit en cette dernière qualité la campagne de 1805. Au passage du Lech, avec deux cents dragons, il mit en fuite un corps ennemi qui défendait le pont; il fut moins heureux au combat de Dierstein, où il combattit avec la même valeur, et fut fait prisonnier. Sa conduite avait fixé sur lui les regards de l'empereur Napoléon, qui le fit échanger, et le

nomma son écuyer. Les nouvelles preuves de valeur qu'il donna à la bataille d'Austerlitz lui méritèrent le grade de général de brigade. Dans la campagne de 1806, au combat de Schleitz, il fit une charge de cavalerie qui fut citée comme un des beaux faits d'armes des guerres de l'époque. Il reçut, le 14 mai 1807, le titre de commandant de la légion-d'honneur, et en 1808, il fut envoyé en Espagne, où il tint une conduite brillante aux journées de Burgos, de Fuentés-Onoro, de Lerin, d'Alcaniz, etc. Elevé au grade de général de division, le 6 août 1811, et rappelé en France à la même époque, il passa en Russie, et se signala aux affaires nombreuses qui eurent lieu dans cette malheureuse expédition. Il échappa à ses désastres, et ne posa les armes qu'après la capitulation de Paris, en 1814. Ayant donné son adhésion à l'abdication de l'empereur, il reçut la croix de Saint-Louis le 19 juillet 1814. Pendant les *cent jours*, en 1815, il fut chargé par Napoléon du commandement de la 5e division de cavalerie de l'armée du Nord. Les résultats de la bataille de Waterloo l'obligèrent de suivre l'armée au-delà de la Loire. Lors du licenciement, il fut mis à la demi-solde. Placé ensuite sur les cadres des lieutenans-généraux en disponibilité, il se trouve depuis plusieurs années inspecteur-général de la gendarmerie royale de France.

WELLESLEY (Richard Colley, marquis de), pair d'Angleterre, ambassadeur, ministre-d'état, fils aîné de lord Gérard Colley, comte de Mornington, descendant d'une ancienne famille d'Irlande, dont l'origine remonte, dit-on, à Ferdinand, roi de Castille, est né le 31 juin 1760. Dès l'âge de quatorze ans, il se formait à la discussion parlementaire dans un simulacre de chambre de commerce établi par les écoliers au célèbre collége d'Eton, où il avait commencé ses études, qu'il termina ensuite à Oxford. Le 22 mai 1784, il perdit son père, succéda à sa fortune et à ses dignités, et fut nommé bientôt après membre du conseil-privé d'Irlande, puis membre du parlement pour Windsor. C'est à cette époque qu'il mérita les bonnes grâces du roi, et fut admis dans la société privée de la famille royale. Lord Wellesley ne tarda pas à se faire remarquer par sa haine contre la France, devenue républicaine. Cette conduite lui attira toutes les faveurs de la cour; il devint successivement lord de la trésorerie, commissaire pour les affaires de l'Inde, et gouverneur-général des possessions anglaises dans ce pays. Les Français étaient alors maîtres de l'Egypte; la crainte que le voisinage de l'Inde ne les déterminât à former des liaisons avec Tipoo-Saëb (*voy.* ce nom), lui fit prendre la précaution de leur fermer, par une escadre, le détroit de Bab-el-Mandeb. Il dépêcha ensuite le général Harris avec l'ordre d'attaquer Seringapatnam. Cette capitale, vivement pressée, se défendit avec vigueur; mais enfin elle fut prise d'assaut, et la mort du sultan mit tout le Maïssour au pouvoir des Anglais. Dans l'enthousiasme qu'excita cette victoire en Angleterre, lord

Wellesley fut créé marquis d'Irlande, reçut les remercîmens des deux chambres, et fut autorisé par le roi à ajouter à ses armes celles que portait l'étendard du monarque indien. Une nouvelle guerre éclata bientôt entre les Mahrattes et les Anglais; le marquis de Wellesley leva une armée de cinquante-cinq mille hommes; conquit en trois mois tous les pays situés entre le Djumna et le Gange, et força Scindiah et le rajah de Berar à faire la paix. Ses vues se portèrent même alors sur l'Égypte, et malgré ses vastes projets sur l'Inde, il avait détaché, en 1801, un corps d'armée pour aider à conquérir cette contrée. Lord Wellesley avait besoin de repos; il demanda son rappel, et fut remplacé, en juillet 1807, par lord Cornwallis, qui mourut trois mois après son arrivée. Tant d'heureux résultats purent flatter l'orgueil anglais; mais loin d'alléger les charges publiques, ils augmentèrent la dette de douze millions sterlings, dont sept millions dépensés en frais pour terminer des entreprises gigantesques que l'issue a pu seule justifier. L'Inde doit néanmoins au marquis de Wellesley quelques établissemens utiles. Il a fondé à Calcutta un collége, et formé plusieurs sociétés de savans pour l'agriculture et l'histoire naturelle. De retour en Angleterre, il fut l'objet de plaintes amères pour ses manières hautaines, son faste oriental, son despotisme et ses dilapidations; ces plaintes, plusieurs fois répétées dans la chambre des communes, n'eurent cependant aucune suite. En 1807, le roi lui ayant fait proposer le ministère des affaires étrangères, il le refusa; il accepta, en 1809, l'ambassade d'Espagne, dont la position était alors très-critique, et il y montra beaucoup d'habileté. A la fin de la même année, il consentit à remplacer M. Canning aux affaires étrangères, et s'attacha surtout à faire triompher la cause espagnole, qu'il sentait liée à celle de l'Angleterre. Après les succès de l'armée anglaise, commandée par lord Wellington à Talaveyra, en 1810, lord Liverpool proposa de lui voter des remercîmens, ainsi qu'à son armée; le marquis de Wellesley parla avec réserve des exploits de son frère, et avec admiration de ceux de l'armée. Quelques différens ayant éclaté dans le ministère, en 1812, au sujet de la guerre d'Espagne, après l'assassinat de M. Perceval (*voy.* ce nom), il fut chargé par le prince-régent de concilier les parties, et n'ayant pu y parvenir, il donna sa démission de ministre. Partisan des concessions politiques que réclamait constamment l'Irlande, il les sollicita pour elle avec chaleur le 21 avril. Un discours qu'il fit sur le même objet, le 1er juillet suivant, produisit une grande sensation sans aucun résultat. Depuis ce moment, on le vit presque toujours dans les rangs de l'opposition; ainsi, par suite d'un discours du prince-régent, il passait en revue les opérations de la guerre d'Espagne, et prouvait que le système du ministère « avait été timide sans prudence, et sordide sans économie. » Le 22 avril 1816, il proposa un système d'économie, applicable à toutes les bran-

ches de l'administration, et particulièrement à l'établissement militaire. En février 1817, à l'occasion d'une loi de circonstance proposée contre les mécontens que l'on disait exister dans la Grande-Bretagne, il observa avec beaucoup de sagesse qu'avant de promulguer une pareille loi, il fallait démontrer bien clairement l'insuffisance de la législation ordinaire; il protesta ensuite avec énergie contre la suspension de l'acte d'*habeas corpus*. Lord Wellesley, dans les fonctions éminentes qu'il a remplies, a donné la mesure de son habileté, de ses talens et de la profondeur de ses vues; mais on peut s'étonner, après la conduite qu'on lui reproche d'avoir tenue dans l'Inde, de le voir, à la tête du partie de l'opposition, réclamer l'émancipation de l'Irlande et l'exécution des lois protectrices des libertés de son pays. Il avait épousé, en 1794, une Française nommée Rolland, morte sans enfans, en 1816. On a publié plusieurs écrits sous son nom sur les affaires de l'Inde.

WELLESLEY (WILLIAMS), frère du précédent, membre du parlement pour Queen's County, en Irlande, gouverneur de ce comté, et ministre du département de la Monnaie, est né le 20 mai 1763. Il prit, en 1778, le surnom de *Pole*, de sir Williams Pole, son cousin, qui lui laissa, cette année, toute sa fortune. M. Wellesley-Pole devint ensuite secrétaire-d'état en Irlande. Il se fit remarquer dans ses fonctions par sa sévérité à l'égard des catholiques, et notamment par la circulaire qu'il adressa, en 1811, aux principaux magistrats: « Pour requérir l'emprisonnement de toutes personnes qui se trouveraient comprises dans la formation des assemblées que les catholiques voulaient établir à Dublin, pour la conduite de leurs affaires. » Cette mesure causa en Angleterre beaucoup d'alarmes; le comte de Moira demanda même aux ministres si M. Pole avait agi en vertu de leurs instructions, et sur la réponse négative, des copies de la circulaire furent mises sur le bureau. Par suite rappelé d'Irlande, il reprit sa place à la chambre des communes, et s'expliquant sur sa conduite, le 3 mars, il répondit à une motion de M. Ponsomby, que le lord lieutenant et le procureur-général avaient eu connaissance de sa lettre avant son émission. En 1814, à l'occasion des Espagnols arrêtés à Gibraltar, puis livrés à leur gouvernement, M. Wellesley dit qu'il adoptait à leur égard les principes de M. Withbread (*voy.* ce nom), et ajouta « que son frère, l'ambassadeur à Madrid, avait employé toutes les remontrances pour engager le gouvernement espagnol à abandonner son système qu'aucun des Wellesley n'était capable d'approuver. » Il est encore aujourd'hui (1825) membre de la chambre des communes d'Angleterre et ministre-d'état.

WELLESLEY (SIR HENRI), frère des précédens, conseiller-privé et grand'croix de l'ordre du Bain, né le 20 juin 1773, entra de bonne heure dans la carrière diplomatique, qu'il a constamment suivie. Il accompagna lord Malmesbury à Lille, en 1797, et

passa ensuite dans l'Inde, en qualité de secrétaire du marquis de Wellesley, son frère. Nommé, en 1801, lieutenant-gouverneur d'Aoude, il en revint, en 1805, pour remplir en Angleterre le poste de lord de la trésorerie; il passa peu de temps après aux fonctions de secrétaire du trésor, et les résigna bientôt pour exercer en Espagne celles d'ambassadeur. On a prétendu que le décret rendu par le roi d'Espagne en octobre 1814, contre l'introduction des cotons anglais, était une vengeance du refus qu'avait fait cet ambassadeur de fournir au gouvernement espagnol un subside considérable. Les mesures qui furent alors adoptées en Espagne, et dont sir Wellesley assure avoir cherché à prévenir l'exécution, ayant rendu, comme l'ont dit ses partisans, sa position extrêmement désagréable, il demanda et obtint la permission de quitter Madrid, et revint en Angleterre en 1815. De nouveaux motifs le portèrent bientôt à retourner au poste qu'il venait de quitter, et il n'a cessé de l'occuper qu'au moment où une monarchie constitutionnelle commençait à régir l'Espagne; ce qui parut accréditer l'opinion peu favorable que les Espagnols avaient conçue de ce ministre : ils prétendaient que l'influence dont sir Wellesley jouissait auprès de leur souverain, n'avait pas toujours été exercée d'une manière avantageuse pour les intérêts politiques du pays.

WELLINGTON (Arthur-Wellesley, duc de), frère des précédens (*voyez* Wellesley), né à Dungan-Castle, le 1er mai 1769, fut élevé au collége d'Eton, envoyé ensuite en France à l'école militaire d'Angers, et entra fort jeune au service. Le marquis de Wellesley, son frère, lui ayant acheté la lieutenance-colonelle du 33e régiment, il accompagna l'année suivante (1794), lord Moira à Ostende, et commanda une brigade dans la retraite de Hollande, sous le duc d'Yorck. En 1796, embarqué comme colonel pour les Indes-Occidentales, il ne put remplir sa mission, ayant reçu l'ordre, pendant que la flotte était retenue dans le port par une tempête, d'aller faire des recrues en Irlande. L'année suivante, il était avec son frère dans l'Inde, et combattit à la bataille de Mallavelli, où Tipoo-Saëb fut vaincu; il contribua ensuite à la prise de Seringapatnam, et en fut nommé gouverneur. Après avoir éloigné, suivant l'ordre qu'il en avait reçu, la famille du sultan des lieux de sa puissance, il revint dans la capitale du Maïssour, dont il était encore gouverneur au moment où Hondiah-Waugh, aventurier indien, fit une incursion sur les terres de la compagnie. Chargé d'arrêter la marche de ce partisan, il parvint à disperser toute sa troupe et à le tuer lui-même, après un combat sanglant. Ce succès le fit nommer major-général. La guerre ayant éclaté ensuite entre les Mahrattes, à l'occasion de l'ambition de quelques-uns de leurs chefs, et les Anglais ayant pris le parti du Paishwa, chef des Mahrattes occidentaux, on mit à la disposition du major-général Arthur un corps de cavalerie pour se porter à son secours. Après une





Le Duc de Wellington.

Fremy del. et Sculp.

marche longue et pénible, il atteignit les troupes réunies de Scindiah et du Rajah de Berar, qui venaient de se réconcilier avec Holkar, et les vainquit tous trois près du village fortifié d'Assye, qui donna son nom à la bataille; aussitôt, sans donner à ses ennemis le temps de se reconnaître, et sans écouter leurs propositions de paix, il se mit à la poursuite des Mahrattes, détruisit la cavalerie de Scindiah, défit l'infanterie de Berar dans les plaines d'Argomme, se rendit maître de la forteresse de Gawilphar, et imposa aux deux chefs les conditions les plus rigoureuses. L'audace et l'activité que ce général déploya dans cette occasion contrastent étrangement avec la lenteur et la circonspection qu'il montra dans des circonstances autrement importantes, et qui pouvaient lui devenir si fatales, si la fortune ne l'eût puissamment secondé; la victoire d'Assye eut de tels résultats, qu'un monument fut élevé à Calcutta pour en perpétuer le souvenir; le vainqueur reçut les remercîmens du parlement d'Angleterre, et fut nommé chevalier de l'ordre du Bain. De retour en Angleterre, en 1805, il eut le commandement d'une brigade dans l'armée du général Cathcart, destinée à agir sur le continent, mais que la victoire des Français à Austerlitz obligea de se rembarquer. Il remplaça à cette époque le marquis de Cornwallis en qualité de colonel du 78ᵉ régiment, dont il avait été lieutenant-colonel pendant treize ans. En 1806, il fut élu député de Newport dans l'île de Wight à la chambre des communes, et épousa dans la même année miss Pakenham, sœur du comte de Longford. Nommé, en 1807, premier secrétaire de l'Irlande, il quitta ce poste avant d'en avoir exercé les fonctions, pour commander la réserve envoyée en Danemarck, sous le général Cathcart; contribua puissamment au succès de l'affaire de Kinge, et fut ensuite chargé, pour son pays, de la capitulation de Copenhague. On se rappelle l'impression que fit en Europe, à cette époque, cette grande iniquité politique; elle se termina par des remercîmens unanimes votés à l'armée par les deux chambres, et adressés personnellement par l'orateur des communes au général Wellesley, lorsqu'il y reparut à son retour. Élevé, en 1808, au grade de lieutenant-général, il fut chargé de l'expédition de Portugal; il débarqua à l'embouchure du Mondego, se réunit au général Spencer, qui lui amenait 5,000 hommes de renfort, et se dirigea sur Lisbonne. Le 18 août, l'armée anglaise rencontra l'avant-garde du général Junot, et engagea un combat sanglant, où elle eut quelque avantage; les Français prirent leur revanche le 21, trois jours après; sir Arthur Wellesley, qui jusque-là avait dirigé les opérations, contrarié dans quelques-unes des mesures qu'il avait conseillées, et que le commandant en chef n'avait pas suivies, remit ses pouvoirs à sir Hew Dalrymple, qui négocia avec Junot la convention de Cintra, sous la condition que les Français évacueraient le Portugal et repasseraient en France avec armes et bagages. Cette convention, qui

fut improuvée en Angleterre, y devint la matière d'un procès intenté au général Dalrymple, dans lequel sir Arthur Wellesley fut entendu, ce qui le retint quelque temps éloigné de l'armée; enfin il repartit avec le titre de vicomte de Wellington, et le commandement en chef de l'armée anglo-portugaise. Il débarqua à Lisbonne le 22 avril 1809, marcha vers le Douero, attaqua à Oporto le maréchal Soult avec des forces supérieures, et l'obligea d'abandonner le Portugal. Revenant aussitôt sur ses pas, il rentra en Espagne, et alla occuper la position de Talaveyra de la Reyna, où il soutint pendant deux jours, sans être débusqué, les efforts des troupes françaises. Ce succès négatif fut regardé en Angleterre comme une victoire complète; le général Wellington y devint l'objet de l'enthousiasme général; les deux chambres lui votèrent des remercîmens et une annuité de deux mille livres sterlings, et le roi lui accorda la pairie avec le titre de lord vicomte Wellington de Talaveyra. Les maréchaux Soult et Ney reparurent bientôt, et passant rapidement de Salamanque en Estramadure, ils forcèrent le général anglais de traverser le Tage sur le pont de l'Arzobispo, qui était sa seule ressource, comme il l'avoua lui-même, et de rentrer ainsi en Portugal; il donna de cette retraite forcée plusieurs motifs qu'il ne nous appartient pas d'apprécier. Il profita du repos qu'on lui laissa pendant quelques mois pour préparer la défense du Portugal; tous ses efforts se bornèrent à prendre une forte position sur la Coa, à être témoin des siéges de Ciudad-Rodrigo et d'Alméida, entrepris par Masséna, et à voir tomber la première de ces places au pouvoir du maréchal. Celui-ci voulut profiter de ce succès pour emporter le poste formidable de Busaco, que lord Wellington occupait encore; mais ce ne fut qu'après plusieurs tentatives inutiles qu'il parvint à tourner sa position et à le forcer à la retraite; le général anglais alla en toute hâte se renfermer dans les lignes qu'il avait fait construire, avec des précautions infinies et le plus grand secret, à Torrès-Védras, appât funeste contre lequel la valeur française, sans calculer le danger, alla presque toujours se briser en vains efforts. Masséna, à la vue de ces immenses retranchemens, demanda des renforts, et après les avoir attendus six mois inutilement, il quitta les lignes devant lesquelles il était resté forcément inactif, et rentra en Espagne, retraite habile qui procura à lord Wellington le titre de marquis de Torrès-Védras. Ainsi son gouvernement le récompensait, non pas pour avoir remporté des victoires, mais pour avoir évité des défaites. Quelque temps après, voulant s'illustrer par des succès positifs, il alla bloquer la ville d'Alméida; le prince d'Essling accourut pour la défendre, livra bataille à l'ennemi, et le mit dans le plus grand danger, lord Wellington ayant Alméida à dos et s'étant laissé acculer à la Coa. Deux jours après, la garnison se fit jour à travers l'armée anglaise, après avoir fait sauter les ouvrages de la place. Ceci

s'était passé au mois de mai 1811; les 6 et 9 juin, le général Wellington voulut regagner à Badajoz ce qu'il avait manqué à Alméida; mais il fut repoussé avec une perte considérable dans les deux assauts qu'il fit donner à cette ville. En septembre, il passa le Tage pour prendre ses cantonnemens d'hiver, prépara l'attaque de Ciudad-Rodrigo, et tomba sur cette place à l'improviste; il l'emporta d'assaut à la suite de onze jours de tranchée, le 11 février 1812. Après ce succès, il fut créé par la régence grand d'Espagne de première classe, et nommé comte d'Angleterre par le prince-régent, qui lui fit accorder en outre, par les deux chambres, une nouvelle pension de deux mille livres sterlings. Le comte d'Angleterre voulant justifier sur-le-champ ces faveurs, reprit l'attaque de Badajoz avec toutes ses forces, et s'en empara après avoir perdu beaucoup de monde. Maître alors de la campagne, il repassa le Tage, et entra en Castille avec une armée imposante. Cependant le maréchal Marmont, ayant été rejoint par le général Bonnet, se crut assez fort pour se mesurer avec les Anglais, et commença une suite de manœuvres qui inquiétèrent leur général, et l'empêchèrent d'agir. Cette conduite donnant plus de confiance au maréchal, il n'attendit pas les renforts des armées du centre et du Nord, et passa sur la gauche de la Tormès. Lord Wellington prit une position favorable pour l'observer, et au moment où le flanc gauche de l'armée française manœuvrait pour envelopper son aile droite, il attaqua cette armée du côté où elle se trouvait affaiblie, la renversa tout entière, et remporta la victoire de Salamanque. Le combat ne cessa qu'à la nuit. Le lendemain, 23 juillet, il se mit à la poursuite des Français; mais faisant tout à coup volte-face, il repassa le Douero, marcha sur Madrid, comme impatient de jouir des acclamations de la capitale, et y fit une entrée triomphante. De nouveaux remercîmens lui furent décernés, on lui conféra de nouveaux titres, et la chambre des communes vota une somme de cent mille livres sterlings pour lui former un établissement. La supériorité morale que lord Wellington avait voulu donner au parti du roi Ferdinand, en paraissant en vainqueur à Madrid, devint presque nulle par le défaut de moyens pour l'appuyer. Le maréchal Soult avait quitté Cadix et l'Andalousie, et marchait contre lui; le général Souham, qui remplaçait le maréchal Marmont, s'avançait sur Burgos. Lord Wellington, voulant se faire un point d'appui contre ces forces réunies, essaya d'attaquer le vieux château de cette ville; mais il échoua complètement; le général Dubreton, qui le commandait, le força de s'éloigner. Cette imprudente entreprise fut blâmée par ses partisans mêmes. Cependant quatre armées françaises, dont il n'avait pas su calculer la marche, venaient sur lui, et l'atteignirent au-delà de la Tormès; sa position était critique au dernier point; ce furent les généraux français qui l'en tirèrent; un repos de quarante heures qu'ils furent forcés

d'accorder à leurs armées, donna le temps au général anglais de s'échapper et d'opérer sa retraite sans aucune perte; ce résultat inattendu fournit une nouvelle occasion de lui prodiguer de nouvelles récompenses. Le prince-régent, délivré à cette époque des restrictions de la régence, usa de son pouvoir pour créer lord Wellington marquis du royaume-uni, et le parlement lui vota encore une gratification de cent mille livres sterling; il avait été créé en Portugal comte de Vimieira et marquis de Torrès-Védras. Lord Wellington, pour opérer l'évacuation totale de la Péninsule, se rendit à Cadix en janvier 1813, et communiqua en personne avec la régence de cette ville. Le résultat de cette démarche fut qu'on plaça sous son commandement immédiat les armées espagnoles mises sur un meilleur pied, et que la totalité de ses forces s'éleva à 80,000 hommes. Pour l'exécution de ses projets, il fallait tromper l'armée française, qui occupait une forte position derrière le Douero. Il simula une attaque de front avec deux divisions, tandis que son armée passait le fleuve quelques lieues au-dessous, et tournait ainsi la position des Français, qui se replièrent sur Burgos, et de là sur Vittoria. A la faute que fit le maréchal Jourdan de prendre position dans le bassin de Vittoria, sans être en état d'attendre l'ennemi, il ajouta celle de s'affaiblir encore en détachant la division Maucune pour escorter un convoi. Le résultat de ces mesures fut la perte du poste important d'Arlanzon et de la bataille de Vittoria, qui eut lieu le 24 mai 1813, et dans laquelle les Français, cédant à la nécessité, abandonnèrent leurs positions, un nombre considérable de canons, chariots, munitions, bagages, etc. Le grade de feld-maréchal, une lettre du prince-régent, des remercîmens votés par le parlement, et le don de la terre de Sotto di Roma, que lui firent les cortès d'Espagne, furent la récompense de cet avantage signalé. Lord Wellington fit aussitôt commencer les siéges de Pampelune et de Saint-Sébastien, et repoussa le maréchal Soult, qui s'avançait au secours de ces deux places; mais bientôt il retomba dans ses anciennes hésitations, et ne se détermina à passer la Bidassoa qu'au mois d'octobre suivant. Ce retard, que rien ne peut justifier, donna le temps au maréchal Soult de réorganiser une armée affaiblie, et de fortifier les places importantes pour les mettre à l'abri d'un coup de main; et lorsque le général anglais se fut décidé à marcher en avant, ce fut avec une lenteur qui semblait annoncer la crainte de rencontrer l'ennemi. Enfin les deux armées se trouvèrent en présence le 27 février 1814, près d'Orthès; les Français, malgré leur infériorité numérique, firent une belle résistance, mais ne purent tenir la route de Bordeaux, où les Anglais, sous les ordres du général Dalhousie, pénétrèrent le 12 mars. Le maréchal Soult, après quelques succès obtenus sur son antagoniste, s'était retiré sous les murs de Toulouse, où il se fortifiait pour défendre le passage de la Garonne; le général anglais l'y



suivit, et se hasarda enfin à lui livrer bataille le 10 avril; 20,000 hommes avaient à se défendre contre 80,000; on se battit avec acharnement; les Anglais perdirent plus de soldats que n'en comptait l'armée française, et la victoire se serait inévitablement déclarée pour celle-ci, sans la faute que fit un général de division de se laisser trop emporter à son ardeur, en quittant le poste qu'il avait ordre de garder (*voy.* l'art. Soult). Une suspension d'armes fut proclamée, et suivie d'une convention qui termina enfin cette longue et sanglante lutte. On ne calcula pas en Angleterre ce que le dernier succès de lord Wellington lui avait coûté; l'orgueil national l'exagéra surtout pour rendre plus humiliante peut-être la chute du seul ennemi qu'elle eut à redouter; et les dernières récompenses que le souverain et le parlement pouvaient lui décerner après toutes celles qu'il avait déjà reçues, lui furent offertes: le prince-régent le créa marquis de Douero et duc de Wellington, et le parlement vota en sa faveur 400,000 livres sterlings, qui devaient être employées en achat de terres. Il se rendit à Londres peu de temps après, et reçut pour la douzième fois les remercîmens des deux chambres, auxquelles il se présenta le 1er juillet. Le 5 juillet, lord Wellington fut nommé ambassadeur auprès du roi de France, et envoyé ensuite au congrès de Vienne, où il se trouvait encore lors du retour de Napoléon en France au mois de mars 1815. Proclamé par les souverains alliés généralissime des troupes coalisées, il établit aussitôt son quartier-général à Bruxelles, et y publia une déclaration des puissances au peuple français, pour l'engager à ne prendre aucune part à la nouvelle lutte qui allait s'engager, assurant qu'elle n'était dirigée que contre la personne de Napoléon. Les maux qui avaient suivi la première invasion ne disposaient pas les esprits à ajouter foi à ces promesses bienveillantes, et l'on se réunit autour de Napoléon pour repousser du territoire français les troupes étrangères. Dès le 15 juin 1815, ce prince avait passé la Sambre, et se trouvait en mesure d'attaquer les Prussiens, qu'il défit à Ligny. Aussitôt voulant profiter de ce premier succès, il se porta avec son activité ordinaire contre l'armée anglo-hollandaise, qui se rassemblait en avant de Bruxelles. Dans le moment même, le duc de Wellington se trouvait à un bal dans la capitale des Pays-Bas, chez la duchesse de Richmond. C'est là qu'il reçut la première nouvelle de l'échec éprouvé par les Prussiens. Il part aussitôt avec son état-major, et se hâte de réunir ses troupes sur Waterloo, bourg situé à trois lieues de Bruxelles, ayant derrière lui la forêt de Soignies. Un combat sanglant s'engagea le 16 entre le corps du maréchal Ney et les troupes belges, sous les ordres du prince d'Orange, renforcées de quelques régimens anglais; mais il n'eut aucun résultat. Le 17, Napoléon, presque certain de triompher, s'avança vers les champs de Waterloo, et le lendemain 18, eut lieu cette bataille terrible, où tant de sang

fut versé, où de si grands intérêts furent débattus, et où le sort de la France fut mis une seconde fois en question. Cette bataille, également connue sous le nom de *journée de Mont-Saint-Jean*, de *Belle-Alliance* ou de *Waterloo*, où l'opiniâtreté dans la défense répondit pendant tout le jour à l'impétuosité des attaques, allait se terminer par un dernier effort où les Français avaient réuni tout ce qui devait leur assurer un succès complet, lorsque vers les cinq heures, ils virent arriver sur leur flanc l'avant-garde de l'armée prussienne qui, ralliée et renforcée, marchait au secours des Anglais. Bientôt débordés et chargés avec vigueur, toute résistance leur fut impossible, et leur valeur ne leur servit qu'à trouver la mort, qu'ils préféraient à la fuite. L'histoire seule peut rendre un compte impartial de ce grand événement; elle dira comment une défense, en quelque sorte improvisée, prévalut sur le plan d'attaque le plus savamment conçu; comment Blücher, complètement battu deux jours auparavant, reparut tout à coup au moment décisif; comment, d'un autre côté, des généraux français négligèrent d'exécuter des ordres donnés à plusieurs reprises, ou restèrent immobiles au bruit du canon qui écrasait leurs frères d'armes; comment enfin le cri funeste de *sauve qui peut*, qui avait déshonoré les premières batailles de la révolution, se fit entendre dans celle qui devait la terminer..... Blücher, à la tête de sa nombreuse cavalerie, profita du désordre qui se manifesta dans l'armée française pour la poursuivre à outrance. Les deux généraux ennemis arrivèrent sous les murs de la capitale au moment où Napoléon venait d'abdiquer pour la seconde fois. Après différens pourparlers, on capitula; l'armée française se retira au-delà de la Loire, et les Bourbons rentrèrent dans Paris. Lord Wellington ne tarda pas à recevoir de sa patrie de nouveaux témoignages de gratitude. Les deux chambres lui votèrent des remercîmens, et une somme de 200 mille livres sterlings fut ajoutée à toutes celles qu'il avait déjà reçues, et tous les souverains de l'Europe, rivalisant de munificence avec l'Angleterre, prouvèrent quelle importance ils attachaient aux événemens de Waterloo. A la suite du traité du 20 novembre 1815, lord Wellington réunit les fonctions diplomatiques à son commandement militaire; devenu ainsi responsable des mesures dictées par le comité qui, depuis cette époque, a paru gouverner l'Europe. Sa gloire a déjà trouvé des juges sévères, et peut-être des détracteurs chez les peuples qui ont cru avoir à se plaindre de ces mesures dont il n'était que l'instrument. Au reste, on s'accorde à rendre justice à son impartialité dans les discussions qui ont eu lieu entre les puissances alliées et la France, au sujet des réclamations que faisaient les sujets de ces puissances contre le gouvernement français; il contribua également à l'évacuation de la France, ordonnée en 1818, par les souverains rassemblés à Aix-la-Chapelle. C'est au commence-

ment de cette année que, rentrant dans son hôtel à une heure du matin, on tira, dit-on, sur sa voiture un coup de pistolet qui ne laissa aucune trace. Cet événement fut jugé diversement par le public; il donna lieu à un procès qui, malgré les recherches les plus exactes, ne procura aucune lumière sur les auteurs de cet événement. Lord Wellington, dans les diverses positions où il s'est trouvé, a montré un caractère honorable; sévère sur la discipline, mais ami du soldat, il sait l'attacher à ses devoirs en pourvoyant à tous ses besoins; il fit aimer l'humanité aux guérillas en donnant trois piastres pour chaque prisonnier qu'on lui amenait; enfin étant généralissime des troupes étrangères en France, il évita autant qu'il le put la violence et les désordres. Quant à ses talens diplomatiques, on ne put guère en juger dans la mission toute pacifique qu'il remplit en France. Il est bien difficile de n'avoir pas raison quand on peut disposer de 150,000 baïonnettes. Lord Wellington, depuis son retour dans sa patrie, s'est peu fait remarquer dans les débats parlementaires, si ce n'est par son opposition constante aux vœux de ses compatriotes d'Irlande. Il a été nommé, à la fin de 1818, grand-maître de l'artillerie, charge qu'il occupe encore aujourd'hui (1825). La reconnaissance nationale a voulu ajouter aux dons brillans et solides dont le général anglais avait été comblé, plusieurs monumens, parmi lesquels on cite le pont dit de *Waterloo*. Lord Wellington a deux fils de son mariage avec miss Pankenham; l'aîné, âgé de 18 ans, porte le titre de marquis de Douero. Il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur de connaître l'opinion de l'empereur Napoléon sur lord Wellington, que les hardis prôneurs de ce général ont osé mettre en parallèle avec le premier capitaine des temps modernes. « Lord Wellington, disait l'empereur (*voy.* les mémoires de M. Las Cases, tome VII, pag. 277), n'a qu'un talent spécial; Berthier avait bien le sien. Il y excelle peut-être; mais il n'a pas de création; la fortune a plus fait pour lui qu'il n'a fait pour elle. Quelle différence avec ce Marlborough, désormais son émule et son parallèle! Marlborough, tout en gagnant des batailles, maniait les cabinets et subjugnait les hommes. Pour Wellington, il n'a su que se mettre à la suite des vues et des plans de Castelreagh; aussi Mme de Staël avait-elle dit que, hors de ses batailles, il n'avait pas deux idées... Ses victoires, leur résultat, leur influence hausseront encore, mais son nom baissera, même de son vivant, etc. » M. de Las Cases avait rapporté (pag. 275 et 276) ce qui suit: « On m'assura, disait Napoléon, que c'est par Wellington que je suis ici (Sainte-Hélène), et je le crois. C'est digne, du reste, de celui qui, au mépris d'une capitulation solennelle, a laissé périr Ney, avec lequel il s'était vu souvent sur le champ de bataille. Il est sûr que pour moi je lui ai fait passer un mauvais quart-d'heure. C'est désormais un titre pour les grandes âmes; la sienne ne l'a pas senti. Ma chute et le sort qu'on me réser-

vait lui ménageaient une gloire bien supérieure encore à toutes ses victoires, et il ne s'en est pas douté. Ah ! qu'il doit un beau cierge au vieux Blücher ! Sans celui-là, je ne sais pas où serait *sa Grâce*, ainsi qu'ils l'appellent; mais moi, bien sûrement je ne serais pas ici. Ses troupes ont été admirables, ses dispositions à lui pitoyables, ou pour mieux dire, il n'en a fait aucune. Il s'était mis dans l'impossibilité d'en faire, et, chose bizarre, c'est ce qui a fini par le sauver. S'il eût pu commencer sa retraite, il était perdu. Il est demeuré maître du champ de bataille, c'est certain ; mais l'a-t-il dû à ses combinaisons? Il a recueilli les fruits d'une victoire prodigieuse; mais son génie l'avait-il préparée?... Sa gloire est toute négative; ses fautes sont immenses. Lui, généralissime européen, chargé d'aussi grands intérêts, ayant en front un ennemi aussi prompt, aussi hardi que moi, laisser ses troupes éparses, dormir dans une capitale, se laisser surprendre! Et ce que peut la fatalité quand elle s'en mêle! En trois jours, j'ai vu le destin de la France, celui du monde échapper à mes combinaisons! D'abord sans la trahison d'un général qui sort de nos rangs pour aller avertir l'ennemi, je dispersais, je détruisais toutes ces bandes, sans qu'elles eussent pu se réunir en corps d'armée; puis, sur ma gauche, sans les hésitations inaccoutumées de Ney aux Quatre-Bras, j'anéantissais toute l'armée anglaise. Enfin, sur ma droite, les manœuvres inouïes de Grouchy, au lieu de garantir une victoire certaine, ont consommé ma perte et précipité la France dans un gouffre. » Le docteur O'Méara, dans ses *Mémoires* (tome Ier, page 422), se trouve en parfaite harmonie avec M. de Las Cases sur la conduite de lord Wellington à Waterloo. A son rapport, Napoléon dit particulièrement : « Il n'avait aucun moyen de retraite, et s'il eût cherché à l'effectuer, il n'aurait pas sauvé un seul homme de son armée. Il dut le gain de la bataille d'abord à la fermeté et à la bravoure des troupes, car les Anglais se sont battus avec le plus grand acharnement et le plus grand courage; ensuite à l'armée de Blücher, à qui on devrait plutôt attribuer la victoire qu'au duc de Wellington, parce qu'il a déployé plus de talent comme général. Battu la veille, il avait rassemblé ses troupes, qu'il conduisit au combat dans la soirée. »

WESTERMANN (François-Joseph), général au service de la république, naquit en 1764, à Molsheim, en Allemagne, et était officier au service de France, lorsque la révolution éclata. Républicain par caractère, il embrassa les nouvelles opinions politiques avec une ardeur extrême, et devint greffier de la municipalité de Haguenau en 1790. La part qu'il prit aux troubles qui éclatèrent alors dans cette ville, le fit mander à Paris, où il fut bientôt chargé de diriger à la tête des Marseillais et des Brestois, l'attaque du 27 juillet 1792, contre les gardes nationaux réunis en banquet aux Champs-Élysées, et dont la réunion était suspecte aux chefs, qui voulaient le renversement de la

monarchie. Le 10 août 1792, Westermann à la tête des Brestois, se signala avec un courage qui tenait de la fureur à l'attaque du château des Tuileries, où il entra le premier. C'est contre les Suisses surtout qu'il montra la plus grande animosité. Envoyé peu après à l'armée des Ardennes en qualité de commissaire et avec un grade militaire, il gagna la confiance de Dumouriez, qui le chargea des fonctions d'adjudant-général. Westermann, nommé commandant de la légion du Nord, justifia son avancement par sa bravoure et ses talens, et rendit des services signalés en 1792 et 1793. Le grade de général de brigade en fut la récompense. Il passa dans la Vendée, sous les ordres de Biron, et eut d'abord des succès vers Parthenay et Châtillon. Mais les revers qu'il éprouva dans cette dernière ville, le 5 juillet (1793), le firent destituer et traduire à la barre de la convention nationale. S'étant justifié devant le tribunal militaire, où la convention l'avait renvoyé, il repartit aussitôt pour la Vendée, où, suivant les ordres qu'il avait reçus, il incendia les villes de Thouars, de Bressuire et de Tiffanges, et ravagea les châteaux et les terres de MM. de Lescure et de La Roche-Jacquelein. Cette fidélité à des ordres barbares ne put le sauver d'une nouvelle proscription. Destitué une seconde fois, et également traduit à la barre de la convention, il se justifia. Danton, son ami, fit rendre un décret où il était dit que Westermann avait parfaitement bien rempli ses devoirs. Carrier et Collot-d'Herbois l'accusèrent d'intrigues, et Hébert le signala burlesquement comme *un monstre et un modéré*. La véritable cause de cette inimitié était l'attachement que Westermann portait au parti des *Cordeliers*. Il fut traduit au tribunal révolutionnaire avec Danton, Camille-Desmoulins et plusieurs autres, et condamné à mort le 16 germinal an 2. Son courage ne se démentit pas un seul instant, et il reçut la mort avec le plus grand calme.

WIELAND (Christophe-Martin), célèbre écrivain, qui, pendant une longue suite d'années, a illustré la littérature germanique, par de nombreux ouvrages, tant en vers qu'en prose, naquit en 1733, dans la petite ville de Biberach, en Souabe. Il fit d'excellentes études, qu'il acheva à l'université saxonne d'Erfurt. Son goût pour les vers se développa de bonne heure. A l'âge de 14 ans, il avait composé un poëme sur *la Destruction de Jérusalem*, ouvrage qui annonçait déjà un talent réel. Bientôt le jeune poète prit un essor plus élevé, et marcha de succès en succès. Doué d'une sensibilité véritable, d'une imagination brillante, et sachant donner à la langue allemande, riche mais rude, une flexibilité musicale et gracieuse inconnue avant lui, il excita l'enthousiasme de la plupart de ses concitoyens, qui lui décernèrent le surnom glorieux de *Voltaire de l'Allemagne*. Wieland ne s'est pas sans doute toujours distingué par ce tact exquis, ce goût aussi sûr que fin, qui caractérisent éminemment la plupart des productions de l'incomparable écrivain dont la Fran-

ce s'honore. Mais au moins s'en rapproche-t-il souvent par l'éclat de son imagination, par une facilité extraordinaire à traiter toutes sortes de sujets, *à passer du grave au doux, du plaisant au sévère*, à faire badiner la philosophie, et à orner des grâces du plus aimable enjouement, les austères préceptes de la morale même. Wieland avait étudié les anciens d'une façon plus érudite que la plupart des poètes, et joignait à ses talens des connaissances étendues. Sa conversation était pleine de charme; animé, enthousiaste comme tous les hommes de génie, il avait conservé jusqu'à la fin de sa longue et honorable carrière tout le feu de son heureuse jeunesse. Quelques critiques envieux, s'acharnèrent après ses ouvrages, mais ne purent troubler sa vie. Son noble caractère le mettait à l'abri de toute atteinte partie d'aussi bas; de nombreux amis, les suffrages d'un public éclairé, la bienveillance d'un prince généreux, qui s'était empressé de l'accueillir dans ses états, et qui lui conserva jusqu'à la fin la même affection, l'auraient d'ailleurs facilement consolé des attaques de ses adversaires. Ceux-ci lui reprochaient surtout de corrompre le goût allemand, de manquer de nationalité, de céder à une influence étrangère, et de chercher à transplanter sur l'antique sol de la Germanie les futiles beautés de la littérature française. Le simple énoncé de ces griefs suffit pour en faire apprécier la valeur. Plus heureux que tant d'autres hommes de lettres ses contemporains, Wieland n'eut jamais à lutter contre le besoin, ni à implorer la protection du puissant, si souvent payée par le sacrifice de l'indépendance du faible. Cet écrivain jouit de bonne heure de toute sa renommée, et des distinctions dues à son mérite. Dès l'année 1762, il se fixa à Weimar, ville qu'on appelait déja l'*Athénée de l'Allemagne*, où une cour libérale recherchait la société des hommes les plus distingués, et où l'amour des lettres et des beaux-arts servait de lien fraternel entre tous les rangs. Il y contracta une heureuse alliance qui répandit du charme sur le reste de sa vie. Admis bientôt dans la familiarité des souverains, il fut nommé par le duc de Saxe Weimar son conseiller intime. Les principales académies de l'Europe s'honorèrent en l'admettant au nombre de leurs membres. Napoléon lui envoya la croix de la légion-d'honneur, et plusieurs princes, à son exemple, le décorèrent de leurs ordres. Chargé d'ans et d'honneurs, Wieland termina paisiblement sa carrière au milieu d'amis fidèles, et au sein d'une famille qui le chérissait tendrement. Il mourut à Weimar, vers la fin de 1818, à l'âge de 85 ans. Ses œuvres complètes, qui ont eu plusieurs éditions en Allemagne, forment un grand nombre de volumes. Nous nous bornerons à citer ici quelques-uns de ses ouvrages. Ses premiers essais furent des imitations des anciens. A 18 ans, il publia un *Art d'Aimer;* peu de temps après parut un *Poëme sur la nature des choses*, qu'il avait terminé en trois mois, et dans lequel on trouve développés avec talent, les systèmes philoso-

phiques de Platon et de Leibnitz. Deux tragédies et deux poëmes en vers hexamètres, l'un intitulé *Abraham*, et l'autre, *Cyrus*, suivirent de près. Le roman philosophique d'*Agathon*, qui passe pour un des chefs-d'œuvre de Wieland; celui de *Peregrinus Protée, ou les dangers de l'enthousiasme*, que plusieurs personnes préfèrent encore, une foule d'autres ouvrages en prose, prouvèrent la fécondité inépuisable et la flexibilité du talent de cet auteur, qui se prêtait à des sujets aussi divers, et qui sut fondre habilement dans tous ses écrits, la philosophie et l'érudition, la sensibilité et l'enjouement. *Musarion, la Philosophie des Grâces, Idris*, poëme héroï-comique, *l'Histoire d'un jeune Grec, le Miroir d'Or ou les bois du Chéchian*, roman politique, *le Nouveau Don Quichotte*, le charmant poëme d'*Obéron*, qui seul eût suffi pour placer le poète au faîte du Parnasse germanique, des poésies légères pleines de grâces, des *Nouvelles comiques*, sont encore dus à sa fertile plume. Disciple de Socrate et de Platon, souvent heureux émule d'Horace, de Tibulle, de Lucien, conteur aimable comme Hamilton, on retrouve encore dans ses écrits en prose, une partie de la grâce et de la facilité de Voltaire, et dans plusieurs de ses poëmes (tels qu'Idris et Obéron), la verve et l'imagination féconde de l'Arioste. Ainsi que les hommes de lettres les plus distingués de son époque, Wieland était sincère ami de la liberté, et fut fidèle à cette noble cause jusqu'à sa mort. S'il y avait quelque scepticisme en sa philosophie, il n'y avait ni doute ni hésitation en son dévouement à la patrie et aux intérêts sacrés de l'humanité. Il rédigeait encore en 1818, année de sa mort, un journal politique intitulé *l'Ami du peuple*, dans lequel il donnait un libre cours à ses sentimens. Cette feuille, continuée quelque temps par un digne successeur, qui manifestait les mêmes principes libéraux, a été supprimée avec la liberté de la presse, dont les congrès de Carlsbad et de Vérone ont jugé l'Allemagne indigne de jouir. Les ouvrages de Wieland ont passé en grande partie, par des traductions plus ou moins heureuses, dans toutes les langues de l'Europe. Plusieurs écrivains étrangers ont aussi puisé largement dans cette mine féconde, sans indiquer leurs emprunts. Il existe en français une traduction de *l'Agathon*, une plus estimée encore du *Peregrinus Protée*, par M. Griffet de la Baume; dans celles d'*Obéron* et de quelques autres poëmes, les traducteurs ont eu à lutter contre la difficulté presque insurmontable de transmettre en une langue si différente de tours, de construction et de génie, les beautés originales de la poésie teutonique. Aussi ces imitations, qui ne donnent qu'une faible idée de l'original, ont-elles été peu recherchées.

WIELHORSKI (JOSEPH), général polonais, etc., était déjà au service avant 1792. Ayant passé dans les légions polonaises en Italie, il devint, au bout de quelques années, général de brigade, et retourna dans son pays pour y vivre dans la retraite. Il reprit du ser-

vice en 1806, et fut nommé successivement conseiller-d'état, et directeur de l'administration de la guerre sous le prince Poniatowski, alors ministre de la guerre. Il occupa ce poste jusqu'en 1814, et fut appelé par l'empereur Alexandre à être membre du comité organisateur de l'armée polonaise. Nommé ministre de la guerre, il mourut dans cette charge. Doué d'un esprit vif et délié, d'un caractère aimable, d'une grande facilité dans le travail, il sut, comme homme public, malgré une maladie chronique qui le retenait au lit une partie de sa vie, et lui causait des douleurs affreuses, il sut, disons-nous, se rendre utile et nécessaire au gouvernement dont il était toujours un des membres les plus actifs; comme homme privé, il fut toujours d'un commerce facile et agréable.

WILBERFORCE (N.), membre de la chambre des communes du parlement anglais, est né, en 1759, à Hull. Il fit ses études à l'université de Cambridge, et s'y lia intimement avec William Pitt. Dès l'âge de 21 ans, il fut chargé par sa ville natale de la représenter au parlement. L'année suivante, en 1787, il fut réélu, et commença à se faire remarquer en proposant l'abolition de la traite des noirs, proposition qu'il soutint avec une grande énergie, qu'il reproduisit souvent, et qui enfin triompha des plus grands obstacles. Approbateur de la révolution française, il mérita, le 26 août 1792, sur la proposition de Brissot, des lettres de citoyen français. Il justifia cette glorieuse adoption par le zèle et le courage avec lesquels il combattit, de 1792 à 1796, le parti ministériel, si fortement prononcé contre la France. Ses discours à ce sujet et sa noble persistance dans la cause de l'abolition de la traite fixèrent l'attention de tous les amis de l'indépendance des peuples et de l'humanité; mais il perdit beaucoup de la considération qu'il avait acquise lorsque, en 1801, devenu approbateur des actes du ministère, il s'éleva contre ce qu'il appelait les vues dominatrices du premier consul Bonaparte. On le vit ensuite, non-seulement appuyer la suspension de l'acte *habeas corpus*, mais encore réclamer le renouvellement du bill contre les séditions, et accuser les membres de l'opposition de n'attaquer ces mesures ultra-ministérielles « que parce qu'ils en craignaient l'effet pour eux-mêmes. » Des espérances trompées ou une variation trop habituelle aux hommes d'état qui cherchent la fortune ou la célébrité partout où ils espèrent l'atteindre, le ramenèrent sur les bancs de l'opposition. Le 30 avril 1806, il provoqua la révocation du bill sur les forces additionnelles. En 1807, de nouvelles espérances ou la même mobilité d'opinions le rattachèrent aux ministres. Il combattit la motion de lord Percy, tendante à donner graduellement la liberté aux noirs esclaves dans les colonies anglaises, déclarant « que telle n'avait jamais été son intention. » Dans la même année, il soutint le parti des ministres contre lord Cochrane, qui accusait les hommes en place de cumuler scandaleusement les traitemens et les pen-

sions. Il vota, en 1810, en faveur de la résolution qui accordait la régence au prince de Galles, avec des restrictions dont l'opposition demandait l'anéantissement. Les ministres le retrouvèrent, en 1811 et en 1812, parmi leurs partisans. Ses attaques contre les *luddistes* le firent accuser par sir Francis Burdett d'être « prêt à souscrire à la torture et aux lois de sang que l'on avait suivies en Irlande. » On le vit encore, en 1814, s'opposer à la proposition en faveur des Norwégiens, qui réclamaient leur indépendance politique. Depuis ce temps, considéré comme un appui du ministère, M. Wilberforce a fait suspecter injustement sans aucun doute sa sincérité pour la liberté des noirs. Quels qu'aient été au surplus ses motifs dans cette célèbre cause, les philanthropes ne voient que l'heureux résultat de ses efforts, et leur estime est en proportion de l'importance du bienfait. M. Wilberforce a publié, en 1797, un *Examen pratique des sectes religieuses admises en Angleterre, et contraire au véritable esprit du christianisme.* Cet ouvrage eut du succès, et fut plusieurs fois réimprimé.

WILKES (N.), célèbre alderman et ensuite maire de Londres, naquit dans cette ville, où il se fit connaître par des écrits énergiques et par son opposition aux doctrines des ministres. Membre de la chambre des communes en 1761, il soutint avec plus d'énergie encore ses principes politiques. Les ministres auxquels il était devenu odieux le privèrent injustement de sa liberté; mais il la recouvra, et attaqua vigoureusement ses oppresseurs : il en obtint des dédommagemens considérables. Long-temps l'idole du peuple, il rentra peu à peu dans l'obscurité, et mourut dans une sorte d'oubli en 1797. On trouve dans la *Correspondance* de La Harpe le portrait de ce célèbre alderman, tracé par un de ses compatriotes. Voici les passages les plus remarquables : « L'histoire a fait souvent justice des favoris des rois; il est peut-être bon de faire connaître un homme qui est devenu l'idole du peuple anglais. Chez lui l'enthousiasme est plus triste et plus dangereux que dans un autre pays, et un homme y a plus de liberté pour devenir méchant et factieux. Wilkes le sut, et convint souvent qu'il n'eût osé être ce qu'il était, s'il n'eût connu son pays. Sa naissance était obscure et sa laideur célèbre : ses portraits, qui sont en grand nombre, en donnent une faible idée. Il était louche, ses dents étaient mêlées et crochues; son rire avait quelque chose d'infernal; toutes ses passions se peignaient avec énergie sur son visage, mais sa physionomie faisait pardonner ses traits. Il aima beaucoup les femmes, et il se sentait, disait-il, capable de les aimer toutes, excepté la sienne. Il employa avec succès les moyens ordinaires de se ruiner vite: la nécessité le fit écrire, et son goût l'a rendu écrivain factieux. Il a renoncé avec éclat aux grâces publiques de la cour, pour être plus sûrement le pensionnaire du peuple; d'ailleurs il était trop odieux au roi et trop avili, pour qu'on pût se résoudre à l'élever. Il suppléa par ses écrits au talent de

parler en public, que la nature lui avait refusé; son style est clair, énergique et pur, quoique figuré à l'excès. On dit que la logique de l'intérêt est courte; c'était la sienne. Son intrépidité brava tous les événemens, et il s'est montré avec courage dans quelques affaires d'honneur. Sa conversation était vive et spirituelle, mais il y mêlait sans cesse des propos audacieux et des bouffonneries messéantes. Il a osé faire mettre dans les papiers publics un parallèle de lui avec Brutus, libérateur de Rome, et un autre de son histoire (*Introduction à l'histoire d'Angleterre*) avec celle de Hume. »

WILLOT (LE COMTE AMÉDÉE DE), lieutenant-général, commandeur des ordres de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, est né à Saint-Germain-en-Laye, et était officier à l'époque de la révolution. Il lui dut un avancement rapide; car dès le commencement d'avril 1793, il était général de brigade. Pour parvenir en si peu de temps aux premiers grades de l'armée, il fallait avoir à un haut degré l'esprit du temps ou posséder de grands talens militaires. Nul doute que ce ne soit à ses talens qu'il dut son avancement; toutefois la mauvaise fortune l'emporta sur le mérite. Battu à Perpignan et accusé d'impéritie, il fut suspendu. Remis en activité, il défit l'ennemi, au mois de juin 1795, au passage de la Deva, et au mois de juillet suivant, il entraîna, par les affaires des 14 et 15, la reddition de Bilbao. Il devint général de division à l'époque où la paix fut conclue avec l'Espagne (1795). Chargé d'un commandement sous le général Hoche dans la Vendée, il se brouilla avec son chef pour cause d'opinion dans les affaires de l'Ouest. En 1796, il fut envoyé dans le Midi, où sa conduite est expliquée par la lettre qu'il écrivait au directoire-exécutif, lettre dont nous citerons un passage qui n'aura pas besoin de commentaires, les faits sont assez connus : « Les royalistes qui assassinent les républicains, disait-il dans cette lettre, les émigrés débarqués sur nos côtes, ne sont que des fantômes grossiers, avec lesquels on veut alarmer le gouvernement, pour donner une fausse direction à sa vigilance; le seul parti qu'il ait à combattre, est un amas d'anarchistes, de brigands et de scélérats de toute espèce qui infestent ces contrées. » Sa haine pour la famille du général Bonaparte, qui combattait glorieusement en Italie, se manifesta à cette époque par toutes sortes de persécutions subalternes. En l'an 5 (1797), le département des Bouches-du-Rhône nomma le général Willot député au conseil des cinq cents, où il fut un des chefs de la faction de *Clichy*. Il attaqua M. de Talleyrand, qui venait d'être nommé ministre, et ne cessa, pendant quatre mois, de harceler par ses dénonciations le directoire-exécutif, qui, au 18 fructidor, le comprit dans une mesure de déportation contre plusieurs membres du conseil et tous les membres de la commission des inspecteurs de la salle, dont le général Willot faisait partie. De la prison du Temple, où il fut d'a-

bord enfermé, il fut embarqué avec ses collègues à Rochefort pour la Guiane. Il s'échappa avec quelques-uns d'entre eux, et gagna les colonies hollandaises, d'où il passa en Angleterre, et de là revint sur le continent. Le premier consul Bonaparte, qui n'avait point oublié la conduite que le général Willot avait tenue envers sa mère, ses sœurs et ses frères, l'excepta du nombre des déportés, qu'il autorisa à rentrer en 1799. Le général Willot, au rapport des auteurs de diverses biographies, chercha pour se venger à allumer la guerre civile dans le Midi, et se fit l'auxiliaire des troupes autrichiennes dans le Piémont. La bataille de Marengo détruisit toutes ses espérances. Il s'embarqua à Gênes avec un corps d'émigrés suisses et français à la solde de l'Angleterre, et retourna à Londres, où il se fit agent des Bourbons. Lors de l'envahissement de la France par les puissances étrangères, en 1814, il revint à Paris, et bientôt partit pour les Etats-Unis. De retour à la fin de 1815, il fut nommé gouverneur de la 23ᵉ division militaire, devenue 17ᵉ division en 1818. Ce commandement lui fut retiré en juin 1818, et rendu en 1819. Il a cessé d'en être revêtu en 1824.

WILSON (SIR ROBERT - THOMAS), major-général anglais, né à Londres en 1777, d'un père qui avait acquis de la célébrité comme peintre et comme écrivain. Après avoir fait d'excellentes études, il entra dans la carrière militaire. En mars 1793, lorsque le duc d'York eut débarqué avec les troupes anglaises à Helwo et Sluys, le jeune Wilson se rendit en Hollande auprès de ce prince, auquel il fut présenté par son beau-frère, le lieutenant-colonel Boswell. Le duc d'York agréa l'offre de ses services, et il fut nommé, peu de temps après, lieutenant dans le 15ᵉ régiment de dragons. Il trouva bientôt l'occasion de se distinguer par sa valeur et ses talens militaires. Pendant la campagne de Flandres, en 1794, il eut, le 24 avril, en accourant bien à propos avec plusieurs de ses jeunes camarades, l'avantage insigne de sauver l'empereur d'Allemagne, qui s'était aventuré loin de son camp avec une suite peu nombreuse, et qui allait être fait prisonnier par des hussards français. Une médaille fut alors frappée en l'honneur de sir Robert Wilson, et il fut en outre décoré de l'ordre militaire de Marie-Thérèse. Peu de temps après, il fut nommé capitaine, et passa avec son régiment en Irlande, où il servit pendant les troubles de ce pays. En 1799, il accompagna de nouveau le duc d'York dans sa seconde et désastreuse expédition de Hollande. De retour en Angleterre après la retraite précipitée de ce prince, il entra comme major dans un régiment levé par le baron de Hompesch, et s'embarqua avec ce corps pour l'Egypte, où il se fit encore remarquer dans plusieurs occasions importantes. Le commandant en chef de l'armée anglaise le chargea de différentes missions auprès du capitan-pacha, dont il s'acquitta avec succès. Après que le général Kléber eut été assassiné, et que son successeur au commandement eut

conclu la capitulation, à la suite de laquelle les troupes françaises évacuèrent l'Egypte, sir Robert revint en Angleterre, et y publia un premier ouvrage, intitulé : *Histoire de l'expédition des Anglais en Egypte, à laquelle est joint un état présent du pays et de ses moyens de défense, avec cartes et le portrait de sir Ralph Abercromby.* L'auteur y montre une grande animosité contre le général en chef Bonaparte, et rapporte, sur ouï dire, quelques faits dont l'exactitude a été contestée; mais l'esprit même dans lequel cet ouvrage, d'ailleurs plein d'intérêt, avait été conçu, devait à cette époque en assurer le succès en Angleterre; aussi eut-il cinq éditions consécutives qui rapportèrent à l'auteur plus de 1,500 liv. sterlings. Le régiment de Hompesch fut licencié quelque temps après, et sir Robert se trouva réduit à la demi-solde de lieutenant-colonel. Il rentra en activité de service dans le 20ᵉ régiment de dragons, et passa au Brésil, sous les ordres de sir David Baird, qu'il suivit au cap de Bonne-Espérance, et contribua à la prise de possession de cette riche colonie par les troupes anglaises. Au mois de novembre 1806, il accompagna le général Hutschinson, que le gouvernement avait chargé d'une mission secrète auprès de l'empereur de Russie. Toujours avide d'action et de combats, sir Robert Wilson servit comme volontaire dans l'armée russe, prit part à toutes les opérations de la guerre contre la France, et déploya une activité et une valeur, que l'empereur Alexandre crut alors devoir récompenser par la décoration, encore peu prodiguée, de l'ordre de Saint-Georges. Après la paix de Tilsitt, il séjourna pendant quelque temps à Pétersbourg, y fut accueilli avec la plus haute distinction, et travailla déjà à réunir une partie des matériaux qui lui servirent plus tard pour la composition de son ouvrage *sur la Puissance politique et militaire de la Russie.* Revenu en Angleterre, le gouvernement le chargea bientôt d'une mission importante dans ce même pays où on lui avait témoigné tant de bienveillance. Mais le chef de l'empire russe venait de changer totalement son système politique. Une liaison intime s'était établie entre les empereurs Alexandre et Napoléon. Sir Robert ne put obtenir aucune réponse satisfaisante aux demandes qu'il avait été chargé de faire; l'alliance avec la France était certaine, et une guerre entre la Russie et la Grande-Bretagne ne pouvait manquer d'en être la suite. Sir Robert quitta en toute hâte Pétersbourg, fit une diligence extraordinaire, et arriva à Londres avant le départ d'un convoi de bâtimens russes, dont il avait déjà eu l'adresse de retarder la marche par divers obstacles. L'amirauté anglaise eut ainsi le temps de faire saisir la frégate *Lespeetnoi*, qui se trouvait encore à Portsmouth, et toute une flotte russe aurait peut-être été conquise de même, si les vents contraires n'avaient empêché sir Sidney Smith d'arriver à temps pour exécuter ses ordres à cet égard. Au commencement de la guerre d'Espagne, sir Robert Wil-

son fut chargé de se rendre à Lisbonne, et d'organiser une armée auxiliaire portugaise, qui devait agir de concert avec les Anglais. Il s'acquitta de cette mission avec un grand zèle, et les Anglais lui durent particulièrement la formation de cette *légion lusitaine* qui leur rendit bientôt d'importans services. Quand, par un nouveau revirement politique, la guerre entre la France et la Russie fut décidée, en 1812, sir Robert Wilson se hâta de retourner en ce dernier pays, et d'offrir ses services à l'empereur Alexandre, qui les accepta. Il fit cette terrible campagne, dont la fin devint si funeste à une armée long-temps victorieuse, seconda toutes les opérations du général Kutusow, et se trouvait à son quartier-général lorsque l'aide-de-camp de Napoléon, le général Lauriston, vint proposer un armistice, qui fut refusé. En 1816, sir Robert Wilson, qui s'était rendu depuis quelques mois à Paris, se trouva porté, par un simple sentiment d'humanité, à sauver un homme qui jusque là lui avait été entièrement inconnu. Le général Lavalette, condamné à mort, s'était miraculeusement échappé de la Conciergerie la veille du jour même où il devait être conduit à l'échafaud. On sait quels cris de fureur cette évasion fit pousser à certains hommes avides du sang de leurs concitoyens. Les recherches les plus actives eurent lieu contre le condamné, encore caché à Paris. Sir Robert Wilson, MM. Hutschinson et Bruce (*voy.* ces noms), se dévouèrent pour le tirer du péril éminent qui planait toujours sur sa tête. Ils parvinrent à le faire sortir de la capitale sous le déguisement d'un officier anglais, et sir Robert le conduisit dans sa voiture jusqu'en Belgique. De retour à Paris, la part qu'il avait prise à cet acte fut découverte par la police. Dénoncé par un domestique de louage, qui depuis assez long-temps avait remarqué dans l'hôtel habité par sir Robert, une voiture dont on ne faisait aucun usage, quoiqu'elle parût destinée à un voyage de long cours, et tenue en état de partir au premier besoin, il fut aussitôt arrêté, ainsi que ses deux compatriotes, et conduit à la Conciergerie. Après une assez longue détention, les trois libérateurs de M. de Lavalette furent traduits devant la cour d'assises de Paris. Ils montrèrent une grande fermeté pendant le cours du procès. La remarquable extension donnée par le ministère public dans son acte d'accusation, au fait d'avoir aidé un fugitif, déjà échappé de prison, à passer la frontière, fait traité de conspiration contre la sûreté de l'état, et les longs interrogatoires que les accusés subirent, qui furent aussitôt produits et publiés dans les journaux de Londres, excitèrent un étonnement général en Angleterre. Les militaires témoignèrent surtout en cette circonstance le vif intérêt qu'ils portaient à leurs frères d'armes, et quelque temps après toutes les feuilles publiques se prononcèrent avec indignation contre la publicité donnée dans *the Courier*, à une lettre confidentielle écrite par sir Robert Wilson à un de ses amis à Londres, publication qui ne pouvait avoir eu

lieu qu'après la violation du secret des postes. Sir Robert Wilson fut enfin condamné, ainsi que ses deux compatriotes, à trois mois de prison, peine qu'il subit à la Conciergerie de Paris, et dont on lui aurait probablement fait remise, s'il avait voulu condescendre à demander cette grâce au gouvernement français. On peut le supposer d'après la manière dont le roi Louis XVIII envisagea depuis lui-même cette cause. L'intervention des trois étrangers, de quelque manière qu'on la considère, a au moins fourni au monarque, l'occasion de faire plus tard grâce entière à M. de Lavalette. Au mois de juillet, sir Robert revint à Londres, où il fut accueilli avec enthousiasme par le peuple et par ses numbreux amis. Un ordre du jour du prince-régent, daté du 10 mai, avait cependant improuvé la conduite du général-major Wilson et du capitaine Hutschinson; mais *Whigs* et *Torys* se réunirent en cette occasion pour fêter ceux qui avaient arraché à la mort une victime intéressante. En 1821, sir Robert Wilson fut nommé par les électeurs de Southwark (Londres) membre de la chambre des communes. Il prit rang parmi les plus zélés défenseurs des libertés nationales, et fit preuve dans plusieurs circonstances de talens oratoires très-distingués. Le 4 juillet de la même année, il parla avec force contre *l'allien-bill*, et cita à l'appui de son opinion la conduite plus que rigoureuse tenue envers le général Gourgaud, Mme de Montholon et un vieux prêtre arrivant de Sainte-Hélène. Mais ce qui parut surtout lui avoir attiré l'animadversion personnelle du souverain, c'est que dans le procès de la malheureuse reine Caroline d'Angleterre, sir Robert Wilson, qui n'avait point d'abord paru favorable à la cause de cette princesse, l'embrassa avec chaleur après le scandale occasioné par l'audition de quelques témoins italiens, que les ministres avaient fait venir de Milan. La reine ayant succombé peu de temps après à une maladie aiguë, le peuple de Londres voulut rendre à sa dépouille mortelle tous les honneurs qui dépendaient de lui; mais le ministère avait résolu, en l'absence du roi, alors en Irlande, que le convoi funèbre ne passerait que par des rues détournées de la capitale. Le peuple indigné se souleva. Malgré l'emploi de la force armée et tous les efforts des *Life-Guards*, qui tirèrent sur la multitude, tuèrent deux hommes et en blessèrent un grand nombre, le peuple l'emporta, et fit passer le convoi à travers la cité, où le lord-maire se porta, dès l'entrée, à sa rencontre. Il fut prouvé que loin d'exciter les troubles, sir Robert Wilson avait cherché à les apaiser. Se trouvant à cheval (dit le *Times* et autres journaux impartiaux) à côté de plusieurs *gentlemen*, qui étaient venus pour rendre leurs derniers devoirs à la reine, lorsqu'il entendit tirer, il voulut d'abord se rendre à l'endroit d'où partaient les coups de fusil, pour connaître au moins la cause qui avait porté les troupes à faire feu. Ses amis cherchèrent à l'en empêcher, en lui faisant observer que sa pré-



sence pourrait être interprétée d'une manière perfide. Sir Robert répondit que cette considération ne pourrait l'arrêter tant qu'il y aurait une chance de sauver la vie d'un seul homme ou d'empêcher les militaires de se porter à des actes de violence. Il s'approcha donc de l'officier commandant, et lui demanda tout simplement si c'était par ses ordres que les soldats tiraient. L'officier répondit que *non.—Pour l'amour de Dieu, interposez-vous donc, et prévenez l'effusion du sang,* lui criait le général. Le feu ne tarda pas en effet à cesser par l'intervention des officiers. « Il eût mieux valu, dit le journal ministériel *the Courier*, que mille hommes eussent péri, et que l'autorité n'eût pas eu le dessous. On lui répliqua qu'il valait peut-être mieux sauver la vie à mille citoyens que de satisfaire à l'orgueil d'un ministre. Le général Wilson n'en reçut pas moins, le 17 septembre suivant, une lettre du duc d'York, qui, en qualité de généralissime des armées britanniques et de chef de l'administration de la guerre, lui annonçait que le roi n'avait plus besoin de ses services, et qu'il était même privé de sa demi-solde. Cette rigueur, jusque-là sans exemple dans les fastes militaires de la Grande-Bretagne, fit une vive sensation dans le public. On rappela une autre lettre du duc d'York, bien différente de celle ci, dans laquelle le généralissime annonçait à sir Robert qu'il l'avait recommandé au prince-régent, non-seulement comme méritant de l'avancement, mais comme candidat pour le commandement d'un régiment de cavalerie, poste qui rapportait au moins 2,000 liv. sterl. (50.000 fr.) par an. Maintenant rayé des contrôles de l'armée sans examen de sa conduite ni jugement préalable, sir Robert Wilson adressa plusieurs lettres au prince généralissime et aux ministres, ne sollicitant, il est vrai, aucune grâce, mais demandant instamment à être traduit devant un tribunal compétent pour être jugé suivant toute la rigueur des lois. Il ne put obtenir qu'on fît droit à ces réclamations. Sir Robert venait à cette époque d'accompagner en France lady Wilson, dont la santé languissante réclamait des soins et un climat plus doux. Le ministère français lui fit intimer l'ordre de quitter immédiatement Paris, et sous peu de jours la France. Pendant son absence d'Angleterre, ses amis et un grand nombre de personnes auxquelles il était entièrement inconnu, s'étaient concertés et avaient résolu d'acheter une annuité égale au double de la demi-solde de major-général, afin de l'offrir à sir Robert comme un témoignage de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens. Une souscription fut ouverte aussitôt, et l'on remarqua une personne qui déposa de suite 500 liv. sterl. Les électeurs de Southwark se réunirent dans le même dessein, sous la présidence du dernier lord-maire, l'alderman Wood, et avant la fin du mois d'octobre, plus de 6,000 liv. sterl. (150,000 fr. environ) furent consacrées à cet acte de rémunération nationale. Le 28 avril 1823, sir Robert Wilson publia

une adresse aux électeurs de Southwark, pour leur annoncer qu'il se rendait en Espagne. « Certaines circonstances, leur dit-il, m'ont autorisé à croire que ma présence sur ce champ de bataille sera vue avec plaisir par les défenseurs des droits constitutionnels. Je pars donc, non pour satisfaire une ambition personnelle qui, dans l'état actuel des choses, serait une ambition sans gloire; je pars, non pour prendre parti dans des discordes civiles au milieu desquelles il ne convient à aucun étranger de s'engager, excepté pour y jouer le rôle de pacificateur; mais je m'attache à la fortune de l'Espagne, à l'heure de la détresse et du péril, résolu de partager tous ses efforts. » Il offrit d'ailleurs en cet écrit aux électeurs de Southwark, le choix de le conserver comme leur député à la chambre des communes, ou de passer à une nouvelle élection. Ceux-ci ne jugèrent point à propos de lui ôter leur confiance, et malgré son absence, il continua à être compris au nombre des membres du parlement. Arrivé en Espagne avec le colonel Light, lord Erskine et plusieurs volontaires anglais, il fut nommé lieutenant-général par les cortès; mais la cause des constitutionnels était déjà presque entièrement perdue. L'armée française avait fait de grands progrès, et quelques places fortes se défendaient seules encore. Sir Robert se jeta dans celle de la Corogne, et fut grièvement blessé dans une sortie, le 16 juillet, ainsi que le colonel Light, qui lui servait d'aide-de-camp. Il fut transporté à Vigo, dont les troupes françaises ne tardèrent pas à s'emparer. Vivement poursuivi et à la veille d'être fait prisonnier, il n'eut que le temps de s'embarquer à la hâte sur le yacht anglais *le Nassau*, qui fit voile pour Lisbonne, où il arriva le 7 août. Une révolution nouvelle venait aussi de s'opérer en Portugal. Les officiers anglais ne purent obtenir la permission de débarquer; il fut même question de s'emparer de leurs personnes. Déjà des soldats portugais envoyés à bord du *Nassau*, commençaient à en couper les cordages, pour l'empêcher de remettre à la voile; mais les Anglais s'armèrent à leur tour, et résistèrent vigoureusement à cette violence. Il fut enfin permis au yacht *le Nassau* de partir avec ses passagers pour Gibraltar. Indigné des traitemens qu'il avait éprouvés dans la rade de Lisbonne, sir Robert écrivit une lettre au ministre comte Palmella, pour lui annoncer qu'il ne voulait plus être compté au nombre des chevaliers de l'ordre de la Tour et de l'Épée, dont le roi de Portugal lui avait auparavant envoyé la grande croix. Le ministre s'empressa de son côté de publier qu'il était rayé de la liste des membres de cet ordre. Aussitôt que sa blessure le lui permit, sir Robert se rendit de Gibraltar à Cadix, voulant encore contribuer à la défense de cette place. Mais après la prise du Trocadéro, la garnison de Cadix et les cortès eux-mêmes reconnurent que toute résistance contre l'armée partout victorieuse des Français devenait inutile. Sir Robert s'embarqua, le 11 novembre, pour l'Angleterre.

Aux revers d'une campagne si funeste pour lui s'était joint, pendant son absence, le plus grand des malheurs domestiques. Lady Wilson avait succombé à sa longue et douloureuse maladie le 13 août 1823. Un autre malheur, mais qu'il sopporta, à ce qu'on assure, avec une singulière résignation, fut celui d'être informé par les gazettes que l'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, venaient de le priver du droit de porter les décorations des ordres divers dont ces monarques l'avaient autrefois gratifié, lorsqu'il combattait contre Napoléon. Quelques feuilles publiques le félicitèrent même de cet événement, et le *Statesman* dit à ce sujet : « Sir Robert pouvait s'attendre à ce qui lui est arrivé; il n'aurait jamais dû accepter des marques honorifiques, autres que celles que la constitution anglaise accorde. Nous le félicitons d'être redevenu tout-à-fait Anglais, et d'avoir fourni un exemple salutaire à ceux de ses compatriotes qui seraient disposés à rechercher des décorations étrangères. » Il continue à siéger à la chambre des communes, et à s'y montrer fidèle aux principes qui ont dirigé sa vie entière. Il s'est prononcé avec chaleur pour la cause des catholiques d'Irlande, et n'a pas peu contribué à faire passer dans la chambre, le bill en faveur de leur *émancipation*, bill rejeté depuis par la chambre des pairs. Le 16 mai 1825, quand le ministre Canning eut déposé sur la table de la chambre des communes le traité conclu avec les républiques de l'Amérique méridionale, des acclamations retentirent de tous les côtés de la salle, et sir Robert Wilson, prenant la parole, félicita la chambre et la nation sur ce traité. « C'est un hommage, dit-il, rendu par l'ancien monde aux droits de l'homme dans le nouveau. » Il paya ensuite un juste tribut d'éloges à la bravoure et à la modération qui ont marqué tous les efforts des états américains, pour conquérir leur indépendance; il loua surtout la conduite du président de la république de Colombie, du général Bolivar, qui « mérite non-seulement le titre de libérateur de son pays, mais qui doit encore être regardé comme un des plus grands bienfaiteurs du genre humain. » Père d'une nombreuse famille, sir Robert a eu la satisfaction d'apprendre que son fils aîné s'est distingué en plusieurs occasions dans l'Amérique méridionale, sous les ordres du libérateur Bolivar, qui a pris ce jeune militaire pour un de ses aides-de-camp. Sir Robert Wilson, sous un extérieur grave et froid, cache une âme ardente. Doué d'une activité extraordinaire, dévoué à ses amis, nul sacrifice personnel ne lui coûte, quand il s'agit de les servir, ou de défendre une cause qu'il croit juste. On lui accorde des connaissances très-étendues en mathématiques, en physique et en astronomie. Outre l'ouvrage sur l'Egypte, cité plus haut, il a publié : 1° *Recherches sur l'état présent des forces militaires de l'empire britannique*, 1804, in-8°; 2° *Histoire des campagnes de Pologne, en* 1806 *et* 1807, *avec des remarques sur l'armée russe*, 1811, in-4°; 3° *Puis-*

sange politique et militaire de la Russie, 1817, in-8°. Ce dernier ouvrage a eu cinq éditions, et contient des détails exacts et aussi étendus qu'importans, sur l'accroissement prodigieux de l'empire russe, et sur les dangers dont cette puissance, dirigée par un prince ambitieux, pourra menacer un jour l'Europe entière.

WIMPFEN (LE BARON FÉLIX DE), lieutenant-général, membre de l'assemblée constituante, etc., naquit, en 1745, dans un village sur les bords du Rhin. Il était le plus jeune de dix-huit enfans, issus d'une famille noble, mais pauvre. Dès l'âge de 11 ans, il quitta la maison paternelle, et se retira près du duc de Deux-Ponts, qui, quelques années après, ayant levé un régiment pour le service de France, confia au jeune de Wimpfen une enseigne, honneur dont il se montra digne, en se distinguant dans la guerre dite de *sept-ans*. Il passa en Corse en 1768, étant alors capitaine de volontaires. Ses talens et son courage lui valurent à l'âge de 25 ans le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis. Nommé commandant du régiment de Bouillon, il fit la guerre de l'indépendance américaine, et de retour en Europe, il prit part aux siéges de Mahon et de Gibraltar. Sa conduite à cette dernière affaire fut des plus remarquables. Il défendit pendant treize heures les lignes françaises, que les Anglais prétendaient brûler comme ils avaient brûlé celles des Espagnols. Le brevet de brigadier des armées du roi, et une pension de mille écus, furent la récompense de son courage et de ses succès. Il vivait retiré dans ses terres, avec le grade de maréchal-de-camp, lorsque, en 1789, la noblesse de Caen le nomma député aux états-généraux. La minorité, dont il faisait partie, le chargea de rédiger la protestation contre la majorité, qui refusait de se réunir à la chambre des communes. Cette année même, il proposa d'établir en France une démocratie royale. Membre du comité militaire qui fut formé sur sa proposition, il fut presque toujours chargé des rapports de ce comité, et rarement dans l'assemblée il prit la parole sur des matières étrangères aux attributions de ce même comité. Lors du départ du roi pour Varennes (le 21 juin 1791), il demanda et l'assemblée ordonna que le comité militaire serait chargé de la défense extérieure. Il proposa la simple suspension de M. de Bouillé, prétendant qu'il ne pouvait être destitué sans jugement; réclama contre l'abus que l'on faisait de son nom pour proposer des mesures ultra-légales, et vers la fin de la session, fit adopter tous les décrets de juridiction et de code pénal militaires. Le gouvernement lui confia, en 1792, le commandement de Thionville, qui fut assiégée au mois de septembre de la même année par les Autrichiens et les émigrés, et repoussa vigoureusement leurs attaques durant cinquante-cinq jours. Un décret déclara que le général de Wimpfen avait *bien mérité de la patrie*. Il refusa, dit-on, le ministère de la guerre. Devenu commandant de l'armée des côtes de Cherbourg et



de la place de ce nom, il écrivit à la convention, après les événemens du 31 mai 1793, que « les corps administratifs de Caen avaient fait arrêter comme ôtages les représentans Romme et Prieur, commissaires à l'armée, pour répondre de la sûreté de ceux qui, détenus à Paris, étaient sous les poignards des factieux. » Cette lettre le fit décréter d'accusation. Commandant de l'armée départementale qui marchait sur Paris, afin de rétablir la véritable représentation nationale, il écrivit à Custines (*voy.* ce nom) pour l'engager à s'unir à lui; il adressa aussi aux départemens méridionaux une lettre imprimée pour les engager à seconder ses mouvemens. Wimpfen n'atteignit pas son but. « Sacrifié par M. Puisaye, qui, disent les auteurs d'une biographie étrangère, avait voulu s'emparer, au profit du royalisme, d'un mouvement conçu dans le seul intérêt de la liberté, il fut défait à Vernon, département de l'Eure, à la tête de quelques troupes, peu nombreuses et mal disciplinées, qu'il avait espéré voir se grossir de tous les ennemis de la tyrannie. » Le général de Wimpfen, obligé de prendre la fuite, trouva un asile à Bayeux, où il vécut entièrement ignoré jusqu'à la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). A cette époque, le premier consul Bonaparte lui accorda un traitement de retraite, et le nomma maire de la commune qu'il habitait. « Il existe du baron de Wimpfen, disent les auteurs que nous avons déjà cités, des mémoires manuscrits très curieux sur l'époque du 31 mai, 1er et 2 juin, où il démontre jusqu'à l'évidence que le royalisme eut la plus grande part aux *événemens* de ces journées et à ceux qui les suivirent. »

WINDHAM (William), ministre-d'état et pair de la Grande-Bretagne, membre du parlement, etc., naquit dans le comté de Norfolk, fit ses études à l'université d'Oxford, et passa ensuite sur le continent. De retour dans sa patrie, il fit partie, comme simple amateur des sciences, de l'expédition qui devait chercher un passage vers le pôle du Nord. N'ayant pu résister au mal de mer, il retourna à Londres, et y manifesta avec beaucoup d'énergie, quoique bien jeune alors, son mécontentement de la guerre que l'Angleterre faisait à ses colonies d'Amérique. Il se plaça ainsi parmi les orateurs populaires et les *Wighs* les plus prononcés. En 1785, devenu membre du parlement, il s'y lia avec le célèbre Fox et les autres membres de l'opposition, repoussa, de 1789 à 1791, les doctrines de Pitt, vota en faveur des pouvoirs illimités demandés pour le prince-régent (*voy.* Georges IV), et combattit, en 1792, contre le bill de la loterie et la traite des noirs. Ed. Burke déserta le parti de l'opposition, et entraîna avec lui M. Windham, qui, avouant hautement sa défection, et s'opposant à la réforme parlementaire, déclara que « quelque étrange que dût paraître sa conduite, les circonstances étaient telles qu'il voterait désormais avec ceux dont il avait constamment réprouvé les opérations, et contre ceux dont les opinions avaient été jus-

qu'alors en harmonie avec les siennes. » Ministériel très-prononcé et ennemi de la révolution française, il s'opposa encore et non moins vivement, en 1793, à la proposition de Fox, tendant à ce que l'Angleterre fît la paix avec la France. Il termina sa motion en protestant que « l'intention de l'Angleterre n'était pas de donner à ce pays une forme quelconque de gouvernement, mais seulement de renverser son administration actuelle, avec laquelle il était impossible de traiter. » Peu après l'ouverture de la session de 1794, il devint membre du conseil-privé d'état, ayant le département de la guerre. Il ne jouit pas en paix de sa rapide fortune. On l'accusa généralement, et avec dureté, d'avoir « déserté le parti stérile de l'opposition pour les »émolumens productifs de la »cour; » reproches qu'il supporta en bon ministériel, c'est-à-dire en continuant à toucher ces mêmes émolumens, et à déverser la calomnie sur les membres les plus marquans de la révolution française, entre autres le général La Fayette, dont Fox prit le parti avec toute la chaleur de son âme et la force de son éloquence. M. Windham, en 1795, fut aussi en butte à des reproches d'une autre nature. On l'accusa d'être l'auteur du désastre de Quiberon, pour avoir mis à la tête de l'expédition, au lieu de M. de Sombreuil, M. de Puisaye, qui n'était pas aussi versé dans l'art militaire. En 1797, à l'occasion des conférences à établir à Lille pour la paix, il déclara qu'elle n'aurait jamais lieu tant que la royauté ne serait pas rétablie en France. » En 1799, il reproduisit à la chambre des communes son opinion pour le rétablissement de la royauté en France, « comme étant la chose »la plus avantageuse pour les intérêts de la Grande-Bretagne, et »pour l'exécution parfaite de ses »projets. » En juin 1800, il demanda qu'on tolérât le papisme en Angleterre, déclarant qu'il craignait moins quatre à cinq mille prêtres français que les doctrines républicaines; en novembre de la même année, il s'opposa à ce qu'on prît en considération la proposition de M. Jones, qui voulait qu'on mît sous les yeux des membres de la chambre une copie de la lettre de l'amiral Keith au général Kleber, disant que « si l'on faisait un crime aux ministres d'avoir donné des instructions qui eussent fait rompre la convention d'Égypte, il faudrait abandonner toutes les conquêtes pour ne pas arrêter les négociations. » Au mois de décembre (1800), il essaya de justifier les ministres du reproche que leur adressait M. Shéridan de n'avoir jamais voulu sincèrement la paix. En 1801, il s'opposa encore à tout traité de paix avec la France. Le parti de l'opposition triomphant enfin des doctrines ministérielles, M. Windham et ses collègues furent forcés de donner leur démission. Il passa à la chambre des pairs, « où, disent les auteurs d'une biographie étrangère, il défendit avec toute la chaleur de l'intérêt personnel, le bill d'oubli (*bill of indemnity*) proposé en faveur des hommes publics, qui auraient pu commettre des er-

reurs dans l'arrestation ou la détention des personnes suspectées de mauvaises intentions, et prétendit que cette mesure était nécessaire pour assurer la tranquillité et inspirer de la confiance aux fonctionnaires qui avaient fait leur devoir, et empêché la subversion de leur pays. Les approches de la pacification avec la France semblèrent raffermir encore, s'il était possible, la constance de son opposition à cette mesure; et on le vit repousser vivement les assertions de M. Tierney, relativement aux concessions à faire à la république pour avoir la paix, en disant hautement que son agrandissement devait au contraire engager l'Europe entière à se liguer contre elle pour l'empêcher de tout envahir. Depuis cette époque M. Windham ne laissa passer aucune occasion de développer les mêmes principes, et sonna constamment l'alarme sur ce qu'il appelait les projets, l'ambition, les envahissemens du gouvernement français, soulevant sans cesse contre lui les considérations de l'honneur et de l'intérêt britannique. Le 30 octobre, il s'éleva contre les préliminaires de la paix, qu'il présenta comme une cause de deuil futur, malgré la joie universelle qu'elle semblait exciter alors, et accusa les nouveaux ministres d'incapacité, en répétant que les vues de la France étaient d'enchaîner la Grande-Bretagne, et de la réduire à l'état d'impuissance dont elle avait frappé le continent. La conclusion de la paix ne changea point les idées politiques de M. Windham, et le ministère n'en fut pas mieux traité par lui. Il l'attaqua surtout avec la dernière violence, pour avoir proposé la prorogation du parlement dans un temps où, selon lui, l'ambition démesurée de Napoléon avait placé l'Angleterre dans un danger jusque-là sans exemple; et à la rentrée du parlement (le 4 novembre 1802), il se livra aux provocations de guerre les plus pressantes avec toute la véhémence de son caractère. Il continua d'être, en 1803, le chef de la nouvelle opposition, et la guerre s'étant rallumée dans l'été de cette même année, ses prédictions semblèrent effectivement s'accomplir et ses principes triompher. Pitt mourut en janvier 1806. Le portefeuille de la guerre fut rendu à M. Windham, qui aussitôt proposa au parlement un plan de défense générale, que l'opposition attaqua vivement, et qui fit naître une grande agitation parmi les militaires. La mort de Fox entraîna la désorganisation du ministère. M. Windham, remit son portefeuille, et simple membre du parlement, il signala, en 1807, les prétentions exclusives des ministres, observant « que pour motiver un refus, il suffirait au roi d'invoquer sa conscience. » Il attaqua, en 1808, le ministère au sujet de la conduite du gouvernement relativement au Danemarck et au Portugal; en 1809, il signala les suites funestes de l'expédition de la Corogne. L'année suivante, au mois de mai, il succomba à une opération chirurgicale. Les auteurs que nous avons déjà cités terminent ainsi leur notice sur ce ministre : « M. Windham, disent-ils, qui passait géné-

ralement pour exceller dans l'argumentation, mettait néanmoins tant de subtilité dans ses raisonnemens qu'il mérita le nom de *métaphysicien*. Doué d'une sagacité remarquable, et d'une grande facilité d'expression, il maniait le sarcasme avec une rare habileté, qui le plaçait, sous ce rapport, à côté des athlètes les plus redoutables de la chambre. On assure qu'il jugeait sévèrement ses compatriotes, ou du moins les classes inférieures, qu'il regardait comme inévitablement condamnées à une brutalité sauvage; et il exprimait cette opinion avec la vigueur et l'originalité qui le caractérisaient. »

WINSPEARE (DAVID), ex-avocat-général à la cour de cassation de Naples, né dans cette capitale en 1775, fut élevé au collége du Salvatore, et apprit les langues savantes sous la direction de Mgr. Rosini (*voy.* ce nom). Destiné au barreau, il s'y serait perdu dans la chicane, s'il n'avait puisé en lui-même cette sévérité de principes qui est le préservatif le plus sûr contre la corruption de ses propres collègues. Il se chargea de quelques procès, mais il s'appliqua surtout à examiner les systèmes qui avaient enfanté tant de lois souvent contradictoires, et rarement d'accord avec les besoins réels de la société. Sa réputation n'était pas encore établie lorsqu'on comptait déjà sur ses talens. Le gouvernement le choisit pour exercer les fonctions d'avocat-fiscal auprès de l'administration des postes. M. Winspeare répondit à cette marque de confiance, en assurant les intérêts du trésor par une administration sage et éclairée. Il réforma les abus, punit les malversations et multiplia les expéditions des courriers pour éviter les retards toujours fâcheux pour les particuliers et pour le commerce. Il resserra ainsi le lien des provinces avec la capitale, et prépara le développement d'un pays que l'œil du voyageur croyait civilisé, parce qu'il y apercevait des ruines imposantes. Tandis que M. Winspeare était occupé de ces améliorations, le royaume de Naples fut envahi (en 1799) par une armée française qui venait y proclamer la république. Le père de ce magistrat, qui était alors préfet en Calabre, remplit dans cette circonstance les devoirs de la fidélité et de l'honneur. Cette conduite lui attira les éloges des honnêtes gens, mais elle exposa sa famille à la persécution des exagérés. Son fils fut arrêté et retenu comme ôtage dans le fort Saint-Elme. Au retour du roi de Sicile, il reprit sa place dans la magistrature, et choqué des abus qui régnaient au barreau, il se proposa de les flétrir. Il fit un essai heureux de ses talens, en publiant une dissertation sur les *Confessions spontanées des coupables*, qui devait être suivie par d'autres mémoires analogues. Mais en 1806, le royaume passa de nouveau sous la domination française, et M. Winspeare, qui vit disparaître avec les anciennes institutions la plupart des désordres qu'il avait voulu attaquer, renonça entièrement à son travail. Lors de l'organisation donnée aux tribunaux, en 1809, il fut nommé

substitut du procureur-général de la cour d'appel de Naples, avec le titre de maître de requêtes au conseil-d'état; et en 1812, il fut élevé au rang d'avocat-général de la cour de cassation. Profondément versé dans l'ancienne et dans la moderne législation, connaissant tous les ressorts du système judiciaire et administratif, il ne lui fut pas difficile de saisir l'esprit des nouvelles lois. Ses conclusions à la cour de cassation, ses rapports à la commission du contentieux et au conseil-d'état, pourraient, s'ils étaient recueillis, être mis utilement sous les yeux de ceux qui sont appelés à décider de la fortune et de la vie des citoyens. Mais ce qui rend M. Winspeare digne de la reconnaissance publique, c'est le zèle qu'il a montré dans l'exécution des lois relatives à l'abolition de la féodalité. Malgré les coups portés aux priviléges vers la fin du dernier siècle, les seigneurs n'avaient pas moins conservé leurs usurpations, et opposaient un obstacle invincible aux progrès de la civilisation et de l'agriculture. Des propriétés très-étendues, enclavées dans l'enceinte des fiefs, étaient accablées de dîmes, de corvées et de toutes ces charges onéreuses et avilissantes que la force avait imposées à la faiblesse. Les biens communaux étaient passés, presqu'en totalité, dans les mains des barons, par des transactions simulées et quelquefois frauduleuses. La pragmatique de 1650, qui en avait ordonné la réintégration, était restée sans effet, et ces grands propriétaires continuaient à jouir du fruit de leurs spoliations, qu'ils ne cessaient d'augmenter tantôt par la ruse et tantôt par la violence. Les champs et les forêts, les étangs et les rivières, les bestiaux et les hommes, tout était devenu une matière *corvéable*, et bien souvent une propriété exclusive du seigneur, qui étendait aussi ses droits prohibitifs sur les arrosemens, les moulins, les machines hydrauliques, les engins, la pêche, etc. De prétendues créances absorbaient le reste du patrimoine public, condamné souvent à payer des contributions levées sur les allodiaux du feudataire. A ces désordres, déjà graves en eux-mêmes, et qui pesaient presque également sur le royaume, il faut ajouter ceux qu'une longue habitude avait consacrés dans certaines provinces. Dans la terre d'Otrante, par exemple, les barons prélevaient la dîme sur tous les produits naturels et industriels. En plusieurs endroits des Calabres, ils s'appropriaient les pâturages des années vides, dans lesquelles les terres n'étaient point cultivées; et comme dans les pays stériles ces intervalles de repos se prolongeaient quelquefois jusqu'à cinq années, il en résultait que le baron possédait un fonds pendant un *quinquennium*, et ne le livrait au propriétaire direct qu'une fois tous les six ans. Plusieurs colonies grecques ou albanaises, auxquelles on avait accordé un sol pour s'y établir, étaient peu à peu tombées sous le plus dur esclavage, et on aurait dit, en les voyant, que c'étaient plutôt des ennemis vaincus que des hôtes paisibles. Ces empiétemens avaient donné lieu à un grand nombre de

procès, quelques-uns desquels remontaient jusqu'au berceau de la monarchie. Les représentans des communes invoquaient la protection des lois pour être à l'abri de ces vexations; ils demandaient l'affranchissement de leurs propriétés, l'annulation des taxes et des dettes arbitraires, l'autorisation de pouvoir travailler dans les terres communales. Les barons éludaient ces réclamations, en opposant la faveur, l'intrigue, et surtout la prescription. La loi pour l'abolition de la féodalité, proclamée en 1807, en supprimant les droits seigneuriaux, avait statué de ne respecter que ceux qui provenaient d'un titre légitime, et ne s'opposaient pas à l'émancipation des communes. On créa une commission de jurisconsultes chargés d'examiner les prétentions réciproques des barons et des vassaux, et qui, au moyen d'une procédure simple et expéditive, devait mettre fin à leurs débats, en les jugeant définitivement, et sans appel. M. Winspeare, qui fut nommé procureur-général de cette commission, déploya autant de fermeté que d'intelligence pour vaincre les difficultés sans nombre qui menaçaient de faire avorter une disposition aussi salutaire. En moins de trois ans, tous les procès furent terminés, et il ne resta plus qu'à exécuter les arrêts de la commission. On envoya des commissaires dans les provinces, et pour donner de l'ensemble à leurs opérations, il leur fut enjoint de s'adresser au procureur-général dans tous les cas qui exigeaient de nouveaux éclaircissemens. On investit ces agens du gouvernement des pouvoirs les plus étendus; on imprima à leurs ordonnances le caractère des lois, et par des transactions aussi équitables que nécessaires, on réussit à soustraire les communes à toute dépendance de leurs anciens seigneurs. Une masse considérable de biens nationaux fut partagée entre les classes les plus indigentes, et le royaume vit s'élever sur son sol une nouvelle génération de propriétaires, qui, dégagés de tout asservissement, promettaient de le fertiliser par leur industrie. Le gouvernement décora M. Winspeare du titre de baron et de la croix de commandeur de l'ordre des Deux-Siciles: voulant perpétuer le souvenir d'une révolution aussi utile, il le chargea en même temps d'écrire l'*Histoire des abus féodaux dans le royaume de Naples*. Ce savant magistrat, qui avait pris une part si active à leur destruction, s'engagea à rendre compte au public des principes qui avaient présidé aux travaux de la commission. Il est à regretter que cet ouvrage, dont le premier volume parut en 1811, n'ait pas été continué, malgré l'intérêt qu'il fit naître. Dans une introduction remplie d'aperçus heureux, l'auteur donne une idée générale de la féodalité, et s'arrête à déterminer le caractère de celle qui existait à Naples. Il en marque l'origine, les progrès, la décadence et la chute. C'est un tableau dessiné à grands traits, et qui annonce le mérite supérieur du peintre. En 1814, M. Winspeare fut uni à la tête du ministère de l'intérieur du gouvernement, établi provisoire-

ment pour l'administration des états romains. L'année suivante, il s'éloigna volontairement du royaume, et entreprit un voyage en Italie, en France et en Allemagne. Il passa quelque temps à Dresde, où il conçut le plan d'un ouvrage *sur l'Origine des nations*, qu'il n'a pas encore publié. Il prépara aussi une traduction italienne du livre des lois de Cicéron, qu'il enrichit de plusieurs observations sur les passages les plus difficiles. Rappelé à Naples vers la fin de 1819, il rentra dans l'ordre des avocats, et ne tarda pas à compter parmi ses cliens ceux même que la défense des communes avait aigris contre le juge, sans cesser d'estimer le citoyen. En 1820, lors des derniers événemens de Naples, il fut appelé par le prince héréditaire à siéger parmi les membres de la junte provisoire du gouvernement constitutionnel. Il fut aussi chargé de traiter avec le nonce du pape pour mettre en exécution le concordat stipulé en 1818. Au retour du roi de Laybach, M. Winspeare rouvrit son cabinet, où la faveur du public le dédommage depuis ce temps de la disgrâce du pouvoir.

WINTER (N. DE), amiral hollandais, créé maréchal et comte de Huissen par le roi Louis Napoléon, mourut en 1813, à Paris, au service de France, où il était depuis 1810, par suite de la réunion de la Hollande à l'empire français. Né avec un grand amour de l'indépendance, M. de Winter manifesta la franchise et la noblesse de son caractère dès sa jeunesse, et préféra, par goût, le service de mer. Il concourut à la splendeur de la marine de sa patrie par ses talens et son courage. Déjà lieutenant en 1787, il vit, comme Hollandais, sa carrière bornée par suite de la contre-révolution qui rétablit l'autorité du stathouder. Il se réfugia dans les armées françaises, où il se fit remarquer, et où il gagna le grade de général de brigade, avec lequel il rentra dans ses foyers en 1795. Le gouvernement batave le nomma vice-amiral de ses flottes. La position de la marine hollandaise était alors tout-à-fait critique. M. de Winter, long-temps bloqué dans le Texel par les Anglais, reçut, au commencement d'octobre 1797, l'ordre formel de sortir et d'attaquer l'ennemi. Il mit à la voile. Le 11 de ce mois, il livra bataille à la flotte anglaise; mais sa bravoure, ses talens, son adresse, ne purent le sauver d'une défaite que toutefois il fit payer cher à l'ennemi, dans les mains duquel il tomba de sa personne. Conduit à Londres, il y fut traité avec distinction, et par suite échangé. Il conserva une grande influence dans la république batave, fut comblé de faveurs par le roi Louis, et, après la réunion de sa patrie à la France, distingué par l'empereur Napoléon. Les restes de cet amiral furent déposés avec tous les honneurs militaires au Panthéon français, redevenu église de Sainte-Geneviève.

WINTZINGERODE (LE COMTE DE), général et ambassadeur russe, naquit dans le Wurtemberg, et fut admis très-jeune encore au service de Russie, où il parvint rapidement aux premiers grades militaires. Il devint général-aide-

de-camp et chambellan de l'empereur. Ses connaissances diplomatiques le firent nommer, au mois de juin 1805, ambassadeur extraordinaire près du roi de Prusse, afin de déterminer ce prince à prendre part à la coalition contre la France. Il passa ensuite à Vienne, et y hâta la conclusion du traité entre l'Autriche et l'Angleterre. Les hostilités entre la France, la Russie et ses alliés ayant éclaté peu après (septembre 1805), il suivit l'empereur de Russie dans le voyage que ce prince fit en Allemagne, et y dirigea les opérations des armées russes dans ce pays. Au mois de novembre, après la bataille d'Hollabrun, en Moravie, il fut chargé de négocier en faveur du corps d'armée commandé par le général Kutusow, un armistice que l'empereur Napoléon ne ratifia pas, les pouvoirs de M. de Wintzingerode n'ayant point été jugés suffisans. Cet officier-général, qui ne quittait pas l'empereur Alexandre, se trouva à la bataille d'Austerlitz, où il faillit être fait prisonnier. Devenu général de cavalerie, il suivit son souverain dans la campagne de France, en 1814 et 1815, et mourut, le 17 juin 1818, à Wisbaden, près de Francfort, où il s'était rendu pour y rétablir sa santé.

WITHBREAD (Samuel), célèbre chef de l'opposition dans le parlement anglais, naquit à Londres en 1758. Son père, l'un des principaux négocians de cette ville, et propriétaire d'une brasserie immense, lui fit donner une éducation très-soignée; c'était son fils unique. Le jeune Withbread parcourut l'Europe avec son précepteur, l'historien Coxe, et à son retour dans sa patrie, il épousa la sœur de lord Grey, membre distingué de la chambre des pairs. Deux ans après, en 1790, les électeurs du bourg de Bedfort l'élurent au parlement. Dès son début, Samuel Withbread s'annonça comme un des membres les plus prononcés du parti anti-ministériel. La traite des noirs lui fournit bientôt l'occasion de montrer le plus grand zèle contre ce trafic odieux, qu'il parvint à faire cesser. Ami de la France républicaine, il s'opposa vivement, en 1793, à la guerre contre cette puissance, démontrant avec un rare talent combien cette guerre était injuste et politiquement inutile; dans toutes les occasions, il vota ensuite pour la cessation des hostilités. En vain les argnties et les sarcasmes des appuis du ministère s'efforcèrent-ils de l'éloigner de la cause généreuse qu'il avait embrassée; il fut inébranlable et non moins courageux en combattant en faveur des malheureux déportés à Botany-Bey, qui, également ennemis de la guerre, avaient en outre demandé avec non moins d'énergie la réforme du parlement. Il fut chargé, en 1805, d'accuser publiquement de malversations lord Melville. Sa conduite à cette occasion étonna même les partisans des ministres, par la force et en même temps la sagesse qu'il mit dans ses nombreuses accusations. Jamais, dans le ministère qui succéda à celui de W. Pitt, il n'approuva, bien que son beau-frère, lord Grey, fût un des directeurs de la nouvelle ad-

ministration, que les principes qu'il professait, la plus exacte justice. En 1807, il s'occupa de l'amélioration des lois sur les pauvres, et toujours l'ami fidèle, mais sage et éclairé de la France, il secondait de tout son pouvoir les négociations de paix entamées par Fox, lorsque la mort de ce ministre fit évanouir les espérances des hommes sages des deux nations. Les successeurs de Fox ayant convoqué un nouveau parlement, M. Withbread fit une adresse énergique aux électeurs de Bedford, où il démontrait le danger de cette mesure, et rappelait tout ce que le parlement précédent avait fait « d'utile et de mémorable. » Dans l'impuissance sous le nouveau ministère de faire le bien qu'il se proposait, il tourna ses vues vers le plan d'instruction de la classe indigente. Il ne fut pas plus heureux; toutes ses propositions échouèrent, quoique généralement approuvées. Partout les ministres repoussent la lumière dont on veut faire jouir les peuples. Cette même année (1807), il combattit le bill de port d'armes et de droit de visite, et le qualifia « d oppresseur et de tyrannique. » En 1808, il fut l'un des plus véhémens désapprobateurs de l'atroce incendie de Copenhague et de la spoliation de la flotte danoise. C'est ainsi qu'à cette occasion il apostropha les ministres : « Pour avoir voulu conquérir quinze mauvaises carcasses de vaisseau, vous avez, dit-il, attiré sur la nation anglaise la haine invétérée des Danois, ses anciens et fidèles alliés. » L'année suivante (1809), il attaqua encore avec la même indépendance les ministres au sujet de la guerre avec l'Amérique; il les combattit de nouveau quelques mois après relativement aux malheureuses expéditions de Flessingue et de la Corogne, et demanda par suite un comité d'enquête. Il blâma non moins fortement l'arrestation de sir Francis Burdett et les meurtres qui avaient eu lieu dans cette circonstance, rappelant avec la plus grande énergie les fautes et les mesures arbitraires du gouvernement. Du parti du prince de Galles (*voy.* Georges IV) dans la question de la régence, il fut un des plus redoutables membres de l'opposition contre ce prince (devenu roi), à l'occasion de la conduite de la couronne envers la princesse Caroline, épouse du monarque (*voy.* Caroline). Lors de l'abdication de l'empereur Napoléon, en 1814, il censura avec amertume la conduite du congrès de Vienne; plus tard, il soutint l'indépendance des Norwégiens contre l'oppression de la Suède, et déplora hautement le partage de la Saxe et de la Pologne. Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, en mars 1815, il « s'éleva, disent les auteurs d'une Biographie étrangère, contre la déclaration des alliés, et manifesta le désir que l'Angleterre ne rentrât pas dans la coalition, etc., etc. » Une existence politique si remarquable fut terminée par la plus déplorable catastrophe; soit qu'il nourrit un chagrin profond, dont la cause est demeurée inconnue, soit que, comme on l'a prétendu, ses travaux multipliés, tant commerciaux que parlementaires, eussent altéré sa santé, puis sa rai-

son, on le trouva, le 6 juillet 1815, mort dans son cabinet, où il s'était coupé la gorge avec un rasoir; l'esprit de parti n'empêcha pas les ministériels de déplorer cette perte cruelle avec presque autant d'amertume que le fit l'opposition elle-même, qui perdait dans Withbread l'un de ses plus puissans organes. Si en effet quelques orateurs dans ce parti le surpassaient par l'éclat de leur éloquence, nul ne possédait à un plus haut degré ce grand sens, cette logique mâle et vigoureuse qui n'entraîne pas sans doute avec autant de rapidité que les prestiges d'une élocution brillante, mais qui opère une conviction durable, renforcée d'ailleurs de toute l'estime qu'inspire la personne de celui qui parle. Il emporta surtout les regrets des pauvres et des opprimés, dont il s'était constamment moutré le défenseur et le soutien. »

WITHERSOON (Jean), membre du congrès américain et président du collége de New-Jersey, naquit à Yester, près d'Edimbourg, en Ecosse, vers 1722. Il fit ses études à l'université d'Edimbourg, obtint des dispenses d'âge pour prêcher l'évangile, prit les ordres, et exerça successivement son ministère à Dundée, à Dublin et à Rotterdam. Son mérite l'ayant fait connaître dans les contrées éloignées, il céda aux instances qui lui furent adressées de l'Amérique, et partit, en 1768, avec sa famille pour Prince-Town, dans l'état de New-Jersey, où il se fixa. Dès son arrivée, il obtint la direction d'un séminaire qu'il avait rendu florissant et célèbre, lorsque, par suite de la révolution américaine, il fut privé de cet emploi; mais ses nouveaux concitoyens, qui appréciaient son mérite et sa droiture, le nommèrent membre de la convention, où il justifia les espérances qu'il avait données. En 1776, il fut envoyé au congrès en qualité de représentant des Etats-Unis. Les mêmes talens, unis aux mêmes qualités morales, attachèrent honorablement son nom à la déclaration de l'indépendance. Ses fonctions législatives ne l'avaient point éloigné de l'enseignement théologique, et son collége ayant été rétabli, il en devint le président. Le désir d'améliorer cet établissement le fit passer en Angleterre; sa démarche n'ayant pas eu de succès, il repartit pour New-Jersey. Entièrement livré depuis cette époque à l'enseignement et à l'exercice de son ministère, il a continué jusqu'à sa mort, arrivée en 1794, à jouir de la plus haute estime. Nous empruntons la fin de cet article à l'auteur d'une notice sur cet honorable citoyen. « Le collége de Witherspoon, dit l'auteur de cette notice, lui est redevable de services signalés, car il a rendu les études littéraires plus libérales, plus profondes et plus étendues. Il était fait en tout pour produire une importante révolution dans le système de l'éducation, et on croit même qu'il fut le premier qui porta dans le Nouveau-Monde le germe de ces doctrines philosophiques que le docteur Reid a développées depuis avec tant de succès. Witherspoon, simple dans sa manière comme prédicateur, orateur grave, noble

imposant, quoiqu'il ne fût pas très-animé, était pourtant entraînant, et il était presque impossible de l'entendre sans attention : l'anecdote suivante donnera aussi une idée de la tournure de son esprit. « Quand l'armée de Burgoyne fut prise dans Saratoga, le général Gates en envoya la nouvelle au congrès par un de ses aides-de-camp, qui s'amusa en route, et n'arriva à Philadelphie qu'après que le bruit de cette victoire y était déjà répandu. Le congrès, suivant la coutume, voulut donner au messager une marque de sa satisfaction, et un membre proposa de lui offrir une épée richement ornée ; mais Witherspoon, faisant malignement allusion à son peu de diligence, demanda qu'au lieu d'une épée on lui donnât des *éperons d'or*. » Comme auteur, il s'est placé au premier rang, et a écrit sur la politique, la morale, la littérature et la religion, avec un talent remarquable : il s'est surtout distingué dans ses débats polémiques avec les ministres qui soutenaient les droits des seigneurs au détriment de ceux du peuple dans les promotions ecclésiastiques, et les a combattus souvent avec avantage. »

WITHWORTH (LORD CHARLES), ambassadeur anglais, chevalier de l'ordre du Bain, etc., entra de bonne heure dans la carrière diplomatique, et se rendit, en 1785, à Varsovie en qualité d'envoyé extraordinaire près du roi Stanislas-Auguste (*voy.* ce nom). De Varsovie, il passa, en 1788, à Saint-Pétersbourg, revêtu des mêmes fonctions. Ses services dans ces deux missions lui valurent, au mois de novembre 1793, la décoration de l'ordre du Bain, que l'impératrice Catherine II lui remit au nom du roi d'Angleterre. Cette princesse ajouta à cette faveur le don de l'épée dont elle s'était servie pour lui conférer l'ordre, et qui était estimée 4,000 roubles. La faveur dont lord Withworth jouissait à la cour de Russie aplanit beaucoup les difficultés qu'il aurait pu rencontrer dans la négociation d'un traité d'alliance entre les cabinets de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Vienne, traité qu'il signa en 1795. Deux ans après, il obtint de Paul Ier, qui venait de succéder à Catherine II, la ratification d'un traité de commerce entre ce souverain et l'Angleterre. Cette même faveur dont lord Withworth avait joui à Saint-Pétersbourg augmenta encore sous le nouveau règne, et l'empereur Paul Ier sollicita de Georges III la pairie pour cet ambassadeur. Il venait d'en recevoir la nouvelle lorsque l'empereur lui fit donner l'ordre de ne plus paraître à la cour. Il obéit, et partit pour Londres presque sur-le-champ. En 1802, après la conclusion du traité d'Amiens, il vint en France en qualité d'ambassadeur. Sa mission ne parut pas long-temps pacifique; quinze jours après son arrivée, un échange de notes officielles inspira de vives inquiétudes aux amis de la paix. La stagnation du commerce fortifia bientôt ces craintes, qui se réalisèrent entièrement, en 1803, par le départ de l'ambassadeur anglais. Lord Withworth, à son retour dans sa patrie, fut nommé

lord-lieutenant du vice-roi d'Irlande, fonctions qu'il cessa en 1817, pour épouser la duchesse de Dorset. Il revint en France, en 1819, sans caractère apparent. Partisan déclaré de la *note secrète*, il inspira de nouvelles inquiétudes; mais elles cessèrent bientôt par son départ de Paris. Nous terminerons cet article en rapportant ce que dit Napoléon de lord Withworth et de lady Dorset (*voy.* les Mémoires du docteur O'Méara, tome II, page 98). « Lord Withworth est un homme habile, un peu intrigant, autant que j'ai pu l'observer, mais adroit; c'est de plus un bel homme. Les ministres n'avaient aucune raison de se plaindre de lui; car il entrait bien dans leurs projets. Le détail qu'ils ont publié de son entrevue avec moi était plein de mensonges. Je n'ai jamais usé envers lui de violence dans mes manières ni de grossièreté dans mon langage. Les ambassadeurs ne purent cacher leur mécontentement quand ils lurent un tel amas de faits controuvés, et ils les démentirent. Les Anglais qui habitaient Paris étaient très-mécontens de son épouse, la duchesse de Dorset: ils disaient à haute voix que son orgueil allait jusqu'à la sottise. La présentation à la cour fut une pomme de discorde entre elle et beaucoup de dames anglaises. Elle refusait d'introduire celles qui n'avaient pas été présentées à la cour de Saint-James; or, il y avait beaucoup de dames qui ne voulaient ni ne pouvaient y être présentées, mais qui désiraient l'être auprès de moi, et qui étaient refusées par elle et par son mari. »

WORONZOW (LE COMTE ALEXANDRE DE), grand-chancelier de Russie, etc., d'une des plus illustres familles de cette contrée, suivit, dès sa jeunesse, la carrière diplomatique. Il parvint successivement au poste de grand-chancelier de Russie, qui lui fut confié en 1802; le ministère des affaires étrangères fut ensuite remis dans ses mains. L'empereur, qui avait toujours apprécié ses services et son attachement à sa personne, le décora des ordres de Saint-Alexandre. M. de Woronzow obtint sa retraite en 1804, et fut autorisé à conserver tous ses titres. Retiré à Moskow, il mourut dans cette ville en 1806.

WORONZOW (N.), frère du précédent, était ambassadeur de Russie à Londres à l'époque où éclata la révolution française. Chargé, en 1796, de notifier au roi d'Angleterre l'avènement de Paul Ier à l'empire, il reçut peu après de ce prince le grade de général en chef, et conserva néanmoins le poste qu'il occupait à Londres. Ce fut M. de Woronzow qui fut chargé de négocier, en 1806, avec le cabinet anglais, la troisième coalition contre la France. Quoiqu'il ait montré beaucoup d'habileté dans cette mission, il s'est peu fait remarquer depuis.

WORONZOW (LE COMTE MICHEL DE), lieutenant-général russe, etc., neveu et fils des précédens, a rempli, comme eux, des fonctions diplomatiques, et s'est particulièrement fait remarquer dans la carrière militaire, où son avancement fut extrêmement ra-

pide. Il fit, en 1813 et 1814, les campagnes contre la France. Commandant l'avant-garde de l'armée russe au mois de juin 1813, il chercha, par un coup de main hardi, à s'emparer de Leipsick, et se porta, au mois d'août suivant, sur l'Elbe, où il occupa quelques postes pendant que les Français opéraient leur retraite. Il se fit remarquer aux batailles de Bautzen et de Wurchen; s'empara de Cassel, que le roi Jérôme Bonaparte (*voy.* ce nom) fut forcé d'abandonner; fit le blocus de Hambourg, et pénétra en France en 1814. Dans une proclamation qu'il adressa aux habitans des départemens des Ardennes, de l'Aisne et de la Marne, il les menaçait de les réduire par le fer et le feu s'ils prenaient les armes contre les troupes alliées. Cette proclamation, digne d'un chef de hordes sauvages, était en outre souillée d'un mensonge qui n'est propre qu'aux peuples les plus corrompus : c'était au nom du prince royal de Suède, de Bernadotte, ancien maréchal de France, que le général russe osait parler. Il pénétra dans Reims le 19 mars, et occupa le bourg de la Villette à l'attaque de Paris. A la suite des *cent jours*, en 1815, le comte de Woronzow commanda le contingent russe pendant l'occupation de la France par les armées étrangères. Il tint son quartier-général à Maubeuge jusqu'en 1818, époque où il se rendit au congrès d'Aix-la-Chapelle. Outre son service comme lieutenant-général, le comte de Woronzow fait aussi celui de chambellan et d'aide-de-camp de l'empereur de Russie.

WRBNA (LE COMTE DE), grand-chambellan de l'empereur d'Autriche, etc., est issu d'une famille noble d'Allemagne. Il était commissaire impérial à Vienne, en 1805, lorsque les Français s'emparèrent de cette ville. La conduite que tint M. de Wrbna pendant l'occupation lui concilia l'estime des habitans et des Français; et lorsque l'empereur d'Autriche eut été remis en possession de sa capitale, il nomma M. de Wrbna son grand-chambellan, et lui conféra la grand'croix de l'ordre de Saint-Etienne. Un peu avant cette marque de faveur de son souverain, il avait reçu des habitans de Vienne une marque non moins flatteuse de leur reconnaissance dans l'hommage qu'ils lui avaient fait du diplome de bourgeois honoraire, auquel est attachée l'exemption des contributions. M. de Wrbna remplit, jusqu'en 1810, diverses fonctions diplomatiques. A cette époque, il devint président de la commission chargée de l'amortissement des billets de banque. Le roi Louis XVIII lui conféra, en 1816, les ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. En 1818, M. de Wrbna accompagna l'empereur François au congrès d'Aix-la-Chapelle.

WRBNA (LE COMTE LADISLAS DE), fils du précédent, était, en 1816, capitaine dans le régiment de hulans du prince de Schwartzenberg. Cette année même, le roi Louis XVIII lui envoya la croix de Saint-Louis. En 1817, M. de Wrbna partit pour Rio-Janeiro, afin d'y porter la nouvelle de la conclusion du mariage de l'archiduchesse Léopoldine avec

le prince du Brésil. Cette mission lui valut, de la part du jeune époux, la croix de commandeur de l'ordre du Christ et une pension de 4,000 fr. Il rapportait de riches présens pour l'empereur François et pour la princesse Léopoldine, lorsqu'il fut attaqué par des pirates qui pillèrent son vaisseau; il ne parvint pas à s'échapper de leurs mains sans courir de grands dangers.

WRÈDE (LE PRINCE CHARLES-PHILIPPE DE), feld-maréchal bavarois, est né à Heidelberg en 1767. Quoique destiné par sa famille à la carrière des armes, il ne prit du service qu'à l'âge de 25 ans (1792); mais son avancement fut rapide; il était colonel à 28 (1795). Chargé, en 1799, du commandement du corps franc, que, sous les auspices du prince Charles, il avait levé, il obtint des succès assez importans, et parvint bientôt au grade de lieutenant-général. Comme officier supérieur, il est instruit, actif, et possède au milieu du péril la plus grande fermeté et un rare sang-froid. Napoléon le jugeait très-favorablement; néanmoins il ne paraît pas avoir fait mention de lui dans ses mémoires. Le prince de Wrède, auxiliaire des Français en 1805, fit cette campagne avec une grande distinction, et dans une proclamation qu'il adressait à ses troupes, il leur disait : « Il faut vaincre ou mourir aux portes de Munich. » Chargé, après la paix de Presbourg, du commandement de l'une des provinces bavaroises, il reçut, en 1806, la grand'croix de la légion-d'honneur. Il fut chargé, pendant les années 1808 et 1809, de différentes opérations dans le Tyrol, et battit constamment les troupes autrichiennes. Cette même année (1809), il eut ordre, sous le prince royal de Bavière, de couvrir la capitale; il occupa d'abord la position de Straubing, puis celle de Neustad, où il fut rejoint par la 2ᵉ division bavaroise, sous les ordres du général Deroy, à la suite de l'affaire de Landshut. Après plusieurs actions partielles, qui furent en général à l'avantage des Bavarois, s'engagea, le 20 avril, la bataille d'Abensberg, où le général de Wrède se distingua de la manière la plus brillante devant le pont de Siegenburg, et fut cité avec de grands éloges dans le premier bulletin. Huit drapeaux, 12 pièces de canon et 18,000 prisonniers, tombèrent au pouvoir des troupes bavaroises et wurtembergeoises, que Napoléon commandait en personne. Le surlendemain, le général de Wrède se dirigea sur l'Inn, poursuivant les vaincus. Le 27, il reçut ordre de se porter à Lauffen sur la Lutzel, pour tâcher d'atteindre le corps autrichien stationné dans le Tyrol. Ayant en effet joint le lendemain son arrière-garde, il s'empara de ses bagages et lui fit beaucoup de prisonniers. Le jour suivant, il attaqua l'ennemi devant Saltzbourg, et à la suite d'un combat très-animé, les Bavarois entrèrent dans cette ville pêle-mêle avec les fuyards. Le baron de Wrède se signala de nouveau dans cette affaire. Il déploya surtout de grands talens à la prise d'Inspruck et à la bataille de Wagram, où il reçut une blessure grave; il fut alors élevé au grade

de feld-maréchal. Au commencement de 1808, Napoléon ayant rendu publique une correspondance saisie sur un courrier suédois, quoiqu'il ne fût point en guerre avec cette puissance, et l'armée bavaroise se trouvant signalée dans une des dépêches de cette correspondance d'une manière peu honorable, les officiers supérieurs bavarois déclarèrent qu'ils se regardaient tous comme personnellement insultés par le ministre qui avait signé cette lettre, et qu'ils l'attaqueraient partout où ils pourraient le rejoindre. En effet, un duel eut lieu entre le maréchal de Wrède et le comte de Duben, chargé d'affaires de Suède à Vienne. Aucun des combattans ne fut tué ni blessé. En 1812, le feld-maréchal de Wrède commanda dans la campagne de Russie, si fatale à la France par les désastres de la plus rigoureuse des saisons, le contingent bavarois. Il s'y conduisit avec la plus grande bravoure, et les bulletins français rendirent le compte le plus flatteur de sa conduite. A Volontina et à Polosk, le corps sous ses ordres fut un de ceux qui souffrirent le plus; sa cavalerie presque tout entière périt dans ces deux combats. Nos malheurs détachèrent la Bavière de notre alliance, et le 8 octobre 1813, le prince de Wrède signa le traité qui rompait cette union. Dès-lors il combattit avec la même valeur les armées que naguère il avait si noblement secondées. Il se porta en Franconie à la tête d'une armée de Bavarois et d'Autrichiens. Vainement cependant il voulut s'opposer à la retraite de l'empereur Napoléon, que la bataille de Leipsick forçait à la retraite. Le combat de Hanau, le 30 octobre 1813, n'empêcha point l'armée française d'opérer cette retraite, où le prince de Wrède fut grièvement blessé. On crut même cette blessure mortelle, et les journaux français l'annoncèrent officiellement. Ils reprochèrent même à ce général d'être le principal auteur de la défection des Bavarois. Le prince de Wrède rétabli, reprit le commandement des troupes bavaroises, et fit la campagne de France en 1814; il eut des succès à la bataille de Brienne, le 1er février, ainsi que le 13 et le 14 du même mois, en marchant sur Troyes; mais ils lui coûtèrent cher. Maître de cette ville, il remporta encore des avantages à Bar-sur-Aube, où le maréchal Oudinot lui était opposé. Le traité de Paris mit fin à une guerre que signalèrent tant de malheurs et de défections. Le feld-maréchal de Wrède reçut de grandes récompenses, et fut élevé au rang de prince. Pendant les *cent jours*, en 1815, il commanda de nouveau les troupes de Bavière, et pénétra en France après les désastres de Waterloo. La paix de nouveau signée, il fut chargé de missions importantes. « On a prétendu que dans les discussions diplomatiques, qui eurent lieu peu après, il avait soutenu avec beaucoup d'énergie, et même une sorte de rudesse militaire, vis-à-vis des ministres prussiens, le principe de l'indépendance des états qui avaient formé la confédération du Rhin. » Le prince de Wrède, qui jouit de toute la confiance de son

souverain, est membre de la chambre des états de Bavière.

WRIGHT (N.), officier de la marine anglaise, fut chargé, en 1803 et 1804, de débarquer sur les côtes de France les anciens chefs de *chouans* qui s'étaient rendus à Londres, pour y organiser de nouveaux moyens de « rallumer la guerre civile dans leur patrie. » La police consulaire, informée de leurs projets et de la mission du capitaine Wright, prit des mesures pour se saisir des conjurés, et s'empara d'abord de l'officier anglais. Enfermé au Temple, il parut ensuite comme témoin dans le procès de Georges Cadoudal (*voy.* Cadoudal) et des autres chefs. Le capitaine Wright ayant appris la nouvelle de la défaite du général Mack devant Ulm, se livra au plus violent emportement contre ce général, qu'il traita de lâche et de perfide, et à la suite de cet accès, se coupa la gorge avec un rasoir le 27 octobre 1805. Les ennemis de Napoléon prétendirent, sans que le temps ait confirmé ce bruit, qu'il avait donné l'ordre de le mettre à mort, « parce qu'il n'avait pas voulu servir la police française. »

WRIGHT (Joseph), peintre anglais, naquit à Derby en 1734, et fut élève du célèbre peintre Hudson, qui comptait dans son atelier deux hommes devenus eux-mêmes célèbres depuis, Reynold et Mortimer. Wright alla, en 1773, à Rome, où il passa deux années, et y perfectionna son talent. Il revint dans sa patrie, où il mourut en 1797 : il avait acquis la réputation d'un artiste distingué, réussissant également bien dans le paysage, l'histoire et le portrait.

WRITZ (Joseph), général napolitain, était né à Naples, d'une famille originaire d'Allemagne. L'un des partisans de la révolution qui éclata à Naples en 1799, il fut chargé du commandement général de la garde nationale et de la défense de la ville. Son zèle et son activité se déployèrent dans cette circonstance. Les officiers royalistes ayant refusé de servir la nouvelle république, il s'assura de leur personne, et afin d'empêcher les nombreux détenus de profiter du trouble pour ressaisir leur liberté et se joindre aux ennemis intérieurs et extérieurs, il fit placer des barils de poudre dans chaque prison, avec ordre d'y mettre le feu au moindre mouvement d'insurrection de leur part. Il ordonna des mesures non moins énergiques contre les Lazzaronis, dont les dispositions hostiles l'inquiétaient, et se prépara à repousser vigoureusement l'ennemi qui approchait de la ville. Toutes ses dispositions terminées, il se porta à la tête de sa colonne vers le pont de la Madelaine, où il se battit avec la plus admirable valeur. Renversé par une balle, il fut transporté au Châteauneuf, où il mourut au moment où les troupes royales y pénétraient.

WURMSER (le comte Dacobert Sigismond de), feld-maréchal autrichien, etc., naquit en Alsace. Ses premières années dans la profession des armes furent consacrées au service de France. Il passa ensuite dans les troupes autrichiennes, où il parvint successivement au grade de feld-maréchal, récompense de ses talens

plutôt que de ses succès à la tête des armées. Néanmoins le comte de Wurmser acquit la réputation d'un général brave, plein d'expérience et très-humain. Ce sont là de véritables titres à l'estime générale. Chargé en 1793, du commandement de l'armée autrichienne, qui devait s'emparer de l'Alsace, M. de Wurmser passa le Rhin le 3 avril de cette année, prit Speirerbach, afin de couvrir, de concert avec un corps prussien, le siége de Mayence. Cette place ayant capitulé, il se porta en avant, força les Français à se retirer des environs de Landau, et parvint rapidement au pied des Vosges. Pénétrant ensuite dans les lignes de Weissembourg, il força encore les Français à reculer jusque vers la Haute-Alsace. Haguenau, Drunsheim et le Fort-Louis, tombèrent en son pouvoir, et le conduisirent à Wantznau, sous Strasbourg. C'est là que s'arrêtèrent ses succès. Il ne put s'emparer du pont de Saverne, et eut de très-vifs combats à soutenir à Wantznau et dans la forêt de Brumpt. Les Français s'étaient aguerris, et leur armée était plus nombreuse et mieux dirigée. Pichegru l'attaquait avec une rare audace, et M. de Wurmser, que son âge et ses infirmités forçaient de confier à ses lieutenans, pour la plupart incapables ou jaloux de son mérite, des opérations qui tournaient presque toujours à son désavantage, fut bientôt repoussé, et enfin mis dans une déroute complète. De retour à Vienne au mois de janvier 1794, il eut la consolation de voir son souverain ne lui pas imputer ses revers et lui conserver sa confiance. Il lui donna même une preuve nouvelle de son estime, en lui remettant, au mois d'août 1795, le commandement de l'armée du Haut-Rhin. « Ce fut alors, dit-on, que le hasard lui ayant fait connaître une correspondance que le prince de Condé entretenait avec Pichegru, il en fit part à sa cour, sans profiter néanmoins de tous les avantages que lui offraient des dispositions aussi inattendues. L'armée française ayant passé le Rhin et s'étant portée sur le Necker, Pichegru se retira tout-à-coup, et abandonna Manheim, qui fut pris après quelques jours de bombardement. » Il reçut en récompense le grade de feld-maréchal. Dans la campagne de 1796, commandant de nouveau sur la rive gauche du Rhin, il fut battu par Moreau à Rebach et à Franckental. Il passa en Italie, afin de réparer les défaites de Beaulieu et de secourir Mantoue. D'abord il culbuta les postes français sur les deux bords du lac de Guarda; mais le général en chef Bonaparte, qui assiégeait Mantoue, quitta brusquement ce siége, se précipita sur M. de Wurmser, et, le 4 août, le mit dans une pleine déroute. Il le battit encore à Roveredo, et de nouveau, le 8 septembre, au débouché des gorges de la Brenta. M. de Wurmser persista à tenter la fortune. Repoussé par le général Kilmaine de Vérone, dont il voulait s'emparer, il longea l'Adige à la tête d'un corps de 5,000 fantassins et de 1,500 chevaux, évita de tomber dans deux divisions françaises qui croyaient l'avoir cerné, et arriva par une mar-



che aussi savante que pénible devant Mantoue, qu'il dégagea, et où il entra. La place fut cernée de nouveau, et se rendit le 2 février 1797, après la plus belle résistance. Les Français traitèrent M. de Wurmser avec une sorte de vénération, et lui accordèrent des considérations particulières. Rendu à Vienne, il fut nommé par l'empereur commissaire-général en Hongrie, et doté d'une pension de 14,000 florins. Cet illustre guerrier, que son souverain accueillit toujours avec la plus grande bonté, mourut au mois d'août de la même année (1797). Napoléon, au rapport de M. O'Méara (*voy.* ses *Mémoires*, t. II, p. 99), disait de Wurmser : « Avant la capitulation de Mantoue, il avait continué de m'appeler *jeune homme*. Il était très-âgé, brave comme un lion, mais tellement sourd, qu'il n'entendait pas autour de lui siffler les balles. »

WYCOMBE (LORD), membre du parlement d'Angleterre, est fils de lord Shelburne, marquis de Lansdown, auquel on doit la paix qui fut signée, en 1783, entre l'Angleterre et la France. Lord Wycombe a toujours été l'un des membres les plus inflexibles de l'opposition, et les ministres ont eu souvent à repousser ses vives attaques. En 1794, il eut le courage, on peut dire inouï, de faire publiquement l'éloge des Français. Peu de temps après, il consentit à ce que le ministère fît des recherches contre les sociétés *jacobines* de l'Angleterre ; mais il déclara que le premier il prendrait leur défense du moment qu'elles ne réclameraient qu'une réforme parlementaire. Depuis cette époque, dit-on, lord Wycombe continue à manifester les mêmes principes politiques.

WYLLYS (SAMUEL), major-général des troupes de la république des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, naquit en 1737. Il était fils du colonel républicain Wyllys, né en Amérique, qui quitta le service anglais dès le commencement de la guerre de l'Inde, et qui combattit avec la plus haute valeur pour la cause de la liberté de sa patrie. Samuel Wyllys, après avoir fait de bonnes études au collége de Yale, où il prit tous ses degrés en 1759, leva une compagnie d'infanterie, qui composa la première garde du gouverneur de la province de Connecticut, et fut nommé, en 1775, par la législature de cet état, lieutenant-colonel du régiment de Spencer. L'année suivante, le congrès le nomma colonel d'un régiment formé dans le Connecticut, qui se distingua, sous les ordres de son vaillant chef, pendant toute la guerre de la révolution. Après la glorieuse paix de 1782, et la reconnaissance solennelle de la république des États-Unis par toutes les puissances de l'Europe, Wyllys fut nommé brigadier, et peu de temps après major-général de la milice de l'état de Connecticut. Il remplit aussi avec distinction plusieurs offices civils, et en dernier lieu celui de sécretaire-d'état, poste qu'il résigna en 1809, pour se retirer à Hartford, où ce vétéran des armées américaines termina son honorable carrière, à l'âge de 85 ans, le 9 juin 1823.

WYNPERSSE (JACQUES THIENS

Van-de), célèbre médecin hollandais, naquit à Groningue le 17 novembre 1761. Fils de Louis Wynpersse, professeur de philosophie à l'université de Leyde, auquel on doit plusieurs ouvrages élémentaires souvent réimprimés, il fit, sous la direction de son père, de bonnes études, et de très-bonne heure montra une vocation particulière pour l'exercice de la médecine. Élève des professeurs en médecine et en chirurgie les plus célèbres de la Hollande, il fut reçu, en 1783, docteur en l'université de Leyde, sur sa thèse de l'*ankylosie*. En 1784, il fit imprimer la traduction en latin de l'ouvrage du docteur anglais Guillaume Hewson, *sur les vaisseaux lymphatiques*. Couronné en 1786 à Amsterdam, pour un *Mémoire sur la jaunisse*, il reçut, en 1787, le même honneur de la société royale de médecine de Paris pour son *Mémoire sur le muguet, le millet et le blanchet*; cette société l'admit en même temps au nombre de ses associés étrangers. Une mort prématurée le ravit, en 1789, aux sciences, aux pauvres et à l'amitié. Auteur laborieux, habile praticien, homme doué des plus belles qualités du cœur, Wynpersse, regretté généralement, a laissé un cabinet important par le nombre des préparations anatomiques, parmi lesquelles on remarquait une collection complète d'os morbeux. Cette précieuse collection a été acquise par l'université de Goettingue.

WYSZKOWSKI (N.), major de cavalerie des troupes polonaises, fut un des plus fidèles patriotes à l'époque de l'insurrection nationale dirigée par le général Kosciusko en 1794. Major d'un corps qui s'était formé pour secouer le joug des Russes, aussitôt qu'il apprit l'insurrection de ses compatriotes et à l'insu de son colonel, il décida le corps entier à aller rejoindre Kosciusko. Pendant qu'il était en marche, il fut attaqué par un corps de grenadiers russes. A la tête de son petit corps de cavalerie, il se précipita sur l'ennemi, le culbuta, lui tua et blessa beaucoup de monde, et conduisit à Kosciusko, avec bon nombre de prisonniers, sept pièces d'artillerie dont il s'était emparé. Il reçut de l'emploi dans la Volhinie, et lors de la retraite du 10 juin, après la perte de la bataille de Chelm, il sauva les canons et les débris de l'armée.

WYTHE (Georges), chancelier de l'état de Virginie, fils d'un fermier estimé pour sa probité et ses mœurs pures, naquit en 1726. Les bons exemples que lui donnaient ses parens ne purent vaincre ses penchans portés à la dissipation. Il ne savait encore, à l'âge de 21 ans, que lire, écrire, et les cinq premières règles de l'arithmétique. La perte de son père, et bientôt celle de sa mère, qu'il eut à déplorer vers ce temps, ne changèrent pas ses dispositions. Ce ne fut qu'à l'âge de 30 ans que, faisant un utile retour sur lui-même, il chercha, par l'étude et une conduite régulière, à faire oublier les travers de sa jeunesse. Il y réussit au-delà de ses espérances. Sans le secours d'aucun maître, il apprit le latin et le grec, et acquit en peu de temps la parfaite connaissance des lois de son pays et

de l'Angleterre. Il s'instruisit également à fond dans les sciences morales et physiques ; il devint aussi un très-habile mathématicien. Reçu avocat, il obtint de grands succès comme orateur et comme savant jurisconsulte ; et lorsque l'Amérique voulut conquérir son indépendance, il se joignit avec son élève et son ami, Thomas Jefferson, à un corps de volontaires, qu'il organisa sur un meilleur plan, et qu'il forma à la plus exacte discipline. Wythe fut nommé à la même époque député dans l'assemblée de la Virginie; après avoir rempli pendant quelque temps et avec distinction les fonctions d'orateur de la chambre des communes, il se rendit au congrès, dont il devint un des principaux membres. On sait que le congrès, assemblé en 1775, ne se sépara qu'après avoir proclamé l'indépendance américaine. « Il fut, dit l'auteur d'une notice sur Wythe, un des signataires de cette mémorable déclaration, par laquelle ces héroïques législateurs de leur pays engagèrent leur vie, leur fortune et leur honneur au maintien et à la défense de ses droits trop long-temps violés. Wythe, après avoir, avec un zèle infatigable, achevé le nouveau code des lois qu'il avait été chargé d'établir avec ses collègues, eut part à leur exécution dans l'emploi difficile de juge de la cour de justice : il fut en effet l'un des trois juges de la haute-cour de la chancellerie, et ensuite chancelier de la Virginie, place qu'il conserva plus de vingt ans, et qu'il garda jusqu'à sa mort. Ce fut surtout dans l'exercice de cet emploi que son désintéressement et son patriotisme parurent dans tout leur jour; car les honoraires que la république lui accordait étaient des plus modiques ; il avait même un tel mépris pour les richesses, qu'après avoir donné en pur don à son neveu la moitié du bien qu'il avait à Elisabeth-Cyty, et vendu l'autre moitié, il n'en fut payé que beaucoup d'années après. Il fut aussi nommé membre de la convention de Virginie, qui, en 1788, s'occupa de la constitution proposée aux Etats-Unis. » Son âge déjà avancé et ses infirmités le déterminèrent à s'éloigner des affaires publiques. Il rentra bientôt dans la carrière, et en 1798, il combattit la loi sur les séditions et la levée d'une armée. Deux fois il occupa la présidence du collège des électeurs de la Virginie. Sa santé s'affaiblit de plus en plus, et il mourut, en 1806, à la suite d'une maladie violente, qui fit croire qu'il avait été empoisonné. Une enquête sévère détruisit cette opinion. « Le chancelier Wythe était d'un caractère sociable, et dès qu'il fut revenu des erreurs de sa jeunesse, il se fit une réputation intacte. Sa manière de vivre était simple et modérée, et il trouvait dans l'art de diminuer les besoins celui de réprimer la cupidité des richesses. Comme juge, il fut remarquable par sa rigide impartialité, son attachement sincère aux principes de l'équité, son immense érudition, et son assiduité infatigable aux soins de sa place. Supérieur aux préjugés populaires et à toute influence corruptrice, rien ne put jamais le faire dévier des routes de la justice et de la vérité. »

X

XAVIER (Antoine-Marie), violoniste et compositeur de musique, est né à Paris vers 1759. « Fils d'un grand seigneur, disent les auteurs du *Dictionnaire historique des musiciens*, M. Xavier se vit forcé par la révolution à vivre du talent qu'il cultivait pour son agrément. » Ce virtuose, élève de Berthaume et de Mestrino, se fit remarquer aux concerts de la rue de Grenelle, dont il était l'un des administrateurs. Il fut attaché pendant dix ans à l'orchestre du théâtre Feydeau, et trois ans à celui de l'Opéra-Buffa. M. Xavier passa ensuite à l'académie impériale de musique, devint professeur au lycée impérial, et fut attaché à la musique particulière de l'empereur Napoléon; il est aujourd'hui (1825) attaché à l'orchestre de l'académie royale de musique. M. Xavier a publié entre autres compositions, un œuvre de duos et plusieurs romances. M. Kreutzer lui a dédié un œuvre de sonates, et M. Hyacinthe-Jadin un œuvre de quatuors de violon, comme exécutant. « La manière de M. Xavier, disent les auteurs que nous avons déjà cités, est large, et l'on ne peut tirer un plus beau son de son instrument. »

XIMENÈS (Augustin-Louis, marquis de), doyen des poètes français, d'une famille originaire d'Espagne, naquit à Paris le 28 février 1726. Il s'était formé à l'école des hommes de lettres les plus distingués du 18ᵉ siècle, et fut intimement lié avec Voltaire, « qui, dit M. Palissot, par une espèce d'adoption très-honorable, fit placer plusieurs fois dans ses éditions des vers du marquis de Ximenès : témoignage d'estime qu'il a renouvelé depuis en faveur de M. de Rulhière. » Le marquis de Ximenès n'occupe pas un haut rang sur le parnasse français, mais il n'en est pas moins digne de l'intérêt des amis de la littérature classique, par le soin avec lequel il a conservé dans ses ouvrages, le goût pur des Racine, des Boileau et des Voltaire; plusieurs passages de ces mêmes ouvrages ne seraient peut-être pas désavoués par ces illustres auteurs, et pour appuyer notre opinion, nous extrairons les vers suivans du discours qu'il présenta au concours de l'académie en 1750.

Il est des rois sans force et nés pour l'indolence,
Que la mollesse endort, que l'intérêt encense;
Fantômes élevés sur un trône avili,
Ils passent comme un songe et tombent dans l'oubli.
Sous ces règnes de deuil, le mérite, inutile,
Languit découragé, dans un obscur asile,
Et des hommes divins y vivent inconnus,
Mais laissent, en mourant, un nom qui ne meurt plus.
Illustres malheureux! vos ombres consolées
Abandonnent aux rois l'orgueil des mausolées;
La mort y foule aux pieds le faste qui les suit.
Votre empire commence où leur règne est détruit.

Ce discours ne fut pas couronné, « quoique Voltaire, ajoute M. Palissot, regardât l'ouvrage comme un des meilleurs qui eût jamais été présenté à ces concours. » Il a donné les tragédies d'*Epicharis*, d'*Amalazonte*, et de *Don Car-*

los, un poëme de *César au sénat romain*, et un autre poëme, où il développe cette idée très-juste, que les lettres ont autant contribué à la gloire de Louis XIV, que ce monarque avait contribué à leurs progrès; deux *Discours en vers*, l'un à la louange de Voltaire, et l'autre dont le sujet est l'influence de Boileau sur son siècle. Parmi ses autres productions, on cite des *Lettres sur la Nouvelle Héloïse de J. J. Rousseau.* Il avait fait paraître ses *œuvres* en 1772, et vingt ans après, il en a donné de nouvelles, sous le titre de *Codicile d'un vieillard.* Le marquis de Ximenès fut toujours partisan de la révolution, mais avec un désintéressement parfait; il n'a pris aucune part aux évènemens, ni occupé de fonctions publiques ou autres emplois. Il mourut peu après la seconde restauration du gouvernement royal en France : il était alors dans la 86me année de son âge.

Y

YEREGUI (JOSEPH), savant ecclésiastique espagnol, naquit à Vergara, province de Guipuscoa, vers 1734. Il commença ses études à Malaga, les continua à Madrid, et vint les terminer à Paris, où il se perfectionna dans les sciences physiques et mathématiques. Son goût pour l'étude, un jugement sain, un esprit judicieux et les qualités morales les plus recommandables lui procurèrent des relations intimes avec les savans et les gens de lettres de Paris. De retour dans sa patrie, il prit les ordres, reçut la mission d'instruire les infans, et fut chargé, par son souverain, de composer un catéchisme dont on pût faire un usage général en Espagne. Ce respectable ecclésiastique vivait retiré à Cardahalzo, près de Madrid, où il employait son temps à l'étude et ses richesses aux bonnes œuvres, surtout à l'égard des enfans et des pauvres, lorsqu'il fut traduit, en 1792, au tribunal de l'inquisition. Nous citerons, d'après une notice sur ce savant, les principaux griefs qui lui étaient imputés. « Il avait nié l'infaillibilité du pape et sa supériorité sur le concile œcuménique, parlé mal de la cour de Rome, des moines, des scapulaires et de l'inquisition, en disant qu'elle fomentait l'ignorance; il avait censuré amèrement les prêtres qui célébraient l'office trop précipitamment; prétendu que le *jansénisme* était un fantôme, et loué Nicole, Tillemont et les Lettres provinciales; il possédait dans sa bibliothèque les ouvrages de Mesenguy, et doutait de la sainteté de Marie d'Agréda. » Mais, ajoute l'auteur de la notice, ses véritables crimes étaient de proclamer, comme le clergé français du temps de Bossuet, les notions saines sur les limites des deux puissances et les droits des évêques envahis en Espagne par l'ultramontanisme; de montrer en tout un courage imperturbable à sou-

tenir la vérité, et enfin de joindre à l'étendue des lumières des mœurs austères : peut-être aussi avait-il trop manifesté sa manière de penser sur les ecclésiastiques émigrés de France en Espagne, qui se prétendaient riches en principes de foi, mais qui étaient réellement pauvres en pratiques de charité. Affligé de voir son pays en proie à l'ignorance, Yeregui désirait une nouvelle Pentecôte pour le régénérer. « Il y a trois cents ans, disait-il, que nous avons secoué le joug des Maures, et nous sommes courbés maintenant sous le joug du pharisaïsme ! » Les principes d'honneur et de vertu de Yeregui lui avaient fait des amis nombreux, zélés et puissans. Le résultat de leurs démarches fut qu'après cinq mois les persécutions dirigées contre lui cessèrent. Sa doctrine fut déclarée pure et sa conduite irréprochable. Par un acte de justice, sinon inouï, du moins trop rare, le gouvernement le nomma membre du tribunal qui venait de l'absoudre. « Peu de temps après, disent les auteurs de la notice déjà citée, on répandit par milliers des exemplaires de l'ouvrage de l'abbé Grégoire (*voy.* ce nom), évêque de Blois, contre l'inquisition, traduit en espagnol, ce qui engagea le tribunal à essayer de répondre par trois ou quatre volumes composés par divers inquisiteurs. Yeregui prit la plume contre l'inquisition dont il était membre, et composa une savante apologie de l'ouvrage de l'évêque de Blois, qu'il envoya en France, pour y être publiée avec les pièces de son procès, comme un monument d'ineptie propre à couvrir de honte l'infâme tribunal qui fut heureusement supprimé depuis, et qui vient d'être rétabli par le trop sévère Ferdinand VII. » Yeregui, étant à Bagnères en 1803, fit imprimer un ouvrage sous le titre de : *Idea de catecismo nacional*, digne des principes qu'il avait toujours professés. Le succès de ce livre l'avait déterminé à en préparer une nouvelle édition ; mais la mort le surprit pendant qu'il était occupé de son travail, l'année même où il l'avait publié pour la première fois (1803). Il fut regretté à la fois de ses concitoyens et des Français, dont il avait toujours été l'ami fidèle.

YORCK (Frédéric duc d'), second fils du roi d'Angleterre Georges III, premier pair de la Grande-Bretagne, généralissime des troupes de terre et chef de l'administration militaire, etc., né le 16 août 1763. A l'âge de 16 ans, il voyagea sur le continent, et séjourna long-temps en Prusse; il y épousa la fille aînée du roi Frédéric Guillaume II, princesse qui joignait à tous les avantages extérieurs, un esprit distingué et des vertus dignes du sort le plus heureux, mais qui ne jouit pas long-temps du bonheur de fixer l'attachement de son auguste époux. En 1792, quand le gouvernement anglais eut décidé de joindre ses troupes à celles des armées coalisées qui devaient envahir la France, le roi Georges III, ayant une prédilection marquée pour son second fils, et la plus haute opinion de sa capacité, lui donna le commandement en chef de l'armée anglaise destinée à agir sur

le continent. Le duc d'Yorck fit au moins en plusieurs occasions preuve de courage personnel. Chargé du siége de Valenciennes, il parvint, après six semaines de tranchées ouvertes et un bombardement de plusieurs jours, à faire capituler la garnison de cette place, qui manquait déja de vivres et de munitions de guerre. Il fut moins heureux devant Dunkerque, où toutes ses attaques furent vigoureusement repoussées au commencement de septembre 1793, et où le 8 du même mois, il fut complètement défait par le général Houchard. Les Anglais essuyèrent dans cette journée des pertes considérables, et ne furent plus d'aucun secours aux coalisés pendant le reste de la campagne. Le duc, après une pénible retraite, s'était embarqué pour l'Angleterre, afin de conférer avec le gouvernement sur les opérations de la campagne prochaine. Elle devint encore plus désastreuse pour les alliés. Le duc d'Yorck avait pris position près de Tournay; mais vivement pressé par les troupes françaises, il fut obligé de se retirer d'abord sur Anvers, et malgré le renfort de 10,000 hommes, que le lord Moira, qui venait de débarquer à Ostende, lui amena, il fut encore obligé de battre en retraite. Le 10 septembre, il prit position sur les bords de la Meuse, à peu de distance de Grave, et ne put se maintenir dans ce poste; toujours poursuivi l'épée dans les reins, il fut forcé de regagner à la hâte le lieu de son embarquement, qu'il ne put atteindre sans éprouver de nouvelles pertes. De retour en Angleterre, le duc d'Yorck fut nommé, en 1795, commandant en chef de l'armée anglaise, et malgré le mauvais succès de ses deux premières expéditions, il fut encore chargé, en 1799, de celle qui devait agir en Hollande de concert avec une armée russe, commandée par le général Essen. Le duc d'Yorck débarqua, sans éprouver de résistance, avec 30,000 hommes, et s'avança dans le pays. Il trouva l'armée gallo-batave dans le voisinage d'Alckmaar, occupant une forte position, qu'il tenta vainement d'enlever. Après plusieurs combats partiels, le général Brune remporta les deux victoires signalées de Berghen le 19 septembre, et d'Alckmaar le 18 octobre suivant. Les débris de l'armée anglo-russe se hâtèrent d'évacuer la Hollande, et le duc d'Yorck, pour n'être point inquiété pendant sa retraite, fut forcé d'accepter la capitulation rigoureuse que lui imposa le général Brune. La longue marche des Anglais, obligés de chercher dans le nord de l'Allemagne un port d'où ils pourraient se rembarquer, devint d'une difficulté extrême, vu le mauvais état des chemins, les rigueurs de la saison et la rareté des subsistances. Un bien petit nombre des guerriers qui composaient naguère une armée brillante revirent avec leur chef le sol de la patrie. Cette expédition, dont l'issue fut si désastreuse, donna lieu à de violentes attaques dans le parlement britannique contre les ministres qui l'avaient projetée, et même contre le chef chargé de la conduire. Le duc d'Yorck reprit néanmoins à Londres ses fonctions de

commandant en chef. Depuis quelques années une grande mésintelligence régnait entre les deux fils aînés du roi Georges III. En mars 1804, pendant l'aliénation mentale de ce monarque, le duc d'Yorck se réconcilia publiquement avec le prince de Galles, et ce dernier, appelé à la régence et plus tard au trône, n'a cessé depuis de donner des marques de confiance à son frère. Placé à la tête de l'administration militaire, des plaintes graves s'élevèrent, en 1809, contre le duc d'Yorck. L'honorable M. Wardle député à la chambre des communes, y fit le 27 janvier de la même année une dénonciation formelle. Après avoir longtemps parlé devant l'assemblée du système de corruption qui prévalait dans le département de la guerre, il accusa directement le chef de cette administration. Le duc souffrait, disait-il, que sa maîtresse, la fameuse mistriss Clarke, fît un honteux trafic des brevets d'avancement et des commissions, dont il partageait, selon l'accusateur, les profits avec cette femme. L'orateur conclut en demandant que la chambre procédât de suite à la nomination d'un comité pour examiner la conduite du prince, et en faire son rapport. Après d'assez vives discussions, il fut résolu qu'une enquête serait faite par un comité composé de la chambre entière. Ce procès remarquable occupa la chambre des communes pendant plus de deux mois. On entendit une foule de témoins, et la salle ne désemplissait pas de curieux, attirés non moins par l'intérêt de la cause même que par le scandale qu'elle occasionait dans le public. Il fut enfin établi, par une décision de la chambre, que mistriss Clarke avait souvent reçu de l'argent pour procurer de l'avancement; mais que le duc d'Yorck n'avait pas eu de part personnelle aux manœuvres de cette dame, quoiqu'elle eût de son côté constamment soutenu qu'elle n'avait agi qu'avec l'autorisation du duc. Cette décision importante ne passa cependant qu'à la majorité de 278 voix contre 196, et le duc d'Yorck ne crut point, après l'issue de l'enquête, devoir conserver plus long-temps ses fonctions. Dès qu'il eut annoncé qu'il donnait sa démission, lord Althorpe proposa à la chambre des communes de déclarer que son altesse royale ayant résigné le commandement, et que s'étant démis de tout emploi public, la chambre ne croyait pas devoir donner *maintenant* aucune suite à cette affaire. Le mot *maintenant* devint l'objet d'une nouvelle discussion, et les ministres parvinrent enfin, après de vifs débats, à le faire supprimer. En mai 1811, le duc d'Yorck reprit néanmoins son poste, le roi son frère lui ayant de nouveau confié le commandement en chef des troupes anglaises, et il se trouve encore aujourd'hui (1825) à la tête de cette administration importante. En 1814, il accepta le grade de feld-maréchal des armées autrichiennes. A la fin de mai 1825, le duc d'Yorck s'est prononcé avec une grande véhémence dans la chambre des pairs, contre l'émancipation des catholiques d'Irlande, en faveur de laquelle la chambre des communes venait de passer un bill, que ce prince a eu

la satisfaction de voir rejeter par la chambre où il siége. Le discours tenu par S. A. R. en cette occasion fut vivement attaqué dans la chambre des communes. L'honorable membre M. Brougham prétendit même qu'il ne pouvait avoir été prononcé tel qu'il venait de paraître par la voie de l'impression. «On m'excusera, dit cet orateur, si j'entretiens la chambre d'un libelle étrange qui aurait dû donner lieu à des poursuites tant en Angleterre qu'en Irlande : c'est celui qu'on publie, comme étant le discours d'un illustre personnage, d'un personnage qui occupe le rang le plus élevé et le plus près du trône. Je ne doute pas que mon honorable et savant ami, le procureur-général, ne vienne demander à la cour du banc du roi, d'instituer des poursuites contre l'éditeur de ce libelle ; car on ne pourrait rien imaginer de plus calomnieux, de plus outrageant pour l'illustre personnage en question, que de lui faire dire que quand il montera sur le trône, il ne gouvernera pas d'après les principes de la constitution, mais d'une manière à lui, mais d'une manière telle que Jacques II lui-même n'aurait pas imaginée, ou si jamais il y eût songé, il n'en avait au moins rien laissé transpirer, quand sa conduite provoqua le bill d'exclusion, ou quand elle le fit exclure effectivement, pour faire place au roi Guillaume et à sa famille. Jacques II n'a jamais dit la millième partie de ce qu'on attribue à S. A. R. dans le libelle en question. Je désire donc qu'on fasse un exemple de ceux qui ont osé publier ce libelle atroce.... » Dans la séance du lendemain, le même orateur rendit cependant sous un autre rapport, une justice éclatante au duc d'Yorck. «Le prince, dit-il, ne vient pas tendre la main au parlement, comme d'autres de ses illustres parens ont coutume de faire de temps à autres. Pour ma part, je donnerais plutôt au duc d'Yorck la somme qu'on demande aujourd'hui pour le duc de Cumberland. Les revenus du premier sont inférieurs à sa dépense; sa fortune est si insuffisante pour soutenir la dignité de son rang, il est si accablé de dettes, que ses biens sont tous les jours frappés d'exécution. Il ne peut même aller à une course sans voir ses chevaux et sa voiture saisis pour dettes, et il s'est souvent vu dans des embarras dont un simple particulier serait honteux. » Peu de temps après, les journaux du 9 juin annoncèrent effectivement un événement pareil, et qu'aussitôt que le duc d'Yorck eut mis pied à terre aux courses d'Ascot, un officier du shérif était venu saisir le cheval de S. A. R. et celui de son domestique, en exécution d'un jugement pour dettes. Depuis la mort de la princesse Charlotte, le duc d'Yorck est l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Il n'a point eu d'héritiers de la princesse son épouse, morte en 1823, mais il a plusieurs enfans naturels.

YORCK DE WATTEMBOURG (LE COMTE), lieutenant-général prussien, était peu connu par ses faits d'armes avant la campagne de 1812 en Russie. Il commandait à cette époque un corps de troupes auxiliaires que la Prusse



avait fourni à l'armée française. Après avoir combattu les Russes, sous les ordres du maréchal Macdonald, qui dans ses rapports à l'empereur cita avec de grands éloges la conduite des Prussiens sous les murs de Riga, le général Yorck donna le premier l'exemple de passer dans les rangs des ennemis qu'il venait de combattre. Lorsque ce général eut appris la retraite de Moskow et les désastres de la grande-armée, il se sépara inopinément, le 30 décembre 1812, du corps du maréchal Macdonald, qu'il devait suivre à une journée de distance; capitula au moulin de Poschernu, près Tauroggin, pour tout le contingent prussien, avec le général Diebitsch, et se réunit aux Russes. Il écrivit en même temps une lettre au chef qu'il venait d'abandonner, pour justifier cette démarche. Les bulletins officiels et les journaux français retentissaient encore des pompeux éloges donnés au général Yorck, et aux troupes qu'il commandait, lorsqu'on apprit avec le plus grand étonnement cette première défection. Le roi de Prusse crut devoir témoigner publiquement son indignation. Des notes officielles annoncèrent au gouvernement français, que les ordres étaient donnés pour l'arrestation et la mise en jugement du général Yorck, ainsi que pour son remplacement immédiat dans le commandement du corps auxiliaire prussien; mais le système politique de ce cabinet était entièrement changé avec la fortune de l'armée française. Le roi quitta Berlin, où il ne se croyait plus en sûreté, pour se rendre en Silésie, et quoique la diplomatie conservât encore des formes amicales dans les notes que le ministre Hardenberg adressait à Paris en février 1813, on apprit bientôt que ce ministre avait signé le 27 du même mois, à Breslaw, un traité d'alliance offensive et défensive avec la Russie. La commission, qui fut aussitôt nommée pour examiner la conduite du général Yorck, le déclara exempt de tout blâme. Une haute faveur et des récompenses suivirent cette déclaration. Il eut enfin le honheur auquel il aspirait depuis longtemps, de combattre les Français, et il fit contre eux les campagnes de 1813 et 1814. Le 2 mai de la première année, il assista à la bataille de Lutzen, s'y distingua par son courage personnel, mais ne put empêcher la perte de la bataille. Le 21 août suivant, il défendait une forte position sur les lignes de la Bober; vivement attaqué par les Français, il ne put s'y maintenir et fut forcé de se retirer en Silésie, avec une perte considérable. Au commencement de l'année 1814, après la retraite des Français, il passa le Rhin, se porta dans les environs de Metz, pénétra avec son corps, à la suite des armées alliées, en Champagne, et opéra sa jonction avec l'armée bavaroise, sous les ordres du général de Wrède, à Joinville. Il assista à la bataille de Brienne, et essuya un échec important à Montmirail. Il fit ensuite partie de l'armée qui investit Paris le 30 mars, et éprouva des pertes à Saint-Denis. En 1815, le général Yorck commanda une division de l'armée prussienne. Le 16 juin, son fils unique fut tué à la bataille de Ligny. Le

dérantisme. Le comité de salut-public, adoptant cette dernière dénonciation, le rappela. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) à laquelle il prit part, lui fit rendre la confiance de la convention, et il retourna à Bordeaux, où il fit restituer aux familles de plusieurs condamnés les biens de ces victimes; il fit aussi mettre en jugement le président du tribunal révolutionnaire. De nouveau dénoncé pour ces faits, il parvint néanmoins à se maintenir à la convention avec les autres membres de l'assemblée, auteurs de la révolution qui renversa Robespierre. Lors des mouvemens populaires du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), il indiqua les chefs qui les dirigeaient. Vers la fin de la même année, il signala les émigrés et les prêtres comme les deux plus grands fléaux de la république et demanda leur déportation; au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), il se prononça contre les sections insurgées. Membre du conseil des anciens, il obtint la radiation de Madier de la liste des émigrés, et, au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il se rangea du parti du directoire-exécutif, qui le nomma à la cessation de ses fonctions législatives, le substitut de son commissaire près de l'administration des postes de Bruxelles. Lors des événemens politiques de 1814, il perdit un modique emploi qu'il occupait à Paris dans l'administration générale de cette partie du service public.

YVART (Jean-Augustin-Victor), membre de l'institut (académie des sciences), professeur d'économie rurale à l'école vétérinaire d'Alfort, est un de nos agronomes les plus distingués. Digne de succéder à Parmentier, il le remplaça en effet à l'académie. Après avoir parcouru la France, la Belgique et l'Angleterre, pour y comparer les différentes méthodes de culture, il donna son *Traité des Assolemens*, qui, ainsi que son établissement de Maisons près de Charenton, fut honorablement cité dans le rapport sur les prix décennaux. Le jury s'exprime ainsi: « Trois cents hectares de terre composent cet établissement. Le sol en est sablonneux et très-médiocre. Il était livré régulièrement à la jachère triennale et à la culture du seigle avant M. Yvart. Par les soins de ce cultivateur et par les bons assolemens qu'il a su introduire, on ne voit plus de jachères, et il a partout substitué avec succès le froment au seigle. Il entretient un très-beau troupeau de 1500 bêtes à laine de pure race et améliorée, et il est le premier qui ait cultivé en grand le topinambour, plante si précieuse pour la nourriture d'hiver de ces animaux. Il a desséché des terres et il entretient constamment la moitié de son exploitation en prairies artificielles. L'exemple de ce cultivateur a déterminé la plupart des habitans de son canton à substituer le froment au seigle, à cultiver des prairies artificielles et à supprimer les jachères. Mais cette influence a pris encore plus d'extension: la bonne réputation de M. Yvart a attiré près de lui des cultivateurs et des propriétaires des divers points de la France; sa culture a servi de modèle et ses conseils de guides. Il a d'ailleurs

exposé sa pratique et les connaissances positives qu'il a acquises par différens voyages, dans le *Cours d'Agriculture pratique* qu'il professe depuis plusieurs années à l'école d'Alfort; et le *Traité des Assolemens* qu'il a publié fera époque dans les annales de l'agriculture. » Les commissaires terminent ainsi leur rapport : « Le jury regrette de ne pouvoir proposer un second prix pour récompenser M. Yvart des travaux éclairés, appliqués à un domaine borné, qui ont servi d'exemple à un canton mal cultivé avant lui, ainsi que des leçons par lesquelles il a répandu dans tout l'empire les lumières de l'agriculture perfectionnée. » Les autres ouvrages de M. Yvart sont : 1° *Mémoire sur les végétaux qui fournissent des parties utiles à l'art du cordier et du tisserand*, couronné, en 1788, par la société d'agriculture de Paris; 2° *Rapport sur les expériences du citoyen Houdort, relatives à l'économie et à la préparation de la semence*, an 8 (1800), in-8°; 3° *Coup-d'œil sur le sol, le climat et l'agriculture de la France comparée avec les contrées qui l'avoisinent, et particulièrement avec l'Angleterre*, Paris, 1801, in-8°; 4° *Objet d'intérêt public, recommandé à l'attention du gouvernement et de tous les amis de l'agriculture, sur la destruction des plantes nuisibles aux récoltes*, couronné (en 1817) par l'académie de Liège. M. Yvart est collaborateur à la nouvelle édition du *Théâtre d'agriculture d'Olivier de Serres*, au *nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*, et au *nouveau Cours complet d'agriculture*, où l'on trouve (tome XI), à l'article *Successions de culture*, son important travail sur les *Assolemens*.

YVERNOIS (Sir Francis d'), ministre de la république de Genève, est né dans cette ville en 1756, d'une famille honorable, aux soins de laquelle il dut une très-bonne éducation. Un caractère turbulent et beaucoup d'ambition lui firent constamment prendre part aux troubles de sa patrie, où il se fit souvent remarquer parmi les hommes les plus dangereux. L'exil l'éloigna en 1782; mais il rentra lors de la révolution du mois de janvier 1789, et il parut, en 1792, dans les conférences qui eurent lieu avec le général Montesquiou, afin de préserver Genève de l'occupation française. N'ayant pu parvenir à jouer le rôle qu'il s'était proposé, il se rendit en Angleterre, d'où il repartit bientôt avec le fils de lord Eardley, qu'il était chargé d'accompagner sur le continent. Après plusieurs voyages, de retour en Angleterre, où il se fixa, il s'occupa d'ouvrages de littérature et de politique. Sa haine contre la France, qu'il exprime avec violence dans ces différentes productions, lui valut la bienveillance du gouvernement anglais, qui le décora du titre de chevalier. Les événemens politiques de 1814 ayant renversé le trône impérial de France, déterminèrent la république de Genève à nommer sir Francis d'Yvernois son ministre à Londres, d'où il se rendit avec la même qualité au congrès de Vienne. Il retourna à Genève après la seconde abdication de Napoléon, en 1815. « On lui doit, disent les auteurs d'une

notice sur sa vie politique et littéraire, plusieurs ouvrages politiques et financiers dont quelques-uns ne sont pas sans mérite, et parmi lesquels on cite surtout des *Réflexions sur la guerre*, où la doctrine subversive de l'Angleterre, ennemie implacable de tout gouvernement français, est bien constatée. C'est dans cet ouvrage que sir Francis d'Yvernois déclara qu'il ne s'agissait plus de démembrer la France, ni d'exiger le châtiment de ceux qui l'avaient bouleversée, ni de rétablir les émigrés et la féodalité, mais bien de sauver l'Allemagne d'un démembrement, d'arracher à la France ses conquêtes, et de la repousser dans son enceinte et dans ses limites établies par le traité de Westphalie. Le *Tableau des pertes que la révolution et la guerre ont causées au peuple français*, contenant le développement des paradoxes du même auteur, démontre aussi la haine profonde que cet écrivain avait vouée à la France, pour avoir comprimé son ambition en 1782. On doit encore à sir Francis d'Yvernois plusieurs autres écrits de même nature, inspirés par les circonstances, et n'ayant pas eu plus de durée qu'elles. »

YVON (Michel-Dominique-Bernard), né au Hâvre le 28 juillet 1768, d'une famille estimée, mais peu avantagée des dons de la fortune, prit les armes dès sa jeunesse. Il entra, le 6 septembre 1792, comme simple soldat dans le bataillon du Hâvre, le 9e de la Seine-Inférieure; fit avec ce corps toutes les premières campagnes de la révolution, y passa successivement par les grades inférieurs, et parvint, par sa bonne conduite, son intrépidité et ses talens, à celui de capitaine-adjudant-major. Les soldats de son corps l'appelaient leur père, et il consacrait plus de la moitié de ses appointemens à soulager les besoins de ses frères d'armes. Chaque homme qui sortait des hôpitaux devenait l'objet particulier de ses soins. Le général en chef, après une bataille où Yvon s'était éminemment distingué, lui adressa ces paroles flatteuses : « Je ne connais pas dans toute la grande-armée de plus brave homme que vous, » et le surnom lui en resta; on le désigna constamment depuis dans l'armée sous le titre *du brave homme Yvon*. Après avoir combattu avec la même valeur pendant neuf campagnes consécutives, en Belgique, en Italie, en Pologne et en Allemagne, sans avoir quitté un seul jour son corps, ce brave fut tué le 24 décembre, en passant à la tête des grenadiers le pont à moitié détruit de Kolozombia. Il expira en encourageant encore les siens, et en criant *vive la France!* dernier cri de tant de mourans aux champs de l'honneur et de la victoire. Le brave Yvon, regretté de toute l'armée, était à peine dans la 38e année de son âge.

Z

ZABIELLO (le comte Michel), général polonais, d'une ancienne famille de Lithuanie, suivit dès sa jeunesse la carrière des armes, et commandait, en 1792, contre les armées russes, les troupes du Palatinat, où il était né. Il n'eut pas seulement à combattre les ennemis de la Pologne; il eut à lutter contre la faiblesse de Stanislas-Auguste (voy. ce nom), qui, constamment subjugué par la politique de Catherine II, céda enfin aux ordres de cette impérieuse souveraine, et abdiqua à Grodno. Le comte Zabiello donna aussitôt sa démission, et se retira en Bohême. Quoiqu'il ne prît aucune part à l'insurrection nationale dirigée par Kosciusko en 1794, ses sentimens patriotiques bien connus le firent persécuter. Arrêté à Carlsbad et transféré à Prague, il obtint non sans peine sa liberté et l'autorisation de se retirer à Dresde. Il est depuis ce temps resté étranger aux affaires publiques.

ZABIELLO (Joseph), frère aîné du précédent, embrassa contre sa patrie la cause des Russes. Pendant l'insurrection de 1794, il fut arrêté à Varsovie. Sa correspondance avec le général Igelstrone ayant été trouvée dans les papiers de ce dernier, il fut traduit devant le tribunal provisoire, le 3 mai de la même année, et, convaincu de trahison, il subit dans les vingt-quatre heures le supplice de la corde.

ZABIRA (Georges), littérateur grec, naquit à Sialista, en Macédoine, et commença ses études en Thessalonique, qu'il quitta pour passer en Hongrie, où ses parens désiraient qu'il apprît le commerce. Il suivit quelque temps la carrière commerciale, peu convenable à ses goûts, et obtint enfin de sa famille la permission de se livrer à d'autres soins. Les langues vivantes de l'Europe et la langue latine l'occupèrent exclusivement, et bientôt il fonda à Colotscha, une école pour les Grecs de sa communion. Elle prospéra, et tout entier aux lettres, les fruits qu'il en retirait servaient à augmenter les richesses de sa bibliothèque. Ce savant fit imprimer, en 1795, l'ouvrage de Cantemir sur les *Cantacuzènes*. A sa mort, arrivée le 19 septembre 1804, il laissa un nombre considérable de manuscrits, parmi lesquels se trouve au nombre des plus importans, un *Théâtre hellénique*, renfermant le catalogue et la biographie des écrivains grecs, depuis la prise de Constantinople.

ZACH (N. de), feld-maréchal autrichien, d'une famille noble, suivit la carrière des armes, et était quartier-maître-général de l'armée autrichienne, sous les ordres de M. de Mélas. Il fut fait prisonnier à la bataille de Marengo, où il s'était fait remarquer par son courage. L'archiduc Charles l'employa en la même qualité dans la campagne de 1805, et lui donna, après la bataille d'Austerlitz, que suivit le

traité de Presbourg, le gouvernement militaire de Trieste. En 1806, il reçut de l'empereur d'Autriche le commandement du régiment d'infanterie de Riése, et, en 1808, la croix de commandeur de l'ordre de Léopold. En 1809, il fut employé en Italie, en qualité de feld-maréchal, sous l'archiduc Jean; il obtint quelques succès, mais bientôt il fut forcé d'évacuer la Carinthie, et de se retirer précipitamment sur les autres corps d'armée. Par suite du traité de Vienne, il fut admis à la retraite, d'où il n'est pas sorti depuis.

ZACH (N. de), célèbre astronome, frère du précédent, se livra exclusivement à l'étude des sciences, et particulièrement de l'astronomie, où il fit des progrès si remarquables, que le duc de Saxe-Gotha érigea en sa faveur l'observatoire de Séeberg. M. de Zach se plaça bientôt, par ses observations, au nombre des plus célèbres astronomes de l'Europe. Il a publié des *Ephémérides astronomiques et géographiques*, qui justifient ses vastes connaissances et l'importance de sa correspondance scientifique.

ZAJONCZECK (le Prince de), vice-roi de Pologne, est issu d'une famille noble, mais pauvre; il suivit la carrière des armes et devint aide-de-camp du général Branicki, grand-général de la couronne. Nonce (député) à la diète de Pologne avant l'insurrection de 1792, il se montra à ce poste ce qu'il fut constamment dans sa carrière, l'un des plus ardens défenseurs de la patrie. Il fit la campagne contre les Russes, et envoya sa démission lorsque Stanislas-Auguste eut été forcé de recevoir la loi de l'impérieuse Catherine II. L'insurrection nationale de 1794 ramena sous les drapeaux polonais le brave Zajonczeck, qui avait cherché une retraite à l'étranger. Koscinsko lui donna la mission de s'approcher des frontières afin de juger des dispositions des habitans de l'intérieur et des moyens de défense de l'ennemi. S'étant avancé jusqu'à Varsovie, il courut le danger d'être pris. Il rendit compte à Koscinsko des résultats de sa tentative, et resta dans le pays pour y entretenir l'esprit de liberté qui animait la plupart de ses concitoyens. Le général Madallnski ayant commencé les hostilités contre les Russes, Koscinsko se rendit à Cracovie, accompagné du général Zajonczeck, auquel il donna le commandement d'une division. Il contribua efficacement à l'affaire de Raslavia, où les paysans polonais montrèrent le plus grand courage. Envoyé en Wolhynie, où il prit le commandement des insurgés, il fut battu le 10 à Chelm : le talent et le courage qu'il déploya dans cette affaire n'ayant pu résister à des forces supérieures, ni réparer le mal que produisit l'incapacité d'un de ses généraux, cette défaite le fit injustement accuser de trahison par les ennemis secrets de l'indépendance nationale; mais le général Zajonczeck, au-dessus de la calomnie, réunit ses troupes éparses, et avec leurs débris, dont il ranima la confiance, il tint la campagne et marcha au secours de Koscinsko, que les Prussiens refoulaient jusque sous les murs de Varsovie. De concert

avec son chef, il les repoussa, et reçut la présidence de la commission chargée de juger les prévenus de trahison. Kosciusko, s'étant ensuite porté en Lithuanie, confia par *intérim* le commandement au général Zajonczeck, qui le remit au général Wawzecki, nommé pour remplacer Kosciusko, fait prisonnier à Maciéjowice. Le général Zajonczeck continua à servir avec le même zèle la cause de l'indépendance. Il occupait le faubourg de Prague lorsque Suwarow y pénétra. Le brave Polonais, blessé dès le commencement de l'action, se défendit avec courage et ne quitta la ville que lorsqu'il la vit au pouvoir des Russes. Il se retira en Autriche, où, malgré l'autorisation qu'il avait obtenue du général d'Harnoncourt, il fut arrêté contre le droit des gens et conduit dans une forteresse en Moravie. L'avènement de Paul Ier à l'empire lui rendit la liberté. Il passa au service de France, et fit avec le général en chef Bonaparte, qui le nomma général de division, la campagne d'Egypte. « Il s'opposa, dit-on, jusqu'au dernier moment à ce qu'on traitât avec les Anglais, prétendant que sa fidélité à son général l'obligeait à mourir au poste qu'il lui avait confié. » Revenu en France, il reçut un commandement au camp de Boulogne, passa avec sa division à l'armée d'Allemagne en 1805, et fut de l'expédition funeste de Russie en 1812; au combat de Polotsk il eut une jambe emportée. Les événemens de 1814 rendirent le général Zajonczeck à sa patrie. Nommé, en 1815, par l'empereur Alexandre, vice-roi de Pologne, il reçut encore de ce monarque, en 1818, une faveur nouvelle. Alexandre lui conféra la dignité de prince, et, en terminant la diète de cette année, fit ainsi l'éloge du général Zajonczeck : « Un de vos » plus dignes vétérans, le général » Zajonczeck, me représente par- » mi vous; blanchi sous vos dra- » peaux, associé constamment à » vos succès et à vos revers, il n'a » cessé de donner des preuves de » son dévouement à la patrie; l'ex- » périence a complètement justifié » mon choix. »

ZAKRZEWSKI (N.), nonce (député) de Posen, se montra constamment dévoué à sa patrie, et l'un des illustres Polonais les plus prononcés contre les Russes, leurs oppresseurs. En 1792, il usa de toute l'influence que lui donnaient sur le peuple son caractère personnel et son patriotisme ardent pour le porter à soutenir avec vigueur la constitution du 3 mai 1791. Son zèle reçut sa récompense; M. Zakrzewski fut destitué à la fin de l'année « comme ennemi des Russes. » Lorsqu'en 1794, Kosciusko ressaisit l'étendard de la liberté, et que les Russes eurent été chassés de Varsovie, M. Zakrzewski fut nommé de nouveau nonce de Posen. Il devint président du conseil national, et eut la charge spéciale de la police et des vivres. Varsovie retomba bientôt au pouvoir des troupes russes, et quoique la capitulation fût revêtue de l'acceptation du feld-maréchal Suwarow, l'implacable Catherine II ordonna l'arrestation de Zakrzewski, d'Ignace Potocki, de Thadée Mostowski, et d'un grand nombre

d'autres patriotes distingués. Elle les fit transférer à Saint-Pétersbourg, où ils étaient encore détenus lors de l'avènement de Paul Ier à l'empire. Zakrzewski ayant, par suite de cet événement, recouvré sa liberté, se retira dans ses terres en Gallicie, où il mourut en 1802.

ZAMBECCARI (le comte François), célèbre aéronaute italien, naquit en 1756 à Bologne, d'une famille ancienne; il appartenait par le droit de sa naissance au corps des quarante sénateurs de cette ville. Son éducation fut très-soignée. Très-instruit dans les mathématiques, plein d'ardeur pour l'étude des sciences, il embrassa néanmoins, par égard pour sa famille, la profession des armes, et était officier de marine au service de l'Espagne lorsqu'il fut fait prisonnier par les Turcs, qui l'envoyèrent au bagne de Constantinople. L'ambassadeur d'Espagne réclama fortement et obtint la liberté de cet officier, qui en profita pour voyager dans le Levant, en Afrique, et enfin dans les principales villes d'Europe. «Le comte de Zambeccari, dit l'auteur d'une notice sur ce célèbre aéronaute, voulut trouver la direction des ballons aérostatiques, par des moyens ingénieux fondés sur l'existence de divers courans d'air à différentes hauteurs, sur l'application des rames, et enfin sur l'augmentation ou la diminution du gaz, qu'il opérait à volonté pour descendre et s'élever tour à tour.» Le 21 septembre 1812, le comte Zambeccari ayant voulu, malgré un temps peu favorable, effectuer une expérience qu'il avait annoncée, il s'éleva; mais en cherchant à se diriger, son ballon s'accrocha à un arbre et prit feu. Ainsi périt cet infortuné aéronaute à l'âge d'environ 56 ans.

ZAMOYSKY (le comte André), grand-chancelier de la couronne de Pologne, l'un des plus illustres défenseurs de l'indépendance de sa patrie, embrassa d'abord la profession des armes, et après s'être plusieurs fois distingué comme officier instruit et brave, il suivit la carrière des fonctions publiques. Devenu sénateur et grand-chancelier du royaume, il s'efforça d'apaiser les troubles au milieu desquels se fit l'élection de Stanislas Poniatowski (*voy.* Stanislas-Auguste) à la couronne de Pologne. Il conserva les fonctions de grand-chancelier aussi long-temps qu'il crut pouvoir les remplir avec indépendance et utilement dans les intérêts de son pays. Cet espoir perdu, il donna sa démission en plein sénat, après avoir motivé sa conduite dans un discours plein d'énergie. Stanislas-Auguste voulut lui conserver, et plus tard lui rendre les sceaux. Zamoysky fut inébranlable et rentra dans la vie privée. La diète cependant l'ayant choisi pour former un code de lois, il remplit cette mission à la satisfaction de ses concitoyens. Toutefois cet important travail, dans lequel le tiers-état avait vu augmenter ses priviléges, ne fut sanctionné par le roi qu'en 1791. Zamoysky mourut le 12 janvier 1792, honoré de l'estime générale. «Il fut, dit l'auteur d'une notice, philosophe dans toute l'acception du mot; ses mœurs publiques et privées le rendirent aussi recommandable que ses ta-

lens politiques ; il affranchit le premier ses vassaux de la servitude, en donnant ainsi à d'autres seigneurs un exemple de bienfaisance et d'humanité, qu'ils ne tardèrent pas à suivre. Placé dans des circonstances moins désastreuses, il aurait occupé un rang distingué parmi les grands hommes de son siècle, au lieu que sa carrière ne fut illustrée en partie que par ses vertus sociales. Lors du démembrement de la Pologne, l'empereur Joseph II ayant eu en partage les domaines de Zamoysky, lui avait offert le titre de prince, qu'il ne voulut pas accepter. •

ZANGIACOMI (LE BARON JOSEPH), membre de la convention nationale et du conseil des cinq-cents, conseiller à la cour de cassation, conseiller-d'état, membre de la légion-d'honneur, exerçait à l'époque de la révolution la profession d'avocat à Nanci, où il était né. Le département de la Meurthe le nomma, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale; dans le procès de Louis XVI, il vota la détention de ce prince et son bannissement à la paix. M. Zangiacomi n'occupa guère la tribune que pour y faire des rapports au nom du comité des secours publics dont il était membre. Il passa au conseil des cinq-cents par suite de la réélection des deux tiers conventionnels, et sortit du conseil le 28 mai 1798. Devenu membre du tribunal de cassation après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut conservé dans cette fonction par l'empereur, qui successivement lui donna la croix de la légion-d'honneur, le nomma baron de l'empire et maître des requêtes. Le gouvernement royal rétabli en 1814, conserva à M. Zangiacomi ses titres et emplois, et le comprit ensuite au nombre des conseillers d'état. Il mourut en 1825.

ZIETHEN, lieutenant-général prussien, né à Berlin en 1766, était fils du fameux général de cavalerie de ce nom, qui contribua aux victoires du roi Frédéric II, et notamment à celle de Torgau, où il prit sur lui de charger, avec son régiment de hussards, les cuirassiers autrichiens, les renversa, et décida le gain de la bataille. Ce général ne s'était marié qu'à l'âge de près de 80 ans, et le roi, qui avait la plus haute estime pour le vieux guerrier, lui annonça, en le félicitant sur son mariage, qu'il serait le parrain de son premier enfant, engagement qu'il eut à remplir dès la première année de cette union tardive. Le jeune Ziethen reçut au berceau, un brevet d'officier, dans le régiment de hussards de son père; mais celui-ci exigea que son fils ne prendrait son tour d'ancienneté que du jour où il pourrait rendre des services effectifs. Il fut élevé avec soin à l'école militaire de Berlin, qu'il quitta à l'âge de 15 ans; il se distingua bientôt par son courage et ses talens militaires. Après avoir passé par tous les grades, il fut nommé colonel du beau régiment de son père, et bientôt officier-général. Il commandait en cette qualité, un corps de cavalerie prussienne à l'ouverture de la campagne de 1815. Attaqué par l'armée française près de Charleroi, où il

avait son quartier-général, il essuya un échec dans les premiers jours du mois de juin, et fit sa retraite sur Fleurus, d'où il fut encore forcé de se retirer après avoir éprouvé des pertes considérables. Il se replia alors sur l'armée du maréchal Blücher, et prit part à la bataille de Ligny, où les Prussiens furent battus par Napoléon le 16 juin. Après le désastre de Waterloo, le général Ziethen fut chargé de poursuivre les Français en retraite, et il arriva un des premiers sous les murs de Paris. Lorque la paix fut conclue, il fut nommé commandant en chef du contingent prussien, qui fit partie de l'armée d'occupation que les puissances alliées laissèrent en France. Il établit son quartier-général à Sedan, où il résida jusqu'à la fin de 1818, quand les étrangers évacuèrent enfin le royaume.

ZIMMERMANN (Jean-George), célèbre médecin suisse, naquit à Burg, canton de Berne, le 8 décembre 1728. Entraîné par un penchant invincible vers l'étude de la médecine, il prit des leçons des plus savans professeurs de Goettingue, de la Hollande et de Paris. Sa réputation comme praticien le fit nommer, en 1768, médecin du roi d'Angleterre. Frédéric-le-Grand le fit appeler dans la maladie à laquelle ce prince succomba, mais dont Zimmermann parvint à force de soins à adoucir les vives douleurs. Catherine II voulut se l'attacher comme médecin, mais il refusa de se rendre à Saint-Pétersbourg, et néanmoins cette souveraine lui envoya l'ordre de Saint-Wladimir. On rapporte qu'à l'époque où il publia son *Essai sur la solitude*, qui a été traduit en français, Catherine II venait de perdre son favori Lanskoï, qu'elle aimait beaucoup, et elle nourrissait sa profonde douleur dans une solitude, quand le livre de Zimmermann lui tomba entre les mains; elle reparut aussitôt à la cour, et ce fut à cette lecture qu'elle attribua sa consolation. Zimmermann revint dans sa patrie vers 1793. Il y devint sombre et mélancolique, état déplorable qui s'accrut encore par une maladie mentale dont son fils fut atteint, et par une maladie de langueur qui s'empara de sa fille, et la lui ravit peu de temps avant qu'il cédât lui-même à ses propres souffrances. Il mourut le 7 octobre 1795, dans sa 67e année. Sa vie a été écrite par M. Tissot, son ami et ancien condisciple. Outre l'ouvrage que nous avons déjà cité, on lui doit encore une *Dissertation physiologique sur l'irritabilité*, un *Poëme sur le désastre de Lisbonne*, etc. Zimmermann a laissé en mourant, la réputation d'un homme vertueux et d'un grand praticien.

ZIMMERMANN (Pierre-Joseph-Guillaume), professeur à l'école royale de musique et de déclamation, est né à Paris le 19 mars 1785. Il a étudié sous la direction de M. Boïeldieu, le forté-piano au conservatoire de musique, et a remporté en 1799, ayant à peine atteint sa 14e année, le prix de cet instrument. Deux ans après, en 1801, il remporta aussi le premier prix d'harmonie, qu'il avait étudiée sous M. Catel. M. Zimmermann a composé un grand nombre de romances, des

sonates et des concertos pour le piano.

ZINGARELLI (Nicolas), célèbre compositeur italien, né à Naples en 1752, est sorti du conservatoire de Lorette, où il a eu pour maître Fenaroli, et pour camarades Cimarosa et Giordanello. Il apprit en peu de temps à bien jouer du violon, et les règles principales du chant et de la composition. Avant de quitter cet établissement, il composa un intermède, intitulé : *I Quattro pazzi*, qui fut très-applaudi. Il réussit mieux encore dans une musique d'église, où son style grave et soutenu fixa tous les suffrages. Malgré ces succès, il fréquenta quelque temps l'école de Speranza pour se perfectionner dans la théorie de son art. Speranza était l'un des meilleurs élèves de Durante, et presque aussi bon *contrappuntiste* que son maître. Il obligeait les jeunes gens à refaire trente fois de suite le même morceau, en variant toujours le ton et la mesure, sans trahir l'intention du poète. Mais son style était aride, recherché et ennuyeux. La musique de *Montezuma*, que Zingarelli composa, en 1781, pour le théâtre de Saint-Charles, se ressentit de tous ces défauts. Le professeur ne se les dissimula pas; et dans l'*Alsinda*, qu'il écrivit en sept jours pour le théâtre de Milan, il suivit un autre système d'harmonie. Cette pièce fut très-applaudie; mais ce qui mit le comble à la réputation du maître, fut l'opéra de *Juliette* et *Roméo*, qu'on dit ne lui avoir coûté que quarante heures de travail, et qu'on ne cesse pas d'admirer sur tous les théâtres de l'Europe. Parmi ses autres productions, il faut rappeler *Iphigénie*, *Artaxerce*, *Apelles et Campaspe*, *le Comte de Saldagna*, *Pyrrhus*, *Inès de Castro*, *Clytemnestre*, et surtout la *Destruction de Jérusalem*, l'un des meilleurs oratorios italiens. En 1789, M. Zingarelli donna à l'Académie royale de musique, à Paris, l'opera d'*Antigone*, poëme de Marmontel, qui, à cause des évènemens politiques, n'eut que deux représentations. A son retour en Italie, il composa un canon à huit voix, pour un concours ouvert à Milan, et qui lui valut la nomination de maître de chapelle de la cathédrale. En 1806, il remplaça Guglielmi au Vatican, où il resta jusqu'à l'année 1811. S'étant refusé de prendre part à un *Te Deum* pour célébrer la naissance du roi de Rome, le général Miollis, qui lui en avait adressé la demande, eut le tort de l'envoyer escorté des gendarmes à Paris. Napoléon, qui désira le voir, lui demanda pourquoi il n'avait pas voulu qu'on chantât pour le roi de Rome? Zingarelli lui répondit en souverain : « Parce que je ne connais » d'autre roi de Rome que le pape. » L'empereur lui haussa les épaules, et le lendemain il lui fit remettre douze mille francs, avec l'ordre de composer une messe pour la chapelle impériale. Murat, sur la proposition du comte Zurlo (*voy.* ce nom), appela ce compositeur à Naples, le décora de l'ordre des Deux-Siciles, et le plaça à la tête du conservatoire de musique, avec Fenaroli, Paësiello et Tritto. M. Zingarelli, qui a survécu à ses collègues, continue à

diriger cet établissement ; mais son grand âge, et certains préjugés, peu dignes d'un si beau talent, rendent son influence presque nulle sur ses élèves. M. Zingarelli est dévot jusqu'à la superstition, et il a une aversion prononcée pour l'école moderne. Un jour que M. Rossini alla visiter le conservatoire de Naples, le directeur lui dit : « J'ai défendu à mes »élèves de s'exercer sur vos pa»piers ; votre musique peut plaire »au théâtre, mais elle doit être »bannie des écoles. » En attendant, le jeune Mercadante, élève le plus distingué de Zingarelli, n'a trouvé d'autre moyen pour plaire au public que celui d'étudier les productions de Rossini. Son *Apothéose d'Hercule* est tout-à-fait dans le style du *Cygne* de Pesaro.

ZOUBOW (Platon), dernier favori de l'impératrice Catherine II, est issu d'une famille honorable mais sans illustration. Son éducation fut très-soignée; il parlait bien le français, avait des connaissances littéraires et faisait passablement de la musique. Il entra dans le régiment des gardes de l'impératrice, où bientôt il devint lieutenant. Un physique agréable, une taille moyenne, mais bien prise, de l'aisance dans les manières, les dons aimables de l'esprit, fixèrent l'attention des dames de la cour, qui, par leurs éloges, appelèrent l'intérêt de l'impératrice sur le jeune lieutenant. A cette époque, en 1789, Catherine II était plus que sexagénaire, et Zoubow n'avait pas encore atteint son cinquième lustre. Une si grande distance entre les âges n'arrêta ni l'ambition de l'un ni la bienveillance de l'autre, et au printemps de cette même année, le lieutenant des gardes sollicita ou reçut l'ordre de prendre le commandement du détachement qui accompagna l'impératrice à Tzarskoé-Selo. Il dîna seul avec S. M. ainsi que cela était d'usage, et par suite de cette faveur il reçut un présent de cent mille roubles, fut installé dans l'appartement des favoris, et vit successivement son crédit s'accroître ainsi que sa fortune. «Vers la fin du règne de cette princesse, dit-on, tout l'empire était aux pieds de l'heureux Zoubow; mais la mort de l'impératrice le replongea dans le néant d'où il était sorti. » Quoique le favori de Catherine n'eût point fait un usage tyrannique du pouvoir que la faiblesse de sa souveraine lui avait abandonné, son arrogance naturelle augmentée par une aussi haute fortune lui avait attiré un grand nombre d'ennemis; et peu après l'avènement de Paul Ier au trône, il dut s'éloigner d'abord de la cour et quitter ensuite la Russie. Il se rendit en Allemagne, où se retiraient presque toujours les favoris de l'impératrice lorsqu'elle les avait disgraciés; il y étala tout le luxe et les prétentions qu'il avait déployés à Saint-Pétersbourg. Bientôt il poussa l'insolence jusqu'à vouloir enlever de vive force la princesse aînée de Courlande. Paul Ier, à qui le duc s'en plaignit, rappela Zoubow en Russie, d'où il l'éloigna peu de temps après. En 1802, Zoubow étant à Varsovie, les Polonais indignés de la part qu'il avait prise dans les malheurs de leur patrie (*voy.* Catherine, Stanislas-Auguste, Repnin),

voulurent le chasser de leur ville. Étant à Carlsbad, M. de Gielgud lui reprocha les malheurs de la Pologne, et le provoqua en duel. «Zoubow, disent les auteurs de différentes biographies, influa aussi beaucoup avec ses frères sur l'événement tragique qui amena la mort de Paul Ier, et n'a plus joui d'aucun crédit sous le règne d'Alexandre.» Cette assertion est inexacte en ce qui concerne ses frères. Il est aussi inexact de dire, comme le font ces biographes, que Platon Zoubow tua en duel le chevalier de Saxe. C'est au prince Scherbatoff à qui ce fait doit être imputé.

ZOUBOW (Valérien), frère cadet du précédent, naquit en 1760 et suivit la carrière des armes, où il montra du courage et quelques talens dans les grades inférieurs, mais une entière incapacité comme général en chef. Valérien Zoubow partagea avec son frère la faveur de Catherine II. Dans la guerre contre les braves et malheureux Polonais, Valérien ayant perdu une jambe, l'impératrice lui envoya sur-le-champ son propre chirurgien, le cordon de Saint-André, le brevet de général en chef et une gratification de 100,000 roubles, qui fut suivie presque immédiatement d'une autre de 50,000 pour payer ses dettes. Chargé, en 1796, du commandement général de l'armée envoyée contre les Perses, il n'obtint aucun résultat important et l'armée eut également à souffrir de l'incapacité de son général, de l'insalubrité du pays et des attaques des peuples du Caucase qui la harcelèrent continuellement. Campée sur les bords du Cyrus, elle était depuis longtemps dans l'inaction lorsque Zoubow reçut la nouvelle de la mort de l'impératrice avec l'ordre de faire prêter serment à Paul Ier, et d'attendre de nouvelles instructions pour agir.» Il les attendit peu; trois semaines après il reçut l'injonction de partir sur-le-champ pour rentrer en Russie. Aussitôt son arrivée, pour éviter une destitution, il donna sa démission et se retira en Courlande, où il était propriétaire de presque tous les biens des anciens ducs. Il mourut à Saint-Pétersbourg le 4 juillet 1804.

ZOUBOW (Nicolas), frère des précédens, eut part comme eux aux libéralités et à la faveur de Catherine II. Après avoir parcouru la carrière militaire où il parvint au grade de général, il obtint une place de sénateur. Nicolas Zoubow mourut l'année même de la mort de son frère Valérien.

ZUCCARELLI (François), célèbre peintre-paysagiste italien, naquit en 1702 à Pitigliano, et mourut à Venise en 1789, dans la 87e année de son âge. Il montra de très-bonne heure un goût prononcé pour les arts de dessin et surtout dans le genre du paysage, où ses progrès furent rapides; s'étant fixé à Venise, il acquit bientôt de la réputation, et à la fin de sa carrière, il jouissait, parmi les peintres et les amateurs, de la plus haute renommée pour ses talens comme paysagiste. Ses mœurs douces et régulières ajoutaient à l'estime qu'il avait acquise par ses talens. Parmi ses protecteurs il citait avec reconnaissance M. Smith, consul d'Angleterre près

du gouvernement vénitien. Cet amateur éclairé des arts s'était plu constamment à favoriser les talens de Zuccarelli, et l'avait fait connaître en Angleterre, où Zuccarelli alla passer quelques années. Le musée du Louvre possède plusieurs tableaux et dessins de ce maître.

ZUCCHI (le baron Charles), ex-général de division au service de France et depuis feld-maréchal-lieutenant au service d'Autriche, est né vers 1776 à Reggio, et a fait toutes les campagnes des Français depuis la conquête de l'Italie par le général en chef Bonaparte jusqu'aux événemens de 1814. M. Zucchi, sous lieutenant en 1796, était chef de bataillon en 1803. Il fut nommé, le 5 mai 1807, major des vélites royaux; le 6 novembre de la même année, colonel du 1er régiment de ligne italien; le 22 juin 1809, général de brigade, et le 28 septembre 1812, général de division. Cet officier-général a montré, dans les différens grades qu'il a occupés, beaucoup de talent et de courage et a été cité comme un général du plus grand mérite à la prise de Laun en Silésie, le 18 août 1813 Il a fait les campagnes des années 5, 6, 7, 8, 9 de la république en Italie et en France; de 1803 dans le royaume de Naples; de 1806 et 1807 en Dalmatie; de 1809 en Autriche; de 1812 et 1813 à la grande-armée, et d'Italie en 1814. L'empereur Napoléon qui avait une estime particulière pour le général Zucchi, l'avait nommé baron de l'empire, et l'avait décoré des différens ordres de France et d'Italie. Il louait surtout la discipline qu'il avait su maintenir parmi ses troupes; il lui témoigna publiquement sa satisfaction pour sa conduite distinguée dans la campagne de Saxe en 1813, lors de la bataille de Leipsig et de la retraite qui la suivit. Le général Zucchi dégagé, en 1814, par l'abdication de l'empereur Napoléon, des sermens qu'il lui avait prêtés, passa à cette époque au service d'Autriche en qualité de feld-maréchal-lieutenant.

ZUMSTEEG (Jean-Rodolphe), violoniste et compositeur de musique, de la chapelle du duc de Wurtemberg, naquit vers 1760, à Gausingen dans le pays de Lauffenbourg. Il commença son éducation musicale à l'académie du duc de Wurtemberg, sous la direction du maître de chapelle Poli, qui le prit en amitié, et se perfectionna ensuite par l'étude des ouvrages de Mattheson, de Marpurg et de d'Alembert. « Il jouait, disent les auteurs du *Dictionnaire historique des Musiciens*, non-seulement de son instrument avec beaucoup d'expression, mais il était aussi excellent compositeur tant pour le violoncelle que pour le chant. Ses compositions se distinguant par leur gravité et leur dignité. » Zumsteeg mourut à Stuttgard, le 27 janvier 1802; il a laissé en manuscrit les compositions suivantes : *la Loi Tartare*, opéra; *Renaud et Armide*, opéra; *Tamira*, duodrame, par Huber; *Schuss de Gænsewitz*, opéra; *Zaalor*, opéra, de Lavaux; les chansons du drame *les Brigands; la Fête du Printemps*, par Klopstock; une *messe* et plusieurs compositions pour instrumens.

ZURLO (LE COMTE JOSEPH), ex-ministre de l'intérieur à Naples, né dans cette ville en 1759, employa ses premières années à l'étude des belles-lettres et de la philosophie. Son développement fut tellement précoce, qu'à l'âge de 14 ans, il était en état de comprendre les ouvrages des écrivains les plus profonds. Un jour qu'il était entré dans une bibliothèque publique pour y lire les œuvres posthumes de Leibnitz, le conservateur auquel il en avait adressé la demande, frappé de son extrême jeunesse, lui dit que le livre existait, mais qu'il n'était pas fait pour être mis dans les mains d'un enfant. Piqué de ce refus, M. Zurlo reprit qu'il serait embarrassé de chercher ailleurs que dans Leibnitz lui-même l'explication d'un passage incompréhensible de son *Art combinatoire;* et il se mit aussitôt à développer avec une étonnante facilité les principes les plus abstraits du système métaphysique de l'auteur des monades. Le vieux bibliothécaire, que la joie transporte, prend par la main le jeune philosophe, et l'emmène dans l'intérieur de la bibliothèque, en lui disant que tout ce qu'il voyait serait désormais à sa disposition. M. Zurlo usa amplement de cette permission, et en peu de temps, il embrassa un espace immense dans le domaine de l'intelligence. Il passait de la lecture à la méditation, et de la méditation à la lecture : il fréquentait aussi la société de gens de lettres, et eut le bonheur d'être reçu dans le cercle et parmi les amis de Filangieri, dont il a toujours révéré la mémoire. Obligé de faire choix d'une profession, il se décida pour le barreau, qui était alors presque la seule carrière ouverte à Naples aux talens et à la fortune. Mais à l'éloquence près, il ne possédait aucune des qualités nécessaires pour y obtenir de grands succès, qu'il dédaignait d'ailleurs, n'ayant jamais eu l'ambition de devenir un avocat célèbre. Ses vues étaient tournées vers un but plus élevé : la science du gouvernement, l'économie et l'administration des états, les sources de la prospérité et de la grandeur nationales lui paraissaient bien autrement importantes que la défense des intérêts privés. Il s'était adressé à un personnage puissant, qui lui fit espérer une place dans une mission étrangère. C'était le commencement d'une carrière qui répondait en grande partie aux vœux de M. Zurlo, et il se félicitait de s'y voir engagé. Il allait recevoir sa nomination, lorsqu'il apprit qu'un de ses amis, l'abbé Panzini, briguait le même emploi, et qu'il y fondait toutes ses espérances. M. Zurlo ne trouva pas difficile de lui faire le sacrifice des siennes, et il employa tout son crédit auprès de son Mécène, pour le décider en faveur de son compétiteur. Il ne tarda pas à être récompensé de cette généreuse action. En 1783, le gouvernement de Naples l'envoya dans les Calabres, qui venaient d'être bouleversées par des tremblemens de terre. Le chef de cette expédition était le général Pignatelli (*voy.* ce nom), homme dénué des qualités indispensables pour remplir dignement une pa-

reille commission. M. Zurlo, qui gémissait de voir deux provinces livrées à la cupidité et à l'ignorance d'un tel administrateur, cherchait à en balancer l'influence, en représentant au roi les besoins et les espérances des Calabrais. Ses rapports donnèrent une haute idée de sa capacité, et s'ils ne purent opérer le bien qu'il s'en était promis, ils suffirent pour le faire apprécier, et lui obtenir une place éminente dans la magistrature. Il fut ensuite (en 1798) appelé à la direction des finances; elles étaient à cette époque dans l'état le plus fâcheux. Une administration vicieuse et les frais d'un armement considérable avaient épuisé toutes les ressources, et créé une dette de plusieurs millions, qui avait miné le crédit public. M. Zurlo allait proposer des remèdes énergiques pour guérir des plaies aussi profondes, lorsque l'arrivée des Français sur le territoire napolitain vint traverser ses projets, et l'exposa aux plus grands dangers. Le peuple, qui avait chargé le dernier ministre des finances de toutes les fautes de ses prédécesseurs, se porta en foule à l'hôtel de M. Zurlo, et le saccagea de fond en comble : il n'aurait pas épargné le maître, si les chefs du gouvernement municipal, qui s'était formé à Naples après la fuite du roi, n'étaient venus retirer le ministre des mains de cette multitude effrénée, pour le mettre dans un fort à l'abri de sa fureur. Dès que la république fut organisée, M. Zurlo quitta son asile, et alla s'enfermer dans une maison de campagne non loin de la capitale. Au retour du roi de Sicile, il fut replacé à la tête du ministère des finances, dont le désordre n'avait fait qu'augmenter. Les perceptions des impôts étaient devenues presque impossibles, à cause des troubles excités dans le royaume par l'entreprise du cardinal Ruffo; le numéraire avait disparu, et les coffres de l'état étaient surchargés d'une masse considérable de papier-monnaie, qui n'avait presque plus de valeur dans le commerce. Une somme d'environ trente millions de ducats, que le roi avait emportés en Sicile, aurait été plus que suffisante pour réparer en un instant tant de maux; mais ce prince, qui n'avait négligé aucun moyen pour grossir son trésor, ne paraissait nullement disposé à le verser sur ses peuples; et le ministre ne vit plus de ressource que dans son propre génie. Son premier soin fut d'amortir le papier-monnaie, qui était le plus fort obstacle au rétablissement du crédit public. Sans recourir aux mesures ordinaires des emprunts et des banqueroutes, il fixa une époque où le papier cesserait d'avoir cours dans le royaume; et il *capitalisa*, d'après leur valeur nominale, les billets de banque, dont le gouvernement se chargea de payer les intérêts sur des fonds spécialement hypothéqués au service de cette dette. Par une opération aussi simple que juste, la nation fut délivrée du fléau du papier-monnaie, et elle recouvra son crédit au moment où elle croyait l'avoir complètement perdu. Après cet important service rendu à l'état, M. Zurlo entreprit des réformes utiles dans toutes les bran-

ches de l'administration. Le roi voulut récompenser son zèle par une dotation en terres, dont il ne fixa que la valeur, accordant au ministre la faculté de choisir les propriétés qui lui auraient le mieux convenu. M. Zurlo ne voulut rien accepter, et il poussa son désintéressement jusqu'à renoncer à ses appointemens, disant que les grands fonctionnaires devaient donner cette preuve de dévouement à leur pays, qui menaçait de rester écrasé sous l'énormité des charges. Mais l'exemple de M. Zurlo ne trouva point d'imitateurs, et on fut même obligé de rapporter une ordonnance qui classait le paiement des traitemens les plus forts à la suite de la solde des troupes et de celle des petits employés, pour mettre fin aux clameurs et même aux invectives de quelques-uns de ses collègues. En attendant, la nation applaudissait aux travaux de M. Zurlo, qui devait bientôt expier ces louanges si bien mérités. La dextérité avec laquelle il avait retiré son pays du bord de l'abîme, vers lequel on l'avait poussé, réveilla la jalousie d'Acton, qui profita d'un moment où, par un excès de zèle, le ministre des finances avait obéi sans restriction aux ordres de la reine, pour le perdre dans l'opinion publique. L'ordre de sa destitution lui fut communiqué, lorsqu'entouré de ses commis, M. Zurlo signait des papiers pour le service de l'état. Il se lève tranquillement de son fauteuil, prend congé de ses employés, et entre dans la voiture, en ordonnant au cocher d'aller tout droit au fort de l'*Œuf*. C'était la prison qui lui avait été destinée, et où il resta jusqu'à ce que son innocence fut reconnue et proclamée. On lui accorda alors sa liberté; mais on se garda bien de lui rendre sa place. A la seconde invasion du royaume de Naples, M. Zurlo n'était point obligé de suivre la cour en Sicile; mais le souvenir des dangers qu'il avait courus lors de la première révolution, lui fit prendre le parti de s'embarquer à bord de l'escadre qui devait transporter la famille royale à Palerme. Il vécut dans cette ville tant qu'il se flatta de n'être à charge à personne; mais lorsque la cour ne fut plus en état de payer la pension des émigrés, et que les parens de M. Zurlo furent menacés d'un séquestre général à Naples, il sentit la nécessité de rentrer au sein de sa patrie. Il y arriva en 1809, au moment où le roi Joachim Murat appelait autour de lui les hommes les plus éclairés pour opérer des changemens nombreux dans toutes les parties de l'administration. M. Zurlo fut désigné pour le ministère des finances, qu'il ne voulut point accepter : à peine consentit-il à faire inscrire son nom sur le tableau des conseillers-d'état, espérant échapper ainsi à une plus grande responsabilité. Mais on avait trop besoin de sa coopération pour y renoncer. On fit de nouvelles démarches, on mit en mouvement tous les ressorts, et on ne cessa de l'assiéger que lorsqu'il se laissa emporter. Joachim lui confia d'abord le département de la justice et du culte : il le mit ensuite à la tête du ministère de l'intérieur, qui devait

remplacer la féodalité par les communes, les ordres monastiques par des établissemens de bienfaisance et d'instruction; de ce ministère, en un mot, qui, après avoir sapé les bases de l'ancien édifice, était chargé de préparer les matériaux pour la construction du nouveau. M. Zurlo, embrassant d'un coup-d'œil l'étendue de ses devoirs, ne fut point découragé de la grandeur de sa tâche. Plus il apercevait d'obstacles autour de lui, plus il se sentait d'énergie pour les combattre. Un jugement sûr et une grande pénétration d'esprit, une activité rare et un goût pour les vastes entreprises, telles étaient les qualités de M. Zurlo, qui, fortifiées par son désintéressement et par l'amour du bien public, en faisaient le levier le plus puissant pour soulever le fardeau qui lui avait été imposé. Dans un pays où l'on est habitué à voir les moindres projets passer d'un ministre à l'autre, sans jamais s'accomplir, chacun regardait, avec une satisfaction mêlée de crainte, M. Zurlo terrasser d'un bras vigoureux les vieilles institutions, qui devaient faire place au nouvel ordre de choses qu'on voulait établir. La féodalité fut abolie, et trois cent mille colons vinrent se ranger au nombre des propriétaires : on cessa de persécuter les talens; et les écoles, les colléges, les lycées, les universités, rivalisèrent de zèle pour former des citoyens vertueux et utiles à l'état : la fainéantise fut proscrite, et les couvens furent fermés, le nombre des prêtres réduit, le commerce protégé, les ateliers multipliés, les efforts de l'agriculteur, les travaux de l'artiste, les veilles du savant, encouragés, récompensés, applaudis. Un laboratoire de chimie, un jardin botanique, les cabinets minéralogique et zoologique, des collections de tableaux, de vases, de marbres, de bronzes, de médailles; le magnifique observatoire sur la colline de Capodimonte, les écoles de clinique et le théâtre anatomique des Incurables, la maison des fous à Aversa, et tant d'autres établissemens philantropiques et scientifiques qui s'élèvent maintenant sur un sol jadis encombré de couvens et d'églises, déposeront longtemps en faveur du patriotisme et des lumières de M. Zurlo. On en trouvera la trace même hors de son pays; à Rome, par exemple, où, en 1814, il employa le peu de temps que cette ville resta au pouvoir des Napolitains, pour ordonner différens travaux, entre autres ces grandes cloisons qui garantissent à présent les fresques de Raphaël contre les accidens de l'atmosphère. Les Florentins se rappelleront aussi d'avoir vu un ministre de Joachim s'environner de leurs savans pour en accueillir les vœux et en honorer le mérite. Ils n'oublieront pas non plus le jour où M. Zurlo implora comme une grâce auprès de son souverain de l'aider à payer la rançon de Sératti, capturé sur un bâtiment sicilien au moment où il comptait aller achever tranquillement ses jours auprès de sa famille en Toscane : cet homme pourtant avait été le plus implacable ennemi de M. Zurlo, dont il avait été le successeur au minis-

tère des finances en 1803. Le cœur de M. Zurlo se montra encore plus généreux lorsque Joachim, précipité du trône par les soldats des puissances dont il avait imprudemment épousé les intérêts, laissa sa famille entourée de dangers et à la merci de ses persécuteurs. Dans ce changement soudain du sort, M. Zurlo s'attachant aux personnes dont il ne pouvait désormais que partager l'infortune, s'embarqua sur le même vaisseau qui devait conduire la reine à Trieste. Après avoir apporté quelque consolation dans le cœur contristé de cette malheureuse princesse, il lui demanda la permission de la quitter pour aller vivre *incognito* à Venise. La reine crut devoir lui témoigner sa reconnaissance en lui offrant une forte somme d'argent, dont elle savait que le ministre pouvait avoir besoin dans l'exil auquel il s'était condamné. M. Zurlo la remercia, en disant qu'il ne se serait jamais permis d'accepter d'une famille tombée dans le malheur, ce qu'il avait constamment refusé quand elle était dans la fortune. En effet, il sortait presque pauvre de ce long et brillant ministère qui avait présidé à la destinée d'un royaume. En arrivant à Venise, il fut attaqué par une terrible maladie, qui faillit lui coûter la vie. A peine fut-il rétabli, qu'il prépara quelques notes pour une nouvelle édition d'Anacréon, que son ami, le général Winspeare, venait de traduire en italien, et que M. Mustoxidi enrichissait de la vie du poète. Le désir de se rapprocher de sa patrie, dont l'entrée lui était toujours fermée, lui fit préférer le séjour de Rome, où il resta jusqu'à l'automne de 1818, époque de son rappel à Naples. Il y vivait dans la retraite, au milieu d'un cercle d'amis, et honoré de l'estime publique, lorsque le prince-régent l'appela, en 1820, à faire partie du nouveau ministère constitutionnel. M. Zurlo obéit à regret : mais une fois engagé au service de l'état, il déploya la plus grande activité pour s'acquitter dignement de ses nombreux devoirs. Il reprit le portefeuille de l'intérieur, et son premier soin fut de rassembler les collèges électoraux qui devaient procéder à la formation du parlement national. En butte à la haine inconsidérée des *carbonari*, qui lui reprochaient des mesures sévères employées sous Joachim pour arrêter les écarts de leur secte, il brava courageusement leurs menaces, et ne daigna pas répondre à leurs calomnies. Lorsque le roi Ferdinand reçut l'invitation de se rendre à Laybach, M. Zurlo, qui craignait une émeute dans le royaume, s'empressa d'annoncer aux préfets le prochain départ du roi, avant qu'il en eût obtenu l'autorisation des cortès. Cette infraction à un article de la constitution espagnole, attira sur lui la rigueur du parlement, qui le mit en état d'accusation. M. Zurlo se démit de ses fonctions, et entraîna dans sa retraite tous ses collègues, qui voulurent partager sa disgrâce. Il parut ensuite devant les représentans de la nation pour se justifier de l'imputation qui lui était adressée. Sa défense, remplie de dignité, triompha de toutes les préventions, et M. Zurlo fut acquitté.

Il restait cependant dans le cœur des bons citoyens un sentiment pénible, en réfléchissant que le ministre qui avait consacré toute sa vie à l'émancipation des communes, trouvait dans leurs députés, ses plus implacables ennemis. C'était comme un tuteur maltraité par des pupilles qu'il se serait efforcé d'enrichir. Avant de sortir du ministère, M. Zurlo avait eu le temps de remettre au roi un papier contenant ses idées sur le rôle que ce prince aurait dû jouer au congrès. Ces conseils étaient marqués au coin de la grandeur, et plût à Dieu que celui qui avait juré de défendre les droits de son pays, n'en eût jamais écouté d'autres! La nation napolitaine n'aurait point à rougir de sa faiblesse, ni à pleurer la perte de sa liberté et de son indépendance. On sait ce que le roi de Naples fit à Laybach, et on ne doit pas s'étonner si, à son retour dans ses états, il n'a plus jamais voulu se rencontrer avec M. Zurlo, qui se consola facilement de cette disgrâce, en cherchant des distractions dans l'étude et dans la société de ses amis.

ZUYLEN-VAN-NIEVELT (LE COMMANDEUR VAN), est né d'une famille noble et s'est fait honorablement remarquer dans la carrière militaire qu'il a suivie successivement sur terre et sur mer. Lors des révolutions de son pays, et quoique dévoué à la maison d'Orange, il ne repoussa pas néanmoins les faveurs dont Louis Bonaparte (*voy.* BONAPARTE-LOUIS) se plut à le combler, lorsque ce prince occupa le trône de Hollande; il devint alors un des maréchaux des armées du royaume. En 1810, la Hollande ayant été réunie à l'empire français, l'empereur Napoléon nomma successivement M. Van-Zuylen comte de l'empire, gouverneur du palais d'Amsterdam et grand'croix de l'ordre de la réunion. Ces faveurs étaient plutôt accordées à la considération personnelle que M. Van Zuylen avait acquise parmi ses concitoyens, qu'aux services qu'il avait rendus à la France. Depuis les événemens politiques de 1814, M. van Zuylen vit dans la retraite commandée par son grand âge; il jouit d'une pension considérable que lui a faite le roi des Pays-Bas.

FIN DU XXe ET DERNIER VOLUME.

SUPPLÉMENT GÉNÉRAL

des articles omis dans les 20 vol. de cet ouvrage, avec indication, suivant l'ordre alphabétique, des noms des personnes qui ont des notices dans les *Supplémens* placés à la suite de chacun des volumes précédens.

ABBÉ (Baron), *voy.* le Supp. du 1er volume.

ALSACE-HÉNIN-LIÉTARD (Comte de), *voy.* le Supplément du 12e volume.

ANGELIS (André de), commandeur de l'ordre de Charles III, ex-conseiller-d'état, est né à Naples en 1780. Après avoir fait de brillantes études à l'académie militaire, fondée dans cette ville par le général Parisi, il fut nommé officier d'artillerie en 1798. Il servit successivement sous les ordres du chevalier de Saxe et de Roger de Damas, et se fit remarquer par son activité et par son intelligence. Les revers de l'armée napolitaine le dégoûtèrent du métier de la guerre : il demanda et obtint une place dans le ministère des affaires étrangères, dirigé alors par le général Acton. Il avait été désigné pour une mission diplomatique, lorsqu'en 1806, peu avant l'entrée de l'armée française dans la capitale, il reçut l'ordre de suivre la cour en Sicile. Le vaisseau sur lequel il s'était embarqué, et qui faisait partie de l'escadre royale, en fut séparé par une horrible tempête au moment où il allait jeter l'ancre dans la rade de Palerme. Après trois jours de périls et d'alarmes, il fut enfin rejeté dans le port de Naples, où le nouveau gouvernement venait d'être proclamé. Le dévouement que M. de Angelis avait témoigné à l'ancienne dynastie, ne lui nuisit aucunement auprès de la nouvelle. Le marquis de Gallo, en prenant le portefeuille des affaires étrangères, confia à cet employé la division des relations politiques, la plus importante de son ministère ; et il en fit ensuite récompenser le zèle par la nomination de chevalier de l'ordre des Deux-Siciles et de maître des requêtes au conseil-d'état. M. de Angelis resta à son poste jusqu'au printemps de l'année 1815, époque à laquelle il fut envoyé à Vienne, pour prendre part aux travaux du congrès. Après la chute du roi Joachim Murat, il se rendit à Naples, où ses talens et son expérience dans les affaires vainquirent la répugnance du marquis de Circello, homme entêté et médiocre, qui regardait comme ennemis des Bourbons tous ceux qui ne les avaient pas suivis en Sicile, comme si une nation entière était obligée de se déplacer pour accompagner ses princes dans l'exil. Malgré ces maximes, le vieux ministre ne put s'empêcher de faire connaître au roi les services rendus par M. de Angelis, qui reçut la seule croix de commandeur de l'ordre de Charles III, que Ferdinand VII avait mise à la disposition de son oncle. En 1820, M. de Angelis était allé passer quelques mois à la campagne pour y rétablir sa santé, lorsque pressé

presqu'en même temps d'accompagner le roi à Laybach, de remplacer le ministre des affaires étrangères ou de siéger au conseil-d'état, il se décida pour ce dernier, qui lui parut un asile sûr et honorable dans des temps d'orage. Il y avait été porté par les vœux du parlement et par le libre choix du monarque; et il était bien loin de supposer qu'on dût un jour lui faire un crime d'avoir accepté une place qui lui avait été conférée par décret. Mais le roi, qui lui avait envoyé le brevet de conseiller-d'état à la veille de son départ, en approuva la destitution peu après son retour; et ce n'a été qu'après deux années d'attente que M. de Angelis a enfin obtenu une pension de retraite, qui a réparé en partie la première injustice.

ANGELIS (Pierre de), frère du précédent, né à Naples en 1782, et élevé comme lui à l'académie militaire, obtint en 1801, un brevet de sous-lieutenant dans l'armée, qu'il quitta ensuite pour se livrer à l'étude. Il était professeur de l'école polytechnique, lorsque le roi Joachim Murat l'appela à la cour, pour lui confier l'éducation de ses enfans. Il lui envoya en même temps, la croix de l'ordre des Deux-Siciles, et la nomination de conseiller de la préfecture de la ville de Naples. Tant de bienfaits l'attachèrent à ce prince, dont il suivit la famille jusqu'à Gaëte, dernier asile que le royaume de Naples offrait à ceux qui l'avaient gouverné. Rentré dans ses foyers, M. de Angelis, qui avait perdu toutes ses places, sentit le besoin de s'occuper, et il accepta un emploi secondaire dans le dépôt de la guerre : mécontent de son sort, et n'espérant pas de le voir améliorer, il prit en 1818, la résolution de voyager en Europe. Il avait déjà parcouru l'Italie et la Suisse, lorsque la révolution éclata à Naples, en 1820. Il en apprit la nouvelle, sur les bords du lac de Constance, où il ne tarda pas à recevoir une dépêche de son gouvernement, qui l'engageait à se rendre immédiatement au congrès de Troppau, pour détourner les empereurs de toute aggression hostile contre Naples. M. de Angelis, qui ne se dissimulait pas les difficultés de cette mission, voulut s'y soustraire. Mais de nouvelles instances de la part des ministres, et des ordres encore plus pressans qui lui furent adressés au nom d'un personnage auguste, ne lui permirent pas de persister dans sa résolution. Il accepta la place de chargé d'affaires auprès de la cour impériale de Pétersbourg, où il n'a jamais été, n'ayant pu dans le temps obtenir ses passeports de la légation russe à Paris. Il regarda donc de cette dernière ville le naufrage de sa patrie, qu'il lui a été ensuite défendu de revoir. Le roi de Naples, en sortant des conférences de Laybach, et avant même de rentrer dans sa capitale, bannit de ses états tous les agens diplomatiques du gouvernement constitutionnel; et son ordonnance n'a pas encore été rapportée sous le règne de son successeur. M. de Angelis victime de cet acte arbitraire, a cherché à oublier l'injustice des hommes, dans les jouissances de l'esprit. Livré entièrement à l'étude et aux travaux littéraires, il a déjà pris

rang parmi nos écrivains, qui le regardent comme leur confrère. Il est un de nos collaborateurs, et il travaille en même temps pour la *Biographie universelle*, où il a remplacé Ginguené ; il a enrichi ce dernier ouvrage de plusieurs articles importans, tels que *Salvator Rosa*, *Sannazar*, *Servet*, *Spallanzani*, *Spinosa*, etc.

ANSIAUX, peintre, *voy.* le Supplément du tome 13.

ARRIGHI, duc de Padoue, *voy.* le Supplément du tome 1er.

ARRIGHI (HYACINTHE), *voy.* le Supplément du tome I.

ARRIGHI (ANTOINE-LOUIS), *voy.* le Supplément du tome I.

ARRIGHI (JOSEPH-PHILIPPE), *voy.* le Supplément du tome I.

ARRIGHI (JEAN), *voy.* le Supp. du tome I.

AUBRÉE, général de brigade, *voy.* l'Errata du tome XIII.

AUBRÉE, chef de bataillon, *voy.* l'Errata du tome XIII.

AUBRÉE, colonel, *voy.* l'Errata du tome XIII.

AUBRÉE, aide-de-camp, *voy.* l'Errata du tome XIII.

AUDOUIN, graveur, *voy.* le Supplément du tome XV.

BACHEVILLE (Les frères), *voy.* le Supplément du tome II.

BAILLOT (ETIENNE-CATHERINE), membre de l'assemblée constituante, naquit en 1758 ; il exerçait la profession d'avocat au bailliage de Troyes, lorsqu'il fut élu député aux états-généraux en 1789. Sa modestie ne lui permit guère de paraître à la tribune qu'illustraient les talens les plus remarquables ; mais il travailla beaucoup dans les bureaux. Après la session de l'assemblée, et dès la création du tribunal de cassation qu'il concourut à organiser, il cessa de prendre part aux événemens politiques, ne s'occupant plus que de remplir les devoirs de sa place. Il passa ainsi tout le temps de la terreur ; mais en 1796, époque où le directoire-exécutif après avoir renversé l'hydre révolutionnaire, voulut à son tour gouverner décemviralement et exiger d'un corps aussi indépendant que devait l'être la magistrature, une adhésion servile aux systêmes divers inspirés tour à tour par la crainte et la violence ; il donna sa démission et retourna dans son pays, où, depuis cette époque, il partagea son temps entre l'étude et les travaux agronomiques. Sa passion pour la langue latine la lui faisait préférer à toute autre. C'est sans doute cette passion qui le porta à traduire entièrement les *Satyres de Juvénal* (un vol. in-8°, 1822) ; il y joignit des notes pleines d'érudition et de goût. Il a laissé en manuscrit des *Recherches* sur l'histoire de la Champagne, particulièrement dans les généalogies. M. Baillot était un homme de bien ; il mourut généralement regretté, en 1825, à Ervy, département de l'Aube.

BARRAL (DE), *voy.* le Supp. du tome XVII.

BARRAL, colonel du génie, *voy.* le Supplément du tome IX.

BASCANS (PIERRE-PROSPER), capitaine, né à Villeneuve-de-Rivière, département de la Haute-Garonne, le 15 janvier 1788, se destina dès son enfance à la carrière des armes. A peine âgé de 18 ans, il s'enrôla comme volontaire dans le 45me régiment de ligne,

qui alors faisait partie du premier corps d'armée, sous les ordres du maréchal Bernadotte. Le jeune Bascans ne tarda pas à se faire distinguer par son aptitude et sa bravoure. Lorsqu'en 1808, il fut appelé à l'armée d'Espagne, il avait déjà passé par le grade de sous-officier. Répondant toujours aux espérances de ses chefs, il sut se faire remarquer dans beaucoup d'actions, auxquelles le 117ᵉ régiment dont il fesait partie prit une part active. Il rivalisa d'ardeur avec ses vieux compagnons d'armes à la bataille de Tudella, et aux siéges de Saragosse, de Tortose, de Sagonte, de Lérida et de Valence. Dans ce dernier siége, il fut blessé par un obus en défendant une redoute avec autant de sang-froid que d'intrépidité. Sa conduite dans la prise de ces places importantes, lui valut successivement les grades de sous-lieutenant et de lieutenant. Une nouvelle occasion de se signaler se présenta à l'affaire du 12 avril 1813, près Cosentayna, royaume de Valence. Chargé de commencer l'attaque avec une section de tirailleurs d'élite et 8 hussards du 4ᵐᵉ, le lieutenant Bascans aborde l'ennemi, le charge et le poursuit vigoureusement, jusqu'à ce que celui-ci renforcé par 300 hommes anglais et siciliens, enveloppe au détour d'un bois le lieutenant, et réduit à très-peu d'hommes les braves qui l'accompagnaient. Loin de céder au nombre, le jeune Bascans, par un nouvel effort, parvient à se dégager, fond avec le reste des siens sur un peloton ennemi, et lui fait plusieurs prisonniers, après l'avoir été lui-même... Mais atteint d'un coup de feu au bas ventre, il fut laissé pour mort sur le champ de bataille, d'où il ne fut retiré qu'au bout de quelques heures, ayant les intestins à jour. Le grade de capitaine fut le prix de cette nouvelle marque de valeur. Lorsqu'après plusieurs mois de souffrance, le jeune invalide se crut en état de reprendre rang parmi les braves, le maréchal Suchet l'adjoignit à son état-major, et demanda pour lui l'étoile de l'honneur que sa belle conduite lui avait si bien méritée. Mais les événemens qui se succédaient alors vers le nord avec tant de rapidité, ne permirent au capitaine Bascans, d'obtenir son brevet de légionnaire, que 2 ans plus tard. Dès son retour de l'île d'Elbe, Napoléon le nomma chevalier de la légion-d'honneur, dont il n'a porté l'insigne que quelques mois, ayant été plus tard compris dans la liste de ceux à qui les ministres du roi enlevèrent cette récompense honorable de leurs services. L'estime publique, et l'amitié de ses anciens compagnons d'armes, ont suivi le capitaine Bascans dans ses foyers.

BAUDET-LAFARGE, *voy.* le Supplément du tome XII.

BAZIN (Rigomer), né au Mans en 1771. De nouveaux renseignemens sur M. Rigomer Bazin nous mettent à même de rectifier l'article que nous lui avons consacré dans le tome 2 de cet ouvrage. Outre les fonctions publiques qu'il remplit au Mans dans sa jeunesse, il partit volontairement pour l'armée lors de la formation des premiers bataillons en 1791; mais blessé dès la première affaire, il

fut forcé d'abandonner la carrière militaire. Revenu au Mans, il y soutint très jeune encore avec sa plume, la cause qu'il avait voulu défendre avec son épée. La jeunesse patriote de cette ville s'étant ralliée à ses opinions, ces jeunes gens furent traités de *Bazinistes* et considérés comme des factieux. En 1790, un conventionnel en mission dans la Sarthe, les fit arrêter comme tels, eux et leur chef, et les fit conduire à Paris, pour être traduits au tribunal révolutionnaire. Leur tête était dévouée à l'échafaud, puisque ce député dit un jour en pleine société populaire du Mans, en regardant sa montre: « Il est (telle) heure, les » têtes des factieux bazinistes sont » tombées sur l'échafaud. » Il n'en était rien heureusement, le 9 thermidor les avait sauvées. Peu de temps après, M. Bazin publia au Mans le journal intitulé : *Chronique mancille*. Plus tard, il publia à Paris les *Lettres françaises* et les *Lettres philosophiques*; il fut, comme nous l'avons déjà dit dans son article, compromis dans la première conspiration de Mallet, qu'il prétend, dans son *Lynx*, avoir été entreprise dans les intérêts des républicains. Après la retraite de l'armée française derrière la Loire, à la suite de la malheureuse bataille de Waterloo, il publia à Orléans le prospectus du *Lynx*, journal dans lequel il se proposait de relever l'esprit national si fort abattu par les événemens du moment. Libéré de l'action judiciaire que lui avait fait intenter la politique des souverains étrangers pour le fait de cette publication, il revint dans sa famille au Mans, et y vécut dans la retraite jusqu'à l'époque où l'ordonnance du 5 septembre offrit l'aurore d'une administration franchement constitutionnelle. Il publia alors une suite de brochures semi-périodiques qui paraissaient chaque semaine, et dans lesquelles il cherchait à exalter les avantages et à signaler les conséquences du système constitutionnel. Poursuivi et emprisonné à plusieurs reprises sous des prétextes plus ou moins vains, sous l'administration du préfet M. Jules Pasquier, avec un acharnement dont il est difficile de se rendre compte en lisant ces brochures, des jugemens honorables entre autres un de la cour royale d'Angers, le rendirent à la liberté. Il en profita bien peu de temps, ayant été tué en duel par un officier de la légion de la Sarthe, à la suite d'une querelle dont on trouva l'occasion lors de la seconde représentation au Mans d'un mélodrame que M. Bazin avait fait jouer précédemment à Paris avec succès. Il avait réuni en un vol. in-8°, sous le titre du *Lynx* ou *Coup-d'œil et réflexions libres sur les affaires du temps*, ses brochures semi-périodiques; au moment de sa mort plusieurs autres écrits étaient destinés à composer un second volume. Il avait aussi projeté et annoncé la publication d'un journal périodique; c'est ce qui nous a fait dire dans son article, que « quelque temps avant sa mort il avait créé le journal libéral de la Sarthe »; il n'en a point existé de ce genre depuis la restauration, l'*Argus de l'Ouest*, entrepris dans ce département, n'ayant pu y être publié.

Il a été dit aussi inexactement dans cet article : « qu'il voulut continuer le *Lynx*, et le rendre périodique sous le titre de *Lynx ou Journal des fédérés* »; on a confondu les époques. Ce dernier titre était celui du journal projeté à Paris et qu'il voulut continuer à Orléans lors de la retraite derrière la Loire; il eût été ridicule que plus de deux ans après, en réunissant en volumes les brochures publiées au Mans, il eût ajoûté au titre de *Lynx* qu'il donna à ces volumes celui de *Journal des fédérés*, puisqu'il n'y avait plus de fédérés et que ce titre seul l'eût compromis et eût été séditieux à cette époque. Outre les ouvrages ci-dessus, M. Rigomer Bazin a publié : *Charlemagne*, tragédie (non-représentée) en 5 actes et en vers; en mars 1817, et à Paris, le mélodrame cause occasionelle de sa mort. Il avait écrit une histoire de France, presque achevée et restée inédite. Né avec un caractère ardent et impétueux, une âme forte, un cœur noble, généreux et sensible, il sentit son imagination s'embraser aux espérances de liberté que donnait le commencement de la révolution française. « A dix-huit ans, dit-il, » je crus voir Rome dans la France, Caton au sénat, les Gracques » à la tribune, le grand peuple au » Forum, et partout de vertueux » citoyens. Les faux Gracques voulurent me traîner à l'échafaud » en riant de ma simplicité. » Cette erreur n'ayant point altéré ses principes, il paya par six années de détention dans des prisons d'état et par des persécutions sans nombre sous les gouvernemens suivans, leur inflexible rigidité; enfin, il fut tué d'un coup de pistolet (c'est le duel dont il a été parlé plus haut) en haine de ses opinions, le 19 janvier 1818.

BERGER, ex-sous-intendant militaire, *voy.* le Supplément du tome XVII.

BERTEZÈNE, ancien membre du corps-législatif, *voy.* l'Errata du tome X.

BERTHAULT, architecte, *voy.* le Supplément du tome XII.

BERTON (Jean-Baptiste), maréchal-de-camp, naquit, en 1774, à Francheval, près de Sédan (Ardennes). Sa famille, distinguée dans la bourgeoisie, et qui jouissait d'une fortune honorablement acquise, lui fit commencer ses études à Sédan, et l'envoya, à l'âge de 17 ans, à l'école militaire de Brienne, à peu près à l'époque où Bonaparte en sortait. De l'école de Brienne, Berton passa à l'école d'artillerie de Châlons, où il était encore lorsque le territoire français, menacé par la coalition européenne, attendait le secours de tous les amis de la gloire et de l'indépendance nationale : c'était en 1792. Berton entra en qualité de sous-lieutenant dans la légion des Ardennes, qui fit les campagnes de l'armée de Sambre-et-Meuse; il y gagna le grade de capitaine. Remarqué par le général Bernadotte (aujourd'hui roi de Suède, sous le nom de Charles-Jean), le jeune capitaine fut attaché à l'état-major de ce général qui, devenu prince royal, combattit contre son ancienne patrie, et oublia ses anciens compagnons d'armes. Il l'accompagna en Hanovre et en Prusse

pendant les années 1806 et 1807, que la bataille d'Austerlitz a rendues célèbres. Le général Victor, depuis maréchal de France et duc de Bellune, remplaça Bernadotte, blessé au pont de Spanden (et non au pont de Spandau, comme le dit l'auteur de la notice dont nous parlerons plus bas : la guerre se faisait alors dans la Prusse ducale, et non dans la Prusse royale.) Sous le général Victor, Berton rendit, particulièrement à Friedland, des services si importans, que ce général lui promit de solliciter en sa faveur le grade de colonel. En 1808, Berton suivit le maréchal Victor en Espagne, et se distingua de nouveau à la bataille de Spinosa. Alors le maréchal, en le présentant à l'empereur lors de la revue de Burgos, dit à ce prince : « C'est le premier chef d'escadron de mon corps d'armée, pour la valeur et les talens ; je vous demande pour lui un régiment. V. M. peut être persuadée qu'elle ne saurait le mettre en de meilleures mains. » Napoléon répondit : « Je n'ai point de corps à donner aujourd'hui, je le fais major..... » et après quelques instans : « Je n'ai point de régiment libre, mais je vous fais adjudant-commandant ; vous êtes un bon officier ; je me souviendrai de vous. » Peu de temps après, Berton passa en qualité de chef d'état-major sous les ordres du général Valence, et de là sous le général Sebastiani, commandant du quatrième corps. Il donna de nouvelles preuves de ses talens et de son courage à la bataille de Talaveyra, et surtout à celle d'Almanacid, où il fut blessé en s'emparant, à la tête des lanciers polonais, de la plus forte position d'Ocana. Le prince de Sobieski, témoin de son sang-froid et de son intrépidité, l'embrassa en présence du régiment, et lui dit : « Je ferai savoir à ma nation la manière dont vous venez de vous conduire à la tête de ses enfans ; je demanderai pour vous la croix du mérite militaire ; les Polonais seront fiers de la voir briller sur la poitrine d'un brave tel que vous. » Le général Sébastiani se porta sur le royaume de Grenade, et confia à Berton un détachement de 1,000 hommes, en lui ordonnant de s'emparer de Malaga, que défendaient 7,000 hommes de l'armée espagnole. Berton, devenu maître de cette ville, en fut nommé gouverneur par le maréchal Soult. Sa conduite administrative y fut digne de la bravoure dont il avait déjà donné tant de preuves. Il eut à repousser différentes attaques, où il eut toujours du succès. Mais par suite de la bataille des Arapiles, il dut suivre le mouvement d'évacuation de l'Andalousie. Dans la retraite, Berton soutint sa réputation de capacité et de bravoure, et reçut en récompense, le 30 mai 1813, le grade de général de brigade. Il justifia la confiance du maréchal Soult à la bataille mémorable de Toulouse, le 10 avril 1814. Peu après, sous le gouvernement royal, il fut mis à la demi-solde. Napoléon le remit en activité au 20 mars 1815, et Berton eut sous ses ordres une brigade du corps du général Excelmans : c'est à la tête des 14ᵉ et 17ᵉ régimens de dragons qu'il se trouva à Waterloo. Après la seconde restauration, il fut enfermé

à l'Abbaye, où il resta détenu pendant cinq mois. Il recouvra la liberté sans avoir subi de jugement. Le général Berton devint membre de la société des amis de la presse, et publia un *Précis* sur les batailles de Fleurus et de Waterloo. Ses principes politiques, ses ouvrages, ses pétitions aux chambres, déterminèrent M. le marquis de Latour-Maubourg, ministre de la guerre, à le rayer des contrôles de l'armée, et M. le baron Mounier, fils de l'ex-constituant de ce nom, directeur général de la police, à faire exercer contre lui une surveillance, dont il se plaignit vivement. Nous empruntons à un N° de l'*Annuaire nécrologique* le récit du procès et la fin déplorable du général Berton. Cette partie de la vie du général nous a paru rédigée avec mesure et impartialité, et a été d'ailleurs empruntée aux documens du procès. « Parti de Paris au mois de janvier 1822, le général Berton se rendit à Brest, à Rennes, et enfin à Saumur, où il entra en relation avec plusieurs personnes de ces villes et des environs. Dans la nuit du 20 février, Berton quitta Saumur, et se rendit à Thouars, où il avait des intelligences, entre autres personnes, avec le commandant de la garde nationale et l'adjoint au maire. Le 24 février, à quatre heures du matin, le général Berton, revêtu de son uniforme, arbore la cocarde et le drapeau tricolore dans la ville de Thouars, proclame un gouvernement provisoire, où il place les noms de cinq membres de l'opposition de la chambre des députés, fait et publie des proclamations, et enfin, secondé d'un certain nombre de personnes, s'empare de l'autorité et pourvoit au remplacement ou à la confirmation des fonctionnaires publics. Berton annonçait qu'un mouvement semblable devait avoir lieu simultanément par toute la France, et prenait le titre de général-commandant de l'armée nationale de l'Ouest. Il paraît que le cri dominant fut celui de *vive la liberté!* quelques personnes y mêlèrent celui de *vive Napoléon II!* Enfin, une colonne formée, selon l'acte d'accusation, de 15 hommes à cheval et de 120 hommes à pied, se mit en marche, tambour battant et bannière déployée, vers la ville de Saumur; ils furent joints en route par quelques personnes des villages environnans. Malgré le grand nombre d'individus qui sont entrés dans le complot, dit l'acte d'accusation, les autorités de Saumur étaient dans la plus profonde sécurité. L'ennemi était déjà arrivé à Montreuil, qui en est éloigné de trois lieues, qu'elles en ignoraient la nouvelle, tandis que de distance en distance, il trouvait des émissaires qui lui faisaient connaître les dispositions prises pour le recevoir. C'est de Montreuil, où la troupe de Berton arriva à trois heures après-midi, que les premiers avis furent expédiés aux autorités de Saumur, par le brigadier de la gendarmerie. Aussitôt quelques mesures de défense furent prises dans cette ville. Cependant la troupe de Berton dépassa le pont Fouchard. Après quelques pourparlers avec le maire, le général repassa le pont, le barricada et établit des

postes, afin de n'être point surpris : les choses restèrent dans cet état pendant plusieurs heures. Des communications eurent lieu entre les insurgés et les habitans; Berton et le maire eurent une conférence : la garde nationale demeura rangée en bataille. Les autorités de Saumur tinrent un conseil de guerre, où il fut décidé que l'on attendrait le jour pour charger l'ennemi. Berton occupa sa position jusqu'à minuit environ. Il fut instruit de la détermination du conseil, et donna des ordres pour effectuer sa retraite. La ville de Saumur est munie d'un château-fort où se trouvait un dépôt d'armes considérable; il était occupé par une école de cavalerie, composée de sous-officiers de tous les régimens de l'armée, qui a été dissoute après ces événemens. Le général donna le signal de la retraite; il la fit avec ordre, en montrant une sécurité qui ne peut s'expliquer que par la confiance que lui inspira l'inaction de forces bien supérieures aux siennes. Berton, après s'être couché à Montreuil, s'y être rafraîchi avec ses troupes, continua sa marche jusqu'à Brion. Son intention était de se replier sur Thouars, mais déjà on y avait pris des mesures pour y empêcher son retour. Il fallut se séparer; plusieurs des chefs prirent la fuite : Berton erra dans les départemens des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure. L'acte d'accusation affirme que cette tentative fut l'œuvre d'une société secrète appelée les *Chevaliers de la liberté* ou *Carbonari;* que cette société est dirigée par un comité dont le siége est à Paris, et que Berton était l'agent principal de ce comité dans les départemens de l'Ouest. Si le premier complot ourdi à Saumur par Delon, Sirjan, etc., eût réussi, il devait se mettre à la tête des rebelles..... il est désigné dans la procéduire instruite à Nantes contre les *carbonari*, qui avaient projeté le renversement du gouvernement, comme devant prendre la direction du mouvement aussitôt qu'il aurait éclaté. C'est encore lui que l'on indiquait, au mois de mars 1822, pour prendre le commandement des militaires de La Rochelle, qui avaient comploté une révolte. Cependant Berton avait disparu. Les journaux annonçaient qu'il était passé en Espagne, lorsqu'on apprit tout-à-coup qu'il venait d'être arrêté, le 17 juin, au lieu nommé Laleu, commune de Saint-Florent, dans la maison de campagne de M. Delalande, notaire du lieu, par un sous-officier de carabiniers, nommé Wolfel (depuis il a été fait officier), qui s'y prit de la manière suivante : Selon lui, sa fidélité aurait été tentée par des personnes de Saumur, dans les projets desquelles il feignit d'entrer pour mieux découvrir leurs desseins, dont il tenait son chef (M. le colonel Bréon, aujourd'hui maréchal-de-camp) informé. Bientôt il fut mis en relation avec Berton, qui se tenait caché auprès de Saumur; il lui amena successivement des militaires de son corps, au nombre de trois. Un jour, revenant de la chasse ensemble, et rentrant dans la maison de M. Delalande, où ils devaient dîner avec quelques autres personnes,

tout-à-coup Wolfel couche en joue le général, en lui disant : « Vous êtes prisonnier. » Les trois autres carabiniers en firent autant. Le général dit à Wolfel : « Je ne m'attendais pas à cela de votre part, vous qui venez de m'embrasser. » Wolfel le menaça de faire feu sur lui au moindre mouvement; ensuite il sortit pour aller chercher un détachement de carabiniers, qui avait été aposté à peu de distance de la maison. C'est alors qu'il vit arriver un individu à cheval, nommé Magnan; il lui ordonna de s'arrêter, lui déclarant que s'il avançait, il tirerait. Wolfel prétend qu'à cet avertissement, Magnan parut vouloir porter la main à ses pistolets, et à l'instant il déchargea les siens, et l'étendit roide mort. Il rentra aussitôt dans la chambre où se trouvait Berton, et lui ordonna de déposer ses armes. Le général, continue Wolfel, sortit de dessous son gilet, un poignard et un pistolet, qu'il posa sur une table, et lui-même se plaça près d'un lit qui se trouvait là, ayant à côté de lui Baudrillet et Delalande. Peu après, des cuirassiers arrivèrent et amenèrent le général Berton prisonnier dans le château de Saumur. La cour royale de Poitiers instruisit une procédure contre le général Berton et contre cinquante-cinq personnes, accusées d'avoir participé avec lui à l'insurrection de Thouars. Un arrêt de la cour de cassation, rendu sur le réquisitoire du ministère public, pour cause de suspicion légitime, transféra le jugement de cette affaire, de la cour d'assises des Deux-Sèvres, à celle de Poitiers. Quelques débats préjudiciels eurent lieu : l'accusé récusait la cour d'assises comme incompétente; et, conformément à l'article 33 de la charte, demandait à être jugé par la cour des pairs : cette prétention ne fut point admise. La composition du jury, que la législation actuelle attribue aux agens du gouvernement, avait fait imaginer d'appeler en témoignage quelques-uns de ceux qui le composaient. Cette manière indirecte d'étendre les récusations, fut repoussée par la cour. Le général Berton avait choisi pour défenseur Mᵉ Mérilhou (*voy.* ce nom au supplément du 18ᵉ vol.), du barreau de Paris : l'autorisation prescrite par le décret de 1810 lui fut refusée par le garde-des-sceaux (M. de Peyronet.) Au défaut de Mᵉ Mérilhou, le général appela Mᵉ Mesnard, du barreau de Rochefort; l'autorisation lui fut également refusée, en même temps qu'on décidait qu'elle lui était nécessaire, ce qui fut contesté par lui. Berton ayant refusé de faire un autre choix, la cour d'assises de Poitiers lui nomma d'office Mᵉ Drault, du barreau de cette ville. Le général Berton, qui ne connaissait point cet avocat, et qui surtout ne voulait pas le recevoir des mains de ses juges, refusa d'accepter son ministère. La cour enjoignit néanmoins à l'avocat de défendre le général; mais Mᵉ Drault refusa énergiquement cette mission, à cause de quoi un arrêt le raya du tableau : cet arrêt a été cassé depuis pour défaut de forme, par la cour suprême. Dans le cours des débats, l'accusé articula les plaintes suivantes : « On m'a

mis au secret le plus rigoureux; on m'a tenu dans des ténèbres continuelles, comme un voyageur que l'on conduit dans une caverne pour l'assassiner. Je n'ai pu communiquer avec Mᵉ Drault que le 10 de ce mois (les débats s'ouvrirent le 26). Le 11 seulement j'ai obtenu la permission de lui passer des notes. Lors de mon interrogatoire, M. le président m'a dit que l'avocat qu'on me nommerait d'office viendrait dans ma chambre conférer avec moi; que les gendarmes se retireraient à quelque distance, et me laisseraient maître de communiquer avec mon défenseur. Malgré cette promesse, je n'ai pu voir Mᵉ Drault qu'à travers deux grilles dont les barreaux sont très-rapprochés; je ne l'ai pu qu'assisté du geôlier et de deux gendarmes. M. le président a eu la bonté de modifier cet ordre et de prescrire à mes gardiens de se retirer à quelque distance, en observant toutefois de ne pas me laisser recevoir des papiers. Le 13 août, je remis à Mᵉ Drault quelques notes : le concierge Champion était à côté de moi; il avait la tête placée dans la porte, presque sur mes épaules. Comme je l'ai écrit à M. le président, j'ai le malheur d'avoir l'ouïe un peu dure, et Mᵉ Drault ne pouvait dans ces circonstances me parler bas. Jamais on n'a interprété le code d'instruction criminelle comme on l'a fait à mon égard, jamais on n'a imaginé de pareils subterfuges. Le 29 du mois dernier (juillet), M. le président m'a fait prévenir que mon pourvoi contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation devait être consigné sur le registre du greffe. Le 3 de ce mois, Mᵉ Drault voulut me passer ses notes; le concierge s'en est emparé, en disant qu'il avait ordre d'en agir ainsi. Ces notes furent portées chez M. le procureur-général, qui défendit de me les communiquer. Je fis mon pourvoi d'après des articles de loi que je ne connaissais pas : Mᵉ Drault fut obligé de venir le lendemain m'en faire changer la rédaction..... Je déclare à la cour que jusqu'à ce jour, je n'ai eu aucune véritable communication avec mon défenseur. » « Le geôlier et les gendarmes, ajoutait Mᵉ Drault, ne se tenaient pas assez éloignés de nous pour que je pusse parler assez bas pour n'être pas entendu..... Je dois dire en mon âme et conscience que ce mode de communication m'a paru si peu propre à remplir le vœu de la loi, si dangereux pour moi et pour l'accusé, que je n'ai cru pouvoir lui faire aucune question. Tout ce que je lui ai dit, je l'ai dit à très-haute voix, parce qu'une réponse mal saisie, mal interprétée, pouvait compromettre les intérêts des accusés. » Ces plaintes furent l'occasion d'un débat qui parut en constater l'exactitude, et que M. le président termina en soutenant que le mode de communication appartient exclusivement au président et au procureur-général. Nous devons ajouter que les accusés étaient conduits à l'audience dans des chariots fermés, où ils se plaignaient de manquer d'air; qu'ils y étaient attachés avec des cordes; qu'en une occasion l'un d'eux en fut retiré blessé; que les nombreux sol-

dats qui les entouraient faisaient fermer les portes des maisons qui se trouvaient sur leur passage ; que les fils du général Berton éprouvèrent des entraves de plus d'un genre pour obtenir la permission de venir à Poitiers, avant et après la condamnation du général ; et enfin qu'on ne leur accorda pas même la triste faveur d'assister chaque jour au procès de leur père. Dans la séance du 11 septembre, Mᵉ Drault se leva et dit : « M. le président, je suis chargé par le fils du général Berton de vous prier de lui donner le moyen de pénétrer jusque dans la salle de l'audience : ce jeune homme est consigné sur la place Saint-Didier. — *M. le président :* Je ne le puis, il a déjà assisté à la séance d'hier... ! » Le système de défense du général Berton pendant l'audition des témoins, consista à soutenir qu'il ne s'était pas positivement insurgé et n'avait point fait acte d'usurpation de l'autorité souveraine ; que son but aurait été non le changement de dynastie, ou le changement de la forme du gouvernement, mais seulement le redressement des griefs allégués contre l'administration actuelle. Ce système peu soutenable, laissait beaucoup de prise à l'accusation, et chargeait quelques-uns des co-accusés ; aussi le général se vit bientôt réduit à l'abandonner. On va l'entendre lui-même présenter sa défense, que sa longueur et trop de digressions nous forcent à ne présenter que par extrait. « Messieurs les jurés, j'ai été long-temps le maître de ne pas paraître devant vous ; j'aurais pu m'embarquer pour l'Espagne aussi facilement que l'ont fait les officiers qui étaient avec moi ; long-temps après leur départ, j'ai eu encore à ma disposition un bâtiment pour m'y conduire. Plusieurs personnes dans le pays où j'étais, m'engageaient continuellement à m'y rendre, entre autres une dame qui avait fait d'avance les frais et les préparatifs de mon voyage ; mais j'ai pensé que fuir loin de la France était indigne de moi, et que je commettrais une lâcheté en quittant son territoire, pendant qu'un certain nombre de mes co-accusés étaient dans les fers. De grands intérêts particuliers m'appelaient pourtant en Espagne. Ce que je dis, messieurs, ne vous étonnerait pas si j'avais l'honneur d'être mieux connu de vous. J'ai eu même l'intention de me constituer prisonnier avec les autres accusés, afin de pouvoir faire connaître la vérité à messieurs les juges, et je l'eusse fait, si un autre homme que M. Mangin eût été procureur général près cette cour. On n'a rien épargné, messieurs, pour tâcher de nous avilir à vos yeux : les épithètes les plus offensantes, peu généreuses envers des accusés, de la part d'un magistrat revêtu d'aussi éminentes fonctions, ont montré un caractère irascible et peu de dignité. Le courage que l'on croit déployer lorsqu'on est certain de ne courir aucun risque, de n'être exposé à aucun danger, n'est qu'une fanfaronade ridicule ; et quand M. le procureur-général s'est cru autorisé, sur un faux rapport, à se servir envers nous du mot de *lâcheté*, nous l'avons méprisé... M.

le procureur-général, par un jugement anticipé, m'a qualifié d'ex-général sur son acte d'accusation, sans connaître la catégorie dans laquelle je me trouvais. J'ai été mis à la solde de réforme au 1er août de l'année dernière, ce qui ne diminue que les appointemens, mais cela n'ôte pas le grade : on peut même être mis tout-à-coup en activité... Au fond de ma tranquille retraite, où je gémissais sur la détention de mes co-accusés, j'ai eu l'occasion de lire des journaux; et n'ayant pas trouvé le nom de Grandménil parmi ceux des hommes arrêtés ou fugitifs, j'ai craint qu'on ne cherchât de nouveau à exciter les habitans des campagnes surtout, à faire des tentatives inutiles et dangereuses, pour délivrer leurs concitoyens. Je désirais pouvoir revenir dans le département de Maine-et-Loire, dans les environs de Thouars, y voir quelques citoyens notables, afin qu'ils pussent d'abord faire connaître aux prisonniers que je ne m'étais pas sauvé en Espagne, comme l'avaient annoncé tous les journaux; et le premier fut celui des *Débats*, qui m'avait fait embarquer près de La Rochelle. En second lieu, je voulais détromper ceux qui n'étaient point compromis et les empêcher de se compromettre, et c'est ce que j'aurais fait; j'aurais rendu un plus grand service que ne l'a fait le maréchal-des-logis Wolfel, en devenant un des suppôts de la police. J'ai su que Grandménil avait envoyé quelqu'un à ma recherche, qui n'a pu me trouver, mais qui avait pu acquérir des présomptions que j'étais dans la Saintonge. Il y est venu lui-même : par la ténacité de ses recherches, il a trouvé moyen de me faire parvenir une lettre, par laquelle il me priait de le recevoir. J'y consentis; il me parla de suite de toutes les arrestations qu'on avait faites; je ne les croyais pas aussi nombreuses. Il vit la peine que cela me causait; il me parla alors de l'esprit de quelques maréchaux-des-logis des carabiniers; je lui répondis que tout ce qu'il me disait ne m'apprenait autre chose, sinon qu'il allait au moins cette fois-là se faire arrêter, s'il n'eu compromettait pas d'autres, et qu'un régiment qui avait à peu près, comme tous les autres, cinquante sous-officiers, et autant d'officiers, n'était pas à la disposition de quelques individus ; qu'il devait en croire mon expérience militaire. Il me supplia de venir voir cela par moi-même; je lui répondis que je le voulais bien, si on me promettait de suivre mes conseils; il me le promit, et cet homme avait beaucoup d'influence dans les campagnes. Quelques jours après, j'entrepris ce voyage, qui pouvait me donner l'occasion de calmer les esprits s'il était nécessaire ; d'empêcher les gens trop crédules de se compromettre, en même temps que j'aurais pu faire connaître que je n'avais pas quitté la France..... Je reviens à l'acte d'accusation dressé par M. le procureur-général, et je déclare qu'il est faux en principe et dans ses conséquences, et par les suppositions et inductions qu'il renferme. Le mouvement qui eut lieu à Thouars le 24 février dernier, n'avait pas pour but de renverser le

gouvernement du roi, et était encore bien moins dirigé contre S. M., puisqu'il était l'œuvre des chevaliers de la liberté, dont le premier article de leurs statuts est *le maintien et la conservation du roi et de l'auguste famille régnante, le soutien de la charte*, avec l'engagement de combattre les ennemis de la liberté, qui sont ceux de la charte. Je ne me rappelle pas bien si ce sont là les propres mots de ce premier article, mais je suis sûr que tel en est le sens; il m'a été lu à Saumur, en présence de beaucoup de chevaliers de la liberté, qui m'ont juré d'y persister entièrement, et m'ont fait promettre d'y adhérer; personne de nous n'a dû ni pu parler de gouvernement provisoire en France. Il n'est pas vrai que je sois le chef de cette entreprise; il ne m'est pas plus permis de m'en faire les honneurs que de m'attribuer celui d'avoir fait arborer les trois couleurs nationales, que S. M. Louis XVIII a portées, qui ont depuis flotté avec gloire dans les quatre parties du monde, et sous lesquelles le nom français s'est immortalisé : aucune puissance de la terre ne peut détruire ces vérités. La résolution était prise d'arborer les trois couleurs, et je n'avais pas le droit d'en décider autrement. Le mouvement qui a eu lieu à Thouars n'a point été préparé par moi; il a pu être déterminé par ma présence; il aurait pu avoir lieu sans moi. Je n'y ai rien organisé, je n'y connaissais personne, j'y ai trouvé ce qui y existait. On ne crée pas de semblables choses dans un jour ni dans un mois; mais c'est le fruit d'un grand et long mécontentement. Il faut s'être communiqué long-temps et souvent les mécontentemens réciproques, pour en venir au point de prendre un parti. J'ai laissé chacun libre d'y participer ou de se retirer, ce que les uns ont fait. Les proclamations dont il est question dans l'acte d'accusation ne m'étaient pas connues. Je ne les ai point lues; j'ignore qui les a faites, qui les a apportées à Thouars, ou si elles ont été faites dans cette ville; elles ne sont point signées par moi, et je n'en suis pas l'auteur. La plupart des accusés, ici présens, n'étaient point sur la place quand on les y a lues. M. le procureur-général prétend en outre que mon nom est cité dans une procédure instruite à Nantes contre des carbonari, et dans une insurrection militaire de La Rochelle, du mois de mars dernier, deux choses dont je n'ai eu connaissance que par son acte d'accusation. Où est la preuve de ces assertions erronées? quelques délations, peut-être soufflées aux oreilles de quelques malheureux inculpés, afin de leur faire espérer leur grâce, qu'on attache pour les tromper, au prix honteux d'une fausse dénonciation, dont on adoucit l'expression en l'appelant révélation... Je ne suis point chevalier de la liberté; si je l'étais, je serais loin de le désavouer, et j'ignore ce que c'est que les carbonari, dont M. le procureur-général m'avait parlé lors de mon interrogatoire, et que par son acte d'accusation il semble confondre avec les chevaliers de la liberté... Nous avons été conduits devant

vous, messieurs, dans des cages montées sur quatre roues, enchaînés deux à deux, traversant deux haies de soldats, précédés et suivis par des pelotons d'infanterie et de cavalerie, tandis que les rues aboutissant à celles qui conduisent de la prison au palais, sont en outre barrées par des troupes. Vu les mesures extraordinaires de sûreté, la gendarmerie, qui voyait sa responsabilité très à couvert, prit sur elle de nous ôter les fers; le général Malartic ordonna qu'on nous les remît; on fit des représentations à la cour sur les accidens qui pouvaient en résulter; elle ordonna un traitement plus humain. On nous ôta une seconde fois nos fers; le même général ordonna alors de nous attacher avec des cordes, ce qui a eu lieu jusqu'aujourd'hui. M. le procureur-général Mangin a fermé l'entrée de la prison à mes enfans, venus exprès de Paris pour me voir, avec une permission du ministre de la guerre, qui les autorisait à rester trois jours à Poitiers; et ils étaient partis, l'un d'Avignon, l'autre de Nantes, pour aller solliciter cette permission à Paris. On m'a refusé la consolation d'embrasser mes deux fils. Veuillez bien remarquer, messieurs, que mes fils avaient une permission d'un des ministres du roi, spécialement pour venir me voir et rester trois jours à Poitiers, afin de pouvoir juger toute l'étendue de la dictature de M. le procureur-général du roi, qui n'a pas voulu permettre que je les visse. Cette épreuve, messieurs, m'a causé bien du chagrin; et c'est ce que l'on voulait. Mes enfans ont dû retourner de suite à Paris, avec une douleur égale à la mienne; mais indépendamment de l'ordre du ministre de la guerre, ils obtinrent bien vite celui du ministre de l'intérieur, tenant le portefeuille de la justice, pour communiquer avec leur père. M. le procureur-général n'a pas pu s'y refuser cette fois-ci, ni leur faire faire antichambre dans la cour, comme la première fois; on s'est contenté de faire prendre des mesures surabondantes, des précautions de surveillance, pendant que mes deux fils étaient à mes côtés, sous les verroux. M. le procureur-général n'a pas voulu permettre qu'ils dînassent une seule fois avec moi... Je ne puis répondre à tout ce que vous a dit hier M. le procureur-général; c'est ce qu'il avait déjà dit dans son acte d'accusation. Il m'a de plus noté comme un collaborateur de *la Minerve;* c'est m'accorder trop de mérite que de m'associer aux écrivains qui rédigeaient cette feuille périodique. Je me rappelle d'y avoir fait insérer trois lettres, l'une pour réfuter des injures que lord Stanhope avait vomies contre la nation française; l'autre en réponse à *l'Ermite de la Province*, qui avait rendu compte de la bataille de Toulouse, et elle avait pour but de faire connaître une action d'éclat, la plus intrépide, faite par un nommé Vincent, maréchal-des-logis au 22e régiment des chasseurs. La troisième était en faveur du général Cambronne, que des journaux avaient attaqué. Je n'ai jamais eu d'autres rapports avec *la Minerve*; chacun pouvait

y faire insérer des lettres. M. le procureur-général vous a présenté le prétendu comité directeur, sur des preuves morales, comme le Vieux de la Montagne, qui faisait partir du mont Liban un homme pour aller assassiner Saint-Louis, et qui, sur d'autres rapports avantageux à ce monarque, envoya un second émissaire pour donner contre-ordre. Il vous a parlé de son indulgence, messieurs, et il vous demande beaucoup de sang. Si votre conscience vous dit qu'il faut en verser, je ferai bien volontiers le sacrifice du mien; j'en ferais surtout le sacrifice avec joie, s'il pouvait rendre la liberté à tous ceux qui m'ont suivi jusqu'à Saumur. Vous pouvez les épargner, messieurs, aucun sentiment intérieur ne doit vous en faire de reproche; je désirerais, en ce cas, pouvoir fournir à moi seul assez de sang pour apaiser la soif de ceux qui en paraissent si altérés. Pendant vingt ans, j'en ai versé sur quelques champs de bataille; j'y ai épargné celui des émigrés lorsqu'ils se battaient contre nous. J'en ai sauvé, comme bien d'autres de mes compagnons d'armes l'ont fait; et cette générosité avait ses dangers. Je n'ai jamais fait couler une goutte de sang français. Celui qui me reste est pur; il est tout français. J'ai exposé long-temps ma vie avec gloire pour mon pays. Si je devais la perdre par la main de mes concitoyens, je leur présenterais encore ma poitrine avec le même courage que j'ai toujours montré devant les ennemis de la France. Nos noms, messieurs, seront inscrits ensemble dans l'histoire : la France et l'Europe nous jugeront sévèrement et sans partialité. Quoi qu'il puisse arriver, mon cœur n'a rien à craindre, et ma devise, comme elle a toujours été, sera celle-ci :

Dulce et decorum est pro patriâ mori. »

M. Mangin, procureur-général, qui avait été chef de division au ministère de la justice sous l'administration de 1819, soutint l'accusation avec beaucoup de véhémence; il inculpa même gravement plusieurs membres de l'opposition de la chambre des députés, qui avaient été nommés dans les débats. Ceux-ci demandèrent à la cour de cassation l'autorisation de réclamer une réparation des tribunaux; ils n'obtinrent pas cette autorisation, mais la cour suprême admit dans son arrêt, la possibilité de juger peu mesurées les expressions du procureur-général de Poitiers. Après dix-sept jours de débats, le jury fit connaître sa déclaration, à la suite de laquelle Berton et cinq de ses co-accusés furent condamnés à mort. (Le colonel Alix avait été déclaré coupable de complot par le jury, à la majorité de sept voix contre cinq; mais la majorité de la cour se réunit à la minorité du jury, pour le sauver de la mort. Il a été condamné à cinq ans de détention, comme non-révélateur.) Trente-deux furent condamnés à l'emprisonnement. En dépeignant le tableau qu'offrit ce moment terrible, le narrateur des débats nous signale la circonstance suivante : « Sauzais se jette dans les bras de son avocat, l'embrasse les larmes aux yeux. M. le

général Malartic prévient aussitôt les défenseurs que, par ordre de M. le président, il est défendu à toutes personnes d'approcher des prévenus, ni de leur parler. Mᵉ Bréchard : Quoi! M. le général, même aux avocats? — M. de Malartic : Oui, monsieur, même aux avocats, par ordre de M. le président. » (M. de Malartic a été nommé comte, « en témoignage, dit M. le duc de Bellune (*voy.* VICTOR), ministre de la guerre, du zèle, de l'activité, de la prévoyance, avec lesquels il a dirigé le service de la place de Poitiers, pendant le jugement du général Berton. » (Lettre du 11 octobre 1822.) Le général Berton se pourvut en cassation contre l'arrêt de sa condamnation. MM. Isambert et Mérilhou plaidèrent le pourvoi. Le premier s'exprimait en ces termes : « Nous avons mis à profit le délai de huitaine que la cour a bien voulu nous accorder. M. Ch. Berton, fils du général, a obtenu le lendemain, à la préfecture de police, un passeport pour Poitiers. Ses premières recherches sur l'âge de M. Boisnet, le septième juré, n'ont rien produit. Il les continuait avec toute l'activité qu'un fils peut mettre pour sauver la vie de son père, quand l'autorité militaire a cru devoir le mettre en surveillance, sous prétexte qu'il était militaire, et que, s'il exhibait un passeport régulier, il n'était porteur d'aucun congé. M. Berton fils est présent à l'audience; il nous autorise formellement à articuler les faits suivans : M. le général Malartic, commandant le département, l'a consigné à domicile sous la surveillance des gendarmes, sous le prétexte qu'il était militaire, avec défense de communiquer au dehors. M. Berton répondit qu'il avait été placé en congé illimité, ce qui le mettait hors des cadres de l'armée; que dès-lors il était rentré dans la vie civile, et qu'à cette fin un passeport régulier lui avait été délivré par l'autorité civile. Ces difficultés ont forcé M. Berton fils à revenir à Paris, sans avoir pu se procurer la preuve de l'âge du juré. » L'avocat indiquait ensuite les moyens de l'accusé, qui déclarait s'inscrire en faux contre le procès-verbal des débats tenus devant la cour d'assises de Poitiers, et porter plainte contre les membres qui la composaient, spécialement contre M. le procureur-général, qu'il disait avoir agi par inimitié contre lui, et à l'égard duquel, ajoutent les conclusions, « cette inimitié est prouvée notamment par les insultes portées au malheur de l'accusé pendant la durée des débats, et par les accusations de lâcheté, tout-à-fait étrangères à l'accusation. » Mᵉ Mérilhou plaida ensuite avec beaucoup de chaleur les moyens de cassation; mais la plainte ne fut point admise, et le pourvoi en cassation fut rejeté. Cette décision parvint à Poitiers par estafette, dans la nuit du 4 au 5 octobre. L'arrêt fut lu aux condamnés le 5, à sept heures du matin. A huit heures, on commença les apprêts de l'exécution. Le greffier s'étant présenté à la prison pour donner lecture aux condamnés Berton et Caffé de l'arrêt de la cour de cassation, qui rejette leur pourvoi, Berton, après avoir en-

tendu les premières phrases, interrompit le greffier en lui disant: « C'est bon, c'est bon, en voilà bien assez. » Il se plaignit au geôlier de ce qu'on n'avait pas fait venir un barbier qu'il avait demandé pour se faire raser. L'exécuteur arriva ensuite pour arranger les vêtemens et la chevelure du général, de manière à faciliter l'exécution : il coupa tout le collet de l'habit, et rasa les cheveux du cou. « Ne pouviez-vous » pas, lui dit le général, vous contenter de rabattre le collet de » mon habit, sans le couper ainsi? » A onze heures, on le fit passer dans la cuisine de la prison, où l'attendaient deux missionnaires. Dès qu'il les aperçut, le général leur dit : « Messieurs, » dispensez-vous de m'accompagner. Je sais aussi bien que vous » tout ce que vous pourrez me » dire; je n'ai pas besoin de votre » ministère. » Une petite charrette découverte l'attendait dans la cour de la prison; Berton y fut placé, les mains liées derrière le dos; un missionnaire était à sa droite et un autre à sa gauche : l'exécuteur était derrière lui pour le soutenir. Berton l'avait chargé de ce soin, attendu, disait-il, que n'ayant pas les bras libres, le mouvement de la charrette aurait pu le renverser. Les ecclésiastiques placés à ses côtés lui adressèrent quelques paroles; mais, d'après son refus obstiné de les écouter, ils cessèrent de lui parler, et se tinrent jusqu'au lieu de l'exécution, la tête appuyée dans les deux mains. Berton, qui par sa taille élevée dominait les deux missionnaires, promenait à droite et à gauche des regards assurés. Arrivé au lieu du supplice, il franchit avec fermeté les degrés de l'échafaud, criant : *Vive la liberté! vive la France!* et reçut le coup fatal. Ses deux fils étaient partis de Paris aussitôt après le rejet du pourvoi, espérant pouvoir embrasser leur père; mais lorsqu'ils sont arrivés à Poitiers, il avait cessé de vivre. Ces jeunes gens, qui étaient officiers de cavalerie, ont jugé convenable de donner leur démission. On leur a refusé la permission qu'ils ont sollicitée, de placer une pierre au lieu où reposent les ossemens de leur père. Le général Berton était officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Une note, insérée dans quelques journaux français peu après sa condamnation, annonça que « le général Berton ayant cessé d'appartenir à l'ordre royal de l'Épée, de Suède, son nom vient » d'être rayé de la liste des cheva» liers de cet ordre. » A peine Berton était-il mort que l'on vit paraître dans le *Journal des Débats* la lettre suivante, adressée au rédacteur, et datée de Poitiers le 15 octobre 1822 : « Monsieur, j'ai eu pendant un mois de fréquens entretiens avec le général Berton. Il n'a jamais refusé les secours de la religion; il me promettait de remplir tous les devoirs qu'elle impose, si son arrêt de mort était confirmé par la cour de cassation. Le jour de l'exécution de Berton, je me rendis de grand matin à la prison avec M. Baudouin, prêtre missionnaire. Je lui exposai la nécessité du sacrement de pénitence, et lui rappelai la promesse

qu'il m'avait faite si souvent de mourir en chrétien. Il m'écouta en silence, m'embrassa, et accepta le confesseur que je lui présentai. Berton s'est confessé deux fois, avant son départ de la prison. Lorsque le moment de marcher à la mort fut arrivé, Berton devint d'une faiblesse extrême : la pâleur de son visage, l'altération de tous ses traits, le rendaient méconnaissable. J'ai accompagné le général jusqu'à l'échafaud, avec M. Baudouin. Il ne nous a point dit de le laisser tranquille, ni aucune parole désobligeante. Je suis, etc. LAMBERT, vicaire-général de Poitiers. » — Les fils du général Berton y répondirent par une lettre datée de Paris, du 19 octobre, et insérée dans *le Courrier français*. « Monsieur, c'est avec un profond étonnement que nous avons vu, dans le N° du *Journal des Débats* de ce jour, la lettre de M. l'abbé Lambert, vicaire-général de Poitiers. Nous concevons aisément que M. le vicaire-général cherche à donner à son zèle tout l'éclat et toute la publicité possibles; mais il est une douleur légitime qu'il aurait dû respecter, et il nous semble qu'il y a bien peu de charité chrétienne dans la phrase de sa lettre qui tend, en démentant la voix publique, à faire croire que le général Berton a montré une *faiblesse* extrême, et à flétrir ainsi les derniers momens de notre infortuné père. Dans cette circonstance, il ne reste pas même à M. le vicaire-général l'excuse de ne point nous connaître, lui qui nous écrivit à Poitiers, le 6 octobre, « qu'il faisait des vœux pour que la justice des hommes ne fît point retomber tôt ou tard les fautes du père sur la tête des fils. Agréez, etc., A. BERTON, CH. BERTON. » — Le général Berton a publié : 1° *Précis historique, militaire et critique des batailles de Fleurus et de Waterloo, dans la campagne de Flandre, en juin 1815; de leurs manœuvres caractéristiques et des mouvemens qui les ont précédées et suivies; avec une carte pour l'intelligence des marches*. Paris, 1818, in-8°, cinq feuilles un quart; 2° *Commentaire sur l'ouvrage*, en dix-huit chapitres, précédé d'un avant-propos, de M. le général J. J. Tarayre, intitulé : *De la force des gouvernemens*, ou du rapport que la force des gouvernemens doit avoir avec leur nature et leur constitution. Paris, 1819, in-8°, douze feuilles et demie; 3° *A MM. les membres de la chambre des pairs, et à MM. les députés des départemens ou corps législatif*. Paris, 1821, in-8°, une demi-feuille. C'est une pétition pour réclamer contre la mesure par laquelle le général avait été rayé des contrôles de l'armée; 4° *Considérations sur la police; Observations touchant les bruits qu'elle répand*; précédées d'une *Lettre à M. le baron Mounier, directeur-général de la police du royaume*. Paris, 1820, in-8°, quatre feuilles. La *Lettre à M. le baron Mounier* a été réimprimée plusieurs fois, savoir : deuxième édition, sous ce titre : *Lettre sur la mort de Napoléon*; troisième édition, corrigée et augmentée. Paris, 1821; sixième édition, augmentée d'un *Avis du budget du baron Mounier sous l'empire*, et d'un extrait du

Morning-Chronicle, du 21 juillet 1821, in-8°, trois quarts de feuille. Le général Berton a donné des articles à la *Minerve française*, aux *Annales des faits et sciences militaires*, publiées chez M. Panckoucke en 1819, et à l'ouvrage intitulé : *Victoires et conquêtes des Français*, depuis 1789, publié par le même libraire. Son nom se trouve cité plusieurs fois dans ce dernier ouvrage.

BICQUELLEY, général, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

BLANCHETON, médecin, *voy.* le Supplément du tome V.

BOIVIN (Anne-Victoire Gillain, veuve de Louis), *voy.* le Supplément du tome XV.

BOMBELLES (marquis de), *voy.* le Supplément du tome VI.

BRICHETEAU, médecin, *voy.* le Supplément du tome XVI.

BULLIARD (N.), botaniste distingué. On a de lui les ouvrages suivans : 1° *Introduction à la Flore des environs de Paris*, 1 fasc. in-4°, Paris, 1776; 2° *Flora parisiensis*, 5 vol. in-8°, Paris, 1776-1780. Les planches de cet ouvrage sont fort bien exécutées. Elles sont fréquemment citées par les botanistes. 3° *Herbier de la France*, 600 in-fol., 1780 et sequent. Ce magnifique ouvrage est le plus beau titre de gloire de Bulliard. Il représente dans des planches parfaitement exécutées, les plantes de France les plus intéressantes à connaître, soit à cause de leurs usages dans les arts, soit à cause de leurs propriétés médicales ou vénéneuses. Au bas de chaque planche est une notice abrégée contenant ce qu'il y a de plus intéressant à connaître sur chaque végétal. 4° *Plantes vénéneuses et suspectes de la France.* On a deux éditions de cet ouvrage où Bulliard passe en revue toutes les plantes de France qui jouissent d'une action délétère. Il indique pour chacune d'elles les moyens employés pour prévenir ou combattre les accidens qu'elles développent. La première édition de 1784 est in-fol.; la seconde de 1798 est in-8°, un seul volume. 5° *Histoire des champignons de la France*, 1 vol. in-fol. Paris, 1798. Bulliard est le premier botaniste français qui ait cherché à jeter quelque jour sur cette partie de la botanique. Ses planches sont citées comme les meilleures en ce genre. 6° *Dictionnaire élémentaire de botanique*, 1 vol. in-fol., Paris, 1783. Cet ouvrage a eu trois éditions. La dernière (1 vol. in-8°, Paris, 1799), a été donnée par le professeur Richard, qui en a fait un ouvrage entièrement neuf.

CARDENEAU, maréchal-de-camp, *voy.* le Supp. du tome IX.

CARION-NISAS, ex-tribun, *voy.* le Supplément du tome V.

CARON (Augustin-Joseph), lieutenant-colonel, était fort jeune encore lorsqu'en 1789 il entra au service en qualité de simple soldat. De l'infanterie où il servit jusqu'en 1791, il passa dans le 4° régiment de dragons, et fit toutes les campagnes de la révolution jusqu'en 1814, époque du rétablissement du gouvernement royal. Sa bonne conduite, sa bravoure, les talens qu'il développa, lui valurent successivement tous ses grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel et la croix de la légion-d'honneur. L'époque la plus re-

marquable de sa vie militaire est en 1814. Le 24 février de cette année, étant alors major du 17e régiment, il fut chargé de suivre un corps ennemi en retraite, et le poursuivit de Troyes à Bar-sur-Ornain, à la tête de 272 hommes. Un régiment de dragons autrichiens et un corps d'infanterie, placés en embuscade dans le village de Saint-Phaar, l'attendaient dans ce village et firent feu sur lui lorsqu'il s'en approcha. Caron feint alors un mouvement de retraite, attire ainsi la cavalerie dans une position favorable, et faisant brusquement volte-face, la charge vigoureusement et lui enlève plus de 200 chevaux. Retournant aussitôt sur l'infanterie, il force 2,000 hommes à mettre bas les armes. C'est à cette occasion qu'il fut nommé lieutenant-colonel. Perdu de vue jusqu'en 1820, il fut impliqué dans la conspiration de cette année, jugée, en 1821, par la chambre des pairs, comme coupable de proposition de complot non agréée. Défendu par Me Barthe, avocat, il fut acquitté. Il se retira à Colmar (Haut-Rhin), où il avait son domicile habituel depuis son licenciement. Le 2 juillet 1822, on répand le bruit à Colmar qu'une insurrection vient d'éclater parmi les chasseurs de l'Allier, en garnison dans cette ville, et l'on ajoute qu'un escadron est parti secrètement avec armes et bagages. Le lendemain 3, vers midi, on vit revenir cet escadron ramenant prisonniers, liés et garrottés sur un char-à-banc, le lieutenant-colonel Caron et son écuyer Roger. Ils furent déposés dans les prisons de la ville. Les détails de cette affaire ne peuvent être puisés que dans les pièces du procès, et nous allons rapporter ce qu'il y a de plus remarquable, d'après l'auteur de l'*Annuaire nécrologique*, qui a extrait littéralement ce qui suit des déclarations des principaux agens à leurs supérieurs, entre autres le maréchal-des-logis-chef Thiers, et le sergent Magnien. « Il (Gérard, maréchal-des-logis du 6e régiment des chasseurs à cheval) s'approcha du sergent (Magnien, sergent du 46e de ligne) et de moi, et nous dit : Mes amis, il s'agit d'une conspiration; votre bonheur est assuré, le grade d'officier vous est assuré et la croix. Une pareille ouverture ayant jeté un grand trouble dans *nos individus*, je priai Gérard de vouloir bien s'expliquer plus clairement..... Gérard nous embrassa tous deux, et nous dit : Mes amis, vos colonels étaient à Brissac : je les ai vus et leur ai parlé ; ils m'ont chargé de venir vous voir pour vous inviter à feindre d'entrer dans cette conspiration, pour en suivre le fil et nous mettre à même d'en connaître les moteurs, pour, dans un temps opportun, les faire arrêter. Je suis ici, à Horbourg, avec le colonel Caron, qui m'attend pour dîner, et lequel est à la tête de ladite conspiration. Vous pouvez compter que l'argent ne manquera point; et si nous n'obtenons point les récompenses promises par ces scélérats, nous aurons au moins fait notre devoir, en déjouant leurs infâmes projets.... Ayant entendu cette harangue faite par Gérard, je lui touchai cordialement la main, en lui demandant pardon d'avoir pu le

soupçonner un instant; mais que néanmoins je le prévenais que je ne demandais pas mieux que de seconder ses intentions, si elles sont pures, mais qu'il me permettrait de douter encore jusqu'à l'instant ou je pourrais parler à mon colonel..... Au moment de mes premières ouvertures, je m'aperçus que M. le colonel était instruit de la démarche de Gérard, ce qui dissipa tous mes doutes. Je reçus du colonel les instructions nécessaires pour me conduire dans cette affaire, et l'ordre de rendre compte tous les jours de mes démarches et de ce que je pourrais apprendre. (Extrait d'une lettre signée *Thiers*, du 26 juin 1822. *Procès de Caron*, pag. 10—19).... La porte de la prison n° 1, qui vient d'être murée, lui a donné (à Caron) de forts soupçons contre moi; il n'en fut *dépersuadé* que par les sermens qui nous liaient et que nous jurâmes de nouveau de conserver. (Extrait d'une lettre signée *Magnien*, du 28 juin. *Procès de Caron*, pag. 23).... Il fut convenu, comme dans mon dernier rapport, que Gérard sortirait de Brissac, avec un escadron, à cinq heures et demie du soir; que moi je partirais de Colmar à cinq heures, et me dirigerais sur la route de Rouffac jusqu'à la montée, où je trouverais le colonel Caron qui m'y attendrait. Il fut convenu en outre, que le sergent Magnien serait chargé de prendre l'habit du colonel et de le porter jusqu'à cette montagne pour le lui donner, afin de s'en revêtir et paraître devant la troupe en uniforme. Comme je cherchais à le tranquilliser du côté de l'argent, je lui annonçais de ne point arrêter notre projet pour si peu de chose, que Gérard et moi nous avions quelques petits fonds vers nous, et qui, joints à ce qu'il pourrait se procurer, nous suffiraient pour attendre. Or, d'après ce qu'il nous jura de nouveau, un millier de louis devaient être mis à sa disposition. *Nous parvînmes à le convaincre*; et il fut décidé que le soir du même jour il verrait Gérard à six heures du soir, etc.... Toutes les instructions données, il (Caron) mena le sergent Magnien chez lui, auquel il remit son sabre, son habit, son casque, qui fut porté dans ma chambre, à la caserne, jusqu'au lendemain matin, où le sergent Magnien doit venir les chercher pour les porter au lieu indiqué; excepté le sabre, qu'il est convenu que je porterai. Ce dernier article exécuté, je me rendis chez le général pour lui rendre compte de mon entrevue. (Extrait d'une lettre signée *Thiers*, du 1er juillet 1822. *Procès de Caron*, pag. 31-33)..... La réponse déterminative que firent les sieurs Thiers et Gérard de la nécessité de leur projet, engagea le sieur Caron à ne rien reculer. Il est donc et fut décidé que demain, 2 courant, à cinq heures et demie du soir, l'escadron du 6e prendra sa marche par les villages de Walsheim et de Mayenheim (que j'inscrivis sur mon schakos), pour de là se rendre à Absheim, lieu du rendez-vous. C'est à six heures que doit se faire la sortie du 1er chasseurs, que je devancerai pour remettre au lieutenant-colonel Caron son uniforme et son sabre, dont je suis porteur depuis hier au soir. Arrivé au lieu de son traves-

tissement, il doit me remettre son habit bourgeois, et moi le jeter, si je le juge à propos, dans les vignes. J'indiquerai à ma séparation d'avec le sieur Caron. la route qu'il aura prise, afin d'en prévenir le sieur Thiers, qui le suivra de près. Je serai porteur de ses habits bourgeois et vous les remettrai, pour en disposer selon qu'il vous conviendra. Ne pouvant le suivre dans cette occasion, je resterai à Colmar, hors la porte de Rouffac, derrière l'auberge à droite, de huit à dix heures et de midi à quatre, afin d'instruire les affidés de Caron, qui ne se présenteront à moi qu'au mot et signe de ralliement qu'ils me feront, des démarches qu'il aura à tenir pour sa réussite. Il me parla d'un avocat arrivé depuis peu de jours à Paris, qui doit être possesseur de fonds à délivrer, etc. (Extrait d'une lettre signée *Magnien*, sergent, adressée à son capitaine, du 1er juillet. *Procès de Caron*, p. 34)... Dans le dernier rapport que je vous adressai, il était convenu que l'affaire aurait lieu le mardi 2 juillet; en conséquence, le lundi 1er, à dix heures et demie du soir, à la suite d'un rendez-vous avec le sieur Caron, je le suivis, me laissant précéder de quelque pas, jusque chez lui, où sa femme me remit le paquet contenant son uniforme et son casque. Ce fut M. Caron qui descendit le sabre et le porta jusqu'au détour de la rue, où il me le remit: depuis ce moment, je n'eus pas d'autre rendez-vous avec lui. Le mardi 2, à trois heures et demie, j'allai chercher chez le sieur Thiers l'uniforme que je lui avais déposé, lui-même se chargeant de lui remettre son sabre... L'escadron du 1er chasseurs arriva, précédé du fourrier Carré. M. Caron m'envoya voir qui c'était.... A l'arrivée de l'escadron, il parut; le sieur Thiers lui remit son sabre. Il harangua alors les chasseurs, et termina au cri de vive l'empereur, *les fit jurer par ce même cri*, et les mit ensuite en marche. Je rentrai de suite en ville, où je trouvai M. le préfet (M. de Puymaigre), qui fit déposer les effets dont j'étais porteur dans le corps-de-garde de l'officier. J'allai, le mercredi 3, à sept heures du matin, chez Mme Caron, etc. (Extrait d'une lettre signée *Magnien*, à son capitaine, datée du 3 juillet. *Procès de Caron*, pag. 35-37).... Mon colonel, j'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution de vos ordres, m'étant travesti hier et mis dans les rang en simple chasseur, avec MM. les officiers de l'escadron qui devait se joindre en apparence à l'insurgé Caron, nous partîmes de Neuf-Brisac à cinq heures un quart du soir, sous le commandement des sous-officiers, commandés à cet effet. Après une demi-heure de marche, nous trouvâmes, près de Weckelsheim, le domestique du nommé Roger, écuyer de Colmar, lequel ne parut pas encore: ce domestique nous conduisit à un quart de lieue; il nous quitta avec le maréchal-des-logis Gérard, pour aller retrouver son maître qui était dans la forêt: nous profitâmes de cet instant pour instruire les hommes du motif de notre départ de Neuf-Brisac. Nous les trouvâmes pleins de zèle

et animés du meilleur esprit. Le maréchal-des-logis Gérard étant de retour, nous continuâmes notre marche sur Dessenheim, le domestique à la tête de la colonne, et Roger à la queue. Roger, parfaitement rassuré par notre attitude, nous conduisit par Rustenhard à Mayenheim, où nous attendîmes environ vingt minutes, l'escadron de l'Allier, à la tête duquel se trouvait le sieur Caron. Il déboucha bientôt de ce village en tenue de lieutenant-colonel de dragons. Après avoir fait former son escadron, il s'avança vers nous et nous harangua en ces termes: « Braves soldats du sixième régiment, vous avez juré d'obéir à vos sous-officiers : les militaires français n'ont jamais manqué à leur serment. Je suis envoyé par l'Empereur pour vous commander : j'espère que nous le servirons avec zèle. Vive l'Empereur! » *Ce cri fut répété ainsi qu'il en était convenu :* on fit mettre pied à terre. Le maréchal-des-logis Darantière adressa aux chasseurs du régiment les paroles suivantes : « Le colonel Caron ne veut pas que les chasseurs travaillent sans avoir du profit; il promet à chaque homme 3 fr. par jour, à dater de ce moment; mais il ordonne que tout ce qui sera pris chez l'habitant soit exactement payé. » *Les cris de vive l'Empereur recommencèrent*, et on y ajouta ceux de vive le colonel Caron... On se remit en route, se dirigeant sur Ensisheim. D'après les ordres reçus, nous refusâmes d'y entrer. A l'entrée de la ville, Caron voyant qu'on s'obstinait à ne pas vouloir y entrer, fit prendre à travers les champs pour tourner la ville à gauche. Pendant ce temps, le maréchal-des-logis Gérard avec son ordonnance (le capitaine de Nicol) entra dans cette ville. L'infanterie y était sous les armes : ce capitaine se fit reconnaître par le capitaine Lafont, sans que la vigilance de celui-ci en diminuât. De retour, le maréchal-des-logis Gérard vint dire au colonel Caron que l'infanterie était pour nous, et que nous aurions les prisonniers quand nous voudrions. Néanmoins nous ne voulûmes pas y entrer, nous défiant en apparence des bonnes intentions de cette infanterie. Caron, qui jusqu'ici avait été dans une sécurité parfaite, conçut de vives inquiétudes. Il se plaignit d'être un peu serré par les sous-officiers, qui avaient reçu nos ordres pour ne pas perdre de vue un seul instant ni Caron, ni Roger, afin d'observer toutes leurs démarches. Ces sous-officiers s'éloignèrent un peu; Caron profita de cet instant pour aller parler bas à Roger. On n'entendit pas ce qu'il lui dit; mais un instant après, il se plaignit de ce que l'argent n'arrivait pas. Il dit qu'arrivé au premier village (Battenheim) il se mettrait en bourgeois, et qu'accompagné de Roger, il irait chercher des fonds. Un peloton lui fut proposé : il le refusa; après des instances réitérées, il consentit à se faire accompagner par deux sous-officiers. Nous jugeâmes cette escorte trop faible; nous résolûmes de l'arrêter, convaincus que nous ne trouverions aucun de ses complices à Battenheim. Arrivés à ce village dès deux heures du matin,

nous le laissâmes entrer chez le maire. Au moment où il s'occupait de faire préparer des logemens qu'il comptait disséminer, on le saisit, en lui déclarant qu'il était prisonnier. Après une légère résistance, il fut garrotté ainsi que ses deux complices. Nous le fouillâmes, nous lui enlevâmes ses papiers, qui ne renfermaient rien d'important à notre connaissance. Il en fut de même de Roger...... J'expédiai sur Habsheim les maréchaux-des-logis-chefs Thiers et Darantière, et le maréchal-des-logis Gérard, avec ordre de dire au nom de Caron, qu'il attendait son monde à Battenheim, la fatigue des chevaux l'ayant obligé de s'arrêter... Le maréchal-des-logis Gérard nous joignit à Colmar. Toutes les recherches furent inutiles, sinon à prouver les bonnes intentions de M. le maire du lieu et les bonnes dispositions qu'il allait prendre pour faire arrêter quiconque ferait mine de vouloir se joindre à Caron. Ces dispositions, au reste, sont aussi inutiles là qu'ailleurs, où tout le monde est resté parfaitement tranquille, paraissant beaucoup plus surpris qu'enchanté de cette révolte apparente. A Mayenheim seulement le particulier qui a livré le fourrage et le vin est entré très-chaudement dans les projets de Caron. Nous lui avons entendu tenir des propos que nous avons cru devoir rapporter à M. le procureur-général, qui a de suite lancé un mandat d'arrêt, qui doit être mis en exécution dans ce moment. (Extrait d'un rapport à M. Jolly, lieutenant-colonel, commandant le régiment des chasseurs à cheval de la Charente, signé H. de Niool, daté de Neuf-Brisac, 3 juillet 1822. *Procès de Caron*, p. 38-42)..... Ce lieutenant-colonel, (Caron) a reçu nos chasseurs aux cris de vive, etc. L'escadron s'est formé à gauche en bataille. Immédiatement après, le sieur Caron en a pris le commandement, et a harangué la troupe, à peu près en ces termes : « Chasseurs, » je suis envoyé pour vous commander par ordre de l'empereur...... Je vous jure de vous » suivre jusqu'à la mort, et de périr à votre tête : jurez aussi de » me suivre partout où je vous » conduirai pour le bien du service de S. M. l'empereur. Vive » l'empereur! » Ce cri a été répété dans l'escadron par tous ceux qui avaient bien saisi les instructions que vous leur aviez données à leur départ de Colmar, et par tous les autres, au signal que nous leur en avons fait. Ensuite il a commandé par deux au trot, et nous a conduits jusqu'à Rouffac, que nous avons traversé au pas, dans le plus grand silence, sans que les habitans aient fait le moindre signe d'approbation ni d'improbation..... Après l'arrestation du sieur Caron, le maréchal-des-logis-chef Thiers se porta avec d'autres sous-officiers vers Habsheim, qui avait été indiqué comme le rendez-vous des partisans de Caron; mais ils n'y trouvèrent personne, ce qui prouvait qu'ils avaient eu l'éveil, ou qu'ils avaient jugé l'entreprise trop dangereuse. C'était à Habsheim que le sieur Caron disait devoir trouver les fonds nécessaires pour son expédition. Le maréchal-des-logis-chef

Thiers avait pour instruction, en se rendant à Habsheim, de persuader aux personnes qu'il y aurait trouvées de se rendre à Battenheim, où Caron les attendait, sa troupe étant trop fatiguée pour aller plus loin (Extrait d'un rapport à M. Jolly, lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de la Charente, signé *Borel de la Rivière*, lieutenant; *Aupècle*, sous-lieutenant; daté de Colmar, le 3 juillet. *Procès de Caron*, p. 43-46). Telles sont, d'après les récits de ceux-là même qui l'ont conçu et effectué, les circonstances d'un événement qui occasiona en Europe une étrange surprise, et que les rumeurs publiques ont peint sous des couleurs encore plus fâcheuses. Le 18 septembre 1822, le lieutenant-colonel Caron et son co-accusé Roger comparurent devant le premier conseil de guerre de la 5e division militaire, séant à Strasbourg, présidé par M. d'Escordal, colonel du 25e régiment de ligne. Une décision ministérielle, soutenue par un arrêt de la cour de cassation, avait enlevé les accusés à la juridiction ordinaire, qui persistait à les retenir. On s'appuyait, pour cet effet, sur les lois des 4 nivôse an 4 et 13 brumaire an 5, dont l'effet devait cesser avec la guerre, et qui, constituant d'ailleurs une justice exceptionnelle, semblaient devoir être réputées abolies par la charte constitutionnelle. Cette opinion n'avait pas été contredite depuis la restauration, et M. Pasquier, ancien garde-des-sceaux, l'a déclaré expressément à la chambre des pairs, lorsqu'il proposa à cette chambre (mars 1823) de rendre aux tribunaux ordinaires, en temps de paix, la connaissance du délit d'embauchage, imputé aux citoyens non militaires. Le système de défense du colonel Caron fut, comme nous l'avons dit, de soutenir que son unique but avait été de procurer l'évasion des prisonniers alors traduits devant la cour d'assises de Colmar. Les militaires, principaux témoins à charge dans cette affaire, et à qui leur conduite avait valu dès-lors le grade d'officier, ne firent pas difficulté de convenir aux débats des promesses séduisantes qu'ils avaient faites à Caron, par ordre de leurs chefs, et des instructions qu'ils avaient transmises à leurs soldats de pousser des cris séditieux (pag. 74, 81, 86, 89 et *passim*). Le *journal du Haut-Rhin*, du 23 juillet, rédigé à la préfecture, comme l'atteste M. Sido, conseiller de préfecture, dans une lettre lue à l'audience (*Procès de Caron*, p. 108), s'est exprimé en ces termes, au sujet de l'affaire de Caron : « Ici, c'est un lieutenant-colonel assez *naïf* pour se *laisser séduire* par des sous-officiers. » La déposition de M. Reithinger, maire de Battenheim, renferme quelques détails qui méritent d'être rapportés. « Le témoin dépose, que le 2 juillet, à une heure du matin, six chasseurs arrivèrent devant sa maison, frappant à la porte pour le réveiller. Il leur ouvrit, après avoir fait de la lumière. Ils lui annoncèrent qu'ils venaient faire des logemens pour deux cents chasseurs, vingt officiers et un colonel.... Sur la réponse que fit l'un des six chasseurs, qu'ils n'avaient

pas de feuille de route, le témoin leur déclara que sans feuille de route il ne donnerait pas de billets de logement; et alors ce chasseur répliqua : — Nous ne sommes plus les soldats du roi, nous sommes les soldats de Napoléon, du roi de Rome. *Que dites-vous de cela, M. le maire...?* Si vous ne faites pas de billets, nous nous logerons militairement. » Le témoin fit chercher alors le greffier de la mairie, pour faire des billets. Arrivèrent en même temps les deux cents chasseurs avec un colonel de dragons, qui entra dans la chambre ainsi que plusieurs sous-officiers et chasseurs. On se met en devoir de faire les billets de logement... Mais pendant que le colonel est debout, devant la table où le greffier écrivait les billets, un chasseur le prend par derrière et le renverse par terre; tous les chasseurs lui tombent dessus, en criant : « Jean f....., nous avons »cru trouver de ton monde ici; »qu'on sabre ce conspirateur, ce »scélérat.» Le témoin entendit encore crier : « Chasseurs, à moi », mais il ne sait si c'était le colonel ou un autre individu qui était arrivé avec les chasseurs et qui se trouvait aussi dans la chambre; et on demanda des cordes pour les attacher. Les domestiques que le témoin avait envoyés à l'écurie pour chercher des cordes, furent ramenés aussitôt dans la chambre, par des chasseurs qui disaient : « Voici des conspirateurs. » On les relâcha pour aller chercher des cordes, avec lesquelles on garrotta le colonel et l'autre. Des officiers déguisés, ou des chasseurs, demandèrent ensuite au témoin un char-à-banc et un cheval, pour aller à Habsheim. Il leur conseilla de prendre leurs chevaux, qu'ils y seraient bien plus vite; ce qu'ils firent. De retour de Habsheim, ils vinrent raconter dans la chambre, que s'ils étaient partis un quart-d'heure plus tôt, ils auraient trouvé à Habsheim dix à douze conspirateurs, qui ont été avertis à temps pour prendre la fuite... » (*Procès*, p. 104.) Caron et Roger furent défendus avec beaucoup de talent et de dévouement; le premier, par Me Liechtenberger, avocat; le second par M. Marchand, étudiant en droit. Après une demi-heure de délibération, le conseil de guerre, à l'unanimité, déclara le lieutenant-colonel Caron coupable d'embauchage, et le condamna à la peine de mort. Roger, déchargé de l'accusation d'embauchage, fut renvoyé devant la justice civile. (Distrait par arrêt de la cour de cassation, de la juridiction de ses juges naturels, pour cause de suspicion légitime, l'accusé Roger a été traduit depuis devant la cour d'assises de la Moselle, qui l'a déclaré coupable de conspiration et a prononcé son arrêt de mort. L'autorité royale a commué cette peine en celle de vingt années de travaux forcés.) Le conseil de révision confirma la sentence du conseil de guerre. Depuis ce moment jusqu'à celui de l'exécution, il ne fut plus permis à Caron de communiquer librement avec personne, même avec son défenseur. Deux exceptions furent accordées pour deux ecclésiastiques, dont le condamné avait reçu les premières visites, durant l'intervalle de quel-

ques jours qui sépara le premier jugement du second. Déjà même et durant ce court espace de temps, Caron n'avait vu que son défenseur en présence du concierge et de l'officier de poste, et pendant une heure chaque jour. Deux autres permissions furent encore accordées pour un moment, l'une à un ami de Caron qui venait l'entretenir de son fils, l'autre au défenseur de Roger. Caron reçut avec calme et fermeté la nouvelle de sa condamnation. Lorsque le capitaine rapporteur vint lui en faire lecture, il était à table : après l'avoir entendue, il acheva son repas. Dans la matinée du 1er octobre (jour fixé pour l'exécution), le défenseur de Caron fit faire trois tentatives successives, et par différentes personnes, auprès de l'autorité supérieure du département. Il demandait à entretenir son client au nom de sa femme et de son enfant. L'autorité persista dans ses refus. Dès le 24 septembre, Mme Caron, alors détenue dans la prison de Colmar, comme complice de son mari (la chambre d'accusation de la cour royale a déclaré depuis n'y avoir lieu à mettre en accusation Mme Caron), avait éprouvé le même refus de M. le procureur du roi. Voici la lettre qu'elle adressa à ce magistrat, pour lui demander la grâce de venir à Strasbourg recevoir les derniers adieux de son mari.— *Des prisons de Colmar, le 24 septembre* 1822. «A M. le procureur du roi près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Colmar.—Monsieur le procureur du roi, avant-hier, mon malheureux époux a été condamné à mort par un conseil de guerre; il ne m'appartient pas de qualifier cette condamnation. Depuis trois mois, je suis moi-même sous les verroux, et j'ai été violemment privée de la triste consolation de rendre plus supportable sa captivité à Strasbourg, et d'être présente à son jugement. Que la malédiction divine s'appesantisse sur la tête de celui qui en est la cause! Demain, M. le procureur du roi, demain peut-être.... Je n'ose achever! S'il existe encore parmi les hommes quelque sentiment d'humanité ou de piété, on ne peut me refuser d'aller recevoir les derniers embrassemens et les ordres toujours sacrés pour moi, de celui qui fit mon bonheur pendant tant d'années, et qui servit sa patrie avec tant d'honneur et de courage. J'ose vous supplier, M. le procureur du roi, de vouloir bien permettre que j'aille auprès de mon malheureux époux; je vous en conjure à genoux. Qu'on me fasse conduire à mes frais, en poste, par deux, par quatre gendarmes, les fers aux pieds, aux mains, au cou, enchaînée comme la plus dangereuse créature, s'il le faut, je supporterai tout avec calme, avec plaisir même, si je puis encore voir et embrasser la malheureuse victime de la perfidie la plus atroce. Daignez, monsieur le procureur du roi, m'honorer d'une très-prompte réponse. Votre respectueuse et très-humble servante. *Femme* Caron. » M. le procureur du roi se crut dans la nécessité de faire à Mme Caron la réponse suivante : — *Colmar, le 24 septembre* 1822. «Madame, je sens vivement tout ce que votre

position a de déplorable, et j'éprouve un véritable regret de ne pouvoir l'alléger, en vous accordant la douloureuse consolation que vous réclamez, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sous la date de ce jour. L'objet de votre demande n'entre ni dans mes attributions, ni dans celles du tribunal. Vous êtes, madame, sous le poids d'un mandat de dépôt, qui ne peut être annulé qu'en vertu d'une décision de la chambre du conseil du tribunal, que l'état de la procédure à l'égard de quelques-uns de vos coprévenus, ne permet pas de faire intervenir encore. La nature de la prévention qui pèse sur vous, madame, ne me permet pas non plus de provoquer votre mise en liberté provisoire, moyennant caution, ni même une simple translation d'une prison dans une autre. La loi m'en fait une défense expresse, que je trouve surtout pénible aujourd'hui. Recevez l'assurance de mes regrets et de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.--le procureur du roi; *signé* Pougnet, *substitut.* » Peu d'instans avant l'heure fixée pour son supplice, Caron écrivit deux billets, l'un à son épouse, l'autre à son défenseur : Voici ces deux pièces. — *Billet à madame Caron.* « C'est aujourd'hui, ma bien-aimée, que ton ami te quitte pour ne plus te revoir que dans l'éternité. Oh, ma bien-aimée! que cette séparation est cruelle pour mon cœur! aie bien soin de mon pauvre Alfred, ménage-toi pour lui, ne t'abandonne pas au désespoir; il a encore besoin de tes tendres soins. Pour moi, ce soir, je ne pourrai plus lui être d'aucune utilité; j'emporte avec moi au tombeau tes deux derniers billets; ils seront sur mon cœur. Adieu, ma chère amie, je t'embrasse de toute mon âme, ainsi que mon trop malheureux Alfred. Caron. » *Billet à Me Liechtenberger, avocat.* « Mon cher défenseur et dernier ami, j'ai reçu vos adieux, recevez ici les miens et mes derniers remerciemens : consolez-vous, je sais mourir. Si jamais vous voyez ma malheureuse femme, dites-lui bien que son souvenir et celui d'Alfred ne m'ont pas quitté un instant. Je vous prie de retirer mes effets et de les faire parvenir à ma femme. Tâchez aussi que l'on me paie mon trimestre; il servira à amortir quelques dettes que j'ai. On vous défend de me voir encore, mais on ne me défend pas de vous aimer : je vous embrasse une dernière fois. Caron. » Dans cette matinée du 1er octobre, Caron reçut une visite de plusieurs heures, d'un prêtre nommé M. Schittig; il remercia cet ecclésiastique des soins qu'il venait lui offrir. A deux heures après-midi on vint le chercher, à la prison militaire où il était gardé, pour le conduire sur le glacis, devant la caserne de Finckmatt. Il monta seul dans une voiture de place, qu'escortaient des gendarmes à cheval et un piquet d'infanterie. Sa mise était soignée, son maintien ferme et assuré. Arrivé au lieu de l'exécution, Caron descendit de voiture sans le secours de personne. On lui offrit encore les soins de l'aumônier; il remercia

de nouveau. Caron, parcourant des yeux le terrain, mesure lui-même la distance qui doit le séparer des soldats dont les balles vont le percer. On veut lui faire une seconde lecture de la sentence, il la refuse, en disant : « Je la connais; c'est inutile. » Un officier se présente pour lui bander les yeux et le faire mettre à genoux; il s'en défend. Debout et dans la plus ferme attitude, Caron donne le signal du roulement; il commande le feu, et le jugement du conseil de guerre a reçu son exécution. Cependant on se débattait encore devant les tribunaux pour sauver les jours de Caron, que déjà il avait cessé de vivre. Le 4 octobre Mᵉ Isambert se présenta à l'audience de la cour de cassation, où il parla en ces termes : « Nous avons été chargés de soumettre à la cour le pourvoi du lieutenant-colonel Caron, contre le jugement du conseil de guerre qui le condamne à la peine de mort. Le 27 septembre nous adressâmes à Son Excellence Mgr. le garde-des-sceaux une requête, dans laquelle nous lui dénoncions le jugement du conseil de guerre, comme vicié d'incompétence et d'excès de pouvoir; et nous suppliâmes le ministre de le dénoncer à la cour de cassation, conformément à l'article 441 du code d'instruction criminelle. Par surcroît de précautions, nous nous présentâmes le lendemain 28, au greffe, pour représenter que l'article 424 permettait aux condamnés de déposer directement, soit leur requête, soit leur demande en cassation, sans emprunter la correspondance ministérielle. Le greffier persista dans son refus, et nous invita à nous adresser à M. le président de la cour. Il était dans la limite de ses devoirs; car M. le président, auquel notre requête ne put parvenir que le 29, approuva ce refus, et daigna nous répondre sur-le-champ que, d'après les formes légales et les formes en usage, la requête ne pouvait être déposée au greffe, mais devait être adressée au ministère. M. le président eut la bonté d'ajouter que si j'insistais, il m'accorderait la parole à la première audience. Le même jour M. le garde-des-sceaux nous renvoya notre requête, en nous faisant connaître par un exprès, qu'il ne croyait pas pouvoir la recevoir. Nous fîmes part à l'envoyé des obstacles que nous éprouvions de la part de la cour de cassation. Nous obtînmes pour le 4, une audience de son excellence Mgr. le garde-des-sceaux, et nous eûmes l'honneur de lui écrire que nous nous présenterions aujourd'hui à la cour, et que nous aurions l'honneur de rendre compte à son excellence de l'arrêt qui interviendrait. Nous avons dans l'intervalle, écrit une seconde lettre à Strasbourg; nous n'avons reçu aucune réponse; nous ne savons pas même si ces deux lettres sont parvenues. Nous nous étions préparés pour présenter ce matin à la cour, à l'ouverture de son audience, notre recours en cassation, et pour la supplier d'en recevoir le dépôt à son greffe. Mais une nouvelle, transmise comme les autres par le télégraphe, insérée dans le journal du soir, et répétée ce matin par tous les journaux, annonce que Caron a subi

son jugement, le 1er octobre. Il paraît que l'autorité militaire ne connaît aucune espèce de sursis, pas même pour le recours à la clémence du roi, et que l'arrêt est mis à exécution sur-le-champ. Dans cette douloureuse circonstance, nous demandons à la cour si nous devons plaider pour l'admission de la requête. La nouvelle n'est point officielle, et nous aimons à nous persuader encore qu'elle n'est pas vraie. » La cour de cassation déclara n'y avoir lieu à statuer sur la requête présentée par Me Isambert, attendu que le pourvoi n'avait pas été régulièrement dénoncé. »

CASTELLA, lieutenant-général, *voy.* le Supp. du tome V.

CASTELLA, maréchal-de-camp, *voy.* le Supplément du tome XV.

CASTEX, colonel, *voy.* le Supplément du tome XV.

CÉLESIA, ancien ministre de la république de Gênes, *voy.* le Supplément du tome XV.

CELLES (BARON DE), *voy.* le Supplément du tome XVI.

CHAPTAL (Père), *voy.* le Supplément du tome VI.

CHARRIN (PIERRE-JOSEPH). On doit ajouter à l'article qui le concerne (*voy.* le t. IV), que depuis 1821 il est attaché au journal anglais publié à Paris sous le titre de *Galignani's Messenger*, en qualité de rédacteur. Il y rend compte des ouvrages français de littérature et des objets d'arts, tels que tableaux, gravures, etc. En 1822 et 1823, M. Charrin a donné deux nouvelles éditions de son *Conteur des dames*, ouvrage qu'il a beaucoup amélioré; en 1824, il a publié l'*Hermite rôdeur*, ou observations sur les mœurs et les usages des Anglais et des Français au commencement du 19e siècle, 2 vol. in-12. Ce recueil, où l'auteur s'est efforcé d'être piquant et satirique, a été suivi, en 1825, de l'*Album lyrique, choix de chansons et de romances*, 1 vol. in-18, et de *Contes et conseils à mes fils*, 2 vol. in-12, imités librement de Kotzebue. La vente d'un ouvrage en annonce le succès, et M. Charrin en prépare déjà une nouvelle édition. Cet infatigable *conteur* va incessamment publier les *Contes de l'hermite*, ou les Caractères, 2 vol. in-12.

CHARTRAND, maréchal-de-camp, *voy.* le Supp. du t. XIII.

CHAZET (ANDRÉ-RENÉ-BALTHAZAR ALISSAN DE), fils de M. Alissan de Chazet, receveur particulier et payeur des rentes, est né à Paris le 23 octobre 1774. L'article consacré à cet homme de lettres dans le IIe tome de la Biographie des contemporains, contenant des erreurs et péchant par des omissions, celui-ci en sera le complément et la rectification. M. Chazet fils quitta la France en 1792, en sortant de Juilly, où il avait fait ses études; fut rayé de la liste des émigrés sous le ministère de M. Cochon, depuis comte de l'Apparent; revint à Paris en novembre 1796, et fut condamné le 18 fructidor à la déportation comme rédacteur d'un journal royaliste intitulé le *Déjeûner*. Il n'occupa aucune place sous le directoire ni sous le consulat, et se livra entièrement à la carrière des lettres; il a fait seul ou en société un grand nombre d'ouvrages dra-



matiques dont plusieurs ont obtenu du succès; le roi le nomma chevalier de la légion d'honneur à son retour de Gand; il dut cette distinction à la lettre suivante qu'il fit insérer dans les journaux de la capitale, avec sa signature : « Un homme qui veut bien me recommander périodiquement à l'estime publique par ses injures, m'a fait l'honneur de me dénoncer dans le *Patriote de* 1789, comme auteur d'une chanson dont le refrain est, dit-il, *Rendez-nous notre père de Gand;* j'avais le projet de ne point répondre, mais comme j'ai reçu un grand nombre de lettres anonymes plus ou moins polies et certaines *visites* que je ne veux pas qualifier, je déclare que cette chanson n'est pas de moi : si j'avais eu à traiter une question d'une telle importance, ce n'est pas par un calembour que j'aurais exprimé mon opinion sur un prince, aussi respectable par ses vertus que par ses malheurs. » M. Chazet est aujourd'hui (1825) bibliothécaire du roi, receveur particulier des finances à Valognes et censeur dramatique.

CHLAPOWSKI (Désiré), *voy.* le Supplément du tome XVII.

CHOPICKI (N.), général de division, *voy.* le Supplément du tome XVII.

CHRISTOPHE (Henri), plus connu sous le nom monarchique de Henri Ier, roi d'Haïti, naquit à l'île de la Grenade, l'une des Antilles françaises, le 6 octobre 1767. Les biographes sont peu d'accord sur l'origine de ce célèbre noir. On trouve dans l'annuaire nécrologique anglais, que Christophe fut amené en 1780 au Cap-Français, où on le vendit comme esclave à l'âge de 12 ans. Le colon qui l'acheta le fit instruire dans la profession de cuisinier, où par la suite il excella. Il était, en 1789, cuisinier de l'auberge de la *Croix*, tenue par Mme Montgeon. Christophe servit dans la guerre dite de l'indépendance, et fut blessé au siége de Savanah. S'étant rendu à Saint-Domingue, il fut employé comme commandeur ou surveillant de nègres de la plantation dont Dureau-de-la-Malle, traducteur de Tacite, était propriétaire. Dès le commencement de la guerre de l'indépendance, où, comme nous l'avons dit, il fut blessé, il se fit remarquer par beaucoup de courage, d'activité, et, malheureusement, de cruauté. Nommé général de brigade par Toussaint-Louverture (*voy.* Louverture), le premier chef des noirs indépendans d'Haïti, il le servit avec un grand dévouement. Toussaint-Louverture, homme d'un mérite peu commun et le plus modéré de ses compatriotes, désirait l'indépendance de sa patrie, mais, autant que possible, sans révolution, sans effusion de sang : il cherchait à rapprocher les blancs des hommes de couleur, et à leur inspirer ses sentimens pacifiques, que repoussaient l'un et l'autre parti. A la tête des noirs était son neveu Moïse, ennemi implacable des blancs, et très-prononcé d'ailleurs pour l'indépendance complète de la colonie. Une violente insurrection suscitée par Moïse, détermina Toussaint-Louverture à sacrifier cet homme dangereux. Il chargea Christophe d'apaiser l'insurrection et de se saisir de la personne

de Moïse. Christophe justifia bientôt la confiance de son chef. Il lui livra Moïse dont il s'était rendu maître par trahison, et reçut en récompense le gouvernement de la province du Nord. L'enlèvement de Moïse, qui fut promptement mis à mort, et la nomination de Christophe au poste de gouverneur, excitèrent, au mois d'octobre 1801, un soulèvement au Cap et dans d'autres lieux. Christophe, prompt et terrible, se porte partout où est le danger, et, par les plus effroyables châtimens, parvient en peu de temps à étouffer la rébellion. Il commandait la ville du Cap lors de l'expédition du général Leclerc, en 1802. Le général français le somma de rendre la place. Il s'établit à cette occasion, dit l'auteur d'une très-bonne notice d'où cet article est tiré, une correspondance sous le rapport de la générosité des sentimens et de l'originalité des expressions, qui dépose toute entière en faveur du général noir. Nous en citerons quelques passages : « Si vous usez de la force dont vous me menacez, je vous prêterai toute la résistance qui caractérise un officier-général; et si le sort des armes vous est favorable, vous n'entrerez dans la ville du Cap que lorsqu'elle sera réduite en cendres, et même, dans cet endroit, je vous combattrai encore.... Quant aux troupes qui, dites-vous, débarquent en ce moment, je ne les considère que comme des châteaux de cartes que le moindre vent doit renverser.... Pour la perte de votre estime, général, je vous assure que je ne désire pas la mériter au prix que vous y attachez, puisqu'il faudrait agir contre mon devoir pour l'obtenir (13 pluviose an 10)..... Je n'attends que la preuve qui doit me convaincre du maintien de la liberté et de l'égalité en faveur de la population de cette colonie. Les lois qui consacrent ces principes, et que la mère-patrie a sans doute rendues, porteraient dans mon cœur cette conviction, et je vous proteste qu'en obtenant cette preuve désirée, par la connaissance de ces lois, je m'y soumettrai immédiatement. — Vous me proposez, citoyen général, de vous fournir les moyens de vous assurer du général Toussaint-Louverture. Ce serait de ma part une perfidie, une trahison, et cette proposition dégradante pour moi, est à mes yeux une marque de l'invincible répugnance que vous éprouvez à me croire susceptible des moindres sentimens de délicatesse et d'honneur (2 floréal an 10)..... Il y a douze ans, général, que nous nous battons pour la liberté, pour ces mêmes droits que, comme vous, nous avons conquis au prix de notre sang, et j'ai toujours répugné à croire que les Français, après avoir fait de si grands sacrifices pour les obtenir, viendraient un jour les ôter à un peuple glorieux de faire partie de la grande nation, et de jouir, comme elle, des avantages qu'elle a tirés de la révolution (2 floréal an 10). » Les talens du général Leclerc et la valeur des troupes françaises triomphèrent des noirs indépendans. Christophe et Dessalines (*voy.* DESSALINES) se défendirent avec plus d'intrépidité et furent

mis hors la loi. Christophe forcé d'évacuer le Port-au-Prince, livra cette ville aux flammes, et courut se réunir à son général en chef, Toussaint-Louverture. On sait par quels moyens ce dernier devint prisonnier des Français. Le mouvement général de l'indépendance parut un instant suspendu. Le funeste climat de ces contrées opéra ce que n'avait pu produire l'intrépidité des indépendans : il détruisit l'armée française. « Une assemblée nationale, convoquée le 1er janvier 1804, rendit à l'île son nom primitif d'Haïti. Dessalines fut proclamé gouverneur-général à vie. Haïti fut divisé en six départemens militaires commandés par des généraux de division. Christophe eut le commandement de la division du Cap; il se trouvait alors le plus ancien des généraux de l'armée après Dessalines. » Le gouverneur-général se fit élire empereur, et Christophe devint général en chef de l'armée d'Haïti (1805). Péthion, homme de couleur (*voy.* PÉTHION), commandant de la division de Port-au-Prince, s'étant mis à la tête d'une insurrection républicaine, et Dessalines ayant péri dans la lutte, le nouvel empire fut détruit l'année suivante. « La province du Nord et la première division de la province de l'Ouest, rapporte l'auteur de la notice déjà citée, restèrent soumises à Christophe, tandis que la province du Sud et la seconde division de l'Ouest obéissaient à Péthion. Une assemblée composée des députés des deux partis, convoquée au Port-au-Prince, se déclara en faveur de Péthion; la minorité protesta, et, dès les premiers jours de 1807, la guerre civile avait éclaté. Une nouvelle assemblée fut convoquée au Cap sous l'influence de Christophe, et décréta la constitution du 17 février 1807. Elle nomma Christophe président à vie de l'état d'Haïti, et généralissime des forces de terre et de mer. La plupart des dispositions de cet acte étaient calquées sur les constitutions consulaires de la France. Vers la même époque, la province du Sud-Ouest se constitua, sous le titre de république d'Haïti. » Sa constitution établie sur celle des États-Unis d'Amérique, institua Péthion président pour l'espace de quatre ans, et remit le pouvoir législatif entre les mains d'un sénat; Christophe qui visait au pouvoir absolu, ne négligea pas néanmoins le rétablissement de l'ordre public et de la sécurité individuelle. Il organisa l'administration, les tribunaux, la marine, l'armée, fit des réglemens propres à favoriser l'agriculture, le commerce, tous les genres d'industrie, et parvint en peu de temps à des résultats d'autant plus admirables, qu'il agissait sur une société qui lui opposait des obstacles de toute nature. Ses armées de terre et de mer furent bientôt parfaitement organisées; ses finances atteignirent un état régulier et florissant. Des forteresses furent élevées sur divers points; entre autres la citadelle Henri, remarquable par le luxe de ses fortifications et de ses palais; enfin, toutes les côtes furent mises en état de défense. En même temps, Christophe fournissait des secours à ses voisins les Espagnols, pour chas-

ser les Français de Santo Domingo, et poussait la guerre contre la république sa rivale, avec activité quoiqu'avec peu de succès. Par un acte du 28 mars 1811, le président Christophe se fit proclamer roi d'Haïti, sous le nom d'Henri Ier. Ce titre fut déclaré héréditaire dans sa famille, et entouré de tous les prestiges et de toutes les décorations des royaumes de l'Europe moderne. Aucune trace de gouvernement représentatif ne fut conservée dans la nouvelle monarchie, si ce n'est un conseil-d'état nommé par le roi, et composé de ses généraux et de ses courtisans. Christophe avait épousé, le 15 juillet 1763, une femme de sa couleur, nommée Marie-Louise; elle fut saluée du nom de reine; leur fils aîné, Jacques-Victor Henri, né le 3 mars 1804, devint prince royal d'Haïti. L'édit qui avait créé la noblesse fut suivi de celui de création de l'ordre royal et militaire de Saint-Henri (20 avril 1811), avec une dotation de 300,000 livres de revenu. Un édit du 7 avril érigea un siége archiépiscopal dans la capitale d'Haïti, et des siéges épiscopaux dans diverses villes du royaume; enfin, un édit du 1er janvier 1812 détermina la formule des titres royaux. Mais l'acte le plus honorable, comme le plus utile, du règne de Christophe, c'est la publication du *Code Henri*, promulgué le 20 février 1812. Il est composé de neuf lois : 1° *loi civile;* c'est une copie modifiée, principalement quant au premier livre, de notre Code civil. On y remarque avec satisfaction l'absence du *divorce*, et le maintien de l'*adoption;* 2° *loi de commerce;* 3° *loi sur les prises;* 4° *loi sur la procédure civile*; 5° *loi criminelle, correctionnelle, et de police*; elle admet la peine de mort et la confiscation des biens : les bonnes mœurs et la religion catholique y sont efficacement protégées; 6° *loi sur la procédure criminelle, police correctionnelle, et la simple police* : elle n'admet point le jury : 7° *loi concernant la culture*; 8° *loi militaire*; 9° *loi pénale militaire*. Le *Code Henri* pourrait sans doute donner lieu à plusieurs observations critiques; mais, tel qu'il est, on peut affirmer qu'il fait honte à la législation de quelques nations des plus civilisées de l'ancien continent. Une époque remarquable de la vie de Christophe fut celle de son sacre et de son couronnement. Des fonctionnaires publics de la partie espagnole de Saint-Domingue, et des officiers supérieurs de la marine anglaise, se rendirent à l'invitation d'y assister. La cérémonie eut lieu au Cap, le 2 juin 1812; on y essaya d'égaler le luxe des cours de l'Europe, et, d'après les relations officielles qui ont été publiées, il paraît certain que ce but fut atteint. M. Corneille Brelle, préfet apostolique, nommé par le roi archevêque d'Haïti et duc de l'Anse, présidait à la cérémonie religieuse, qui fut pratiquée avec toutes les formules indiquées dans le *Pontifical romain*. L'année 1813 fut marquée par diverses défections qui, déjà, présageaient à Christophe sa chute prochaine et le triomphe ultérieur de la république; mais plus belliqueux que Péthion, il compensait, les armes à la main, les avantages que son ri-

val s'était acquis par l'habileté et la modération de son gouvernement. Toutefois, ces défections exaspérèrent le caractère violent et soupçonneux de Christophe, et le portèrent à des actes de cruauté, que ses défenseurs eux-mêmes n'ont pas entièrement dissimulés. La paix rendue à la France par les événemens de 1814, établit une sorte de trève tacite entre les deux gouvernemens d'Haïti. Christophe apprit d'abord avec satisfaction la restauration des Bourbons, espérant qu'ils suivraient à son égard une politique opposée à celle de Bonaparte. Mais des sentimens tout différens ne tardèrent pas à prévaloir dans son esprit, à la suite de la négociation dont furent chargés, par M. Malouet, alors ministre de la marine, MM. Dauxion-Lavaysse, Franco-Médina, et Daverman. Les instructions de ces agens leur prescrivaient de proposer aux chefs de l'île de grands avantages personnels, pour les déterminer à abandonner les intérêts de leur nation; il leur était « singulière»ment recommandé de se rappro»cher le plus possible de l'ancien »ordre des choses colonial, et de »ne s'en écarter que là où il leur »sera démontré impossible de faire »autrement.» On remarquait aussi dans leurs instructions les dispositions suivantes : « . . . 5° Atta»cher à la glèbe, et rendre à leurs »anciens propriétaires, non-seu»lement tous les noirs qui tra»vaillent actuellement sur les ha»bitations, mais encore y rame»ner, le plus possible, de ceux »qui se sont affranchis de cette »condition. . . . . 7° Restreindre »la création de nouveaux libres »de la manière indiquée plus »haut.» Christophe reçut les communications qui lui furent faites, avec l'indignation qu'il eût été facile de prévoir, si l'on se fût moins aveuglé; et il est remarquable que la nouvelle situation des affaires l'obligea à relâcher quelque chose de son pouvoir absolu. Le 21 octobre 1814, il convoqua à Sans-Souci un conseil-général de la nation, afin de placer sous ses yeux tous les détails relatifs à ces négociations, et de leur donner ensuite la plus grande publicité. Cette mesure obtint un succès complet; elle exalta, au plus haut degré, l'enthousiasme des insulaires. « Parmi les membres du »conseil, dit l'historien d'Haïti, »il y en avait qui avaient porté »les fers des Français; les mar»ques encore empreintes sur leurs »membres mutilés, attestaient »leurs longues et cruelles souf»frances, et la barbarie de nos ty»rans; d'autres se souvenaient »d'avoir vu pendre, brûler, noyer, »ou manger par des chiens, pè»res, mères, frères, sœurs, pa»rens ou amis; et l'on venait pro»poser à ces vieux guerriers, cou»verts de nobles cicatrices, et qui »avaient vu fuir devant eux les »hordes sanguinaires des Leclerc »et des Rochambeau, de retour»ner sous le joug de ces odieux »tyrans, de choisir entre l'escla»vage et la mort! A l'instant tou»tes les haines et les vengeances »qui avaient été comme assoupies »par le temps, se réveillèrent avec »une force et une énergie incroya»bles.... Chacun prépare des tor»ches pour incendier sa propre

» maison; l'un aiguise le tranchant » de son sabre, l'autre la pointe de » sa lance; celui-ci nétoie son fu- » sil; celui-là prépare son sac de » campagne; déjà la femme indus- » trieuse et prévoyante met de côté » le gros linge, les objets utiles et » indispensables qui doivent être » conservés, et range de l'autre les » richesses, les objets de luxe et de » *superfluités*, désormais inutiles, » et destinés à être la proie des » flammes, etc. » (*Essai sur les causes de la révolution et des guerres civiles d'Haïti*, pag. 212 et 215.) En même temps Christophe fit publier un plan de défense générale du royaume, tout-à-fait analogue aux sentimens dont le peuple se montrait animé. « L'art. » 1er recommandait aux généraux » commandant les provinces, etc., » d'avoir à se munir dès à présent » même, de bois et de chandelle » en forme de torches, et de ma- » tières combustibles propres à in- » cendier. L'art. 2 prescrivait qu'au » débarquement de l'armée fran- » çaise, toutes les villes, bourgs, » habitations, manufactures et tous » autres établissemens situés dans » les plaines fussent incendiés de » fond en comble; que toute la po- » pulation fût retirée dans les mon- » tagnes, les ponts cassés et dé- » truits, les digues des fleuves, » rivières et étangs rompus, etc. » L'art. 9 enjoignait aux généraux » et officiers, au nom de S. M., » de ne *point* faire aucun quartier » à tous les prisonniers que le sort » des armes aurait fait tomber en » leur pouvoir, quels que soient le » grade, l'âge et le sexe; qu'ils se- » raient tous immolés, sans pitié » et sans rémission, dans des gen- » res de supplice les plus horribles. » (*Ibid.* p. 275 et 279.) L'un des agens français, Franco-Médina, tomba avec ses intructions, entre les mains de Christophe. Celui-ci s'empressa de les publier, avec la lettre que lui avait adressée le chef de la mission française, M. Dauxion-Lavaysse. Toutes ces pièces étaient bien propres à exaspérer la population noire de Saint-Domingue. Cependant, il ne fut point fait de mal à Médina; après avoir subi un interrogatoire judiciaire, il fut exposé sur la place publique, afin qu'il fût loisible à chacun de s'assurer personnellement de la vérité des faits publiés à son occasion. A la nouvelle du mauvais succès de cette mission, le gouvernement français désavoua les négociateurs (*Moniteur* du 18 janvier 1815); mais l'effet que pouvait produire ce désaveu fut considérablement diminué par la divulgation de la teneur littérale des instructions ministérielles. Il y a, du reste, beaucoup de choses curieuses dans les lettres de M. Dauxion-Lavaysse, et qui intéresseraient directement les Français eux-mêmes, si, comme nous l'avons dit, leur gouvernement ne les avait désavouées. Les événemens qui agitèrent l'Europe en 1815 et les années suivantes, ajournèrent indéfiniment les projets belliqueux que certains colons se flattaient, en 1814, de faire adopter au gouvernement français. Cet état provisoire permit à Christophe de se préparer à combattre l'ennemi par des moyens plus convenables à un état civilisé; il multiplia les imprimeries, et, à leur aide, il répandit, avec

profusion, les écrits contre les vues et les intentions des anciens colons; il voulut changer la langue de ses peuples, et, à cet effet, après avoir fait décréter, par le conseil de la nation, que l'instruction publique serait gratuite à Haïti, et donnée aux frais de la nation, il fit venir des professeurs et artistes anglais, afin que l'éducation fût reçue par les enfans au moyen de la langue anglaise, et il multiplia, le plus qu'il fut possible, des écoles d'enseignement mutuel pour cette langue. Le 20 novembre 1816, après avoir refusé de recevoir les communications des nouveaux commissaires du roi de France, MM. de Fontanges et Esmangart, Christophe publia une déclaration, dont l'article 1er portait : « Nous ne traiterons avec le gouvernement français que sur le même pied, de puissance à puissance, de souverain à souverain; aucune négociation ne sera entamée par nous avec cette puissance, qui n'aurait eu pour base préalable l'indépendance du royaume d'Haïti, etc. » Les commissaires français, également éconduits par Péthion, mais avec toutes les formes de la civilisation la plus exquise, et de la diplomatie la plus raffinée, ne tardèrent pas à quitter les parages d'Haïti, sans avoir mieux réussi que leurs prédécesseurs. Une trêve tacite, interrompue par des hostilités sans résultat, se maintenait, depuis plusieurs années, entre le royaume de Christophe et la république de Péthion. Les négociations avec la France avaient fait éclater, d'une manière irrécusable, la supériorité personnelle de ce dernier; et, néanmoins, l'influence salutaire des circonstances agissant sur le roi noir lui-même, l'avait entraîné, presqu'à son insu, à adopter des formes de gouvernement moins absolues. Ainsi, par un édit du 14 juillet 1819, il avait concédé en propriété des terres aux officiers, sous-officiers et soldats de son armée, tandis que, jusqu'alors, il avait réservé cette faveur pour les généraux et les dignitaires de sa cour. Péthion mourut au commencement de 1818, et, conformément à la constitution de la république, le général Boyer, désigné par lui, prit les rênes du gouvernement. Il réussit d'abord à soumettre à la république, par la force des armes, la contrée appelée la Grande-Anse, où dominait, sous la suzeraineté de Christophe, un chef militaire nommé Goman, ou le comte de Jérémie. Le spectacle du gouvernement républicain de Boyer, à la fois ferme et modéré, contrastait, de la manière la plus étrange, avec le régime égoïste, sordide et barbare de la royauté de Christophe, et préparait inévitablement la ruine de celle-ci. La garnison de Saint-Marc en donna le signal. Vers la fin de septembre 1820, cette garnison, indignée des mauvais traitemens que Christophe venait de faire subir à son colonel, par l'intermédiaire du gouverneur de la ville, se souleva, coupa la tête à ce gouverneur, et envoya une députation au président Boyer, pour lui porter son vœu de réunion à la république. Celui-ci rassembla à la hâte un corps de plus de 15,000

hommes, à la tête duquel il s'avança pour soutenir les insurgés de Saint-Marc. Christophe, retiré dans le palais fortifié de Sans-Souci, où il faisait sa résidence ordinaire, se trouvait encore malade d'une attaque de paralysie qu'il avait éprouvée au mois de juillet précédent. Obligé de détacher une partie de son armée contre les insurgés de Saint-Marc, il permit ainsi à l'insurrection de se propager dans la ville du Cap, capitale de son royaume. Dans la soirée du 6 octobre, le général Richard, duc de la Marmelade, et l'un des premiers dignitaires du royaume, proclama, à la tête des troupes, l'abolition de la royauté. La population accueillit ce changement avec enthousiasme; on mit en liberté tous les individus que la tyrannie ombrageuse de Christophe avait fait jeter en prison. Quinze cents hommes environ de la garde de Christophe, l'élite de son armée, lui restaient encore fidèles; il les envoya contre les insurgés du Cap, sous les ordres de Joachim Noëlle, duc du Port de Paix, frère de sa femme. Lui-même ne pouvant marcher à leur tête, il se fit porter dans leurs rangs avant leur départ, leur prodigua les éloges et les promesses, et leur commanda, dit-on, le massacre des blancs et des hommes de couleur, ainsi que le pillage de la ville du Cap. Le 8 octobre, les deux armées se trouvèrent en présence; quelques coups de feu furent échangés; mais bientôt la défection entraîna aussi la garde royale, qui, malgré les efforts de son chef, se réunit au reste de l'armée pour demander la déposition de Christophe. A cette nouvelle, celui-ci se voyant réduit, pour tout moyen de défense, à la fidélité de quelques satellites, et craignant de tomber vivant entre les mains des républicains, se tira un coup de pistolet dans le cœur, dont il mourut sur la place, le 8 octobre 1820, à 11 heures du soir, âgé de 53 ans. Son corps resta pendant plusieurs jours exposé sur la grande route, sans sépulture. Son fils aîné, le prince royal, fut massacré; mais sa veuve et ses deux filles furent respectées, grâce à la généreuse intervention du président Boyer, dont la fermeté ne tarda pas à rétablir l'ordre et la sécurité. Elles vivent aujourd'hui retirées aux environs de Londres, dans un état voisin de l'opulence. Le 26 octobre, la république fut reconnue par toutes les provinces de l'ancien royaume d'Haïti; la constitution royale fut abolie, ainsi que les titres de noblesse et les décorations. Cette révolution n'a été contrariée que par les vanités contristées de quelques courtisans de Christophe; mais elles ont été réprimées par le président Boyer, qui a réuni, en 1822, à la république d'Haïti la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue, qu'il gouverne désormais tout entière avec une admirable sagesse. Le gouvernement français reconnaissant enfin qu'un peuple qui avait su conquérir sa liberté devait prendre rang parmi les états indépendans, a consenti (1825), moyennant une indemnité de 150 millions en faveur des colons français dépossédés, à reconnaître l'indépendance de Saint-Domingue.



CHRISTOPHLE DE SAINT-JORRE, *voy.* le Supplément du tome XV.

CIVIALE, médecin (*voy.* son article au supplément du 12e vol.) M. Civiale a poursuivi avec un grand succès ses intéressans travaux pour le broiement de la pierre dans la vessie. Il a lu sur ce sujet plusieurs mémoires à l'académie royale des sciences, où le célèbre Percy fit sur les résultats obtenus par cette nouvelle méthode le rapport le plus flatteur. Postérieurement, M. Civiale a obtenu une mention très-honorable dans le rapport de la commission désignée pour décerner le prix que feu le baron de Monthyon avait fondé pour récompenser les perfectionnemens de la médecine et de la chirurgie. Ce prix semble destiné, l'année prochaine, à récompenser M. Civiale, auteur de la découverte la plus précieuse qui ait été faite en chirurgie, et qui a déjà obtenu dans la pratique de cet art les résultats les plus avantageux.

CLAUZEL (le comte), lieutenant-général, *voy.* le Supplément du tome X.

COLLIN (Pierre-Nicolas), ancien professeur de belles-lettres et de philosophie. Depuis l'impression du Ve volume où M. Collin a un article sous le nom de Collin d'Ambly, il a publié : 1° Une *Petite géographie départementale*, terminée par les curiosités de l'univers. Elle a eu deux éditions en deux ans, 1 vol. in-12. 2° *Logique simplifiée*, ou le Maître de logique élémentaire, à l'usage des deux sexes, 1 vol. in-12; 3° *Grammaire française* de Lhomond augmentée, 1 vol. in-12; 4° *Petite histoire de France*, 1 vol. in-12, contenant les choses extraordinaires, plaisantes, tristes, gaies, sérieuses, louables, exécrables qui ont eu lieu, les devoirs des rois et des peuples, etc.; elle est à sa deuxième édition. 5° *Petit Répertoire* à l'usage de la jeunesse, 1 vol. in-12. C'est une espèce d'encyclopédie historique très-curieuse. C'est par erreur, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que le mot d'Ambly a été joint au nom de Collin. Collin d'Ambly (François) est auteur des trois derniers ouvrages qui terminent la notice qui porte son nom, laquelle notice, à part ces trois ouvrages, appartient à M. Collin (Pierre-Nicolas).

COLANGELO, évêque italien, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

COUSIN, professeur à l'académie de Paris, *voy.* le Supplément du tome XVI.

DAMAS, lieutenant-général, *voy.* le Supplément du tome V.

DAMAS, général de brigade, *voy.* le Supplément du tome V.

DARCET (Jean-Pierre-Joseph), *voy.* le Supplément du tome VI.

DARCET, chimiste, *voy.* le Supplément du tome VI.

DECANDOLLE, botaniste, *voy.* le Supplément du tome V.

DECOUZ, lieutenant-général, *voy.* le Supplément du tome XI.

DELAITRE, maréchal-de-camp, *voy.* le Supplément du tome V.

DENTZEL (le baron), maréchal-de-camp, *voy.* le Supplément du tome XI.

DERREY (N.), ancien maire de Toulouse, *voy.* le Supplément du tome XV.

DEVISME, *voy.* l'Errata du tome XIII.

DEWAILLY, architecte, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

DEWARENGHIEN (baron), *voy.* le Supplément du tome VI.

DINCOURT DE METZ, *voy.* le Supplément du tome XVI.

DOURILLE (Joseph), connu sous le nom de Dourille de Crest, membre de l'académie de Bruxelles, et de plusieurs sociétés littéraires, est né à Crest (Drôme), le 31 mai 1790. Il entra au service en 1808, et fit les campagnes du Tyrol et de l'Allemagne, en 1808 et 1809. Blessé à Trente, et à Wagram, il revint dans ses foyers avec un mémoire de proposition pour la retraite; mais le duc de Feltre (*voy.* Clarke), alors ministre de la guerre, lui assigna une simple gratification, que M. Dourille ne voulut point recevoir. En 1814, il était un des secrétaires de M. le marquis d'Escorches de Sainte-Croix, préfet du département de la Drôme. Son zèle, son aptitude et sa loyauté, lui acquirent l'estime de ce digne magistrat, notamment pendant l'invasion de la France par les troupes étrangères. M. Dourille avait donné des preuves du patriotisme le plus pur, soit en secondant les opérations du sous-préfet dans ces momens difficiles, soit en contribuant de ses propres deniers à l'habillement des braves gardes nationales, appelées à la défense de la patrie. Au retour de Napoléon, il prit une part très-active aux évènemens dont la Drôme fut le théâtre. A la seconde restauration, il perdit son emploi, et fut proscrit de Valence. Rendu à sa famille, M. Dourille sollicita et obtint, sous le ministère de M. Decaze, un brevet de libraire; mais peu propre au commerce, il l'abandonna pour se livrer entièrement à la littérature. En 1822, il fit des démarches instantes, auprès de M. le général La Fayette, pour l'engager à solliciter du gouvernement une permission en faveur du général Carascosa, afin que celui-ci pût s'établir en France avec sa famille, sans courir le risque d'être livré à ses ennemis, mais M. de La Fayette lui répondit que le moment n'était pas favorable. M. Dourille fut, à la même époque, le rédacteur des *Tablettes de la Drôme*, petit journal qui s'imprimait à Valence, et pour lequel il fut traduit en police correctionnelle, condamné par défaut, et ensuite acquitté. Il fut aussi le rédacteur en chef, du journal *l'Argus*, qui parut en 1824. Nous avons de lui les romans suivans, qui sont d'un genre sombre: *Romalino*, 2 vol. in-12, Paris, Pigoreau, 1821; *l'Espagnol*, 2 vol. in-12, fig., Paris, Leterrier, 1825; *Holdar, ou le tribunal mystérieux*, 2 vol. in-12, fig., Paris, Brianchon, 1825; *le Parricide*, ou *les Calabrois*, 2 vol. in-12, fig., Paris, Persan, 1825. On annonce du même auteur, comme devant paraître incessamment : *Henri de Lorraine, ou la cour sous Charles IX et Henri III*, *l'Enfant de l'échafaud*, et *l'Obligeant*, roman de mœurs. Ces trois derniers ouvrages forment également 2 vol. chacun dans le même format que les

précédens. M. Dourille est aussi connu, par diverses poésies insérées dans plusieurs recueils, notamment dans celui des *Muses du Midi*, années 1822 et 1823. Lors de l'avènement de Charles X au trône, il fit paraître une épître, qui eut deux éditions. La seconde est suivie d'un *Songe de Napoleon*, Paris, Trouvé, 1824. Il a en outre publié, à l'occasion du sacre de Charles X, un *Chant dithyrambique*. Cette pièce a été réimprimée dans la *Couronne poétique de Charles X*, publiée par le libraire Bouquin de la Souche. M. Dourille est aujourd'hui (1825) attaché à la rédaction de plusieurs journaux.

DRALET, homme de lettres, *voy.* le Supplément du tome X.

DROZ, graveur, *voy.* le Supplément du tome XIII.

DUCASSE, médecin, *voy* le Supplément du tome XIII.

DUCHESNE (JEAN), né à Versailles, le 28 décembre 1779, d'une famille attachée aux bâtimens du roi; il reçut chez son père une bonne éducation, qui fut interrompue, en 1793, par les événemens de cette époque; il vint à Paris à la fin de 1794, et suivit plusieurs cours au lycée, depuis Athénée des arts, seul refuge alors de l'instruction publique. Il se destinait à entrer à l'école polytechnique, quand le hasard lui offrit une place à la Bibliothèque nationale, aujourd'hui bibliothèque du roi, où il est constamment resté depuis 1795. Quelques années encore, il se livra à l'étude des mathématiques et de la chimie, ainsi qu'à celle du dessin, et chercha à faire partie de l'expédition du capitaine Baudin; mais sa famille s'y étant opposée, il cultiva pendant quelque temps l'art de la gravure en bois, enfin il abandonna entièrement ces diverses parties pour s'occuper exclusivement de la connaissance des estampes. De nombreuses augmentations arrivées au département des estampes de la bibliothèque nationale pendant la révolution, y avaient été seulement déposées, et il devenait difficile d'en faire jouir le public, parce qu'elles n'étaient pas portées sur les catalogues. La révolution avait causé quelques bouleversemens dans l'ordre des volumes d'estampes, d'ailleurs l'ancien arrangement ne pouvait plus convenir pour une collection aussi nombreuse. M. Duchesne sentant la nécessité d'établir un ordre mieux raisonné, créa, d'après les idées du baron de Himecken, une méthode, au moyen de laquelle on peut classer facilement les grandes collections d'estampes et les simples recueils. Tous les ouvrages d'art sont divisés en vingt-quatre classes, à chacune desquelles est attribuée une lettre majuscule; chaque classe est subdivisée en plusieurs sous-classes, avec une lettre minuscule, un numéro indique la place du volume dans la sous-classe à laquelle il appartient. Lorsqu'une collection est peu nombreuse, un portefeuille peut suffire pour renfermer toutes les estampes d'une sous-classe, ou même d'une classe entière. M. Duchesne fut admis au nombre des membres de l'athénée des arts, et partagea les nombreux travaux de cette société littéraire dans les diverses commis-

sions dont il fit partie et dont il fut souvent rapporteur ; ses confrères lui donnèrent un témoignage de confiance et d'estime en l'appelant à la place de secrétaire de la classe des beaux-arts, et plus tard à celle de secrétaire-général. Plusieurs notices de lui ont été publiées dans les journaux, ou ont été imprimées séparément, telles sont : 1°. Quelques idées sur l'établissement des frères Piranesi, 1802; 2°. Rapport fait à l'Athénée des arts de Paris, sur la fonte de la statue de Jeanne-d'Arc, 1805 ; 3°. Notice historique sur la vie et les ouvrages de Jules-Hardouin Mansart ; 4°. Compte rendu des travaux de l'athénée des arts dans la séance publique de mars 1806; 5°. Eloge historique de Pierre Puget, 1807; 6°. L'Opéra, le Trésor et la Bibliothéque du Roi, 1819; 7°. Persiennes et Jalousies, 1823 ; Notice des estampes exposées à la bibliothèque du roi, 1823. La première édition avait paru en 1819. 9°. Compte rendu à S. Exc. le ministre de l'intérieur du voyage fait en Angleterre par l'auteur, 1824 ; 10°. Coupole de Sainte-Geneviève, peinte par M. Gros, 1824; 11°. Essai sur les vieilles gravures des orfèvres Florentins du 15e siècle, 1 vol. in-8°.

DUMONT (André), *voy.* l'Errata du tome X.

DUMOURIEZ, général, *voy.* le Supplément du tome VI.

DUPERRÉ, contre-amiral, *voy.* le Supplément du tome VI.

DUPORT (Adrien). C'est à tort que dans le vol. 6 de cet ouvrage nous avons dit, d'après des renseignemens inexacts, qu'Adrien Duport « s'évada des prisons de Melun. » Voici le fait : A peine Duport était-il arrêté, qu'il envoya à M. Baillot, membre de l'assemblée constituante (*voy.* ce nom au supplément de ce vol.), l'abbé Juliette, jeune homme donnant à cette époque de belles espérances, pour l'instruire de la position fâcheuse dans laquelle il se trouvait, et le prier d'obtenir de Danton, alors ministre, qu'il serait jugé par le jury de Melun, et non par le comité révolutionnaire. Danton répondit à M. Baillot : « Si je puis le faire seul, il sera jugé par le jury ; si au contraire je suis obligé de le demander, je ne m'en occuperai pas dans l'intérêt de ma popularité. » En effet Duport fut jugé à Melun par le jury et acquitté.

DZIEWANOWSKI (N.), capitaine, *voy.* le Supplément du tome XVII.

EBLÉ, lieutenant-général, *voy.* le Supplément du tome XI.

ECKART, auteur, *voy.* l'Errata du tome XV.

ESTÈVE, maréchal-de-camp, *voy.* le Supplément du tome VIII.

FABBRONI, littérateur, *voy.* le Supplément du tome X.

FABVIER, colonel, *voy.* le Supplément du tome VII.

FAGNANI (le comte), *voy.* le Supplément du tome VIII.

FALCK, savant hollandais, *voy.* le Supplément du tome VIII.

FALKOWSKI (N.), général de brigade, *voy.* le Supplément du tome XVII.

FAREZ, ancien avocat, *voy.* le Supplément du tome VIII.

FAUCHER (Les frères), *voy.* le Supplément du tome VII.

FAURE LA JONQUIÈRE, colonel, *voy.* le Supplément du tome XII.

FITZ-GÉRALD, *voy.* le Supplément du tome XIII.

FLATTERS (JEAN-JACQUES), sculpteur, membre de l'académie des sciences de Saxe-Weimar, est né à Creveld, département de la Roër, sous l'empire français, et maintenant appartenant au roi de Prusse; élève distingué de M. Houdon sculpteur, et de M. David peintre, il venait, en 1813, de remporter le second grand-prix de sculpture, lorsque les dangers dont la patrie était menacée à cette époque, le déterminèrent à voler à sa défense. Nommé sous-lieutenant au 2e régiment d'infanterie-légère, il fit la glorieuse, mais funeste campagne de France, qui fut terminée par la prise de Paris. En 1816, M. Flatters fut mis à la demi-solde; il rentra alors dans la carrière des beaux-arts, où des succès ont, chaque année, couronné ses efforts. Depuis 1819, il enrichit le salon du Louvre, de ses productions, parmi lesquelles nous citerons : une *statue d'Hébé*, une *statue colossale* pour le tombeau du général Loyson, une *statue de Ganimède*, enfin une *statue d'Érigone* dont le jésuitisme du jour voulait défendre l'exposition en 1824. Dans le nombre des bustes échappés à sa fécondité, on remarque ceux de lord Byron, de Grétry, de Goethe, de MM. Manuel, Méchin, Lafitte, etc., etc.

FONTVANNE DESJARDINS, ancien maire de Versailles, *voy.* le Supplément du tome XII.

FONZI, chirurgien dentiste, *voy.* le Supplément du tome VIII.

FOUCHÉ, duc d'Otrante, *voy.* l'Errata du tome X.

FREY, typographe, *voy.* le Supplément du tome XV.

GAFREIS, peintre saxon, *voy.* le Supplément du tome XII.

GARNEREY, peintre dessinateur, *voy.* le Supplément du tome XV.

GARNIER DE SAINTES, *voy.* le supplément du tome IX.

GAULT DE SAINT-GERMAIN, littérateur, *voy.* le Supplément du tome XVII.

GAUTHEROT, peintre d'histoire, *voy.* le Supplément du tome IX.

GAY (Mme SOPHIE), *voy.* le Supplément du tome X.

GENEVAY (ANTOINE-FRANÇOIS), colonel en retraite, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Montfleur, département du Jura, le 30 décembre 1776. Il entra au service comme volontaire dans le 10e bataillon du Jura, le 5 août 1792, et y fut nommé capitaine; il fit aux armées du Haut et Bas-Rhin les campagnes de 1792, des années 2 et 3 de la république, et passa à l'armée d'Italie en l'an 4. A la bataille de Mondovi, il entra un des premiers dans la redoute; à celle de Castiglione, avec 12 grenadiers, il s'empara de 2 pièces de canon, et fit 40 prisonniers. Après le traité de Campo-Formio, étant en garnison à Alexandrie en Piémont, il obtint le 25 germinal an 6, un congé d'un mois, qui le priva de s'embarquer à Gênes, avec sa demi-brigade; le 3 floréal, 8 jours après son départ d'Alexandrie, il se rendit à Toulon, d'où devait partir une 2e expédition pour l'É-

gypte, mais qui n'eut pas lieu. La guerre sur le point de recommencer entre la France et l'Autriche, les détachemens des différens corps de l'armée d'Orient se rendirent à Milan, où ils furent organisés en corps d'infanterie et de cavalerie; le capitaine Genevay y commanda une compagnie de grenadiers. Le 5 germinal an 7, à Tauffers dans le Tyrol, avec sa compagnie et une de carabiniers de la 12ᵉ demi-brigade d'infanterie légère, il coupa de sa communication la division autrichienne commandée par le général Laudon, s'empara de 2 canons, et contribua à la ruine de cette division, qui en tués, blessés et prisonniers, perdit dans cette action 5000 hommes et 18 pièces de canon. Le 13 floréal an 7, sur la route de Bellinzouna à Lugano, il enleva 4 compagnies de grenadiers hongrois retranchées dans un cimetière. Le 13 prairial de la même année, la division du général Lecourbe, dont le corps d'expédition infanterie faisait alors partie, ayant attaqué le corps autrichien, qui avait franchi le Saint Gothard, et pénétré dans la vallée d'Urseren, il prit le colonel autrichien commandant l'avant-garde, et un capitaine; après la défaite des armées russe et autrichienne en Suisse, les officiers, sous-officiers et soldats du corps d'expédition, rejoignirent à Toulon les dépôts de leurs demi-brigades. Il commanda la compagnie de grenadiers du bataillon de la 69ᵉ demi-brigade, faisant partie de la division du général Chabraud, qui à l'armée de réserve dans la campagne de l'an 8, passa le petit Saint-Bernard, et força le fort de Bard à capituler. Au passage du Mincio, le 5 nivôse an 9, le capitaine Genevay fut cité par le général Seras pour s'être distingué à l'attaque des hauteurs de Vallegio. Il prit part à la campagne de l'an 10, dans le royaume de Naples, et à la réorganisation de la 69ᵉ demi-brigade, après son retour d'Égypte, il commanda une compagnie de grenadiers; il a fait, à l'armée sur les côtes de l'Océan, les campagnes des années 12 et 13. Au camp de Boulogne, il reçut la décoration des braves. Le 22 vendémiaire an 14, il se distingua à la bataille d'Elchingen. Le 13 brumaire de la même année, la brigade du général Roguet s'empara à l'entrée des gorges du Tyrol, du fort de Leutasch, et se porta à Seefeld. Le lendemain 14, la garnison du fort de Scharnitz se voyant tournée, évacue ce fort pour se retirer à Inspruck. Chargé avec sa compagnie de garder à Seefeld la route qui de ce village va à Scharnitz, et ayant entendu à 5 heures du matin un mouvement de troupes sur la route, il se porte à la rencontre de la colonne ennemie, que ses grenadiers enfoncent à la baïonnette. Huit cents prisonniers, un drapeau et 13 pièces de canon, furent le résultat du sang-froid et de la bravoure du capitaine Genevay. Le 25 décembre 1806, à la prise de Soldauw dans la Vieille-Prusse, il contribua à enlever un drapeau et 2 canons. Nommé chef de bataillon au 76ᵉ régiment d'infanterie de ligne 6ᵉ corps, commandé par le maréchal Ney, il reçut la croix d'officier de la légion-d'honneur,

pour s'être distingué à la bataille de Friedland. Envoyé en Espagne et en Portugal, il y fit les campagnes de 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812; il avait été blessé en 1809. Nommé major le 28 janvier 1813, il passa à la grande-armée, au 140ᵉ régiment de ligne division Albert, 3ᵉ corps, commandé par le prince de la Moskowa. Sa conduite au combat de Wolseim, le 19 août 1813, entre la division Albert et un corps de 20,000 Russes, lui valut le grade de colonel du 139ᵉ régiment. Le 27 août après la malheureuse affaire de la Katzeback, le 140ᵉ et une compagnie d'artillerie légère furent envoyés sur la Bober, pour faire passer sur la rive gauche de cette rivière, le grand parc d'artillerie; ne l'ayant pas trouvé au lieu indiqué, il se porta sur Kolberg, où il avait ordre de se rendre, mais à une demi-lieue, une forte colonne d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie dirigée vers Kolberg, s'étant montrée, il rétrograda sur la Bober où il arriva à 6 heures du soir. Les eaux en étaient tellement grossies, qu'il devenait impossible de tenter le passage avec de l'infanterie, sans l'exposer à une perte certaine. Un paysan dont il s'empara, refusant de lui indiquer un passage, il mit pied à terre, et entra dans la Bober tenant le paysan par le collet; celui-ci effrayé promit alors d'indiquer un endroit à peu près guéable, à une demi-lieue de là. Il était nuit close. Le passage s'effectue. L'artillerie malgré son courage et son dévouement perd son matériel; l'infanterie perd un officier et 15 hommes; ainsi par l'activité et le dévouement de son major, le 140ᵉ rejoignit le 28 août, sur le Zobau Wasser, le 3ᵉ corps d'armée, qui le croyait tombé entre les mains de l'ennemi. Le 14 octobre 1813, le général Albert ayant ordonné au colonel Genevay de s'emparer du village de Liebertwolkooelt, en avant de Léipsick, il y pénètre au pas de charge à la tête de son régiment, tandis que le 141ᵉ régiment l'attaquait par la droite, en chasse l'ennemi, et fait beaucoup de prisonniers russes et autrichiens. Le 16 octobre à la bataille de Waselnau, il parvint avec le chef de bataillon Boarin de son régiment, et l'adjudant-major Germain du 153ᵉ, à retirer des mains des Russes le général comte Maison; quelques instans après le colonel reçut un coup de feu à la tête. Le 19 juillet 1814, le roi le nomma chevalier de Saint-Louis, et à l'organisation de l'armée, il fut placé à la suite du 24ᵉ régiment d'infanterie de ligne, dont il prit le commandement. Le 10 juin 1815, il a fait à l'armée des Alpes, sous le maréchal Suchet, la campagne de 1815, et fut cité par le maréchal pour s'être distingué à la tête de son régiment, le 15 juin, à Aigues-Belle en Savoie, où le régiment de Savoie-infanterie fut pris en entier. Le 8 juillet le colonel Genevay couvrit avec son régiment la retraite de l'armée, depuis le pont d'Ain à Molon, et de là à Meximieux. Le 10 il fut placé au village de Saint-Georges, en arrière de Meximieux, dangereuse position occupée par 2 compagnies de voltigeurs et 100 dragons du 18ᵉ. Il y fut attaqué par l'avant-garde de l'armée autrichienne,

qui ne put le chasser de sa position; à 11 heures du soir, il eut ordre de se retirer et de se rendre à Dagneux, sous les ordres du général comte Meynadier. Le 11 juillet, le 24ᵉ régiment fut placé sur les hauteurs en avant de Dagneux, un bataillon de douaniers à sa droite, et un du 67ᵉ régiment à sa gauche. Au jour l'avant-garde autrichienne parut, et le baron de Frimont, Français émigré commandant en chef l'armée autrichienne, fit ses dispositions pour chasser les Français de leurs positions. A 10 heures le baron de Figuelmont chef d'état-major de M. de Frimont, et un colonel autrichien, arrivèrent à Dagneux, pour traiter de l'évacuation de Lyon, avec l'adjudant-commandant Ricci, le lieutenant-général Pacthod et M. Jars maire de Lyon; vers les 2 heures après midi, M. de Frimont impatient sans doute de voir que ses envoyés ne terminaient pas aussi vite qu'il le désirait, fait marcher ses troupes sur les Français, malgré la présence de M. de Figuelmont, et d'un colonel de son armée, au milieu des troupes françaises; ces dernières les laissent approcher, et font sur elles un feu si bien dirigé, qu'elles sont forcées de se retirer; elles se rallient et marchent de nouveau en avant et au pas de charge: la même réception les attendait, mais le colonel Genevay reçoit alors l'ordre de faire cesser le feu, et le colonel qui avait accompagné M. de Figuelmont est envoyé près du baron de Frimont, pour l'engager à ne pas renouveler ses mouvemens hostiles; M. le baron irrité de la résistance qu'il avait rencontrée fait marcher ses troupes en avant pour la 3ᵉ fois; si les troupes françaises n'avaient pas eu ordre de ne point faire feu, M. de Frimont aurait encore eu la douleur de voir ses troupes rétrograder; arrivées à cinquante pas, les Français les somment de s'arrêter; des officiers autrichiens répondent qu'ils ont ordre de marcher, et les Français leur répliquent qu'ils ont ordre de garder leurs positions; pendant ces pourparlers, le colonel Genevay s'apercevant qu'une colonne ennemie est sur le point de heurter la gauche de son régiment, s'y porte au galop, met pied à terre, se jette seul au milieu de cette colonne, et demande à parler au général qui la commande; un officier autrichien l'accompagne et le conduit au général, qui était à la gauche de la colonne. « M. le général, lui dit le colonel, vous pouvez disposer de ma vie, mais si à l'instant vous ne faites arrêter vos troupes, M. le général baron de Figuelmont, qui est entre les mains des Français, dans dix minutes a cessé de vivre. » Le général autrichien, plus humain et plus sage que M. de Frimont, fait aussitôt arrêter sa colonne, donne sa parole au colonel, que ses troupes passeraient la nuit dans la position qu'elles occupaient dans ce moment, et fait accompagner le colonel par 4 officiers, pour retourner à son régiment. Les Français et les Autrichiens passèrent ainsi la nuit, à 10 pas les uns des autres. La convention de l'évacuation de Lyon ayant été signée, les Français quittèrent leurs positions le 12 à midi, pour se

rendre à Mirebel. Après le licenciement de l'armée, le colonel Genevay se retira dans le Jura, où pour prix du sang qu'il avait versé pour la patrie, il fut long-temps persécuté ; enfin il vit paisiblement aujourd'hui (1825), dans une modeste retraite, n'ayant pour toute fortune depuis le 1er janvier 1823, que la solde de retraite à laquelle ses services, ses campagnes et ses blessures lui ont donné droit.

GEORGET, peintre, *voy.* le Supplément du tome X.

GILCHRIST, orientaliste anglais, *voy.* le Supplément du tome XV.

GOICOECHEA, professeur, *voy.* le Supplément du tome VIII.

GOUVION SAINT-CYR, maréchal de France, *voy.* le Supplément du tome XVI.

GRANGENEUVE, avocat, *voy.* le Supplément du tome IX.

GRAPPIN, chanoine, *voy.* le Supplément du tome XII.

GREGORIO (Rosaire), naquit à Palerme en octobre 1753. Il entra dès sa jeunesse dans la carrière ecclésiastique. Doué d'un esprit prompt, d'une mémoire heureuse, il réunissait à une imagination vive un jugement sûr. Il ne tarda pas à se faire remarquer par ses qualités et ses talens, qui le tirèrent bientôt de son obscurité. Successivement lecteur en théologie, chanoine de la cathédrale, abbé de Sainte-Marie de Roccudia et historiographe du roi, il s'est livré avec succès à des travaux historiques, et particulièrement sur l'histoire de son pays. Lorsqu'en 1784 parut le fameux *Codice diplomatico di Sicilia*, que l'abbé Vella prétendait avoir traduit de l'original arabe, c'est M. Gregorio qui, le premier, en 1786, commença à en découvrir et à en faire connaître la fausseté. C'est alors qu'il s'appliqua beaucoup à la langue arabe, dont la connaissance lui devint aussi facile que celle de la langue grecque. Il publia, en 1790, dans un volume in-folio, la traduction de plusieurs morceaux d'écrivains arabes qu'il avait tirés de la bibliothèque de l'Escurial et de celle de Paris ; et il y joignit la traduction de différentes inscriptions arabes, dont la Sicile abonde. Il parvint ainsi à lier ensemble les travaux que *di Giovanni* avait faits sur l'époque byzantine à ceux de *Caruso* sur l'époque de la domination des Normands et des Suèves en Sicile. Cet ouvrage mérita que M. Dacier en fît mention et en parlât avec éloge dans son rapport à l'empereur Napoléon sur l'état des sciences, etc. On ne douta plus, en 1795, de la fausseté du Code de l'abbé Vella, ce qui fit beaucoup d'honneur au chanoine Gregorio, qui avait dû vaincre dans cette occasion bien des difficultés et des obstacles. En attendant, on avait déjà établi dans l'université de Palermo la chaire de droit public sicilien, dont M. Gregorio avait été nommé professeur. Il eut alors devant lui un champ vaste pour se livrer à la diplomatie sicilienne, qui était encore presque dans son enfance. C'est avec beaucoup de peine que visitant les archives des églises et des chancelleries, et fouillant les lois anciennes, les coutumes (*consuétudes*) des villes, les chroniques et les vieux diplômes, il réus-

sit à ramasser les matériaux dont il avait besoin. Le premier fruit de ses recherches fut la *Bibliothèque aragonaise*, qu'il publia en 2 vol. en 1792, et dans laquelle il fait connaître l'état du droit public en Sicile du temps des Aragonais. Quelque temps après, en 1794, parut la savante introduction à son grand ouvrage du droit public sicilien, et c'est en 1805 qu'il publia les deux premiers volumes de cet ouvrage, sous le titre modeste de *Considerazioni sulla storia di Sicilia*. Il y prend pour point de départ l'organisation politique que la Sicile eut du temps des Normands, et il montre ensuite avec beaucoup de sagacité et de finesse tous les changemens survenus dans cette île sous les différentes dynasties qui se sont succédé depuis. Dans une matière qu'on avait tant négligée avant lui, et dans laquelle cependant il faut avouer qu'on devait déjà beaucoup aux travaux de Moncitore et du savant archevêque monsignor Testa, on fit en peu de temps bien des progrès; et la Sicile, qui était encore restée fort en arrière, peut maintenant, après M. Gregorio, ne pas envier certainement Hume à l'Angleterre, ni Mably à la France. Il paya cher, par le rapide épuisement de sa santé, l'avantage d'avoir entrepris et exécuté ce que rarement il est permis de faire à un homme seul ou à un seul âge. Il mourut en juin 1809, sans qu'il eût pu voir la publication en entier de son ouvrage, dont les deux derniers volumes ne parurent qu'après sa mort, en 1810 et en 1816. Il n'eut cependant pas le regret de voir dans la même année 1816, avec la fin de son ouvrage, la fin aussi en Sicile de cette constitution dont il avait tracé avec tant de peine et à travers tant de siècles, l'origine et les développemens. On lui a reproché d'avoir peut-être trop favorisé les prérogatives de la couronne sur les autres, et notamment sur celles de la classe baronale. Il paraîtra sans doute excusable, si l'on considère sa situation et l'époque où il écrivait. On a de lui plusieurs mémoires et des articles sur différens objets de l'histoire civile et littéraire de Sicile, qui, tirés en partie de ses manuscrits et en partie des almanachs annuels de la cour, où on les insérait, ont été réunis et publiés en 1821, dans deux vol. in-12. La Sicile honorera toujours la mémoire du chanoine Gregorio, et son nom fixera une époque dans l'histoire littéraire de son pays.

HADOT (MADAME MARIE-ADÉLAÏDE RICHARD, VEUVE DE BARTHÉLEMY), romancière, naquit en 1769, et mourut à Paris, en 1821. Cette dame a été institutrice pendant la révolution, et a composé quelques ouvrages sur l'éducation. Elle fut obligée de chercher dans les produits de sa plume des moyens d'existence que lui fournissait bien incomplètement son pensionnat primaire. C'est autant à cette nécessité qu'à son penchant pour la littérature que l'on doit sa trop grande fécondité dans le genre du roman et dans le genre monstrueux du mélodrame, double genre où elle obtint du succès. Son style comme romancière est très-négligé.

Subjuguée par son imagination, elle composait rapidement et d'abondance, et ne se relisait pas. Estimée dans ses relations sociales, elle se fit de nombreux amis, et convenait, avec une modestie véritable, de l'imperfection de ses ouvrages, dont nous citerons les principaux. Ce sont : 1° *Zadig, ou la Destinée*, mélodrame héroïque, en 3 actes, tiré du roman de Voltaire, joué sur le théâtre de la Gaîté, le 7 fructidor an 12, 1804, in-8°; 2° *Maclavie, comtesse de Warberg, ou la Peine du talian*, mélodrame historique, en 3 actes, 1805, in-8°; 3° *l'Homme mystérieux*, mélodrame en 3 actes, joué sur le théâtre de la Gaîté, le 22 avril 1806, in-8°, 1806; 4° *Jean Sobieski, ou la Lettre*, mélodrame en 3 actes, joué sur le théâtre de la Gaîté, le 22 mai 1806, in-8°; 5° *Jules, ou le Toit paternel*, mélodrame en 3 actes, joué sur le théâtre des Jeunes élèves, le 15 juillet 1806, in-8°; 6° *Almeria, ou l'Écossoise fugitive*, mélodrame en 3 actes, joué sur le théâtre des Jeunes élèves, le 8 décembre 1806, in-8°; 7° *Clotilde de Hapsbourg, ou le Tribunal de Newstodt*, Paris, 1810, 4 vol. in-12; 8° *Stanislas Zamoski, ou les Illustres Polonais*, 1810, 4 vol. in-12; 9° *les Loisirs d'une bonne mère, ou le Décameron de l'adolescence*, 1811, 2 vol. in-12; 10° *l'Amazone de Grenade*, mélodrame en 3 actes, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 27 février 1812, Paris, 1812, in-8°; 11° *Clarice, ou la Femme précepteur*, mélodrame en 3 actes, représenté sur le théâtre de la Gaîté, le 30 mai 1812, Paris, 1812, in-8°; 12° *les Mines de Mazzara, ou les Trois Sœurs*, Paris, 1812, 4 vol. in-12; 13° *les Soirées de société, ou un Hiver à Paris*, Paris, 1813, 4 vol. in-12; 14° *Anne de Russie et Catherine d'Autriche, ou les Chevaliers de l'ordre Teutonique, et la Mère écuyer*, Paris, 1813, 5 vol. in-12; 15° *Jacques Ier, roi d'Écosse, ou les Prisonniers de la tour de Londres*, Paris, 1814, 4 vol. in-12; 16° *les Deux Casimirs, ou Vingt ans de captivité*, Paris, 1814, 4 vol. in-12; 17° *les Novices du monastère de Prémol*, Paris, 1814, 4 vol. in-12; 18° *les Ducs de Moscovie, ou le Jeune Ambassadeur*, Paris, 1814, 5 vol. in-12; 19° *la Tour du Louvre, ou le Héros de Bouvines*, Paris, 1815, 4 vol. in-12; 20° *la Vierge de l'Indostan, ou les Portugais au Malabar*, Paris, 1816, 4 vol. in-12; 21° *les Héritiers du duc de Bouillon, ou les Français à Alger*, Paris, 1816, 4 vol. in-12.; 22° *l'Honneur et l'Échafaud*, mélodrame en 3 actes, joué sur le théâtre de la Gaîté, 1816, in-8°: 23° *Guillaume Penn, ou les Premiers Colons de la Pensylvanie*, Paris, 1816, 3 vol. in-12; 24° *Isabelle de Pologne, ou la Famille fugitive*, Paris, 1817, 4 vol. in-12; 25° *les Vénitiens, ou le Capitaine français*, Paris, 1817, 4 vol. in-12; 26° *Archambaud et Roger, ou le Siége de Metz*, Paris, 1817, 4 vol. in-12; 27° *Atelwood et Clara, ou la Montagne de fer*, Paris, 1818, 4 vol. in-12; 28° *Ernest et Vendôme, ou le Prisonnier de Vincennes*, Paris, 1818, 4 vol. in-12; 29° *Fernand d'Alcantara, ou la Vallée de Roncevaux*, Paris,

1818, 4 vol. in-12; 30° *Laurence de Sully, ou l'Hermitage en Suisse*, Paris, 1819, 4 vol. in-12; 31° *Arabelle et Mathilde, ou les Normands en Italie*, Paris, 1819, 4 vol. in-12; 32° *la Révolte de Boston, ou la Jeune hospitalière*, Paris, 1820, 3 vol. in 12; 33° *Pierre-le-Grand et les Strélitz, ou la Forteresse de la Moskowa*, Paris, 1820, 3 vol. in-12; 34° *Mademoiselle de Montdidier, ou la Cour de Louis XI*, Paris, 1821, 5 vol. in-12, ornés du portrait de l'auteur. Cet ouvrage parut la veille de la mort de l'auteur.

HALEVY (Léon). Depuis l'article que nous avons consacré à ce jeune littérateur dans le *Supplément* de notre 18° volume, il a publié deux productions nouvelles : 1° un recueil de poésies sous ce titre : *Trois élégies*, suivies d'un fragment épique. Ce recueil a obtenu un succès mérité; le *Sommeil de la mourante* a surtout réuni tous les suffrages. 2° *Résumé de l'histoire des Juifs anciens*, un volume in-18; cet ouvrage manquait à notre littérature : il est écrit avec beaucoup d'impartialité et de mesure; l'auteur s'est attaché surtout à présenter les faits sous leur aspect dramatique et pittoresque. Malgré les bornes étroites dans lesquelles il était obligé de se resserrer, il a rendu son travail très-substantiel et très-complet. La partie de son *résumé* où il traite de Jésus-Christ et du christianisme naissant, est d'autant plus digne d'attention, que M. Léon Halevy est israélite. « La religion juive, dit-il, par son dogme de l'unité de Dieu, par l'excellence et la liberté de sa morale, était destinée à devenir la religion de la civilisation moderne. Mais il fallait pour cela compléter sa morale au lieu de la restreindre. Il fallait remonter à sa source divine, la reprendre dans sa pureté primitive, pour lui faire subir une transfiguration conforme aux besoins et à l'esprit du temps. C'est ce que tenta Jésus; il remonta à Moïse, comme Luther, dans la suite, est remonté à Jésus-Christ. » Il faut voir dans l'ouvrage même, comment l'auteur développe cette idée par une analyse fidèle de l'Evangile; et comment il démontre en même temps, que d'après les lois juives, Jésus-Christ devait subir la peine capitale. M. Halevy termine son histoire à la prise de Jérusalem par Titus; et après avoir tracé en peu de pages, un tableau brillant et animé des juifs, pendant la dispersion, et de leur état présent, il adresse à ses co-religionnaires des conseils que nous voudrions pouvoir reproduire ici en entier; il les engage à introduire dans leur culte des réformes « *dont l'urgence est reconnue* » *par tous les esprits éclairés*; ce » culte, ajoute-t-il, n'est pas européen, il est asiatique; il gêne » dans beaucoup de parties l'exer- » cice des droits et des devoirs ci- » viques..... La religion de Moïse, » ramenée à son principe pour su- » bir les nouvelles formes qu'exi- » gent les besoins du temps, repro- » duirait le christianisme primitif, » si étrangement défiguré par les » Pharisiens du catholicisme. » Si nous nous sommes un peu étendus sur cet ouvrage, c'est qu'il est doublement important et par la manière dont il est exécuté, et

par la position particulière de l'auteur.

HAMMER (DE), orientaliste, *voy.* le Supplément du tome XVI.

HEIBERG, littérateur, *voy.* le Supplément du tome XII.

HENAULT (JEAN-FRANÇOIS), négociant, *voy.* le Sup. du t. X.

HÉNIN DE CUVILLERS (ÉTIENNE-FÉLIX, BARON D'), maréchal-de-camp, etc. (*Voy.* sur le même nom ce qui en a été dit au IXe t. qui précède, pag. 124 à 128, et dans le XIIIe suivant, pag. 257 à 258.) Nous ajouterons ici que M. d'Hénin, auteur de plusieurs ouvrages dont nous avons déjà rendu compte, a publié, 1° la continuation de ses *Archives du Magnétisme animal*, tomes V, VI, VII et VIII, dans lesquels on remarque de savantes observations physiologiques des plus curieuses, avec des réflexions très-piquantes sur la faculté de prédire, attribuée aux somnambules, sur les rêves, sur les illusions et les visions, sur le sommeil extatique, sur les miracles de la *phantaziéxoussie-oniroscopique*, qui, suivant cet auteur, sont tous purement naturels. On y lit aussi une discussion profonde, dans laquelle M. d'Hénin admet une transfusion de facultés morales et une atmosphère de sensibilité, qui agissent réciproquement parmi les êtres animés, et qui servent à expliquer les guérisons et les prodiges du magnétisme animal; mais il prétend qu'il serait inconvenant de la part des médecins de jouer le rôle insignifiant de magnétiseurs exaltés, et de déposer l'honorable *chausse de docteur*, pour vêtir les livrées du charlatanisme. On trouve enfin à la pag. 97 à 129 du VIIIe tom., une dissertation vraiment théologique, dans laquelle M. le baron d'Hénin avance que Jésus-Christ, comme fils de Dieu et comme fils de l'homme, a opéré également des miracles surnaturels, ainsi que des phénomènes très-naturels, improprement appelés *magnétiques*, mais qu'on doit, dit-il, désigner sous le nom de *miracles phantaziéxoussiques*. Il en conclut que le christ était magnétiseur, et que c'est en Egypte qu'il a été instruit dans l'art de magnétiser. Il fonde cette assertion sur un passage du célèbre apologiste de la religion chrétienne, Arnobe l'ancien, qui a dit que les païens prétendaient que Jésus-Christ avait dérobé les pratiques secrètes des prêtres égyptiens, conservées dans les lieux les plus cachés de leurs temples. *Ægyptiorum ex adytis remotas furatus est disciplinas.* (Arnobius, lib. I, contra gentiles.) Cette matière était délicate sans doute, et l'auteur paraît l'avoir traitée avec toute la convenance que ce sujet a dû lui inspirer. 2° Une nouvelle édition *de la Monarchie des Solipses*, in-8°. Paris, 1824, précédée d'un discours préliminaire, dans lequel M. d'Hénin y attaque avec une éloquente énergie les intrigues ambitieuses des jésuites ou pères de la foi, et y dévoile hardiment l'immoralité jésuitique qui, dit-il, menace aujourd'hui l'Europe d'une invasion générale. 3° *Des Comédiens et du Clergé.* Cet ouvrage contient des observations historiques sur les prêtres autrefois danseurs, far-

ceurs, comédiens, fauteurs et spectateurs de comédies dans les églises, et est suivi de réflexions critiques sur le mandement de M. l'archevêque de Rouen.

HERMAND (E. L. J. D'.), ancien diplomate, *voy.* le Supplément du tome IX.

HERSENT (Louis), membre de l'institut, *voy.* le Supplément du tome XV.

HERVÉ (Christophe), colonel de l'ex-69e régiment de ligne, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Cernans, département de la Sarthe, le 15 avril 1768. Il entra au service, comme simple soldat, en 1785, et n'était parvenu en 1789 qu'au grade de fourrier. M. Hervé, qui était rentré dans ses foyers au commencement de 1791, reprit de l'activité comme volontaire au 5e bataillon de l'Yonne, en 1792, et n'a cessé d'en avoir qu'en 1816, époque où il fut admis à la retraite. Les campagnes de la révolution, où il montra du talent, de l'activité et du courage, le firent parvenir successivement au grade de colonel, et lui valurent la croix de la légion-d'honneur le 26 prairial an 12, et le brevet d'officier du même ordre le 12 octobre 1812. Il a fait les campagnes de 1792 à l'armée de réserve, et de 1793 à l'armée du Nord; celles des années 2, 3, 4 et 5 aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse; de l'an 6 aux armées d'Allemagne et de Mayence; de l'an 7 à l'armée du Danube et d'Helvétie; des années 8 et 9 en Helvétie et en Italie; des années 12 et 13 sur mer : il fut embarqué à Toulon, sur *le Scipion;* de l'an 14 et de 1805 à la grande-armée; de 1806 et de 1807 en Prusse et en Pologne; de 1809 à la grande armée d'Allemagne; de 1812 en Russie, et de 1813 et 1814 en France, au blocus de Schelestadt. Cet officier a toujours montré beaucoup de bravoure, notamment au combat d'Audeffingen, où il fit 400 prisonniers, et où il fut blessé d'un coup de feu au flanc et au bras gauche. Dans la campagne de l'an 9, il eut le commandement d'une compagnie d'éclaireurs au passage du Mincio; il fut ensuite chargé par le général commandant l'avant-garde, de différentes excursions en avant et sur les flancs de la division; il s'en acquitta de manière à justifier la confiance du général et à acquérir son estime. Le 5 nivôse an 9, il chargea à la tête de sa compagnie sur les hauteurs de Valegio, et s'empara de 3 pièces de canon. Le 21 avril 1809, le général Friant lui donna l'ordre d'enlever avec son bataillon le village de Pering, où il fit un grand nombre de prisonniers. A la bataille de Wagram, il commandait le 108e régiment. Il se fit remarquer par son courage et son sang-froid. A la bataille de Mosaïsck, le 7 septembre 1812, il entra un des premiers dans la redoute armée de 18 pièces de canon, que le 30e régiment enleva à l'ennemi. Il fut blessé d'un éclat d'obus au combat d'Ygyate, le 1er novembre 1812, à la retraite de Russie. Cet officier supérieur jouit dans la retraite de l'estime générale que lui ont méritée ses longs et honorables services et son inviolable attachement à sa patrie.



Le Cte de Langeron.

HOUDON (N.), membre de l'institut, *voy.* le Supplément du tome X.

HULLIN, lieutenant-général, *voy.* le Supplément du tome X.

HUPPÉ, colonel, *voy.* l'Errata du tome X.

JERZMANOWSKI (LE BARON), *voy.* le Supplément du tome XVII.

JOURDAIN, orientaliste, *voy.* le Supplément du tome XI.

JOVEN DE SALAS, conseiller-d'état espagnol, *voy.* le Supplément du tome XI.

JUDICIS, ancien magistrat, *voy.* le Supplément du tome X.

KELLERMAN, duc de Valmy, *voy.* le Supplément du tome XI.

KIRCKHOFF, docteur en médecine, *voy* le Supplément du tome XVI.

KLICKI, général de cavalerie, *voy.* le Supplément du tome XVII.

KOSSAKOWSKI, général, *voy.* le Supplément du tome XVII.

KOZIETULSKI, chef d'escadron, *voy.* le Supplément du tome XVII.

LAFITHE, colonel, *voy.* le Supplément du tome XI.

LAMARCK, savant naturaliste, *voy.* le Supplément du tome XI.

LAMARTINIÈRE, général de division, *voy.* le Supplément du tome XII.

LAMBALLE (PRINCESSE DE), *voy.* le Supplément du tome XI.

LANGERON (LE COMTE DE). (Dans le tome X de la *Biographie nouvelle des Contemporains*, nous avons consacré une *Notice* à M. le comte de Langeron, où nous avons traité avec une grande impartialité ce général en chef étranger qui, né en France, a eu le malheur, par suite de sa position politique, de combattre ses anciens compatriotes et de leur faire beaucoup de mal à des époques (1793-1794, 1813-1814,) où ils étaient à la fois assaillis par d'implacables ennemis et par des désastres de tout genre. Un ami de M. de Langeron a jugé notre article incomplet, et nous a communiqué sur sa vie des détails que nous avons accueillis, quoiqu'ils nous aient paru souvent minutieux, parce que nous nous sommes toujours fait un devoir de montrer notre parfaite impartialité et de réunir dans cet ouvrage tous les renseignemens qui peuvent servir à éclairer l'histoire contemporaine. Nous n'hésitons pas à croire à l'exactitude des faits retracés dans cette nouvelle notice sur M. de Langeron, en laissant néanmoins à l'auteur une entière responsabilité sous ce rapport.) M. de Langeron est issu d'une ancienne famille noble et illustrée du Nivernais. Ses ancêtres s'étaient illustrés dans la carrière des armes; il fut aussi destiné à la parcourir, et son éducation fut dirigée vers ce but. Le désir de s'y distinguer l'engagea non-seulement à profiter des occasions que le hasard lui offrit, mais encore à les faire naître. La guerre entre la France et l'Angleterre, déclarée en 1778, lui procura bientôt ce qu'il souhaitait avec ardeur. Au commencement de 1779, il quitta le régiment des gardes-françaises, où il servait comme enseigne surnuméraire, pour entrer sous-lieutenant dans le régiment de Limosin-infanterie, dont son oncle, le comte de Damas, était colonel : ce régiment faisait partie du corps d'armée commandé par M. le marquis de Langeron, cousin du jeune comte, et qui

était destiné à opérer une descente en Angleterre. Cette descente n'eut point lieu : mais le comte de Langeron, fuyant la vie de Paris, qui pouvait n'être pas sans attrait pour un jeune homme de 19 ans, maître d'une grande fortune, entra en qualité de sous-lieutenant dans le régiment de Bourbonnais infanterie, commandé par le marquis, depuis duc de Laval-Montmorency, et partit avec lui de la Rochelle, au mois de juillet 1782, sur la frégate *l'Aigle*, pour l'armée du lieutenant-général comte de Rochambeau, qui se trouvait alors dans l'Amérique septentrionale, réunie à l'armée des États-Unis, sous les ordres du général Washington. Le comte de Langeron se trouva (en septembre 1788) au combat glorieux que les frégates françaises *l'Aigle* et *la Gloire* soutinrent contre le vaisseau anglais *l'Hector*, de 74 canons, et à celui que les deux mêmes frégates eurent dans la Delaware contre l'escadre anglaise du commodore Elphingston. La frégate *l'Aigle*, que montait le comte de Langeron, échoua et fut prise; mais à l'aide de radeaux, il gagna la terre avec le général baron de Viomesnil et autres officiers : ils sauvèrent 3 millions d'argent que la cour envoyait à M. de Rochambeau, et abandonnèrent tous leurs équipages. Débarqué près de Philadelphie, le comte de Langeron rejoignit l'armée alliée au camp de Crampon, sur la rivière d'Hudson, et marcha ensuite à Boston, où il s'embarqua pour l'Amérique méridionale sur l'escadre commandée par M. le marquis de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales : il fit la campagne de 1783, sous les ordres de M. le général baron de Viomesnil, à Porto-Cabello, à Caracas, dans la Terre-Ferme de l'Amérique méridionale, à Curaçao et à Saint-Domingue. Au mois de juillet de la même année, la paix le ramena en France, et il obtint le grade de capitaine au régiment de Condé-dragons : en 1786, il fut nommé colonel en second du régiment de Médoc, et en 1788, colonel surnuméraire du régiment d'Armagnac. La guerre venait d'éclater entre la Turquie et la Russie et l'Autriche, et entre la Russie et la Suède. Le comte de Langeron, fidèle à ses principes et à son désir d'acquérir de la gloire, sollicita long-temps, mais vainement, la permission de servir comme volontaire dans l'armée autrichienne; malgré la protection que la reine de France, Marie-Antoinette, lui accorda auprès de son frère l'empereur Joseph II, ce prince se refusa à admettre des volontaires étrangers dans son armée, et ce refus fit perdre au comte de Langeron deux campagnes brillantes qu'il eût pu faire dans l'armée russe. Le prince de Nassau-Siégen qui, entré depuis peu au service de Russie, avait vaincu sur mer les Turcs, près d'Otchakow, en 1788, et les Suédois dans la Baltique, en 1789, se chargea d'obtenir de l'impératrice Catherine II, pour le comte de Langeron, la permission de servir dans ses troupes, et il partit pour Pétersbourg, où il arriva le 19 mai 1790. La révolution française était commen-

cée. Le comte de Langeron se flattait de revenir bientôt consacrer à sa patrie des connaissances acquises par l'expérience ; le sort en ordonna autrement, et il ne devait la revoir que 24 ans après. Admis en qualité de volontaire au service de Russie, le comte de Langeron fut d'abord employé à la flottille commandée par le prince de Nassau : elle était destinée à agir contre les Suédois dans la mer Baltique. On lui confia le commandement d'une division de chaloupes-canonnières, et il se trouva, en juin 1790, au combat du détroit de Biorck : sa conduite lui mérita la croix de Saint-Georges de la 4e classe. Le lendemain, il se trouva au combat des deux grandes flottes commandées par l'amiral Tchitchagow et par le duc de Sudermanie, avec qui le roi de Suède se trouvait. Ce combat eut lieu près de Rogel, et après la défaite des Suédois, le comte de Langeron s'empara, avec sa division de chaloupes canonnières, de plusieurs bâtimens ennemis. Huit jours après, il commanda l'aile gauche des chaloupes canonnières à la sanglante bataille de Rotchensalm, où la flotille suédoise, commandée par le roi en personne, détruisit la flotille russe. Le comte de Langeron courut dans cette bataille les plus grands dangers. Il combattit pendant vingt-deux heures, et ce ne fut qu'avec peine qu'il gagna la rade de Frédéricksham, où le prince de Nassau rassembla les débris de ses forces. Il s'y maintint tout l'été, et fit même, au mois d'août, une expédition dirigée contre l'île de Corgésari, dans laquelle le comte de Langeron commanda dix chaloupes-canonnières. Après la paix avec la Suède, qui se fit au mois d'août 1790, le comte de Langeron demanda et obtint d'aller servir contre les Turcs, en Bessarabie, à l'armée commandée par le feld-maréchal prince Potemkin : il fut attaché à la flotille sous les ordres de l'amiral Ribas, qui bloquait Ismaël. Cette ville fut prise d'assaut, le 21 décembre 1790 (1er janvier 1791). C'est un des faits d'armes les plus mémorables du siècle. Les Russes, au nombre de 25,000, commandés par le général Suwarow, forcèrent et détruisirent 40,000 Turcs dans des retranchemens très-élevés, précédés de fossés de plusieurs toises de profondeur. Le comte de Langeron monta à l'assaut à la tête du 1er bataillon des chasseurs de Livonie, qui faisait partie de la colonne du général Arseniew : cette colonne, qui traversa le Danube, supporta le feu le plus meurtrier pour atteindre le rempart de la ville. Les débris des bateaux turcs coulés pendant le siége, empêchant de parvenir au pied de ce rempart, les Russes se jetèrent dans l'eau pour monter ensuite à l'escalade ; mais ils furent repoussés et rejetés dans le fleuve : dans la chute que fit le comte Langeron, il reçut une contusion à la jambe. C'est la seule blessure qu'il ait reçue dans plus de cent affaires de guerre où il s'est trouvé. Cependant les Russes, plus animés que découragés par la défense qu'on leur opposait, attaquent de nouveau, et leur intrépidité est couronnée par

la victoire, que la bravoure des assiégés qui combattaient en désespérés rendit plus éclatante encore. Il y périt 30,000 Turcs, et les Russes eurent près de 14,000 hommes tués ou blessés; c'était beaucoup plus que la moitié des assaillans. Le comte de Langeron reçut pour ce fait d'armes une épée d'or, avec cette inscription : *A la bravoure*. En mai 1791, il servit encore en Moldavie, sous les ordres du prince Repnin, en qualité de colonel, attaché au régiment de Moscow grenadiers. En juin suivant, il se trouva à la bataille de Matchin. Il chargea les Turcs avec les régimens d'Olviopol et de Voronèje hussards, sous les ordres du général Tormazow, et reçut une lettre de remercîmens du prince Repnin. En juin 1791, il se rend à Mons (Hainault), et obtient du prince de Saxe-Teschen du service, en qualité de volontaire, dans son corps d'armée; il se trouva au combat de la Grisuelle, où le général Gouvion fut tué. Au mois de septembre même année, le comte de Langeron se joignit à l'armée des gentilshommes français émigrés, sous les ordres des princes, frères de Louis XVI; il fit en Lorraine et en Champagne, avec l'armée prussienne, commandée par le duc de Brunswick, une campagne pénible et peu heureuse, et se trouva aux combats de Verdun, de Scy, et au siége de Thionville. Après la retraite de l'armée prussienne et la dissolution de celle des princes, le comte de Langeron retourne à Pétersbourg. L'impératrice Catherine II l'envoie avec le duc de Richelieu dans les Pays-Bas servir de nouveau à l'armée autrichienne, commandée par le maréchal prince de Saxe-Cobourg : il est chargé de rendre compte à Pétersbourg des opérations de cette armée. Il y fit les campagnes de 1793 et 1794, et se trouva aux batailles de Maubeuge, de Landrecies, de Launoy, de Turcoing, de Tournay, de Fleurus; aux combats du camp de César, de Giffeldt, de Lefferinkouke, de Rozendall, près de Dunkerque, de la forêt de Mormal, de Vattignies, de Waterloo, de Maëstricht; aux siéges de Valenciennes, de Dunkerque, du Quesnoy, de Landrecies; à l'assaut du chemin couvert de Valenciennes; à deux attaques du camp retranché de Maubeuge, et au bombardement de Dusseldorf. Lors de la prise du chemin couvert de Valenciennes, la vivacité de l'attaque et l'explosion des globes de compression ayant forcé les assiégés de s'éloigner et de rentrer dans la ville, le comte de Langeron s'apercevant qu'ils avaient abandonné les ouvrages extérieurs, les parcourut tous, d'abord seul, et s'y établit bientôt avec le comte François Diedrischstein, lieutenant-colonel du génie : la ville capitule le lendemain. A l'affaire de Lefferinkouke et à celle de Rosendall, près de Dunkerque, le comte de Langeron fut exposé aux périls les plus imminens avec le comte d'Alton, lieutenant-général autrichien, commandant l'avant-garde des alliés, qui fut tué. A l'affaire du camp de César, il sauva la vie au duc d'Yorck, qui, par méprise, n'étant qu'à dix pas d'une colonne ennemie qu'il croyait hanovrienne et qu'il courait rejoindre, est arrêté par le comte de Langeron, et échappe

ainsi à une mort certaine. A cette époque on ne faisait pas de prisonniers par ordre formel de la convention. Après les revers de la campagne de 1794, et la retraite des Autrichiens, derrière le Rhin, le comte de Langeron retourna à Pétersbourg. L'Impératrice lui donna le régiment des grenadiers de petite Russie, qu'il rejoignit à Dubno en Pologne. Brigadier en juillet 1796, en juin 1797 il fut promu, par l'empereur Paul Ier, au grade de général-major, et nommé chef du régiment d'Oufimsk infanterie, alors en garnison à Oufa, gouvernement d'Orenbourg. Pendant l'été de 1797, l'empereur se trouvant à Kasan, y passa la revue de son régiment, et lui donna la croix de Sainte-Anne de la 2e classe; il lui offrit le gouvernement militaire d'Orenbourg, qu'il refusa. Il fut fait lieutenant-général en octobre 1798. Au commencement de 1799, il fut employé en Courlande et en Samogitie, en qualité de quartier-maître-général d'un corps de 25,000 hommes, destiné à agir contre la Prusse, sous les ordres du général baron Benkendorf. Après la retraite de ce général, il fut chargé du commandement de ce corps. La guerre n'ayant point eu lieu, l'empereur Paul Ier nomma le comte de Langeron chef du régiment de Riagsk, et inspecteur de l'infanterie, de l'inspection de Briech : à cette époque, il reçut l'ordre de Sainte-Anne de la 1re classe, celui de Saint-Jean de Jérusalem, et fut fait comte de l'empire russe. En 1805, il marcha en Moravie dans la seconde armée commandée par le général comte Buxowden, et après la réunion de cette armée avec la première, sous les ordres du général Kontouzow, le comte de Langeron commanda la seconde colonne à la bataille d'Austerlitz. Cette journée fut fatale à l'armée russe : la défaite et la dispersion prévues, mais cependant trop promptes, de la 4e colonne, commandée par le lieutenant-général Miloradowickt, entraînèrent la perte de la 3e colonne et de la seconde, qui, étant tournées et sans appui, furent presque anéanties. Après la conclusion de la paix entre la France et l'Autriche, le comte de Langeron ramena sa colonne à Dubno, en Volhynie. En 1806, la guerre ayant éclaté de nouveau entre la Russie et la Turquie, le comte de Langeron fut employé à Bukarest, sous les ordres du général en chef Michelson, et au commencement de 1807, il fut envoyé en Bessarabie, où il commanda un détachement du corps du général baron de Meyendorf : il se trouva au combat de Babilé, près d'Ismaël; au blocus de cette forteresse, où il commanda la flotille et le détachement qui occupa l'île de Tschetal, et à cinq affaires contre les Tartares et la garnison d'Ismaël. Il reçut la croix de Saint-Wladimir, de la 3e classe. Dans l'hiver de 1807 à 1808, il commanda sur le Pruth et observa Ismaël. Après la mort du général Michelson, le baron de Meyendorf prit le commandement de l'armée de Moldavie, et fut bientôt remplacé par le feld-maréchal prince Prozorowski. Le comte de Langeron continua de servir sous les ordres de ce prince, et mérita sa confiance : il le chargea du comman-

dement de son aile gauche placée en Bessarabie, et de l'observation d'Ismaël pendant l'armistice, qui dura toute l'année 1808. En 1809, la guerre s'étant rallumée, le prince Prozorowski devant passer le Danube avec l'armée agissante, confia le commandement de l'armée de réserve au comte de Langeron; le chargea de la défense des deux Valachies et de tout le cours du Danube. Après le passage de ce fleuve, près de Galatz, le prince Bagration succéda au prince Prozorowski, décédé, et s'avança le long de la rive du Danube sur Hirsova et Silistrie. Le grand-visir était à Schumla : il n'attaqua pas le prince Bagration; se porta sur Rouschouk, y passa le Danube, vint camper près de Giurgevo, et parut vouloir s'avancer sur Bucharest; et s'il eût exécuté ce projet, il dévastait la Valachie, enlevait les hôpitaux russes, et forçait le prince Bagration à une retraite précipitée sur la rive gauche du fleuve. Le comte de Langeron était à Bucharest, il avait 40,000 hommes sous ses ordres; mais ils étaient disséminés dans une étendue de plus de 800 werstes (200 lieues); depuis Kilia jusjusqu'en Servie, où les Turcs avaient alors de grands succès. Près de la moitié de ces forces était dans les hôpitaux, le comte de Langeron lui-même était attaqué d'une fièvre tierce très-violente, et si affaibli qu'il lui était impossible de monter à cheval. Il ne put rassembler que 6,000 hommes pour défendre la Valachie; la terreur y était au comble et tous les habitans fuyaient en Transylvanie. Les membres du Divan voulaient aussi se retirer : le comte de Langerou les rassemble et leur dit : « Restez ici et ne » craignez rien. Je pars aujourd'hui, à dix heures. Après demain jeudi, à pareille heure, l'avant-garde du grand-visir sera » battue, et samedi il ne restera » pas un Turc sur la rive gauche » du Danube. » Tout se passa comme il l'avait promis. Il ne pouvait sauver le pays, l'armée et les magasins que par une entreprise audacieuse : il la tenta, et elle lui réussit. On ne peut pas dire qu'il dut ce succès éclatant à un de ces hasards heureux qui souvent justifient des entreprises mal calculées : le comte de Langeron avait tout prévu et tout annoncé d'avance. Tout autre général, qui n'eût pas eu l'expérience de la guerre avec les Turcs, que six campagnes faites contre eux avaient donnée au comte de Langeron, n'aurait pas osé, quelque parfaites que fussent les troupes qu'il eût commandées, braver 130 mille hommes avec 6000; le comte de Langeron l'osa. Il attaqua, à Fracina, l'avant-garde ennemie, forte de 15,ono hommes, le jour et à l'heure qu'il avait annoncés. Il la culbuta et la poursuivit jusque sous les murs de Giurgevo, où était campé le grand-visir : il le défia au combat; mais celui-ci repassa le Danube deux jours après, et la Valachie fut sauvée. Le comte de Langeron reçut pour cette brillante action la croix de Saint-Wladimir de la 2e classe. Dans le mois d'octobre même année, il est chargé du siége de Silistrie; repousse les Turcs dans deux sorties, et après la bataille peu heureuse de Tataritz, livrée par

le prince Bagration, il repasse le Danube au commencement de 1810. Dans l'hiver de cette année, il commande en Moldavie, en Bessarabie, et établit son quartier-général à Jassi. En juin 1810, il est chargé une seconde fois du siége de Silistrie, qu'il prend après sept jours de tranchée ouverte. Il reçoit le cordon de Saint-Alexandre. En juillet, le comte de Langeron fit une expédition très-heureuse à Djumaya et dans les monts Hœmus. Il fut attaqué près de Dirikion, n'ayant que 2,800 hommes, par le grand-visir qui, malgré son immense supériorité, ne put l'entamer. L'ordre de Saint-Georges de la 3e classe lui fut décerné pour ce brillant combat. Après le malheureux assaut de Rouschouk, le général en chef comte Kamensky lui confia la direction du siége de cette place et de celle de Giurgevo; elles capitulèrent au mois de septembre. Dans l'hiver de 1810 à 1811, l'empereur accorda à Mme la comtesse de Langeron la croix de l'ordre de Sainte-Catherine. En mars 1811, le comte Kamenski second tombe malade; l'empereur confie le commandement général de l'armée de Moldavie au comte de Langeron, jusqu'à l'arrivée du général Koutouzow. En juin, le grand-visir s'avance sur Couschouk; le général Koutouzow garde d'abord la défensive, et lui livre ensuite une bataille, pour laquelle M. de Langeron est promu au grade de général en chef. Au mois d'août, le grand-visir, par une manœuvre imprévue, audacieuse et couronnée d'abord par le succès, passa le Danube près de Giurgewo et s'établit dans un camp retranché; le général Koutouzow l'y tient bloqué pendant trois mois; chaque jour les deux partis ont des engagemens sérieux et opiniâtres; c'est le comte de Langeron qui a le commandement de l'armée, sous le général en chef. Un des corps de l'armée russe passe le Danube et enlève le camp ennemi; l'armée turque enveloppée se rend à discrétion : le grand-visir se sauve seul pendant la nuit. Après cet exploit éclatant, le comte de Langeron a le commandement des avant-postes le long du Danube; du corps de la Valachie et de l'armée turque prisonnière. Pendant l'hiver, il est employé secrètement par le général Koutouzów, à des négociations de paix avec le grand-visir Achmet. Il reçoit le grand-cordon de l'ordre de Saint-Wladimir de la 1re classe. La paix est conclue en mai 1812. Alors, l'empereur Napoléon avait passé le Niémen, envahi la Lithuanie, et s'avançait vers Smolensk. Le comte de Langeron commande une colonne de l'armée de l'amiral Tchitchagow, qui avait succédé au général Koutouzow, et qui avait marché de Valachie en Pologne et ensuite en Lithuanie. Il se trouve à plusieurs combats sur le Doug, près de Brecez, ensuite à la prise de la tête du pont de Borissow et au combat de la Bérézina. Il poursuit l'armée française par Wilna jusqu'à la Vistule, et est ensuite chargé du blocus de Thorn. L'empereur lui donne la médaille d'argent de 1812. En mars 1813, il est chargé du siége de Thorn; après sept jours de tranchée ouverte, cette place se rend. Il reçoit de l'empereur l'ordre de Saint-Georges de la 2e classe, et du roi

de Prusse, ceux des Aigles noir et rouge. Il marche ensuite à Botzen : à la bataille de Kœnigsvarta, il attaque ce village; s'empare de cinq pièces de canon ; fait prisonniers plusieurs générauxet environ 1200 hommes. Il se trouve à la bataille de Bautzen. Il se retire ensuite sur Sweidnitz, et après la conclusion d'un armistice, occupe les bords de la Sweidnitz-Vasser. Pendant l'armistice, le comte de Langeron reçoit le commandement de l'armée de Barclai : il est ensuite chargé de celui d'un corps de 50,000 hommes, qui, avec ceux du général Saken et du général prussien Yorck, composait l'armée de Silésie, commandée par le général Blücker. Dans le mois d'août, après la rupture de l'armistice, il passe la rivière de Bober; son avant-garde est au moment d'être coupée; le comte de Langeron vole à son secours avec deux divisions : le combat est vif et sanglant; son cheval est tué sous lui, son avant-garde est dégagée. L'empereur Napoléon attaque le général Blücher près de Lœvenberg en Lusace, et l'oblige à la retraite que le comte de Langeron soutient jusqu'à la nuit contre les efforts de l'armée française. A la bataille de Goldberg, le maréchal Macdonald attaque Blücher; le comte de Langeron commande la gauche, et obtient d'abord des succès; il opère ensuite depuis 4 heures jusqu'à 9 une retraite par échelons, qui lui mérite les éloges du général en chef. Il contribua, le 14-26 août, au gain de la bataille décisive de la Kazbath, où l'armée française, contrainte de repasser la Bober, fit une perte considérable en matériel et en prisonniers : le corps du comte de Langeron combattit depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir : il fut le pivot sur lequel le centre et l'aile droite conversèrent en exécutant une attaque générale. Le lendemain, ce même corps fit mettre bas les armes à deux bataillons, près de Goldberg. Le 16-20, la division du général Puthod, acculée à la Bober, fut obligée de se rendre au prince Schterbatow et au général Rondzewith, qui faisaient partie du corps d'armée du comte de Langeron. Dans ces journées, le comte de Langeron enleva aux Français un matériel nombreux et leur fit beaucoup de prisonniers, parmi lesquels étaient le général Puthod et presque tous ses officiers : il reçut le chiffre d'adjudant de l'empereur Alexandre sur ses épaulettes. Il soutint, en Lusace, d'autres combats qui furent également avantageux aux armes russes : dans le mois de septembre, les trois corps de l'armée du général Blücher, commandés par le comte de Langeron et les généraux Saken et Yorck, passent l'Elbe; après un vigoureux combat ils marchent sur la Saale et se placent derrière l'armée française. Cette grande manœuvre, que les étrangers regardent comme une des plus belles dont l'histoire des guerres modernes fasse mention, contribua beaucoup au succès de la campagne. Mais pendant cette marche, par un mouvement habile et imprévu de l'empereur Napoléon, le général Blücher et le comte de Langeron furent au moment d'être surpris dans la petite ville d'Uben. Peu

de jours après, Napoléon, dont les manœuvres étaient devenues alors incertaines, revient à Léipsick et y est en grande partie cerné par toutes les armées des alliés. Le 4-16 octobre, il attaque la grande armée des empereurs de Russie, d'Autriche et du roi de Prusse, et est attaqué lui-même par le général Blücher : le comte de Langeron enlève les villages de Gross et Klein-Wetteritz, prend plusieurs pièces d'artillerie et fait 2000 prisonniers. Mais il eut dans cette affaire un moment très-critique : après la perte de ces deux villages, Napoléon fit marcher de grandes forces au secours de son aile gauche; le comte de Langeron, débordé par sa gauche, et obligé de se développer sur une seule ligne trop étendue, fut vivement repoussé sur le ruisseau de Weteritz, qui, étant très-marécageux, lui donna des inquiétudes fondées sur son artillerie et sa cavalerie forcées de se retirer précipitamment. Il fallait payer d'audace et arrêter l'attaque impétueuse des Français pour donner le temps de passer ce ruisseau. Le comte de Langeron était près de son avant-garde, il savait ce qu'on peut obtenir de la valeur et de la subordination des soldats russes qui lui étaient fort attachés : il commande au régiment de Slunelbourg qui se retirait : « halte, front, en avant »; le régiment obéit, quoique sous une grêle de balles et de mitraille. Les autres suivent son exemple; les Français s'arrêtent, hésitent un moment, la retraite se fait sans perte, et bientôt le comte de Langeron reprend l'offensive. Le 6-18 octobre, à la bataille de Léipsick, le comte de Langeron, sous les ordres du prince royal de Suède, passe la Partha, attaque le village de Schœnfeld; trois fois il le prend, trois fois il en est repoussé : il le reprend, s'y établit, et contribue ainsi sur ce point au gain de la bataille; mais il y perd un général et près de 5,000 hommes. Le 7-19, les corps du comte de Langeron et de Saken forcent la porte de Hall, entrent dans Léipsik à la baïonnette, et s'emparent de 57 canons. Il est décoré par l'empereur de Russie de l'étoile de l'ordre de Saint-Alexandre, ornée de diamans, et par le roi de Suède, de l'ordre du Glaive de la première classe. L'armée du général Blücher poursuit l'armée française jusqu'au Rhin, et le comte de Langeron est chargé d'observer la tête du pont de Cassel, vis-à-vis Mayence. Le 1er janvier 1814, il passe le Rhin à Kaul, enlève Bingen, et tient Mayence bloqué pendant les mois de janvier et de février. Il quitte ensuite le blocus de cette ville, qu'il remet au duc régnant de Saxe-Cobourg, et se rend en France auprès du général Blücher, défend Soissons, et combat à Laon, à Craonne, à Glacy, à Vicbi, etc. Il marche ensuite par Reims et Châlons sur Paris. Son avant-garde force le passage de la Marne à Triport, après un vif combat, et s'approche de la capitale. Le 17-29 mars, il occupe le Bourget et repousse les avant-postes sur la Villette. Le lendemain 18-30, le comte de Langeron commande l'extrême droite des armées combinées : il observe Saint-Denis, et emporte d'assaut, à 4 heures du soir, avec le corps du

général Rondzewitch, la position retranchée de Montmartre; prend 29 canons, et le soir même occupe les barrières de Paris. Il reçoit de l'empereur de Russie l'ordre de Saint-André, et de l'empereur d'Autriche celui de Marie-Thérèse de la 3ᵉ classe. Après la prise de Paris, le comte de Langeron marcha sur Lonjumeau, et prit ensuite ses quartiers à Châlons et à Reims. A son retour en Russie, il eut le commandement d'un corps de 70,000 hommes en Volhynie. En 1815, il marcha de nouveau contre la France, et après la bataille de Waterloo, il prit différentes positions en Alsace et en Lorraine, dont il bloqua les forteresses jusqu'à la conclusion de la paix. Il fut ensuite appelé aux gouvernemens de Kherson, d'Ékaterinoslaw, de la Crimée : il fut encore nommé chef de la ville d'Odessa, des cosaques de la mer Noire et de ceux du Boug. Gouverneur-général de la nouvelle Russie (en 1822), le comte de Langeron fut aussi nommé protecteur du commerce de la mer Noire et de la mer d'Asoph, etc. Il reçut la démission de tous ces emplois le 11 mai 1823, et il en conserva les émolumens comme pension de retraite. C'est à l'âge de 60 ans que le comte de Langeron a terminé sa carrière militaire, et a voué au repos une vie jusqu'alors fort orageuse, semée de beaucoup d'événemens différens et de quelques succès à la guerre. Il a quarante-six ans sept mois de service, savoir : un an sept mois comme enseigne dans les gardes-françaises, six ans deux mois comme sous-lieutenant, dix mois comme capitaine, dix ans quatre mois comme colonel, dix mois comme brigadier, un an cinq mois comme général-major, douze ans dix mois comme lieutenant-général, enfin douze ans sept mois comme général en chef d'infanterie.

LAS AMARILLAS (LE MARQUIS DE), *voy.* le Sup. du tome XI.

LE BARON (N.), procureur-général, *voy.* le Supplément du tome XII.

LE BLANC (HONORÉ), chef de bataillon, chevalier de Saint-Louis et de la légion-d'honneur, né à Chinon, département d'Indre-et-Loire, le 24 décembre 1770. A peine entré au service, il se distingua à l'armée des Pyrénées-orientales, fut grièvement blessé en montant à la redoute de Saint-Clément, et laissé pour mort sur le champ de bataille; c'était le 27 brumaire an 3, jour où le général en chef Dugommier fut tué. Le 7 mai 1807, M. Le Blanc, alors capitaine dans le régiment de la garde de Paris, qui se trouvait au siége de Dantzick, fit partie des troupes d'élite qui durent s'emparer de l'île d'Holm; il reçut ordre de prendre une batterie qui faisait un feu meurtrier, il y monta par les embrasures; les canonniers ennemis furent tués sur leurs pièces; il se dirigea alors sur les derrières de l'infanterie russe, et le commandant ennemi ayant remarqué que des Français avaient pénétré dans la redoute, voulut faire résistance, il fut tué à la baïonnette, et le capitaine Le Blanc, n'ayant avec lui que 20 ou 25 grenadiers, fit mettre bas les armes à 164 soldats russes; cette action décida la prise de l'île

d'Holm, et Dantzick se rendit vingt jours après. Au mois de mars 1809, le capitaine Le Blanc, à la tête de 60 voltigeurs, s'empara, pendant la campagne de Portugal, de deux pièces de canon, défendues par 500 Portugais. Le 16 mai de la même année, le colonel Dulong, ayant reçu du maréchal Soult l'ordre de s'emparer du pont de *Ponte-Novo*, de la possession duquel dépendait le salut du corps d'armée qui opérait sa retraite, chargea le capitaine Le Blanc de cette expédition très-périlleuse; cet officier, malgré la difficulté de passer ce pont, coupé en trois endroits et gardé par un détachement portugais, promit au colonel que dans trois minutes ce détachement n'existerait plus, et que le pont serait au pouvoir des Français; il tint parole, assaillit avec la plus grande impétuosité le poste ennemi, le tailla en pièces, et par cette action mémorable, mise à l'ordre du jour, il assura la retraite du corps d'armée. Le même jour, (16 mai), les troupes étant arrivées au pont de *Misarella*, le capitaine Le Blanc se trouvait à côté du colonel Dulong (*voy.* ce nom), lorsque celui-ci fut atteint d'une balle dans la tête qui le renversa. Alors le capitaine Le Blanc, ne prenant conseil que de la circonstance et de son propre courage, se précipita sur le pont barricadé, et, passant sur les morts et les blessés, arriva au pied d'un rocher coupé à pic, derrière lequel l'armée portugaise était retranchée; le capitaine n'ayant avec lui qu'une poignée de braves, s'élança à la baïonnette avec une telle intrépidité que l'armée ennemie, croyant que les Français étaient en bien plus grand nombre, se retira en désordre, et, grâce à cette manœuvre hardie, le capitaine Le Blanc sauva, pour la seconde fois, dans le même jour, son corps d'armée. Le 27 avril 1822, en Espagne, le capitaine Le Blanc commandait la place d'Aguilar del Campo, et n'avait pour toute garnison que 73 hommes; les ennemis, au nombre de 3,500, commandés par le général Mendizabala, envoyèrent un parlementaire, mais le capitaine lui dit de se retirer, s'il ne voulait pas qu'on tirât sur lui, ayant fait serment, ainsi que les braves qu'il commandait, de périr jusqu'au dernier plutôt que de se rendre : en effet, les Espagnols firent pendant dix-neuf jours la fusillade la plus soutenue et la plus nourrie. Tout vint échouer contre le courage de la brave garnison et de son intrépide capitaine; l'ennemi fut forcé de lever le siége, et un ordre du jour, très-brillant et très-détaillé, lu pendant trois jours de suite, par ordre du général en chef, à tous les régimens, fut la première récompense de cette résistance héroïque; la seconde fut la nomination du capitaine Le Blanc au grade de chef de bataillon. A Waterloo, M. Le Blanc donna de nouvelles preuves de ce courage intrépide qui le caractérise : ayant reçu l'ordre de s'emparer d'une batterie anglaise de 5 pièces de canon, il marcha en colonne serrée; arrivé à cinquante pas de la batterie, un obus éclata près de son cheval; M. Le Blanc, renversé au milieu de son bataillon, conservant tout son sang-froid, fit battre la charge, se précipita

sur la batterie dont il s'empara, et reçut les plus grands éloges des généraux témoins de cette action d'éclat. Tels sont, fort en abrégé, les principaux faits d'armes de cet officier, toujours cité comme brave par l'élite des braves ; s'il n'est pas parvenu à des grades plus élevés, ce n'est jamais l'homme qui a manqué à l'occasion, mais l'occasion qui a manqué à l'homme.

LE BORGNE DE BOIGNE (LE COMTE), *voy.* le Supplément du tome XI.

LECLERC, général, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

LECOCQ, licencié ès-lois, *voy.* le Supplément du tome XVI.

LECOINTRE DE VERSAILLES, *voy* le Supplément du tome XV.

LÉE (SAMUEL), orientaliste anglais, *voy.* le Supplément du tome XV

LÉGIER, conseiller à la cour royale, *voy.* le Supplément du tome XIII.

LEGRAVEREND (JEAN-MARIE-EMMANUEL-FRANÇOIS), né à Rennes, département d'Ile-et-Vilaine, en 1776, ancien avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, maître des requêtes, chevalier de la légion-d'honneur, etc., a publié, en 1808, un ouvrage sous le titre de : *Traité de la procédure criminelle devant les tribunaux militaires et maritimes de toute espèce*, 2 vol. in-8°, et en 1816, la première édition de son *Traité de la législation criminelle en France*, 2 vol. in-4°, qu'il a dédié à M. le chancelier Dambray, et dont la seconde édition a paru en 1823, avec de nombreuses additions. Il avait fait paraître, en 1819, des *Observations sur le jury en France*, in-8°. En 1814, M. Legraverend fut nommé directeur des affaires criminelles et des grâces à la chancellerie de France, depuis ministère de la justice, où, sous le gouvernement impérial, il avait été chef de division. En 1815, pendant les *cent jours*, le collége électoral de Rennes l'élut à la chambre des représentans. En 1822, il était au même collége, le concurrent de M. de Corbière, ministre de l'intérieur. Avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, en 1817, il devint, le 24 mars 1819, maître des requêtes en service extraordinaire, et fut appelé, en cette qualité, à la discussion et à la rédaction des projets de codes militaires. Le 13 décembre 1821, il prit sa retraite et quitta la place de directeur des affaires criminelles et des grâces, pour se livrer aux occupations de son cabinet.

LEGRAVEREND (GUILLAUME-MARIE), conseiller à la cour royale de Rennes, et membre de la légion-d'honneur, cousin du précédent, est né dans cette ville, en 1765. Les faits qui le concernent sont relatés dans l'article de M. Legraverend, maître des requêtes. (*Voy.* le tome XI, page 276 et suivantes.) Nous nous bornerons à ajouter qu'il était avocat-général à la cour royale de Rennes, et professeur en droit à la faculté de la même ville, depuis l'origine, lorsqu'il fut destitué de ces deux fonctions. En 1816, il fut nommé conseiller à la cour royale de Rennes, où il continue encore de siéger aujourd'hui (1825).

LEGUAY (ETIENNE-CHARLES), l'un des peintres les plus distingués de la manufacture royale de

porcelaines à Sèvres, né à Sèvres en 1762, montra très-jeune encore un goût très-vif pour la peinture. Son père attaché à la manufacture en qualité de peintre-doreur, le fit entrer dans l'école de cet établissement, où les dessins des Boucher, des Vanloo servaient de modèles aux élèves qui devaient, quelques années plus tard, être témoins de la régénération de l'école française à laquelle le génie et le pinceau merveilleux de David donnèrent un si vif éclat. M. Le Guay avait reçu de la nature avec des dispositions heureuses, le goût du beau, et les germes d'un vrai talent. Il se procurait des gravures, des dessins faits d'après de grands maîtres, et se perfectionnait dans la solitude, mieux peut-être qu'il n'eût pu le faire sous les professeurs attachés à l'établissement royal. M. Foliot peintre et marchand de tableaux, faisait à la manufacture de fréquentes visites, il prit le jeune artiste en amitié, l'emmena souvent avec lui dessiner et peindre d'après nature; aidé de l'expérience et des conseils de cet excellent ami, il suivit une route nouvelle, et dès lors fit présager ce qu'il serait un jour. A l'âge de 19 ans, M. Le Guay vint à Paris, et entra comme élève à l'académie; quelques portraits à l'huile en miniature, faits dans les loisirs que lui laissaient ses études, commencèrent sa réputation. En 1786, il peignit en pied et de grandeur naturelle, les chevalier et vicomte de Labellinay. M. le comte Ducayla, premier gentilhomme de S. A. S. le prince de Condé, vit ces portraits et pria M. Leguay de faire celui du prince, mais à la condition qu'il n'exigerait point de séance de S. A.; cette singulière proposition surprit l'artiste qui refusa craignant de ne pouvoir réussir; plusieurs peintres avaient échoué dans la même entreprise; cependant sur les instances du premier gentilhomme, M. Leguay alla à Chantilly, où d'après les ordres du prince, il pouvait se présenter dans tous les lieux que fréquentait son altesse, la voir à toute heure, mais elle ne consentit jamais à s'asseoir, ni à rester immobile quelques minutes. Grâce à la rapidité avec laquelle M. Le Guay put saisir les traits de son modèle, et plus encore à sa mémoire, il parvint à faire un portrait si ressemblant, qu'il réunit tous les suffrages. Ce succès inattendu éveilla la jeune ambition de l'artiste, il suivit les chasses du prince, et une nouvelle circonstance aussi imprévue que la première, lui ouvrit le chemin de la fortune que de graves circonstances lui fermèrent presqu'aussitôt. Un soir au soleil couchant et par un temps superbe, un cerf se jeta dans l'étang de Comelle, qui baigne les murs du vieux château de la reine Blanche; l'aspect du lieu était magnifique; des collines couvertes de bois, un moulin adossé à un antique castel, le plus ravissant paysage animé par le mouvement des chasseurs et l'affluence des curieux, invitèrent le peintre à saisir ses crayons. Son altesse l'aperçut et lui dit : « Voilà un » beau tableau à faire. » Déja un croquis informe en était jeté sur le papier, et de retour au château, M. Le Guay l'acheva. Le lendemain il soumit le projet de ce tableau à M. Ducayla, qui fut sur-

pris de la rapidité d'un travail si compliqué, et engagea l'artiste à l'exécuter à la gouache; il se mit à l'ouvrage, et peu de temps après le présenta au prince un jour d'audience. S. A. lui témoigna publiquement sa satisfaction, et fut charmée de trouver dans le même homme, deux artistes qu'il désirait attacher à sa personne, un peintre de portraits et un peintre de chasses. Dès ce jour M. Le Guay eut son logement à Chantilly. La révolution vint détruire toutes ses espérances; le prince partit, et l'artiste dans ces temps orageux fut obligé pour vivre, de consacrer son talent à la miniature qu'il avait abandonnée. Quelque temps après le propriétaire d'une manufacture considérable de porcelaines, M. Dihl, fit choix de M. Le Guay pour diriger ses ateliers, faire des dessins, former des élèves, et exécuter les compositions capitales de l'établissement. Là M. Le Guay rendit d'importans services à cet art encore dans son enfance. Il perfectionna la peinture sur porcelaine, créa un nouveau système de couleurs, et remplaça le camée, les grisailles, seuls genres qu'on fit alors avec succès dans la manufature de M. Dihl, par un coloris aussi vrai, aussi séduisant que l'huile. Son premier essai exposé au salon, fit une sensation très-vive surtout parmi les personnes qui connaissaient les difficultés du genre. M. Le Guay s'était préparé une palette, qui lui permettait d'entreprendre sur porcelaine des tableaux du plus beau coloris. M. Le Guay est sans contredit le peintre qui a le plus contribué aux progrès de cet art difficile, par des innovations, des perfectionnemens, qui en facilitant les moyens d'exécution, ont permis à d'habiles artistes de s'occuper de ce genre précieux de peinture, auquel ils ne se seraient pas livrés, sans doute, si on ne leur eût applani les premières difficultés. Cette émulation, ce concours de talens ont tiré la peinture sur porcelaine du néant où elle était il y a 30 ans, et l'ont amenée au dégré étonnant de perfection où elle se trouve aujourd'hui. M. Le Guay eut un égal succès dans la peinture sur verre, que depuis long-temps on regardait comme perdue. Il fit d'abord de petits tableaux qui réussirent; ensuite il en composa sur des glaces dont la dimension lui permit de peindre les figures de grandeur naturelle. M. Dihl pour lequel M. Le Guay exécutait ces peintures, séduit par la parfaite illusion qu'elles produisaient, placées au-dehors des croisées d'un appartement, voulut les vendre pour orner les fenêtres de la chambre à coucher principale du palais de Saint-Cloud, mais le prix excessif qu'il y mit en fit ajourner l'acquisition. Ces glaces sont maintenant en Angleterre. M. Le Guay attaché depuis seize à dix-huit ans à la manufacture royale, est l'un des peintres qui ont le plus contribué à établir et à soutenir la réputation dont jouit cet établissement royal. Il a fait de nombreux ouvrages chez M. Dihl, et à Sèvres; parmi les principaux nous citerons : 1° une table pour le roi d'Espagne Charles IV; elle a 4 pieds de dimension et représente l'*Histoire de Psyché d'après les dessins de Raphael*; 2° un vase pour S. M. Louis XVIII, représentant *Diane au retour de la*

chasse; 3° un vase pour S. A. R. madame la dauphine, dont le sujet à pour titre *Un hommage à la vertu*; 4° un déjeuner pour S. A. R. madame, duchesse de Berry, représentant *les Peines et les Plaisirs de l'Amour,* le plateau et les tasses ont 54 figures. 5° Un très-grand vase représentant *Diane triomphante des Amours.* Ce chef-d'œuvre le seul de cette importance qui jusqu'à ce jour ait été exécuté sur porcelaine, a 6 pieds de circonférence, 33 figures de onze pouces de hauteur y sont habilement disposées, la composition en est à la fois savante et gracieuse, le dessin pur, le coloris d'une vérité parfaite. La réussite d'une pièce de cette importance en porcelaine est une chose miraculeuse. Ce magnifique vase qui a coûté trois ans de travaux à M. Le Guay, a été exposé au Louvre en janvier 1825, le prix en était fixé à 50,000 francs. S. M. Charles X en a fait présent à l'époque du sacre, au duc de Northumberland, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre. M. Le Guay a formé d'excellens élèves parmi lesquels nous citerons madame Jacotot dont le talent est l'un des plus remarquables pour la peinture sur porcelaine.

LELARGE, vice-amiral, *voy.* le Supplément du tome XII.

LEMAZURIER (Pierre-David), littérateur, né à Gisors, s'est occupé pendant plusieurs années de travaux un peu différens de ceux auxquels il se livre aujourd'hui. Il passa presque immédiatement du collège dans les administrations financières : c'est prendre une route bien détournée pour arriver aux fonctions de secrétaire du comité d'administration de la Comédie-Française qu'il remplit depuis long-temps. Il les doit en partie à son ouvrage publié en 1810 sous ce titre : *Galerie historique des acteurs du Théâtre-Français*, 2 vol. in-8°, dont la seconde édition paraîtra incessamment. M. Lemazurier a composé un assez grand nombre de pièces fugitives, imprimées dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils du même genre, et qu'il a lues tant aux séances publiques des sociétés littéraires dont il était membre, qu'à celles de l'athénée de Paris. La majeure partie de ces pièces se compose de contes en vers, parmi lesquels on remarque *Tristan et Clodion le Chevelu;* le *Diable et l'Avocat;* le *Roi et le Paysan;* le *Roi Dagobert,* où l'auteur sait allier à la facilité du style beaucoup de gaîté et de philosophie. Quelques personnes lui attribuent d'autres ouvrages; mais il est douteux que ce soit avec fondement. On annonce qu'il va publier une *Histoire du Théâtre et de la troupe de Molière.* Ce travail, qui peut être intéressant, appartenait de droit au secrétaire du Théâtre qui s'honore d'avoir eu Molière pour fondateur. M. Lemazurier est un des collaborateurs de la *Bibliothèque dramatique* que publie madame Dabot-Butschert.

LEPIC, lieutenant-général, *voy.* le Supplément du tome XVI.

LEGUAY, *voy.* l'Errata du tome XIII.

LETELLIER (Pierre-James-Hippolyte.) Depuis l'impression du vol. XI de cet ouvrage, où nous avons consacré un article à

M. Letellier, il a publié un nouvel ouvrage, intitulé : *Tableaux historiques de Tacite*, le texte en regard, avec des notes (2 vol. in-8°, 1825, Paris, Grimbert, libraire, rue de Savoie.) Cet ouvrage, remarquable par la parfaite intelligence de l'original, l'heureuse imitation de ses formes, l'élégance et la précision du style, a obtenu non-seulement les suffrages de la haute littérature, mais encore ceux des journaux de toutes les opinions ; il vient d'être adopté par l'université, pour être donné en prix dans les colléges royaux.

LETORT, lieutenant-général, *voy.* le Supplément du tome XII.

LOUIS XVIII, *voy.* le Supplément du tome XVII.

LUBIENSKI, général polonais, *voy.* le Sup. du tome XVII.

LUCET, avocat, *voy.* le Supplément du tome XIII.

LUCY, conseiller à la cour royale, *voy.* le Sup. du t. XVIII.

MACCARTHY, chef de bataillon, *voy.* le Sup. du tome XII.

MACON, général de brigade, *voy.* le Supplément du tome XII.

MAELZEL (Jean), mécanicien, est né à Ratisbonne en 1782. Il vint fort jeune à Vienne, où il étudia d'abord la musique et la mécanique, et acquit une grande réputation pour la perfection où il porta l'art de piquer (noter) les cylindres pour les orgues mécanisés, et reçut le suffrage le plus honorable de l'institut de France et des premiers compositeurs de Paris et de Londres pour la composition d'un pan-harmonicon, qui réunit tous les instrumens qui peuvent composer un orchestre complet d'harmonie. Cet instrument exécute seul des symphonies, des ouvertures, au moyen de différens cylindres qu'on y adapte. Plusieurs de ces instrumens ont été entendus avec intérêt à Londres et à Paris. M. Maëlzel est aussi auteur d'un secrétaire de sûreté ; lorsqu'une main étrangère veut l'ouvrir, elle est à l'instant saisie par deux bras factices, dont la force s'accroît à raison de la résistance qu'on leur oppose, et deux trompettes à l'instant sonnent l'alarme. La musique doit à M. Maëlzel le perfectionnement du métronome ou régulateur musical, approuvé, en 1816, par l'institut, et accueilli par tous les compositeurs. Il est auteur d'une poupée qui prononce *papa* et *maman*, et d'un trompette mécanique qui exécute avec force et précision les fanfares les plus difficiles. Il a perfectionné le joueur d'échecs, inventé par Kempel, et le petit danseur de corde de Enslen. Il a imaginé un fourgon et un brancard pour transporter les blessés et les malades. Un homme seul peut transporter un blessé et le déposer sur son lit sans lui faire éprouver aucune secousse. On doit encore à M. Maëlzel la voiture à moulin, un fauteuil roulant pour les malades, et un appareil préservatif du méphitisme, pour lequel il a reçu de l'empereur d'Autriche une médaille en or. M. Maëlzel mettra le comble à sa réputation en exécutant un nouveau mélographe ou instrument destiné à adjoindre à tous les pianos et à obtenir la musique que l'on joue toute notée sur un papier intérieur, etc.



MALEZEWSKI (N.), ancien colonel, *voy.* le Supplément du tome XVII.

MARANON ou MARAGNON (DON ANTONIO), plus généralement connu sous la dénomination du *Trapiste*, commandant une division de l'armée de la Foi, est né vers 1778, dans un bourg de Navarre. Il s'enrôla comme simple volontaire, et fit ses premières armes pendant la guerre que les Espagnols soutinrent avec quelque gloire contre les vainqueurs de l'Europe. Son audace, portée souvent jusqu'à la témérité, le fit parvenir au grade de capitaine dans le régiment de la princesse, mais il ne paraissait pas réunir alors les qualités nécessaires pour s'élever plus haut, ni même pour se maintenir dans ce grade; c'est ce qu'il prouva bientôt. Se trouvant à Lérida, une ancienne passion pour le jeu qui semblait l'avoir abandonné, se réveilla tout-à-coup avec fureur : il s'y livra sans réserve; perdit d'abord tout l'argent qu'il possédait, mit à contribution la bourse de ses amis, et perdit encore les sommes qu'il en retira : enfin il porta le délire jusqu'à jouer le prêt de sa compagnie, et les épaulettes de son grade. Il essaya même, à ce qu on assure, de vendre son brevet d'officier. Une pareille conduite devait lui enlever l'estime de ses chefs, et toute considération parmi ses égaux : il perdit effectivement l'une et l'autre, et pour se dérober aux reproches de ses chefs et à la honte de redescendre, il se fit dévot, et dans sa ferveur de circonstance, il quitta de nuit Lérida, et alla s'enfermer dans un couvent de l'ordre de la Trappe, dont il endossa l'habit. On pense bien que le capitaine Maranon, devenu frère quêteur d'un couvent de trapistes, ne se plaisait pas beaucoup dans son nouvel état. Ses inclinations belliqueuses et son amour du jeu ne pouvaient être anéantis sans retour : on sait d'ailleurs qu'un joueur ne se corrige jamais. Cependant les vœux qu'il avait prononcés le retenaient dans sa retraite; mais lorsque les royalistes de la Péninsule poussèrent un nouveau cri de guerre contre la constitution des Cortès, rétablie par suite des événemens de l'île de Léon, il ne manqua pas de saisir l'occasion que le prétexte de la religion outragée lui fournissait, pour tenter de devenir un personnage important, en se faisant le défenseur de cette religion. Les préjugés du couvent favorisaient son projet; il put donc sans avoir l'air d'en violer la règle, puisqu'il conservait son froc, remplacer la besace par l'épaulette, comme il avait précédemment remplacé l'épaulette par la besace; et par ce moyen se retrouver encore sur les champs de bataille et dans les maisons de jeu. Il commença par jouer le rôle d'inspiré, et parvint à rassembler sous ses ordres un assez grand nombre de partisans, qui tous exaspérés par ses discours, secondèrent merveilleusement son audace en s'emparant, par un coup de main, du fort d'Urgel, situé au versant méridional des Pyrénées-Orientales. C'était au moment où les chefs de l'armée de la Foi venaient d'établir une régence; Maranon saisit hardiment cette occasion pour faire

hommage de sa conquête et de ses guérillas à ce nouveau gouvernement à qui il prêta serment, et en reçut le titre de général. La régence s'établit alors à Urgel, dont elle prit le nom, et cet exploit du trapiste est peut-être véritablement le seul à qui il doit sa célébrité. Il ne fut pas aussi heureux dans une entreprise qu'il fit sur l'Arragon peu de temps après, et dans laquelle il échoua complètement. Attaqué le 19 août 1822, sur les hauteurs d'Ayerbe, par le général Zarco-del-Valle, il perdit toutes ses munitions, ses équipages, son drapeau, trente chevaux, un grand nombre d'hommes et le seul canon qu'il possédait. Après avoir été successivement battu sur d'autres points, il fut comme la plupart des chefs de l'armée de la Foi, obligé de se sauver en France pour éviter de tomber entre les mains des constitutionnels, alors victorieux sur tous les points. Maranon vint chercher un asile dans un couvent de Toulouse où malgré ce qu'en ont publié certains journaux, il trouva peu d'admirateurs. Il est reparti de cette ville, vers l'époque où l'armée française entra en Espagne, pour commander la division royaliste de Biscaye, sous les ordres du général Quésada. Ce fougueux moine, qui hors du champ des combats, affecte de paraître doux, simple et modeste, ne se montrait aux soldats qui obéissaient à ses ordres, qu'en tenant de la main gauche un crucifix, qu'il élevait en l'air, et un fouet dans la droite. Sa longue robe était criblée de balles, qui, selon ce qu'il dit, n'ont pu l'atteindre. Il portait par dessus de larges épaulettes de général, et une longue carabine suspendue en sautoir. L'air grotesque que lui donnait cet accoutrement bizarre, ne contribuait pas peu à attirer sur lui l'attention générale, sa taille est d'environ cinq pieds. On pourra se faire une idée du style et de l'éloquence du trapiste, en lisant quelques fragmens de la proclamation qu'il adressa aux armées constitutionnelles, après le passage de la Bidassoa : « Gloire à Dieu ! soldats, le chant de la tourterelle s'est fait entendre dans notre terre; c'est une preuve que nous avons passé la mauvaise saison de l'hiver, et que nous sommes maintenant dans le beau, agréable et fleuri printems. La colombe a quitté l'arche, et elle y rentrera promptement avec la branche d'olivier au bec; c'est un signal de paix et de sérénité, et une preuve que les eaux du déluge ont cessé. Vous avez des oreilles et vous n'entendez pas : vous avez des yeux et vous ne voyez pas. Je vous dis donc que bientôt les tempêtes et les ouragans qui ont affligé la nation espagnole cesseront, et qu'au lieu de ces chants patriotiques, productions de cervelles frénétiques, l'Espagne sera remplie de Jubilés, de plaisirs et de contentement, et qu'elle chantera des hymnes de triomphe et des *alleluia.* Je vous dis que l'on verra bientôt voguer en paix, avec une brise agréable, le vaisseau de Pierre, qui a été poussé dans les flots par de violens ouragans. Je vous dis que la constitution, cet horrible monstre, conçu par l'enfer dans l'Espagne catholique, et dont

l'avortement a coûté tant de larmes à notre sainte mère église, et aux chrétiens ses chers fils, va disparaître du sol espagnol. Déja les armées françaises sont entrées en Espagne, n'en doutez pas, et vous serez enveloppés avec la vile canaille, qui, profitant de votre docilité, vous a mis un bandeau sur les yeux, afin de vous jeter pieds et mains liés dans le précipice dont vous ne pouvez sortir. Oui, soldats et frères en Jésus-Christ, je vous appelle par ce tendre nom, afin que sortant de la léthargie qui vous rend sourds aux aiguillons de votre conscience, et vous fait prêter l'oreille à ces chefs de la perfidie, premiers nés du diable, vous puissiez encore sécher les larmes de notre tendre mère... Vous avez vu exterminer le saint tribunal de la Foi; vous avez vu exterminer la compagnie de Jésus; vous avez vu supprimer les monastères et les couvens; vous avez vu voler leurs revenus, chasser les ecclésiastiques; vous avez vu la maîtresse des nations esclave!... Vous avez vu vos chefs politiques, érigés en papes, chasser de leurs cloîtres celles qui ont pris le voile.... Vous avez vu; les cieux se sont obscurcis d'une transformation ? i déplorable; vous avez vu une pierre de marbre respectée, vénérée et déifiée! O mon Dieu! le respect et l'adoration qui vous sont si justement chers, vous ont été arrachés par des tables ou des pierres érigées dans une place publique..... Quel triomphe pour l'impiété! telle est la félicité que nous promet une race maudite. La nation sans foi et sans religion qui offense le fils unique de Dieu, peut-elle donc être heureuse? mes frères, ouvrez, ouvrez les yeux; vous pouvez encore éviter le gouffre fatal qui vous attend sans remède. Abandonnez ces satellites de Satan; venez à moi, ou courez aux royalistes qui sont le plus près de vous; faites-le sans délai; votre humble frère le trapiste vous y invite. » (Cette pièce curieuse est datée de Vittoria le 14 avril 1823.) Nous avons omis dans cette proclamation les apostrophes injurieuses à différens membres des Cortès. Dans une seconde proclamation, datée du même jour et adressée aux soldats de la foi, l'indulgent Trapiste, ne comptant apparemment pas assez sur l'appui des Français, appelle à son secours l'ange exterminateur pour anéantir le gouvernement constitutionnel d'Espagne. Au surplus, Maranon qui ne fit absolument rien de remarquable pendant la campagne de 1823, fut l'un des chefs espagnols qui s'opposèrent avec le plus d'énergie à l'exécution du décret d'Andujar. Rentré dans son couvent lorsqu'il n'y eut plus d'armée libérale à combattre, il a reçu, dit-on, du roi Ferdinand une lettre de félicitation sur sa conduite. Là sans doute, se sont bornées les récompenses accordées à ce singulier personnage, qui, en raison de l'état qu'il a embrassé, a dû renoncer aux honneurs, aux dignités, à toutes les faveurs de la cour enfin, comme aux plaisirs du monde. On n'avait point entendu parler depuis longtemps du révérend frère Mara-

non, lorsqu'on apprit d'abord par les feuilles publiques (1825) que sa révérence accompagnée du général Santos Ladron, recrutait dans le bas Arragon, et faisait tous ses efforts pour insurrectionner cette province en faveur du parti de l'Infant don Carlos, ce qui donnait de sérieuses inquiétudes au gouvernement. Presqu'aussitôt on annonça que ce révérend frère avait été arrêté à Logrono, et conduit à Pampelune. Remis en liberté, il fut arrêté de nouveau et confié à la garde de ses supérieurs. Le général Bessières qui servait la même cause, ayant été pris et fusillé, on assura en même temps que Maranon avait été trouvé mort dans son lit.

MARGUERIT (LE BARON), *voy.* le Supplément du tome XVI.

MARTYN (HENRY), pieux, savant et célèbre missionnaire anglais, naquit à Truro, dans le comté de Cornwall, le 18 février 1781. Il montra dès sa jeunesse les plus purs sentimens de piété, et se détermina à aller prêcher l'évangile aux peuples vulgairement nommés *païens*. Ce fut dans ces dispositions qu'il fut ordonné ministre du Saint-Evangile. Bientôt après, il partit pour les Indes-Orientales; là, il exerça avec le plus grand zèle ses fonctions apostoliques. Après avoir traduit le missel anglais en hindostani, il célébra le service divin dans cette langue, ce qui fut un spectacle aussi nouveau qu'attendrissant. Ensuite il traduisit aussi le nouveau testament en hindostani. Le mauvais état de sa santé l'ayant forcé d'interrompre ses prédications, il se détermina d'aller en Perse. Arrivé à Chirey, il se mit à traduire le nouveau testament et le psautier en persan, et écrivit trois traités de controverse en persan contre la religion musulmane (qui viennent d'être traduits en anglais par M. le Rel. S. Lee, et publiés sous le titre de *Persian controversies*). Il eut des conférences publiques avec des docteurs musulmans, et avec des *sofis* (ou déistes). Ensuite il quitta la Perse, et mourut à la fleur de son âge dans les plus grands sentimens de piété, à Tocat, le 16 octobre 1812. Ses mémoires ont été publiés en anglais, sous le titre de *Memoir of the Rev. Henry Martyn*. Il en a déjà paru sept éditions. Ses traductions du nouveau testament en persan et en hindostani sont imprimées et répandues en Perse et dans les Indes.

MARET, duc de Bassano, *voy.* le Supplément du tome XIII.

MARIGNY, chef de bataillon, *voy.* le Supplément du tome XIII.

MÉRILHOU, avocat, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

MEUNIER (N.), général de division, *voy.* le Supplément du tome XV.

MÉVOLHON (LE BARON), *voy.* l'Errata du tome XIII.

MONDÉTOUR, ancien maire de Paris, *voy.* le Supplément du tome XV.

MONGLAVE (EUGÈNE DE), *voy.* le Supplément du tome XVII.

MOKRONOWSKI (STANISLAS), *voy.* le Supplément du tome XVII.

MONNERET, capitaine, *voy.* le Supplément du tome XV.

MONTÉMONT, homme de lettres, *voy.* le Supplément du tome XV.

MONTFALCON (LE CHEVALIER JEAN DE), maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, et chevalier de Saint-Louis, né au Pont de Beauvoisin (Isère), le 6 février 1767, entra au service le 3 novembre 1786. Cet officier général qui fit toutes les campagnes de la révolution, et donna partout des preuves du plus grand dévouement, avait dès l'année 1793, signalé son courage sur les champs de bataille, et mérité fort jeune encore le grade d'adjudant-général. Nous regrettons de n'être pas à même de citer tous les faits d'armes qui illustrèrent sa valeur, et de ne pouvoir suppléer aux omissions involontaires de l'histoire de nos campagnes. Quelques traits épars dans les *Victoires et Conquêtes*, et dans les *Fastes de la gloire*, recueillis dans cet article, serviront à faire connaître le général Montfalcon. Il était du petit nombre de ces Français intrépides qui se rendirent le 6 juillet 1806, maîtres de Raguse, après avoir traversé avec la rapidité du chamois, et à travers les rochers, malgré la chaleur excessive et des obstacles toujours renaissans, un pays que les Monténégrins avaient souillé de cruautés inouïes, et jonché de cadavres décapités, et de restes fumans d'hommes livrés aux flammes. La retraite de l'armée d'Italie sur l'Isonzo, et l'affaire de Saffnitz en 1813, vinrent ajouter à sa vieille réputation de valeur, et servirent à faire briller d'un nouvel éclat les talens militaires de M. Montfalcon. Le grade de général de brigade, auquel il fut promu le 1er janvier 1814, ne fut pour lui qu'une récompense tardive des plus honorables services. Il commandait en 1815, le département du Cantal, lorsqu'il reçut après le retour de Napoléon, l'ordre de se rendre à l'armée des Alpes, commandée par le maréchal duc d'Albuféra. Chargé par le lieutenant général Desaix d'occuper Bonneville en Savoie, il était dans cette position, lorsque le 27 juin l'ennemi s'y présenta avec des forces supérieures. Le général Montfalcon l'attendit à bout portant, lui tua beaucoup de monde, le poursuivit et lui fit un grand nombre de prisonniers. Le 6 juillet suivant attaqué de nouveau par les Autrichiens et les Piémontais à Oyonax, sur la route de Saint-Claude, il se défendit avec sa valeur accoutumée, et les battit près de Dortans. Le général Montfalcon dont la carrière militaire a été très-active, n'a point été employé depuis cette époque, et a été compris dans l'ordonnance du 1er décembre 1824.

MONTIJO (DONA MARIA-FRANÇOISE PORTOCARRERO, COMTESSE DE), grande d'Espagne, etc., issue d'une famille dont l'illustration remonte aux premiers temps de la monarchie, épousa très-jeune encore le comte de Montijo, grand d'Espagne de première classe, l'un des seigneurs les plus distingués de ce royaume, autant par ses qualités personnelles que par sa naissance. Son amour pour la bonne littérature et ses efforts pour en propager le goût la firent bientôt connaître sous les rapports les plus honorables; elle fit elle-même des progrès si rapides, qu'elle ne tarda pas à prendre place parmi les savans les plus

recommandables de l'Espagne; sa maison devint en même temps le centre de réunion d'un grand nombre d'ecclésiastiques, qui joignaient les lumières aux vertus. Des prêtres et des moines intolérans et fanatiques, à qui ces réunions portaient ombrage, parce qu'elles tendaient à dissiper les ténèbres où ils voulaient retenir un peuple ignorant, accusèrent de jansénisme ceux qui les composaient et particulièrement la comtesse; deux d'entre eux, don Balthasar Calvo, chanoine de Saint-Isidore, et Antoine Guerrero, dominicain, portèrent même la mauvaise foi jusqu'à publier en chaire qu'il existait dans la capitale un conciliabule de jansénistes, formé sous les auspices d'une dame de la première distinction, qu'ils ne nommèrent pas, mais qu'ils désignèrent de manière à ne pas s'y méprendre. Le nonce de la cour de Rome ayant informé le pape de ce qui se passait, sans avoir lui-même examiné les motifs qui faisaient agir les dénonciateurs, sa sainteté, prenant pour un vrai zèle ce qui n'était réellement qu'un scandale condamnable, adressa des lettres de remercîmens aux deux prêtres dénonciateurs, et cette approbation devint le signal de nouvelles dénonciations contre la comtesse et sa société; on leur reprocha, outre le jansénisme, d'entretenir une correspondance religieuse et littéraire avec l'abbé Grégoire, alors évêque de Blois. Néanmoins la toute-puissance de l'inquisition fut obligée de fléchir devant le rang et la naissance des accusés. La comtesse, invitée à s'éloigner de Madrid, eut l'air de ne céder qu'à une intrigue de cour, et les inquisiteurs qui avaient mené toute l'affaire, parurent à tous les yeux n'y être entrés pour rien. La comtesse de Montijo s'était retirée à Logrono; elle y mourut en 1808, et malgré la persécution dont elle avait été la victime, elle laissa une réputation de vertu et de charité envers les pauvres, que ses ennemis même n'osèrent pas lui contester.

MONTROL (François-Mongin de) est né à Langres en août 1798. Son père, capitaine au régiment de Bourbon au commencement de la révolution, resta fidèle aux drapeaux français, et fit les premières campagnes de la république avec les armées du Rhin, de Sambre-et-Meuse et de la Vendée. Il était devenu un des officiers supérieurs des états-majors des généraux Beurnonville et Bernadotte, lorsqu'il se retira du service, à peine âgé de 25 ans. Il fut nommé quelque temps après inspecteur des eaux et forêts dans le département de la Haute-Marne. Le jeune de Montrol entra aussi au service avant l'âge de 16 ans, et l'abandonna plus vite encore que son père, la carrière des armes, après les évènemens de 1814 et 1815, n'offrant que peu de chances à l'avancement. Il se rendit à Paris, dans le dessein d'y étudier le droit; mais à peine arrivé dans cette ville, il coopéra à la rédaction des *Lettres normandes*. Ce recueil, qui avait précédé la *Minerve*, et qui se montra constamment aux avant-postes du parti constitutionnel, était alors rédigé par MM. Léon Thiessé, Berville,

et par MM. Bert et Châtelain, aujourd'hui rédacteurs en chef, le premier du *Journal du commerce*, et le second du *Courrier français*. Quelques-uns des articles que donna M. de Montrol furent remarqués, et l'un d'eux intitulé, *des Emigrés et des nouveaux Officiers de l'armée*, lui suscita une de ces affaires dans lesquelles les jeunes Saint-Aulaire, Saint-Marcellin, David et quelques autres, perdirent la vie. Il ne fut que blessé. En 1821, M. de Montrol publia, sous le nom de Mlle Luce-Aimée Mœrys de M..., fille de l'un des membres de l'assemblée constituante, un roman intitulé : *Saint-Léon ou la suite d'un Bal masqué*, dont plusieurs journaux nommèrent le véritable auteur. M. de Montrol a fait imprimer depuis un recueil de poésies légères. Il a été long-temps le principal rédacteur du *Diable boiteux*, qu'il a concouru à fonder ; son nom est inscrit sur le titre du *Mercure du 19e siècle*. Les journaux politiques lui doivent aussi quelques articles. Il vient dans ce moment (1825) de publier une *Histoire de l'émigration*, qui a eu deux éditions. M. de Montrol est un des auteurs de la collection des *Résumés de l'Histoire de France par provinces*; celui de la Champagne lui a été confié.

MORAND, général, *voy*. le Supplément du tome XVIII.

MOREAU DE COMMAGNY, auteur dramatique, *voy*. le Supplément du tome XV.

MOSTOWSKI (Le comte Thadée), noble Polonais, moins célèbre par ses connaissances littéraires et diplomatiques que par le rôle honorable qu'il a rempli dans les affaires de son pays, est né à Varsovie le 29 octobre 1766. Nommé, en 1790, *castellan* et sénateur, il devint dès-lors en quelque sorte le régulateur de l'esprit public, par l'influence d'une *Gazette nationale* dont il était tout à-la-fois le fondateur et le directeur. La Pologne venait enfin de s'élever au rang des nations libres en se donnant la constitution de 1791 ; Mostowski, connu par son dévouement à la cause de la liberté, fut nommé membre du comité constitutionnel : mais ayant vu bientôt cette cause sainte perdue par l'adhésion du faible Stanislas au traité de Tergowitz, qui rendait de nouveau la cour de Saint-Pétersbourg arbitre des destins de la Pologne, il quitta sans hésiter un pays où l'on ne pouvait plus vivre libre, et vint en France en 1792. Lié de principes et d'affections avec les Condorcet, les Vergniaud, les Brissot et leurs amis, il prit part à tous leurs projets et eut, au commencement de 1793, quelques conférences avec les membres du gouvernement chez le ministre Lebrun ; mais elles demeurèrent sans effet par suite de la révolution du 31 mai et du triomphe des montagnards ; devenu suspect au parti vainqueur, à cause de ses anciennes relations avec les girondins, il courut les plus grands dangers ; la mort de la princesse Lubomirska (*voy*. ce nom), traînée à l'échafaud par ce parti, lui fit entrevoir les dangers qu'il courait. Après avoir été incarcéré trois fois, il n'obtint qu'avec beaucoup de peine la permission de retourner dans sa patr e.

Quoique muni de passeports en règle, il fut arrêté une quatrième fois en traversant le département de la Marne, et traduit au tribunal révolutionnaire de Troyes. Il aurait infailliblement succombé dans cette dernière épreuve, si le hasard n'eût amené sur les lieux un membre du comité de salut public qu'il avait connu à Paris (Hérault-de-Séchelles), et qui le sauva. Retiré enfin, après tant de périls, dans sa terre de Tarkomin en Pologne, il croyait être à l'abri de nouveaux orages; mais à peine habitait-il cette retraite depuis quinze jours qu'il vit tout-à-coup sa maison investie par un corps russe aux ordres du général-major Sievers, qui l'arrêta au nom de sa souveraine et le laissa chez lui sous bonne garde. Le héros de la Pologne, Kosciusko, ayant enfin tenté au commencement de 1794 un généreux effort pour relever l'étendard de l'indépendance, le comte Mostowski profitant de la liberté qu'il avait recouvrée peu de temps auparavant, se plaça dans les rangs des défenseurs de son pays, et fit partie du conseil provisoire. Lors de la prise du faubourg de Prague, il était membre du conseil de guerre sous le général Wawrzecki, que la captivité de Kosciusko venait de placer à la tête de l'insurrection polonaise : ne voyant plus alors d'espoir de salut que dans une résolution désespérée, il proposa de réunir à la hâte les débris de l'armée, forte encore de 25,000 hommes et cent canons, de faire à leur tête une trouée à travers l'Allemagne, et d'aller rejoindre l'armée française victorieuse sur les bords du Rhin. Dombrowski chargé de l'exécution de ce plan, fut forcé d'y renoncer par suite des mésintelligences qui se glissèrent parmi les autres chefs; et les infortunés Polonais, après avoir fait tant de sacrifices et de si héroïques efforts pour secouer le joug étranger, virent encore une fois anéantir leurs dernières espérances. Mostowski, insensible à ses propres périls, ne voulut point abandonner ses compatriotes malheureux : resté à Varsovie avec Ignace Potocki et quelques autres compagnons d'infortune, il reçut de Suwarow la promesse que les personnes et les propriétés seraient respectées; mais la modération n'entrait pas dans les vues de l'implacable Catherine : non contente de tenir déjà dans la plus dure captivité le brave Kosciusko, elle fit arrêter le 20 décembre 1794, le comte Mostowski qui resta enfermé par ses ordres au château de Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Pétersbourg jusqu'au mois de janvier 1797. Rendu à la liberté par la générosité de Paul Ier, il se retira dans ses terres, s'y livra à l'agriculture tout en publiant une collection des classiques polonais, et devint membre de la société littéraire de Varsovie. Au mois de janvier 1806, il eut auprès de l'empereur Napoléon une mission dont le motif n'a jamais été bien connu, et resta à peu près étranger aux affaires de son pays jusqu'à l'abdication de Napoléon. L'empereur Alexandre étant devenu souverain possesseur légitime de la Pologne par les décrets de la sainte-alliance, chercha d'abord à s'entourer d'hommes re-

vêtus de la confiance de leurs concitoyens, et confia au comte Thadée Mostowski les départemens de l'intérieur et de la police généraux réunis.

MOSTOWSKI (JOSEPH), frère aîné du précédent, concourut comme nonce de la diète polonaise de 1791, à l'établissement de la constitution du 3 mai. En 1792, il fut député avec le prince Adam Czartoriski, auprès de la cour de Saxe, afin d'offrir la couronne de Pologne à l'électeur. Dans un voyage à Paris qu'il fit en 1799, il fut compromis dans un soi-disant projet de réunir une diète polonaise à Milan, et obtint néanmoins l'autorisation de retourner dans ses terres situées près de Wilna en Lithuanie, où il a fixé sa résidence. Il paraît être resté depuis lors étranger aux affaires diplomatiques.

NANI, professeur à l'université de Pavie, *voy.* le Supplément du tome XV.

NICOLINI, professeur à l'académie de Florence, *voy.* le Supplément du tome XV.

ODERICO, savant Génois, *voy.* le Supplément du tome XV.

OGINSKI, grand-général de Lithuanie, *voy.* le Supplément du tome XVII.

OGINSKI, grand-trésorier, *voy.* le Supplément du tome XVII.

OGINSKI, chef de la garde d'honneur de la Lithuanie, *voy.* le Supplément du tome XVII.

ORLOFF (LE COMTE), *voy.* le Supplément du tome XV.

OUDAILLE (N.), cultivateur, fut nommé député du tiers-état du bailliage de Beauvais aux états-généraux en 1789. Partisan modéré de la révolution, il montra constamment du patriotisme, et parut, en 1790, à la tribune, où il demanda la résiliation des baux à louer de la régie des traites pour les bureaux établis dans l'intérieur du royaume. Après la session, il retourna dans ses foyers et ne parut plus sur la scène politique.

PAC (N.), général de division, *voy.* le Supplément du tome XVII.

PASZKOWSKI (N.), général de brigade, *voy.* le Supplément du tome XVII.

PEPOLI (LE COMTE), *voy.* le Supplément du tome XVI.

PERALDI, colonel, *voy.* le Supplément du tome XVII.

PERCEVAL, homme d'état anglais, *voy.* le Supplément du tome XVI.

PERCIER (CHARLES), membre de l'institut (académie des beaux-arts), né à Paris vers 1774, est regardé comme un des meilleurs architectes de l'époque actuelle, et l'arc de triomphe qui décore la place du Carrousel comme son plus bel ouvrage. Associé à tous les travaux exécutés par M. Fontaine, qui était avec lui architecte de l'empereur Napoléon, il existe entre eux une solidarité de mérite qui permet difficilement de fixer la part de chacun. C'est en commun qu'ils ont publié un magnifique ouvrage sur les palais de Rome et les maisons de plaisance qui embellissent les environs de la capitale du monde chrétien. MM. Percier et Fontaine ont exécuté ensemble les travaux d'achèvement et de restauration qui ont été faits au Louvre et aux Tuileries; ensuite, ils ont construit le magnifique escalier du Muséum,



enfin, le gouvernement impérial n'a rien fait faire de grand et de magnique qui n'eût été confié aux talens de ces deux habiles architectes. Personne ne dessine avec autant de précision et d'élégance que M. Percier les détails de l'architecture.

PÉRIER (Casimir), banquier, membre de la chambre des députés, et l'un des orateurs les plus distingués de l'opposition, est né à Grenoble le 12 octobre 1777, du Claude Périer, négociant et propriétaire du château de Vezille près de Grenoble : nous ne citons cette dernière circonstance que pour avoir occasinn de dire que ce château, où se tinrent pour la dernière fois, en 1789, les états du Dauphiné, doit être regardé comme un des berceaux de la révolution. Élevé au collége de l'oratoire à Lyon, M. Casimir Perrier, au sortir de ses études, qu'il fit avec beaucoup de distinction, embrassa fort jeune la carrière militaire, où il se montra avec honneur. Il fit les campagnes d'Italie dans les années 7 et 8 (1799, et 1800), et fut nommé adjoint du génie militaire. Il était attaché à l'état-major de cette arme, lorsqu'il se décida à quitter le service pour se vouer au commerce; suivant en cela les dernières volontés de son père qu'il venait de perdre, et qui avait laissé dans cette professinn la réputation la mieux méritée, et les plus honorables souvenirs. M. Casimir Périer, en 1802, leva à Paris, avec M. Scipion Périer son frère, une maison de banque dans la direction de laquelle la pénétration de son esprit lui fit acquérir des connaissances très-étendues, qui devaient un jour lui servir à éclaircir les questions les plus épineuses et les plus importantes sur le crédit public et les finances de l'état; également habile à féconder l'industrie, devenue le ressort principal de la civilisation moderne et la source inépuisable de la prospérité publique, il sut en associer les travaux dans plusieurs branches, aux opérations de la banque, dont il agrandit les résultats. La cristallerie, la filature du coton, le rafinage des sucres, ont été plus particulièrement l'objet de ses soins et de ses constantes investigations, dans des établissemens à la création desquels il a concouru. La fonderie de Chaillot, rétablie ou plutôt recréée par son frère Scipion, doit aux soins persévérans qu'il a continué à y donner, la réputation sans rivale en France, dont jouit cette usine pour l'excellence des machines qu'elle livre à l'industrie. M. Casimir Périer vient (1825) de fonder à Passy dans l'ancien couvent des bons hommes, un établissement considérable de moulins à blé, mus par la vapeur; on conçoit de quel immense intérêt doit être pour Paris un établissement au moyen duquel une population de neuf cent mille habitans cesse d'être exposée à souffrir de l'excessive cherté des farines dans certaines années par l'effet de la sécheresse, la faiblesse du vent et conséquemment l'insuffisance des moutures. L'intime alliance des intérêts commerciaux avec les finances de l'état, dont il avait fait une étude approfondie, ne permettait pas à M. Casimir Périer de rester étranger à la grande question du



Casimir Perrier,
Député.



crédit public, qui mettait en mouvement tous les esprits. Il fit paraître en 1816 un écrit contre le système d'emprunt à l'étranger, où la clarté, la justesse et principalement la nationalité de ses vues en finances, s'unissent à une noble hardiesse de pensées exprimées dans un style à la fois élégant et nerveux : cette production qui révélait à la France un de ces hommes rares dont parle Quintilien, *habiles à bien faire et à bien dire*, fixa sur son auteur l'attention publique, qu'elle avait excitée, et fit pressentir les services qu'il rendrait à son pays, dans les hautes fonctions législatives, où il fut appelé le jour même où il eut atteint l'âge voulu par la loi. M. Casimir Périer élu membre de la chambre des députés en 1817, par le collége électoral du département de la Seine, en a constamment fait partie depuis cette époque. Satisfaisant dès lors à des devoirs plus rigoureux, que lui imposait l'intérêt général, M. Casimir Périer n'a jamais cessé d'apporter le tribut patriotique de ses lumières dans les grandes questions de finances qui ont été débattues à la tribune législative. On l'a vu sous le ministère de M. Corvetto, s'opposer de toutes les forces de son talent et de sa conviction au système désastreux des emprunts à l'étranger, et insister avec la même énergie sur l'adoption de mesures à la fois moins onéreuses et plus honorables. Sous le ministère de M. Roy, il prononça dans la séance du 12 février 1821, un discours très-remarquable, dans lequel il combat, comme une très-mauvaise opération financière, la création des annuités. A propos des funestes évènemens du mois de juin 1820, M. Casimir Périer fut l'un des députés qui signalèrent avec le plus de courage et d'indignation à la chambre, les attentats commis contre la représentation nationale; il s'éleva avec une patriotique chaleur contre les mesures imprudentes de l'administration de cette époque, mesures plus propres à perpétuer le désordre, en faisant couler le sang des citoyens, qu'à maintenir la paix publique; peut-être l'éloquence de la tribune, cette éloquence de l'ame, dont Démosthène et Mirabeau offrent les plus admirables modèles, n'a-t-elle jamais été portée plus loin que dans le discours qu'improvisa M. Casimir Périer dans la séance du 21 février 1821, en réponse aux accusations réitérées du garde-des-sceaux (M. de Serre), tendant à présenter les députés de l'opposition comme des provocateurs à la révolte, et comme ayant contribué par leurs discours prononcés à la tribune, à fomenter les troubles du mois de juin de l'année précédente : «Non, messieurs, disait, en terminant, M. Périer, il n'y a point de coupables de conspiration, les seuls, les vrais coupables sont ceux qui ont attenté à la représentation nationale : si nous avons conspiré pourquoi ne sommes-nous pas en jugement ? quant à moi, je me dépouille du caractère de député, je repousse un odieux privilége, et vous, ministres, avant que nous quittions cette enceinte, ordonnez à vos licteurs de se saisir de notre personne : il faut en finir de tant d'accusations : avez-vous besoin

de nos têtes, faites-les tomber; mais que ce soit devant la loi. » M. Casimir Périer, que la triste victoire du ministère sur les élections de 1824 privait de l'appui de presque tous ses honorables amis, a redoublé d'efforts pour la défense des droits constitutionnels et des intérêts publics, dans les sessions de 1824 et 1825, et n'a pas perdu une des nombreuses occasions que lui a offertes M. de Villèle, d'augmenter ses titres à la reconnaissance nationale, en démontrant jusqu'à l'évidence les malheurs qui devaient résulter des projets de loi de réduction, de conversion et d'indemnité, qu'il croyait contraires à la charte et de nature à amener de nouveaux bouleversemens dans l'état. La religieuse observation de la charte constitutionnelle lui paraissant surtout inconciliable avec la loi proposée pour indemniser les émigrés, il a prononcé, à cette occasion, un discours de la plus haute éloquence, dont nous nous bornerons à citer la péroraison: « Dans quel intérêt cette loi est-»elle présentée? ce n'est pas dans »celui de l'émigration, qui a si vi-»vement fait entendre ses plaintes; »ce n'est assurément pas dans celui »du pays, si éminemment menacé, »si victorieusement défendu: c'est »dans l'intérêt du ministère. Il a »voulu enchaîner l'émigration, »seule force qui pût lui résister. »L'émigration n'étant pas une »fonction, elle a fait peur au mi-»nistère, qui ne pouvait la desti-»tuer. Ne pouvant la destituer, »il a voulu la payer. C'est à vous, »messieurs, de savoir si vous ac-»cepterez de passer sous les four-»ches dorées du ministère. L'opi-»nion que nous représentons, mu-»tilée dans ses droits politiques »par la colère et la vengeance du »ministère, voit ses défenseurs ré-»duits à un petit nombre dans »cette enceinte. A l'aspect des »dangers qui menacent notre pays, »il ne nous restait qu'à serrer nos »rangs et à soutenir ainsi les at-»taques dirigées par le ministère »contre les intérêts dont la dé-»fense nous est confiée: c'est ce »que nous avons fait. Nous suc-»comberons, nous le savons; mais »du moins aurons-nous la conso-»lation d'entendre dire aux cœurs »généreux, aux véritables amis »du roi et de leur pays, que nous »n'étions indignes ni du combat, »ni même du succès. Mais, que »dis-je? notre cause n'est point »perdue! J'en appelle à vous, no-»bles chevaliers de l'ancienne »France, qui devez nous juger. »Il n'est pas besoin de vous rap-»peler que les lois de la victoire »et de l'honneur, dans tous les »pays, sont de ne se partager les »dépouilles que de ceux que l'on »a vaincus. » M. Casimir Périer, dans la force de l'âge et du talent, voit s'étendre devant lui une longue carrière de gloire et de succès qu'il parcourra, soutenu par l'estime et la reconnaissance publiques. Déjà il reçoit la douce récompense de ses nobles travaux dans l'accueil touchant que lui font les habitans de Grenoble, sa ville natale, où il se trouve en ce moment (juin 1825), qui lui prodiguent les témoignages de la plus tendre vénération.

PERROT, géographe, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

PERVINQUIÈRES (N.), né à Fontenay dans le bas Poitou, y exerçait la profession d'avocat avec distinction, quand il fut envoyé aux états généraux comme député du tiers-état; il n'y prit qu'une fois la parole, ce fut pour demander que le remplacement de la gabelle fût porté à cinquante-quatre millions. M. Pervinquières a, dans tous les temps et sous tous les règnes, professé des principes constitutionnels. A l'époque où le gouvernement impérial donna une nouvelle organisation à l'ordre judiciaire, il fut nommé l'un des présidents de la cour de Poitiers, place qu'il occupe encore aujourd'hui (1825). M. Pervinquières est le beau-frère du général comte Belliard, membre de la chambre des pairs.

PETIET, ex-ministre de la guerre, *voy.* le Supplément du tome XVII.

PEYRONNET (COMTE DE), *voy.* le Supplément du tome XVI.

PITARO (ANTOINE) nous écrit contre cette assertion de notre article (*Voy.* le tome XVI), *qu'il avait quitté Paris en 1814, pour rentrer à Naples, sa patrie.* « Je n'ai jamais eu l'idée de m'expatrier de Paris, dit M. Pitaro, et je n'ai pas l'intention de quitter cette ville où je fus nommé membre, en 1802, de la société galvanique et des sciences physiques; en 1804, de la société médicale d'émulation; en 1806, membre de l'institut royal des sciences naturelles de Naples; enfin, en 1807, correspondant de la société impériale d'agriculture de la Seine. Autorisé en 1808, par décision de la faculté de Paris et par décret du 1er octobre, d'exercer ma profession dans toute l'étendue de l'empire, j'ai reçu, par décision de la même faculté, le diplôme de docteur en médecine et ai été nommé membre de la société de médecine pratique; en 1809 je fus nommé médecin légal à la cour impériale de Paris; en 1816 j'obtins des lettres de naturalisation et de citoyen français; en 1822 je devins correspondant de la société royale de Watmester, et, en 1823, membre honoraire de la société royale de Londres pour la propagation du vaccin. » M. Pitaro a publié les ouvrages suivans : 1° Traduction de la *Théorie de la vie*, par Andria, 1805; 2° *Lettres philologiques et physiques*, 1812; 3° *Mémoires physiologiques et chimiques*, même année; 4° *La science de la sétifère*, ou l'art de produire la soie avec sûreté et avantage, 1818; 5° un *Poëme* de trois mille cinq cents vers sur le même sujet.

PIPELET, médecin, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

PONCE-CAMUS, peintre, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

PONS DE L'HÉRAULT, *voy.* le Supplément du tome XVII.

POPULE (N.), ancien maire de Roanne, mérita, dans tout le cours de la révolution, par la sagesse de ses principes, la modération de sa conduite, et son dévouement à la patrie, l'estime de ses concitoyens. Lors de l'invasion étrangère, en 1814, il sut les animer de son courage, et contribua ainsi à la belle résistance qui les couvrit de gloire à cette époque. Les Français n'ont point oublié et l'histoire répétera que cette ville,

à peine peuplée de 9000 habitans, et n'ayant d'autre défense que la Loire, porta l'héroïsme jusqu'à résister à l'ennemi, même après que Lyon, Moulins, et Montbrisson, eurent été occupés, malgré leur immense population, et qu'elle ne se rendit que devant 11,000 Autrichiens. M. Popule siégea à la chambre des représentans pendant les *cent jours*, en 1815. Nommé à la chambre des députés en 1818, et placé au centre près de la gauche, il y défendit les libertés légales, et soutint les intérêts du département de la Loire qu'il représentait. Il réclama avec énergie contre la pétition d'un sieur Remy, du Haut-Rhin, qui demandait que les préfectures du Rhône et de la Loire fussent réunies et n'en formassent qu'une, et obtint l'ordre du jour. Il s'inscrivit aussi contre la résolution de la chambre des pairs, relativement à la loi des élections. Dans la session de 1819, M. Popule a voté contre les deux lois d'exception, et, avec les 195, contre le nouveau système électoral. Le 4 juillet, il demanda et obtint un congé; il termina ainsi ses fonctions législatives et ne fut plus appelé à en remplir de nouvelles.

POTOCKI (Wlodimir), *voy.* le Supplément du tome XVII.

POUDRET DE SEVRET (René), colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, officier de la légion-d'honneur et chevalier de l'ordre royal et militaire de l'épée de Suède, né à Niort (Deux-Sèvres), appartient à une famille estimée dans la magistrature. Il entra au service le 26 août 1792, comme simple soldat à la formation du 2ᵉ bataillon des Deux-Sèvres, et fut nommé sous-lieutenant le 24 octobre suivant. Il servit avec la plus grande distinction aux différentes armées qui se sont succédé depuis 1792 jusqu'en 1816, et obtint par son courage et ses talens tous ses grades jusqu'à celui de colonel du 106ᵉ régiment de ligne. Il se distingua particulièrement à l'armée de Sambre-et-Meuse en l'an 4; au 2ᵉ passage du Rhin, le 14 messidor; à l'affaire de Bamberg, aux combats de Coning et Neumarck, même année, et à la bataille de Vurtzbourg le 19 fructidor suivant. Au passage du Tagliamento, et à la prise de Gradisca, en Italie, en l'an 5, le courage dont il fit preuve lui valut les éloges du général en chef. Il s'empara à la bataille d'Austerlitz, à la tête d'un détachement du 95ᵉ régiment, d'une batterie d'artillerie de la garde impériale russe, qui tirait à mitraille sur la division du général Drouet, et y causait de grands ravages. Décoré de la légion-d'honneur en 1806, il fut nommé chef de bataillon à l'état-major de l'armée, le 3 mars 1807, et aide-de-camp du prince de Ponte-Corvo (Bernadotte) le 29 septembre suivant. Blessé à la bataille de Wagram, le 6 juillet 1809, d'un coup de feu à la jambe droite, à son retour de Suède, où il avait accompagné comme aide-de-camp le prince royal, il entra dans le 106ᵉ régiment d'infanterie. Dans la campagne de Russie, en 1812, on lui donna le commandement des voltigeurs réunis de la 13ᵉ division, commandée par le général Delzons; et ce fut à la tête de ces voltigeurs, qu'au com-

bat d'Ostrowno, près Witepsk, le 26 juillet 1812, il repoussa les Russes avec la plus grande vigueur et après avoir eu la moitié de ses braves hors de combat il fut atteint d'une balle qui lui traversa le cou et la tête. Sa brillante valeur et son courage ainsi que le sang-froid dont il venait de donner des preuves multipliées, furent récompensés sur le champ de bataille de Witepsck par la croix d'officier de la légion-d'honneur. Il fut nommé en même temps colonel en second pour être employé à l'état-major-général de l'armée. En 1813, il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement du 106ᵉ régiment en Italie, le réorganisa en entier et en fut nommé titulaire le 11 mai 1813. Il mit, peu après, 4 bataillons de guerre en campagne, sous les ordres du prince Eugène (*voy.* Beauharnais-Eugène), prit part avec son régiment à tous les faits d'armes de cette campagne, fit toujours preuve d'une grande valeur, notamment au combat de Castagnaro, en Italie, sur l'Adige, où il fut encore blessé d'un coup de feu au pied droit. Nommé par le roi en 1814, colonel du 87ᵉ de ligne, et chevalier de Saint-Louis, il fut licencié avec son régiment le 18 novembre 1815, et admis à la retraite, quoique jeune encore, à la fin de 1816.

POUGET (le baron), *voy.* le Supplément du tome XVI.

PROTEAU (le vicomte). Dans le 17ᵉ volume de cet ouvrage nous avons dit que M. Proteau paraissait avoir été mis à la retraite depuis la seconde restauration. C'est une erreur, il a continué d'être employé. Il commande encore aujourd'hui (1825) à la résidence de Limoges, la 3ᵉ subdivision de la 21ᵉ division militaire. Dans une lettre qu'il nous adresse à ce sujet, il nous donne des détails sur sa vie active qui ne nous étaient pas entièrement connus et que nous nous plaisons à rapporter en le laissant parler lui-même. « Il est très-vrai, dit M. le vicomte Proteau, que j'étais au service de l'état en 1793, et deux voyages successifs aux Indes orientales et occidentales de 1788 à 1792, m'avaient valu le grade d'officier. Au combat du 1ᵉʳ juin 1794, contre l'amiral How, j'étais chargé des signaux sur un vaisseau qui, serre-file de l'armée, eut les honneurs de la journée du 29 mai ; malgré une perte de 300 hommes et quoique le vaisseau fût désemparé, il se présenta en ligne à la remorque le 1ᵉʳ juin. Cette affaire prépara, avec l'amour de mon pays, la conduite que je tins plus tard, en 1797, en Irlande et dont vous avez rendu l'exacte vérité. Je dus mon échange et mon prompt retour dans ma patrie à la sollicitude et aux démarches empressées d'un ministre qui m'accueillit avec éloge et encouragement, et qui depuis m'honore de son amitié : il siége aujourd'hui à la chambre des pairs. Dans mon grade de lieutenant de vaisseau, je fus constamment embarqué pour cet emploi et celui de major d'escadre : lorsqu'en 1798 je débutai dans le commandement par celui d'une corvette d'une marche supérieure, l'aviso l'*Agile* : de cette époque je ne cessai plus de commander. En 1799, dans la campagne de l'Océan et de la Méditerranée, je commandais le *Vautour*, corvette

de communication entre les amiraux Bruix et Massaredo des armées navales combinées de France et d'Espagne. En 1800, appelé à commander la frégate l'*Indienne* au Hâvre, je fis l'inauguration de ce bassin militaire en sortant la frégate toute armée et équipée, et forçant le passage contre une division anglaise qui m'y observait. Je parcourus sur cette frégate les mers de la Manche et de l'Océan, les côtes d'Espagne et de la Méditerranée, toujours au milieu des ennemis; à l'affaire du détroit contre l'amiral Saumurès, je combattais à l'arrière-garde près des vaisseaux espagnols l'*Herménégilde* et le *San Carlos* de 110 canons, lorsqu'ils prirent feu et sautèrent; plus tard à la paix d'Amiens, je poursuivis ma course de Cadix pour Saint-Domingue, où continuant d'être armé sur le pied de guerre je fus chargé d'observer du cap Libaron l'escadre anglaise, avec laquelle j'eus une rencontre qui me mérita l'éloge de l'amiral Latouche-Tréville et du ministre de la marine. Je fis mon retour en Europe en 1801. Le commandement de cette frégate me fut toujours continué. Elle eut la destination d'être la frégate amirale de la flotte de Brest. Elle était à l'action de Bertheaume contre l'amiral Cornwalis. Au renouvellement de la guerre, en 1809, elle faisait partie de l'escadre qui était stationnée sur la rade de l'île d'Aix. Je commandais l'avant-garde, chargé de la défense de l'estacade qui couvrait l'escadre et sur laquelle j'étais mouillé quand, dans la nuit du 11 avril 1809, l'amiral Gambier lança ses brûlots pour incendier l'escadre française. Deux machines infernales, dites catamarans, flottant entre deux eaux précédèrent d'abord, pour rompre l'estacade et ouvrir le passage. Leur explosion successive se fit sous le beaupré de la frégate; alors suivirent de tous côtés nombre de brûlots; déjà accroché par deux des premiers, je fus obligé de manœuvrer pour m'en débarrasser et éviter ceux qui se succédaient dans le fil du courant que j'occupais. En manœuvrant avec les autres bâtimens, qui tous furent dans la nécessité d'abandonner leur poste pour penser à leur salut dans une nuit aussi effroyable que désastreuse et au-dessus des forces humaines, j'échouai sur l'île d'Enet en voulant éviter d'entrer en rivière de Rochefort dont je voulais laisser le libre passage aux vaisseaux tirant plus d'eau que moi et me réserver comme bâtiment léger pour résister aux attaques de vive force qui devaient avoir lieu après un tel désordre. Demeuré sans secours et exposé aux attaques successives de l'ennemi jusqu'au 16 avril, je fus réduit, malgré tous mes efforts, au parti extrême de ravir à l'ennemi, qui n'avait déjà obtenu que trop de succès, le fatal avantage de disposer des débris de mon bâtiment que les vagues démolissaient sous mes pieds, en faisant sauter ses restes pour sauver l'honneur du pavillon. Les lois militaires m'obligeant de rendre compte à une cour martiale de la perte de mon bâtiment, ma détermination fut complètement justifiée par la décision de cette cour, au nom de laquelle l'officier-général qui la présidait me remit publique-

ment et honorablement mon épée. Je suis arrivé au passage de l'article où vous dites que je perdis mon emploi. C'est une erreur complète. Le gouvernement m'envoya aussitôt en mission en Hollande. Cette mission remplie, j'eus le commandement du 17ᵉ équipage de flottille au port de Brest, avec lequel je passai, en 1811, au commandement d'une escadrille au port de Boulogne. En 1812, j'eus l'ordre de désarmer la flottille de Boulogne dont j'avais alors le commandement et de composer un corps de marins d'élite, avec lequel je partis le 21 mars de la même année pour la campagne de Russie. Ce corps de marins, connu sous la dénomination de 17ᵉ équipage, rendit de grands services nautiques et militaires; avec lui j'occupai les côtes de Courlande et la Courlande inférieure, dont M. le maréchal Macdonald me confia le commandement. On vit, dans la retraite, la belle contenance de ce corps. Placé en arrière-garde sur les hauteurs de l'Aptault, coupé dans cette position je me jetai dans la forteresse de Pelow, d'où je sortis le 9 février 1813 avec ce brave corps sous mes ordres, par suite d'une capitulation honorable (armes, bagages, munitions de guerre et la faculté de faire tête à l'ennemi une fois arrivé sur le Rhin). Dans ma marche par la Prusse, au milieu des armées russes qui s'avançaient vers la France, cette capitulation fut rigoureusement observée et même avec des égards militaires. Le 5 avril je rentrai à Mayence, et le 21 le chef de l'armée me dit lui-même « qu'on ne naviguait plus, que ma présence était inutile dans les ports », et j'eus l'ordre de suivre le grand quartier-général à la campagne d'Allemagne. J'y remplis les fonctions d'adjudant-commandant, capitaine de vaisseau employé à la reconnaissance des défilés, du gué des rivières, au jet des ponts et passages de l'armée. Je me suis trouvé aux batailles de Lutzen, de Bautzen, de Dresde, de Leipzig et aux principaux combats de cette campagne, notamment à celui d'Hanau contre les Bavarois, et qui me valut le grade de général de brigade. Je commandai en cette qualité le grand quartier-général dans la campagne de France, et j'en eus le commandement supérieur à Chartres lors de la restauration. Vous avez signalé à l'opinion ce que j'ai fait de remarquable dans la première; ma conduite en Prusse me valut dans le *Moniteur* du 1ᵉʳ février 1815 cet éloge du roi : « Sa Majesté a bien » voulu témoigner au général Proteau qu'elle était contente de ses » services, et que par la manière » dont il s'était acquitté de sa mission, il avait bien rempli les intentions paternelles du roi pour » les malheureux militaires qu'il » était chargé de consoler et de secourir. » Une omission que je me plais à produire parce que j'ai toujours eu la résolution d'être homme de mes devoirs, c'est que je marchai sur Lyon sous les ordres de Monsieur, comte d'Artois, et mes contemporains connaissent l'énergique dévouement que je marquai au prince dans cette circonstance critique, qui me valut avec des expressions obligeantes, l'assurance d'être attaché à S. A. R. J'en attendis

en vain l'ordre jusqu'au 20 mars. La seconde restauration me trouva à Cherbourg. Vous avez dit ce que j'y ai fait, et les journaux du temps répétèrent que je venais de conserver « par la fermeté de ma conduite cette place importante et » son arsenal, contre les prétentions des alliés et celles des troupes » prussiennes qui en firent le blocus » rigoureux en août et septembre, » sans m'être écarté des ménagemens qu'on leur devait. »

PUY (N.), un des généraux espagnols qui se sont le plus rendus fameux par leurs cruautés dans l'Amérique méridionale, et qui ont le plus nui à la cause qu'ils étaient chargés de défendre, naquit en Espagne, et fut obligé de l'abandonner, poursuivi pour des délits que l'honneur et les tribunaux condamnent également. Il passa alors dans l'Amérique du sud, et y forma des liaisons qui le préparèrent au rôle qu'il ne tarda pas à y jouer. Il avait obtenu sur les esclaves une sorte d'influence dont les royalistes profitèrent habilement pour les soulever contre les indépendans et exciter la guerre civile dans la nouvelle république de Vénézuela. Puy, l'un des agens secrets de la cause de la métropole, en devint ensuite un des généraux les plus entreprenans. Après avoir reçu des secours en armes et en munitions des gouverneurs de Puerto-Cabello et de la Guyana, il réunit les troupes de Coro et de Maracaybo, se porta avec elles dans la partie de l'ouest de la province de Caraccas, attaqua successivement Barinas, Mérida et Truxillo, grossit considérablement son armée, en y incorporant tous les esclaves et les malfaiteurs des lieux où il passait, auxquels il donnait la liberté, et en vint au point de s'emparer de différentes villes; mais son passage était partout signalé par des flots de sang et par des actes d'une férocité inouïe. On peut juger de l'esprit qui l'animait par le fait suivant: Puy avait perdu la bataille d'Araure, et s'était réfugié dans la ville de Barinas. Au moment où Bolivar marchait pour l'en chasser, Puy donna l'ordre d'arrêter cinq cent soixante-quatorze personnes qu'il présumait mécontentes de le voir au milieu d'elles, et en fit fusiller cinq cents sur le champ, sans aucune espèce de jugement; cette effroyable exécution allait continuer, lorsqu'un aide-de-camp vint annoncer que les républicains approchaient de la ville. L'atroce général espagnol demanda d'un air inquiet: « Avons-nous le temps d'exécuter les soixante-quatorze prisonniers restans? » Non, dit l'aide-de-camp, et ce fut ainsi qu'ils échappèrent à la mort. Mais sa cruelle vengeance ne fut que différée; ayant surpris quelque temps après cette même ville de Barinas, il se fit un barbare plaisir d'y répandre le deuil et la consternation, et cette fois, il prit ses mesures pour qu'aucun habitant ne survécût au massacre général. Cet homme affreux, au lieu de porter à l'échafaud sa tête qu'y dévouaient les mânes de tant de victimes, mourut de la main des braves. Il tomba quelque temps après sous le fer des indépendans dans une affaire où son armée avait été complètement battue.

RABBE, littérateur, *voy.* le Supplément du tome XVII.

RABBE, colonel, *voy.* le Supplément du tome XVII.

RAVENEL (Louis Gaud, comte de) naquit à Granville, petite ville maritime de la Normandie, le 16 septembre 1747. Sa mémoire appartient aux fastes de la marine, carrière dans laquelle il se distingua de bonne heure, et où il eut un avancement rapide qu'il ne dut qu'à des talens militaires et administratifs de l'ordre le plus élevé. Il reçut la décoration de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis sur le champ de bataille, et eut la gloire d'être surnommé *l'Incorruptible* par le corps auquel il appartenait. M. de Ravenel entra au service, en 1764, en qualité de volontaire et d'enseigne sur des vaisseaux de commerce, armés à Saint-Malo et à Granville pour l'île de Terre-Neuve, le golphe de Saint-Laurent, les îles de Saint-Pierre et Miquelon ; et pendant la durée de ce service particulier, qui fut de trois ans, il fit deux naufrages dans les mers hyperborées. Il s'embarqua ensuite volontairement à Saint-Pierre de Miquelon, sur une flûte du roi, *la Petite fortune*, commandée par M. de Ravenel, son père, lieutenant de frégate. Le jeune enseigne fut promu, en 1770, au grade d'aide de port, et employé comme aspirant dans le port de Rochefort. L'année suivante, il reçut ordre de la cour de prendre le commandement du vaisseau *le Vicomte de Choiseul*, pour aller approvisionner la garnison des îles de Saint-Pierre et Miquelon. En 1772, il s'embarqua sur la flûte du roi, *la Porteuse*, pour le Sénégal et Gorée, comme officier chargé du détail. Plus tard, en 1774, il fit le voyage des îles du Vent en qualité de troisième officier ; fut nommé enseigne de vaisseau et de port en 1775, et prit successivement le commandement des gabares *le César* et *l'Ours*, pour des transports d'approvisionnemens et de bois de construction. Dans l'année 1777, M. de Ravenel fit partie d'une expédition plus importante. Il s'embarqua, comme enseigne de vaisseau, sur la frégate la *Subtile*, destinée pour l'Inde, et commandée par M. Bidé de Maurville, capitaine de vaisseau. La *Subtile* ayant mouillé à l'Ile-de-France, M. de Ravenel fit plusieurs voyages de cette colonie à Madagascar. Il faisait partie des croisières établies à l'Ile-de-France et au cap de Bonne-Espérance lorsqu'il devint lieutenant de vaisseau. En 1780, il fut lieutenant de port, et l'année suivante, chargé du détail à bord du vaisseau du roi *le Flamand*, sous les ordres de M. d'Orves, chef de l'escadre destinée à faire la guerre dans l'Inde. M. d'Orves étant tombé dangereusement malade, remit le commandement de l'escadre au chevalier de Suffren. Ce dernier signala son début par des succès auxquels M. de Ravenel prit une part très-active. Le 1er mai 1782, il reçut de l'amiral Suffren l'ordre de débarquer du vaisseau du roi *le Flamand*, et de passer à bord du *Héros*, pour y être chargé du détail général de l'escadre. Celle-ci ayant eu quelque temps de relâche, M. de Ra-

venel, qui s'était déjà fait connaître comme un administrateur aussi vigilant qu'il était habile officier, fut choisi pour aller à Tranquebar, et y faire des approvisionnemens militaires de tout genre. Le 5 de juillet 1782, l'escadre française partit de Goudelour pour aller combattre l'ennemi, qui était en rade de Négapatnam : M. de Ravenel commandait la seconde batterie du *Héros*. Les deux escadres, fort maltraitées, après le combat, relâchèrent, l'une à Négapatnam, et l'autre à Goudelour. Le 26 juillet, M. de Ravenel fut du nombre des officiers qui accompagnèrent le bailli de Suffren au camp du Nabab Ayder Ali Kan. Ce prince prodigua à l'amiral français les marques de distinction les plus flatteuses, et fit un accueil plein de grâce à tous ceux qui l'avaient suivi. Ce fut peu de temps après que l'amiral donna l'ordre d'appareiller pour aller assiéger Trinquemaley. Le 25 août, à cinq heures du soir, l'escadre, après avoir essuyé le feu de la batterie du pavillon ennemi, mouilla dans la baie qui porte le nom de cette place. Le débarquement se fit dans la nuit du 25 au 26. M. de Ravenel, pendant le siége de Trinquemaley, où il se distingua également comme officier de terre et de mer, signala sa bravoure de la manière la plus éclatante dans l'assaut donné à cette place dans la journée glorieuse du 29 août; il eut l'honneur de monter le second sur la brèche. M. de Suffren lui avait confié souvent des négociations délicates. Il le chargea deux fois d'opérer des diversions difficiles et périlleuses, et toujours son sang-froid, son intrépidité, sa prudence, lui méritèrent les suffrages de son chef et les applaudissemens de ses frères d'armes. Il parlait au général avec cette franchise si rare, qu'un homme supérieur seul sait apprécier. Au combat naval de Trinquemaley, dix vaisseaux trahissent; les quatre autres supportent seuls le feu de l'escadre ennemie. M. de Suffren craint d'être entouré; il s'adresse à M. de Ravenel : « Si l'ennemi vire vent devant, vous prendrez une mèche, et vous ferez sauter *le Héros*. — Général, je n'en ferai rien. — Croyez-vous que je sois homme à survivre à l'honneur de mon pavillon? — Il n'y a pas de honte à succomber quand les forces sont si disproportionnées; toute la honte sera pour les lâches qui nous trahissent; mais mon devoir est de conserver à la France un intrépide général et 800 braves. » Pendant cet entretien, on s'aperçut heureusement que l'escadre ennemie manquait la manœuvre présumée; peut-être aussi l'amiral Hugues n'avait-il pas osé la commander. Les Français se signalèrent encore par plusieurs avantages qu'ils remportèrent sur les Anglais pendant les années 1782 et 1783. M. de Ravenel était alors major-général de l'escadre. On peut remarquer, à la louange de M. de Ravenel, que le bailli de Suffren lui ayant donné l'ordre de profiter de toutes les circonstances qui se présenteraient de faire quelque bénéfice sur le change des monnaies dans les différens bazars de la côte de Coromandel, où l'es-

cadre avait relâché, M. de Ravenel fit faire une recette de plus de 500,000 francs à la caisse de l'escadre. M. Dufrêne, intendant général de la marine et des colonies, en rendit compte au ministre, qui accorda à M. de Ravenel une gratification de 6,000 francs. Le 11 juin 1783, le bailli de Suffren partit de Trinquemaley pour aller attaquer l'ennemi; l'escadre française n'était composée que de quinze vaisseaux, tandis que l'escadre anglaise en avait dix-huit; cependant cette dernière avait toujours cherché à éviter le combat. Mais le 21 juin, M. de Suffren, quoiqu'il n'eût pas l'avantage du vent, commença l'attaque, et força bientôt l'ennemi à la retraite. M. de Ravenel, qui commandait la première batterie à bord du *Héros*, fut dangereusement blessé : une récompense aussi noblement acquise le dédommagea promptement de ce malheur; M. de Suffren le décora de la croix de Saint-Louis à l'arrivée de l'escadre à Goudelour. La paix fut annoncée le 29 juin suivant. Peu de temps après, M. de Ravenel accompagna le bailli de Suffren, qui revenait en France. On relâcha à l'Ile-de-France, où un repas civique fut offert à M. de Suffren. Des couplets y sont chantés en son honneur; une couronne de lauriers descend sur sa tête; il la prend et la pose sur celle de M. de Ravenel, en disant avec vivacité : « Messieurs, si j'ai eu des succès dans l'Inde, je les dois à Ravenel. » Ces mots, que la postérité doit recueillir, ne font pas moins d'honneur à l'illustre amiral qui les prononça, qu'à celui à qui il rendait un si éclatant témoignage. M. de Ravenel resta trois ans en France pour rendre les comptes de l'escadre; et dans cet intervalle, il fut élevé au grade de capitaine de vaisseau. Il retourna ensuite dans les colonies, où il continua toujours à être en activité de service. Il fut chargé, en 1796, du commandement de la frégate *la Preneuse*, entra dans la baie de Laurent-Marquez, et s'empara du fort portugais. Après cette expédition, plusieurs missions lui furent successivement confiées dans les parages de Madagascar : il rétablit des croisières à la pointe de cette île, dans le canal Mozambique et à Anjouan. Il passa, en 1797, au commandement d'une nouvelle frégate (*la Forte*), et reçut du contre-amiral Sercey, l'ordre de se rendre à la côte de Malabar, pour y croiser pendant quelque temps; de faire route ensuite pour Batavia, puis de remettre au gouverneur hollandais, Overstraten, les 150 hommes du 12ᵉ bataillon, destinés par le gouvernement de l'Ile-de-France à soutenir nos alliés contre les Anglais. Le lendemain de la sortie du Port-Louis (Ile-de-France), le 12ᵉ bataillon se mit en révolte complète, et M. de Ravenel fut sur le point d'être fusillé : plusieurs soldats le couchèrent en joue. Il réussit par sa fermeté à leur imposer, et parvint à suivre en grande partie ses instructions. Une seconde insurrection éclata, le 1ᵉʳ brumaire an 6, relativement au retranchement de la ration d'eau, devenu absolument nécessaire. M. de Ravenel eut à soutenir une lutte cruelle

avant de pouvoir calmer cette dangereuse effervescence, mais il y parvint, et sut maintenir son autorité. Cependant comme l'honneur du pavillon pouvait être compromis sur la côte de Malabar, où l'ennemi était en forces très-supérieures, il était prudent, d'après l'expérience qui venait d'être faite, de ne pas s'exposer à un désavantage évident. En conséquence, M. de Ravenel prit le parti d'entrer dans le golfe du Bengale, où il fut presque toujours à la cape, souvent à sec et entre deux eaux. Cette position, qui menaçait de devenir dangereuse, détermina le commandant Gosson à être l'organe du repentir de ses soldats, et de l'expression de leur obéissance. Après cet événement, M. de Ravenel alla en rade de Madras, et y prit une corvette de la compagnie, qu'il expédia à l'Ile-de-France, afin d'informer le contre-amiral Sercey de sa position. Pendant ce temps, il alla croiser à la pointe de la Galle, puis il fit route vers Colombo, et s'empara encore du vaisseau de compagnie, *le Lord Sigot*. Les administrateurs généraux de l'Ile-de-France (MM. Malartic et Dupuy) lui écrivirent à cette occasion : « Nous avons appris avec peine tous les désagrémens et les dangers réels auxquels vous avez été exposé dans les commencemens de votre expédition. Votre courage et votre prudence ont ramené l'ordre, et cette épreuve, toute glorieuse qu'elle est pour vous, était bien inutile à votre brillante et ancienne réputation. Deux prises que vous nous avez déjà envoyées, et celles qui nous sont annoncées, prouveut que vous voulez aussi mettre la fortune à la raison. Nous vous prions de prendre lecture de la dépêche que nous adressons à la régence sous cachet volant. Vous y trouverez à-la-fois le témoignage de notre confiance en vous, la connaissance de votre situation, et des pouvoirs illimités, pour faire en notre nom tout ce qui pourra déterminer la régence de Batavia à venir au secours de l'Ile-de-France, etc. » La régence avait demandé que la division française séjournât, en totalité ou en partie, dans les mers de Java et dans les autres colonies hollandaises, pour les défendre contre les attaques des Anglais. En conséquence, M. de Ravenel partit de Batavia pour faire une croisière dans les Moluques. Lorsqu'on fut aux environs de Banjermassin, le flux de sang qui se déclara avec violence dans l'équipage, mit tout-à-coup 80 hommes hors de service. Une voie d'eau parut ensuite dans l'avant de la frégate, et ajouta à cette fâcheuse position. La mousson s'opposant alors au retour à Batavia, M. de Ravenel n'avait d'autre parti à prendre que de se rendre à l'Ile-de-France pour recaréner la frégate, et revenir ensuite avec des forces pour protéger l'ile de Java et les autres colonies hollandaises. Il arriva à l'Ile-de France dans l'état le plus déplorable; mais il fut vivement affligé en recevant l'ordre du gouverneur-général de ne faire aucune manœuvre pour entrer dans le port. Cet ordre était provoqué par un arrêté de l'assemblée co-

loniale. En obéissant, M. de Ravenel aurait exposé la frégate à couler sur ses ancres, et tous les malades auraient péri. Il fit les représentations les plus puissantes au gouverneur, en l'assurant que si on lui refusait encore l'entrée du port pendant une heure, l'humanité lui imposait le devoir d'échouer la frégate. Cette détermination lui fit obtenir ce qu'il sollicitait avec tant d'ardeur. M. de Ravenel avait été attaqué de fièvres à Batavia; elles se renouvelèrent à l'Ile-de-France, ce qui l'obligea de se demetire du commandement de la frégate *la Forte*. Le gouverneur-général, en recevant sa démission, lui exprima des regrets dans une lettre très-flatteuse. Telle fut la carrière que parcourut M. de Ravenel dans un intervalle de plus de 45 ans de service. Lorsqu'il y entra, la porte de l'avancement était étroite, la concurrence nombreuse, et les faveurs étaient accordées, non au plus digne, mais au plus protégé. M. de Ravenel triompha de tous ces obstacles par la force de son caractère, par la supériorité de ses talens et par l'évidence de son mérite. Ses amis l'appelaient le *Catinat* de la marine. Le bailli de Suffren et les officiers de ce corps, ses compagnons de gloire, souscrivirent à cette comparaison. Le bailli de Suffren, en le présentant à Louis XVI, dit à ce prince : « Sire, voilà l'officier auquel vous devez la conservation de mon armée. C'est lui qui nous a nourris et a entretenu nos vaisseaux. » La réunion la plus rare des talens militaires, administratifs, diplomatiques, à de grandes connaissances en statistique générale, est ce qui distingua particulièrement M. de Ravenel. Il fut recommandable, en outre, par des principes austères, fermes, incorruptibles, par son courage à lutter contre des dilapidateurs puissans, et par les services qu'il rendit à sa patrie. On ne peut lui reprocher avec justice qu'une inflexibilité de caractère et un rigorisme outrés, qu'il apportait jusque dans l'intérieur de sa famille. Ce fut un tort qui venait sans doute de l'état qu'il avait embrassé et des emplois difficiles qu'il avait eus à remplir; et c'est en quoi il différa de Catinat, qui avait su joindre à un mérite transcendant les mœurs les plus douces et les plus aimables.

RÉAL (LE COMTE), *voy.* le Supplément du tome XVIII.

REGNAULT (JEAN-BAPTISTE-ÉTIENNE-BENOIT-OLIVE), médecin-consultant du roi, né à Niort, le 1er octobre 1759, fut le disciple et l'ami de Vicq-d'Azyr, qui parvint à le fixer à Paris, dans le dessein de l'associer à ses travaux et à ses succès. Lorsque la révolution éclata, M. Regnault fut nommé, en 1789, président de la section de Saint-Eustache. Au milieu de l'effervescence qui régnait alors, il se montra constamment ami de l'ordre, et sut maintenir la tranquillité publique. Il devint, en 1790, membre de la première municipalité constitutionnelle de Paris, fut nommé, en 1791, médecin de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, et enfin médecin ordinaire à l'armée de la Moselle. Sa modération fut bientôt regardée par des hommes exagérés comme une

opposition au nouvel ordre de choses ; il fut dénoncé, et prévenu qu'un mandat venait d'être lancé contre lui par le comité de sûreté-générale, il prit la fuite pour se soustraire à l'échafaud, et se rendit à Hambourg, où pendant dix ans, qu'il y exerça la médecine, il y trouva des Français réfugiés, fuyant comme lui la persécution, et crut, avec juste raison, servir son pays en leur prodiguant les secours de son art. Des affaires d'intérêt l'ayant appelé à Londres, il y fut précédé par la réputation qu'il s'était faite à Hambourg, et ne tarda pas à y obtenir la même confiance. Le rétablissement du gouvernement royal, en 1814, ramena M. Regnault dans sa patrie. Nommé cette même année médecin-consultant du roi, il devint, en 1815, médecin en chef-adjoint de l'hôpital de la garde royale ; en 1817, médecin des pages de la chambre du roi, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. M. Regnault a publié à Londres : *Observation sur la phthisie pulmonaire, et sur le lichen d'Islande, considéré comme médicament et comme aliment*, in-8°, ouvrage qui a eu trois éditions à Londres et deux à Paris. Il est le rédacteur principal du *Journal universel des Sciences médicales*, dont il paraît un numéro par mois depuis 1815.

REGNIER (Edme), *voy.* l'Errata du tome XVIII.

REY (Louis-Emmanuel), lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Grenoble en 1768. Il entra au service après avoir terminé ses études, passa rapidement les premiers grades, et fut nommé par le roi en 1792, capitaine adjoint à l'état-major de l'armée du midi, commandée par le général Montesquiou ; il servit avec distinction à l'armée des Alpes et d'Italie, et venait d'être promu au grade d'adjudant-général lorsqu'il fut arrêté aux avant-postes, par les ordres du représentant du peuple Albitte, sur une dénonciation de la société populaire ; mais le représentant Gaston le rendit à la liberté, sur la demande du général en chef Dumas, et d'une députation de l'armée, qui était venue le réclamer quelques jours avant l'attaque du mont-Cenis. Nommé général de brigade en l'an 4, il fut appelé au 18 fructidor au commandement supérieur de Lyon, mis en état de siége, et des départemens du Rhône et de la Loire ; il parvint par sa fermeté et par de sages mesures, à l'arrestation des principaux chefs des compagnies de Jésus et du Soleil, qui, en plein jour et avec la plus grande audace, commettaient dans cette malheureuse ville et dans ses environs des excès atroces, et avaient jeté la terreur parmi les habitans. Ces bandes poursuivies et détruites, la tranquillité se rétablit et les communications furent assurées. Dans ces temps difficiles, le général Rey sut mériter l'estime et la reconnaissance des Lyonnais, par sa justice et sa fermeté. Chargé de l'organisation et de la formation de divers corps, il passa en l'an 10, au commandement du département de Jemmapes, fut employé en 1805, à l'armée de Boulogne, où il commanda en 1807 et 1808, la première

division de cette armée, et fut nommé à la fin de 1808, chef-d'état-major général de l'armée de Catalogne, lors de sa formation sous les ordres du maréchal Gouvion Saint-Cyr; après le départ du maréchal, il remplit les mêmes fonctions sous les ordres du maréchal Augereau. Il passa en Espagne en 1810, et remplaça comme gouverneur général du 5e gouvernement, le général Dorsenne nommé au commandement en chef de l'armée du Nord. En juin 1813, lors de l'évacuation de Burgos, il fut chargé par le roi d'Espagne, du commandement d'un convoi considérable dirigé sur Saint-Sébastien, où se trouvaient les ministres et les principaux officiers de la maison de ce prince. A son arrivée le 22 juin dans cette place qui avait été en partie désarmée pour former un équipage de siége, et privée de ses approvisionnemens de réserve, qui avaient été dirigés sur Santona, le général Rey n'y trouva qu'un dépôt de conscrits de 350 hommes, commandés par 4 officiers. Il s'occupa aussitôt du réarmement de la place ainsi que de ses approvisionnemens et des travaux extérieurs. Après la malheureuse affaire de Vittoria, le général Foy qui avait réuni à sa division une partie des débris de l'armée, jeta des troupes dans la place qui, dès le 28 juin, se trouva cernée. Le général Graham avec deux divisions anglaises et une division portugaise, fut chargé de l'attaque de Saint-Sébastien. Les Anglais échouèrent dans les assauts livrés le 25 juillet et le 31 août, où ils firent des pertes énormes, auxquelles on attribue la destruction de la ville. Repoussé aux divers assauts, le général Graham avait donné l'ordre de la retraite, lorsqu'un obus ayant éclaté, mit le feu aux artifices qui se trouvaient sur la brèche, et causa de grands ravages dans les rangs français. Un chef de bataillon, 4 officiers et un grand nombre de troupes d'élite furent victimes de ce malheureux événement. Le général Rey accourut sur la brèche avec des troupes de réserve; on s'y maintenait avec la plus grande opiniâtreté, lorsqu'un bataillon portugais ayant effectué le passage de la rivière, parvint sous la protection des batteries de brèche et après avoir éprouvé de grandes pertes, à s'établir au pied de la muraille de mer près de la petite brèche, et dans les décombres adjacens, d'où l'on ne put parvenir à le déloger. Alors la retraite fut ordonnée et la ville défendue pied à pied. Le général n'abandonna qu'à 4 heures la principale traverse en avant de l'église, lorsque toutes les troupes eurent effectué leur retraite sur le fort par les deux communications qui y aboutissent. Du 1er au 8, les troupes dans les diverses positions qu'elles occupèrent au bivouac, eurent beaucoup à souffrir d'une pluie continuelle, et éprouvèrent de grandes pertes par le feu non interrompu de 20 mortiers et de 13 obusiers. Le 8 au matin, les Anglais ouvrirent le feu sur le Mirador, et le faible mur qui entoure le rocher à mi-côte, avec une batterie de 20 pièces de 24 qu'ils avaient établie sur le terre-plein de l'ouvrage à cornes, et qui était soutenue par le feu de toutes les batteries; les

troupes n'ayant pas d'abri la perte fut considérable; à une heure les brèches étaient praticables. Le général Rey fit une convention pour remettre le château qui était dans un état de complète destruction. Il ne restait plus une seule pièce en état de tirer dans les diverses batteries : les Anglais furent étonnés de la situation dans laquelle ils trouvèrent cette position, et en témoignèrent leur surprise. Pendant la durée de ce siège mémorable dont l'investissement commença le 28 juin, le général Rey et sa brave garnison se couvrirent d'une gloire immortelle dans les nombreux combats qu'ils eurent à soutenir. L'empereur en manifesta hautement sa satisfaction, confirma tous les avancemens faits pendant le siège, et accorda des récompenses. Il éleva le général Rey au grade de général de division, le nomma grand officier de la légion-d'honneur, et par une faveur spéciale et très-rare, il lui accorda la totalité de ses appointemens pendant la durée de sa captivité. Le général Rey rentré en France après la restauration en 1814, fut nommé chevalier de Saint-Louis. A la fin d'avril 1815, il reçut l'ordre de se rendre à Valenciennes en qualité de gouverneur de cette place importante, qui fut attaquée après les désastres de Waterloo, par un corps d'armée commandé par le prince Frédéric d'Orange. Malgré tous leurs efforts les alliés ne purent entrer dans Valenciennes, qu'après la signature du traité qui déterminait la ligne que devaient occuper les divers corps d'armées. Le général Rey a eu la satisfaction, après avoir défendu vaillamment une place sur la frontière ennemie, d'en conserver une à la France. Il a été mis jeune encore à la retraite par l'ordonnance de 1815, et s'est retiré à la campagne où il s'occupe d'agriculture, et jouit de l'estime de ses concitoyens.

REYMOND (George-Marie), dont le nom est écrit Raymond dans plusieurs recueils littéraires, est né à Chambéri, vers 1769. Il est rédacteur du *Journal de Savoie*, et principal du collège de Chambéri, où il est aussi professeur de mathématiques. On lui doit les productions suivantes : 1° *A l'auteur de la Chaumière indienne, ou Réfutation du système de M. Bernardin de Saint-Pierre, sur la figure de la Terre*, Chambéri, 1792, in-8°; 2° *De la Peinture considérée dans ses effets sur les hommes en général, et son influence sur les mœurs et le gouvernement des peuples*, 1801, in-8°; 1804, in-8°; 3° *Essai sur l'émulation dans l'ordre social et sur son application à l'éducation;* cet ouvrage a été mentionné honorablement par l'institut, 1802, in-8°, Genève; 4° *Métaphysique des études, ou Recherches sur l'état actuel des methodes dans l'étude des lettres et des sciences, et sur leur influence relativement à la solidité de l'érudition*, Paris, 1804, in-8°; 5° *Manuel métrologique du departement du Mont-Blanc*, Chambéri, 1803, in-8°; 6° *Deux lettres à M. Millin, sur l'usage de la musique dans les églises*, 1811, in-8°; 7° *Lettre à M. Villoteau, touchant ses vues sur la possibilité d'une théorie exacte des principes naturels de musique*, Paris, 1811, in-8°; 8° *Essai sur la détermination*

des bases physico-mathématiques de l'art musical, 1813, in-8°; 9° *Notice sur les Charmettes*, Genève, 1811, in-8° (insérée dans le *Magasin encyclopédique* de 1811); 10° *Notice sur l'Institut d'Yverdun*, 1814, in-8°; 11° *Analyse du biomètre, instrument pour mesurer la vie, ou Mémorial horaire de M. Jullien*, 1815, in-8°; 12° *Éloge de Blaise Pascal*, qui a remporté l'églantine d'or, à l'académie des Jeux-Floraux de Toulouse, en 1816; 2° édition, 1817, in-8°. M. Reymond a fourni beaucoup d'articles à la *Bibliothèque française* de M. Pougens, au *Magasin encyclopédique* de feu Millin, aux *Annales de mathématiques pures et appliquées*, par M. Gergonne, etc. Il est membre de la société philotechnique de Paris, des académies de Lyon, de Dijon, de Nîmes, de Turin, etc.

REYMOND (J. B.), capitaine au corps royal des ingénieurs-géographes militaires, membre de différentes académies, frère aîné du précédent, est né à Chambéri en 1766. Il a publié : 1° en 1793, et de nouveau en 1805, avec des changemens, une *Carte générale du département du Mont-Blanc*; 2°, en 1815, dessinée et gravée par lui, une *Carte physique et minéralogique du Mont-Blanc et des vallées qui l'avoisinent*. Elle avait été levée pendant les années 1797, 1798, et 1799. Il s'occupait, il y a quelques années, d'une grande *Carte topographique et militaire des Alpes*, en 12 feuilles.

REZZONICO, littérateur italien, *voy.* le Sup. du t. XVIII.

RIBES, médecin, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

RIQUET (COMTE DE CARAMAN, PRINCE DE CHIMAY), *voy.* le Supplément du tome XVIII.

ROBERT DE SAINT-VINCENT, père et fils, conseillers au parlement et à la cour royale, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

ROBERT (HUBERT), peintre, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

ROBERT, peintre de paysages, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

RODE, célèbre violoniste, *voy.* le Supplément du tome XVIII.

ROEST d'ALKEMADE (ANTOINE-JOSEPH BARON DE), né à Dordrecht en Hollande, le 15 avril 1782, est entré au service comme lieutenant de hussards, sous le règne du roi Louis Napoléon. Nommé capitaine, écuyer et chevalier de l'ordre royal de l'union, en 1807, lieutenant-colonel des gardes à pied en 1808, colonel du 3° régiment de hussards en 1809, et blessé très-dangereusement le 27 mars de la même année à Ciudad-Réal en Espagne, il fut fait ensuite général-major, grand-maréchal de la cour du roi et grand-croix de l'ordre de l'Union. Après l'abdication du roi Louis, il resta au service de l'empereur Napoléon comme général de brigade. En 1810, il fut nommé chevalier de la légion-d'honneur; en 1811, il commandait le département du Panaro à Modène : il mourut le 17 décembre de la même année. Il s'était trouvé à plusieurs actions d'éclat, dans lesquelles il avait déployé la bravoure la plus brillante : et un rapport officiel consacra le souvenir de sa belle con-

duite à l'affaire de Ciudad-Réal.

ROSENMULLER (Ernest-Frédéric-Charles), orientaliste allemand, est né à Helsberg, le 10 décembre 1768. Son père, pasteur distingué, lui fit donner une éducation soignée, et approuva sa vocation pour les sciences. M. Rosenmuller devint, en 1795, professeur de langue arabe à l'université de Léipsick, où il avait terminé ses études, et fut nommé ensuite bibliothécaire de la même université. « C'est, dit-on, un savant orientaliste et exégète hardi. On lui doit un grand nombre d'ouvrages utiles sur plusieurs parties des antiquités; d'excellens morceaux de critique et de littérature de l'Orient; enfin, un commentaire latin fort étendu sur les principaux livres de l'ancien Testament, travail qui a le plus contribué à sa réputation, et qui n'est pas encore achevé. » On cite parmi les principales productions de M. Rosenmuller: 1° *Zohairi carmen, templi meccani foribus appensum, nunc primum ex cod. Leidensi arabicè edit., lat. conversum et notis illustr.*, Léipsick, 1792, gr. in-4°; 2° *Selecta quædam Arabum adagia, nunc primum arabicè edita, lat. versa atque illustr.*, ib., 1797, gr. in-4°; 3° *Abulfedæ Mesopotamia, arab. primum edita* (dans le 3° tome du *Répertoire bibl. et orient.* de M. Paulus). 4° *Commentatio de Pentateuchi versione persicâ*, gr. in-4°, Léipsick, 1814; 5° *Manuel bibliographique de critique et d'exégèse biblique*, 4 vol., Gœttingen, 1797-1800, in-8°; 6° *Recueil et analyse des passages de l'Écriture sainte, qui servent de preuves dans l'exposition des dogmes de la théologie chrétienne;* 1er vol., Léipsick, 1795, gr. in-8°. La suite de cet ouvrage n'a pas paru. 7° *Grammaire et Chrestomathie arabes*, ib., 1799, in-8°; 8° *Histoire des prétendus envoyés de Dieu et fondateurs de sectes religieuses, parmi les mahométans* (insérée dans le 2° vol. des Mélanges, pour l'Histoire des religions, par M. Staendlin, 1797). 9° *Poésie des Arabes, avant Mohammed*, dans les *Supplémens à la Théorie des beaux-arts*, par Sulzer, vol. 5, 1798. Il a traduit et accompagné de notes *les Mœurs des Bédouins*, de d'Arvieux; *le Timon*, de Lucien; *l'Épître de Saint-Jacques;* les *Supplémens à l'introduction de J. D. Michaëlis, aux livres du N. T*, publiés à Cambridge, en 2 vol. gr. in-4°, par M. H. Marsh; Gœttingue, 2 vol. in-4°, 1795-1803. M. Rosenmuller a trois frères, qui se sont distingués par leurs ouvrages: Jean-Chrétien, né en 1771, est professeur d'anatomie et de chirurgie à Léipsick: il a publié plusieurs écrits sur son art; Jean-Jérôme-Conrad, né en 1775, cultive la littérature historique, et a donné différens ouvrages dans cette partie; enfin Philippe, né en 1776, exerce les fonctions de pasteur, et a mis au jour des *poésies*, des *traductions*, etc.

ROSSINI (Joachino), un de ces hommes qui, libéralement dotés par la nature, opèrent dans les arts une révolution violente, et changent le goût de leur siècle, en croyant eux-mêmes n'obéir qu'à leur caprice. Les chants gracieux de Cimarosa, la musique légère et brillante de Paër, avaient

ouvert la route; M. Rossini osa davantage; et sans autre système que celui de se plaire à lui-même, il créa une école nouvelle, qui fera de mauvais imitateurs, mais dont le style original et vif doit faire époque dans l'histoire de l'art musical. Né à Pesaro, en 1789, de parens villageois, il apprit à chanter avant d'apprendre à lire, et, après avoir été enfant de chœur, il entra au conservatoire de Naples, c'est-à-dire qu'il suivit la route ordinaire, demi-sacrée, demi-profane, qu'ont suivie dans sa patrie, tous ces génies nés sans fortune, qui devaient un jour briller au premier rang, et faire retentir d'hymnes saints et d'accens voluptueux les voûtes des temples et les salles des jeux scéniques. Beaucoup d'étourderie, de dissipation, d'inconséquences, marquèrent ses premiers pas dans la carrière. Il apprit la composition, comme un homme qui devine l'art, et qui s'embarrasse assez peu des règles. Ses premiers opéras n'eurent que de légers succès. On le vit parcourir l'Italie, comme c'est la coutume, à la solde des *impresarii*; toujours en retard dans les engagemens qu'il contractait, toujours cité pour sa paresse, son goût pour les plaisirs, son dédain de l'avenir, et sa facilité à se jouer du public, de son talent et de sa gloire. A Venise, où il fut retenu par un *impresario* de mauvaise humeur, et où le public avait sifflé une de ses ouvertures, il imagina d'interrompre par des poses l'ouverture nouvelle qu'il fut obligé de composer, et de marquer chacune de ces poses, d'un coup donné par chaque musicien avec le manche de son instrument sur les chandeliers de fer blanc qui éclairent les pupitres. Les exécutans soumis par devoir, et forcés par une discipline exacte à exécuter toutes les volontés du compositeur, remplirent cette singulière tâche; et l'harmonie qui en résulta fut si extravagante, si singulière, et mit les spectateurs vénitiens dans une telle fureur, que l'attention publique s'éveilla, et que bientôt on ne parla plus que de l'audacieuse espièglerie du june Rossini. Son talent se déploya tout entier au moment même où son étourderie occupait les oisifs de l'Italie. Il donna le *Barbiere di Siviglia*, et le *Nozze di Figaro*. C'était entrer en lice avec Paësiello et Mozart. On trouva chez M. Rossini, avec moins d'étude, moins de perfection, une verve entraînante, une rapidité d'expression étonnante, et un *brio*, pour nous servir du mot technique, que personne n'avait encore porté si loin. Dès lors l'enthousiasme italien proclama Rossini le *giovane d'ingenio*. En effet, il a ce qui constitue principalement le génie dans les arts, de l'imagination, de la verve, et une fertilité merveilleuse. Il a pressé tous les mouvemens musicaux, et souvent, pour obtenir de l'effet, il a préféré des motifs brillans, des thèmes vifs, des inspirations gaies, rapides et riantes, à ces combinaisons dramatiques, à ces compositions savamment expressives, que l'on admire chez Gluck, Mozart et Spontini. Ces défauts se sont reproduits avec plus de force dans ses autres ouvrages, et l'indolence de son caractère a joint à ces

reproches mérités celui de dédaigner trop souvent le choix de ses motifs, de négliger l'enchaînement des parties, et de reproduire la même pensée, ou (ce qui est plus inexcusable) le même morceau appliqué à différentes paroles, dans deux ou trois ouvrages de genres différens. Sa vie aventureuse et épicurienne, et sa manière de composer, sans justifier ces défauts, les expliquent suffisamment. M. Rossini n'a besoin ni de la solitude, ni du silence pour trouver l'inspiration. C'est au milieu des fêtes, parmi le bruit et le fracas, au sein des plaisirs, à table, en voyage, que sa verve négligente laisse échapper ces trésors d'une mélodie vive et élégante, mais souvent incorrecte, dont les accens ont charmé l'Europe. *Mose in Egitto*, la *Donna del lago*, *Otello*, la *Cenerentola*, la *Gazza ladra*, portent de fréquentes et de brillantes traces de son génie, qui ne s'est montré que par intervalles dans l'*Elisabetta*, la *Semiramide*, le *Turco in Italia*, et quelques autres ouvrages plus faibles. Il a épousé Mme Colbran, et s'est reposé depuis cette époque. A Paris et à Londres, aucune production n'a encore signalé l'existence de son génie. Nommé directeur du Théâtre-Italien de Paris, il jouit aujourd'hui d'une juste renommée, qu'il sait mettre à profit, sans la soutenir et l'agrandir : au moment où nous écrivons (1825), il s'occupe d'un grand ouvrage pour le théâtre de l'Académie royale de Musique; ses admirateurs et ses rivaux l'attendent à cette grande épreuve, qui a mis le sceau à la réputation de Sacchini, de Piccini et de Gluck.

ROSNAY, général, *voy*. le Supplément du tome XVIII.

SABATIER, célèbre chirurgien, *voy*. le Supplément du tome XVIII.

SCHILT (Jean-Jacques), maréchal-de-camp, commandeur de la légion-d'honneur, né dans le département du Bas-Rhin, le 13 mai 1761, s'enrôla le 26 janvier 1779, comme simple volontaire dans la légion de Nassau, devenue par suite de différentes incorporations, 24me régiment d'infanterie légère. Cette légion faisant alors partie de l'armée des côtes de Bretagne, M. Schilt se trouva à l'attaque de l'île de Jersey. Il était quartier-maître trésorier en 1791. A cette époque il passa à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il servit successivement sous les ordres des généraux en chef Servan, Muller et Moncey. Employé constamment à l'avant-garde, il participa aux brillans succès que les Français obtinrent en Espagne, et se distingua particulièrement à l'attaque des lignes formidables d'Irun, à la reddition des forteresses de Fontarabie et de Saint-Sébastien, et à la prise des villes de Vittoria et de Bilbao. Il obtint le grade de capitaine le 6 novembre 1792, celui de chef de bataillon le 26 juillet 1793, et fut nommé général de brigade, le 19 vendémiaire an 3 (10 octobre 1794). Après la paix avec l'Espagne, le général Schilt passa à l'armée de l'Ouest, où il contribua aux succès qui forcèrent les derniers chefs de l'insurrection à se soumettre. Employé sous les or-

dres des généraux en chef Hoche, Moulin, Hédouville et Brune, il acquit successivement leur estime et sa conduite honorable lui valut de la part du directoire-exécutif, une lettre très-flatteuse. Il resta dans les départemens d'Ile-et-Vilaine et du Morbihan, jusqu'à l'entière pacification de ces contrées. Le général de brigade Schilt fit en l'an 8, partie de l'armée de réserve, formée à Dijon; il se trouva à l'affaire du Tessin, au combat de Turbigo, au blocus du château de Milan, et à la célèbre bataille de Marengo : dans cette journée il donna de nouvelles preuves de talent et de courage. Le combat était engagé depuis six heures; le feu le plus violent se propageait sur toute la ligne, et de part et d'autre les charges les plus audacieuses se renouvelaient sans cesse; un corps ennemi qui se prolongeait du côté de Castel-Ceriola, menaçait l'aile droite de l'armée française : pour ne pas se laisser environner on fut obligé d'abandonner Marengo, et de prendre position en avant de ce village. Ce mouvement indispensable fut exécuté avec une précision remarquable, sans que le feu se trouvât interrompu un seul instant. En ce moment la division Mounier arrivait sur le champ de bataille, les généraux Schilt et Carra-Saint-Cyr, à la tête des 19e légère et 70e demi-brigades, marchèrent aussitôt sur la droite, et reprirent une partie du terrain que les circonstances avaient fait abandonner aux troupes françaises. Le général Schilt dont la manœuvre habile pour se dégager des forces nombreuses qui l'environnaient, fut admirée des troupes, reçut les éloges des généraux en chef, et sa conduite obtint une mention honorable dans le rapport du chef d'état-major-général. Employé en l'an 9, à l'armée d'Italie, sous les ordres de Brune, il se distingua au passage du Mincio, à celui de l'Adige, et à la prise des positions de Rivoli et de la Corona. La nature du terrain, une nombreuse artillerie et les forces imposantes de l'ennemi, rendirent l'attaque de ces positions des plus dangereuses; le général Schilt, avec sa brigade, composée des premier et deuxième bataillons de la 12e légère, et 91e de ligne, les tourna tandis que la brigade du général Seriziot les attaquait de front, et elles furent enlevées : « Il ne fallait rien moins, disait le général Oudinot dans son rapport, que l'intrépidité des Français, pour gravir ces montagnes sous une pluie de feu, et emporter un succès aussi complet que rapide. » Après avoir participé aux succès de l'armée d'Italie jusqu'à la paix, le général Schilt fut appelé des bords de la Piave au commandement de la ville de Milan, d'où il passa successivement au commandement de Nice, et à celui des Alpes maritimes. Ce général qui n'a dû son avancement qu'à son mérite, a aussi développé les talens d'un sage administrateur; en faisant d'une part respecter la discipline militaire, il a de l'autre réparé les maux de la guerre, et soulagé les peuples dont l'administration lui était confiée. Il a cessé de faire partie des cadres de l'armée en 1816.

SCRIBE (Eugène), homme de

lettres, l'un des plus féconds comme des plus ingénieux et spirituels auteurs de légers ouvrages dramatiques, a enrichi les théâtres du Vaudeville, des Variétés, de l'Opéra-Comique et du Gymnase (aujourd'hui théâtre de MADAME, duchesse de Berry), d'une foule de productions qui, presque toutes, ont obtenu un succès de vogue. Le nombre des pièces que M. Scribe a composées, soit seul, soit en société, se monte à plus de cent trente; nous ne citerons que les principales. (Au Vaudeville), *le Nouveau Pourceaugnac; le comte Ory; la Nuit de la Garde nationale; une Visite à Bedlam; le Fou de Péronne; la Somnambule; Frontin mari-garçon.* (Aux Variétés), *le Solliciteur; les deux Précepteurs; le comte d'Erfort, ou l'Ennui; l'Ours et le Pacha; l'Intérieur d'une Étude.* (Au Gymnase dramatique), *le Secrétaire et le Cuisinier; le Parrain; le Gastronome sans argent; le Colonel; la Petite Sœur; le Mariage enfantin; le vieux Garçon; Michel et Christine; Philibert marié; la Demoiselle et la Dame; l'Écarté; l'Intérieur d'un Bureau; la Loge du Portier; l'Héritière; le Coiffeur et le Perruquier; la Maîtresse au Logis; la Partie et Revanche; un Dernier Jour de fortune; la Mansarde des Artistes; les Grisettes; Rodolphe; Coraly; la Quarantaine; la Haine d'une Femme; le plus Beau Jour de la vie.* (A l'Opéra-Comique), *la Chambre à coucher*, musique de Guénée; *le Valet de Chambre*, musique de Caraffa; *Leycester; la Neige; le Concert à la Cour; Léocadie; le Maçon.* Ces derniers ouvrages ont été mis en musique par M. Auber, compositeur plein de verve et d'originalité, qui s'est acquis une juste réputation. (A l'Odéon), *le Valet de son Rival.* (Au Théâtre-Français), *Valérie*, comédie en trois actes et en prose. Cette pièce, où Mlle Mars remplit le principal rôle d'une manière inimitable, a fait courir tout Paris, et est restée au courant du répertoire. Dans tous les ouvrages cités ici, M. Scribe a fait preuve d'une parfaite entente de la scène. Si l'intrigue est en général légère, les détails, en revanche, sont pleins de grâce et d'intérêt. Les pièces de cet auteur obtiennent, si l'on peut s'exprimer ainsi, un succès de bon ton; aussi est-ce habituellement dans la bonne société qu'il puise ses inspirations. Jeune encore, il a déjà beaucoup fait pour sa fortune, et plusieurs ouvrages importans qu'il prépare, dit-on, ajouteront sans doute encore à sa gloire.

SÉGUAIN (JÉRÔME), capitaine de frégate, chevalier de la légion-d'honneur, est né à Lyon, département du Rhône, le 28 juillet 1760. Dès sa plus tendre jeunesse il se montra passionné pour les voyages et pour les études de la marine. En 1771 il partit pour Rochefort, où il arma en course, sur des vaisseaux de ce port, jusqu'à la fin de la guerre de 1776. La paix faite, il offrit ses services à la compagnie des Indes, qui l'employa en qualité d'officier depuis 1784 jusqu'en 1792; à cette époque, revenant de la Chine, il quitta le service de la compagnie pour monter un corsaire, nommé *le Citoyen*, dont les différentes

courses n'offrirent aucune chance favorable à son avancement ni à sa fortune. Dans un voyage qu'il fit de Lorient à Tnulon, en passant par Bordeaux il y fut retenu pour prendre le commandement de la frégate *la Citoyenne française*. Ce choix fut approuvé par le gouvernement, qui venait de nommer M. Séguain lieutenant de vaisseau. Pendant l'espace de vingt-deux mois qu'il conserva ce commandement, il escorta et protégea plusieurs convois, triompha d'un grand nombre de difficultés, et les succès qu'il obtint ne furent dus qu'à son expérience et à ses talens. De concert avec la *Tamise* et *la Républicaine*, il fit, dans une croisière, plus de cinquante prises qui ne l'enrichirent pas, car ne s'en considérant que comme le dépositaire fidèle, il ne lui resta, après la redditinn de ses comptes, que l'espoir d'un nouvel embarquement. Il fit, sur le vaisseau *les Droits de l'Homme*, la première expédition d'Irlande, dans laquelle, assailli par des forces infiniment supérieures, il soutint pendant douze heures l'un des combats qui honorent le plus la marine française. Au retour d'Irlande son vaisseau fut battu par la tempête et vint s'échouer dans la baie d'Audierne. Placé en qualité d'adjudant dans l'état-major du contre-amiral Morard de Galles, il renonça à cette place pour prendre l'armement de la frégate *la Résolue*, en l'absence du capitaine, et la conduire jusqu'au départ pour la seconde expédition d'Irlande, dans laquelle, pendant la traversée, il essuya trois combats. Après les deux premiers, la frégate désemparée et faisant eau de toutes parts, s'efforçait d'arriver en Italie, lorsque attaquée de nouveau elle fut obligée d'amener. Le capitaine Séguain revint en France sur parole, et servit dans l'état-major jusqu'au moment où il put être échangé. Il sollicita ensuite de l'emploi sur la flotille, et obtint le commandement de la première division dans l'Escaut. Il exerça continuellement ses marins, et tint dans le meilleur état ses équipages. A la paix, le gouvernement lui donna le commandement de la corvette *le Festin*, avec laquelle il fut envoyé aux îles du Vent. La paix no fut pas de longue durée et le capitaine Séguain se retrouva en présence de l'ennemi. Des péniches anglaises essayèrent vainement d'enlever la corvette qu'il montait; il déjoua leur projet en employant l'*estacade*, moyen extraordinaire de défense qu'avant lui aucun bâtiment n'avait mis en usage. De retour en Europe, il se signala par un acte d'intrépidité remarquable. Depuis quelques jours il attendait à Laberwzach un moment favorable pour passer sans se compromettre à Brest, où le gouvernement lui avait donné l'ordre de se rendre malgré la croisière ennemie. Son louvoyage ne pouvait guère être favorisé par les flots dans une baie où les vents de N. E. ne soufflent que sur les cinq heures du matin. Cela ne l'empêcha pas d'appareiller le 12 vendémiaire sur les trois heures de la nuit, cachant ses feux afin de filer la côte en approchant la terre de très-près. Il avait fait prévenir quelques-uns des forts

qui se trouvaient sur sa route et leur répondait au portevoix pour éviter toute méprise. Pendant le jour il compta trois vaisseaux, deux frégates et quatre corvettes à la surveillance desquelles il devait se soustraire et qui étaient à une distance d'environ une lieue et demie. Il avait réussi à doubler le fort du Conquet, mais le fort Sainte-Barbe, qui ne le reconnut point, lui tira trois coups de canon dont un l'atteignit en plein bois. La récidive était à craindre et le fort Saint-Mathieu pouvait imiter ce funeste exemple ; le capitaine Séguain fut obligé de se couvrir de ses feux de nuit, au risque de donner l'éveil à l'ennemi. En doublant le cap Saint-Mathieu il courait le danger d'être coupé ; il force audacieusement le passage ; mais, comme il l'avait prévu, ses signaux de nuit attirèrent les vaisseaux ennemis à sa poursuite. Il les aperçut dès le point du jour, courant bord sur bord pour lui couper la retraite. Il passe au milieu d'eux et se dispose au combat avec son équipage d'élite formé sous son commandement. Déjà il avait doublé plusieurs vaisseaux ennemis, qui croyant sa fuite impossible, n'avaient point fait feu. Bientôt la supériorité de sa manœuvre, la célérité de ses mouvemens d'évolution lui firent dépasser les frégates, et par sa marche peu ordinaire il évita les bricks qui le poursuivaient de plus près. Une goëlette prétendait encore lui couper le passage : elle était armée de caronades de seize que les canons de la frégate française devaient faire taire. Le combat fut commencé par le capitaine Séguain, mais après l'échange d'une soixantaine de coups tirés de part et d'autre la goëlette anglaise fut obligée de se retirer, et vers neuf heures la frégate française, dont le capitaine et l'équipage avaient fait preuve de la plus grande intrépidité, trouva un refuge assuré sous le fort de Berthaume. M. Séguain, pour prix de ses travaux, obtint la récompense des braves. Armé d'abord sur le vaisseau le *Cassard*, en radoub à Brest, il se distingua depuis sur divers bâtimens, par plusieurs actions d'éclat. Il a cessé d'être compris dans les cadres des officiers de marine en 1816.

SHELLEY (Percey-Bissche), écrivain anglais très-distingué, un des derniers amis de lord Byron, a acquis de la célébrite par l'originalité de ses ouvrages, tant en prose qu'en vers, et par les malheurs de sa vie, qu'il termina, il y a peu de temps, dans les flots de la Méditerranée. Son père, sir John Shelley, riche baronnet, fit pendant long-temps partie de la société intime du prince de Galles (le roi actuel, George IV), et donna de grands soins à l'éducation d'un fils qui, dès l'enfance, annonçait les plus heureuses dispositions, et semblait promettre une illustration nouvelle à sa famille. A l'âge de 13 ans, Shelley fut tiré d'une pension renommée, et envoyé au collége d'Eton. Il y développa bientôt un caractère assez bizarre, ne prenait aucune part aux amusemens naturels à son âge, recherchait la solitude, et se montrait aussi réservé que mélancolique. Il affectait un grand mépris pour les travaux habituels

des classes, les amplifications de collége, et surtout pour les vers latins modernes; mais il fit des progrès remarquables dans les sciences exactes, la physique et la chimie. La littérature étrangère eut aussi pour lui de grands attraits, et la lecture des ouvrages allemands lui donna de bonne heure cet esprit romanesque qu'il montra dès-lors, et qu'il a toujours conservé. A l'âge du 15 ans, il publia ses deux premiers romans intitulés : *Justrozzi* et le *Rossicrucien*, dont on parla beaucoup, et qui parurent fort au-dessus des moyens d'un auteur de cet âge. Quelques journalistes prétendirent y découvrir déjà des principes irréligieux et blâmables. Shelley, après avoir achevé ses cours à Eton, se rendit à l'université d'Oxford. Depuis quelque temps il s'était lancé dans les champs arides de la plus abstruse métaphysique, et avait entrepris, sous le nom supposé d'une femme, une controverse théologique, avec un haut dignitaire de l'église anglicane. A la fin de son second *terme* à l'université, il composa un ouvrage dans lequel, sans respect pour les opinions les plus généralement établies, il attaquait même la doctrine révérée des causes finales, et joignant à cette témérité une jactance extravagante, il envoya l'écrit signé de son nom à tous les évêques de l'Angleterre. La conséquence naturelle d'un acte aussi insensé, fut une citation devant les maîtres du collége, et comme il ne voulut point désavouer son écrit, ni rétracter ses opinions, se préparant, au contraire, à les soutenir envers et contre tous, il fut renvoyé avec éclat de l'université d'Oxford. Une pareille rélégation, si fâcheuse pour un jeune homme, a ordinairement en Angleterre une grande influence sur sa destinée; mais Shelley ne parut nullement affecté d'une disgrâce qui détruisit cependant presque toutes ses espérances pour l'avenir, et devint si fatale à son bonheur. Elle le priva immédiatement de l'objet de son premier amour, et aliéna à jamais de lui sa famille. Son père refusa pendant long-temps de le recevoir dans sa maison, et quand il y consentit enfin, il le traita avec une telle froideur, que le fils crut lui-même devoir renoncer au toit paternel. Il se rendit à Londres, où il se prit bientôt d'une grande passion pour la jeune et belle miss Westbrook, qui consentit à partir avec lui pour l'Ecosse, et qu'il épousa à *Gretna-Green*. Les âges réunis des deux époux ne se montaient qu'à 33 ans. Ce mariage exaspéra le père de Shelley au point qu'il cessa toute communication avec son fils. Celui-ci, après avoir passé quelque temps à Edimbourg, se rendit en Irlande. Toute l'île était alors agitée par des troubles politiques très-graves. Shelley publia à Dublin un pamphlet qui eut un grand débit. Il cherchait à calmer l'effervescence populaire, et recommandait une fermeté modérée aux Irlandais, leur prédisant qu'ils n'obtiendraient jamais par la révolte, les libertés qu'ils réclamaient. Il parla dans le même sens à quelques-unes des assemblées publiques, et fit preuve de talens oratoires très-distingués. Revenu en Angleterre

à la fin de l'année 1812, il composa le poëme de *Queen Mab* (la Reine Mab), qu'il envoya à plusieurs littérateurs connus, et entre autres à lord Byron. « C'est un ouvrage, disait celui-ci, dans lequel il y a beaucoup d'imagination et de talent. Personne ne sait mieux que l'auteur que ses opinions et les miennes sur la partie métaphysique de son poëme diffèrent essentiellement, quoique nous soyons d'ailleurs d'accord avec tous ceux que la bassesse et la bigoterie n'aveuglent point. J'admire la poésie de Queen Mab et des autres productions de Shelley. » Plusieurs années après, le poëme de Queen Mab tomba entre les mains d'un libraire, qui le publia pour son propre compte, ce qui donna lieu à des poursuites judiciaires, qui procurèrent à Shelley l'occasion de désavouer quelques opinions de sa fougueuse jeunesse. Son mariage, dont il eut deux enfans, ne fut pas heureux. En 1816, une séparation eut lieu d'un consentement mutuel, et il partit pour le continent. Pendant un long séjour en Suisse, ce pays enivra son âme d'une nouvelle passion pour la nature. Il se lia d'une étroite amitié avec lord Byron à Genève, et cette amitié a duré toute leur vie. On a dit que lord Byron, qui en convenait lui-même, était en grande partie redevable des beautés de tout ce qu'il a écrit à la Villa Diodati (le troisième chant de *Child Harold*, *Manfred* et *le Prisonnier de Chillon*), aux critiques judicieuses que son ami faisait des imperfections de ses divers ouvrages et aux conseils qu'il lui donnait. Shelley composa à la même époque son églogue de *Rosalind* et *Helen* et une *Ode aux montagnes Euganéennes*, où il y a de grandes beautés. Il fit ensuite son premier voyage en Italie, revint en Angleterre, et après la mort de sa femme, il épousa en secondes noces miss Mary-Wolstonecraft Godwin, fille de la célèbre Mary Wolstonecraft, défenseur éloquent des droits des femmes, et d'un écrivain non moins renommé, M. Godwin, auteur de plusieurs écrits politiques et du roman de *Caleb William*. Shelley, insouciant sur tout ce qui tenait à l'argent et généreux à l'excès, éprouva quelque temps après cette union, des embarras extrêmes; l'héritier du titre de baronnet et d'une fortune assez considérable, se trouva à la veille de mourir de faim. Quand il eut enfin atteint sa majorité, apprenant qu'il avait droit à quelques propriétés tenues en fief, il vendit ces droits à son père pour une rente viagère de 1,000 livres sterling, et alla s'établir à Marlow, où il se livra entièrement à son goût pour la poésie. Ce fut pendant son séjour dans le comté de Buckingham, qu'il composa son beau poëme d'*Alastor* ou *l'Esprit de la solitude*, un des plus parfaits modèles d'harmonie que possède la langue anglaise, ouvrage plein de verve et riche des tableaux que l'imagination du poète avait ébauchés d'après nature, créés ou embellis pendant ses excursions dans les Alpes. Ses revenus étaient loin de suffire au train de vie qu'il avait adopté en Angleterre; toujours brouillé avec sa famille, qui avait

même obtenu que le chancelier lui retirât la tutèle de ses enfans du premier lit, sous prétexte des opinions hétérodoxes du père, Shelley résolut de quitter à jamais sa patrie. Il repassa alors pour la dernière fois les Alpes, et s'établit d'abord à Venise. Sa liaison avec lord Byron y devint encore plus intime. Il y publia le poëme allégorique de la *Révolte d'Islam*, dont plusieurs journaux anglais parlèrent favorablement, mais que le *Quarterly Rewiew* critiqua avec amertume, mêlant, selon son habitude, à ses critiques littéraires, des personnalités injurieuses contre l'auteur. Shelley composa ensuite le poëme des *Amours de Laon et Cythera*, et *the Prometheus unbound* (Prométhée délivré), qu'il donna comme la traduction d'une tragédie retrouvée d'Eschyle. Personne n'avait en effet une connaissance plus parfaite des poëtes dramatiques grecs que Shelley; c'étaient avec Platon ses auteurs favoris, et il en parlait toujours comme des plus admirables modèles de style, en poésie et en prose. Pendant un séjour à Rome, au milieu des ruines couvertes de fleurs des bains de Caracalla, il mit en tragédie l'histoire des *Cenci*, et lord Byron préférait cet ouvrage à la plupart des tragédies modernes. Après avoir passé quelque temps à Naples, Shelley se fixa enfin avec son aimable compagne en Toscane. Calomnié en Angleterre, où ses écrits et sa personne étaient en butte à des attaques journalières, abandonné de sa famille, éprouvant souvent des besoins, et martyr d'une infirmité douloureuse, il devint sujet à des accès de mélancolie et d'abattement. Quoiqu'il continuât d'écrire pendant les quatre dernières années de sa vie, il avait pris la résolution de ne plus rien publier, et ne s'en écarta qu'en deux occasions. Son ardent amour de la liberté lui inspira le poëme d'*Hellas* ou *le Triomphe de la Grèce*, qu'il dédia à son ami le prince Maurocordato, et qui a été traduit en grec. Son amitié pour le poète Keats, qui mourut à Rome, l'engagea à publier une élégie qu'il intitula : *Adonais*. C'est peut-être la plus parfaite de ses productions. Pendant les derniers temps, il voyait tous les jours lord Byron, à qui son amabilité, sa douceur, l'élégance de ses manières, ses talens et l'étendue de ses connaissances l'avaient rendu cher. Comme lord Byron, Shelley désirait mourir jeune, et ce fut à peu près le seul de ses vœux que le sort exauça. Il aimait, ainsi que son ami, à faire des courses en mer, et il périt dans un de ces voyages à l'âge de 29 ans, entre Livourne et Lerici, le bateau ouvert dans lequel il s'était embarqué ayant, dit-on, chaviré. On ne retrouva son corps que quinze jours après, et il fut brûlé, selon le désir qu'il avait souvent exprimé. Lord Byron, fidèle à remplir l'office d'exécuteur testamentaire et les devoirs de l'amitié, présida à cette triste cérémonie. Les cendres du jeune poète, qui avait goûté si peu de tranquillité et de bonheur sur la terre, furent ensuite déposées près des restes de son ami Keats, dans le cimetière situé près de la pyramide de Caïus Sextus, à Rome.

« *Ce lieu est si beau*, avait dit Shelley, *qu'il ferait presque aimer la mort.* » Enthousiaste de bonne foi, cet homme extraordinaire était dominé par une idée fixe, qu'il avait adoptée dès sa jeunesse. Il croyait à la perfectibilité presque infinie de l'espèce humaine ; il prédisait un nouvel âge d'or, dans lequel toutes les croyances et tous les systèmes des hommes seraient réunis, où toutes les incertitudes disparaîtraient; un âge d'or qui délivrerait ses semblables des chaînes imposées par le despotisme ou la superstition, et dans lequel « l'âme humaine, de son trône inaccessible à la crainte, ne s'humilierait point devant une puissance inconnue. » L'objet de toute la vie et de tous les ouvrages de Shelley semble avoir été de développer les moyens d'atteindre à une réforme qu'il croyait nécessaire ; et quelque erronés ou visionnaires que doivent paraître ces moyens dans l'état actuel de la civilisation, son esprit exalté ne formait d'autres vœux que pour le perfectionnement de la société et le bonheur des hommes.

SHIPLEY (SIR CHARLES), gouverneur de la Grenade, où cet officier distingué mourut en 1814, dans la 59e année de son âge, était major-général et le plus ancien colonel du génie : ce fut dans ce corps qu'il reçut son brevet d'officier à l'âge de 14 ans. Il passa trente-cinq ans de son honorable carrière éloigné de sa patrie. Sir Charles Shipley avait obtenu plusieurs fois des mentions honorables de la chambre des communes, pour ses nombreux et importans services. Dans l'expédition contre la Guadeloupe, il commanda en second sous les ordres de sir James Leith. Comme ingénieur, sir Charles Shipley avait beaucoup de science et d'habileté; comme militaire, sa bravoure, son zèle et son activité étaient au-dessus de tout éloge. Comme citoyen, il a toujours mérité l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu. Il a laissé trois filles. Lady Shipley, morte en 1820, avait obtenu, il y a bien des années, par les efforts les plus héroïques, l'élargissement de son mari, prisonnier en France.

SIMON DE LA MORTIÈRE (LE CHEVALIER), colonel d'état-major, et premier aide-de-camp du maréchal duc de Trévise, était capitaine, au mois d'avril 1792, lorsque le désir de concourir d'une manière active à la défense de la patrie, le fit renoncer aux prérogatives de son grade, pour entrer, en qualité de sous-lieutenant, dans le ci-devant régiment d'Auvergne, devenu 7me d'infanterie légère, qui déja se trouvait en présence de l'ennemi. Le dévouement de cet officier, et le sacrifice qu'il faisait à sa patrie, furent appréciés par le général en chef Kellermann, et lui valurent le grade de lieutenant peu de temps après. Au combat de Torfou, le 19 septembre 1793, les Vendéens qui ne faisaient alors aucun prisonnier, avaient repoussé l'avant-garde, commandée par Kléber, malgré les prodiges de valeur de ce général, et des braves qui l'accompagnaient. La brigade Vimeux, dont le lieutenant Simon faisait partie, reçut l'ordre de ve-

nir se joindre à l'avant-garde : dès qu'elle parut, le cri *En avant!* parti du premier bataillon du 81me régiment, se prolongea sur toute la ligne. La brigade s'ébranle, traverse un marais fangeux, entre dans le village où elle balaie l'ennemi, avec une impétuosité qui ne lui donne pas le temps de se reconnaître. M. Simon qui avait participé à ce mouvement proposa au capitaine Teste, de se porter immédiatement sur la route, avec quelques hommes de bonne volonté, afin de couper la retraite aux Vendéens. Ils partent au pas de course, suivis d'une poignée de braves, qui tous sont tués ou blessés avant d'arriver au but désiré, que les deux officiers atteignent seuls. A l'instant une fusillade terrible est dirigée contre eux; une pluie de feu les couvre, mais le danger qui les menace ne fait qu'ajouter à leur courage. Ils opposent, en ripostant avec leurs carabines et leurs pistolets, la meilleure contenance, lorsque Teste, frappé d'une balle, tombe à quelques pas de son intrépide lieutenant qu'il appelle à son secours. Celui-ci y vole. Tandis qu'il prodiguait ses soins au compagnon de sa valeur, l'ennemi vivement poursuivi continuait de leur faire essuyer, dans sa retraite précipitée, la décharge de toute sa mousqueterie. A force de soins, il rappela son capitaine à la vie au moment où la victoire se déclarait en faveur des républicains. En 1798, la 81me demi-brigade fut chargée de fournir deux bataillons pour l'expédition d'Irlande, sous les ordres du général Hardy; M. Simon qui venait d'être nommé capitaine, ne faisait point partie de ces bataillons; mais un de ses amis, aussi capitaine, père d'une famille nombreuse qui n'a de ressource qu'en lui, est destiné à s'embarquer. M. Simon s'offre pour le remplacer, et n'y parvient pas sans peine. *La Bellone*, à bord de laquelle se trouvait le capitaine Simon, essuya bientôt un combat terrible, et fut forcée, après avoir perdu tous ses mâts, d'amener son pavillon; M. Simon fut conduit sur les pontons de l'Angleterre. En février 1800, il commandait dans les départemens de l'Ouest, conjointement avec Faverot, l'avant-garde du général Merle. A la hauteur d'une chapelle, près de Mauves, on rencontre un poste ennemi, et bientôt une vive fusillade s'engage. Le capitaine Simon à la tête de sa troupe, dans un chemin creux, voit sur la hauteur un soldat qui l'ajuste; bien qu'il en soit séparé par un fossé fourré de broussailles, il paie d'audace, dirige la pointe de son sabre vers ce soldat, et lui crie d'une voix forte : « Si tu tires, tu es mort. » Le ton dont ces paroles furent prononcées intimida tellement le Vendéen qu'il ne tira pas, et la présence d'esprit du brave capitaine Simon lui sauva la vie. Il fit avec distinction la plupart des campagnes qui eurent lieu jusqu'en 1814, et parvint au grade de colonel. Il reçut le 16 janvier de cette année, le commandement de la place de Langres. Cette ville manquait absolument de tout ce qui était nécessaire à sa défense, aucun ouvrage n'y était terminé; elle avait des canons, mais point de canonniers,

point de munitions, point de vivres : enfin sa garnison se composait de quarante-huit grenadiers et chasseurs de la vieille-garde, et de vingt conscrits du 153me régiment d'infanterie. Il fallait donc avec soixante-quinze baïonnettes, garder cinq portes, des brèches praticables, et une demi-lieue de développement intérieur. L'empereur, trompé sur l'état des forces qui se trouvaient dans la place, et sur le dévouement de ses habitans, avait donné l'ordre formel de la défendre jusqu'à l'extrémité. La nuit du 16 au 17 fut employée par le colonel Simon à faire ses dispositions; il établit des postes, organisa un conseil de défense, et se prépara à la plus vigoureuse résistance. Dès sept heures du matin quarante mille autrichiens parurent sous les murs de Langres; Simon donna l'ordre au chef de bataillon Delcet, commandant la garde nationale, de faire battre la générale, en indiquant la place Champeaux pour point de réunion. Il était enjoint à ce commandant de venir ensuite participer aux délibérations du conseil de défense, où lui et le vieux capitaine Logerot furent les seuls des habitans qui parurent en uniforme, et n'y furent que les organes du découragement général. Le colonel en leur adressant les plus vifs reproches, essaya en vain de leur rendre quelque énergie. Il se dirigea, accompagné du lieutenant de gendarmerie Isgnard, sur la place Champeaux, pour y attendre que la garde nationale se rassemblât, mais personne ne parut. Les tambours avaient été injuriés par les femmes de la ville. Des hommes peu capables d'apprécier l'honneur d'être appelés à la défense de la patrie, colportaient de faux avis dans les différens postes, pour les prévenir que la retraite était ordonnée: Induits en erreur quelques-uns de ces postes se retiraient lorsque le colonel Simon courut à eux, et les ramena aux portes de la ville; quelques soldats lui dirent : «Quoi! colonel, »vous voulez que nous combat»tions! malgré notre courage, »pourrons-nous tenir contre toute »une armée?» «Grenadiers, leur ré»pondit-il, nous saurons mourir!» Eh bien, nous mourrons! s'écrièrent ces braves. Vers une heure après midi, un billet du général autrichien Fresnel fut remis au maire de Langres par un paysan. Le colonel Simon ne permit pas qu'il fût fait de réponse à ce billet, et consigna aux postes le maire et le paysan. De forts partis de cavalerie poussèrent, quelques instans après, une reconnaissance autour de la ville, mais ils furent immédiatement éloignés à coups de fusil. Alors le commandant fit mettre en batterie une pièce de quatre : ce n'était qu'une feinte, puisqu'il n'avait rien pour faire usage de cette pièce. Aussitôt mille voix s'élèvent contre lui et sa troupe. En vain le colonel Simon rappelle que six jours auparavant, ils ont tiré sur un parlementaire ennemi : qu'ils n'ont d'autre ressource que de courir aux armes et de faire bonne contenance, afin d'obtenir une capitulation honorable. Le nombre des mutins augmente, une partie d'entre eux commence déjà à démolir le mur d'une poterne, et le colonel est

obligé d'employer la force pour les contraindre à se retirer. A trois heures on reçut un nouveau billet adressé au maire, de la part du général autrichien, comte de Gyulai; le colonel Simon écrivit au bas du billet même : « Un ancien »colonel commande dans cette »place; il a avec lui pour gar»nison, des grenadiers de la »vieille garde; il se défendra »jusqu'à la dernière extrémité. » Une heure après, un quart de division ennemie prit position à 300 toises de la ville, et dressa des batteries qui commencèrent à battre la place; plusieurs escadrons de cavalerie s'en approchèrent; enfin trois colonnes débouchèrent en même temps par divers points. Le baron de Selbitz, major au régiment de Kleneau, chevau-légers, se présenta à quatre heures et demie en parlementaire. On l'introduisit un bandeau sur les yeux, auprès du commandant français, qu'il somma de rendre la place à discrétion : « Je ne la rendrai qu'à des conditions honorables, » et sur-le-champ il se mit à rédiger les articles d'une capitulation qui fut transmise au général Gyulai. Celui-ci renvoya son ultimatum que le brave colonel fut en quelque sorte obligé d'accepter à brûle-pourpoint; mais il avait fait tout ce qu'il fallait pour l'honneur. Le comte Gyulai entra dans la ville à la tête du corps d'armée qu'il commandait. A la joie qu'il maîtrisait à peine, il était facile de voir qu'il s'imaginait avoir fait mettre bas les armes à une division de la vieille garde. Il revint en effet difficilement de sa surprise, lorsque ayant demandé où était le reste de la garnison, le colonel Simon l'assura qu'il la voyait toute entière dans ses soixante-quinze hommes. Le lendemain il fut présenté au prince de Schwartzemberg, qui, instruit de sa bravoure, le reçut avec la plus grande distinction. Quoique cette glorieuse défense n'ait pas été couronnée d'un plein succès, elle eut néanmoins le résultat d'empêcher dans la journée du 17 janvier, la jonction de l'armée du prince de Schwartzemberg avec celle que commandait le prince de Wurtemberg, et de préserver la ville de Langres du pillage auquel elle aurait été nécessairement exposée, si quarante mille hommes l'eussent emportée de vive force. Le chevalier Simon de la Mortière a été admis à la retraite depuis la restauration.

SUREMAIN (François-Alexandre de), né à Auxonne le 16 juillet 1755, d'une famille noble de la ci-devant province de Bourgogne, officier de génie à l'époque de la révolution, devint maire d'Auxonne en 1790, et vice-président de l'administration du district de Saint-Jean-de-Losne. On l'arrêta, en 1793, comme noble et parent d'émigré, à Luxeuil, où il était à prendre les eaux. Un manuscrit trouvé dans son portefeuille, intitulé : *Réflexions sur la nouvelle constitution donnée à la France*, dans lequel il attaquait fortement l'acte constitutionnel, le fit conduire à Paris devant le tribunal révolutionnaire, et fut cause de sa mort; M. de Suremain périt le 21 mai 1795. Il a laissé trois fils, dont l'un est mort lieutenant de vaisseau; les deux au-

tres servent dans la garde royale.

SUREMAIN (Jean-Baptiste de), lieutenant-général, frère du précédent, était, au commencement de la révolution, capitaine au 1er régiment d'artillerie à pied. Il émigra en 1792, entra en 1794 au service de Suède, où il devint, en 1811, général d'artillerie et premier aide-de-camp du roi Charles XIII. M. de Suremain a fait avec l'armée suédoise, soit comme officier supérieur, soit comme général, les campagnes de Finlande, d'Allemagne et de Norvége, et a commandé en chef le siége de Frédericshall. Ce général ayant eu, en 1815, quelques démêlés avec le prince royal aujourd'hui roi de Suède (*voy.* Bernadotte), donna la démission de toutes ses places, obtint un congé honorable et partit pour Gand, où se trouvait le roi Louis XVIII, près duquel étaient déjà ses deux neveux. Peu après la seconde restauration, il fut nommé lieutenant-général et lieutenant de roi à Metz; il a depuis demandé et obtenu sa retraite. On dit que M. de Suremain a rédigé des mémoires curieux sur les principaux événemens arrivés en Suède pendant le long séjour qu'il y a fait.

TALLEYRAND (Charles-Maurice de Périgord, prince de). L'histoire complète de M. de Talleyrand serait l'histoire secrète de notre époque. Nous ne nous engagerons pas à remplir cette tâche immense; c'est de M. de Talleyrand lui-même que l'Europe doit attendre les révélations nécessaires à l'accomplissement d'une œuvre aussi compliquée qu'elle est importante. Issu d'une famille ancienne, qui régna dans le moyen-âge sur le Quercy, M. de Talleyrand eut pour aïeule maternelle cette célèbre princesse des Ursins, qui joua un si grand rôle pendant la guerre de la succession à la cour de Philippe V. On sait que toutes les ressources de l'esprit, asservies aux manœuvres de l'ambition, élevèrent au faîte du pouvoir cette favorite, exemple fameux de l'inconstance des cours. M. de Talleyrand sut profiter de cette leçon maternelle, et, à force d'esprit, de talent et d'adresse, on le vit toujours maître de gouverner à son gré sa destinée, et, plus d'une fois, celle des empires. Il naquit à Paris en 1754. On le destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Des railleries fines, un commerce plein de séduction, l'esprit des affaires, la pénétration des hommes et de leurs faiblesses, ne tardèrent pas à faire remarquer l'abbé de Périgord, qui avait à peine vingt-six ans, lorsqu'il fut nommé, en 1780, agent général du clergé. Les talens administratifs ne furent pas les seuls qu'il déploya dans ces fonctions: Évêque d'Autun, lorsque la révolution éclata, il avait déjà laissé apercevoir cette aptitude à saisir les fils secrets des grandes affaires, et Mirabeau, dans sa correspondance secrète avec Berlin, le signalait comme un des esprits les plus déliés et les plus puissans de l'époque. Ce jugement est devenu une prophétie. A peine M. Talleyrand eut-il fait les premiers pas dans la carrière politique, qu'on y reconnut la supériorité de son esprit. Élu, en



Le Prince de Bénévent.

Gerard pinx. Fremy del. et Sculp.

1789, député du clergé de son diocèse aux états-généraux, il pressentit de bonne heure, ou plutôt il dirigea et hâta le mouvement général des esprits, et vota, dès le 19 juin de la même année, en faveur de la réunion du clergé aux communes qui venaient de se constituer en assemblée nationale. Ce fut lui qui, dans la séance du 7 juillet, proposa de déclarer nuls les mandats impératifs, de n'admettre aucune protestation à ce sujet, et d'imposer aux bailliages l'obligation de se soumettre aux décrets. Nommé, le lendemain, membre du comité de constitution, il n'hésita pas à proposer la suppression des dîmes du clergé, et demanda en outre qu'il fût déclaré que ce vote avait été unanime. Membre du second comité de constitution, après la dissolution du premier, il prit encore l'initiative dans les mesures les plus importantes de l'assemblée, et présenta un rapport et un projet de décret sur l'application des biens du clergé au soulagement du trésor public. Sourd aux vaines réclamations de ce corps, et particulièrement à celles des prêtres du diocèse d'Autun, qui écrivirent à l'assemblée pour désavouer des principes trop élevés pour eux, M. de Talleyrand, toujours dans le secret des variations de l'esprit public, toujours poussé par le mouvement général, et s'y attachant avec assez d'adresse pour le diriger vers des réformes salutaires, fut nommé président, le 16 février 1790. Le premier, il proposa d'établir, sur un système uniforme, la théorie des poids et mesures; il présenta, dans les premiers jours du mois de juin, un projet de décret à ce sujet, et fit aussi décréter de quelle manière serait célébrée la fédération du 14 juillet. Ainsi, mêlé à tous les évènemens majeurs, il acquit une grande popularité, et fut vivement applaudi par le peuple dans une cérémonie où l'on célébrait l'anniversaire de la constitution de la chambre des communes en assemblée nationale. On le vit, pendant la cérémonie religieuse de la fédération de 1790, officier pontificalement sur l'autel de la Patrie, assisté des abbés Louis et Desrenaudes. Un grand nombre de rapports à l'assemblée, sur l'état des finances, témoignèrent de son habileté à faire l'application des théories politiques. L'un des premiers, il prêta serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, et, par une adresse du 29 décembre 1790, il en instruisit les ecclésiastiques du diocèse d'Autun, qu'il invita à suivre son exemple. Assisté des évêques de Lydda et de Babylone, il sacra les premiers évêques constitutionnels, et fut excommunié par le pape Pie VI. Les évènemens se pressaient, et la marche de l'esprit public se portait rapidement vers la réorganisation complète de toutes les institutions, quand M. de Talleyrand se démit de son évêché, et fut élu membre du directoire du département de Paris. Mirabeau mourant déposa ses secrets dans le sein d'un ami qui avait partagé, servi et peut-être modifié ses derniers efforts et ses derniers succès dans la carrière politique. C'é-

tait le sort de M. de Talleyrand de se trouver constamment à la tête des idées dominantes, sans en arborer la bannière. Nommé, avec M. le comte de La Marck, exécuteur testamentaire de Mirabeau, ce fut lui qui vint lire à la tribune l'opinion de ce grand homme sur le droit de tester. Il soumit ensuite et discuta un projet d'éducation publique et nationale, dont les vues éminemment philosophiques attachent à son nom un éclat immortel. Il avait conçu, dès cette époque, l'idée d'un institut des sciences et des arts, qui ne fut créé que cinq ans après par un autre gouvernement. Il fit adopter plusieurs dispositions pour l'encouragement des arts. Dans les premiers mois de 1792, il se rendit en Angleterre, chargé d'une mission secrète sur laquelle on fit beaucoup de conjectures, et qui semble avoir eu pour but l'établissement des deux chambres en France. D'abord très-bien accueilli par le ministère anglais, il commençait à s'entendre avec M. Pitt, quand un accord singulier de tous les partis arrêta ses démarches et neutralisa ses efforts. En même temps que les jacobins de France le décrétaient d'accusation comme un émissaire de la cour, les émigrés d'Angleterre le signalaient comme un émissaire des jacobins; et le ministère anglais lui donnait ordre, ainsi qu'à M. de Chauvelin, ambassadeur accrédité, de quitter les îles britanniques sous vingt-quatre heures. Ce fut, nous le croyons du moins, le seul échec diplomatique que l'extrême irritation des esprits ait fait subir à M. de Talleyrand. Il écrivit vainement pour se justifier, et partit pour les États-Unis, où il s'occupa de spéculations commerciales. Les passions commençaient à se calmer en France, lorsqu'il sollicita la permission d'y rentrer. Le rapport de M. J. Chénier, et les vives instances de madame de Staël, lui en rouvrirent les portes. En septembre 1795, la convention cassa le décret lancé contre lui, et bientôt on le vit figurer parmi les fondateurs du cercle constitutionnel qui s'établit à l'hôtel de Salm à Paris, en 1797. Il y lut un mémoire sur les avantages que procurerait à la république française l'établissement de colonies sur les côtes de l'Afrique maintenant occupées par les puissances barbaresques, et un mémoire, aussi remarquable par les vues que par le style, sur le commerce des États-Unis. On ne tarda pas à s'apercevoir que M. de Talleyrand était à Paris; son influence toujours secrète et toujours puissante se faisait sentir; nommé, en juillet (1797), après le 18 fructidor, ministre des relations extérieures, il se vit en butte aux accusations de tous les partis qui redoutaient sa présence et connaissaient son pouvoir. Ce déchaînement produisit une suite de pamphlets, de satyres et d'épigrammes, auxquels M. de Talleyrand répondit par des *Eclaircissemens* donnés à ses concitoyens, et par sa démission, donnée vingt-cinq jours après la publication de cette brochure. Cette conduite ne désarma point ses ennemis. Dénoncé à la tribu-

ne des jacobins en 1799, par un certain Muquet; à la tribune des cinq-cents par Briot, et par Lucien Bonaparte; dans des pamphlets par Charles Lacroix, qu'il avait remplacé au ministère des affaires extérieures; enfin, par Quatremère Dijonval, il se vit, avec un imperturbable sang-froid, harcelé de toutes parts, jusqu'au moment où le général Bonaparte revenu d'Égypte, conçut le hardi projet de changer la forme du gouvernement, et de se mettre à la tête des affaires publiques. Il est vraisemblable que l'audace du jeune héros des pyramides, fut puissamment secondée par l'adresse de l'héritier de Mirabeau. Il fut d'abord question de le placer avec Cambacérès au directoire, en remplacement du général Moulin et de Gohier, pour en rendre le renversement plus facile: Sieyes, auquel on s'adressa dans cette circonstance, ne fit rien pour que M. de Talleyrand devînt son collègue. Alors fut résolue la révolution du 18 brumaire, dont la force des armes fut l'instrument visible, et dont M. de Talleyrand, par des préparations habiles, et l'emploi des combinaisons d'un esprit toujours fertile en ressources, fut l'artisan le plus actif. Rappelé, dès le premier frimaire, par les consuls provisoires, au ministère des affaires étrangères, et confirmé le 4 nivose dans ses fonctions par le général Bonaparte devenu premier consul, il s'associa à toutes les pensées secrètes du nouveau gouvernement, et devint l'âme de toutes les négociations. Celles qui s'entamèrent avec l'Autriche à Lunéville et qui furent suivies de la paix, avec l'Angleterre à Amiens, et successivement avec toutes les puissances, n'eurent pas d'autre agent que lui. Un bref du pape Pie VII avait rendu M. de Talleyrand à la vie séculière; il épousa madame Grandt, qu'il avait connue à Hambourg, à son retour des États-Unis. Admise à la cour naissante du premier consul, cette dame ne paraît pas avoir joui de la même faveur que son époux. La lutte de Fouché et de M. de Talleyrand, dont l'habileté rivale se disputait un pouvoir secondaire, fut à la fois vive et secrète: M. de Talleyrand l'emporta longtemps sur son adversaire. Fouché mit sous les yeux du premier consul la minute littérale d'un traité secret avec Paul Ier, qu'il avait reçue de ses agens à Londres. Il espérait que cette pièce, qui n'avait pu être communiquée que par le ministre des relations extérieures, amènerait la disgrâce de M. de Talleyrand, mais il fut trompé dans son attente: on découvrit que cette minute avait été soustraite du cabinet où elle était déposée; et Fouché paya lui-même plus tard de sa disgrâce la tentative qu'il avait essayée. Quand Bonaparte échangea son titre de premier consul contre celui d'empereur, M. de Talleyrand fut nommé grand-chambellan de l'empire, et le 5 juin 1806, élevé à la dignité de prince souverain de Bénévent, il conserva le portefeuille des affaires étrangères. A la fin de mars de cette même année, il ouvrit avec M. Fox des négociations pour la paix, qui demeurèrent sans ré-

sultat. Promu, le 9 août 1807, à la dignité de vice-grand-électeur, il fut remplacé dans son ministère par M. de Champagny. Quand Napoléon conçut le projet de placer un membre de sa famille sur le trône d'Espagne, le prince de Bénévent parut condamner une entreprise dont son esprit clairvoyant prévoyait l'effet nécessaire. L'opposition du prince irrita l'empereur, et les premiers revers de nos troupes en augmentant cette irritation, décidèrent la disgrâce du ministre. Eloigné des affaires et du conseil impérial, M. de Talleyrand se trouva pour ainsi dire placé dans un état de surveillance, où la suite prouva que son esprit ne demeura point inactif. A peine l'astre impérial commençait-il à se couvrir de nuages, que le prince de Bénévent s'occupait déjà secrètement des moyens de changer la politique de l'Europe. En vain l'empereur le rappela près de lui : la trame était ourdie, et M. de Talleyrand lui-même n'aurait pu s'opposer à l'accomplissement des destinées qu'il avait préparées, de concert avec le mauvais génie qui entraîna le chef de la France dans ses dernières expéditions. Nous passons rapidement sur les événemens où nous ne saurions indiquer avec précision l'influence qu'exerça M. de Talleyrand. Nommé, le 1[er] avril 1814, l'un des membres et président du gouvernement provisoire, il gouverna la France jusqu'à l'arrivée du comte d'Artois. L'empereur de Russie habitait l'hôtel du prince de Bénévent, qui dut exercer à cette époque la plus haute influence sur le sort de la France entière. Nommé, le 12 mai 1814, ministre des affaires étrangères, et pair de France, le 4 juin suivant, sous le nom de prince de Talleyrand, il fut envoyé au congrès de Vienne à la fin de cette année, en qualité de plénipotentiaire français. Napoléon, de retour en France en 1815, tenta vainement de rattacher à sa fortune celui qui semblait faire la fortune des empires. Mais trop habile pour se fier à des promesses que la nécessité dictait et par suite de cet instinct merveilleux dont il semble pourvu, il resta cette fois fidèle aux derniers sermens qu'il avait faits : de tous les plénipotentiaires au congrès de Vienne, ce fut lui qui sollicita avec le plus d'ardeur les déclarations du 13 et du 25 mars 1815, contre l'empereur Napoléon. Le prince de Talleyrand rentra à Paris avec S. M. Louis XVIII, et reprit, le 8 juillet, la direction des affaires étrangères avec le titre de président du conseil ; mais, l'histoire recueillera ce fait honorable, il donna sa démission après trois mois, ne voulant pas attacher son nom au bas d'un traité dont les dispositions lui paraissaient consommer la honte et la ruine de la France. Le titre de chambellan, qu'il reçut du roi, le tint auprès du prince sans le rapprocher des affaires. Cette disgrâce palliée l'exposa de nouveau à de nombreuses attaques, et réveilla les bruits calomnieux qui lui attribuèrent une part active à la mort du duc d'Enghien. Il ne répondit à cette absurde attaque que par le silence du mépris. M. de Talleyrand a fini par se placer à la tête de la noble opposition de

la chambre des pairs. Une vie si remplie de détails importans et secrets échappe nécessairement aux auteurs d'une biographie, qui ne peuvent en dessiner que les masses principales. Si Napoléon eut en partage le génie de la victoire, M. de Talleyrand eut celui de la politique : et l'histoire n'offre pas deux exemples aussi étonnans de l'influence exercée sur les révolutions d'une longue époque, par les facultés d'une seule intelligence. Le pouvoir passa dans les mains de M. de Talleyrand, qui le donna, sans le garder, et qui ne conserva pour lui-même que deux puissances supérieures à toutes les autres, celle de l'or et celle de l'esprit. Mêlé sans danger à toutes les catastrophes, planant toujours inaperçu sur les évènemens qu'il préparait, mobile comme la fortune elle-même, il ne faut le comparer ni à Sully, ni à Richelieu, ni à Mazarin, ni à Colbert, ni à aucun des ministres dont on garde le souvenir. Il ne ressemble qu'à lui-même, et lui seul peut se peindre. Il est inutile d'ajouter que cet esprit, dominateur par adresse, est délicat, exercé, délié, fécond en saillies piquantes et en railleries de bon goût. Nous avons signalé les effets : l'histoire remontera aux causes, et jugera l'homme en dernier ressort.

TALLEYRAND (BARON DE), cousin du précédent, ambassadeur à Naples, en 1789, mort dans l'émigration, père de

TALLEYRAND (AUGUSTE, COMTE DE), né à Paris, en 1770, avait suivi son père à Naples, où il reçut avec ses frères, Alexandre et Anatole, une éducation distinguée. Il rentra en France en 1800, fut nommé chambellan de l'empereur Napoléon, et son ambassadeur en Suisse, fonction qu'il a continuée sous le roi, jusqu'en 1824, époque à laquelle il a été remplacé. La conduite du comte de Talleyrand en Suisse a été constamment appréciée par les deux nations, et attache à sa vie d'honorables souvenirs. Nommé pair de France après la seconde restauration, il remplit dignement, dans cette haute magistrature, les devoirs d'un bon Français et d'un homme éclairé sur les grands intérêts de son pays.

TALLEYRAND (ALEXANDRE, BARON DE), son frère, né à Paris, en 1776, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, dont il suivit les études dans le royaume de Naples. Naturalisé Napolitain, ainsi que son père, il se crut obligé de servir sa nouvelle patrie : au moment du danger et à l'époque de la déclaration de la guerre entre Naples et la république française, il prit parti dans l'armée napolitaine, où il servit jusqu'en 1802. Il obtint le rang de major. Mais la paix ayant rapproché les deux pays, il profita avec empressement de la loi d'amnistie, et revint en France chez son frère Auguste, alors propriétaire à la Ferté-Saint-Aubin, département du Loiret. Il fut nommé maire de cette commune. Ce fut là qu'il prit ses premiers degrés administratifs. Au retour de la famille royale, il fut nommé préfet du Loiret. Les circonstances étaient difficiles ; sa nomination date de l'entrée de *Mon-*

sieur, alors lieutenant-général du royaume. Il fut assez heureux cependant pour maintenir les habitans et l'armée, par sa fermeté et sa modération, dans la plus grande tranquillité. Pendant les *cent jours*, il suivit le roi à Gand, en reçut une mission pour Vienne, et revint occuper sa préfecture. Les temps se trouvèrent plus orageux. Les Prussiens lui demandèrent une réquisition de quatre millions, qu'il refusa. Il fut arrêté par eux pour être conduit à Spandau, et fut mis au secret à Saint-Cloud. Pendant cette captivité momentanée, le roi, pour le récompenser de sa résistance aux exigences prussiennes, le nomma conseiller d'état. Il retourna à Orléans, et fut nommé député du Loiret en 1815 et 1816. En 1817, il fut appelé à la préfecture de Vaucluse, qu'il refusa. En 1820, il fut nommé à celle de l'Aisne, où il a continué, jusqu'en 1822, à mériter l'estime et la confiance de ses administrés; il convenait à ce département ainsi qu'il avait convenu à celui du Loiret; cependant il en fut ôté pour passer à la préfecture de l'Allier, où le même motif ne lui permit pas de rester plus d'un an. Le baron de Talleyrand est, depuis ce temps, en disponibilité administrative. Il a laissé dans ses trois préfectures la juste renommée d'un homme de bien, d'un administrateur intègre, laborieux, essentiellement conciliateur, d'un magistrat enfin qui n'oublie ni ce qu'il doit à son pays ni ce qu'il doit à son souverain. Les deux années de son administration dans le département de l'Aisne, ont été marquées par un grand travail statistique, publié en 1823, sous les auspices de son successeur. *Sic vos non vobis.*

TALLEYRAND PÉRIGORD (Bezon, comte de), frère du prince de Talleyrand, lieutenant-général, gouverneur de Saint-Germain-en-Laye.

TALLEYRAND PÉRIGORD (Archambauld, duc de), frère du précédent, lieutenant-général.

TALLEYRAND PÉRIGORD (duc de Dino), fils du précédent, maréchal-de-camp, a servi sous l'empereur dès sa première jeunesse. Il a gagné tous ses grades sur les champs de bataille.

TALLEYRAND (le cardinal de), oncle du prince, mort grand aumônier de France en 1820.

TAUNAY (Charles-Auguste), statuaire distingué, fils du peintre dont l'article suit, naquit à Paris en 1768. Entraîné par sa passion pour les beaux arts, il parvint rapidement à la connaissance des premiers secrets de l'art du statuaire, et il gagna le prix de sculpture, qui devait le conduire à Rome aux frais du gouvernement. Malheureusement les troubles politiques de l'époque ne lui permirent pas de faire ce voyage. Les conquêtes des armées françaises, qui, à la suite de traités, valurent à la France les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome en tableaux et en sculptures, le dédommagèrent bientôt de cette douloureuse privation, et il put compléter au musée du Louvre, à Paris, son éducation comme artiste. Taunay obtint par de nombreux ouvrages, la confiance du gouvernement. Les événemens



M. Tissot.

politiques de 1814 et 1815, ravirent à la France, par le droit de la force, les richesses immenses de notre musée (*voy.* Canova, Lebreton et Wellington). Dans son désespoir, il s'expatria avec Lebreton et plusieurs artistes distingués, et alla chercher dans un pays vierge de révolutions, de lâchetés et de barbaries, un ciel paisible et la gloire d'être l'un des fondateurs d'une colonie d'artistes. Professeur de sculpture à l'académie des beaux arts de Rio-Janeiro, il y exécuta plusieurs ouvrages dignes de son talent, et, entre autres, la statue du Camoëns. Il mourut à Rio-Janeiro au commencement de 1824. L'*Estrella Brasileira,* journal qui se publie dans cette ville, donna quelques jours après, un article nécrologique, qui est terminé par ce jugement plein de goût et de justice : « Outre le mécanisme de son art, il possédait à un haut degré ce qui forme le véritable artiste, une critique judicieuse, une érudition variée et un excellent goût littéraire. C'était un homme dont le talent était supérieur aux ouvrages qu'il laisse après lui, et qui fut presque toujours contrarié par les circonstances. »

TAUNAY (Nicolas-Antoine), peintre de genre, membre de l'institut et de la légion-d'honneur, père du précédent, et élève de Casanova. M. Taunay, l'un des artistes les plus distingués dans le genre qu'il cultive, enrichit depuis 30 ans, de ses agréables compositions, les expositions du musée du Louvre. On a remarqué au salon de l'an 9, son tableau du général Bonaparte recevant des prisonniers sur le champ de bataille, après une de ses victoires en Italie : ce tableau, qui est un prix d'encouragement, fait partie de la galerie du Luxembourg, ainsi que le *Passage de la Guadarama, par l'armée française, en Espagne*, et une *Messe à une chapelle de saint Roch, dans une campagne d'Italie;* au salon de l'an 10, le *Trait de courage* d'un enfant de 12 ans, qui, au mois de fructidor de l'an 6, à Saint-Pol de Léon, était parvenu, après des efforts inouïs, à sauver de la mer deux enfans à peu près de son âge, qui s'étant trop avancés, étaient emportés par les flots; au salon de l'an 12, un *Intérieur d'hôpital militaire; Henri IV et le paysan;* une *Scène de carnaval;* au salon de 1808, l'*Entrée de l'empereur des Français dans la ville de Munich;* le *Cimabué et Giatto; l'Impératrice recueillant les ouvrages des artistes modernes;* au salon de 1819 et de 1822, parmi une suite assez nombreuse de tableaux, plusieurs paysages, vues, etc., du Brésil, entre autres de l'habitation de l'auteur, à cinq lieues environ de Rio-Janeiro; enfin au dernier salon (1824), *Eliezer*, la *Bergère des Alpes, Henri IV et le paysan*, etc.

TISSOT (Pierre-François), homme de lettres, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 10 mai 1768. Il commença ses études dans cette ville avec un succès remarquable; dès l'âge de neuf ans, il remplaçait son maître pour des leçons que celui-ci donnait à diverses personnes. Plusieurs artistes célèbres fréquentaient la pension dans laquelle il était élevé; il prit

dans leur commerce le goût des arts et une véritable passion pour le dessin, qu'il cultiva pendant plusieurs années, avec la secrète intention de devenir peintre. Arrivé à Paris en 1782, et placé dans une pension qui conduisait ses élèves au collége Montaigu, il fut singulièrement remarqué de deux habiles professeurs du temps, qui s'appliquèrent à développer ses dispositions et à cultiver son goût; il fit des progrès rapides, et obtint de brillans succès sous ces deux maîtres, ainsi que sous M. Sélis, qui professait la rhétorique au collége de Louis-le-Grand. Ses premiers vers français datent de cette époque; ils sont consacrés à retracer les derniers momens de sa mère, qui avait assemblé tous ses enfans autour de son lit de mort pour leur donner sa bénédiction. Au sortir de ses études, il entra chez un procureur au Châtelet; rebuté d'abord par les dégoûts attachés à un travail aride, il s'appliqua ensuite avec zèle à l'étude de la procédure, et surtout à celle du droit; mais il n'abandonnait pas les lettres, Virgile et Tibulle ne le quittaient pas; il était passionné pour Racine et les autres grands écrivains du siècle de Louis XIV. Ceux du 18e siècle eurent leur tour; il devint enthousiaste de J.-J. Rousseau. Ces travaux, le commerce de l'antiquité dont il avait été nourri, et plus encore le mouvement général des esprits dans la société, le disposèrent à aimer les principes sur lesquels s'appuie la révolution française. Jeune encore, et n'étant initié dans aucun secret politique, il était témoin des événemens et non pas acteur. Le 14 juillet 1789, il marchait dans Paris avec cette légion du Châtelet qui contribua tant à rassurer les habitans; envoyé ensuite en détachement pour assurer les subsistances, il revint au bout d'un mois, et resta tranquille. Au mois de mai 1790, il se retira à Meudon avec un ami pour se livrer à des études sérieuses. Il ne venait à Paris que pour assister trois fois par semaine à des cours du collége de France, ne voyait personne dans cette ville, et retournait de suite à la campagne, où il ne recevait aucune visite. Comme tout était objet d'alarmes dans ce temps, la cour s'inquiéta du séjour des deux jeunes ermites dans une résidence royale; on apprit qu'ils vivaient dans une parfaite solitude et occupés seulement de leur instruction. Une année s'écoula ainsi; en 1791, il fut admis, ainsi que son ami, à la société des amis de la constitution de Sèvres. Dans le cours de cette année, il fit des voyages et quelque séjour à Versailles, toujours attaché aux principes de la révolution, mais ne jouant aucune espèce de rôle politique. En 1792, il était de la société des amis de la constitution à Versailles, où il se fit remarquer par une grande franchise d'opinions, unie à un esprit conciliateur dont il donna souvent des preuves au milieu des deux partis. Il apprit à Meudon l'événement du 10 août, dont il n'avait pas même de soupçon, ne venant que très-rarement à Paris, et n'y connaissant aucun homme influent. M. Tissot arriva à Versailles, où son caractère é-

tait tellement connu, que les adversaires prononcés de la liberté lui montrèrent leur satisfaction de son retour. Ils eurent plus d'une fois à se louer de lui au milieu de l'effervescence générale; ils n'aimaient pas ses principes; mais ils ne pouvaient s'empêcher de rendre justice à un jeune homme dont le cœur était exempt de toute haine, et naturellement disposé à la tolérance politique, quoique incapable de transiger avec ses principes. M. Tissot était à Versailles secrétaire de sa section, alors en permanence aux termes d'une loi, au moment où l'on apprit les massacres de septembre. A cette cruelle époque, il n'a point quitté un seul moment; il n'aurait pas pu quitter alors cette ville, car il fallait un passe-port, qu'on ne lui aurait pas donné. Dans l'état des choses, ni les corps administratifs, ni sa section (c'était la première section de la ville), où la confiance des uns et les inquiétudes secrètes des autres voulaient impérieusement sa présence, ne lui auraient pas permis de s'absenter; effectivement, il eut souvent à faire preuve de zèle pour empêcher ou prévenir les divisions et les querelles entre les citoyens; aussi obtint-il l'unanimité des suffrages au moment où cette section très-nombreuse fut transformée en assemblée électorale. A cette époque, il eut occasion de condamner hautement les massacres de septembre devant la société populaire de la ville, qui approuva ses sentimens. Nommé par elle membre du collége électoral du département, qui s'assembla dans la ville de Saint-Germain, il se trouva secrétaire provisoire comme le plus jeune d'âge; il eût été nommé à la convention nationale s'il eût fait le plus petit effort; l'absence de toute ambition le préserva des dangers d'un si redoutable honneur. La cause de la faveur générale d'une réunion d'hommes dont la plupart ne le connaissaient pas même de nom, vint de la présence d'esprit avec laquelle il rassura, par une simple adresse des volontaires, le corps électoral alarmé de la nouvelle subite de la prise de Verdun. Revenu du corps électoral de Saint-Germain, dont il avait été exclu sous le prétexte du défaut d'âge habilement saisi par des ambitions particulières dont il pouvait réfuter les scrupules intéressés, il reprit sa place à sa section, et eut le bonheur de montrer un périlleux courage en contribuant, le 9 septembre 1792, au salut des prisonniers de la Geole. Il n'était que simple citoyen, et n'avait de guide et de pouvoir que son zèle. Toute la ville fut témoin de sa conduite irréprochable dans cette journée du massacre des prisonniers d'Orléans, où le maire, M. Richaud, dont il a conservé l'estime et l'amitié, se conduisit en héros. Versailles, à quatre lieues de Paris, cette ville où il était sans cesse en vue, où il était connu de tout le monde, où il n'aurait pu échapper un moment aux regards, ne fournirait pas un homme qui osât et pût élever et soutenir en sa présence et en face de la justice, une accusation contre lui sur cette affreuse journée. Nous l'avons entendu cent fois en particulier com-

me en public, porter le défi à la calomnie elle-même, soit à l'égard de cette journée, soit à l'égard de toute autre. Ce fut lui qui, sans aucun autre intérêt que celui de la justice et de l'humanité, se chargea de réclamer pour tous les serviteurs de la famille royale, que la chute du trône laissait sans pain. Toutes les personnes attachées au roi, à la reine et aux frères de ce prince, le regardaient alors comme leur défenseur, et le comblaient de bénédictions. Son ami, son beau-frère, le jeune et infortuné Goujon, qui a péri avec tant de courage au 1er prairial, était procureur-syndic du département, et toute la faveur qu'il en avait reçue était une place dans un des bureaux de l'administration départementale. Il les quitta en mars 1793, presque immédiatement après son mariage, pour aller dans la Vendée avec un bataillon de volontaires qui contribua beaucoup au salut de la ville de Nantes. Il n'exerça aucune fonction dans cette ville. Mais un homme qui portait le même nom que lui, sans être son parent, parait avoir eu dans ce temps une mission importante du comité de salut-public dans la Vendée; suivant toute apparence, on l'aura confondu avec cet individu qu'il n'a jamais ni vu ni connu. Goujon ayant été appelé à la commission de commerce et approvisionnemens, M. Tissot en devint le secrétaire-général. C'est dans ce temps qu'il plaça, non sans courir des dangers, plusieurs personnes d'une autre opinion que la sienne, et notamment un prêtre poursuivi en cette qualité. Il sortit de cette commission pour se préparer à suivre son beau-frère, nommé à l'ambassade de Constantinople. Celui-ci ayant été appelé comme suppléant à la convention nationale, à la place de Hérault de Séchelles, M. Tissot fut nommé adjoint de la commission d'agriculture et des arts, dont M. Bertholet était membre; il y rendit beaucoup de services en secondant avec autant de zèle que d'activité l'exécution de tous les moyens de perfectionnement adoptés par un comité composé des hommes les plus distingués. C'est alors qu'il s'empressa de donner asile dans les bureaux à un magistrat distingué, M. Savoye Rollin, avocat-général du département de Grenoble, qui avait besoin d'appui dans ces momens difficiles, et qui a toujours conservé une vive reconnaissance de ce service. M. Tissot eut aussi le dévouement d'aller demander la liberté d'un ancien secrétaire de M. de Malesherbes, employé dans les bureaux de la commission, et arrêté pour cause d'opinion par une autorité jalouse et redoutable et dans un moment terrible. Il suivit bientôt son beau-frère, nommé commissaire de la convention auprès des armées de la Moselle et du Rhin. Cette mission à laquelle il ne participait que comme secrétaire des représentans, dura quatre mois, ne vit que des succès, ne fit point verser de larmes, et ne coûta que 4,500 francs à la république, y compris les frais de voyage. De retour après le 9 thermidor, il reprit sa place d'adjoint, et la garda jusqu'au mois de germinal de l'an-

née suivante. Arrêté à cette époque sur des soupçons, ou plutôt parce que son beau-frère avait des ennemis, il fut relâché au bout de vingt jours sur les bons témoignages des députés de Seine-et-Oise, qui le défendirent comme un citoyen dont la conduite était exempte de tous reproches. Le maire de Versailles, M. Richaud, avait signé avec ses collègues. On ne pouvait faire de reproches à M. Tissot pour sa conduite à Versailles, à moins de lui faire un crime de ses opinions; à Paris, il n'avait pas eu d'autres occupations que des fonctions administratives qui ne permettaient pas un moment de partage, au milieu d'une disette qu'il fallait combattre sans cesse par la vigilance. Aussi ne le voyait-on dans aucune assemblée politique. En rendant la liberté à M. Tissot, on ne lui rendit pas sa place; il resta tranquille jusqu'au 1er prairial, époque où Goujon fut enveloppé dans une mesure de proscription. Ils n'apprirent tous deux le soulèvement que sur les dix heures du matin. Goujon conçut des soupçons sinistres sur cet événement où trempèrent effectivement quelques hommes vendus aux comités du gouvernement; ce dernier voulait une journée pour en profiter, il parvint à son but. Goujon avait exigé de son beau-frère la promesse et même le serment de ne se mêler en rien dans une chose si suspecte. M. Tissot ne revit son beau-frère qu'à la commission militaire, où ce dernier reçut de lui tous les secours, tous les avis d'un ami fidèle. M. Tissot savait pourtant qu'on n'attendait qu'une occasion pour le perdre en même temps que Goujon. On a voulu ajouter la calomnie au malheur qu'il éprouva dans cette fatale circonstance; et long-temps après, c'est-à-dire depuis la restauration, on a répandu des atrocités à ce sujet en se servant du nom de M. Boissy d'Anglas. Aussitôt que ce respectable citoyen a été instruit de ce fait, il s'est empressé d'écrire à M. Tissot la lettre la plus flatteuse, qui est en même temps le démenti le plus formel des suppositions et des mensonges de la calomnie. Après la mort de Goujon, M. Tissot resta seul et sans aucune fortune pour soutenir deux familles, l'une affligée par une perte irréparable, et d'ailleurs sans fortune; l'autre entièrement ruinée par la révolution. Il s'imposa alors la retraite la plus austère; mais après la journée du 13 vendémiaire, il se jeta dans l'industrie, devint simple ouvrier dans un établissement qu'il avait contribué à fonder étant administrateur, et finit par élever une fabrique spéciale, seul moyen de fournir à tant de besoins réunis autour de lui. Les circonstances changèrent; avant le 18 fructidor, il fut appelé, comme rédacteur, dans un bureau administratif au ministère de la police générale. Il demeurait alors au faubourg Saint-Antoine depuis quelques mois. On ne le prévint pas de la journée qui se préparait; et quand il reçut, pendant la nuit, l'ordre verbal de se mêler du mouvement, il refusa positivement, en répondant que ce n'était pas là un devoir. Le matin, il se rendit à son bureau. Les députés arrêtés

eurent bien à se louer de sa conduite; il fit en leur faveur tout ce qu'on pouvait attendre d'un ami de l'humanité qui avait vu, une année auparavant, sa famille dans l'état où il voyait la leur. La nièce de Pichegru, la sœur de Gilbert Demolières, et toutes les femmes des proscrits, eurent à se louer de lui. Averti du projet qu'on avait formé d'égorger les députés arrêtés, il contribua à leur salut par ses conseils et par l'autorité de ses courageuses paroles; il décida le ministre à se transporter sur les lieux, et celui-ci ne revint que le matin, après avoir pris toutes les mesures nécessaires. Parmi les députés arrêtés était Bourdon, de l'Oise, qui avait fait en germinal des menaces affreuses à M. Tissot, et demandé qu'on fusillât Goujon dans le salon de la liberté. Il resta sept mois chef du bureau particulier du ministre, n'ayant d'autre pensée que de veiller sur les divers partis pour les empêcher d'en venir aux mains; prévenir fut toute sa doctrine. Il reçut le prix de sa conduite et de son éloignement pour toutes les mesures violentes dans la nomination de député de la Seine aux élections de l'an 6. Toutes les opinions concoururent à son élection, qui eut lieu à une immense majorité dans une très-nombreuse assemblée. Il était secrétaire, et Cambacérès président; celui-ci ne fut nommé député qu'après M. Tissot. Sa nomination ayant été cachée par un indigne abus de pouvoir, il ne daigna pas même la défendre, et se retira dans une campagne près de Tours; c'est là qu'il commença à devenir homme de lettres, en traduisant les *Bucoliques* de Virgile en vers français. Au 18 brumaire, quoique convaincu que le général en chef Bonaparte était nécessaire et même indispensable en ce moment, il ne crut pas devoir se présenter à celui qui avait renversé la représentation nationale, et resta dans l'obscurité, occupé des lettres. Au 3 nivôse, il fut arrêté: il avait prévu que les anciens ennemis de Goujon saisiraient une occasion de se défaire d'un homme qui avait eu déjà les moyens de se venger, et qui aurait pu, il est vrai, devenir chef de parti, s'il l'eût voulu; mais il refusa de fuir, tant il avait horreur du crime auquel on voulait l'associer par une mesure de proscription qui était un coup d'état. Bonaparte sut cette circonstance; des hommes peu bienveillans pour M. Tissot, d'autres, tels que Monge et Bertholet, interrogés par le premier consul, répondirent qu'il était sans reproches. M. Bourienne, qui avait à son insu une grande obligation à M. Tissot, Mme Bonaparte, qui avait un cœur admirable, se joignirent à eux, et M. Tissot fut rayé de la liste fatale. Le premier consul résista fortement à des tentatives faites par la haine secrète; mais il voulut savoir ce que l'homme que l'on voulait déporter sans jugement avait fait pendant la révolution; il ordonna un examen sévère, et cet examen n'ayant produit aucun grief, même aucun soupçon, il promit paix et sûreté à M. Tissot, et a tenu parole. M. Tissot respira enfin; car on lui avait tendu toutes sortes d'embûches pour le perdre avant l'arri-

vée de Bonaparte, auquel il dut vraiment la vie, les déportés étant tous morts en exil. La publication d'un ouvrage d'un genre aussi innocent que les *Bucoliques*, frappa beaucoup le premier consul. M. Tissot avait recouvré la liberté; mais chef d'un établissement, il eut une peine extrême à réparer le mal que lui avait causé une arrestation dans des circonstances si graves. Appelé, en 1806, dans les bureaux de M. Français de Nantes, qui lui avait accordé toute son amitié, il rendit des services à tous les gens de lettres, artistes et savans; il fit beaucoup pour les autres, et ne demanda rien pour lui. C'est alors qu'il reprit avec plus d'ardeur que jamais le commerce des muses. Il leur dut la connaissance et l'amitié de l'abbé Delille, qui le choisit d'abord pour son remplaçant, et ensuite l'indiqua pour son successeur. Delille avait reconnu dans M. Tissot une vocation réelle pour l'enseignement littéraire; l'expérience a prouvé que ce célèbre poète ne s'était pas trompé. Pendant onze années, M. Tissot a remplacé son maître avec un brillant succès, mais non sans se livrer à un travail immense. Ses leçons étaient suivies avec empressement par la jeunesse, et jamais aucune d'elles ne fut troublée par le plus léger incident. On aurait craint de perdre quelque chose en l'interrompant. La jeune génération qui brille maintenant dans les lettres, a presque toute profité des leçons de M. Tissot; MM. Casimir Delavigne et Lamartine ont suivi son cours. Tout à coup, sans avoir été entendu, sans même avoir été prévenu, le successeur de Delille s'est vu révoqué sans qu'aucun reproche lui ait été fait par les ministres, soit sur la révolution, soit sur sa conduite présente, soit enfin sur ses leçons; l'un d'eux lui a dit seulement: « Nous n'avons aucun fait à vous imputer, mais vous n'êtes pas notre homme: la jeunesse est dans vos mains, nous ne voulons pas qu'elle y soit; voilà tout notre secret. » M. Tissot a perdu sa place sans avoir même une pension, après tant de travaux. Cette injustice a été suivie de beaucoup de malheurs domestiques; il a perdu successivement son père, sa fille, sa femme, son gendre et deux petits-enfans; c'est au milieu de ces chagrins que sont venues le surprendre de nouvelles persécutions. Tout Paris se rappelle encore comment M. le préfet de police usa d'un pouvoir arbitraire envers ce citoyen, en se faisant un mérite et même une gloire de sa partialité. L'entretien de M. Tissot avec M. le préfet de police restera comme une pièce du temps. On sait encore par quelles manœuvres il a été spolié d'un journal qui était sa propriété, et qu'on lui a fait enlever de vive force; ce dernier événement a causé une perte énorme à M. Tissot. Et pourquoi tout cela? parce qu'il n'a voulu ni se laisser acheter, ni trahir les intérêts de ses commanditaires. Tant de peines accumulées ont failli le conduire au tombeau. On ne devine pas les motifs de l'acharnement avec lequel on a poursuivi M. Tissot. S'il a toujours aimé sincère-

ment la liberté, sa conduite politique n'offre aucun fait que l'on puisse accuser. Par un hasard assez étrange, cet homme, qui a toujours suivi ouvertement la révolution, n'a pris une part active à aucune de ses journées. Il n'était point à la prise de la Bastille; on a vu ce qu'il faisait le 14 juillet. Aux 5 et 6 octobre, une maladie grave le retenait dans son lit. On ne peut trouver son nom dans aucun événement politique depuis cette époque jusqu'en 1792; au 10 août, il était à Meudon; au 2 septembre et jours suivans, à Versailles; au 9 septembre, loin de mériter même un soupçon, il s'est montré courageux dans cette ville et à la face de tous ses concitoyens; au 31 mai, il était au camp de Saint-George-sous-Nantes; au 9 thermidor, à l'armée du Rhin; au 1er prairial, sous les armes avec la section de Grenelle, venue pour protéger la convention, et qui n'a pris aucune part au mouvement; au 4 prairial, dans les plus grandes inquiétudes sur son beau-frère, et occupé à consoler une mère, une sœur, une épouse, désespérées; au 13 vendémiaire, sous les armes pour la convention, mais étranger aux combats livrés pour sa défense; il n'eût jamais consenti à tirer sur ses concitoyens; au 18 fructidor, n'ayant voulu prendre aucune part à un mouvement qu'il avait ignoré; au 18 brumaire, renfermé dans l'obscurité de sa retraite. C'est, armé de tous ces souvenirs, que nous l'avons entendu dans le procès qu'on lui a intenté comme rédacteur du *Pilote*, porter en plein tribunal, à tous ses contemporains, le défi de trouver même la trace la plus légère d'une action coupable de lui dans la révolution. De son aveu, il y a du bonheur dans cet assemblage de circonstances, qu'on ne soupçonne guère; mais ce qui n'est point du hasard, c'est que depuis trente-six ans on ne puisse pas trouver de lui un écrit qui l'accuse. Et certes, on ne dira pas qu'il avait prévu le temps où l'on pourrait lui demander compte de ses opinions et de ses actes pendant une révolution qu'il n'a jamais désavouée un moment. On publie chaque jour des mémoires sur la révolution : M. Tissot n'y est pas même reconnu une seule fois. M. Tissot a été censeur de la *Gazette de France*, et s'est montré avec beaucoup de modération dans cette fonction, avec de la pudeur dans sa manière de servir l'homme auquel il devait tout. Aucun homme de lettres n'a eu à se plaindre de lui alors; deux traits méritent d'être cités. Napoléon voulut savoir le nom de l'auteur d'un article qui lui avait singulièrement déplu : M. Tissot en prit la responsabilité en refusant constamment de déclarer l'auteur. Quoique très-éloigné des opinions de M. de Châteaubriand, il ne voulut jamais attaquer cet écrivain pour complaire à l'autorité. « Je ne contribuerai pas, dit-» il, à avilir un homme de lettres, » ou à rabaisser son talent. » Napoléon approuva ces sentimens. On a reproché à M. Tissot son dévouement pour l'homme extraordinaire qui fut son bienfaiteur; il répond : « Celui qui gouvernait l'Europe me témoignait



M.r Vauquelin.

Boscelievre pinx.t Fremy del et Sculp

de l'estime; il est venu au-devant de moi par ses bienfaits, enfin il m'avait sauvé la vie; je l'ai servi avec d'autant moins de scrupule que sous son gouvernement j'ai trouvé mille occasions de servir et de défendre les amis de la liberté qui avaient besoin d'appui, et enfin de faire entendre avec un courage qu'un dévouement connu ne rendait pas suspect, des vérités utiles quelquefois à toute la France, quand les ministres connaissant ma sincérité, m'interrogeaient sur quelques matières d'administration ou de gouvernement. » On a de M. Tissot une traduction en vers des *Bucoliques* de Virgile, parvenue à la quatrième édition, et que le jury des prix décennaux proposa comme digne d'en obtenir un. Une traduction en vers des *Baisers de Jean second*, suivie de quelques poésies érotiques; des *Chants* pour le mariage de Napoléon et pour la naissance du roi de Rome; un volume d'*Introduction* aux fastes civils de la France, abrégé remarquable de l'histoire du monde jusqu'à nos jours. Il est auteur de beaucoup d'articles littéraires qui lui ont valu une juste réputation de critique. M. Tissot se propose de donner successivement au public ses travaux au collège de France, et publie en ce moment des *Etudes sur Virgile*, qui attestent de longues méditations. Le talent de M. Tissot, comme poète, est apprécié depuis longtemps; c'est la grâce unie à la force. Comme prosateur, il réunit le mérite de la pensée à l'harmonie du langage et au bonheur de l'expression; comme critique, il est d'une impartialité rare, et ses jugemens sont dictés par une raison solide et un goût très-pur.

VALKENAER (Jean). Le dernier paragraphe de sa *notice*, retranché par erreur, doit être rétabli; il porte : M. Valkenaer mourut en 1822.

VAUQUELIN (Nicolas-Louis), célèbre professeur de chimie, membre de l'institut (académie des sciences), chevalier de la légion-d'honneur et de Saint-Michel, professeur honoraire de la faculté de médecine de Paris, et membre de presque toutes les académies de l'Europe, est né en 1763, dans la ci-devant province de Normandie. Il commença ses études de chimie et de pharmacie à Rouen, et les vint terminer à Paris, en 1780. Dès 1783, le professeur Fourcroy se l'associa comme préparateur de ses travaux chimiques, et bientôt s'en fit un émule et un ami. Cette honorable association dura huit années consécutives. Il y avait à peine trois mois que M. Vauquelin était membre de l'académie royale des sciences, lorsque par suite des évènemens de la révolution, les corps académiques furent supprimés (1793). A cette époque il alla occuper la place de Pharmacien, à l'hôpital militaire de Melun; mais dès l'année suivante, il fut rappelé à Paris où le gouvernement le nomma inspecteur des mines, et le chargea d'établir en faveur des élèves de l'école des mines, un cours de docimasie, qui lui valut presqu'à la même époque, la place de professeur adjoint de chimie à l'école polytechnique. Dès la formation de l'institut national, il fut com-

pris au nombre des membres de ce corps, et dès l'établissement de la légion-d'honneur, il en reçut la croix. Devenu par la mort de Darcet, professeur de chimie au collège de France, il donna sa démission de la place d'inspecteur des mines, et réunit à son professorat l'emploi de directeur de l'école spéciale de pharmacie, du moment qu'elle fut créée. Brongniard, professeur de chimie au Jardin des Plantes, étant mort, M. Vauquelin fut nommé pour lui succéder, sur la présentation unanime de l'institut, de l'administration, et des inspecteurs des études. L'importance de cette nouvelle chaire, le força de donner sa démission de professeur au collége de France. Après la mort de Fourcroy, en 1811, il se présenta au concours pour le remplacer comme professeur de chimie, à la faculté de médecine. Ses concurrens par un juste sentiment d'estime et de respect, refusèrent de lui disputer une chaire, dont il était reconnu universellement digne de prendre possession. Moins favorablement apprécié sous le ministère de 1822, il a été ainsi que ses illustres confrères à la faculté, MM. les professeurs de Jussieu, Dubois, Pelletan, Pinel, Desgenettes, Chaussier, Lallemant, Le Roux et Moreau, mis à la retraite, c'est à dire classé parmi les honoraires. Mais la haute considération dont il jouit, n'a reçu aucune atteinte des rigueurs du pouvoir. M. Vauquelin, dit l'auteur d'une notice biographique, n'a publié *ex professo*, que le *Manuel de l'Essayeur*, 1812, in-8°; mais il doit sa haute réputation aux belles analyses qu'il a faites, soit de concert avec Fourcroy, soit en particulier; à ses expériences publiques, et aux mémoires qu'il a publiés dans les *Annales de chimie*, dans le *Journal des mines*, dans les *Annales du muséum*, dans le *Journal de physique* et dans l'*Encyclopédie méthodique*, ou qu'il a lus à l'académie. Ces mémoires sont très-nombreux; voici les titres des plus remarquables : 1° *Sur la nature de l'alun*, (*Annales de chimie* 1797); 2° *Sur la nouvelle substance métallique contenue dans le plomb rouge de Sibérie* (chrome), ibid., 1798; 3° *Notice sur la terre du Brésil*, ibid. Cette terre (la Glucine), était inconnue avant M. Vauquelin. 4° *Deux mémoires sur l'urine*, en société avec Fourcroy; ibid., 1799; 5° *Sur l'eau de l'amnios des femmes et des vaches*; ibid. 1800; 6° *Sur le verre d'antimoine*; ibid. 7° *Observations sur l'identité des acides pyro-muqueux, pyrotartareux, pyro-ligneux; et sur la nécessité de ne plus les regarder comme des acides particuliers*, en société avec Fourcroy; ibid. 8° *Sur les pierres dites tombées du ciel*; ibid., 1803; 9° *Sur le platine*, en société avec Fourcroy; ibid., 1804; 10° *Sur la présence d'un nouveau sel phosphorique terreux, dans les os des animaux*, etc.; en société avec Fourcroy; ibid., 1803; 11° *Examen chimique pour servir à l'histoire de la laite des poissons*; en société avec Fourcroy; ibid., 1807; 12° *Analyse de la matière cérébrale de l'homme et de quelques animaux*, ibid., 1812; 13° *Expérience sur le daphné alpino*; ibid.; 14° *Analyse de l'urine de l'autruche, et expériences sur les excré-*

mens de quelques autres familles d'oiseaux; en société avec Fourcroy; (*Annales du muséum d'histoire naturelle*, Paris, 1811.) M. Vauquelin est l'un des fondateurs (1788) de la célèbre société philomatique.

VAUGIRAUD (PIERRE-RENÉ-MARIE). On a omis à la fin de sa *notice* ces mots : Il mourut le 13 mars 1819, dans la 78ᵉ année de son âge.

VERNINAC DE SAINT-MAUR. La date précise de sa mort est du 1ᵉʳ juin 1822. (Voir sa *notice* à son ordre alphabétique dans ce 20ᵉ vol.).

VIALA (JOSEPH-AGRICOL) naquit à Avignon, et était écolier de cinquième en 1792; son professeur eut souvent occasion d'admirer son esprit et son caractère. En 1793, il était commandant de la petite garde nationale d'Avignon. Il y avait à cette époque des gardes nationales de cette espèce dans presque toutes les villes de France; elles portaient sur leurs petits drapeaux cette inscription, *Espérance de la Patrie*. Au mois de juillet 1793, les administrateurs du département des Bouches-du-Rhône arborèrent l'étendard de l'insurrection contre la convention. Ils levèrent une armée à Marseille, qui se mit en mouvement pour marcher au secours des Lyonnais. A cette époque, la ville d'Avignon cessait d'être le chef-lieu du district de Vaucluse, incorporé dans le département des Bouches-du-Rhône, et devenait le chef-lieu du nouveau département de Vaucluse. Le directoire du département des Bouches-du-Rhône avait placé à côté du général de l'armée marseillaise quelques commissaires civils, lesquels donnèrent ordre aux administrateurs du district d'Avignon de faire préparer les vivres et les logemens pour l'armée marseillaise. Les administrateurs du district de Vaucluse répondirent qu'Avignon ne faisait plus partie du département des Bouches-du-Rhône, et que si Marseille méconnaissait le décret de la convention qui créait le département de Vaucluse, Avignon saurait le faire respecter à coups de canon. Sur cette réponse, les Marseillais, au nombre de 4,000 hommes, ayant avec eux 20 pièces d'artillerie la plupart de gros calibre, vinrent occuper le village de Noves, sur la rive gauche de la Durance, rivière qui sépare le département des Bouches-du-Rhône de celui de Vaucluse; les Avignonais, au nombre de 800 hommes, occupèrent la rive opposée: ils n'avaient que deux vieilles couleuvrines de trois livres. D'abord on se canonna de part et d'autre. Le lit de la Durance est très-large, et ses eaux en changent souvent; elles coulaient alors sous la chaussée de Noves; le ponton était du côté et au pouvoir des Marseillais; déjà on les apercevait y entrant, quand le commandant des Avignonais demande quelqu'un de bonne volonté pour aller couper la corde, à l'aide de laquelle le ponton allait être dirigé sur la rive droite. Le jeune Viala se présente; le commandant le repousse et sourit, l'enfant s'indigne; il s'élance sur une hache, et part comme l'éclair; un de ses condisciples court après lui;

arrivé, au milieu de plusieurs décharges, au pied du poteau où la corde du bac était attachée, il était déjà parvenu à la hacher à moitié, quand il fut atteint d'une balle qui lui traversa la poitrine. Il tomba, en disant en provençal : *Qu'on ne le dise pas à ma mère ; je meurs pour la liberté!* Ces dernières paroles furent entendues par son condisciple, appelé Guinaud, qui s'était blotti dans un ravin. Les Marseillais passèrent la Durance, et jetèrent dans les flots le corps de cet illustre enfant, à qui la nature n'avait rien épargné du côté de la beauté. La convention nationale décréta que son buste et celui du jeune Barra seraient portés au Panthéon. En attendant, ils furent placés dans la salle de ses séances, l'un à la droite, l'autre à la gauche du bureau du président.

VILLELE (le comte Joseph de), ministre des finances, président du conseil des ministres, chevalier des ordres du roi, est né à Toulouse, en 1773. M. le comte de Villèle doit, comme tant d'autres, au nouvel ordre des choses, sa fortune et son élévation ; cependant il s'est prononcé avec beaucoup de chaleur, contre les principes qui ont produit la révolution, et sur lesquels la monarchie actuelle est fondée ; il est du nombre de ces enfans ingrats qui maudissent leur mère, car sans la révolution, MM. de Corbière, de Peyronnet et de Villèle, ne seraient jamais sortis de leur obscurité primitive. Il a fallu un mouvement extraordinaire dans les choses et dans les hommes, pour les pousser sur les hauteurs de la société. Ce sont là de ces jeux de la fortune qui surprennent tout le monde, excepté ceux qui en sont l'objet. Ce n'est qu'après des recherches très-pénibles, que nous avons rassemblé quelques détails sur la première partie de l'existence de M. le comte de Villèle. Il paraît qu'il fut admis de très bonne heure dans la marine militaire, qu'il fit une campagne à Saint-Domingue, et revint dans sa patrie en 1791. Peu de temps après il accompagna dans l'Inde, M. de Saint-Félix, qui venait d'être nommé commandant d'une station. M. de Saint-Félix devint vice-amiral, et fut forcé en 1793, de se réfugier à l'île de Bourbon. Son attachement à l'ancien régime fut la cause ou le prétexte de cette persécution. M. de Villèle suivit le sort de son protecteur, fixa sa résidence dans l'île de Bourbon, et y devint membre de l'assemblée coloniale; c'est là que M. de Villèle entouré de nègres, a étudié l'art de gouverner les hommes, dont il fait depuis quelques années, une si heureuse application. C'est là qu'il a puisé ses notions de liberté civile, ses idées du juste et de l'injuste, et ses théories financières. Cette éducation finie, il revint en France en 1807, et se fixa à Toulouse où il resta inaperçu jusqu'en 1814. La société se trouvant alors fortement agitée, M. de Villèle se jeta dans le mouvement, et fit paraître une brochure que nous avons eue sous les yeux. L'auteur de cet écrit de circonstance, composé de verve et sans arrière-pensée, développe ses principes politiques, et repousse avec force le système de gouver-



Le C.te de Villele.

nement représentatif, dont il est aujourd'hui ministre ; il s'y élève avec véhémence contre l'établissement d'une charte constitutionnelle. Le pouvoir absolu dans toute son intensité, lui paraît le seul mode de gouvernement convenable à la France, et il ne répugne pas, pour y parvenir, à l'emploi des moyens extrêmes. L'ouvrage qui renfermait ces principes de législation africaine, eut peu de succès, et il ne doit qu'à la célébrité inattendue de son auteur, de n'être pas entièrement tombé dans l'oubli qui paraissait sa destination naturelle. En 1815, M. de Villèle fut élu par le département de la Haute-Garonne, membre de la chambre des députés appelée avec trop de précipitation, la *chambre introuvable*. La session s'ouvrit le 1er octobre de la même année. Ce fut aussi le commencement des nouvelles destinées de M. de Villèle. Il fit constamment partie de la majorité de cette assemblée, qui, sous le prétexte d'anéantir la révolution, ne tendait à rien moins qu'à bouleverser entièrement la société, et à élever sur les ruines des libertés publiques et privées, le monstrueux édifice d'une royauté surmontée d'aristocratie. Ces nouveaux aristocrates aussi turbulens et vindicatifs, qu'ils s'étaient montrés jusqu'alors paisibles et résignés, voulaient effectuer en un jour, ce qui ne pouvait être sans doute que l'œuvre du temps et de la patience. M. de Villèle plus confiant dans l'avenir, se fit remarquer par un ton mesuré et une espèce de modération, qui contrastaient fortement avec le langage souvent frénétique de ses collègues. Il avait compris qu'une irruption trop soudaine et trop vive sur les libertés nationales, pouvait compromettre la faction des priviléges, mais l'impulsion était donnée. La majorité se précipitait de plus en plus vers l'abîme ouvert sous ses pas, lorsque la célèbre ordonnance du 5 septembre 1816, la força d'ajourner ses sinistres projets. M. de Villèle retourna dans ses foyers; mais une nouvelle nomination le ramena en 1817, dans la chambre élective, où la faction dite *ultra-monarchique*, se trouva en minorité. M. de Villèle fit partie de cette minorité, et c'était un excellent calcul. Cette fraction de l'assemblée ne comptait dans son sein aucun talent digne d'être cité. M. de Villèle qui énonce assez facilement des choses communes, parut un aigle dans son parti, et telle était la disette d'orateurs ultra-royalistes, que M. de Corbière lui-même y acquit une espèce de réputation. M. de Villèle par une sorte d'instinct qui l'a bien servi, s'attacha aux matières de finances; et depuis cette époque, tous nos budgets ont porté les stigmates de son éloquence. Cependant le crédit de la faction continuait à s'affaiblir, lorsque la fin tragique de M. le duc de Berry, vint réveiller ses espérances. Il fallut un crime aussi odieux à tous les Français, pour donner de l'importance au parti qui reconnaissait alors MM. de Villèle et de Corbière pour ses chefs. Une nouvelle loi d'élection ayant assuré au pouvoir le monopole des nouveaux choix de députés, et un nouveau ministère s'étant formé, M. de Villèle fut élevé en

1820, à la vice-présidence de la chambre; cette nomination attesta les progrès de l'influence du parti opposé aux libertés constitutionnelles, et il fut permis à M. de Villèle d'aspirer sans témérité au maniement du pouvoir. Le ministère surnommé indifféremment *Pasquier* ou *Siméon*, crut pouvoir enrôler sous ses drapeaux le côté droit de la chambre. Il s'imagina que c'était là le seul moyen de se soutenir. MM. de Villèle et de Corbière reçurent le titre et les appointemens de ministres; ils assistaient aux conseils, mais ils n'avaient point de département. C'étaient des ministres à la suite, des espèces de doubles tout prêts à remplacer les chefs d'emploi. Un tel ministère ne pouvait convenir à personne, aussi fut-il bientôt renversé aux applaudissemens de tous les partis. MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet devinrent ministres; le parti respira et fut au comble de ses vœux. Mais des événemens extraordinaires le forcèrent à ralentir sa marche. Le pouvoir absolu miné de toutes parts, s'écroula en Espagne, la commotion se fit sentir à Naples et dans le Piémont; la sainte alliance en frémit. Les rois absolus accoururent à Vérone, et chargèrent le gouvernement français d'éteindre en Espagne, la fermentation populaire, et d'y rétablir l'ancien ordre des choses. M. de Villèle ne goûta pas d'abord la proposition; mais il se trouva forcé d'y souscrire. Cent mille Français se montrèrent dans la péninsule, sous les ordres de S. A. R. M. le duc d'Angoulême. La discipline des troupes, et la magnanimité de leur auguste chef, jetèrent sur cette expédition tout l'éclat qu'elle pouvait recevoir. Les généreuses espérances du prince furent trompées; il voulait vaincre pour le bonheur de l'Espagne; mais la faiblesse et l'incapacité du ministère français a dérangé tous ces projets, et l'anarchie dévore le fruit de nos victoires! cependant il fallait satisfaire aux engagemens contractés avec le parti dominant, qui se subdivise en plusieurs fractions, dont les plus importantes se composent de l'émigration, et de la faction ultramontaine: il était difficile d'y parvenir; de là est venue la nécessité de ces manœuvres odieuses pratiquées à l'époque des dernières élections, si fortement improuvées des honnêtes gens de tous les partis, que les ministres eux-mêmes, et en particulier M. de Villèle, ont cru devoir les désavouer publiquement, tout en en recueillant le fruit. C'est de cette source que sont jaillis le jésuitisme, la septennalité, le milliard de l'émigration et la conversion des 3 pour 100. C'est ici que nous quittons M. de Villèle très-embarrassé de ses mesures, n'osant mesurer l'avenir, vivant au jour le jour, et prêt à faire bien d'autres sacrifices pour conserver le pouvoir, auquel il est si péniblement monté. Mais la France espère dans la bonté et la sagesse royale: son attente ne sera pas trompée.

VINOT (LE BARON GILBERT-JULIEN), maréchal-de-camp, né à Soissons le 17 juillet 1772, fils d'un avocat au parlement, commença sa carrière militaire dans le 1er bataillon de Paris, où il en-

tra comme grenadier le 30 juillet 1792, à l'époque où toute la jeunesse française se portait sur les frontières pour défendre le sol de la patrie. Il quitta son bataillon pour le 26ᵉ régiment de cavalerie, où il fut nommé successivement fourier, maréchal-des logis, sous-lieutenant, puis incorporé dans le 22ᵉ régiment de chasseurs à cheval, le 9 pluviôse an 3; lieutenant au même régiment le 28 brumaire an 8, capitaine le 23 pluviôse même année, chef d'escadron le 14 mars 1806, colonel à la suite le 28 août 1808, colonel titulaire du 22ᵉ régiment de hussards, ci-devant Chamborand, le 3 mars 1813, il a fait les campagnes de 1792 à l'armée du Nord, de 1793 à l'armée des Pyrénées-Orientales, enfin de 1794, 1795, 1796, à l'armée d'Italie. Il fit partie de l'armée d'Egypte, et fut employé aux armées de Pologne et d'Allemagne en 1806 et 1807, et à l'armée d'Espagne, depuis 1808 jusqu'à l'évacuation. En 1814, il était employé comme commandant au corps détaché près de Paris. M. Vinot s'est distingué particulièrement à la bataille de Rio-Seco, où il commandait une brigade de cavalerie, quoiqu'il ne fût que colonel. Il a commandé le 2ᵉ régiment de hussards pendant quatre ans, et se trouvait à la tête de ce régiment en Espagne. Nommé gouverneur de la Ronda et des pays environnans, il s'y maintint avec 450 hommes pendant plus de trois mois, contre les efforts d'une population insurgée et les attaques réitérées de plusieurs corps nombreux. A Fuentès de Cantos, en Estramadure, le colonel Vinot, à la tête du 2ᵉ de hussards, contribua puissamment à enlever une batterie de 15 pièces de canon. Il se distingua à la bataille de Gébora, sous les murs de Badajoz. A la bataille d'Albuera, il chargea à la tête de son régiment, et protégea l'artillerie commandée par le général Bouchu, qui ne se retira qu'après avoir épuisé toutes ses munitions. A Yerumana, il surprit un escadron anglais. Dans une découverte sur la place d'Elvos, il défit entièrement un régiment hanovrien. Dans la campagne de 1815, le général Vinot commandait une brigade de cavalerie; à la bataille de Fleurus, il fut blessé dangereusement. Après avoir versé son sang dans plusieurs occasions pour son pays, cet officier-général s'est retiré, en 1815, dans le département des Basses-Pyrénées, où M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la guerre, lui a fait connaître son admission à la retraite.

WALCKENAER (Charles-Athanase), membre de l'institut (académie royale des inscriptions et belles-lettres), chevalier de la légion-d'honneur, l'un des maires de Paris, et secrétaire-général de la préfecture du département de la Seine, est né à Paris le 25 décembre 1771. Il a commencé ses études dans cette ville, et par suite des premiers événemens de la révolution, voyageant dans les Pays-Bas et en Angleterre, il les a continuées à Glasgow en Ecosse, et les a terminées à Paris à l'école des ponts-et-chaussées et à l'école polytechnique. Sans ambition, ami de l'étude et indépendant par

sa fortune, il paraîtrait n'avoir brigué aucune place ; et durant huit années de la révolution, loin des affaires publiques, il aurait vécu dans une de ses terres à huit lieues de Paris. On prétend même que nommé professeur d'histoire à Montpellier à la formation de l'université, il n'accepta point. Sa fortune littéraire et administrative date de la fin de 1813, époque où le gouvernement impérial succombait insensiblement sous les attaques de ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Ce fut au mois d'octobre de cette année que M. Walckenaer devint membre de l'institut impérial, classe d'histoire et de littérature ancienne. Une ordonnance royale le nomma chevalier de la légion-d'honneur le 19 octobre 1814; une autre ordonnance royale du 21 mars 1816, qui réorganisa et épura l'institut, le nomma membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres; une troisième ordonnance royale du 27 du même mois, le nomma maire du cinquième arrondissement de Paris, place qu'il occupa peu de temps; enfin une quatrième ordonnance du 13 mai de la même année, le porta aux fonctions de secrétaire-général de la préfecture du département de la Seine. La place de maître des requêtes et le titre de baron, en 1823, augmentèrent le nombre des faveurs ministérielles. Nous empruntons la liste des travaux de M. Walckenaer, liste que nous abrégeons un peu, à une notice biographique. Ce sont : 1° *Essai sur l'histoire de l'espèce humaine*, in-8°, 1798; 2° *l'Ile de Wight ou Charles et Angelina*, 2 vol. in-12, 1798, 1813. Ce roman a été traduit en allemand, Magdebourg, 1803; 3° *Faune parisienne ou Histoire abrégée des insectes des environs de Paris, classés d'après le système de Fabricius*. Paris, 1802, 2 vol. in-8°. L'ouvrage est précédé d'un discours sur les insectes en général, qui a été remarqué. Ce qui concerne les araignées et certains hyménoptères offre des observations entièrement neuves. 4° *Géographie moderne, rédigée sur un nouveau plan*, traduite de l'anglais de Pinkerton, augmentée d'un tiers par les notes du traducteur, 6 vol. in-8°, et atlas in-folio, Paris, 1804; id., nouvelle édition totalement refondue, tom. I et II, 1812. Le troisième volume a été imprimé aux trois quarts, mais n'a pas été publié. L'abrégé du même ouvrage en un gros volume in-8°, avec cartes, a eu trois éditions, 1805, 1806, 1811. 5° *Tableau des Aranéides*. Paris, 1805, grand in-8°; 6° *Histoire naturelle des Aranéides*, 1807, 1808. L'ouvrage devait avoir trente livraisons ; il n'en a paru que cinq, tirées à petit nombre, et avec cinquante figures. L'auteur, dit-on, se propose de publier cet ouvrage sous une autre forme. 7° *Dicuili liber de mensura orbis terræ, nunc primum in lucem editus*, 1807, in-8°; 8° *Voyages dans l'Amérique méridionale*, par don Félix d'Azara, recueillis et publiés par C. A. Walckenaer, avec des notes de M. Cuvier. Paris, 1809, 4 vol. in-8° et atlas. Il y en a deux traductions allemandes. M. Walckenaer a traduit une grande partie de cet ouvrage de l'espagnol. Il a mis de

l'ordre dans l'ouvrage, et y a ajouté des notes. Les deux derniers volumes, qui concernent les oiseaux, sont de M. Sonnini. La *Notice sur la vie et les ouvrages de don Azara*, par M. Walckenaer, a été imprimée à part, in-8°. 9° *Cosmologie* ou *Description générale de la terre*, etc. Paris, 1815, in-8° de 800 pages; 9° *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des abeilles solitaires qui composent le genre halicte*. Paris, in-8°, 1817; 10° *Carte de l'Egypte et Carte du Delta*, sur lesquelles on a tracé les itinéraires anciens, 1812. *Corsica antiqua ex antiquis monumentis eruta*. Ces cartes ont été gravées et distribuées en assez grand nombre à des amis de l'auteur, mais elles n'ont point été publiées; elles sont relatives aux ouvrages suivans, dont l'impression est commencée depuis long-temps. 11° *Itinéraire de l'Egypte ancienne*, précédé de recherches sur le mille romain, in-4° de 500 pages, avec trois cartes. *Itinéraire des Gaules cisalpine et transalpine*, in-4° de 600 pages. *Géographie historique des Gaules cisalpine et transalpine jusqu'à la chute de l'empire romain en occident*, in-4°. 12° Divers *Mémoires* lus à l'institut sur les Pyles caspiennes; sur les itinéraires d'Alexandrie et de l'Inde; sur l'Apulie Peucètienne; sur Anderitum, capitale des Gabali (*voy.* les *Rapports* des travaux de la classe d'histoire et de littérature, par M. Daunou, 1er juillet 1814). Il a déjà paru un extrait des découvertes de l'auteur sur la géographie ancienne d'Orient (c'est le plus important de tous ses travaux), dans le *Classical journal*; (XVI, 457). Cet extrait, dont on attend la suite, et que l'on croit de la main de M. W. Ouseley, est plus ample et mieux fait que celui du rapport de l'institut. 13° *Mémoires sur les progrès des connaissances géographiques à l'est et au sud de l'Asie, et sur l'origine du peuple malais*. Un extrait a été lu par l'auteur à la dernière séance publique. 14° *Le Monde maritime* ou *Tableau géographique et historique de l'Archipel d'Orient, de la Polynésie et de l'Australasie*. Paris, 1819. Cet ouvrage s'imprime sous deux formats, chez Firmin Didot, in-8° et in-18. Il aura 3 vol. in-8° et 12 vol. in-18. Les quatre premiers volumes ont paru. 15° *Notice historique et géographique sur l'itinéraire de Jérusalem* (dans l'*Histoire des Croisades*, de M. Michaud), tirée à part et donnée en présent. 16° *Dissertation sur l'or et l'argent considérés comme marchandise et comme monnaie*. (Dans le *Journal d'économie politique* de Rœderer). 17° Une *Notice* sur les manuscrits de Montesquieu, et une *Lettre sur la Tarentule*, dans les *Archives littéraires*. 18° Diverses dissertations ou extraits raisonnés de livres dans le *Magasin encyclopédique*, dans le *Mercure étranger*, dans les *Annales des Voyages*. 19° *Notes sur la geographie de Virgile*, insérées dans la seconde édition de la traduction de *l'Enéide* de Delille. M. Walckenaer a donné une *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, 2 vol. in-8°, avec portrait, etc.

WARREN (sir John Borlase), amiral anglais, de l'ancienne famille des Borlase, originaire du

pays de Cornouailles, est né en 1754. Il commença ses études à Bicester, au comté d'Oxford, les continua à l'école de Winchester, et les cessa tout-à-coup pour s'enrôler dans la marine. Sa famille, informée de cette brusque détermination, loin de lui en montrer du mécontentement, s'employa pour lui faire obtenir l'emploi de midshipman, et il fit en cette qualité un voyage dans la mer du Nord, sur le sloop *l'Alderney*. De retour en Angleterre, il reprit le cours de ses études, qu'il termina à l'université de Cambridge; il y reçut, en 1776, le diplôme de maître-ès-arts. Membre du parlement, où il représenta pendant deux années le bourg de Great-Marlow, il fut créé baronnet, et passa en Amérique sous les ordres de l'amiral Howe. Peu après, en 1779, il obtint le commandement d'un sloop de guerre; en 1781, le commandement, comme capitaine, de *l'Ariane*, dont il se démit pour prendre celui de *la Cléopâtre*. Dans la guerre contre la France, au commencement de la révolution, il eut sous ses ordres *la Flora*, sur laquelle il arbora son pavillon en qualité de commodore d'une escadrille employée dans le canal. Il s'empara, en 1794, de la frégate française *la Pomone*. Chargé, en 1795, de porter des secours aux insurgés de la Bretagne, il fut au moment d'être fait prisonnier par l'amiral Villaret-Joyeuse. Le 5 juillet (1795), avant le jour, il débarqua un corps d'émigrés près de la baie de Quiberon, lieu que la conduite des Anglais, et les désastres des royalistes français, ont rendu célèbre. Sir John Warren, lorsque les dangers furent passés, vint encore au secours des émigrés, moins malencontreusement cette fois, et leur livra une quantité considérable de poudre, d'armes et de munitions. A l'époque de l'insurrection des Irlandais, en 1798, il eut le commandement d'une forte escadre, et parvint à empêcher les vaisseaux français de secourir les insurgés d'Irlande: le combat des deux escadres fut long et sanglant; mais les forces anglaises étant bien supérieures à celles des Français, elles parvinrent à leur enlever un vaisseau de ligne et trois frégates. Nommé en récompense contre-amiral, il se réunit à la flotte du canal, et croisa, en 1801, sur les côtes de France. Néanmois l'amiral Ganthaume, à la poursuite duquel il se mit, parvint à lui échapper, et se retira vers les côtes d'Égypte. Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à la suite de la paix d'Amiens, il eut bientôt une mission relative à l'île de Malte, et, à la reprise des hostilités avec les États-Unis, le commandement de l'escadre envoyée contre eux. Peu après, il fut remplacé par lord Cochrane. Sir John Warren a publié un ouvrage qui a obtenu beaucoup de succès dans sa patrie, c'est un *Aperçu des forces navales de la Grande-Bretagne*, etc. Cet amiral a été nommé successivement grand-cordon de l'ordre du Bain, chevalier du Croissant, et conseiller privé.

WARREN (Jacques), major-général américain, naquit en 1726. Il était descendant de Richard Warren qui, un des premiers, s'établit

à Plymouth, en 1620. Jacques Warren fit ses études au collége d'Haward, et suivit avec honneur et succès la carrière du commerce. A la mort de son père, arrivée en 1757, il lui succéda dans la place de haut-shérif, dont il resta pourvu jusqu'à l'époque de la guerre. « Malgré la part active qu'il prit dans l'opposition aux mesures du gouvernement anglais, dit l'auteur d'une notice sur Warren, il fut néanmoins nommé, en 1761, membre de la cour générale, où il soutint parfaitement les droits de son pays. Le ministère britannique, qui connaissait son habileté et qui le redoutait dans l'opposition, essaya vainement de le gagner par des promesses et de l'intimider par des menaces; il résista aux unes comme aux autres, et rien ne put altérer son incorruptible intégrité. En 1775, il proposa des plans pour l'établissement de comités de correspondance, qui furent généralement adoptés, et refusa ensuite de siéger au premier congrès. Mais après la mort de son parent le général Warren, il accepta la présidence du congrès provincial, qu'il garda jusqu'au moment où les troupes vinrent à New-Yorck, et qu'on eut établi trois départemens. Devenu, en 1776, major-général de la milice, quoiqu'il n'eût jamais été militaire et qu'il ne connût presque rien dans cette partie, il s'acquitta de ses fonctions avec zèle; fut élu, après la formation de la constitution de l'état de Massachussetts, orateur de la chambre des représentans; et, préférant ensuite servir son pays d'une manière plus active, il accepta dans la marine un emploi dont les fonctions étaient très-laborieuses. » Warren, à qui ses longs et utiles services avaient rendu la vie privée nécessaire, donna sa démission des différens emplois qu'il occupait; mais bientôt cédant aux instances de ses concitoyens, il accepta une place au conseil dont il devint président. Il mourut en 1808, dans la 82e année de son âge, généralement regretté.

WATSON (Richard), lord-évêque de Landaff, membre de la société royale de Londres, etc., naquit à Eversham vers 1737, et commença ses études sous la direction de son père, ecclésiastique instruit, mais que sa pauvreté avait réduit à l'obscure condition de maître d'école à Kendal. Les heureuses dispositions de Richard le firent envoyer au collége de la Trinité de Cambridge, où il se distingua par un grand amour de l'étude, et fut bientôt en état de prendre tous ses degrés. Nommé directeur d'un collége, il donna des soins particuliers au duc de Rutland, l'un de ses élèves, qui, plus tard, devint son ami et son protecteur. Richard Watson ayant été pourvu, en 1764, de la chaire de chimie à l'université de Cambridge, s'efforça par des expériences qui ne furent pas sans danger pour lui, et par une étude constante, à remettre en honneur cette science qui y était à peu près inconnue; succès qui lui valut, en 1771, sa nomination en qualité de membre de la société royale de Londres. Ses connaissances profondes en théologie l'avaient porté quelque temps auparavant aux

fonctions de professeur royal de théologie à Cambridge. En 1776, il fut chargé de prêcher devant l'université le discours anniversaire de la restauration anglaise, qu'il fit imprimer sous le titre de *Principes de la révolution justifiés*. En 1780, il obtint l'archidiaconat d'Ely, et successivement la cure de Northwold et celle de Knaptoft. Richard Watson donna à cette époque son *Apologie du christianisme*, qu'il dédia à Gibbon, et qui respire « toute la douceur d'un vrai chrétien et toute l'urbanité d'un homme bien né. » Ses *Essais chimiques* parurent en 1781. L'année suivante, lord Rutland, son ancien élève, lui obtint le siége épiscopal de Landaff. Cette distinction et l'estime qu'il avait généralement inspirée, le firent élire au parlement. Il y seconda les ministres qui proposaient un traité commercial avec la France, et se réunit à l'opposition pour défendre les droits du prince de Galles. Ami de la France et approbateur modéré des principes de la révolution française, il combattit avec force le ministère qui voulait intervenir dans les affaires de ce pays. Long-temps après cependant, et par un sentiment de patriotisme qu'aurait dû modérer le caractère dont il était revêtu, il approuva publiquement la guerre, et soutint, en 1799, dans une brochure intitulée : *Adresse au peuple anglais*, que la guerre devait être continuée, et qu'il fallait à cet effet s'imposer de nouveaux sacrifices. « Cette adresse, dit-on, valut à son auteur des reproches très-vifs de la part de plusieurs écrivains politiques, notamment de Wakefield, qui s'indigna avec raison qu'un prélat osât dire que le gouvernement pouvait prélever le dixième de la fortune de chaque particulier sans blesser les lois divines et humaines. » Le savant et modeste ecclésiastique, depuis sa promotion à l'épiscopat, avait insensiblement oublié et la pauvreté héréditaire et la modération qui accompagne rarement la fortune. Les faveurs du pouvoir le subjuguèrent entièrement, et les ministres le comptèrent au nombre de leurs partisans intéressés. Ses richesses considérables lui permirent d'acheter le château de Calgarth, dont il augmenta les revenus en se livrant aux soins de l'agriculture ; ses travaux dans ce genre lui firent décerner une médaille d'or par la société des arts. Richard Watson mourut le 5 juillet 1816, presque octogénaire. On doit ajouter à la liste des ouvrages que nous avons cités, un *Traité de théologie*, à l'usage des étudians de Cambridge, publié en 1786, une *Apologie de la Bible* (1796) ; (c'est une réfutation du *Siècle de la Raison*, de Thomas Payne), et une *Histoire* manuscrite de son temps, « dont on attend avec impatience la publication en raison des documens qu'elle doit contenir. »

WAWRZECKI (LE COMTE THOMAS), ministre-d'état polonais, etc., naquit d'une famille distinguée, et devint, en 1788, membre de la diète chargée d'améliorer la forme du gouvernement. Il prit une part honorable à la constitution de 1791, qui devait soustraire la Pologne à l'anarchie où la plongeaient les intrigues de

quelques hommes ambitieux, et la politique des gouvernemens étrangers qui voulaient envahir et se partager ce malheureux royaume. Tant d'efforts réunis mirent la Pologne au pouvoir des Russes. L'insurrection de 1794, sous la direction de Kosciusko, compta un grand nombre de partisans, et avec eux le comte Wawrzecki. Cet honorable patriote, qui jouissait d'une popularité méritée, n'hésita pas dans ce danger pressant à renoncer à des emplois civils qu'il avait constamment exercés, pour prendre les armes. Il se réunit à Giedroye, et pénétra avec lui en Courlande. Kosciusko ayant été fait prisonnier à la bataille de Macijowiee, il lui succéda dans le commandement général. Se portant aussitôt dans la Lithuanie, il y obtint des succès. Il fortifia Prague, établit un conseil de guerre, institution nouvelle pour ses compatriotes, et réunit tous les moyens dont il pouvait disposer. Malheureusement ces moyens furent insuffisans, et malgré ses talens, son activité, son courage, il ne put défendre le faubourg de Prague, que Suwarow attaqua avec des forces supérieures, et dont il s'empara le 4 novembre. Une grande partie du corps qu'il commandait, animé de son esprit, ne voulut pas se rendre aux Russes, et il se retira en faisant bonne contenance. Wawrzecki se dirigea sur le palatinat de Sandomir, où la division du général Giedroye combattait bravement les Prussiens : mais bientôt ses troupes, épuisées par la faim et dépourvues de munitions, l'abandonnèrent, et il se vit, avec un petit nombre de braves, pressé par le général russe Denisow et une forte division de Prussiens. Son courage ne l'abandonna pas; mais écrasé par le nombre, il tomba enfin au pouvoir du général russe, qui l'envoya prisonnier à Varsovie. Incapable d'une lâcheté, cet intrépide patriote préféra les prisons de Saint-Pétersbourg à la honte de prêter serment de fidélité à la Russie. L'avénement de Paul Ier à l'empire lui valut sa liberté. Il se retira et Lithuanie, où il vivait dans la retraite, entouré de l'estime générale. En 1812, le général Wawrzecki voulut donner aux Français une preuve de l'attachement qu'il portait à leur nation, l'amie fidèle de ce peuple généreux. Il leva à ses frais un régiment et le commanda en personne. C'était de part et d'autre le dernier soupir des braves. Les malheurs de la France étaient irréparables, et les puissances étrangères envahirent Paris. L'empereur Alexandre, devenu paisible possesseur de la Pologne, voulut s'attacher sa nouvelle conquête en comblant de faveurs ses plus illustres citoyens. Le général Wawrzecki devint sénateur et ensuite ministre de la justice, et fut un des rédacteurs de la dernière constitution polonaise. Le général Wawrzecki mourut le 5 août 1816, regretté également des Polonais et des Français.

WERNECK (LE BARON DE), feld-maréchal-lieutenant autrichien, issu d'une famille noble, suivit dès sa jeunesse la carrière des armes, et commandait, en 1793, dans le Brabant en qualité de général-major. Il prit part au

siége de Valenciennes, et fit celui de Dunkerque sous les ordres du général comte d'Alton L'année suivante, il se distingua à l'affaire de Cateau-Cambresis, et peu après, il fut fait feld-maréchal-lieutenant. En 1776, sous les ordres de M. de Wartensleben, il rendit des services très-importans à Wetzlaer, à Limbourg, à Amberg et à Wurtzbourg, où, après avoir retardé la marche du général Jourdan, il parvint ensuite à précipiter sa retraite. Ces succès lui valurent le commandement en chef des forces autrichiennes sur le Bas-Rhin. Il était, en 1797, à Francfort, où son invincible passion du jeu le retenait, tandis que le général Hoche franchissait le Rhin. M. de Werneck, qui s'était reposé sur ses généraux du soin de défendre le front de sa ligne, apprenant les succès du général français, arriva précipitamment à son armée; mais il était trop tard: il fut le témoin de sa déroute entière, déroute qui, dit-on, fut la plus complète qu'ait offerte la guerre de la révolution. Traduit à un conseil de guerre comme suspect de trahison, il fut honorablement acquitté sous ce rapport; mais son souverain lui ordonna de prendre sa retraite, qu'il reçut avec une demi-pension. Il fut cependant employé de nouveau, en 1805, dans l'armée autrichienne de Bavière. L'incapacité du général Mack, sous les ordres duquel il était devant Ulm, le détermina, ainsi que l'archiduc Ferdinand, à quitter ce général qui sacrifiait ses troupes par son inconcevable impéritie. M. de Werneck ne put cependant éviter le général Murat, qui le poursuivait à outrance au moment où il se retirait par la Franconie. Atteint, défait, il fut obligé de se rendre. Plusieurs généraux refusèrent de se soumettre à la capitulation qu'il avait signée, et se réunirent à l'archiduc Ferdinand. Un nouveau conseil de guerre fut appelé à prononcer sur sa conduite. Il n'y put comparaître à cause de la maladie qui le retenait à Koenigsgratz. Tant de malheurs en altérant la santé de M. de Werneck lui causèrent peu après une attaque d'apoplexie, à laquelle il succomba. Ce général fut plus à plaindre qu'à blâmer; il avait des talens et beaucoup de courage.

FIN DU SUPPLÉMENT GÉNÉRAL.


H

